

repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

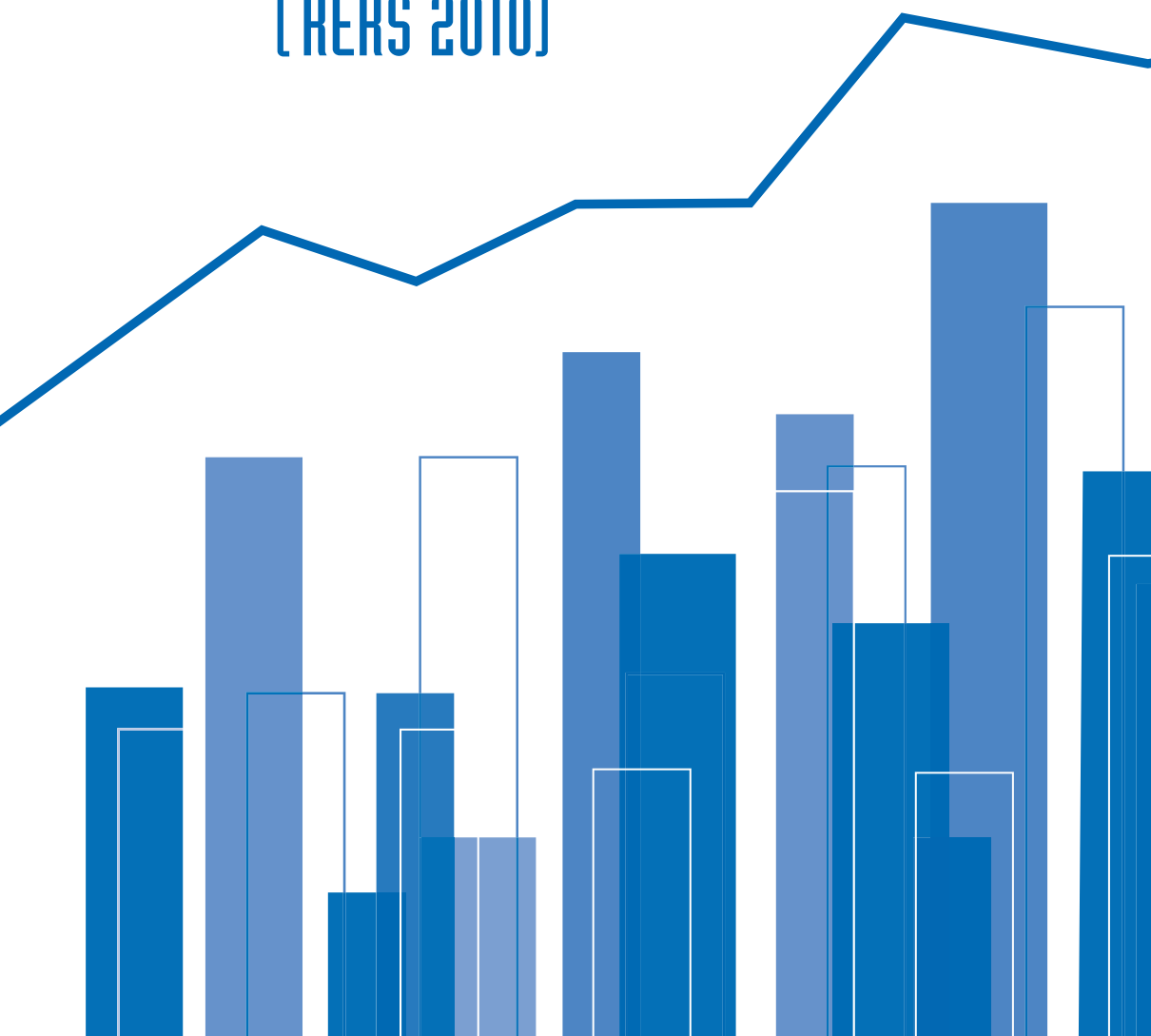
[RERS 2010]



repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

[RERS 2010]



Notes de lectures

Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- ... Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit

Champ géographique

Départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Collectivités d'outre-mer (COM) : Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe).

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

Territoires d'outre-mer (TOM) : Îles éparses de l'Océan Indien, Terres australes et antarctiques françaises (TAAF : Crozet, Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam, Saint-Paul, Terre Adélie).

(Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003).

Le terme "France entière" regroupe la métropole, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2010

Directeur de la publication

Michel Quéré

Rédactrice en chef

Florence Defresne

Responsable d'édition

Annick Vialla

Secrétaires de rédaction

Bernard Javet

Marc Saillard

Maquette

Marianne Chauveau

Impression

Imprimerie moderne de l'Est

Auteurs

Dominique Abriac

Cédric Afsa

Linda Ben Ali

Nicolas Bignon

Evelyne Blanché

Joël Bouvier

Gérard Briaud

Luc Brière

Frédéric Brouillet

Agnès Brun

Jean-Paul Caille

Ghislaine Cormier

Sophie Cristofoli

Jean-Pierre Dalous

Catherine David

Thibaut De Saint Pol

Florence Defresne

Aurélie Demongeot

Paul-Olivier Gasq

Gaëlle Gateaud

Florent Guéroult

Joëlle Grille

Thomas Huguet

Christophe Jagers

Marie-Laurence Jaspar

Martine Jeljoul

Lyès Kharfallah

Sylvie Kleinholt

Valéry Kuntz

Nadine Laïb

Sylvie Lemaire

Élodie Leprévost

Annie Le Roux

Bruno Lutinier

Claude Malègue

Éric Mignard

Fabrice Murat

Sylvain Papon

Jean-Marc Pastor

Isabelle Paulin

Aline Pauron

Sylvaine Péan

Christophe Pépin

Delphine Perelmuter

Pascale Pollet

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Thierry Rocher

Marguerite Rudolph

Alexia Stéfanou

Catherine Valette

Aude Vanhoffelen

Odile Wolber

ISSN 1635 9089

ISBN 978-2-11-097819-6

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

titre et numéro
du chapitre

4 Les élèves du second degré

une présentation
synthétique sur
chaque thème

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel diminuent régulièrement : - 47 300 en presque vingt ans, dont - 8 800 entre 2008 et 2009 [1].

À la rentrée 2009, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser (+ 13 000 élèves), alors que les préparations au BEP diminuent de 173 900 élèves. Cette dernière baisse s'explique par la fermeture progressive de cette formation (à l'exception du maintien de quatre spécialités de seconde BEP), essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation. Il n'y aura plus aucun BEP à partir de la rentrée 2012.

Le baccalauréat professionnel en deux ans après le BEP a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 80 : + 89 000 élèves entre 1990 et 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,5 %. Il diminue depuis, suite au développement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Cette formation regroupe déjà presque 330 000 élèves à la rentrée 2009. Ses effectifs devraient encore croître quand les premiers entrants auront atteint la classe de terminale [2].

La part des spécialités de formation dans le secteur des services augmente faiblement mais régulièrement depuis quinze ans, passant de 55 % en 1995 à 58 % en 2009 [3] (voir aussi en 4.9).

Définitions

■ **Champ.** Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT).

Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) sont mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans pour une partie des effectifs au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Avertissement. La terminologie de l'enseignement professionnel s'est adaptée à la rénovation du cycle :

- "Seconde BEP" : anciennement "seconde professionnelle" ;
- la "Terminale BEP" reste la "Terminale BEP" ;
- "Bac pro 2 ans : première professionnelle" : anciennement "Première professionnelle" ;
- "Bac pro 2 ans : terminale professionnelle" : anciennement "Terminale professionnelle" ;
- "Bac pro 3 ans : seconde professionnelle" : anciennement "Bac pro 3 ans : première année" ;
- "Bac pro 3 ans : première professionnelle" : anciennement "Bac pro 3 ans : deuxième année" ;
- "Bac pro 3 ans : terminale professionnelle" : anciennement "Bac pro 3 ans : troisième année".

des sources
détaillées

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- "L'enseignement professionnel", Éducation & formations, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

le renvoi à d'autres
publications

90 | Repères et références statistiques - édition 2010 | Les élèves du second degré

Le second cycle professionnel : évolution

4.5

numéro du thème

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA) (1)

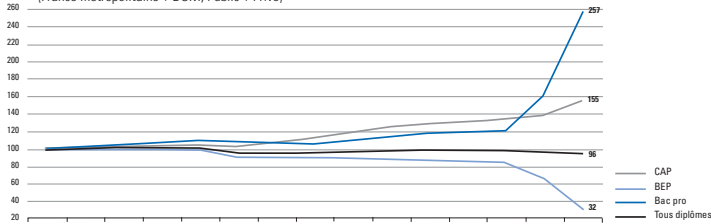
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM					
	1970	1980	1990	1990	2005	2006	2007	2008	2009
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470
CAP 2 ans									
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	49 141	50 456	50 966	53 313	63 799
2 ^{de} année	18 030	14 079	16 370	16 824	40 360	41 064	42 205	42 712	45 204
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	89 501	91 520	93 171	96 025	109 003
CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	593	440	367	478	273
BEP 1 an	-	-	-	-	4 103	4 317	4 501	3 625	493
BEP 2 ans									
Seconde BEP	80 606	168 534	232 639	242 588	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	205 060	201 558	196 342	187 028	121 979
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	423 678	415 757	403 459	325 551	151 651
Bac pro/BMA 1 an	-	-	-	-	550	568	519	417	359
Bac pro/BMA 2 ans									
Première professionnelle	-	-	53 942	55 529	98 076	97 166	97 895	97 245	1 047
Terminale professionnelle	-	-	39 774	40 897	87 373	87 106	86 543	87 473	86 488
Total bac pro/BMA 2 ans	-	-	93 716	96 426	185 449	184 272	184 438	184 718	87 535
Bac professionnel 3 ans									
Seconde professionnelle	-	-	-	-	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718
Première professionnelle	-	-	-	-	1 821	2 377	3 918	6 239	160 353 (2)
Terminale professionnelle	-	-	-	-	993	1 639	2 173	3 628	5 851
Total bac professionnel 3 ans	-	-	-	-	5 445	8 359	11 668	76 655	328 922
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757
Form. div. de niveaux IV et V	-	-	15 811	16 019	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819
Ensemble	645 834	764 823	712 017	741 629	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

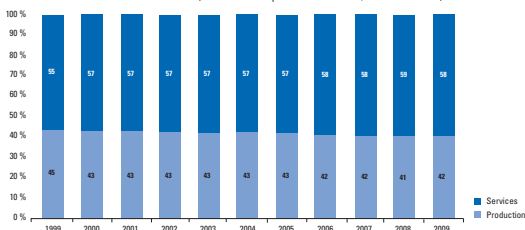
(2) L'effectif 2009 comprend les élèves poursuivant en bac pro après un BEP.

[2] Évolution de l'enseignement professionnel entre 1995 et 2009 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Les élèves du second degré | Repères et références statistiques - édition 2010 | 101

un champ
clairement définides constats
statistiques précis
pour l'année qui
vient de s'écoulerdes éléments
graphiques
d'illustration

1	Le système éducatif	15
1.1	Principales filières de formation	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	Population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2008-2009 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale	32
2	Les établissements	35
2.1	Les écoles en 2009-2010	36
2.2	Les classes du premier degré en 2009-2010	38
2.3	Collèges et lycées selon le type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes du second degré en 2009-2010	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition réussite" (RAR)	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	64
2.16	Les établissements en zones urbaines sensibles	66
2.17	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	68

3	Les élèves du premier degré	71
3.1	Le premier degré en 2009-2010	72
3.2	Le premier degré : évolution	74
3.3	Le premier degré par département et académie	76
3.4	Le préélémentaire : évolution	78
3.5	L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cycle III du premier degré	80
3.6	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré (1)	82
3.7	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré (2)	84
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	86
3.9	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88
4	Les élèves du second degré	91
4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel selon l'âge et le sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections européennes et internationales dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les élèves de SEGPA	128

4.20	Les élèves handicapés scolarisés dans les établissements du second degré (1)	130
4.21	Les élèves handicapés scolarisés dans les établissements du second degré (2)	132
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24	Devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Devenir des élèves douze ans après leur entrée au cours préparatoire	140
4.26	Les trajectoires des élèves de la sixième à l'entrée dans l'enseignement supérieur	142
4.27	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	144

5 Les apprentis 147

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	148
5.2	Les apprentis par région et académie	150
5.3	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	152
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	154
5.5	Les apprentis par spécialité de formation et par sexe	156
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	158
5.7	Les apprentis en 2009-2010	160

6 Les étudiants 163

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	164
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	166
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	168
6.4	Les étudiants des universités en 2009-2010	170
6.5	La population universitaire par établissement et académie	172
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	174
6.7	Les IUT par spécialité	176
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	178
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	180
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	182
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)	184
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés) par spécialité	186

6.13	L'origine sociale des étudiants français	188
6.14	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	190
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	192
6.16	Les étudiants étrangers dans les universités	194
6.17	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	196
6.18	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	198
6.19	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	200
6.20	Le devenir des bacheliers 2008	202

7	La formation continue	205
7.1	La formation continue : évolution	206
7.2	La formation continue dans les GRETA	208
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	210

8	Résultats, diplômes, insertion	213
8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	214
8.2	Les compétences en lecture des jeunes	216
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	218
8.4	Le diplôme national du brevet	220
8.5	La réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, l'âge et l'origine sociale	222
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers selon la série	224
8.7	La réussite au baccalauréat selon le sexe, l'âge et l'origine sociale	226
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	228
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	230
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	232
8.11	La réussite au CAP et BEP selon le sexe et l'âge	234
8.12	Les diplômes du BTS : présentation générale	236
8.13	Les diplômes du BTS par spécialité	238
8.14	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	240
8.15	La réussite en IUT	242
8.16	Les diplômes universitaires	244

8.17	Les diplômés universitaires : évolution	246
8.18	La réussite en troisième année de cursus licence	248
8.19	Les diplômés d'ingénieurs et de commerce	250
8.20	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	252
8.21	L'emploi à la sortie du lycée	254
8.22	L'emploi des sortants d'apprentissage	256
8.23	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	258
8.24	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	260
8.25	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	262
8.26	Les diplômés à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	264
8.27	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin d'école	266
8.28	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin de collège	268
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	270

9	Les personnels	273
9.1	Les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	276
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	278
9.4	Les enseignants du premier degré public	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	286
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	288
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	290
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	292
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	294
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	296
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	298
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	302

9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	306
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	308
9.19	Le personnel d'encadrement supérieur	310
9.20	Les concours de recrutement des enseignants	312
9.21	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	318
9.24	Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques	320
9.25	Les concours de recrutement des personnels ITRF	322
9.26	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics	324

10	Budget, coûts et financement	327
10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	328
10.2	Le budget : analyse et évolution	330
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	332
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	334
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	336
10.6	La taxe d'apprentissage	338
10.7	Les bourses nationales du second degré	340
10.8	L'aide aux étudiants	342
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	344
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	346

11	Recherche et développement	349
11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	350
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	352
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	354

11.4	Les acteurs de la R&D publique	356
11.5	Recherche et développement : les effectifs	358
11.6	La recherche et développement dans les régions	360
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	362
12	L'Outre-mer	365
12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	366
12.2	Le premier degré dans les DOM	368
12.3	Le second degré dans les DOM	370
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	372
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	374
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	376
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	378
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	380
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.10	Les diplômés dans les DOM	384
12.11	Enseignants du second degré public par corps dans les DOM	386
12.12	Les personnels dans les DOM	388
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	390
	Sigles	393
	Notes d'information, tableaux statistiques	408
	Les publications du ministère réalisées par la DEPP	422

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page rendant son utilisation particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : "Définitions" et "Pour en savoir plus", qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements qui apportent des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages sur "Les compétences en lecture des jeunes" (8.2), évaluées lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD, devenue journée défense et citoyenneté en 2010) et sur "Le devenir des bacheliers 2008" (6.20), saisi à travers le panel de bacheliers mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce vingt-septième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Michel Quéré
Directeur de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à : Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris, ou par mel à rers@education.gouv.fr

1 Le système éducatif

1.1	Principales filières de formation	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	Population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2008-2009 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale	32

Présentation

Le système éducatif sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

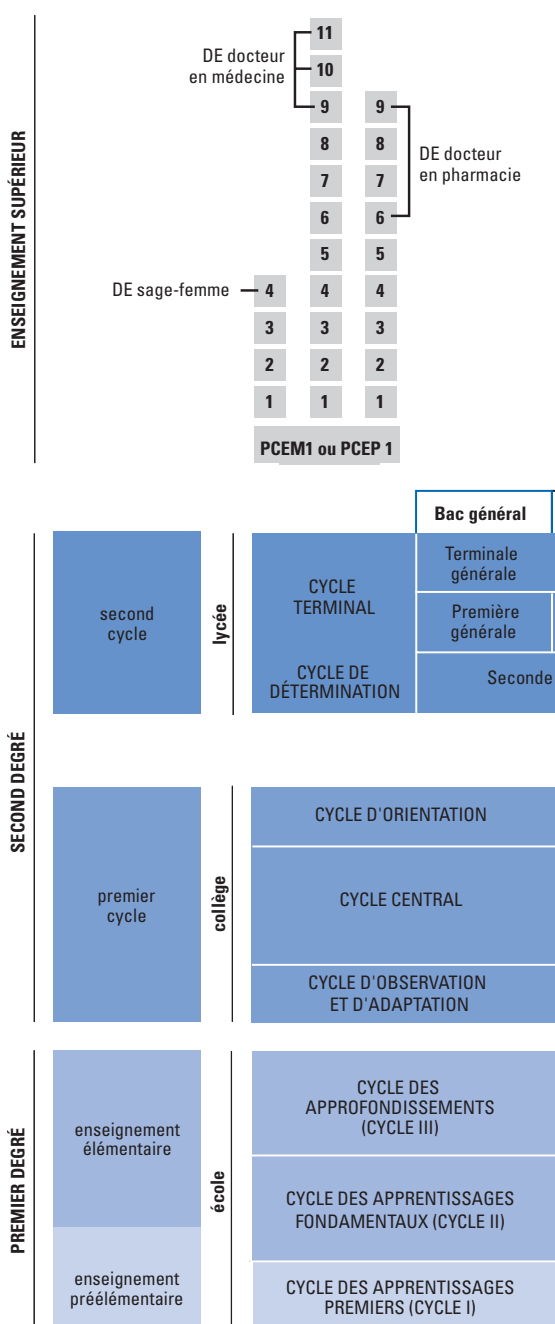
- le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en cours de rénovation : disparition progressive du cursus en quatre ans "BEP + baccalauréat professionnel en deux ans", développement du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Ils sont organisés en deux cycles : le premier cycle général adapté (sixième à troisième SEGPA) et le second cycle professionnel adapté (préparation au CAP) ;

- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence-Master-Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

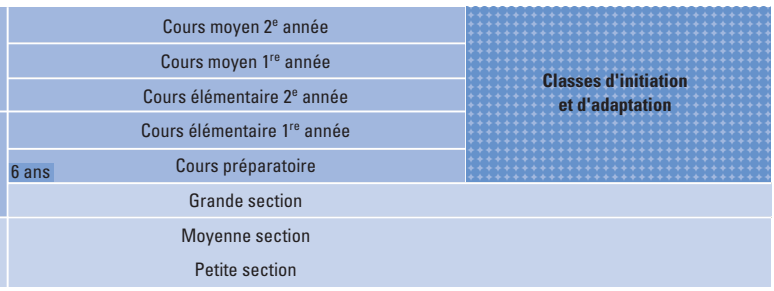
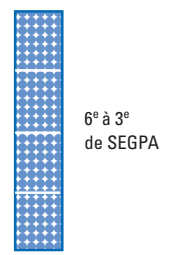
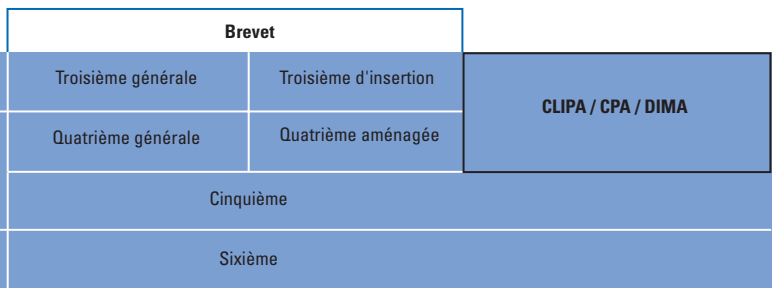
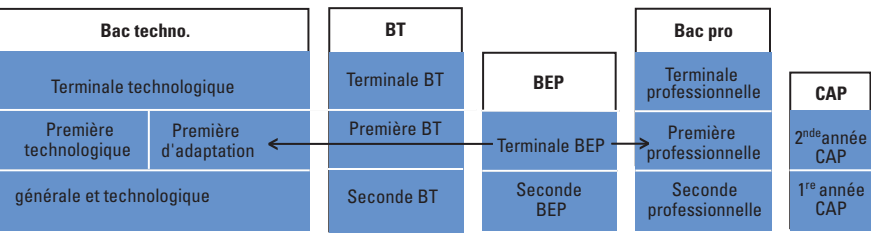
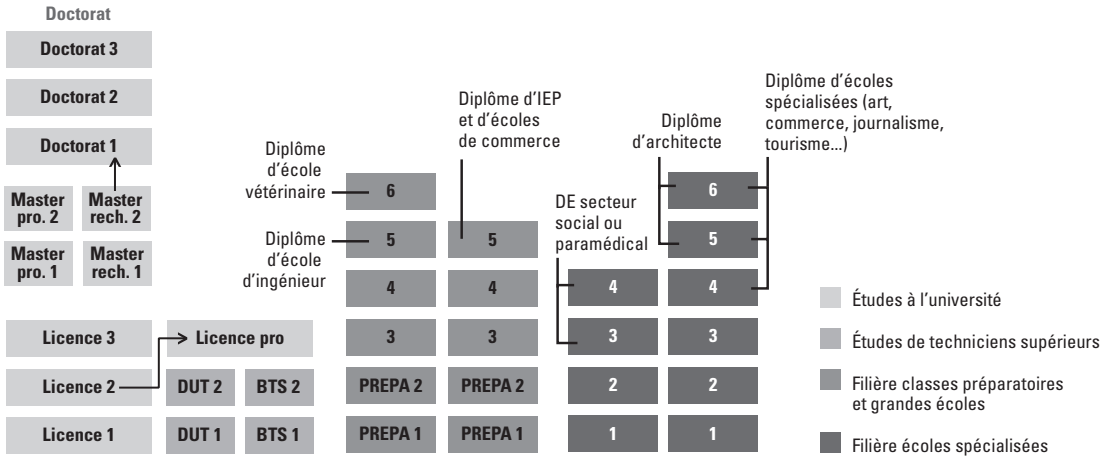
La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d' "âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



enseignements adaptés, ASH (voir en 3.6 et 4.19)

Principales filières de formation



Brevet examen terminal

→ passage d'une formation à une autre

Présentation

À la rentrée 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. Cet effectif est en hausse d'un demi-point (soit 75 000 jeunes scolarisés supplémentaires) par rapport à la rentrée précédente. Cette hausse inverse la tendance à la baisse observée depuis la rentrée 2005. Elle est poussée par la forte croissance du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, les effectifs des autres niveaux (premier et second degrés) évoluant peu.

Ainsi, les effectifs sont stables dans le premier degré [2]. Le constat des années précédentes, selon lequel le préélémentaire perdait des élèves alors que l'élémentaire en gagnait, vaut toujours, même si les évolutions des deux niveaux d'enseignement sont beaucoup moins contrastées.

Dans le second degré, on assiste aussi à une stabilisation des effectifs, qui est toutefois globale. Car les premier et second cycles ne connaissent pas les mêmes évolutions. Le premier cycle accueille 0,6 % d'élèves supplémentaires en 2009. Le second cycle, quelle que soit la filière (professionnelle ou générale et technologique), poursuit la tendance à la baisse observée sur les quatre dernières années. Les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) poursuivent eux aussi leur baisse amorcée au début des années 2000 (- 2,3 points cette année). Enfin, les effectifs des établissements agricoles augmentent légèrement (+ 0,2 point), après plusieurs années de diminution.

Le secteur de l'apprentissage n'échappe pas à la tendance à la stabilisation observée dans le second degré. On assiste même à une légère perte d'effectifs. La hausse constatée dans l'enseignement supérieur, qui s'élève pourtant à 4,6 points, n'est plus suffisante pour compenser le déficit de quelque 6 000 apprentis (soit - 1,8 point) dans le secondaire. C'est finalement l'enseignement supérieur qui se distingue avec une augmentation sensible de ses effectifs à la dernière rentrée (+ 3,7 points) [1]. Les universités, qui accueillent 56 % des étudiants du supérieur, jouent un rôle moteur avec leurs 3,2 points d'augmentation globale de leurs effectifs. Mais on notera aussi la croissance à deux chiffres des écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente, et celle importante (+ 7,5 points) des autres établissements rassemblant des filières de formation très diverses.

Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES. Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

Définitions

■ Population scolaire et de l'enseignement supérieur.

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (Agriculture, Santé, Affaires sociales, Culture) sont comptabilisés. Noter que pour les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation (CLAD) et classes pour l'inclusion scolaire (CLIS, dénommées classes d'intégration scolaire avant la rentrée 2009). Voir en 3.1.

■ **Premier cycle :** classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (classe préparatoire à l'apprentissage ou CPA, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance ou CLIPA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance ou DIMA).

■ **Second cycle professionnel :** classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux 4 et 5.

■ **Second cycle général et technologique :** classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres : en 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (milliers) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2007	2008	2009	Evol (%)
	1981	1991	2001	2006	2008	2009	2010	2008/2009
Premier degré (1)	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 645,1	6 643,6	6 647,1	0,1
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 551,1	2 535,4	2 532,8	-0,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 047,3	4 062,3	4 070,5	0,2
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	46,8	46,0	43,8	-4,8
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 371,4	5 339,7	5 331,7	-0,1
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 084,0	3 088,5	3 107,2	0,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	713,4	703,1	694,3	-1,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 470,0	1 446,9	1 431,3	-1,1
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	109,5	104,0	101,3	98,9	-2,3
Second degré agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	154,9	153,5	151,6	151,9	0,2
Centre de Formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	395,6	433,7	435,2	433,6	-0,4
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	335,0	330,1	324,3	-1,8
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	90,1	97,5	102,0	4,6
CFA et CLIPA de CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	8,5	7,6	7,3	-3,7
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	76,3	76,4	75,5	74,8	-0,9
Enseignement supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 231,5	2 234,2	2 316,1	3,7
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	77,8	81,9	84,1	85,5	1,7
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	230,9	234,2	240,3	2,6
IUT	53,7	74,3	119,2	112,6	116,2	118,1	118,1	0,0
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs) (3)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 221,1	1 265,8	1 306,1	3,2
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	108,1	108,8	114,1	118,3	3,7
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	95,8	100,6	116,3	15,6
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	131,7	134,4	137,2	137,2	0,0
Autres établissements d'ens. supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	265,1	253,8	190,9	205,3	7,5
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,4	11,4	10,8	11,1	2,6
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 911,6	14 879,9	14 955,2	0,5

(1) A partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(3) Depuis la rentrée 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de trois d'entre eux. Pour 2009, les effectifs des IUFM "universitaires" (60 000 étudiants) sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

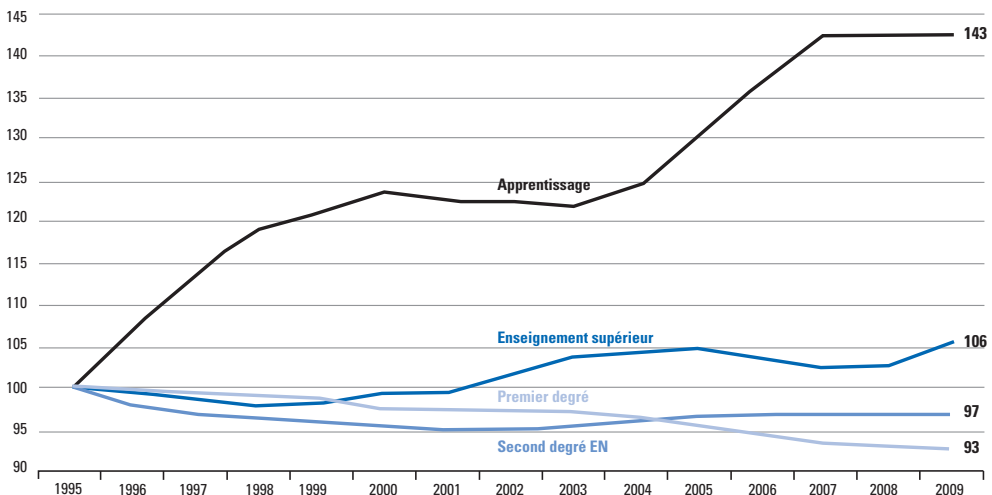
(5) Reconstitution en 2009 des données 2008 pour les formations paramédicales et sociales, estimation pour les données de la santé en 2001.

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESP, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT [universités de technologie] ...). Il comprend également les effectifs des IUFM de 1992 à 2007 et ceux des IUFM non rattachés à une université depuis 2008 (1 500 étudiants environ).

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en INP et UT.

[2] Évolution des effectifs des principales composantes de la population scolaire

(base 100 en 1995) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

En 2008-2009, les effectifs de la population scolarisée ont reculé de 34 500 élèves et étudiants, soit une baisse de 0,2 % par rapport à la rentrée précédente. Ainsi, 22,9 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont scolarisés en 2008-2009, contre 23,1 % en 2007-2008 (donnée actualisée à partir des résultats des recensements annuels de la population).

Les académies de Nancy-Metz, de Reims, de Strasbourg, de Corse ainsi que la Martinique accusent les plus fortes baisses d'effectifs scolarisés (- 1 % environ). En revanche, la population scolaire progresse légèrement dans les académies de Bordeaux, Montpellier, Nantes, Paris, Toulouse, Lyon, Grenoble et en Guyane. La population scolarisée diminue dans les deux tiers des départements.

Le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, de 17 % dans l'académie de Corse à 29 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 25 % en Haute-Garonne contre 17 % dans le Lot et l'Ariège. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 15,5 % de la population scolarisée. Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Alimentation, Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement rénové de la population.

Sources :

- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2008-2009 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)
04 Alpes-de-Haute Provence	30 668	159 327	19,2	54 Meurthe-et-Moselle	180 700	728 473	24,8
05 Hautes-Alpes	26 406	135 440	19,5	55 Meuse	38 607	193 907	19,9
13 Bouches-du-Rhône	466 827	1 996 970	23,4	57 Moselle	218 026	1 040 859	20,9
84 Vaucluse	122 440	547 159	22,4	88 Vosges	78 373	379 345	20,7
Aix-Marseille	646 341	2 838 896	22,8	Nancy-Metz	515 706	2 342 584	22,0
02 Aisne	116 201	536 943	21,6	44 Loire-Atlantique	311 455	1 272 367	24,5
60 Oise	177 314	802 849	22,1	49 Maine-et-Loire	196 648	778 512	25,3
80 Somme	138 059	568 184	24,3	53 Mayenne	66 427	304 055	21,8
Amiens	431 574	1 907 976	22,6	72 Sarthe	123 615	562 683	22,0
25 Doubs	126 282	525 751	24,0	85 Vendée	128 456	623 566	20,6
39 Jura	53 689	260 548	20,6	Nantes	826 601	3 541 183	23,3
70 Haute-Saône	47 405	238 998	19,8	06 Alpes-Maritimes	227 639	1 099 872	20,7
90 Territoire de Belfort	33 719	143 595	23,5	83 Var	196 019	1 016 166	19,3
Besançon	261 095	1 168 892	22,3	Nice	423 658	2 116 038	20,0
24 Dordogne	68 947	410 709	16,8	18 Cher	56 967	314 443	18,1
33 Gironde	337 692	1 436 153	23,5	28 Eure-et-Loir	87 884	425 093	20,7
40 Landes	67 434	374 408	18,0	36 Indre	40 828	232 850	17,5
47 Lot-et-Garonne	60 838	328 548	18,5	37 Indre-et-Loire	136 788	586 897	23,3
64 Pyrénées-Atlantiques	133 740	652 398	20,5	41 Loir-et-Cher	63 926	327 833	19,5
Bordeaux	668 651	3 202 216	20,9	45 Loiret	147 259	654 219	22,5
14 Calvados	163 704	678 087	24,1	Orléans-Tours	533 652	2 541 335	21,0
50 Manche	100 191	496 103	20,2	Paris	638 686	2 212 502	28,9
61 Orne	59 294	291 441	20,3	16 Charente	65 729	352 304	18,7
Caen	323 189	1 465 631	22,1	17 Charente-Maritime	119 070	614 685	19,4
03 Allier	62 027	342 017	18,1	79 Deux-Sèvres	71 066	366 870	19,4
15 Cantal	25 393	148 164	17,1	86 Vienne	102 162	427 263	23,9
43 Haute-Loire	45 361	222 604	20,4	Poitiers	358 027	1 761 122	20,3
63 Puy-de-Dôme	142 347	632 330	22,5	08 Ardennes	59 150	282 937	20,9
Clermont-Ferrand	275 128	1 345 115	20,5	10 Aube	65 031	303 078	21,5
2A Corse-du-Sud	23 323	144 330	16,2	51 Marne	136 855	566 102	24,2
2B Haute-Corse	29 073	162 939	17,8	52 Haute-Marne	36 235	185 660	19,5
Corse	52 396	307 269	17,1	Reims	297 771	1 337 777	22,2
77 Seine-et-Marne	314 224	1 315 875	23,9	22 Côtes-d'Armor	118 321	583 996	20,3
93 Seine-Saint-Denis	369 826	1 538 022	24,0	29 Finistère	196 994	890 280	22,1
94 Val-de-Marne	291 916	1 322 384	22,1	35 Ille-et-Vilaine	255 498	975 683	26,2
Créteil	975 966	4 176 281	23,4	56 Morbihan	153 284	714 872	21,4
21 Côte-d'Or	129 266	521 466	24,8	Rennes	724 097	3 164 831	22,9
58 Nièvre	39 958	220 139	18,2	27 Eure	122 789	578 273	21,2
71 Saône-et-Loire	104 907	552 925	19,0	76 Seine-Maritime	298 122	1 243 198	24,0
89 Yonne	65 668	343 400	19,1	Rouen	420 911	1 821 471	23,1
Dijon	339 799	1 637 930	20,7	67 Bas-Rhin	254 029	1 096 864	23,2
07 Ardèche	61 028	315 059	19,4	68 Haut-Rhin	154 433	750 779	20,6
26 Drôme	103 496	482 120	21,5	Strasbourg	408 462	1 847 643	22,1
38 Isère	298 341	1 200 333	24,9	09 Ariège	26 446	152 477	17,3
73 Savoie	89 135	411 903	21,6	12 Aveyron	50 765	276 229	18,4
74 Haute-Savoie	154 524	725 048	21,3	31 Haute-Garonne	314 956	1 238 859	25,4
Grenoble	706 524	3 134 463	22,5	32 Gers	33 560	185 634	18,1
59 Nord	678 239	2 567 260	26,4	46 Lot	29 756	173 066	17,2
62 Pas-de-Calais	338 259	1 460 972	23,2	65 Hautes-Pyrénées	44 418	229 850	19,3
Lille	1 016 498	4 028 232	25,2	81 Tarn	72 909	375 501	19,4
19 Corrèze	43 252	243 402	17,8	82 Tarn-et-Garonne	46 683	237 801	19,6
23 Creuse	19 086	123 222	15,5	Toulouse	619 493	2 869 417	21,6
87 Haute-Vienne	76 592	375 971	20,4	78 Yvelines	330 540	1 413 843	23,4
Limoges	138 930	742 595	18,7	91 Essonne	286 994	1 216 705	23,6
01 Ain	122 917	587 711	20,9	92 Hauts-de-Seine	364 578	1 571 871	23,2
42 Loire	168 961	741 859	22,8	95 Val-d'Oise	283 681	1 174 981	24,1
69 Rhône	467 048	1 702 105	27,4	Versailles	1 265 793	5 377 400	23,5
Lyon	758 926	3 031 675	25,0	France métropolitaine	14 197 469	62 537 710	22,7
11 Aude	66 227	354 068	18,7	971 Guadeloupe	124 572	454 264	27,4
30 Gard	146 519	703 234	20,8	973 Guyane	72 878	230 905	31,6
34 Hérault	251 749	1 037 200	24,3	972 Martinique	102 547	403 028	25,4
48 Lozère	15 981	77 364	20,7	974 La Réunion	246 027	821 045	30,0
66 Pyrénées-Orientales	89 619	445 370	20,1	France métro. +DOM	14 743 493	64 446 952	22,9
Montpellier	570 095	2 617 236	21,8				

(1) Sans doubles inscriptions, ni formation continue.

Présentation

Pendant l'année scolaire 2008-2009, 14 743 500 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Ces élèves et étudiants représentent 22,9 % de la population totale [1].

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 80 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. Le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit, avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 11 ans.

La baisse de la durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 18 à 20 ans se poursuit en 2008. Les redoublements continuent de diminuer au collège, en terminale générale et technologique, ainsi qu'en CAP et en baccalauréat professionnel.

On assiste dans le même temps à une hausse de scolarisation des jeunes de 18 et 19 ans dans les formations du supérieur et dans le second cycle en apprentissage.

Entre 22 et 24 ans, les taux de scolarisation baissent fortement, reflétant la baisse des taux de poursuites d'études des nouveaux bacheliers depuis 2005 et une plus grande orientation de ces générations vers l'apprentissage, le bac professionnel et les études supérieures courtes.

Pour les jeunes de 26 ans et plus, la baisse de la scolarisation dans le supérieur s'explique par les choix plus fréquents faits au milieu des années 90 en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

L'apprentissage dans le supérieur continue de se développer à tous les âges, mais ne concerne encore que 6,5 % des jeunes de 20 à 22 ans en formation dans l'enseignement supérieur. Au final, les taux de scolarisation par âges constatés en 2008-2009 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,1 années de formation initiale, dont 2,4 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus importante pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Sources :

- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- INSEE pour la population par âge.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Alimentation, Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement rénové de la population.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

[1] Population scolaire et étudiante en 2008-2009 selon l'âge et le taux de scolarisation

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (1)							
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2007-2008	0-1 an	n.d.	-								
2006	2 ans	824 772	148 971	18,1% (-2,8)	18,1% (-2,8)						
2005	3 ans	803 871	803 871	100%	100%						
2004	4 ans	797 863	797 863	100%	99,9%						
2003	5 ans	795 491	795 491	100%	99,9%						
2002	6 ans	798 092	798 092	100%	99,8% (-0,1)	0,2% (+0,1)					
2001	7 ans	807 662	807 662	100%	99,7% (-0,1)	0,3% (+0,1)					
2000	8 ans	823 889	823 889	100%	99,5% (-0,1)	0,5% (+0,1)					
1999	9 ans	794 300	794 300	100%	99,3% (-0,1)	0,6% (+0,1)					
1998	10 ans	789 829	789 829	100%	95,9%	0,7% (+0,1)	3,4%				
1997	11 ans	777 867	777 867	100%	19,7% (-0,4)	0,7% (+0,1)	79,6% (+0,4)				
1996	12 ans	788 326	788 326	100%	1,3%	0,9% (+0,1)	97,8% (-0,1)				
1995	13 ans	782 064	771 185	98,6%	0,2%	0,9%	97,4%	0,1%			
1994	14 ans	764 719	751 746	98,3% (-0,1)		0,9%	95,8% (-0,1)	1,5%			
1993	15 ans	763 802	747 716	97,9% (+0,2)		0,9%	90,5% (+0,2)	3,9%	2,5%		
1992	16 ans	800 588	754 479	94,2% (-0,5)		0,9%	81,1% (-0,4)	4,5% (+0,1)	7,8% (-0,2)		
1991	17 ans	813 480	735 132	90,4% (+0,9)		0,7% (-0,1)	73,6% (+0,8)	4,1%	9,7%	2,3% (+0,1)	
1990	18 ans	830 010	635 251	76,5% (+0,1)		0,6% (-0,2)	35,8% (-0,8)	2,8%	8,3% (+0,1)	29% (+0,9)	
1989	19 ans	836 351	523 617	62,6% (-0,5)		0,4% (-0,2)	15% (-0,7)	1,5%	7% (+0,1)	38,7% (+0,3)	
1988	20 ans	839 175	418 340	49,9% (-0,3)		0,1% (-0,3)	4,7% (-0,3)	0,7%	5,7% (+0,1)	38,7% (+0,1)	
1987	21 ans	828 748	324 266	39,1%				1,3%	0,3%	4,4% (+0,1)	33,1%
1986	22 ans	830 993	254 063	30,6% (-0,8)				0,4%	0,2%	3,2% (+0,1)	26,7% (-0,8)
1985	23 ans	811 883	182 235	22,4% (-0,5)				0,2%	0,2%	2,1% (+0,1)	19,9% (-0,6)
1984	24 ans	792 653	123 424	15,6% (-0,4)				0,1%	0,1%	1,3%	14% (-0,5)
1983	25 ans	775 461	78 587	10,1% (+0,1)					0,1%	0,8%	9,2% (+0,1)
1982	26 ans	820 595	58 049	7,1% (-0,1)						0,3%	6,7%
1981	27 ans	824 562	40 468	4,9% (-0,1)							4,7% (-0,1)
1980	28 ans	833 561	31 386	3,8% (-0,3)							3,7% (-0,3)
1979	29 ans	788 270	24 877	3,2% (-0,1)							3,1% (-0,1)
1978 et avant	30 et +	40 270 591	185 658	0,5%							0,4%
Total		62 809 468	14 743 493 (2)	22,9%	6 643 592	75 504	5 341 191	170 912	435 233	2 077 061	

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2007. Exemple : à 20 ans, 49,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,3 point de moins qu'à la rentrée 2007.

(2) L'effectif de 14 743 493 jeunes scolarisés est inférieur à la somme des effectifs de la colonne. Dans les tranches d'âge auxquelles la scolarisation est obligatoire, on constate, soit une surestimation, soit une sous-estimation, des effectifs scolarisés au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. L'effectif scolarisé est donc ramené à celui de la population totale afin d'obtenir un taux de scolarisation égal à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM		
	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2000-2001	2005-2006	2008-2009
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,31	6,20	6,08
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,48	6,43	6,31
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,16	5,97	5,86
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,88	3,71	3,66
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,81	3,65	3,62
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,95	3,76	3,70
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,43	2,50	2,42
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,66	2,78	2,69
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,21	2,21	2,15

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

Présentation

En 2008-2009, en France métropolitaine et dans les DOM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 64,6 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 27 % sont encore en quatrième [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 40 % des garçons [1]. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 11 % et 8 %).

Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

– INSEE pour la population par âge.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2009 en France métropolitaine et dans les DOM. Cette population a été évaluée à partir du recensement de la population.

■ **CPA, CLIPA, DIMA.** Voir définition en 5.4.

■ **Prof. court scolaire.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court apprentissage.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long scolaire.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long apprentissage.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignement post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2008-2009 ?

1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 347	21 328	33 675	12 519	20 810	33 329	3 712	6 212	9 924	2 726	4 331	7 057
6 ^e et 5 ^e	6 039	9 346	15 385	525	735	1 260	167	201	368	110	124	234
4 ^e	79 167	105 986	185 153	9 128	13 092	22 220	558	616	1 174	78	79	157
3 ^e (y compris CPA, CLIPA et DIMA)	257 874	235 984	493 858	97 472	127 186	224 658	15 490	18 456	33 946	1 183	1 226	2 409
2 nd e générale et techno	11 527	10 759	22 286	195 018	158 276	353 294	56 065	54 009	110 074	8 646	8 745	17 391
1 ^{re} générale et techno	291	442	733	10 572	9 094	19 666	168 770	132 571	301 341	63 337	61 620	124 957
Terminale généré. et techno	17	23	40	262	365	627	9 904	7 743	17 647	155 965	115 357	271 322
Prof. court scolaire (1)	212	248	460	28 735	30 712	59 447	87 723	96 863	184 586	79 988	86 089	166 077
Prof. court apprentissage (1)	-	6	6	2 940	9 697	12 637	13 900	47 436	61 336	16 792	53 224	70 016
Prof. long scolaire (1)	52	95	147	9 127	11 315	20 442	14 261	19 126	33 387	22 325	26 344	48 669
Prof. long apprentissage (1)	-	1	1	3	107	110	33	303	336	2 333	6 075	8 408
Post-bac	1	1	2	4	22	26	112	248	360	10 509	7 926	18 435
Total scolarisés	367 527	384 219	751 746	366 305	381 411	747 716	370 695	383 784	754 479	363 992	371 140	735 132
Différence (2)	6 834	6 139	12 973	6 757	9 329	16 086	21 197	24 912	46 109	33 719	44 629	78 348
Population (milliers)	374 361	390 358	764 719	373 062	390 740	763 802	391 892	408 696	800 588	397 711	415 769	813 480

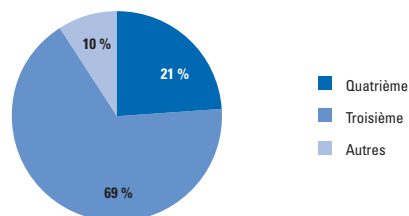
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,3	5,5	4,4	3,4	5,3	4,4	0,9	1,5	1,2	0,7	1,0	0,9
6 ^e et 5 ^e	1,6	2,4	2,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	21,1	27,2	24,2	2,4	3,4	2,9	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris CPA, CLIPA et DIMA)	68,9	60,5	64,6	26,1	32,6	29,4	4,0	4,5	4,2	0,3	0,3	0,3
2 nd e générale et techno	3,1	2,8	2,9	52,3	40,5	46,3	14,3	13,2	13,7	2,2	2,1	2,1
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,8	2,3	2,6	43,1	32,4	37,6	15,9	14,8	15,4
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	1,9	2,2	39,2	27,7	33,4
Prof. court scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	7,7	7,9	7,8	22,4	23,7	23,1	20,1	20,7	20,4
Prof. court apprentissage (1)	-	0,0	0,0	0,8	2,5	1,7	3,5	11,6	7,7	4,2	12,8	8,6
Prof. long scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,4	2,9	2,7	3,6	4,7	4,2	5,6	6,3	6,0
Prof. long apprentissage (1)	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,6	1,5	1,0
Post-bac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,6	1,9	2,3
Total scolarisés	98,2	98,4	98,3	98,2	97,6	97,9	94,6	93,9	94,2	91,5	89,3	90,4
Différence (2)	1,8	1,6	1,7	1,8	2,4	2,1	5,4	6,1	5,8	8,5	10,7	9,6
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique "Définitions".

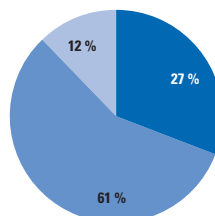
(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

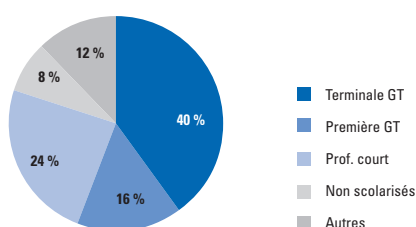
Filles 14 ans



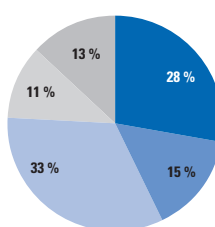
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



Présentation

En milieu ordinaire, l'élève handicapé fréquente, soit une classe ordinaire, soit une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans le premier degré ou une unité pédagogique d'intégration (UPI) dans le second degré.

À la rentrée scolaire 2009-2010, 187 500 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire, soit 12 800 élèves de plus que l'année précédente (+ 7 %). La part du secteur public est de 90 % dans le premier degré et de 86 % dans le second degré [1].

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux scolarisent par ailleurs 74 800 jeunes. Parmi eux, 6 800 ont bénéficié d'une scolarité partagée dans une classe ordinaire.

Par rapport à l'année scolaire passée, la scolarisation individuelle progresse dans le premier et le second degrés (respectivement 7 % et 10 %), la scolarisation en CLIS se stabilise (+ 2 %) alors que la scolarisation en UPI continue de progresser de manière significative (+ 19 %).

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, date de la première mise en œuvre du volet scolarisation de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'effectif d'élèves handicapés en milieu ordinaire a augmenté de 32 100 élèves, soit une évolution annuelle moyenne de 6,5 %. Sur la même période, la scolarisation en établissement spécialisé décroît légèrement (- 2,7 %). La baisse enregistrée en 2007 dans le premier degré est liée aux changements dans le mode de collecte des enquêtes qui ont suivi la loi de février 2005.

Les élèves handicapés sont proportionnellement plus nombreux dans le premier degré que dans le second degré (64 % alors que les élèves du premier degré représentent 55 % du total des effectifs de l'enseignement scolaire). En milieu ordinaire, 69 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement, la proportion est de 66 % dans le premier degré et de 75 % dans le second degré, dont près d'un tiers (30 %) fréquentent une structure de l'enseignement adapté destinée aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires [2].

Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs semblent avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire : ils constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (48 %), seulement un tiers des élèves handicapés dans le second degré (36 %) et la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (54 %). Ils sont plus souvent en CLIS (55 %) ou en UPI (52 %) qu'en classe ordinaire [3].

Sources :

- MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO / Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESR DEPP / Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Définitions

■ **Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap.** Les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap sont diverses : elle peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. En milieu ordinaire, elle se déroule dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une CLIS ou dans une UPI (scolarisation collective).

■ **Scolarisation collective.** Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité pédagogique d'intégration (UPI) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

■ **Les établissements hospitaliers et médico-sociaux** (sous tutelle du ministère chargé de la Santé) offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle. Comme pour la scolarisation en CLIS ou en UPI, l'orientation vers ce type d'établissement est décidée par la CDAPH.

■ **Cycles d'enseignement.** Voir 1.1.

■ **Classification des principales déficiences :**

- les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissant du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques ;
- les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement ;
- les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie... ;
- les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ;
- les troubles viscéraux regroupent les troubles cardiaques, respiratoires ou liés à une pathologie cancéreuse, plus généralement, toutes les maladies chroniques requérant la mise en place d'aménagements de scolarité ;
- plusieurs troubles : au cas où le jeune présente plusieurs déficiences de même importance ;
- polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.

La scolarisation des élèves handicapés

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
Premier degré	96 396	104 824	111 083	109 682	114 482	120 180
% Public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129
CLIS	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051
Second degré	37 442	46 699	44 278	52 334	60 691	67 310
% Public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	46 197	50 125
UPI	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185
Total en milieu ordinaire	133 838	151 523	155 361	162 016	175 173	187 490
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909
Total en établissements spécialisés (2)	77 141	76 340	76 951	76 413	75 504	74 845
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763
Ensemble	210 979	227 863	232 312	238 429	244 302	255 572 (3)

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(3) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire					Étab. hospitaliers et médico-sociaux (3)		
	Effectifs	Individuelle		Collective	Total	Effectifs	Médico-sociaux Effectifs	Total Effectifs
dont SEGPA (4)		dont EREA	Effectifs					
Premier degré	79 129			41 051	120 180	4 417	58 890	63 307
Cycle I	28 111			7 657	35 768	1 572	16 904	18 476
Cycle II	23 513			25 932	49 445	1 898	27 953	29 851
Cycle III	27 505			7 462	34 967	947	14 033	14 980
Second degré	50 125	13 392	1 786	17 185	67 310	2 519	9 019	11 538
Premier cycle	39 559	13 285	878	6 020	45 579	1 403	4 158	5 561
Second cycle	10 111	88	871	849	10 960	690	1 935	2 625
Indifférencié	455	19	37	10 316	10 771	426	2 926	3 352
Total	129 254	13 392	1 786	58 236	187 490 (2)	6 936	67 909	74 845

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Environ 1500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) SEGPA de collège.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et dans les établissements spécialisés en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience (2)	Milieu ordinaire (1)					Étab. hosp. et médico-sociaux (4)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Total
Classe ordinaire	CLIS	Classe ordinaire	UPI					
Troubles intellectuels et cognitifs	26 085	32 030	11 389	12 536	82 040	1 114	36 744	37 858
Troubles du psychisme	18 212	3 564	9 185	1 274	32 235	3 121	15 474	18 595
Troubles du langage et de la parole	9 987	1 362	12 033	1 000	24 382	190	1 228	1 418
Troubles auditifs	3 384	670	2 767	505	7 326	21	2 739	2 760
Troubles visuels	2 145	281	2 059	137	4 622	7	833	840
Troubles viscéraux	3 514	150	2 785	51	6 500	571	86	657
Troubles moteurs	7 943	1 010	6 650	926	16 529	543	3 627	4 170
Plusieurs troubles associés	5 852	1 839	2 063	722	10 476	547	4 736	5 283
Autres troubles	2 007	145	1 194	34	3 380	720	1 630	2 350
Polyhandicap (3)	-	-	-	-	-	102	812	914
Total	79 129	41 051	50 125	17 185	187 490	6 936	67 909	74 845

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Voir la rubrique "Définitions" pour les modifications qui ont été apportées à la nomenclature des troubles et déficiences en 2009-2010.

(3) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(4) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Présentation

Après avoir connu un maximum de 40 100 élèves en 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones a fortement diminué jusqu'à 34 700 élèves, en 2008-2009 [1].

Durant l'année scolaire 2009-2010, 36 500 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 18 100 dans une école élémentaire, 15 400 dans un collège, et 3 000 dans un lycée dont une majorité (57 %) dans un lycée professionnel [2]. Au total, ces élèves représentent 3,9% des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 700 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou disposent de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires. Globalement, 83 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une aide.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : en métropole, deux académies y scolarisent environ deux tiers de leurs élèves non francophones (Strasbourg, Rennes), et trois académies plus de 95 % (Rouen, Grenoble Dijon), voire 100 % dans l'académie de Paris.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 9 sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France.

Définitions

■ Un **"nouvel arrivant non francophone"** est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classes d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 01.57, 06.08.

[1] Les élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, élèves de plus de 6 ans)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280	16 952	18 111
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906	14 761	15 370
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721	3 004	2 986
Total non francophones	31 760	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032	34 907	34 717	36 467
Total élèves CP-CM2	3 980 677	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064	4 108 240	4 114 255
Total élèves 2 nd degré	5 599 952	5 597 407	5 581 052	5 540 296	5 485 437	5 418 031	5 371 368	5 339 719	5 331 729
Total général	9 580 629	9 560 587	9 534 335	9 516 333	9 498 774	9 483 694	9 465 432	9 447 959	9 445 984
Part des élèves non francophones (%)	3,3	4,0	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9

[2] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2009

(Élèves de plus de 6 ans, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré				Ensemble		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Lycées Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)
Aix-Marseille	752	74,3	593	88,2	81	45,7	1 426	1 119	78,5
Amiens	282	85,5	381	96,3	97	95,9	760	701	92,2
Besançon	162	51,9	263	95,4	15	93,3	440	349	79,3
Bordeaux	640	77,8	407	90,2	42	88,1	1 089	902	82,8
Caen	105	51,4	111	86,5	21	81,0	237	167	70,5
Clermont-Ferrand	291	78,7	268	83,6	58	86,2	617	503	81,5
Corse	166	66,3	140	83,6	11	-	317	227	71,6
Créteil	1 564	89,0	2 041	81,5	507	76,9	4 112	3 446	83,8
Dijon	296	91,9	237	100,0	43	100,0	576	552	95,8
Grenoble	788	94,4	595	98,7	80	85,0	1 463	1 399	95,6
Lille	352	71,9	414	88,6	171	59,1	937	721	76,9
Limoges	179	77,7	311	92,9	84	75,0	574	491	85,5
Lyon	1 331	86,7	1 080	88,6	77	74,0	2 488	2 168	87,1
Montpellier	701	76,0	546	87,9	119	100,0	1 366	1 132	82,9
Nancy-Metz	501	66,7	318	88,7	90	83,3	909	691	76,0
Nantes	460	66,1	363	74,9	28	28,6	851	584	68,6
Nice	953	80,9	513	93,8	49	59,2	1 515	1 281	84,6
Orléans-Tours	453	64,2	367	86,6	43	83,7	863	645	74,7
Paris	612	100,0	1 307	100,0	618	100,0	2 537	2 537	100,0
Poitiers	426	72,1	322	79,5	33	84,8	781	591	75,7
Reims	281	88,3	250	98,0	59	79,7	590	540	91,5
Rennes	417	52,0	507	85,0	108	51,9	1 032	704	68,2
Rouen	135	100,0	307	98,0	52	96,2	494	486	98,4
Strasbourg	709	49,4	416	83,9	80	60,0	1 205	747	62,0
Toulouse	447	81,2	565	86,5	83	57,8	1 095	900	82,2
Versailles	1 863	92,7	1 918	95,8	312	94,9	4 093	3 861	94,3
France métro.	14 866	80,2	14 540	90,1	2 961	82,0	32 367	27 444	84,8
Guadeloupe	76	100,0	112	97,3	-	-	188	185	98,4
Guyane	2 314	47,7	477	99,8	15	100,0	2 806	1 595	56,8
Martinique	129	49,6	76	80,3	9	11,1	214	126	58,9
La Réunion	726	100,0	165	99,4	1	-	892	890	99,8
DOM	3 245	60,7	830	97,6	25	64	4 100	2 796	68,2
France métro. + DOM	18 111	76,7	15 370	90,5	2 986	81,8	36 467	30 240	82,9

Présentation

En janvier 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 1 127 700 enseignants et autres personnels, 68 900 assistants d'éducation ou assistants pédagogiques sont des agents du système éducatif au titre des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [1]. 804 000 enseignants exercent dans le secteur public, 140 500 sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants dans les classes sous contrat des écoles et établissements privés. 183 200 agents assurent dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel : 83,8 % des agents dans les secteurs public et privé, 81,4 % des agents dans le seul secteur public. Les enseignants du premier degré public connaissent de 2006 à 2010 une relative stabilité. Ceux du second degré diminuent depuis 2003 [2] [3]. Ils enregistrent en 2010 une diminution de leurs effectifs légèrement plus faible que la baisse enregistrée les années précédentes (- 1,2 % en 2010 mais plus de 2 % en 2009 et en 2008). Le nombre d'enseignants recensés dans les écoles et établissements privés augmente jusqu'en 2004, connaît une relative stabilité au cours des trois années suivantes et diminue à partir de 2008 (- 0,7 %), - 1,2 % en 2009 et - 0,9 % en 2010.

9 900 enseignants stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 7 600 sur celui du second degré, soit deux fois moins qu'au début de la décennie.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur cinq (18,6 %). Leur effectif en forte diminution atteint à peine les trois cinquièmes de l'effectif recensé en janvier 2003. Cette diminution est due au transfert des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales.

À ces personnels, dans le secteur public, il convient d'ajouter les 68 900 assistants d'éducation et assistants pédagogiques qui interviennent à 92 % dans les établissements du second degré.

74 100 enseignants et 56 300 autres personnels exercent en 2010 dans l'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement (qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la loi LRU).

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Fichiers de paye, de 1995 à 2010, annuaires EPP, AGORA, des personnels ITRF et des personnels des bibliothèques et musées en 2010.
- MEN-MESR DGRH/ Fichier de gestion des enseignants du supérieur, février 2010.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'école ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants-stagiaires en IUFM et les élèves-enseignants des ENS sont totalisés dans la rubrique "stagiaires des établissements de formation".

À partir de janvier 2009, la mise en place de la loi LRU a entraîné une modification du recensement des personnels enseignants et non-enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur, l'université s'étant substituée à l'État en tant qu'employeur pour les établissements ayant acquis leur autonomie. Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye (source : MEN-MESR/DEPP) pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des fichiers de gestion (source : MEN-MESR/DGRH) pour les enseignants dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs et une partie des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat.

Les non-enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Dans les données de l'édition 2009, les non-enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE).

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs assistants d'éducation et assistants pédagogiques	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828	60 635	81,2
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	1 166 974	61 393	83,3
2009 (3)	798 742	141 661	940 403	174 839	1 115 242	67 538	84,3
2010	804 043	140 454	944 497	183 248	1 127 745	68 949	83,8

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés publics et privés, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisées à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2009 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

[2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de 1995 à 2005

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	942 075	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme LOLF ou d'affectation

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé [depuis 2006])

	2006		2007 (1)		2008 (2)		2009 (2)		2010	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	320 103	80,3	321 339	80,7	322 357	81,0	321 739	81,3	323 445	81,5
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9	46 379	91,0	46 140	90,9	45 483	91,0
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	419 009	57,2	413 107	57,3	404 226	57,4	393 860	57,5	389 008	57,6
Enseignement du 2 nd degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6	97 061	65,6	95 521	65,7	94 971	65,8
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés	1 103	70,6	1 121	68,8	-	-	-	-	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6	78 169	36,1	62 141	37,0	74 085	36,7
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0	24 379	72,7	21 002	71,1	17 505	74,4
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	993 744	65,7	982 678	65,9	972 571	66,3	940 403	66,6	944 497	66,9

(1) Ne sont plus comptabilisées à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) Les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) pour l'enseignement agricole.

À la rentrée 2009, la France métropolitaine et les DOM comptent 49 000 écoles publiques et 5 300 écoles privées. Le nombre d'écoles est en baisse de 3 % depuis 2005. La baisse est plus forte pour les écoles maternelles (- 7 % pour le public, - 31 % pour le privé) que pour les écoles élémentaires, expliquée en partie, et notamment pour le public, par la fusion d'écoles maternelles et élémentaires.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAAP. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 130 et 4 080 établissements. Le nombre d'établissements du second degré varie peu depuis 2005. Dans le public, le nombre de lycées professionnels a diminué de 6 % et le nombre de lycées agricoles a augmenté de 8 %. Dans le privé, la baisse globale de 1 % ne concerne pas les lycées professionnels.

Les évolutions sont plus contrastées pour les établissements du supérieur.

Le nombre d'établissements accueillant des STS ou des CPGE a augmenté de 5 % depuis 2005. Il s'agit majoritairement d'établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAAP.

Concernant les STS, la hausse la plus forte concerne les établissements privés (9 %). Pour les CPGE, l'augmentation concerne plus particulièrement les établissements publics (6 %). Le nombre d'écoles d'ingénieurs se stabilise en 2009, après une baisse de 6 % entre 2005 et 2008. Le nombre d'écoles de commerce augmente après une baisse de 8 % entre 2005 et 2008. Concernant les autres établissements de formation spécialisée non universitaires, leur nombre est plutôt en baisse, excepté, parmi les écoles de spécialités diverses, celles préparant aux fonctions sociales, en croissance de 25 % depuis 2005.

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) a augmenté de 7 % depuis 2005. Cette augmentation ne concerne que le secteur public depuis 2007, alors que le secteur privé, auquel appartiennent 74 % des CFA, est en légère baisse depuis trois ans.

Sources :

- MEN-MESR DEPP / RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESR DEPP / Enquête n° 51 et Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESR-DGESIP-DGRI-SIES / RERS 2.17.
- MAAP / RERS 4.23.

Définitions

■ **Champ.** Structures de formation initiale hors établissements médicaux-éducatifs et socio-éducatifs (France métropolitaine et DOM). Premier degré : sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Second degré : sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

■ **École maternelle.** L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

■ **École élémentaire.** L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

■ **Collège.** Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

■ **Lycée général et technologique.** Le lycée est un établissement qui dispense l'enseignement du second cycle du second degré, de la seconde à la terminale.

Un lycée général et technologique a au moins une classe d'enseignement général et une classe d'enseignement technologique.

■ **Lycée polyvalent.** Lycée général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

■ **Lycée professionnel.** Établissement d'enseignement professionnel, préparant aux CAP, aux BEP et aux baccalauréats professionnels.

■ **MFR.** Maison familiale rurale.

■ **Autres écoles de spécialités diverses.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme, les écoles paramédicales hors université, les écoles préparant aux fonctions sociales et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

■ **CUFR.** Centre universitaire de formation et de recherche.

■ **EREA.** Voir définitions en 2.3.

■ **Université, grand établissement, école d'ingénieurs, institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), CPGE, STS, école paramédicale et sociale :** voir définitions en 2.17.

Les structures de formation initiale

[1] Les structures de formation initiale en 2009-2010 hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs (France métropolitaine et DOM)

	Rentrée scolaire					Évolution entre 2005 et 2009 en %
	2005	2006	2007	2008	2009	
Premier degré	56 158	55 667	55 329	54 875	54 280	-3,3
Public	50 668	50 290	49 928	49 498	48 975	-3,3
Écoles maternelles	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	-6,9
Écoles élémentaires	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	-1,4
Privé	5 490	5 377	5 401	5 377	5 305	-3,4
Écoles maternelles	190	160	213	194	131	-31,1
Écoles élémentaires	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	-2,4
Second degré	12 251	12 236	12 245	12 252	12 214	-0,3
Public	8 115	8 130	8 132	8 152	8 133	0,2
Établissements sous tutelle du MEN	7 901	7 915	7 917	7 919	7 902	0,0
dont collèges	5 220	5 238	5 247	5 260	5 261	0,8
dont lycées professionnels	1 050	1 043	1 027	1 012	990	-5,7
dont LEGT ou polyvalents	1 551	1 554	1 563	1 567	1 571	1,3
dont EREA	80	80	80	80	80	0,0
Établissements sous tutelle du MAAP (y compris MFR)	214	215	215	233	231	7,9
Établissements avec STS ou CPGE (MEN + MAAP)	1 416	1 426	1 422	1 438	1 439	1,6
Privé	4 136	4 106	4 113	4 100	4 081	-1,3
Établissements sous tutelle du MEN	3 522	3 495	3 501	3 494	3 475	-1,3
dont collèges	1 790	1 773	1 778	1 771	1 756	-1,9
dont lycées professionnels	658	653	660	660	663	0,8
dont LEGT ou polyvalents	1 074	1 069	1 063	1 063	1 056	-1,7
Établissements sous tutelle du MAAP (y compris MFR)	614	611	612	606	606	-1,3
Établissements avec STS ou CPGE (MEN + MAAP)	638	640	640	661	680	6,6
Enseignement supérieur (1)						
Universités (2)	81	81	81	79	79	-2,5
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	114	115	114	0,0
IUFM	30	30	30	30	30	0,0
Grands établissements (3)	9	9	10	10	11	22,2
Établissements avec STS	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	4,6
dont publiques	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1,8
dont privées	797	802	814	847	872	9,4
dont STS en établissements du second degré (4)	1 899	1 912	1 908	1 943	1 961	3,3
Établissements avec CPGE	407	406	414	422	429	5,4
dont publiques	317	318	324	331	337	6,3
dont privées	90	88	90	91	92	2,2
dont CPGE en établissements du second degré (4)	389	390	397	405	415	6,7
Écoles d'ingénieurs	246	247	240	231	232	-5,7
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	223	219	210	206	212	-4,9
Établissements universitaires privés	13	13	13	13	12	-7,7
Écoles normales supérieures	4	4	4	5	6	50,0
Écoles d'architecture	23	23	20	21	22	-4,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	236	235	242	233	237	0,4
Autres écoles de spécialités diverses	796	804	804	796	814	2,3
Interniveaux : centres de formation d'apprentis (5)	900	925	958	961	966	7,3
Public	209	226	237	244	251	20,1
Privé	691	699	721	717	715	3,5

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (ex. certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(3) L'Institut National Polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut Polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement.

(4) Ne sont pris en compte que les établissements sous tutelle du MEN ou du MAAP.

(5) Ne sont pas prises en compte les antennes de centres de formation d'apprentis (819 antennes en 2009-2010).

2 Les établissements

2.1	Les écoles en 2009-2010	36
2.2	Les classes du premier degré en 2009-2010	38
2.3	Collèges et lycées selon le type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes du second degré en 2009-2010	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition réussite" (RAR)	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	64
2.16	Les établissements en zones urbaines sensibles	66
2.17	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	68

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'enseignement du premier degré compte, à la rentrée 2009, un peu moins de 54 300 écoles, contre près de 58 400 en 2001, un peu plus de 56 600 en 2004 et un peu moins de 54 900 en 2008 [1]. Entre 2008 et 2009, cette baisse touche aussi bien le secteur public (- 1,1 %) que le secteur privé (- 1,3 %). Le nombre d'écoles maternelles publiques et privées continue à baisser, passant de 16 700 à 16 400 écoles dans le secteur public et de 190 à 131 écoles dans le secteur privé. Les écoles maternelles ne représentent que 2,5 % de l'ensemble des écoles privées (33,4 % dans le secteur public). Concernant les écoles élémentaires, dans le public comme dans le privé, on observe une légère baisse (respectivement - 0,4 % et - 0,2 %).

À la rentrée 2009, dans le secteur public, près de 5 000 écoles sont à classe unique, soit 10,1 % de l'ensemble [2][3]. Près des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81,3 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 57,3 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,9 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus contre 10,5 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM. Dans le secteur privé, on compte seulement 3,1 % d'écoles à classe unique. 46,9 % des écoles privées ont entre une et cinq classes (84 % des écoles maternelles et 46 % des écoles élémentaires) et 18,7 % d'entre elles ont onze classes et plus (2,3 % des écoles maternelles et 19,1 % des écoles élémentaires).

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

Les écoles en 2009-2010

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Public									
Écoles maternelles	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366
Écoles élémentaires	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609
dont à classe unique	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774
Total Public	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668	50 290	49 928	49 498	48 975
Privé									
Écoles maternelles	245	222	199	184	190	160	213	194	131
Écoles élémentaire	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174
dont à classe unique	118	138	153	136
Total Privé	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490	5 377	5 401	5 377	5 305
Total Public + Privé	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158	55 667	55 329	54 875	54 280

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2009-2010

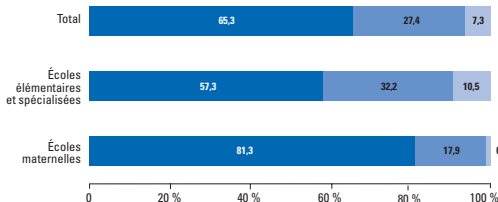
(France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total
Public									
1	1 190	3 762	4 952	5	12	17	1 195	3 774	4 969
2	2 208	4 327	6 535	15	18	33	2 223	4 345	6 568
3	3 892	3 555	7 447	47	39	86	3 939	3 594	7 533
4	3 351	3 251	6 602	39	40	79	3 390	3 291	6 681
5	2 504	3 618	6 122	53	58	111	2 557	3 676	6 233
6 à 10	2 714	10 218	12 932	208	273	481	2 922	10 491	13 413
11 à 15	96	2 723	2 819	41	250	291	137	2 973	3 110
16 et plus	2	352	354	1	113	114	3	465	468
Total Public	15 957	31 806	47 763	409	803	1 212	16 366	32 609	48 975
Privé									
1	24	133	157	2	3	5	26	136	162
2	26	508	534	2	1	3	28	509	537
3	31	578	609	3	2	5	34	580	614
4	11	602	613	2	1	3	13	603	616
5	9	545	554	0	6	6	9	551	560
6 à 10	17	1 781	1 798	1	25	26	18	1 806	1 824
11 à 15	1	673	674	0	13	13	1	686	687
16 et plus	1	284	285	1	19	20	2	303	305
Total Privé	120	5 104	5 224	11	70	81	131	5 174	5 305

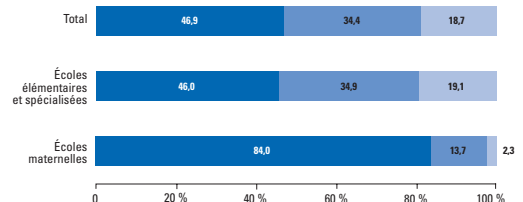
[3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM)

Écoles publiques



Écoles privées



■ 1 à 5 classes
■ 6 à 10 classes
■ 11 classes et plus

Présentation

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Depuis, le nombre de classes est orienté à la hausse [2]. À la rentrée 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte 282 400 classes, soit une stagnation par rapport à la rentrée 2008. Cette apparente stabilité masque une hausse du nombre de classes préélémentaires (+ 0,5 %) et, dans une moindre mesure, du nombre de classes élémentaires (+ 0,2 %), contrebalancée par une baisse des classes accueillant des élèves relevant de l'ASH (- 16,1 %). Cette baisse tient surtout à un repérage plus strict des classes ASH dans l'enquête.

Dans le secteur public, on dénombre 245 200 classes, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à 2008. Dans le secteur privé, on observe une légère baisse par rapport à 2008 (37 200 classes en 2009 contre 37 300 en 2008).

Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,3 % dans le privé. Ces classes préélémentaires appartiennent à près de 88,2 % au secteur public. De même, les classes de l'enseignement public représentent 86,0 % des classes élémentaires.

En 2009, la tendance générale de l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe, aussi bien dans le secteur public que le secteur privé, est à la stabilité par rapport à la rentrée 2008 [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,5 élèves dans le secteur public et de 27,1 dans le privé. Dans l'enseignement public et privé, on compte un peu plus de 22 élèves par classe élémentaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Cela regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire (voir rubrique "Définitions" en 3.1).

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

Les classes du premier degré en 2009-2010

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public								
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457	65 839
Écoles élémentaires et spécialisées	194 862	179 177	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632	179 376
dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774
Total Public	254 620	249 715	243 993	244 345	244 470	244 730	245 089	245 215
Privé								
Écoles maternelles	1 081	1 380	973	-	542	889	790	453
Écoles élémentaires et spécialisées	37 201	37 037	36 202	-	36 625	36 415	36 547	36 762
dont classes uniques	347	215	-	-	118	138	153	136
Total Privé	38 282	38 417	37 175	37 106	37 167	37 304	37 336	37 215
Total Public + Privé	292 902	288 132	281 168	281 451	281 637	282 034	282 425	282 430

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles élémentaires sont comptabilisés dans les lignes "Écoles élémentaires et spécialisées".

[2] Nombre de classes selon le type de classe

(France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public				
Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869
CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221
ASH	5 080	5 058	4 920	4 125
Total Public	244 470	244 730	245 089	245 215
Privé				
Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654
CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196
ASH	350	384	435	365
Total Privé	37 167	37 304	37 336	37 215
Public + Privé				
Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523
CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417
ASH	5 430	5 442	5 354	4 490
Total Public + Privé	281 637	282 034	282 425	282 430

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public								
Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	26,1	25,9	25,8	25,8	25,5
CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,5	22,6	22,7	22,6	22,6
Privé								
Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	27,6	27,3	26,9	26,7	27,1
CP-CM2	26,2	24,5	23,9	22,8	22,9	23,1	23,0	22,9
Public + Privé								
Classes préélémentaires	30,1	27,8	25,5	26,3	26,1	25,9	25,9	25,7
CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7

Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 400 à la rentrée 2009, varie peu depuis dix ans [1]. Entre 1960 et 1980, la hausse importante du nombre des collèges publics est due avant tout à la scolarisation massive des jeunes. À partir de 1985, dans le secteur public, le nombre de lycées professionnels diminue alors que celui des lycées et des collèges augmente. Dans le secteur privé, le nombre d'établissements a baissé jusqu'en 2002 puis s'est stabilisé. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les lycées et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

Le nombre global de classes dans les établissements publics et privés a diminué très faiblement (235 700 à la rentrée 2009) [2]. Cette baisse, pour la septième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse de 1999 à 2002. Dans le secteur public, le nombre de classes des lycées, y compris professionnels, continue de décroître, en raison d'une baisse des effectifs, dont la cause principale est démographique. Dans le secteur privé, les classes des lycées sont un peu moins nombreuses à cette rentrée, contrairement aux années précédentes.

Le nombre moyen d'élèves par classe reste stable dans les établissements des secteurs public et privé [3]. Les élèves demeurent plus nombreux en moyenne dans les classes des lycées du secteur public : trois élèves de plus par classe dans les lycées d'enseignement général et technologique, un élève de plus dans les lycées professionnels. Dans les collèges publics, au contraire, les classes comptent deux élèves de moins que dans celles des collèges privés.

Définitions

■ **Établissements du second degré.** Les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **La "classe".** Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par classe.** C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

■ **Lycées.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP.** Lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Sources : MEN-MESR-DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées selon le type d'établissement

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public										
Collèges	3 372	4 143	4 891	5 019	5 128	5 220	5 238	5 247	5 260	5 261
LP	906	1 150	1 353	1 362	1 108	1 050	1 043	1 027	1 012	990
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 294	1 513	1 551	1 554	1 563	1 567	1 571
EREA	nd	nd	nd	82	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 757	7 829	7 901	7 915	7 917	7 919	7 902
Privé										
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 814	1 808	1 790	1 773	1 778	1 771	1 756
LP	1 300	1 642	978	809	647	658	653	660	660	663
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 290	1 102	1 074	1 069	1 063	1 063	1 056
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 913	3 557	3 522	3 495	3 501	3 494	3 475
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 670	11 386	11 423	11 410	11 418	11 413	11 377

(1) Données France métropolitaine (hors DOM).
nd : non disponible.

[2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public										
Collèges	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177	106 530	106 971
LP	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580	22 461	21 885
Lycées	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524	55 878	55 707
EREA	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967	946	933
Total Public	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446	187 248	185 815	185 496
Privé										
Collèges	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854	25 901	25 930
LP	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344	6 422	6 328
Lycées	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999	18 161	17 980
Total Privé	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740	50 197	50 484	50 238
Total Public + Privé	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186	237 445	236 299	235 734

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

(France métropolitaine+DOM)

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public										
Collèges	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5
LP	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4	19,0	18,9
Lycées	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9	26,8	26,8
EREA	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3
Privé										
Collèges	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1	25,2
LP	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4	17,8	18,0
Lycées	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5	23,9
Public + Privé										
Collèges	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8
LP	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8	18,7
Lycées	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1	26,0	26,1
EREA	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2009, dont 340 dans les DOM (3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. Pour la Guyane et Clermont-Ferrand, leur part est supérieure à 68 %. En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges (respectivement 45 % et 55 %) en raison d'une offre de lycées privés plus importante.

Les lycées d'enseignement général et technologique sont plus nombreux que les lycées professionnels mais les différences entre académies sont très fortes [3]. Il y a presque parité dans quatre académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon), voire un nombre de LEGT inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. En revanche, les LEGT sont deux fois plus nombreux pour cinq académies (Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion) et même trois fois plus dans les académies d'Île-de-France et de la Corse.

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1] Leur poids atteint 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Rennes et Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (67 % contre 51 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, a augmenté cette année dans le secteur public et devient la même que dans le privé.

Définitions

■ **Établissements du second degré.** Sont retenus ici uniquement les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP.** Lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

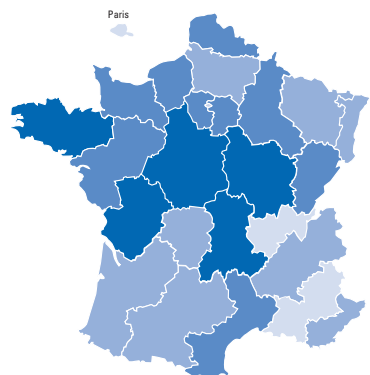
Collèges et lycées par académie

[1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM)

Académies	Public					Privé					Public + Privé	Part du Privé (%)
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total			
Aix-Marseille	210	47	59	3	319	74	62	63	199	518	38,4	
Amiens	173	44	44	2	263	43	24	27	94	357	26,3	
Besançon	115	25	29	2	171	37	17	9	63	234	26,9	
Bordeaux	253	61	70	5	389	92	46	44	182	571	31,9	
Caen	150	23	42	3	218	54	23	27	104	322	32,3	
Clermont-Ferrand	140	22	31	3	196	61	14	26	101	297	34,0	
Corse	29	4	9	1	43	2		2	4	47	8,5	
Créteil	349	39	130	3	521	70	17	47	134	655	20,5	
Dijon	160	18	43	3	224	28	8	21	57	281	20,3	
Grenoble	244	43	81	4	372	89	44	60	193	565	34,2	
Lille	326	97	85	6	514	121	21	62	204	718	28,4	
Limoges	77	19	23	1	120	11	6	8	25	145	17,2	
Lyon	209	53	68	3	333	102	56	58	216	549	39,3	
Montpellier	202	29	50	2	283	63	33	31	127	410	31,0	
Nancy-Metz	232	46	60	4	342	44	31	40	115	457	25,2	
Nantes	242	40	66	4	352	169	45	83	297	649	45,8	
Nice	142	21	39		202	39	19	43	101	303	33,3	
Orléans-Tours	234	41	50	3	328	58	21	30	109	437	24,9	
Paris	111	31	73	4	219	68	19	92	179	398	45,0	
Poitiers	160	34	41	4	239	49	11	19	79	318	24,8	
Reims	131	30	38	2	201	31	10	17	58	259	22,4	
Rennes	211	39	59	5	314	171	31	61	263	577	45,6	
Rouen	167	29	48	2	246	34	12	23	69	315	21,9	
Strasbourg	148	17	53	1	219	30	18	24	72	291	24,7	
Toulouse	235	53	71	3	362	84	40	46	170	532	32,0	
Versailles	421	51	144	7	623	108	21	76	205	828	24,8	
France métropolitaine	5 071	956	1 506	80	7 613	1 732	649	1 039	3 420	11 033	31,0	
Guadeloupe	43	7	16		66	9	10	7	26	92	28,3	
Guyane	28	4	8		40	3		2	5	45	11,1	
Martinique	43	10	13		66	6	2	6	14	80	17,5	
La Réunion	76	13	28		117	6	2	2	10	127	7,9	
DOM	190	34	65		289	24	14	17	55	344	16,0	
France métr. + DOM	5 261	990	1 571	80	7 902	1 756	663	1 056	3 475	11 377	30,5	

[2] Part des collèges dans les établissements du second degré en 2009

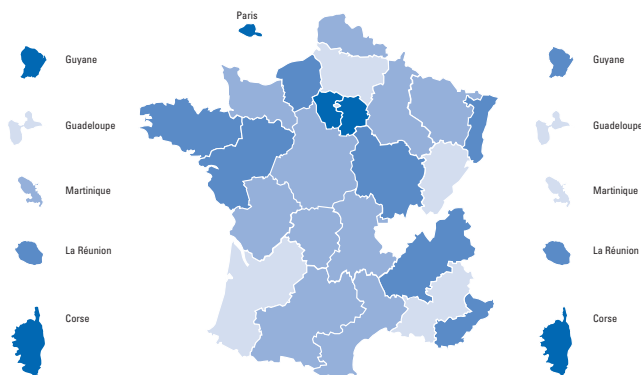


Nombre de collèges / nombre d'établissements %



En France métropolitaine et DOM : 62,1

[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP en 2009



Nombre de LEGT / nombre de LP



En France métropolitaine et DOM : 1,6

Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public et du secteur privé suit un enseignement de premier cycle [1]. L'enseignement adapté n'est pratiquement pas dispensé dans le secteur privé. Dans les lycées professionnels, certains élèves (4 % dans le secteur public et 6,8 % dans le secteur privé) reçoivent un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. Dans les lycées, les trois quarts des élèves sont scolarisés dans les classes de second cycle d'enseignement général et technologique. Une partie des autres élèves suit un enseignement professionnel (10 % dans le public et 12 % dans le privé), ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans les secteurs public et privé. Accompagnant les évolutions démographiques des effectifs de collèves, le nombre de classes dans le premier cycle du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 et remonte légèrement en 2009 [2]. En revanche, la baisse du nombre de classes dans le second cycle général et technologique public, amorcée en 2003, se poursuit en 2009, alors que, dans le secteur privé, ce nombre est relativement stable. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel, le nombre de classes baisse très doucement, dans le public comme dans le privé.

Le nombre moyen d'élèves par classe présente une relative stabilité depuis une dizaine d'années [3]. C'est entre 1990 et 1995 que l'effectif moyen dans les classes du second cycle général et technologique a été le plus élevé. Dans le second cycle professionnel, la taille des classes s'est stabilisée à la rentrée 2009, après avoir sensiblement baissé ces dernières années.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **La "classe".** Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement.** C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement.

■ **Lycées.** Lycées d'enseignement général ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP.** Lycées d'enseignement professionnel.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **DIMA.** Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Enseignement adapté.** Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA) qui ont succédé aux Sections d'éducation spécialisée (SES). Voir en 4.19.

■ **EREA.** Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac.

Collèges et lycées selon le cycle d'enseignement

[1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement en 2009-2010 (y compris post-bac) (%) (France métropolitaine+DOM)

	1 ^{er} cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du second degré
Public								
Collèges	96,4	3,6	0,0	0,0	0,0	100,0	2 509 015	2 509 015
LP	4,0	0,0	94,0	1,3	0,7	100,0	414 581	411 659
Lycées	0,3	0,0	10,0	74,8	14,9	100,0	1 492 110	1 269 849
EREA	8,8	47,6	41,6	1,5	0,4	100,0	10 540	10 494
Total Public	55,2	2,1	12,3	25,3	5,1	100,0	4 426 246	4 201 017
Privé								
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,1	100,0	654 158	653 760
LP	6,8	0,1	87,2	0,6	5,3	100,0	114 090	108 100
Lycées	2,5	0,1	12,0	71,5	14,0	100,0	428 749	368 852
Total Privé	55,6	0,3	12,6	25,8	5,5	100,0	1 196 997	1 130 712

Lecture - 96,4 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en 1^{er} cycle. 55,2 % des effectifs du secteur public sont en 1^{er} cycle.

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

[2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM				
	1970	1980	1990	2000	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Public (1)										
1 ^{er} cycle (2)	85 534	108 080	102 100	103 837	108 890	103 308	101 848	101 262	100 771	101 364
SES/SEGPA	nd	nd	nd	8 188	8 582	7 822	7 692	7 499	7 321	7 199
2 nd cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	26 632	27 952	28 308	28 608	28 719	28 927	28 559
2 nd cycle général et techno.	22 839	29 792	40 139	40 334	41 947	41 850	41 527	40 960	40 000	39 486
Total Public	128 376	162 574	165 396	178 991	187 371	181 288	179 674	178 439	177 019	176 608
Privé										
1 ^{er} cycle (2)	20 399	25 250	26 691	26 671	26 999	26 647	26 456	26 465	26 464	26 470
SES/SEGPA	nd	nd	nd	262	262	292	295	298	301	318
2 nd cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 728	7 867	8 038	8 036	8 169	8 301	8 116
2 nd cycle général et techno.	7 801	10 892	12 764	12 161	12 332	12 364	12 377	12 434	12 470	12 313
Total Privé	36 399	44 344	47 029	46 822	47 460	47 341	47 163	47 366	47 536	47 217
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 425	225 812	234 831	228 629	226 837	225 805	224 555	223 825

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris DIMA, CLIPA, UPI.

nd : non disponible.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM					
	1970	1980	1990	2000	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Public (1)										
1 ^{er} cycle (2)	26,4	23,4	24,3	24,1	24,1	24,0	24,0	23,9	24,1	24,1
SES/SEGPA	nd	nd	nd	13,1	13,2	13,5	13,3	13,3	13,3	13,2
2 nd cycle professionnel	24,0	24,4	23,1	19,7	19,9	20,1	19,7	19,4	19,0	19,0
2 nd cycle général et techno.	28,1	28,5	31	28,6	28,6	28,8	28,5	28,3	28,4	28,4
Privé										
1 ^{er} cycle (2)	25,1	24,0	24,3	24,7	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0	25,2
SES/SEGPA	nd	nd	nd	14,3	14,3	13,9	13,5	13,5	13,4	12,9
2 nd cycle professionnel	20,7	20,8	21,4	18,8	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3	18,6
2 nd cycle général et techno.	25,0	23,2	25,6	24,5	24,5	25,0	24,9	24,9	24,8	25,1
Public + Privé										
1 ^{er} cycle (2)	26,2	23,5	24,3	24,2	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3
SES/SEGPA	nd	nd	nd	13,1	13,2	13,5	13,4	13,3	13,3	13,2
2 nd cycle professionnel	23,1	23,5	22,7	19,5	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9	18,9
2 nd cycle général et techno.	27,7	27,1	29,7	27,7	27,7	27,9	27,7	27,5	27,6	27,6

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris DIMA, CLIPA, UPI.

nd : non disponible.

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 23,7 élèves. 6,2 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Si les classes de sixième à troisième tournent autour de 24 à 25 élèves, les autres classes du premier cycle, de par leurs conditions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées, avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est légèrement plus faible, avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production. La différence de quatre élèves observée entre ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par classe est le plus faible avec 14,6 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les classes de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins 30 élèves.

Avec 27,6 élèves, la taille des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 30,9 élèves. Plus d'une classe sur cinq scolarise au moins 35 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de 26,1 élèves.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classes est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25 et 23,4 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,3 élèves en faveur des établissements privés. En effet, une classe sur sept accueille moins de 15 élèves dans le privé. À l'opposé, dans le secteur public, plus d'une classe sur deux scolarise au moins 30 élèves.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **La "classe".** Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans le programme. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Le nombre moyen d'élèves par classe.** C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, ce chiffre ne peut-être comparé à celui de la page 2.3 ("Évolution du nombre moyen d'élèves par classes selon le type d'établissement") calculé selon le type d'établissement fréquenté.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **DIMA.** Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Les classes du second degré en 2009-2010

[1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		- de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves par classe
Sixième		1,7	6,3	39,7	46,1	6,1	0,2	0,0	100,0	32 372	24,4
Cinquième		1,1	5,1	36,8	50,5	6,4	0,1	0,0	100,0	31 072	24,8
Quatrième (1)		1,4	5,9	36,0	48,9	7,6	0,2	0,0	100,0	31 153	24,8
Troisième (2)		2,6	8,8	38,9	43,5	5,9	0,2	0,0	100,0	31 383	24,1
Total 6^e à 3^e		1,7	6,6	37,8	47,2	6,5	0,2	0,0	100,0	125 980	24,5
UPI, CLIPA, DIMA		89,8	2,8	3,7	3,3	0,4	0,1	0,0	100,0	1 855	9,7
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)		3,0	6,5	37,4	46,6	6,4	0,2	0,0	100,0	127 835	24,3
SEGPA		58,7	40,6	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0	7 517	13,2
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)											
	Pu + Pr	6,1	8,4	35,3	44,0	6,1	0,1	0,0	100,0	135 351	23,7
	Public	6,1	8,4	38,0	44,9	2,5	0,0	0,0	100,0	108 563	23,4
	Privé	5,8	8,2	24,4	40,4	20,4	0,7	0,1	100,0	26 788	25,0
CAP	Production	67,7	16,6	11,4	3,5	0,8	0,1	0,0	100,0	4 350	13,3
	Services	48,6	21,2	16,6	7,6	4,0	1,0	0,9	100,0	3 585	16,2
	Ensemble	59,1	18,7	13,7	5,4	2,2	0,5	0,4	100,0	7 935	14,6
BEP	Production	31,3	26,3	30,0	9,8	2,4	0,1	0,1	100,0	3 010	17,8
	Services	10,6	13,3	29,4	19,8	22,9	3,6	0,4	100,0	4 088	24,1
	Ensemble	19,4	18,8	29,7	15,6	14,2	2,1	0,3	100,0	7 098	21,4
Bac pro et BMA	Production	32,8	21,1	30,2	11,4	4,2	0,2	0,0	100,0	9 596	18,2
	Services	18,6	20,1	28,7	18,2	13,0	1,2	0,1	100,0	11 363	21,3
	Ensemble	25,1	20,6	29,4	15,1	9,0	0,7	0,1	100,0	20 959	19,9
Total 2nd cycle professionnel (3)	Production	42,0	20,7	25,1	9,0	3,0	0,1	0,1	100,0	17 154	16,8
	Services	23,2	19,2	26,2	16,3	13,2	1,6	0,4	100,0	19 521	20,8
	Pu + Pr	32,0	19,9	25,7	12,9	8,4	0,9	0,2	100,0	36 675	18,9
	Public	31,0	19,9	27,9	12,5	8,1	0,6	0,0	100,0	28 559	19,0
	Privé	35,7	19,7	17,8	14,1	9,5	2,3	1,0	100,0	8 116	18,6
Seconde GT		1,6	1,9	8,1	15,6	50,6	22,1	0,2	100,0	16 136	30,9
Première GT		7,3	9,9	23,6	17,9	30,4	10,6	0,4	100,0	17 628	26,3
Terminale GT		7,3	9,9	24,3	19,2	29,8	9,4	0,2	100,0	18 035	26,1
Total 2nd cycle général et technologique	Pu + Pr	5,5	7,4	19,0	17,6	36,5	13,7	0,2	100,0	51 799	27,6
	Public	2,9	6,5	19,3	16,8	39,5	15,0	0,0	100,0	39 486	28,4
	Privé	13,7	10,4	17,9	20,3	27,1	9,6	1,0	100,0	12 313	25,1

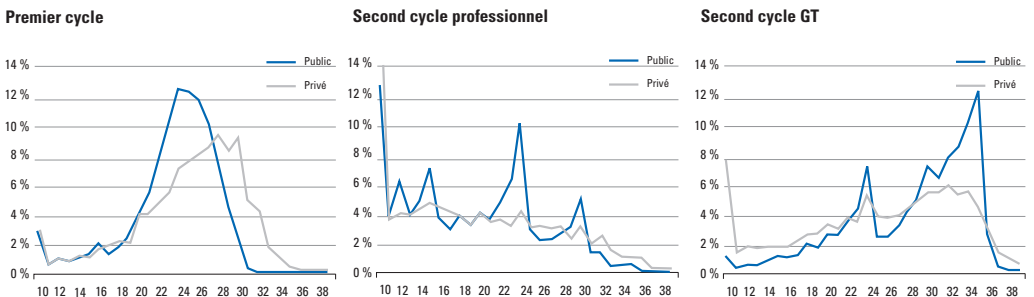
(1) Y compris quatrième d'aide et de soutien.

(2) Y compris troisième d'insertion.

(3) Y compris les mentions et formations complémentaires de niveaux IV et V ainsi que les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2009 selon la taille (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)



Lecture - 12,1 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 6,8 % dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 477 élèves dans le secteur public et 373 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que les collèges avec 419 élèves pour les établissements publics et 172 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves et leur nombre diminue inversement à la taille des établissements. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique est de 950 élèves pour le secteur public et de 406 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Plus des trois quarts des lycées privés scolarisent moins de 600 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [cf. 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

La taille des collèges et des lycées

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements Nombre	%	Effectif Élèves	%	Établissements Nombre	%	Effectif Élèves	%
Moins de 100 élèves	48	0,9	3 887	0,2	205	11,7	12 079	1,8
De 100 à 199 élèves	286	5,4	45 663	1,8	310	17,7	46 985	7,2
De 200 à 299 élèves	595	11,3	150 354	6,0	297	16,9	73 013	11,2
De 300 à 399 élèves	915	17,4	322 026	12,8	273	15,5	95 156	14,5
De 400 à 499 élèves	1 099	20,9	494 718	19,7	208	11,8	93 016	14,2
De 500 à 599 élèves	1 036	19,7	566 356	22,6	156	8,9	85 362	13,0
De 600 à 699 élèves	670	12,7	432 273	17,2	114	6,5	73 255	11,2
De 700 à 799 élèves	360	6,8	268 225	10,7	73	4,2	54 767	8,4
De 800 à 899 élèves	163	3,1	137 112	5,5	43	2,4	36 386	5,6
900 élèves et plus	89	1,7	88 401	3,5	77	4,4	84 139	12,9
Total	5 261	100,0	2 509 015	100,0	1 756	100,0	654 158	100,0
Taille moyenne de l'établissement	477 élèves				373 élèves			

Lecture - 19,7 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 22,6 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements Nombre	%	Effectif Élèves	%	Établissements Nombre	%	Effectif Élèves	%
Moins de 100 élèves	8	0,8	629	0,2	287	43,3	14 202	12,4
De 100 à 199 élèves	87	8,8	14 106	3,4	147	22,2	22 030	19,3
De 200 à 299 élèves	193	19,5	48 747	11,8	106	16,0	26 039	22,8
De 300 à 399 élèves	236	23,8	82 685	19,9	67	10,1	23 165	20,3
De 400 à 499 élèves	181	18,3	80 853	19,5	32	4,8	14 242	12,5
De 500 à 599 élèves	132	13,3	71 645	17,3	12	1,8	6 433	5,6
De 600 à 699 élèves	70	7,1	45 126	10,9	8	1,2	5 057	4,4
De 700 à 799 élèves	43	4,3	31 869	7,7	4	0,6	2 922	2,6
De 800 à 899 élèves	20	2,0	17 353	4,2				
900 élèves et plus	20	2,0	21 568	5,2				
Total	990	100,0	414 581	100,0	663	100,0	114 090	100,0
Taille moyenne de l'établissement	419 élèves				172 élèves			

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements Nombre	%	Effectif Élèves	%	Établissements Nombre	%	Effectif Élèves	%
Moins de 100 élèves	5	0,3	297	0,0	178	16,9	9 703	2,3
De 100 à 199 élèves	10	0,6	1 537	0,1	177	16,8	26 508	6,2
De 200 à 299 élèves	42	2,7	11 122	0,7	149	14,1	37 002	8,6
De 300 à 399 élèves	70	4,5	25 081	1,7	123	11,6	42 896	10,0
De 400 à 499 élèves	110	7,0	49 429	3,3	112	10,6	49 933	11,6
De 500 à 599 élèves	115	7,3	63 285	4,2	84	8,0	45 952	10,7
De 600 à 699 élèves	127	8,1	82 317	5,5	61	5,8	39 877	9,3
De 700 à 799 élèves	150	9,5	113 028	7,6	43	4,1	32 002	7,5
De 800 à 899 élèves	145	9,2	123 026	8,2	32	3,0	27 293	6,4
De 900 à 1 199 élèves	403	25,7	421 882	28,3	60	5,7	61 388	14,3
De 1 200 à 1 499 élèves	227	14,4	302 668	20,3	23	2,2	30 152	7,0
1 500 élèves et plus	167	10,6	298 438	20,0	14	1,3	26 043	6,1
Total	1 571	100,0	1 492 110	100,0	1 056	100,0	428 749	100,0
Taille moyenne de l'établissement	950 élèves				406 élèves			

Présentation

En l'espace de quatre ans, la part des demi-pensionnaires est passée de 59,5 % à 63,6 % à la rentrée scolaire 2009 [1]. Dans le même temps, la proportion d'externes a baissé régulièrement, de 36,4 % en 2005 à 32,3 % en 2009, et la part des élèves internes s'est stabilisée autour de 4 % des effectifs. Ainsi, 220 800 élèves ont le statut d'internes à la rentrée 2009, soit 2 000 de moins qu'à la rentrée précédente, et 5 300 en moins par rapport à 2007. Les établissements publics se distinguent par un accueil toujours plus important en demi-pensionnat (65,1 % contre 58,0 % dans le privé).

L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement 0,4 % et 3 % des élèves), mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels [2]. La forte proportion d'internes observée dans les EREA (la moitié des élèves est concernée) s'explique par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 239 800 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 600 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2009-2010, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externés, plus de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 728 200 dans un établissement du secteur privé.

Définitions

■ **Champ.** Établissements publics et privés dépendants du ministère de l'Éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM.

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

■ **Post-bac.** Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM, hors post-bac)

		2005		2006		2007		2008		2009	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3	2 652 968	62,5	2 688 655	63,8	2 733 529	65,1
	Externes	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0	1 427 965	33,7	1 362 799	32,4	1 307 203	31,1
	Internes	159 188	3,7	159 429	3,7	161 275	3,8	160 223	3,8	160 285	3,8
	Total Public	4 358 495	100,0	4 295 525	100,0	4 242 208	100,0	4 211 677	100,0	4 201 017	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	612 512	54,3	622 435	55,4	635 064	56,2	643 668	57,0	656 314	58,0
	Externes	449 323	39,9	436 446	38,9	429 297	38,0	421 746	37,4	413 877	36,6
	Internes	65 244	5,8	63 735	5,7	64 799	5,7	62 628	5,6	60 521	5,4
	Total Privé	1 127 079	100,0	1 122 616	100,0	1 129 160	100,0	1 128 042	100,0	1 130 712	100,0
Public + Privé	Demi-pensionnaires	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1	3 288 032	61,2	3 332 323	62,4	3 389 843	63,6
	Externes	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8	1 857 262	34,6	1 784 545	33,4	1 721 080	32,3
	Internes	224 432	4,1	223 164	4,1	226 074	4,2	222 851	4,2	220 806	4,1
	Total Public + Privé	5 485 574	100,0	5 418 141	100,0	5 371 368	100,0	5 339 719	100,0	5 331 729	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%) (France métropolitaine + DOM, hors post-bac)

		1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Public												
1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	54,3	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3	66,0	67,4
	Externes	45,1	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3	33,6	32,2
	Internes	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2 nd cycle GT	Demi-pensionnaires	59,4	60,8	62,0	63,0	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0	65,8	66,9
	Externes	34,0	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,6	27,7	26,6
	Internes	6,7	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,5	6,5
2 nd cycle pro	Demi-pensionnaires	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0	50,4	50,8
	Externes	38,4	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8	36,2	35,4
	Internes	14,2	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2	13,4	13,8
2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,3	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6	62,7	63,8
	Externes	46,0	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9	34,0	32,8
	Internes	3,7	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,3	3,4
Privé												
1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	58,5	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,2	67,2	68,4
	Externes	36,7	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4	29,5	28,6
	Internes	4,8	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5	3,3	3,0
2 nd cycle GT	Demi-pensionnaires	42,1	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2	46,4	47,1
	Externes	47,1	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9	45,0	44,5
	Internes	10,8	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9	8,6	8,4
2 nd cycle pro	Demi-pensionnaires	32,5	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6	33,5	34,1	34,7
	Externes	56,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3	56,5	56,1
	Internes	11,4	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2	9,4	9,2
2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	65,8	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5	69,5	67,9
	Externes	26,4	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7	23,4	24,7
	Internes	7,8	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8	7,1	7,4

[3] Répartition des élèves du second degré et post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	LEGT	LP	Total	%	Dont post-bac
Public + Privé (effectifs)	Demi-pensionnaires	2 141 655	4 845	1 117 908	244 372	3 508 780	62,4	118 937
	Externes	967 582	423	638 927	211 970	1 818 902	32,3	142 241
	Externes surveillés	26 746	137	14 940	4 336	46 159	0,8	1 740
	Internes	26 467	5 135	141 287	66 940	239 829	4,3	22 262
	Internes externés	723	-	7 797	1 053	9 573	0,2	6 334
	Total Public + Privé	3 163 173	10 540	1 920 859	528 671	5 623 243	100,0	291 514
Public + Privé (%)	Demi-pensionnaires	67,6	46,0	58,1	46,2	62,4	62,4	40,8
	Externes	30,6	4,0	33,3	40,1	32,3	32,3	48,8
	Externes surveillés	0,8	1,3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6
	Internes	0,8	48,7	7,4	12,7	4,3	4,3	7,6
	Internes externés	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
	Total Public + Privé	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dont Public	Demi-pensionnaires	1 691 378	4 845	939 068	209 311	2 844 602	64,3	111 073
	Externes	804 759	423	437 003	146 618	1 388 803	31,4	88 878
	Externes surveillés	5 129	137	2 144	86	7 496	0,2	218
	Internes	7 573	5 135	107 594	57 945	178 247	4,0	19 257
	Internes externés	176	-	6 301	621	7 098	0,2	5 803
	Total Public	2 509 015	10 540	1 492 110	414 581	4 426 246	100,0	225 229

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante [1].

Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, le secteur privé accueille, à la rentrée 2009-2010, 895 400 élèves. 97,8 % d'entre eux sont scolarisés dans des classes privées sous contrat. Cette répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 130 700 élèves en 2009-2010, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en très légère augmentation par rapport à l'année précédente [2]. Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,3 % de ces élèves ; dans le second cycle professionnel, le pourcentage est moins élevé que dans les autres cycles (90,2 %). Un tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé sont dans un établissement hors contrat. Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années.

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les classes sous contrat, l'État rémunère, depuis le 1^{er} janvier 1993, des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

■ **Hors contrat.** L'établissement "hors contrat" n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Sources : MEN-MESR DEPP.

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2009-2010.
- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 2009-2010 selon le contrat d'établissement souscrit

(France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	Hors contrat	Total
Classes préélémentaires	305 555	8 465	314 020
Classes élémentaires	567 260	10 835	578 095
Classes ASH	3 230	79	3 309
Total premier degré	876 045	19 379	895 424

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total
Premier cycle					
Sixième	166 471	98,9	1 869	1,1	168 340
Cinquième	162 309	98,8	1 947	1,2	164 256
Quatrième	165 796	98,9	1 903	1,1	167 699
Troisième	161 266	98,8	1 939	1,2	163 205
Total sixième à troisième	655 842	98,8	7 658	1,2	663 500
Autres (UPI, DIMA, dispositifs relais...)	2 324	97,8	53	2,2	2 377
SEGPA	4 106	100	0	0,0	4 106
Total premier cycle	662 272	98,8	7 711	1,2	669 983
Second cycle professionnel					
CAP en 1 an	846	18,9	3 638	81,1	4 484
CAP en 2 ans	18 771	71,3	7 557	28,7	26 328
CAP en 3 ans	20	14,1	122	85,9	142
Total CAP	19 637	63,4	11 317	36,6	30 954
BEP en 1 et 2 ans	29 208	98,3	491	1,7	29 699
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	85 445	96,8	2 869	3,2	88 314
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 687	96,1	69	3,9	1 756
Préparations diverses pré-bac	269	84,1	51	15,9	320
Formations complémentaires de niveaux IV et V	299	98,7	4	1,3	303
Total second cycle professionnel	136 545	90,2	14 801	9,8	151 346
Second cycle général et technologique					
Seconde	103 834	97,9	2 252	2,1	106 086
Première	100 367	97,3	2 742	2,7	103 109
Terminale	97 111	96,9	3 077	3,1	100 188
Total second cycle général et technologique	301 312	97,4	8 071	2,6	309 383
Total second degré	1 100 129	97,3	30 583	2,7	1 130 712

Présentation

Les établissements publics du second degré de la métropole et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 60,4 % ont moins de cinq ans [1] et 10,8 % sont des portables. En 2010, le nombre moyen d'élèves par appareil varie de plus de 5 dans les collèges, à plus de 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de 3 dans les lycées généraux et technologiques (LEGT).

Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 22,7 pour les écoles maternelles, 9,9 pour les élémentaires et 6,4 pour les écoles élémentaires participant au plan "École Numérique Rurale" (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.

En moyenne, le nombre de tableaux blancs interactifs (TBI) s'établit à 0,3 pour 100 élèves dans le second degré, légèrement supérieur à celui du premier degré mais nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR.

Quasiment 100 % des EPLE et environ les trois quarts des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 60,8 % des LEGT, 46,1 % des LP et 41,6 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mo et 10 Mo. 68,7 % des écoles primaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Ko et 2 Mo.

Près de 70 % des LEGT, 60 % des LP et des collèges disposent d'un cahier de texte en ligne.

Contrairement au second degré, les services en ligne sont assez peu implantés dans le premier degré à l'exception du service de "documents et ressources pédagogiques" qui est proposé par 77,1 % des écoles maternelles et 63,7 % des écoles élémentaires.

Les indicateurs de validation du B2i sont plus élevés au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que l'attestation du B2i est obligatoire pour l'obtention du Brevet des collèges depuis la session 2008 et ne l'est pas encore pour le baccalauréat dans les lycées.

Dans l'enseignement élémentaire, la majorité des élèves de CM2 avait une validation partielle du "B2i école" à l'entrée en CM2. Près de la moitié des enseignants étaient impliqués dans la validation des compétences du B2i, et plus de la moitié dans les écoles "ENR".

Sources : MEN-MESR DEPP et STSI / Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés entre le 18 janvier et le 7 juin 2010.

■ **Tableau numérique interactif.** Un tableau numérique interactif (TNI), appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), est un dispositif associant un vidéoprojecteur (relié à un ordinateur), une surface de projection (tableau) et un mécanisme de capture des actions effectuées sur cette surface à l'aide d'un stylet particulier ou d'un instrument banal, y compris le doigt, selon les technologies utilisées. Les fonctionnalités proposées varient selon les technologies et surtout les logiciels spécifiques associés à ce type de matériel. L'opérateur peut ainsi effectuer les mêmes actions que sur un ordinateur, sans quitter le tableau, et plus encore, comme saisir du texte en écriture cursive au lieu de recourir au clavier ; ces opérations sont visualisées en direct sur le tableau et éventuellement enregistrées avec des possibilités de retraitement ultérieur.

■ **ENR (École Numérique Rurale).** Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5 000 écoles situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Les écoles des communes retenues dans le cadre de ce plan sont des "Écoles numériques rurales". Ce plan est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, ressources numériques, prise en main et formation, usages pédagogiques.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il existe 3 niveaux de maîtrise : le niveau école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans 5 domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

■ **Indicateur de validation progressive du B2i.**

- Pour les écoles : pourcentage d'élèves de CM2 qui avaient une validation partielle du B2i école à l'entrée du CM2 (pour les écoles ayant répondu à la question).
- Pour les collèges : pourcentage d'élèves de 4^e ayant acquis au moins 40 % d'items du B2i collège au début de l'année en cours (pour les collèges ayant répondu à la question).
- Pour les lycées : pourcentage d'élèves de 1^{re} (générale, technologique et professionnelle) ayant une validation partielle du B2i lycée au début de l'année en cours (pour les lycées ayant répondu à la question).

■ **Charte de bon usage de l'Internet et des TIC.** Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

[1] Les TICE des établissements publics du second degré (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants	5 261	1 571	990
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	2 233	566	346
Équipement à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	158 495	164 039	49 677
Nombre moyen d'élèves par ordinateur	5,6	3,1	2,6
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	9,5	4,6	4,0
Nombre moyen de vidéoprojecteurs pour 100 élèves (hors TBI/TNI)	2,0	2,3	2,7
Nombre moyen de tableaux numériques interactifs pour 100 élèves	0,3	0,5	0,3
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	85,9	84,9	79,0
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'EPL utilisant un dispositif de filtrage	96,8	98,4	98,0
Pourcentage d'EPL disposant d'une charte de bon usage d'Internet	94,8	95,1	94,1
Pourcentage d'EPL disposant d'un débit entre 2 Mo et 10 Mo	41,6	60,8	46,1
Pourcentage d'EPL disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mo	11,7	9,3	9,2
Services en ligne (pourcentage d'EPL en disposant)			
Notes des élèves	65,5	78,2	77,1
Emploi du temps des élèves ou de la classe	51,0	60,7	53,5
Documents et ressources pédagogiques	64,2	71,2	53,5
Agenda / Actualités de l'établissement	78,2	83,5	69,8
Absences des élèves	38,9	49,7	46,5
Cahier de texte de la classe	59,8	69,3	60,0
Autres	36,4	42,1	29,5
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	44,5	10,0	17,9
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,6	4,2	5,0
Indicateur de validation progressive du B2i (% d'élèves)	22,8	10,0	10,8

[2] Les TICE dans les écoles publiques (maternelles, élémentaires et écoles du plan ENR)

(France métropolitaine + DOM)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Dont écoles "ENR"
Nombre d'écoles existantes	16 343	32 657	6 700
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	2 994	8 305	1 781
Équipement à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	12 063	97 494	24 123
Nombre moyen d'élèves par ordinateur	22,7	9,9	6,4
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	66,0	20,1	10,2
Nombre moyen de vidéoprojecteurs pour 100 élèves (hors TBI/TNI)	0,1	0,3	0,4
Nombre moyen de tableaux numériques interactifs pour 100 élèves	0,0	0,2	0,8
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	30,8	61,9	68,1
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	48,5	76,7	78,2
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	39,8	71,5	69,8
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Ko et 2 Mo	64,6	68,7	72,1
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 Mo	18,6	19,8	19,5
Services en ligne (pourcentage d'écoles en disposant)			
Livret de compétences des élèves	14,6	11,6	8,1
Emploi du temps des élèves ou de la classe	6,8	6,8	8,2
Documents et ressources pédagogiques	77,1	63,7	61,6
Agenda / Actualités de l'école	22,4	35,5	37,8
Autres (stockage des espaces partagés, etc)	31,0	39,2	41,5
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	...	46,6	54,7
Indicateur de validation progressive du B2i (% d'écopiliers)	...	55,3	58,3

Présentation

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2008-2009, les établissements publics du second degré ont enregistré 10,5 actes de violence grave pour 1 000 élèves [1]. Cette proportion est en très légère baisse par rapport à 2007-2008 (11,6 incidents pour 1 000 élèves). Les incidents graves sont essentiellement des atteintes aux personnes (81 %), qui se manifestent, à parts égales, par des violences verbales et des agressions physiques [2]. Les autres atteintes aux personnes portées à la connaissance des responsables de l'établissement, le racket, les atteintes à la vie privée, les violences sexuelles, le "happy slapping" (film d'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable) et le bizutage sont des phénomènes rares. Les atteintes aux biens sont relativement moins fréquentes – 13 % des incidents graves recensés – constituées majoritairement des vols et des dommages aux locaux ou au matériel scolaire. Enfin, 6 % des actes recensés portent sur la sécurité de l'établissement. Il s'agit en grande partie de port d'arme blanche, de consommation ou de trafic de stupéfiants. Le nombre moyen d'actes de violence grave masque des disparités importantes entre les différents types d'établissements et au sein d'établissements du même type [3]. En effet, les lycées professionnels (LP) et les collèges sont plus exposés à la violence avec respectivement 13 et 12 incidents graves déclarés pour 1 000 élèves. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont sensiblement moins concernés par les phénomènes de violence grave : en moyenne 4 faits pour 1 000 élèves ont été recensés sur l'ensemble de l'année scolaire 2008-2009. Plus de la moitié des LEGT n'ont déclaré aucun incident grave au cours d'un trimestre. À l'opposé, 7 % ont déclaré au moins 4 incidents graves sur la même période. De même, un tiers des LP et près de la moitié des collèges n'ont déclaré aucun incident sur un trimestre, ils sont respectivement 15 % et 13 % à avoir déclaré au moins 4 incidents sur ces trois mois.

Comme l'année passée, les élèves sont auteurs de 85 % des incidents déclarés par les établissements en 2008-2009 [4]. La violence envers un adulte travaillant dans l'établissement représente 44 % des incidents graves déclarés et dans 70 % des cas, cette violence est verbale. S'ils constituent les principaux auteurs de la violence en milieu scolaire, les élèves en sont également très souvent les victimes : un tiers des incidents graves recensés sur l'année scolaire 2008-2009 relevait d'une violence entre élèves et ces derniers ont représenté 42 % de l'ensemble des victimes.

Parmi les violences dont sont auteurs les élèves, les garçons sont nettement plus impliqués que les filles [5]. En 2008-2009, le nombre moyen d'incidents graves par établissement dont l'auteur est un garçon est de 11 pour 1 000 garçons. Lorsque l'auteur est une fille, on recense 2,5 incidents pour 1 000 filles. Cet écart est aussi manifeste dans les collèges, dans les lycées professionnels que dans les LEGT.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête SIVIS.

Définitions

■ **L'enquête SIVIS** (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) remplace l'ancien dispositif SIGNA qui a fonctionné entre les années scolaires 2001-2002 et 2005-2006. Par rapport à SIGNA, SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement plus homogène de la violence, recentré sur les actes les plus graves, en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" diffusé à la rentrée 2006. La nomenclature des actes est déclinée en 15 types de faits (ajout d'une modalité "autre fait" pour l'année 2008-2009) au lieu de 26 dans SIGNA ;
- l'ajout d'un questionnaire trimestriel visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il devrait permettre de contextualiser le nombre brut d'incidents recensés ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements du second degré et de 200 circonscriptions du premier degré, représentatifs au niveau national (France métropolitaine et DOM). SIGNA était une enquête exhaustive. Le nouveau dispositif SIVIS est une enquête statistique ayant obtenu le label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) : les réponses des établissements sont protégées par le secret et ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques.

La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Pour ces dernières, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : **motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline**. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 08.34, 09.22.

[1] Nombre moyen d'incidents graves déclarés pour 1 000 élèves

(France métropolitaine + DOM, Public)

	2008-2009	Rappel 2007-2008
Collèges	12,0	13,1
Lycées professionnels	13,1	15,1
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)	3,6	4,0
Ensemble des EPLE (1)	10,5	11,6

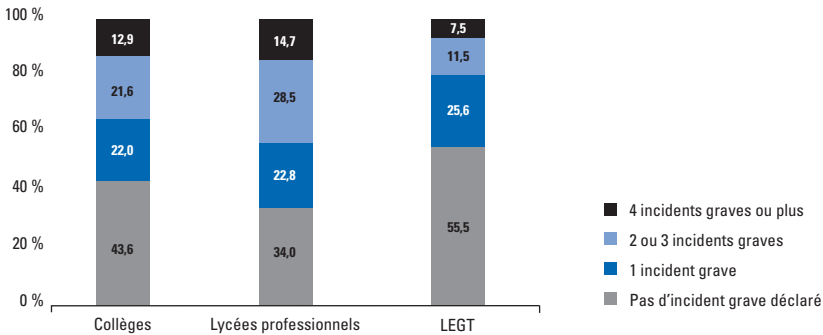
(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

[2] Les incidents graves selon leur nature en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

Types d'incident grave	En % du nombre total d'incidents déclarés
Atteintes aux personnes	80,7
Violence physique	38,8
Violence verbale	35,3
Racket	2,3
Atteinte à la vie privée	1,6
Violence sexuelle	1,6
"Happy slapping"	0,7
Bizutage	0,4
Atteintes aux biens	13,0
Vol	5,7
Domage aux locaux ou au matériel	5,2
Domage aux biens personnels	2,1
Atteintes à la sécurité	6,3
Consommation de stupéfiants	1,9
Trafic de stupéfiants	1,2
Port d'arme blanche	2,2
Port d'arme à feu	0,3
Autres types de faits	0,8
Total	100,0

[3] Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM, Public, décembre 2008 - février 2009)



[4] Les incidents graves selon le type d'auteur et de victime en 2008-2009 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Victimes			Sans victime	Ensemble
	Élèves	Personnels de l'établissement	Autres personnes		
Auteurs					
Elèves	34,3	39,0	1,6	9,8	84,7
Personnel de l'établissement	0,4	0,1	0,1	0,0	0,5
Autres personnes	7,0	4,7	0,5	2,6	14,8
Ensemble	41,6	43,8	2,2	12,4	100,0

[5] Taux d'implication des élèves selon le genre de l'auteur (%) (France métropolitaine + DOM, Public)

	Auteurs	
	Garçons	Filles
Collèges	14,7	3,6
Lycées professionnels	13,9	4,1
Lycées d'enseignement général et technologique	3,3	0,6
Ensemble des EPLE (1)	11,0	2,5

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

Présentation

Pour l'année scolaire 2008-2009, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissements du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir définitions) quatre demi-journées ou plus par mois s'élève à 4,5 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 1,8 % à 4,5 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un pic maximal de 6,6 % en janvier [1].

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissements. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2008-2009 s'élève à 5,3 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 13,9 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absents, relativement stable tout au long de l'année si l'on excepte les mois de janvier et mars, se situe à 2,4 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 1,5 % d'élèves absents quatre demi-journées ou plus [2]. En janvier 2009, 42 % des établissements déclarent moins de 1 % d'absentés et 57 % moins de 2 %. À l'opposé, une minorité d'établissements est sensiblement plus touchée par l'absentéisme : ce taux est supérieur à 18,6 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 2,8 % d'absentéisme quand seulement la moitié des LEGT présente un taux inférieur à 2,6 % et que pour la moitié des LP, il dépasse déjà les 13,9 %.

Si on considère la proportion d'élèves absents plus de dix demi-journées par mois (absentéisme lourd), sur l'année 2008-2009, pour l'ensemble des établissements, tous mois confondus, elle reste la majorité de l'année inférieure à 1 %, et ne dépasse jamais 1,5 % (mars 2009) [3]. Le taux d'absentéisme lourd diffère aussi selon le type d'établissement. En janvier 2009, pour les LEGT il est de 1,3 %. Pour les LP, il s'élève à 4,3 % et pour les collèges, cette moyenne est de 0,7 %.

Définitions

■ **Enquête.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2008-2009 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2008 à avril 2009 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Un élève est considéré comme absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

■ **Une absence est non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant "les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés".

■ **Un seuil d'absentéisme lourd** a été fixé à plus de dix demi-journées d'absences non justifiées par mois.

Avertissement : La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir définitions).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

Par ailleurs, le temps d'enseignement perdu, calculé précédemment à partir du nombre de demi-journées d'absences, devrait gagner en précision, et être à présent calculé à partir du nombre d'heures. Cependant, pour cette première année d'enquête modifiée, les réponses obtenues auprès des établissements enquêtés ne sont pas d'une qualité suffisante pour calculer un indicateur fiable.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus) (2008-2009) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2008	0,9	1,7	7,1	1,8
Octobre 2008	2,1	2,9	10,3	3,2
Novembre 2008	2,0	4,2	13,6	3,9
Décembre 2008	2,1	9,4	19,1	6,4
Janvier 2009	3,5	7,2	20,5	6,6
Février 2009	2,8	3,9	12,4	4,2
Mars 2009	3,4	7,1	16,1	5,9
Avril 2009	2,3	5,9	12,1	4,5

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents croît de 1,8 % en septembre 2008 à 4,5 % en avril 2009.

[2] Distribution de la proportion d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus) (janvier 2009) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collèges	0,0	0,9	2,8	8,1
LEGT	0,7	2,6	9,2	18,4
LP	3,7	13,9	32,0	49,2
Ensemble	0,2	1,5	5,9	18,6

Lecture - En janvier 2009, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,2 % d'élèves absents (absences non justifiées) quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,5 % d'élèves absents quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,9 % d'élèves absents quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 18,6 % d'élèves absents quatre demi-journées ou plus.

[3] Proportion moyenne d'élèves absents lourds (absences non justifiées plus de dix demi-journées) (2008-2009) (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2008	0,2	0,3	1,7	0,4
Octobre 2008	0,6	0,4	2,2	0,7
Novembre 2008	0,4	0,6	2,8	0,7
Décembre 2008	0,3	1,4	4,0	1,1
Janvier 2009	0,7	1,3	4,3	1,3
Février 2009	0,5	0,6	2,7	0,8
Mars 2009	1,0	1,7	3,7	1,5
Avril 2009	0,4	1,3	2,6	0,9

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents lourds croît de 0,4 % en septembre 2008 à 0,9 % en avril 2009.

Présentation

7 298 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2009-2010 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 80), dont 486 cités scolaires regroupant 1 002 établissements du second degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 162,8 millions de m², dont 41,2 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,3 %. La surface développée hors œuvre totale représente 80,2 millions de m², dont 77,1 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 18,3 m² en 2009-2010 contre 16 m² en 2001-2002. La surface varie de 15,3 m² dans les collèges à 30,3 m² dans les lycées professionnels (LP). Cette hausse est liée aux baisses d'effectifs du second degré [2].

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 33 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et 27,5 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert aux collectivités locales des compétences dans le domaine des constructions scolaires.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 76,7 % (LP : 73,1 %, collèges : 76,3 %, LEGT : 78,6 %). Cette capacité est mesurée en référence à des normes (voir définitions). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 25,7 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,6 % qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (97,9 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour plus de 12 élèves. 21,2 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, surtout s'ils accueillent des classes post-baccalauréat (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (61,7 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,5 %). 94,7 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (cas des internats non mixtes par exemple).

Remarque : le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

Les ensembles immobiliers du second degré public

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 990	1 097	725	486	7 298
Nombre d'établissements en cité scolaire	270	470	262		1 002
Nombre total d'établissements	5 260	1 567	987		7 814
Surfaces (en milliers de m²) :					
Surface cadastrale	81 404,5	38 188,3	18 718,3	24 449,4	162 760,5
Dont surfaces non-bâties	61 294,3	28 374,7	13 249,5	18 687,7	121 606,2
- Cours de récréation	14 391,6	5 633,4	2 193,4	3 526,8	25 745,2
- Parkings découverts	8 377,7	3 753,6	2 110,8	2 942,7	17 184,8
- Aires sportives découvertes	6 113,3	2 922,5	1 003,2	2 404,0	12 443,0
- Espaces verts	32 411,7	16 065,1	7 942,1	9 814,2	66 233,1
Dont surfaces bâties	20 178,4	9 852,4	5 438,6	5 758,2	41 227,6
Surfaces développées hors œuvre (SDHO)	36 259,1	21 347,2	9 473,1	13 114,0	80 193,4
Dont :					
- SDHO des bâtiments principaux	34 501,2	20 646,4	9 140,8	12 805,3	77 093,7
- Surface des bâtiments démontables	219,5	133,6	67,2	80,1	500,4
Taux d'encombrement (%)					
(Surface bâtie/surface cadastrale)	24,8	25,8	29,1	23,6	25,3

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,3	19,6	30,3	20,4	18,3
Ancienneté des bâtiments (%)					
- construits avant 1970	27,5	48,0	38,7	64,8	40,5
- construits de 1970 à 1979	33,0	12,5	23,0	16,4	23,5
- construits de 1980 à 1989	11,7	10,0	14,4	4,6	10,4
- construits de 1990 à 1999	15,3	22,2	15,2	10,1	16,3
- construits depuis 2000	12,5	7,3	8,7	4,1	9,3
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%) :					
- taux moyen d'occupation	76,3	78,6	73,1		76,7
- part des établissements occupés à plus de 90 % (%)	25,9	29,1	18,8		25,7
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%) :					
- une salle informatique	97,7	98,5	98,1	98,5	97,9
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,3	74,1	89,8	91,9	92,0
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,7	14,3	10,5	9,9	12,5
Internats et service de restauration (%) :					
- part des ensembles dotés d'internat	4,7	51,4	54,1	73,0	21,2
- taux d'occupation des lits	61,7	83,6	80,0	79,9	80,6
- part des lits destinés aux filles	46,3	46,8	35,5	45,0	43,5
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,3	95,9	92,0	99,4	94,7

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

À la rentrée 2009, 254 collèges publics sont têtes de réseaux ambition réussite (RAR) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent près d'un collégien sur vingt (115 000 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en métropole, la part des collégiens RAR oscille entre 10,9 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 7,5 % pour celle d'Amiens à 0,2 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 23,2 % des collèges sont en RAR contre 4,1 % en France métropolitaine. La part de collégiens qui y suivent leur scolarité, nettement plus élevée qu'en France métropolitaine en moyenne, varie entre 6,3 % en Guadeloupe et 44,6 % en Guyane. Les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (74,4 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (35,0 %) dans les établissements hors RAR et réseau de réussite scolaire (RRS) [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 27,1 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 12,1 % hors éducation prioritaire.

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en RAR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

On dénombre 1 725 écoles publiques ambition réussite à la rentrée 2009. Comme les collèges, elles accueillent près d'un écolier sur vingt (280 700 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : la part des écoliers en RAR oscille entre 9,4 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 8,3 % pour celles d'Amiens et de Lille à 0,4 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,3 % des écoliers sont dans une école ambition réussite contre 4,1 % en France métropolitaine.

En France métropolitaine, 4,4 % des élèves de maternelle sont en RAR et 3,9 % des élèves d'élémentaire contre respectivement 20,7 % et 23,3 % dans les DOM.

Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués **les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire"** (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et Base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 09.09.

Les réseaux "ambition réussite" (RAR)

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2009 (Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	26	12,4	12 555	10,9	136	23 657	9,4	8 991	9,5	14 386	9,3
Amiens	13	7,5	6 059	7,5	119	15 735	8,3	6 503	9,0	8 957	7,7
Besançon	3	2,6	1 264	2,7	22	3 153	2,8	1 487	3,5	1 636	2,4
Bordeaux	3	1,2	1 130	0,9	24	3 037	1,1	1 289	1,3	1 706	1,0
Caen	3	2,0	977	1,7	20	2 665	2,2	1 177	2,5	1 432	1,9
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 265	2,8	30	3 236	3,1	1 392	3,5	1 808	2,9
Corse	1	3,4	417	3,5	5	1 020	4,3	0	0,0	988	6,7
Créteil	21	6,0	10 875	6,0	143	27 864	6,1	11 247	6,2	16 339	6,0
Dijon	2	1,3	759	1,2	10	992	0,7	457	0,9	524	0,6
Grenoble	1	0,4	250	0,2	9	1 142	0,4	534	0,5	608	0,3
Lille	28	8,6	10 964	7,1	208	31 871	8,3	13 355	8,6	17 955	8,0
Limoges	1	1,3	372	1,4	4	600	1,0	248	1,1	341	1,0
Lyon	9	4,3	3 848	3,5	76	13 343	4,9	5 996	5,5	7 209	4,5
Montpellier	6	3,0	2 458	2,3	38	6 698	3,0	2 793	3,3	3 815	2,7
Nancy-Metz	5	2,2	1 877	2,0	35	5 177	2,4	2 160	2,7	2 923	2,3
Nantes	9	3,7	2 196	2,1	50	6 968	2,8	3 230	3,3	3 726	2,5
Nice	6	4,2	3 063	3,6	44	7 296	4,1	3 013	4,6	4 136	3,8
Orléans-Tours	8	3,4	2 674	2,6	55	7 597	3,3	3 182	3,6	4 297	3,0
Paris	4	3,6	1 514	2,7	34	6 760	4,9	2 861	5,1	3 857	4,8
Poitiers	5	3,1	1 505	2,3	38	3 997	2,8	1 738	3,2	2 178	2,4
Reims	4	3,1	1 501	2,8	19	2 578	2,1	1 078	2,3	1 465	2,0
Rennes	2	0,9	653	0,7	13	1 608	0,8	716	0,9	880	0,7
Rouen	11	6,6	3 349	4,2	65	8 102	4,6	3 390	5,1	4 611	4,3
Strasbourg	6	4,1	2 862	3,8	36	6 189	3,7	2 467	3,9	3 623	3,5
Toulouse	7	3,0	2 534	2,4	62	7 483	3,2	3 424	3,8	3 954	2,8
Versailles	22	5,2	9 879	4,3	151	26 357	4,7	10 977	5,0	15 136	4,5
France métro.	210	4,1	86 800	3,6	1 446	225 125	4,1	93 705	4,4	128 490	3,9
Guadeloupe	4	9,3	1 733	6,3	24	3 046	5,6	1 237	6,1	1 778	5,4
Guyane	12	42,9	8 336	44,6	55	14 958	35,0	5 222	33,2	9 523	35,6
Martinique	9	20,9	4 044	18,8	43	6 608	16,8	1 175	8,7	5 338	21,0
La Réunion	19	25,0	14 378	25,6	157	30 953	27,5	11 069	27,0	19 534	27,8
DOM	44	23,2	28 491	23,0	279	55 565	22,3	18 703	20,7	36 173	23,3
France métro. + DOM	254	4,8	115 291	4,6	1 725	280 690	4,9	112 408	5,1	164 663	4,7

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 26 collèges en RAR, soit 12,4 % des collèges de l'académie. 12 555 collégiens sont scolarisés en RAR, soit 10,9 % des collégiens de l'académie. 136 écoles sont en RAR, accueillant 23 657 élèves, soit 9,4 % des écoliers de l'académie.

[2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2009 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'enfants		Proportion d'élèves entrant en sixième en retard
	d'ouvriers et d'inactifs	de cadres et d'enseignants	
Réseaux ambition réussite (RAR)	74,4	8,1	27,1
Réseaux de réussite scolaire (RRS)	57,5	18,5	21,3
Hors Éducation prioritaire	35,0	38,2	12,1
Ensemble	42,8	31,3	14,4

Présentation

À la rentrée 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 928 écoles publiques et 821 collèges publics [1]. Dans ces établissements sont scolarisés 12,4 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 713 300 élèves, et 15,1 % des collégiens, soit 378 400 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 22,8 % des écoliers et 27,2 % des collégiens sont en réseau de réussite scolaire contre respectivement 11,9 % et 14,5 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5 % dans cinq académies (Nice, Poitiers, Caen, Clermont-Ferrand et Toulouse) et supérieure à 20 % dans trois (Créteil, Paris, Corse). Dans les DOM, elle varie entre 18 % en Martinique et 25 % en Guyane. En France métropolitaine, 12,5 % des élèves de maternelle sont en RRS et 11,5 % des élèves d'élémentaire contre respectivement 19,9 % et 24,4 % dans les DOM.

La part de collégiens en RRS est de l'ordre de 5 % dans les académies de Nice et de Toulouse et s'élève à plus de 20 % pour quatre académies : Paris, Lille, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 20 % et atteint 38 % en Guyane.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,5 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,0 % dans les établissements hors réseau ambition réussite (RAR) et RRS [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 21,3 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 12,1 % hors RAR et RRS.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et Base centrale des établissements (BCE).

Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués **les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire"** (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.14).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation & formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Les réseaux de réussite scolaire (RRS)

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2009 (Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	37	17,6	19 470	16,9	220	28 919	11,5	12 195	12,9	16 403	10,6
Amiens	24	13,9	11 929	14,7	153	16 704	8,8	6 275	8,7	10 162	8,7
Besançon	22	19,1	9 188	19,4	85	9 489	8,6	3 784	8,8	5 505	8,2
Bordeaux	41	16,2	16 077	13,5	428	37 730	14,2	14 999	15,2	22 330	13,6
Caen	9	6,0	3 523	6,3	43	5 612	4,6	2 315	4,9	3 179	4,2
Clermont-Ferrand	9	6,4	3 560	7,7	43	4 995	4,8	1 975	5,0	2 894	4,6
Corse	13	44,8	6 066	50,8	89	9 733	41,0	3 650	41,6	6 010	40,7
Créteil	105	30,1	53 222	29,5	527	104 546	23,0	41 508	23,1	62 216	22,9
Dijon	28	17,5	10 839	16,7	155	12 983	9,2	5 251	9,8	7 519	8,6
Grenoble	31	12,7	14 472	11,5	196	29 290	10,1	12 245	11,1	16 712	9,4
Lille	81	24,8	35 689	23,1	514	71 523	18,7	28 223	18,3	42 162	18,8
Limoges	5	6,5	1 914	7,1	35	3 349	5,8	1 441	6,6	1 866	5,2
Lyon	39	18,7	19 726	17,8	199	34 697	12,8	15 280	14,0	19 011	11,8
Montpellier	12	5,9	6 716	6,4	143	20 830	9,2	8 454	10,1	12 083	8,6
Nancy-Metz	30	12,9	11 503	12,2	195	21 482	10,1	8 076	9,9	13 086	10,1
Nantes	20	8,3	7 978	7,8	133	16 137	6,4	6 778	6,9	9 168	6,0
Nice	7	4,9	4 431	5,2	45	6 864	3,9	2 753	4,2	4 018	3,7
Orléans-Tours	23	9,8	7 938	7,8	138	17 292	7,5	7 389	8,5	9 694	6,8
Paris	29	26,1	12 411	22,4	182	37 351	27,2	14 902	26,5	22 258	27,7
Poitiers	9	5,6	3 868	5,8	47	5 862	4,0	2 397	4,4	3 371	3,8
Reims	25	19,1	10 370	19,4	110	14 004	11,5	5 935	12,6	7 808	10,6
Rennes	17	8,1	5 587	6,4	101	11 182	5,5	4 907	6,0	6 193	5,1
Rouen	39	23,4	15 534	19,4	164	21 818	12,4	8 433	12,6	13 125	12,1
Strasbourg	13	8,8	6 386	8,4	61	11 477	6,8	4 420	7,0	6 917	6,7
Toulouse	18	7,7	5 760	5,4	161	11 208	4,8	4 504	5,0	6 531	4,6
Versailles	81	19,2	40 624	17,6	504	91 642	16,5	38 815	17,7	52 339	15,7
France métro.	767	15,1	344 781	14,5	4 671	656 719	11,9	266 904	12,5	382 560	11,5
Guadeloupe	11	25,6	6 583	24,1	58	10 367	19,2	3 736	18,5	6 447	19,4
Guyane	11	39,3	7 164	38,4	36	10 800	25,3	3 096	19,7	7 568	28,3
Martinique	11	25,6	4 603	21,4	41	7 026	17,8	522	3,9	6 438	25,4
La Réunion	21	27,6	15 272	27,2	122	28 417	25,2	10 661	26,0	17 484	24,9
DOM	54	28,4	33 622	27,2	257	56 610	22,8	18 015	19,9	37 937	24,4
France métro. + DOM	821	15,6	378 403	15,1	4 928	713 329	12,4	284 919	12,8	420 497	12,0

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 37 collèges en RRS, où sont scolarisés 19 470 élèves, soit 16,9 % des collégiens accueillis dans un établissement public de l'académie. Dans cette académie, 220 écoles sont en RRS, elles accueillent 28 919 élèves, soit 11,5 % des écoliers scolarisés dans le secteur public de l'académie.

[2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2009 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'enfants		Proportion d'élèves entrant en sixième en retard
	d'ouvriers et d'inactifs	de cadres et d'enseignants	
Réseaux ambition réussite (RAR)	74,4	8,1	27,1
Réseaux de réussite scolaire (RRS)	57,5	18,5	21,3
Hors Éducation prioritaire	35,0	38,2	12,1
Ensemble	42,8	31,3	14,4

Présentation

À la rentrée 2009, il y a, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 467 écoles publiques situées en zone urbaine sensible (ZUS), soit 7,1 % de l'ensemble des écoles publiques (voir 2.1). 476 collèges publics (9,1 % des collèges publics - voir 2.3) sont implantés en ZUS, soit 4 établissements de moins qu'en 2008-2009. Ils accueillent 221 600 collégiens. À la rentrée 2009, le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 2,7 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,5 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique publics (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels publics (9,4 % des lycées professionnels) sont en ZUS, soit 6 lycées de moins en ZUS par rapport à l'an dernier (1 LGT en plus et 7 LP en moins). 137 100 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a plus diminué dans les établissements en ZUS qu'en moyenne : - 3,3 % contre - 1,4 %. Sur les 254 collèges têtes de réseau ambition réussite (RAR), 157 sont situés en ZUS (soit 61,8 %). Un tiers des collèges en ZUS sont classés en RAR.

La concentration des établissements scolaires en ZUS peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles en ZUS rapporté au nombre d'établissements en zone urbaine. Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit, en moyenne, à 9 %, avec des variations académiques allant de 4 % pour l'académie de Toulouse à 22 % pour celle de Corse. Il est inférieur à 8 % pour les académies de Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Paris, Poitiers, Rennes et Strasbourg. La part des écoles situées en ZUS dans les zones urbaines varie de 11 % à 17 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lille et Versailles.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12 %. Il varie de 5 % pour l'académie de Toulouse à 24 % pour celle de Reims. La part des collèges est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine pour Bordeaux, Grenoble, Lille, Nice, Paris et Poitiers où elle se situe entre 5 % et 10 %. Elle est comprise entre 14 % et 18 % pour les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Caen, Corse, Dijon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours et Rouen.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 10 % pour la métropole. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS et la concentration varie de 2 % pour l'académie de Strasbourg à 27 % pour celle de Reims. La part de lycées en ZUS est relativement peu élevée (entre 3 % et 7 %) pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes et Toulouse. Elle est comprise entre 12 % et 22 % pour les académies d'Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Poitiers et Rouen. Dans les DOM, ces pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion où 18 % des écoles, 27 % des collèges et 23 % des lycées ZUS sont en zone urbaine sensible.

Définitions

■ **Champ.** Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'Éducation nationale, hors EREA.

■ **Les zones urbaines sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996. Un établissement ou une école sont "en ZUS" s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

■ **La notion de zone urbaine** est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER). Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ, et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

– Rapport 2009 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2009.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, hors EREA)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	227	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	15 346	4 710
Amiens	21	132	8,3	13	11,0	16	21,9	6	10	6 903	8 742
Besançon	23	95	10,2	10	13,7	5	11,1	2	3	4 323	2 876
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 184	5 673
Caen	12	47	6,5	11	14,5	8	15,7	5	3	4 616	5 365
Clermont-Ferrand	17	61	8,8	8	13,3	5	12,8	3	2	3 922	3 701
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 205	-
Créteil	68	415	16,4	43	12,4	8	4,5	5	3	20 789	5 814
Dijon	22	94	7,9	12	14,5	7	15,2	5	2	4 927	4 415
Grenoble	24	107	5,4	13	7,3	7	6,5	3	4	4 857	3 540
Lille	73	308	10,9	31	10,2	20	11,4	8	12	14 125	8 518
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	169	10,3	19	11,0	12	10,6	6	6	10 197	6 879
Montpellier	28	126	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 480	7 699
Nancy-Metz	38	107	5,5	22	12,4	6	6,7	5	1	9 073	4 576
Nantes	29	115	8,7	22	13,6	10	10,9	5	5	7 733	5 882
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,4	2	-	3 695	2 074
Orléans-Tours	30	124	8,7	23	15,9	4	5,0	2	2	7 759	2 435
Paris	9	48	7,3	6	5,4	4	3,8	3	1	2 975	1 564
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 269	4 624
Reims	31	90	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 909	6 940
Rennes	20	58	5,3	15	11,7	4	4,9	3	1	6 440	2 960
Rouen	25	121	8,0	20	14,1	9	13,0	6	3	6 648	6 001
Strasbourg	19	94	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 191	1 144
Toulouse	14	61	4,4	6	4,7	3	3,5	1	2	2 738	1 115
Versailles	80	510	15,6	56	13,3	21	10,8	17	4	28 014	17 787
France métropolitaine	717	3 341	9,4	450	12,0	200	9,9	110	90	203 318	125 034
Guadeloupe	8	19	8,1	4	12,5	1	5,3	1	-	2 488	1 087
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	11,1	1	-	-	1 116
Martinique	4	20	10,8	4	13,3	1	5,3	-	1	2 055	535
La Réunion	15	83	18,2	18	26,9	9	22,5	7	2	13 692	9 356
DOM	33	126	13,2	26	18,1	12	13,8	9	3	18 235	12 094
Total	750	3 467	9,5	476	12,3	212	10,0	119	93	221 553	137 128

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements implantés en zone urbaine.

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan "Universités 2000" qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Depuis, la tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, en 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. Le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'INP de Grenoble a pris ce statut en 2007, de même que l'INP de Bordeaux en 2009. En 2009, le nombre d'universités (y compris le CUFR d'Albi) en France métropolitaine et dans les DOM est de 79 et celui des grands établissements de 11 [1].

Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005 en raison de l'évolution des lycées privés. Depuis 2006, ce nombre progresse : 25 établissements supplémentaires proposent des STS en 2009, soit + 1,1 %. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 7 unités en 2009, soit de 1,7 %.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contre-coup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue ensuite en 2007 et 2008, avant de quasiment se stabiliser en 2009. Celui des écoles de commerce augmente de 6 unités en 2009, soit de 2,9 %.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte : 20 % d'entre elles sont situées en Île-de-France [2]. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, pour les écoles de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 23 % et 27 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 88 % de ces établissements sont situés en province).

Définitions

■ **Universités.** Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR Albi, appelé à devenir une université.

■ **Grands établissements.** Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique). Depuis 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (IUFM non universitaires dans [1]).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

[1] Evolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Universités (1)	80	80	82	82	81	81	81	81	79	79	79
IUT	104	112	112	113	114	114	114	114	115	114	114
IUFM universitaires											
IUFM non universitaires	28	30	30	30	30	30	30	30	3	3	3
Grands établissements	8	8	8	8	9	9	9	10	10	11	11
STS (2)	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 207
- dont publiques	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 335
- dont privées	790	793	807	811	805	797	802	814	847	872	872
CPGE (2)	403	403	403	405	406	407	406	414	422	429	429
- dont publiques	309	311	312	314	315	317	318	324	331	337	337
- dont privées	94	92	91	91	91	90	88	90	91	92	92
Écoles d'ingénieurs	241	243	243	244	250	246	247	240	231	232	232
- dont publiques, dépendantes des universités	69	68	69	66	70	69	70	74	59	57	57
- dont publiques, dépendantes des INP	21	19	20	20	21	21	21	11	10	10	10
- dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2
- dont publiques, indépendantes des universités	81	85	83	83	85	84	86	85	92	94	94
- dont privées	67	68	68	72	71	69	67	68	68	69	69
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	230	234	225	228	227	223	219	210	206	212	212
Établissements universitaires privés	18	19	15	13	13	13	13	13	13	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	5	6	6
Écoles d'architecture	25	23	23	23	23	23	23	20	21	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	239	229	243	238	237	236	235	242	233	237	237
Écoles paramédicales hors université (3)	420	420	409	420	420	418	412	410	409	409	409
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	133	133	143	147	143	161	180	188	202	202	202
Autres écoles de spécialités diverses	197	212	219	221	222	217	212	206	198	203	203
- dont écoles juridiques et administratives	60	64	64	61	62	57	58	56	52	52	52
- dont écoles de journalisme et écoles littéraires	18	23	24	25	25	25	24	25	23	27	27
- dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2008-2009 reconduites en 2009-2010.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Structures relevant des universités				IUFM hors université	STS	CPGE	Écoles d'ing. indépendantes des univ.	Écoles de commerce, gestion, compta.	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ing. dépendantes des univ.	IUFM						
Aix-Marseille	4	3	3	1	0	90	17	5	11	75
Amiens	1	3	0	1	0	64	8	4	4	32
Besançon	1	2	1	1	0	48	9	2	4	17
Bordeaux	5	6	2	1	0	105	12	9	19	61
Caen	1	3	2	1	0	53	10	3	4	32
Clermont-Ferrand	2	2	2	1	0	47	11	3	3	28
Corse	1	1	0	1	0	6	2	0	2	4
Dijon	1	3	2	1	0	59	11	2	5	34
Grenoble	4	5	3	1	0	109	14	0	5	56
Lille	6	8	3	1	0	121	25	12	9	105
Limoges	1	1	1	1	0	30	4	2	3	19
Lyon	4	5	2	1	0	120	23	11	18	109
Montpellier	5	4	1	1	0	106	11	5	9	65
Nancy-Metz	3	8	3	1	0	81	15	14	1	45
Nantes	3	6	4	1	0	147	25	15	13	76
Nice	2	2	2	1	0	55	13	4	6	30
Orléans-Tours	2	6	2	1	0	76	10	3	3	29
Poitiers	2	3	1	1	0	66	9	3	6	23
Reims	1	2	1	1	0	54	8	2	11	18
Rennes	4	8	5	1	0	133	23	16	6	85
Rouen	2	3	1	1	0	66	13	4	2	26
Strasbourg	2	5	6	1	0	59	13	2	2	41
Toulouse	4	5	1	1	0	105	16	13	11	74
Total province	61	94	48	23	0	1 800	302	134	157	1 084
Paris	7	2	1	1	0	85	49	14	39	193
Créteil	4	9	4	1	0	117	26	10	3	63
Versailles	5	7	2	1	0	134	38	17	11	88
Total Île-de-France	16	18	7	3	0	336	113	41	53	344
France métropolitaine	77	112	55	26	0	2 136	415	175	210	1 428
Guadeloupe	1	0	0	0	1	20	4	0	0	7
Guyane	0	1	0	0	1	4	2	0	0	1
Martinique	0	0	0	0	1	16	4	0	1	9
La Réunion	1	1	2	1	0	31	4	0	1	9
France métr. + DOM	79	114	57	27	3	2 207	429	175	212	1 454

(1) Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

3 Les élèves du premier degré



3.1	Le premier degré en 2009-2010	72
3.2	Le premier degré : évolution	74
3.3	Le premier degré par département et académie	76
3.4	Le préélémentaire : évolution	78
3.5	L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cycle III du premier degré	80
3.6	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré (1)	82
3.7	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré (2)	84
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	86
3.9	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré scolarisent 6 647 100 élèves à la rentrée 2009 (soit des effectifs stables par rapport à la rentrée 2008) [1].

Les filles représentent respectivement 48,8 % et 48,6 % du nombre d'élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,7 % de filles et 49,3 % dans les classes préélémentaires du secteur privé. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré. Par ailleurs, les filles sont très minoritaires en ASH.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2009 pour l'année scolaire 2009-2010. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2009-2010 sont nés en 2007.

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Avertissement : les données par classes ne sont pas disponibles. Le tableau [1] propose des données selon le niveau, le sexe et l'âge. Il s'agit d'estimations.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

Le premier degré en 2009-2010

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau, le sexe et l'âge en 2009-2010 (estimations) (France métropolitaine + DOM)

Public

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public	dont filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	47 517	46 723	-	-	6	7	94 253	46 730
3 ans	365 418	348 033	-	-	29	36	713 516	348 069
4 ans	361 426	344 835	21	39	66	47	706 434	344 921
5 ans	356 403	338 189	2 898	4 895	116	70	702 571	343 154
6 ans	6 416	3 277	341 111	330 734	1 670	1 081	684 289	335 092
7 ans	303	276	344 724	331 772	2 099	1 414	680 588	333 462
8 ans	-	-	344 328	333 516	3 413	2 222	683 479	335 738
9 ans	-	-	347 041	333 306	5 209	3 383	688 939	336 689
10 ans	-	-	322 566	309 362	5 649	3 685	641 262	313 047
11 ans	-	-	78 964	58 095	5 299	3 388	145 746	61 483
12 ans	-	-	5 016	3 539	626	408	9 589	3 947
13 ans	-	-	253	203	308	237	1 001	440
Total France métr. + DOM	1 137 483	1 081 333	1 786 922	1 705 461	24 490	15 978	5 751 667	2 802 772
Total France métr.	1 091 300	1 037 058	1 707 063	1 629 740	22 703	15 147	5 503 011	2 681 945

Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Privé	dont filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	14 292	14 739	-	-	4	6	29 041	14 745
3 ans	47 525	46 608	-	-	6	6	94 145	46 614
4 ans	47 907	46 454	2	4	9	15	94 391	46 473
5 ans	48 536	46 549	1 058	1 429	12	10	97 594	47 988
6 ans	860	450	53 117	51 715	87	80	106 309	52 245
7 ans	56	44	55 969	53 032	205	127	109 433	53 203
8 ans	-	-	58 404	55 664	305	194	114 567	55 858
9 ans	-	-	61 796	57 971	343	268	120 378	58 239
10 ans	-	-	57 438	54 549	449	325	112 761	54 874
11 ans	-	-	9 068	6 188	369	276	15 901	6 464
12 ans	-	-	388	250	77	35	750	285
13 ans	-	-	32	21	63	38	154	59
Total France métr. + DOM	159 176	154 844	297 272	280 823	1 929	1 380	895 424	437 047
Total France métr.	155 749	151 133	290 579	273 681	1 885	1 341	874 368	426 155

Public + Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public + Privé	dont filles
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles		
2 ans	61 809	61 462	-	-	10	13	123 294	61 475
3 ans	412 943	394 641	-	-	35	42	807 661	394 683
4 ans	409 333	391 289	23	43	75	62	800 825	391 394
5 ans	404 939	384 738	3 956	6 324	128	80	800 165	391 142
6 ans	7 276	3 727	394 228	382 449	1 757	1 161	790 598	387 337
7 ans	359	320	400 693	384 804	2 304	1 541	790 021	386 665
8 ans	-	-	402 732	389 180	3 718	2 416	798 046	391 596
9 ans	-	-	408 837	391 277	5 552	3 651	809 317	394 928
10 ans	-	-	380 004	363 911	6 098	4 010	754 023	367 921
11 ans	-	-	88 032	64 283	5 668	3 664	161 647	67 947
12 ans	-	-	5 404	3 789	703	443	10 339	4 232
13 ans	-	-	285	224	371	275	1 155	499
Total France métr. + DOM	1 296 659	1 236 177	2 084 194	1 986 284	26 419	17 358	6 647 091	3 239 819
Total France métr.	1 247 049	1 188 191	1 997 642	1 903 421	24 588	16 488	6 377 379	3 108 100

(1) L'ASH regroupe les classes d'adaptation et pour l'inclusion scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent 6 647 100 élèves en 2009 contre 6 643 600 en 2008, soit une stagnation des effectifs [1].

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. Cette année, comme à la rentrée précédente, on constate une diminution dans le secteur privé (- 0,7 %), tandis que les effectifs préélémentaires du secteur public sont stables entre 2008 et 2009.

L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé. Cependant, depuis la rentrée 2004-2005, cette tendance s'inverse. En 2009, les classes élémentaires voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 0,3 %) alors que dans le secteur privé, on constate une stagnation.

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) continuent de diminuer (- 4,8 % entre 2008 et 2009).

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

Le premier degré : évolution

[1] Évolution des effectifs du premier degré (milliers) (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000 (1)	2001 2002 (1)	2002 2003 (1)	2003 2004 (1)
Préélémentaire						
Public	2 137,2	2 322,9	2 200,3	2 238,2	2 248,4	2 273,4
Privé	319,2	321,3	312,7	316,2	317,6	325,3
Total	2 456,5	2 644,2	2 513,0	2 554,4	2 566,0	2 598,7
Part du Public (%)	87,0	87,8	87,6	87,6	87,6	87,5
Élémentaire						
Public	4 128,7	3 599,1	3 424,5	3 360,3	3 347,4	3 333,7
Privé	681,3	618,9	574,3	563,8	561,5	566,2
Total	4 810,0	4 218,0	3 998,8	3 924,1	3 908,9	3 900,0
Part du Public (%)	85,8	85,3	85,6	85,6	85,6	85,5
ASH						
Public	122,3	85,6	55,2	51,9	49,8	49,1
Privé	7,6	5,6	4,8	4,6	4,5	4,3
Total	129,9	91,2	60,0	56,5	54,3	53,3
Part du Public (%)	94,1	93,9	92,0	91,9	91,7	92,1
Total premier degré						
Public	6 388,2	6 007,6	5 680,0	5 650,4	5 645,6	5 656,2
Privé	1 008,1	945,8	891,8	884,6	883,6	895,8
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 571,8	6 535,0	6 529,2	6 552,0
Part du Public (%)	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5	86,3
(suite)						
	2004 2005 (1)	2005 2006 (1)	2006 2007 (1)	2007 2008 (1)	2008 2009	2009 2010
Préélémentaire						
Public	2 285,1	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8
Privé	324,4	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0
Total	2 609,5	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8
Part du Public (%)	87,6	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6
Élémentaire						
Public	3 355,5	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4
Privé	569,1	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1
Total	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5
Part du Public (%)	85,5	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8
ASH						
Public	47,5	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5
Privé	3,9	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3
Total	51,4	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8
Part du Public (%)	92,4	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4
Total premier degré						
Public	5 688,1	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7
Privé	897,4	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4
Total premier degré	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1
Part du Public (%)	86,5	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5

(1) Données estimées pour les départements manquants.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

En France métropolitaine et dans les DOM, 6 647 100 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré, à la rentrée 2009-2010 [1]. On retrouve 269 700 d'entre eux dans les départements d'outre-mer.

Les écoles privées accueillent 13,5 % des effectifs du premier degré, en France métropolitaine et 7,8 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré dans les départements de la Creuse, de la Haute-Corse, de la Moselle, de la Haute-Saône, de la Seine-et-Marne, du Bas-Rhin, de la Haute-Marne, alors que près de 50 % des élèves des départements de la Vendée et du Morbihan sont accueillis dans des écoles privées.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

■ **Les écoles privées.** Elles sont, soit sous contrat simple (dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État), soit sous contrat d'association (l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

Le premier degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2009-2010

Dpts, académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Dpts, académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 159	763	14 922	94,9	Meurthe-et-Moselle	65 554	4 169	69 723	94,0
Hautes-Alpes	11 821	981	12 802	92,3	Meuse	18 050	1 316	19 366	93,2
Bouches-du-Rhône	174 455	21 903	196 358	88,8	Moselle	94 148	4 221	98 369	95,7
Vaucluse	49 999	6 077	56 076	89,2	Vosges	34 790	2 441	37 231	93,4
Aix-Marseille	250 434	29 724	280 158	89,4	Nancy-Metz	212 542	12 147	224 689	94,6
Aisne	54 575	4 274	58 849	92,7	Loire-Atlantique	90 567	49 103	139 670	64,8
Oise	84 862	5 373	90 235	94,0	Maine-et-Loire	54 569	33 836	88 405	61,7
Somme	51 126	8 276	59 402	86,1	Mayenne	22 993	11 632	34 625	66,4
Amiens	190 563	17 923	208 486	91,4	Sarthe	50 463	9 184	59 647	84,6
Doubs	49 943	4 265	54 208	92,1	Vendée	33 183	33 761	66 944	49,6
Jura	23 934	2 595	26 529	90,2	Nantes	251 775	137 516	389 291	64,7
Haute-Saône	23 625	1 072	24 697	95,7	Alpes-Maritimes	87 775	10 081	97 856	89,7
Territoire de Belfort	13 131	1 257	14 388	91,3	Var	88 056	5 780	93 836	93,8
Besançon	110 633	9 189	119 822	92,3	Nice	175 831	15 861	191 692	91,7
Dordogne	32 406	1 974	34 380	94,3	Cher	26 314	1 868	28 182	93,4
Gironde	126 671	11 964	138 635	91,4	Eure-et-Loire	42 542	4 354	46 896	90,7
Landes	32 959	2 352	35 311	93,3	Indre	18 953	1 293	20 246	93,6
Lot-et-Garonne	26 673	2 926	29 599	90,1	Indre-et-Loire	51 295	5 704	56 999	90,0
Pyrénées-Atlantiques	46 209	12 549	58 758	78,6	Loir-et-Cher	29 294	3 324	32 618	89,8
Bordeaux	264 918	31 765	296 683	89,3	Loiret	62 847	5 855	68 702	91,5
Calvados	60 489	9 380	69 869	86,6	Orléans-Tours	231 245	22 398	253 643	91,2
Manche	39 751	9 195	48 946	81,2	Paris	137 251	39 032	176 283	77,9
Orne	22 653	5 499	28 152	80,5	Paris	137 251	39 032	176 283	77,9
Caen	122 893	24 074	146 967	83,6	Charente	28 646	2 743	31 389	91,3
Allier	27 558	2 500	30 058	91,7	Charente-Maritime	51 522	3 602	55 124	93,5
Cantal	10 450	1 794	12 244	85,3	Deux-Sèvres	29 492	7 175	36 667	80,4
Haute-Loire	15 756	7 646	23 402	67,3	Vienne	35 485	4 621	40 106	88,5
Puy-de-Dôme	49 581	6 563	56 144	88,3	Poitiers	145 145	18 141	163 286	88,9
Clermont-Ferrand	103 345	18 503	121 848	84,8	Ardennes	27 358	2 164	29 522	92,7
Corse-du-Sud	11 083	595	11 678	94,9	Aube	27 742	2 399	30 141	92,0
Haute-Corse	12 678	373	13 051	97,1	Marne	50 164	6 391	56 555	88,7
Corse	23 761	968	24 729	96,1	Haute-Marne	16 552	859	17 411	95,1
Seine-et-Marne	148 893	7 395	156 288	95,3	Reims	121 816	11 813	133 629	91,2
Seine-Saint-Denis	174 485	9 304	183 789	94,9	Côtes-d'Armor	41 560	18 182	59 742	69,6
Val-de-Marne	131 276	11 083	142 359	92,2	Finistère	57 675	32 793	90 468	63,8
Créteil	454 654	27 782	482 436	94,2	Ille-et-Vilaine	66 331	40 953	107 284	61,8
Côte-d'Or	45 357	4 105	49 462	91,7	Morbihan	38 446	37 106	75 552	50,9
Nièvre	17 559	1 066	18 625	94,3	Rennes	204 012	129 034	333 046	61,3
Saône-et-Loire	47 711	3 875	51 586	92,5	Eure	59 938	4 504	64 442	93,0
Yonne	31 246	2 319	33 565	93,1	Seine-Maritime	116 065	11 479	127 544	91,0
Dijon	141 873	11 365	153 238	92,6	Rouen	176 003	15 983	191 986	91,7
Ardèche	23 383	8 348	31 731	73,7	Bas-Rhin	99 641	4 984	104 625	95,2
Drôme	44 467	6 525	50 992	87,2	Haut-Rhin	68 482	4 998	73 480	93,2
Isère	117 662	11 653	129 315	91,0	Strasbourg	168 123	9 982	178 105	94,4
Savoie	37 355	3 794	41 149	90,8	Ariège	12 321	1 105	13 426	91,8
Haute-Savoie	66 960	9 998	76 958	87,0	Aveyron	18 857	6 131	24 988	75,5
Grenoble	289 827	40 318	330 145	87,8	Haute-Garonne	105 912	10 889	116 801	90,7
Nord	235 327	64 242	299 569	78,6	Gers	14 350	1 919	16 269	88,2
Pas-de-Calais	146 807	21 184	167 991	87,4	Lot	13 498	1 315	14 813	91,1
Lille	382 134	85 426	467 560	81,7	Hautes-Pyrénées	17 343	2 599	19 942	87,0
Corrèze	19 081	1 316	20 397	93,5	Tarn	29 735	5 470	35 205	84,5
Creuse	9 059	166	9 225	98,2	Tarn-et-Garonne	22 322	2 913	25 235	88,5
Haute-Vienne	29 746	1 789	31 535	94,3	Toulouse	234 338	32 341	266 679	87,9
Limoges	57 886	3 271	61 157	94,7	Yvelines	145 927	14 397	160 324	91,0
Ain	59 352	6 419	65 771	90,2	Essonne	131 645	7 079	138 724	94,9
Loire	60 167	17 023	77 190	77,9	Hauts-de-Seine	145 123	17 258	162 381	89,4
Rhône	151 628	31 796	183 424	82,7	Val-d'Oise	132 481	7 190	139 671	94,9
Lyon	271 147	55 238	326 385	83,1	Versailles	555 176	45 924	601 100	92,4
Aude	30 917	2 222	33 139	93,3	France métro.	5 503 011	874 368	6 377 379	86,3
Gard	63 664	8 419	72 083	88,3	Guadeloupe	53 920	6 082	60 002	89,9
Hérault	88 586	11 625	100 211	88,4	Martinique	42 770	3 354	46 124	92,7
Lozère	4 675	2 536	7 211	64,8	Guyane	39 363	2 486	41 849	94,1
Pyrénées-Orientales	37 844	3 848	41 692	90,8	La Réunion	112 603	9 134	121 737	92,5
Montpellier	225 686	28 650	254 336	88,7	DOM	248 656	21 056	269 712	92,2
					France métro. + DOM	5 751 667	895 424	6647 091	86,5

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2009, 2 532 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire [1]. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire stagnent dans le secteur public (soit - 0,02 %) alors que dans le secteur privé (- 0,7 %), on constate une baisse par rapport à l'année précédente. La diminution du nombre d'écoliers âgés de 2 ans est particulièrement forte (- 19,4 % dans le secteur public et - 9,2 % dans le secteur privé).

En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 77,9 % [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,1 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des enfants scolarisés à l'âge de 2 ans (soit 15,2 % en 2009 contre 18,1 % en 2008 et 20,9 % en 2007) [3]. Cette tendance est également due à la pression démographique : le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2009 pour l'année scolaire 2009-2010. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2009-2010 sont nés en 2007.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs par âges sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier.

Les estimations démographiques, diffusées par l'INSEE en 2010, ont été calées sur le Recensement rénové de la population (RRP).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

Le préélémentaire : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge (France métropolitaine + DOM)

	Rentrée 2009-2010			France métropolitaine + DOM			Rappel 2008-2009		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	91 805	28 694	120 499	94 240	29 031	123 271	116 949	31 957	148 906
%	4,3	9,4	4,9	4,2	9,2	4,9	5,3	10,1	5,9
3 ans	685 125	91 920	777 045	713 451	94 133	807 584	699 112	92 567	791 679
%	32,2	30,0	31,9	32,2	30,0	31,9	31,5	29,3	31,2
4 ans	676 581	92 121	768 702	706 261	94 361	800 622	703 463	94 511	797 974
%	31,8	30,0	31,6	31,8	30,0	31,6	31,7	29,9	31,5
5 ans	666 585	92 600	759 185	696 083	94 928	791 011	690 397	95 390	785 787
%	31,3	30,2	31,2	31,4	30,2	31,2	31,1	30,2	31,0
6 ans et plus	8 262	1 547	9 809	8 781	1 567	10 348	9 360	1 646	11 006
%	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Total	2 128 358	306 882	2 435 240	2 218 816	314 020	2 532 836	2 219 281	316 071	2 535 352
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1)

(France métropolitaine + DOM à partir de 1999, Public + Privé)

	France métropolitaine							
	1960-1961	1970-1971	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991 (2)	1994-1995	2000-2001
2 ans	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,3	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,9	84,7

	France métropolitaine + DOM								
	1999-2000 (3)	2000-2001	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
2 ans	34,6	34,5	29,2	25,9	24,5	22,9	20,9	18,1	15,2
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	84,2	84,1	82,5	81,9	81,4	80,6	79,7	78,4	77,9

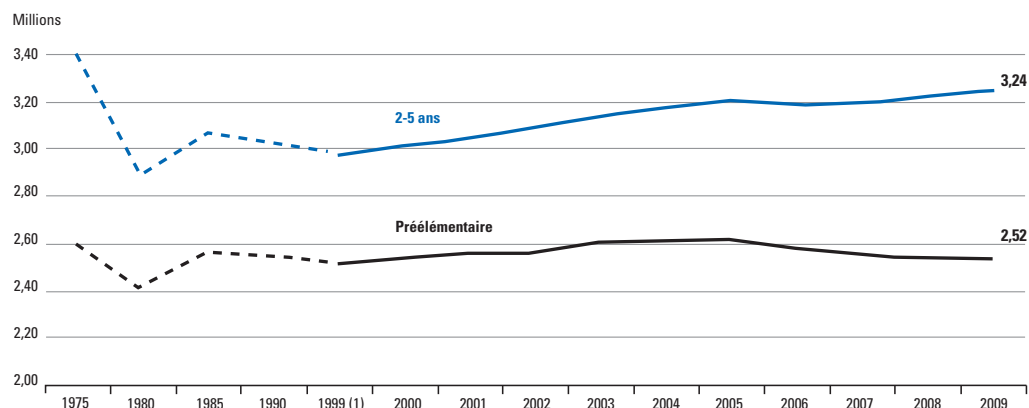
(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985-1986.

(2) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du recensement de la population de 1999.

(3) Depuis la rentrée scolaire 1999-2000, les taux de scolarisation ont été réajustés par rapport aux estimations de population au premier janvier 2010, basées sur le recensement rénové de la population (RRP).

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée

(France métropolitaine jusqu'en 1998 puis France métro + DOM, Public + Privé)



(1) À partir de 1999 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

L'année scolaire 2009-2010 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire engagée avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, et complétée par le plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école en février 2008.

À la rentrée 2009, 99,9 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 99,7 % pour les CE2 (stabilisation par rapport à 2008). Le principal effort porte maintenant sur le CE1, dont la couverture, pour les écoles publiques, est proche de 82 % (contre 72 % des classes en 2008, 52 % en 2007, et 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à 96 % pour le cycle III, en augmentation par rapport aux années précédentes.

L'anglais est la langue la plus étudiée à l'école en cycle III, puisque 89,3 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand, malgré une légère baisse, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée à l'école avec 9,1 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public (95 % des groupes), la part de l'enseignement de l'allemand est de 6 %.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2009-2010, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les nouveaux programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

Sources : MEN-DGESCO.

[1] Évolution de la proportion (%) de classes accueillant des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé sous contrat	
	Cycle III	dont CE2	Cycle III	dont CE2
2001-2002	71,9	24,7	71,9	22,8
2002-2003	83,8	55,7	80,9	59,6
2003-2004	89,6	70,6	89,8	73,8
2004-2005	93,3	81,0	85,5	61,1
2005-2006	97,5	92,9	88,5	81,2
2006-2007	98,5	97,5	91,0	87,2
2007-2008	99,3	99,0	94,1	92,2
2008-2009	99,9	99,7	94,0	92,2
2009-2010	99,9	99,7	96,3	95,0

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée (%) (France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 120 200 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire [1]. Ils représentent 1,8 % de l'ensemble des effectifs du premier degré.

Les élèves handicapés sont scolarisés individuellement entre trois et cinq ans mais majoritairement en CLIS passé l'âge de neuf ans [1]. La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 6 % des enfants âgés de 6 ans, 39 % de ceux âgés de 8 ans, et plus de la moitié des élèves handicapés de 10 ans et plus.

Les élèves handicapés sont plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en CLIS.

37 % des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) comme le prévoient les mesures de compensation du plan personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé [2]. L'accompagnement est assuré par un assistant d'éducation (45 % des cas) ou par un employé de vie scolaire. 8 500 élèves bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 7 % des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré.

Ce type d'accompagnement bénéficie surtout aux élèves souffrant de troubles moteurs, de plurihandicap, de troubles psychiques et des troubles du langage et de la parole.

6 % des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé, 7 % de la fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques...) [3]. Un déficient sensoriel sur cinq bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant spécialisé. Presque la moitié des déficients visuels dispose de matériel pédagogique adapté ainsi que trois handicapés moteurs sur dix.

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO / Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves :

- **les troubles intellectuels et cognitifs** concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement ;
- **les troubles du langage et de la parole** ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie... ;
- **les troubles auditifs** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe ;
- **les troubles visuels** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire) ;
- **les troubles moteurs** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle. Les dyspraxies doivent y être répertoriées ;
- **les troubles viscéraux** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **plusieurs troubles** : au cas où le jeune présente plusieurs déficiences de même importance.

■ **Scolarisation individuelle, scolarisation collective** : voir 1.6.

■ **PPS**. Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

■ **AVS-I**. Assistant d'éducation, auxiliaire de vie scolaire individuel. Il a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

■ **EVS-I**. Emploi de vie scolaire individuel. La personne qui exerce les fonctions AVS-I est recrutée dans le cadre d'un contrat aidé.

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon l'âge, le sexe et le type de scolarisation en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en CLIS			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
2 et 3 ans	3 280	4,1	37,1	42	0,1	28,6	3 322	2,8	37,0
4 ans	6 932	8,8	30,9	73	0,2	41,1	7 005	5,8	31,0
5 ans	9 977	12,6	30,2	149	0,4	32,2	10 126	8,4	30,2
6 ans	12 095	15,3	30,7	771	1,9	33,1	12 866	10,7	30,8
7 ans	10 549	13,3	30,5	3 813	9,3	33,7	14 362	12,0	31,4
8 ans	10 270	13,0	29,3	6 687	16,3	37,3	16 957	14,1	32,5
9 ans	9 951	12,6	29,5	8 956	21,8	37,7	18 907	15,7	33,4
10 ans	9 160	11,6	28,7	10 004	24,4	38,5	19 164	15,9	33,8
11 ans	6 194	7,8	29,3	9 710	23,7	38,2	15 904	13,2	34,8
12 ans et plus	721	0,9	33,1	846	2,1	38,2	1 567	1,3	35,9
Total	79 129	100,0	30,3	41 051	100,0	37,5	120 180	100,0	32,7

(1) Environ 500 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel en 2009-2010 (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire				Pas d'accomp.	Total
	AVS-individuel		EVS-individuel			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	1340	5 198	1 649	7 055	42 873	58 115
Troubles du psychisme	888	3 868	1 096	4 765	11 159	21 776
Troubles du langage et de la parole	120	2 164	121	2 559	6 385	11 349
Troubles auditifs	64	375	64	410	3 141	4 054
Troubles visuels	112	329	83	369	1 533	2 426
Troubles viscéraux	159	386	186	392	2 541	3 664
Troubles moteurs	744	1 850	679	1 861	3 819	8 953
Plusieurs troubles associés	499	1 495	601	1 654	3 442	7 691
Autres troubles	42	259	39	341	1 471	2 152
Total	3 968	15 924	4 518	19 406	76 364	120 180
%	3,3	13,3	3,8	16,1	63,5	100,0

(1) Environ 1 500 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

[3] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés scolarisés en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves :	
		bénéficiant de matériel adapté	bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	5,3	1,9	28,0
Troubles du psychisme	4,9	2,2	11,4
Troubles du langage et de la parole	5,3	8,8	9,3
Troubles auditifs	21,9	27,2	24,0
Troubles visuels	16,8	45,8	13,1
Troubles viscéraux	1,6	4,5	5,2
Troubles moteurs	5,5	30,2	19,1
Plusieurs troubles associés	5,9	10,7	17,7
Autres troubles	2,8	3,4	4,8
Total	6,1	7,1	20,3

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Un cinquième des 120 200 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps partiel. Ce mode de scolarisation concerne surtout la scolarisation individuelle dans les classes préélémentaires [1]. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), les deux tiers des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur ou égal à un mi-temps.

31 % des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient également d'une scolarité complémentaire assurée par un établissement hospitalier ou médico-social. Une partie de ces élèves bénéficient également d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins,...) dispensés au sein de ces établissements ou par des intervenants libéraux.

41 100 élèves en situation de handicap fréquentent une CLIS, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. Sur les trente dernières années, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à la scolarisation individuelle.

Après leur scolarisation en CLIS, les élèves sont, en principe, accueillis dans une unité pédagogique d'intégration (UPI), ou une structure de l'enseignement adapté (SEGPA ou établissement régional d'enseignement adapté [EREA]).

Les élèves de CLIS représentent 1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. La répartition par académie de la part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire fait apparaître des différences [3]. Les taux les plus forts se rencontrent notamment dans les académies de Guyane, de Caen, de Lille et de La Réunion (entre 1,4 % et 1,9 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes ainsi que dans les académies de Nantes et de Rennes (moins de 0,9 %).

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO / Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

Définitions

■ Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap :

- **la scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré ;
- **la scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige ;
- **la scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou à l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité pédagogique d'intégration (UPI) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS.

L'orientation vers une CLIS ou une UPI se fait sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

■ Il existe quatre types de CLIS :

- les CLIS 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales ;
- les CLIS 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif ;
- les CLIS 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel ;
- les CLIS 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Voir 4.19.

■ **EREA.** Voir 4.19.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

Mode de scolarisation	Niveau (2)	Temps complet	Temps partiel			Total temps partiel	Total (%)	Total premier degré
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées			
Classes ordinaires	Cycle 1	16 047	1 716	5 887	4 461	12 064	42,9	28 111
	Cycle 2	20 547	221	649	2 096	2 966	12,6	23 513
	Cycle 3	24 940	243	588	1 734	2 565	9,3	27 505
	Total	61 534	2 180	7 124	8 291	17 595	22,2	79 129
CLIS	Cycle 1	5 372	282	902	1 101	2 285	29,8	7 657
	Cycle 2	22 405	184	772	2 571	3 527	13,6	25 932
	Cycle 3	6 704	26	185	547	758	10,2	7 462
	Total	34 481	492	1 859	4 219	6 570	16,0	41 051
Total		96 015	2 672	8 983	12 510	24 165	20,1	120 180

dont également scolarisés dans un établ. hospitalier ou médico-social (%)

46 33 27 31

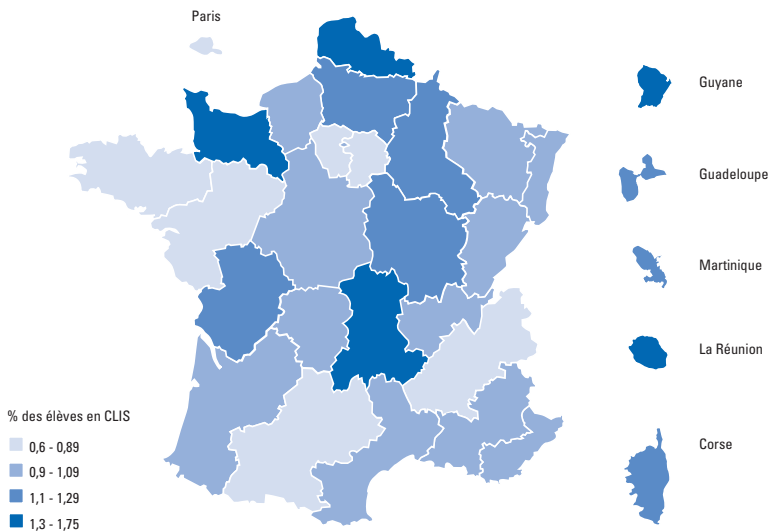
(1) Environ 1 500 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Niveau estimé pour les élèves de CLIS.

[2] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1999-2000	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 752	37 669	37 432	37 958	38 684
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 078	2 015	2 202	2 273	2 367
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,8	94,9	94,4	94,4	94,2

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2009-2010 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, 750 900 élèves sont entrés en sixième, dont 104 400 avec au moins un an de retard, soit 13,9 %. Ce taux est inférieur de 4,4 points à celui de la rentrée 2004 (18,3 %) [1]. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Ceux-ci sont en effet la cause directe du retard à l'entrée en sixième. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard est très faible (0,4 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants de personnes qui se déclarent sans activité sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (31,4 % contre 4,1 %). Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (12,3 % contre 15,5 %). L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important, puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique appartenant aux Réseaux ambition réussite (RAR) est le double de celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ces réseaux (27,1 % contre 13,9 %) [3].

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans en 2009-2010 sont nés durant l'année 1998.

■ **L'âge théorique.** C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, etc. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **RAR.** Réseau ambition réussite. Ces réseaux concernant les écoles maternelles et primaires et les collèges sont centrés autour d'un "collège de référence". Voir en 2.14.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", Éducation & formations, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats", Éducation & formations, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Le retard scolaire à l'entrée en sixième

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième selon le secteur d'enseignement

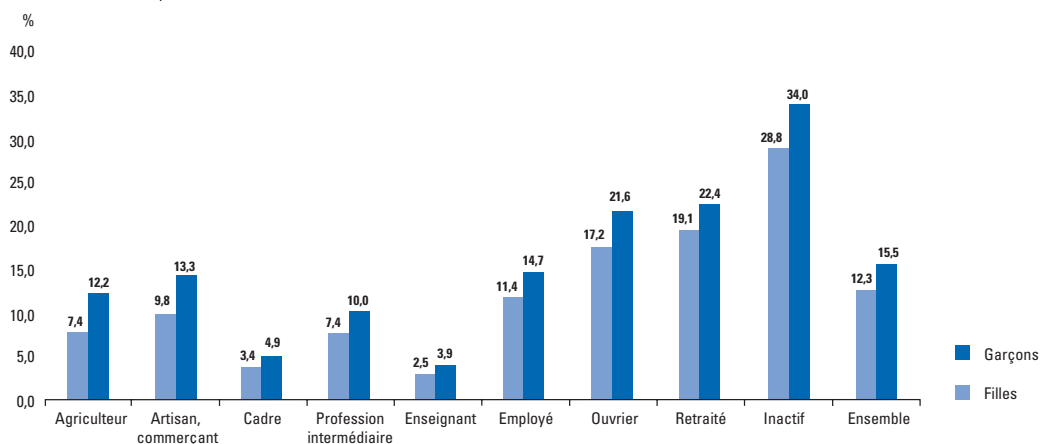
(France métropolitaine + DOM)

	2004 Total	2005 Total	2006 Total	2007 Total	Public	2008 Privé	Total	Public	2009 Privé	Total
"À l'heure" ou en avance										
Effectifs	587 793	592 974	608 504	623 280	525 588	101 921	627 509	542 780	103 714	646 494
%	81,8	82,8	83,8	84,2	84,1	87,8	84,7	85,5	89,2	86,1
1 an de retard										
Effectifs	125 063	117 304	112 899	112 761	95 925	13 532	109 457	88 974	12 129	101 103
%	17,4	16,4	15,5	15,2	15,3	11,7	14,8	14,0	10,4	13,5
Au moins 2 ans de retard										
Effectifs	6 568	6 044	4 988	4 575	3 595	619	4 214	2 847	468	3 315
%	0,9	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4
En retard										
Effectifs	131 631	123 348	117 887	117 336	99 520	14 151	113 671	91 821	12 597	104 418
%	18,3	17,2	16,2	15,8	15,9	12,2	15,3	14,5	10,8	13,9
Total entrants en 6^e	719 424	716 322	726 391	740 616	625 108	116 072	741 180	634 601	116 311	750 912

Lecture - 10,8 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2009 venant d'une école privée avaient au moins un an de retard. 10,4 % en avaient un seul, et 0,4 % en avaient au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe et l'origine sociale en 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine à un Réseau ambition réussite (RAR) en 2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

	En RAR		Hors RAR		Rappel 2008 (%)	
	Effectif	%	Effectif	%	En RAR	hors RAR
"À l'heure" ou en avance	19 720	72,9	523 060	86,1	70,2	84,7
1 an de retard	6 910	25,6	82 064	13,5	27,7	14,8
2 ans de retard et plus	408	1,5	2 439	0,4	2,1	0,5
Total en retard	7 318	27,1	84 503	13,9	29,8	15,3
Total entrants en 6^e	27 038	100,0	607 563	100,0	100,0	100,0

Lecture - En 2009, 27,1 % des élèves entrant en sixième venant d'une école publique appartenant à un Réseau ambition réussite (RAR) avaient au moins un an de retard. 25,6 % en avaient un seul, et 1,5 % en avaient au moins deux.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Le relevé de la taille et du poids par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que plus de 12 % des enfants de 5 et 6 ans ont une surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux [1]. Ces pourcentages sont toutefois en baisse par rapport à 1999-2000. L'examen dentaire fait apparaître que plus de un enfant sur dix a au moins deux dents cariées et, pour 7 % des enfants, elles sont non soignées. Enfin, 13 % des enfants en grande section de maternelle ont eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie et 14 % des enfants portent des lunettes.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 200 enfants scolarisés en CM2. Les problèmes de surcharge pondérale concernent à ces âges près de un enfant sur cinq [2]. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité est à peine plus élevé qu'en grande section de maternelle. L'examen dentaire montre que 30 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de trois fois plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées n'est que de 8 %. Concernant les problèmes respiratoires, 15 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie. Par ailleurs, un quart des élèves de CM2 porte des verres correcteurs. Enfin, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Les enfants scolarisés en ZEP apparaissent plus touchés par les problèmes de surpoids et d'obésité, ainsi que par les problèmes bucco-dentaires. En CM2, 26 % des enfants scolarisés en ZEP sont en surcharge pondérale contre 19 % hors des ZEP [3]. De même, il y a deux fois plus d'enfants obèses en ZEP (7 % contre 3 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002 [4]. Les enfants scolarisés en ZEP sont aussi plus nombreux à avoir des caries non soignées (16 % contre 7 %). En revanche, les enfants scolarisés en ZEP sont moins nombreux à porter un appareil dentaire, équipement qui peut être relativement coûteux. Enfin, la proportion d'enfants portant des lunettes est de 21 % contre 26 % hors ZEP, alors que la prévalence des troubles de la vision observée ou repérée lors de l'examen ne diffère pas entre ces deux zones.

Sources : DREES, DGESCO, DEPP / Enquêtes santé en milieu scolaire.

Définitions

■ **Champ.** Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la Santé, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section de maternelle, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan obligatoire avant l'entrée à l'école primaire. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

■ **Le surpoids et l'obésité.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant.

■ **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

■ **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondaient oui à l'une au moins des questions suivantes : "As-tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).

■ **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

■ **ZEP.** Zone d'éducation prioritaire (voir "Définitions" en 4.27).

Pour en savoir plus

- "La santé des enfants scolarisés en classe en grande section de maternelle en 2005-2006 : premiers résultats", Études et résultats, DREES, à paraître.
- "La santé des enfants scolarisés en classe de CM2 en 2004-2005. Premiers résultats", Études et résultats, n° 632, DREES, 2008.
- "La santé des plus pauvres", INSEE Première, n° 1161, INSEE, 2007.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 et en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	1999-2000	2005-2006
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7
Enfants ayant eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie	nc	12,4
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nc : non comparable, la définition ayant été modifiée.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 et en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	2001-2002	2004-2005
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	19,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	30,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	8,2
Enfants ayant eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie	14,3	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	10,2
Enfants portant des lunettes	25,9	25,8
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	5,9
Enfants vaccinés contre l'hépatite B	33,5	38,9

[3] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en ZEP et hors ZEP en CM2 en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	21,0	26
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2

[4] Surcharge pondérale, obésité et PCS du père en CM2 en 2004-2005 (%) (France métropolitaine + DOM)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Surcharge pondérale	Obésité
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,4	0,6
Professions intermédiaires	18,0	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,5	2,2
Employés	20,6	2,9
Ouvriers	24,5	6,1
Agriculteurs	ns	ns

ns : non significatif.

4 Les élèves du second degré

4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel selon l'âge et le sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections européennes et internationales dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les élèves de SEGPA	128
4.20	Les élèves handicapés scolarisés dans les établissements du second degré (1)	130
4.21	Les élèves handicapés scolarisés dans les établissements du second degré (2)	132
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24	Devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Devenir des élèves douze ans après leur entrée au cours préparatoire	140
4.26	Les trajectoires des élèves de la sixième à l'entrée dans l'enseignement supérieur	142
4.27	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	144

Présentation

À la rentrée 2009, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 331 700 élèves dans la métropole et les DOM [1]. La baisse de 0,1 % enregistrée cette année est beaucoup moins prononcée que celle observée l'année dernière. Les évolutions d'effectifs par secteur ne vont, contrairement à l'année précédente, pas dans le même sens : - 0,3 % dans le secteur public (- 10 700 élèves) et + 0,2 % dans le secteur privé (+ 2 700 élèves).

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Entre 1991 et 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994 [2]. Depuis la rentrée 1995 jusqu'à celle de 2007, les effectifs n'ont cessé de diminuer du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. La rentrée 2009 voit ainsi la poursuite de la première hausse des effectifs du premier cycle depuis 1994, amorcée l'année précédente, avec une progression sur deux ans de 0,8 %. Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite, une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution entre 1999 et 2001 avec une baisse particulièrement sensible en 2000 (- 4,2 %). Durant quatre années, les effectifs du second cycle professionnel augmentent, + 20 500 élèves entre 2002 et 2005 (+ 2,9 %). Depuis la rentrée 2006, ils diminuent : - 29 700 élèves entre 2005 et 2009 avec une diminution de 8 800 pour la rentrée 2009 (- 1,3 % par rapport à la rentrée 2008).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes, en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs recommencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,5 %) sur cette période. Entre 2001 et 2004, les effectifs progressent de 11 200 élèves, soit 0,7 %. À la rentrée 2009, le lycée général et technologique poursuit sa baisse, commencée à la rentrée 2005 (- 15 600 élèves par rapport à la rentrée 2008, soit - 1,1 %), notamment en classe de première (- 14 600 élèves), en raison de l'entrée au lycée l'année dernière d'une génération peu nombreuse.

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 79,9 % en 2002 à 78,8 % en 2009 [1].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du MEN.

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

■ **Premier cycle.** Outre les classes de sixième à troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). À la fin des années 90 ont été créées les unités pédagogiques d'intégration (UPI) qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant au CAP, au BEP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations de niveaux IV et V.

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.06, 08.02, 09.08, 10.03.
- Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1982 (1980-1981).
- Tableaux statistiques, n° 6702, 6703, 6818, 6819.

Le second degré : évolution

[1] Évolution des effectifs du second degré (milliers)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

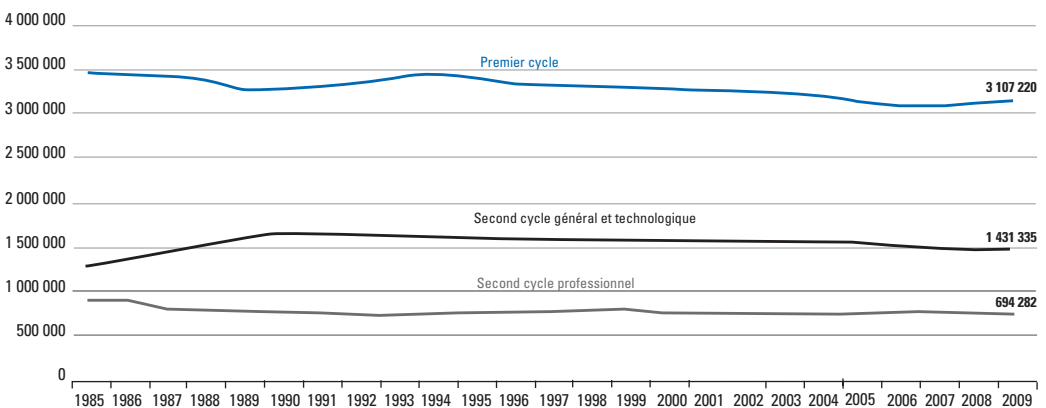
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM						
	1960	1980	1990	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Premier cycle	1 453,3	3 141,7	3 138,5	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 100,6	3 084,0	3 088,5	3 107,2
Public	1 090,7	2 536,3	2 489,1	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 444,6	2 422,8	2 426,2	2 441,3
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	669,0	659,2	656,0	661,2	662,3	665,9
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	79,7	79,0	78,8	78,6	78,6	78,6
Sixième à troisième	1 453,2	2 954,2	3 082,3	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 080,1	3 071,8	3 073,7	3 089,2
CPA/CLIPA/DIMA/Apprentissage junior (1)		187,4	56,2	63,0	2,4	1,2	1,1	0,9	0,8	1,4
UPI/Dispositifs relais (2)				-	1,5	8,2	9,4	11,3	14,0	16,6
Second cycle professionnel (3)	383,2	780,5	704,5	733,5	705,4	724,0	719,7	713,4	703,1	694,3
Public	256,2	608,5	541,9	568,2	556,7	569,1	565,5	559,2	551,0	542,9
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	148,6	154,8	154,2	154,2	152,1	151,3
Part du Public (%)	66,9	78,0	76,9	77,5	78,9	78,6	78,6	78,4	78,4	78,2
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 571,1	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0	1 446,9	1 431,3
Public	326,3	850,0	1 243,7	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 182,7	1 160,4	1 137,3	1 122,0
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	301,9	308,9	308,5	309,7	309,6	309,4
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,9	79,6	79,3	78,9	78,6	78,4
Ensemble	2 258,4	5 024,8	5 414,1	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 311,4	5 267,4	5 238,4	5 232,8
Public	1 673,2	3 994,8	4 274,7	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 192,8	4 142,3	4 114,4	4 106,2
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 118,6	1 125,1	1 124,0	1 126,6
Part du Public (%)	74,1	79,5	79,0	79,4	79,6	79,1	78,9	78,6	78,5	78,5
Enseignement adapté (SEGPA)		111,9	109,3	114,6	116,6	109,5	106,6	104,0	101,3	98,9
Public		111,0	106,8	112,2	112,9	105,5	102,6	99,9	97,2	94,8
Privé		0,9	2,5	2,5	3,7	4,0	4,0	4,0	4,0	4,1
Part du Public (%)		99,2	97,7	97,9	96,8	96,3	96,3	96,1	96,0	95,8
Ensemble (avec SEGPA)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 295,5	4 242,2	4 211,7	4 201,0
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 122,6	1 129,2	1 128,0	1 130,7
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,8	80,0	79,5	79,3	79,0	78,9	78,8

(1) Les CLIPA ont été créées en 1994, l'apprentissage junior en 2006 et les DIMA en 2008.

(2) Les dispositifs relais comptabilisent 152 élèves à la rentrée 2009.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2009, 5 331 700 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à seulement 0,4 % pour l'académie de Corse.

La baisse de 0,1 % (soit - 8 000 élèves) enregistrée cette année est beaucoup moins prononcée que celle observée l'année dernière. Les deux tiers des académies de France métropolitaine sont concernées par la diminution des effectifs. Seules les académies de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse ont des effectifs scolaires en légère progression par rapport à l'an dernier. Les académies les plus touchées par la baisse des effectifs sont la Corse (- 1,1 %), Aix-Marseille (- 0,7 %), Lille (- 0,9 %), Nancy-Metz (- 0,9 %) et Rouen (- 0,7 %).

Dans les DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion enregistrent, comme en métropole, une baisse des effectifs, alors que ceux de la Guyane progressent à un rythme supérieur aux années précédentes (+ 3,4 % en 2009, + 2,9 % en 2008 et + 2,7 % en 2007).

La part du secteur public augmente très légèrement à la rentrée 2009, les établissements publics accueillant 78,2 % des élèves en France métropolitaine ; dans les DOM, cette part est de 92,1 %. La part du secteur public est, en effet, très inégale d'une académie à l'autre, variant de 57,6 % et 58,9 % pour les académies de Rennes et de Nantes à 93,8 % pour la Guyane, 93,6 % pour la Corse et 89,8 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Pour le détail des formations, voir la page 4.1.

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

Remarque : dans le tableau [1] équivalent de l'édition 2009 de Repères et références statistiques, les données respectives du Loir-et-Cher et du Loiret ont été inversées, ainsi que celles de la Marne et de la Haute-Marne.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 10.03.

Le second degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves des établissements du second degré à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

Départements et académies	Public	Effectifs Privé	Total	Part du Public (%)	Départements et académies	Public	Effectifs Privé	Total	Part du Public (%)
Alpes-de-Haute-Provence	11 998	754	12 752	94,1	Meurthe-et-Moselle	48 853	10 397	59 250	82,5
Hautes-Alpes	10 552	732	11 284	93,5	Meuse	13 311	2 003	15 314	86,9
Bouches-du-Rhône	128 068	39 553	167 621	76,4	Moselle	73 185	13 425	86 610	84,5
Vaucluse	39 240	9 767	49 007	80,1	Vosges	27 361	4 461	31 822	86,0
Aix-Marseille	189 858	50 806	240 664	78,9	Nancy-Metz	162 710	30 286	192 996	84,3
Aisne	40 033	6 304	46 337	86,4	Loire-Atlantique	62 418	43 795	106 213	58,8
Oise	59 928	10 008	69 936	85,7	Maine-et-Loire	34 408	28 958	63 366	54,3
Somme	35 543	10 732	46 275	76,8	Mayenne	14 471	9 348	23 819	60,8
Amiens	135 504	27 044	162 548	83,4	Sarthe	35 603	10 452	46 055	77,3
Doubs	36 644	5 955	42 599	86,0	Vendée	22 286	25 687	47 973	46,5
Jura	17 261	4 098	21 359	80,8	Nantes	169 186	118 240	287 426	58,9
Haute-Saône	16 325	1 732	18 057	90,4	Alpes-Maritimes	71 235	13 514	84 749	84,1
Territoire de Belfort	9 930	2 556	12 486	79,5	Var	68 725	10 190	78 915	87,1
Besançon	80 160	14 341	94 501	84,8	Nice	139 960	23 704	163 664	85,5
Dordogne	23 884	3 342	27 226	87,7	Cher	19 922	2 367	22 289	89,4
Gironde	93 332	20 875	114 207	81,7	Eure-et-Loir	28 228	5 504	33 732	83,7
Landes	24 141	2 770	26 911	89,7	Indre	14 784	1 478	16 262	90,9
Lot-et-Garonne	20 380	3 703	24 083	84,6	Indre-et-Loire	36 985	8 796	45 781	80,8
Pyrénées-Atlantiques	36 193	15 716	51 909	69,7	Loir-et-Cher (1)	20 025	4 312	24 337	82,3
Bordeaux	197 930	46 406	244 336	81,0	Loiret (1)	46 994	7 690	54 684	85,9
Calvados	44 577	12 621	57 198	77,9	Orléans-Tours	166 938	30 147	197 085	84,7
Manche	30 747	9 075	39 822	77,2	Ville de Paris	103 573	58 844	162 417	63,8
Orne	17 260	5 146	22 406	77,0	Paris	103 573	58 844	162 417	63,8
Caen	92 584	26 842	119 426	77,5	Charente	21 905	3 657	25 562	85,7
Allier	20 910	3 236	24 146	86,6	Charente-Maritime	40 032	4 896	44 928	89,1
Cantal	7 702	1 866	9 568	80,5	Deux-Sèvres	20 713	6 055	26 768	77,4
Haute-Loire	10 273	7 057	17 330	59,3	Vienne	25 785	5 628	31 413	82,1
Puy-de-Dôme	36 634	9 388	46 022	79,6	Poitiers	108 435	20 236	128 671	84,3
Clermont-Ferrand	75 519	21 547	97 066	77,8	Ardennes	21 102	2 462	23 564	89,6
Corse-du-Sud	9 379	571	9 950	94,3	Aube	20 101	4 186	24 287	82,8
Haute-Corse	10 201	771	10 972	93,0	Marne (1)	36 349	10 122	46 471	78,2
Corse	19 580	1 342	20 922	93,6	Haute-Marne (1)	12 888	2 031	14 919	86,4
Seine-et-Marne	108 572	16 430	125 002	86,9	Reims	90 440	18 801	109 241	82,8
Seine-Saint-Denis	111 821	17 079	128 900	86,8	Côtes-d'Armor	29 192	15 544	44 736	65,3
Val-de-Marne	88 088	16 294	104 382	84,4	Finistère	40 933	30 300	71 233	57,5
Créteil	308 481	49 803	358 284	86,1	Ille-et-Vilaine	49 023	34 036	83 059	59,0
Côte-d'Or	32 744	7 763	40 507	80,8	Morbihan	28 407	28 691	57 098	49,8
Nièvre	13 636	2 183	15 819	86,2	Rennes	147 555	108 571	256 126	57,6
Saône-et-Loire	36 201	5 635	41 836	86,5	Eure	43 066	5 969	49 035	87,8
Yonne	22 992	2 744	25 736	89,3	Seine-Maritime	89 589	20 448	110 037	81,4
Dijon	105 573	18 325	123 898	85,2	Rouen	132 655	26 417	159 072	83,4
Ardèche	16 495	9 479	25 974	63,5	Bas-Rhin	76 020	11 800	87 820	86,6
Drôme	30 896	9 212	40 108	77,0	Haute-Rhin	51 060	10 686	61 746	82,7
Isère	83 818	17 772	101 590	82,5	Strasbourg	127 080	22 486	149 566	85,0
Savoie	29 265	5 271	34 536	84,7	Ariège	10 304	1 107	11 411	90,3
Haute-Savoie	45 826	16 263	62 089	73,8	Aveyron	12 082	7 257	19 339	62,5
Grenoble	206 300	57 997	264 297	78,1	Haute-Garonne	81 070	15 425	96 495	84,0
Nord	157 317	77 347	234 664	67,0	Gers	11 329	2 016	13 345	84,9
Pas-de-Calais	107 688	22 614	130 302	82,6	Lot	10 361	1 785	12 146	85,3
Lille	265 005	99 961	364 966	72,6	Hautes-Pyrénées	14 267	3 226	17 493	81,6
Corrèze	14 623	2 552	17 175	85,1	Tarn	22 212	6 359	28 571	77,7
Creuse	7 687	103	7 790	98,7	Tarn-et-Garonne	14 647	3 432	18 079	81,0
Haute-Vienne	23 110	2 495	25 605	90,3	Toulouse	176 272	40 607	216 879	81,3
Limoges	45 420	5 150	50 570	89,8	Yvelines	105 698	24 833	130 531	81,0
Ain	40 207	7 880	48 087	83,6	Essonne	97 179	14 797	111 976	86,8
Loire	43 638	17 224	60 862	71,7	Hauts-de-Seine	93 262	29 241	122 503	76,1
Rhône	99 363	47 871	147 234	67,5	Val-d'Oise	96 187	15 832	112 019	85,9
Lyon	183 208	72 975	256 183	71,5	Versailles	392 326	84 703	477 029	82,2
Aude	23 287	3 042	26 329	88,4	France métropolitaine	3 993 973	1 113 051	5 107 024	78,2
Gard	45 833	12 512	58 345	78,6	Guadeloupe	46 151	5 429	51 580	89,5
Hérault	70 141	12 734	82 875	84,6	Guyane	27 913	1 837	29 750	93,8
Lozère	3 703	2 852	6 555	56,5	Martinique	38 792	3 948	42 740	90,8
Pyrénées-Orientales	28 757	6 330	35 087	82,0	La Réunion	94 188	6 447	100 635	93,6
Montpellier	171 721	37 470	209 191	82,1	DOM	207 044	17 661	224 705	92,1
					France métr. + DOM	4 201 017	1 130 712	5 331 729	78,8

(1) Voir "Remarque" page ci-contre.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés [1], plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou de personne sans activité (36,3 %), cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux en second cycle professionnel (52,6 %) et sept sur dix en enseignement adapté (72,8 %).

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel ainsi que, dans une moindre mesure, les enfants d'employés.

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (30,5 % et 14,2 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,2 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées ou très favorisées [2]. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (34,8 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 20,3 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (20,9 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39,6 % dans les établissements publics).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

L'origine sociale des élèves du second degré

[1] Élèves du second degré selon l'origine sociale de l'élève en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Agri- culteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,2	10,5	17,8	13,1	3,2	16,8
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	1,8	6,5	7,7	8,2	1,5	15,4
SEGPA	1,2	5,1	1,9	5,2	0,3	13,5
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	2,2	10,4	17,3	12,9	3,1	16,7
Seconde générale et technologique	2,1	10,9	25,2	15,3	4,5	15,6
1 ^{re} et terminale générales	2,2	10,5	30,5	15,7	5,9	14,1
1 ^{re} et terminale technologiques	2,1	10,7	14,2	15,7	2,2	18,7
Total 2nd cycle général et technologique	2,1	10,7	25,2	15,6	4,7	15,6
CAP	1,2	7,1	4,5	8,5	0,7	17,0
BEP	1,6	8,7	5,9	11,6	0,9	18,5
Bac pro, BMA	1,6	9,2	7,2	11,7	1,0	18,9
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,9	6,7	12,5	1,2	19,5
Total 2nd cycle professionnel (4)	1,5	8,8	6,5	11,2	0,9	18,5
Ensemble	2,1	10,2	18,1	13,4	3,2	16,6

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Effectifs Pu + Pr
1 ^{er} cycle général	27,4	1,5	7,4	100,0	3 089 158
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	36,4	2,6	20,0	100,0	18 062
SEGPA	45,9	2,4	24,4	100,0	98 892
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	28,0	1,5	8,0	100,0	3 206 112
Seconde générale et technologique	19,3	2,2	4,9	100,0	497 896
1 ^{re} et terminale générales	14,8	2,5	3,7	100,0	630 543
1 ^{re} et terminale technologiques	26,5	3,5	6,6	100,0	302 896
Total 2nd cycle général et technologique	18,9	2,6	4,7	100,0	1 431 335
CAP	38,0	3,8	19,3	100,0	115 746
BEP	38,0	3,5	11,3	100,0	152 144
Bac pro, BMA	35,2	4,1	11,2	100,0	416 816
MC et divers niveaux IV et V	31,9	4,5	13,9	100,0	9 576
Total 2nd cycle professionnel (4)	36,2	3,9	12,5	100,0	694 282
Ensemble	26,5	2,1	7,7	100,0	5 331 729

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

(4) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée (1) en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé				
	Favo- risée A	Favo- risée B	Moyenne	Défavo- risée	Total	Favo- risée A	Favo- risée B	Moyenne	Défavo- risée	Total
1 ^{er} cycle général	19,7	13,3	27,0	40,1	100,0	34,8	14,2	30,6	20,5	100,0
CLIPA, UPI, DIMA, Dispositifs relais	8,5	7,9	22,0	61,6	100,0	20,4	12,0	29,3	38,3	100,0
SEGPA	2,2	5,2	19,2	73,4	100,0	8,0	8,1	30,6	53,3	100,0
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	19,0	12,9	26,7	41,4	100,0	34,6	14,1	30,6	20,7	100,0
Seconde générale et technologique	28,8	16,3	26,0	28,9	100,0	45,7	14,7	26,5	13,2	100,0
1 ^{re} et terminale générales	35,9	17,3	24,3	22,5	100,0	51,0	14,3	24,1	10,7	100,0
1 ^{re} et terminale technologiques	16,3	16,1	29,0	38,5	100,0	26,4	17,4	32,7	23,5	100,0
Total 2nd cycle général et techno.	29,2	16,7	25,9	28,2	100,0	44,3	15,0	26,6	14,1	100,0
CAP	4,6	7,7	22,9	64,8	100,0	11,2	13,2	32,5	43,2	100,0
BEP	6,5	11,0	26,7	55,9	100,0	13,1	16,1	33,8	37,1	100,0
Bac pro, BMA	7,7	11,5	27,5	53,4	100,0	16,2	14,8	33,4	35,6	100,0
MC et divers niveaux IV et V	8,8	12,6	28,3	50,3	100,0	9,3	14,5	29,3	46,9	100,0
Total 2nd cycle professionnel	6,9	10,8	26,6	55,7	100,0	14,7	14,8	33,3	37,2	100,0
Ensemble	20,3	13,7	26,5	39,6	100,0	34,8	14,5	29,8	20,9	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre .

Lecture - 41,4 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

Présentation

L'âge théorique d'entrée des élèves au collège est de 11 ans. À la rentrée 2009, près de huit élèves de sixième sur dix sont âgés de 11 ans (78,9 %) ; 3,3 % sont en avance d'un an, 16,5 % en retard d'un an [1]. Enfin, 1,3 % des élèves sont âgés d'au moins 13 ans, accumulant ainsi deux ans de retard. La part des élèves dits "à l'heure" diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 68,4 % en classe de troisième (troisième d'insertion exclue). Néanmoins, cet indicateur progresse d'une rentrée sur l'autre avec une meilleure fluidité des parcours. Il était pour cette dernière classe de 66 % à la rentrée 2008. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après une année de stabilité en 2006, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis sept ans à chacun des niveaux. Ils sont désormais de 4,5 % en sixième, 2,6 % en cinquième, 4,1 % en quatrième et 5 % pour la classe de troisième [2]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération "à l'heure" ou en avance.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2008, 58,8 % ont été orientés en second cycle général et technologique, à la rentrée 2009, et 25,8 % en second cycle professionnel. À côté des redoublants, 10,4 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Dispositifs relais.** Les dispositifs relais accueillent momentanément les collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaires du 16 mai 2003 et du 21 août 2006). Les dispositifs sont de deux ordres : les classes relais et les ateliers relais créés en complément.

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **DIMA.** Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2009 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2009 sont nés durant l'année 1998.

■ **L'âge théorique.** C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent scolarisés dans cette classe l'année n.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères (ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche notamment), ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA), et enfin, ceux qui arrêtent leurs études.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 05.42, 07.06, 08.02, 09.08, 10.03.

Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux

[1] Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Total	Public dont filles	Total	Privé dont filles	Public + Privé Total	%	Rappel 2008 (%)
Sixième	10 ans ou moins	17 694	8 669	8 593	4 146	26 287	3,3	3,4
	11 ans	488 343	247 238	135 414	66 607	623 757	78,9	77,0
	12 ans	108 282	46 305	22 090	8 374	130 372	16,5	18,0
	13 ans ou plus	7 951	3 132	2 243	745	10 194	1,3	1,6
	Total	622 270	305 344	168 340	79 872	790 610	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	17 714	8 887	8 769	4 200	26 483	3,4	3,4
	12 ans	454 627	232 993	126 700	63 020	581 327	75,5	74,3
	13 ans	123 987	53 314	25 825	10 074	149 812	19,4	20,3
	14 ans ou plus	9 782	3 895	2 962	1 090	12 744	1,7	2,0
	Total	606 110	299 089	164 256	78 384	770 366	100,0	100,0
Quatrième (y compris aménagée)	12 ans ou moins	17 465	8 589	8 939	4 234	26 404	3,4	3,4
	13 ans	433 674	224 586	123 285	62 078	556 959	72,1	70,8
	14 ans	139 620	60 889	31 777	12 957	171 397	22,2	23,1
	15 ans ou plus	13 867	5 817	3 698	1 501	17 565	2,3	2,7
	Total	604 626	299 881	167 699	80 770	772 325	100,0	100,0
Troisième (hors troisième d'insertion)	13 ans ou moins	17 171	8 771	8 660	4 186	25 831	3,5	3,4
	14 ans	399 027	209 634	111 795	57 660	510 822	68,4	66,1
	15 ans	149 898	67 503	36 371	15 511	186 269	24,9	26,6
	16 ans ou plus	19 189	8 804	5 042	2 255	24 231	3,2	3,9
	Total	585 285	294 712	161 868	79 612	747 153	100,0	100,0
Troisième d'insertion	14 ans ou moins	745	276	184	70	929	10,7	10,3
	15 ans	5 467	2 042	921	302	6 388	73,4	71,5
	16 ans ou plus	1 155	466	232	83	1 387	15,9	18,1
	Total	7 367	2 784	1 337	455	8 704	100,0	100,0
UPI (1)	12 ans ou moins	3 727	1 474	403	180	4 130	25,1	26,5
	13 ans	3 916	1 537	422	172	4 338	26,3	27,0
	14 ans	3 273	1 274	354	156	3 627	22,0	20,8
	15 ans ou plus	3 728	1 536	652	289	4 380	26,6	25,7
	Total	14 644	5 821	1 831	797	16 475	100,0	100,0
CLIPA, dispositifs relais, DIMA	14 ans ou moins	12	3	162	36	174	11,0	19,5
	15 ans	772	192	297	75	1 069	67,3	59,6
	16 ans ou plus	257	73	87	31	344	21,7	20,9
	Total	1 041	268	546	142	1 587	100,0	100,0
Total premier cycle		2 441 343	1 207 899	665 877	320 032	3 107 220		

(1) Les UPI scolarisent des élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

[2] Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Redoublements										
Sixième	9,4	9,1	8,6	8,3	7,8	7,2	7,6	6,4	5,5	4,5
Cinquième	5,0	4,6	4,4	4,2	3,9	3,6	3,6	3,1	2,7	2,6
Quatrième	8,8	8,2	7,9	7,5	7,0	6,3	6,1	5,2	4,5	4,1
Troisième	6,6	6,5	6,5	6,3	6,5	6,1	6,2	5,8	5,4	5,0
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	90,5	91,1	91,4	91,8	92,7	92,8	93,4	94,3	94,9
Cinquième - quatrième	92,9	93,4	93,6	93,9	94,2	94,6	94,5	95,1	95,7	95,9
Quatrième - troisième	88,1	88,9	89,4	90,2	90,6	91,4	91,5	92,5	93,4	93,7
Troisième - seconde GT	56,7	56,1	56,2	56,5	56,3	56,6	56,5	56,7	57,2	58,8
Troisième - second cycle pro.	26,3	26,8	26,9	26,8	26,8	26,8	26,4	26,5	26,4	25,8

4 Les élèves du second degré

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel diminuent régulièrement : - 47 300 en presque vingt ans, dont - 8 800 entre 2008 et 2009 [1].

À la rentrée 2009, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser (+ 13 000 élèves), alors que les préparations au BEP diminuent de 173 900 élèves. Cette dernière baisse s'explique par la fermeture progressive de cette formation (à l'exception du maintien de quatre spécialités de seconde BEP), essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation. Il n'y aura plus aucun BEP à partir de la rentrée 2012.

Le baccalauréat professionnel en deux ans après le BEP a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 80 : + 89 000 élèves entre 1990 et 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,5 %. Il diminue depuis, suite au développement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Cette formation regroupe déjà presque 330 000 élèves à la rentrée 2009. Ses effectifs devraient encore croître quand les premiers entrants auront atteint la classe de terminale [2].

La part des spécialités de formation dans le secteur des services augmente faiblement mais régulièrement depuis quinze ans, passant de 55 % en 1995 à 58 % en 2009 [3] (voir aussi en 4.9).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

– "L'enseignement professionnel", Éducation & formations, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

Définitions

■ **Champ.** Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT).

Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) sont mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans pour une partie des effectifs au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

Avertissement. La terminologie de l'enseignement professionnel s'est adaptée à la rénovation du cycle :

- "Seconde BEP" : anciennement "seconde professionnelle" ;
- la "Terminale BEP" reste la "Terminale BEP" ;
- "Bac pro 2 ans : première professionnelle" : anciennement "Première professionnelle" ;
- "Bac pro 2 ans : terminale professionnelle" : anciennement "Terminale professionnelle" ;
- "Bac pro 3 ans : seconde professionnelle" : anciennement "Bac pro 3 ans : première année" ;
- "Bac pro 3 ans : première professionnelle" : anciennement "Bac pro 3 ans : deuxième année" ;
- "Bac pro 3 ans : terminale professionnelle" : anciennement "Bac pro 3 ans : troisième année".

Le second cycle professionnel : évolution

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA) (1)

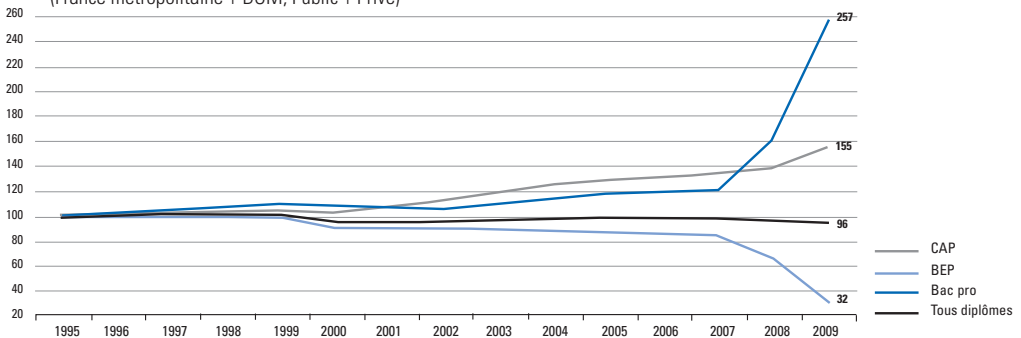
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM					
	1970	1980	1990	1990	2005	2006	2007	2008	2009
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470
CAP 2 ans									
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	49 141	50 456	50 966	53 313	63 799
2 ^{de} année	18 030	14 079	16 370	16 824	40 360	41 064	42 205	42 712	45 204
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	89 501	91 520	93 171	96 025	109 003
CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	593	440	367	478	273
BEP 1 an	-	-	-	-	4 103	4 317	4 501	3 625	493
BEP 2 ans									
Seconde BEP	80 606	168 534	232 639	242 588	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	205 060	201 558	196 342	187 028	121 979
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	423 678	415 757	403 459	325 551	151 651
Bac pro/BMA 1 an	-	-	-	-	550	568	519	417	359
Bac pro/BMA 2 ans									
Première professionnelle	-	-	53 942	55 529	98 076	97 166	97 895	97 245	1 047
Terminale professionnelle	-	-	39 774	40 897	87 373	87 106	86 543	87 473	86 488
Total bac pro/BMA 2 ans	-	-	93 716	96 426	185 449	184 272	184 438	184 718	87 535
Bac professionnel 3 ans									
Seconde professionnelle	-	-	-	-	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718
Première professionnelle	-	-	-	-	1 821	2 377	3 918	6 239	160 353 (2)
Terminale professionnelle	-	-	-	-	993	1 639	2 173	3 628	5 851
Total bac professionnel 3 ans	-	-	-	-	5 445	8 359	11 668	76 655	328 922
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757
Form. div. de niveaux IV et V	-	-	15 811	16 019	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819
Ensemble	645 834	764 823	712 017	741 629	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

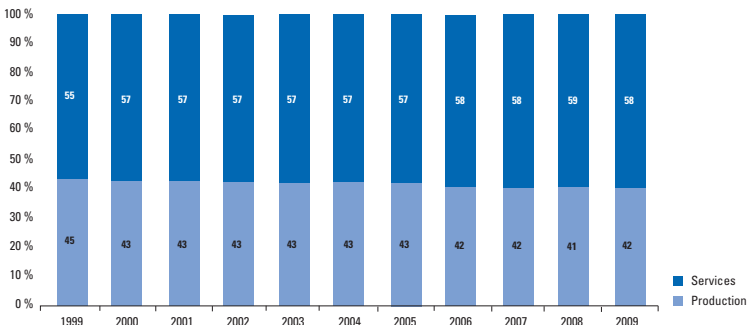
(2) L'effectif 2009 comprend les élèves poursuivant en bac pro après un BEP.

[2] Évolution de l'enseignement professionnel entre 1995 et 2009 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2009, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 694 300 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (hors apprentissage et hors établissements relevant d'autres ministères). Par rapport à la rentrée 2008, cet effectif est en baisse de 8 800 élèves, soit - 1,3 %, mais toutes les formations du cycle ne sont pas affectées de la même façon par cette évolution. Les formations au CAP en deux ans progressent de 13 000 élèves, soit + 13,5 %. Avec près de 152 100 élèves, les formations au BEP (1 an et 2 ans) sont en net recul : - 53,8 % d'élèves par rapport à la rentrée précédente. Cette baisse importante est due au développement du baccalauréat professionnel : 416 800 élèves suivent cette année une formation préparant ce diplôme, un effectif en hausse de 155 000 élèves, soit + 59,2 % essentiellement dû à la croissance du baccalauréat professionnel en 3 ans [1].

À la rentrée 2009, 78,2 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage en légère baisse par rapport aux années précédentes. La part du public varie peu, également, d'une formation à l'autre : 75,8 % pour les préparations au CAP en deux ans, 80,6 % pour les préparations au BEP en deux ans et 78,8 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Il n'y a que pour les préparations au CAP en un an que la part du secteur public devient minoritaire, au profit du secteur privé (69,3 %).

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 377 900 garçons, soit 54,4 %, pour 316 400 filles [1]. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au CAP (51,1 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (58,6 %). Seuls les BEP sont plus féminisés avec 52,8 % de filles. Toutefois, la situation globale s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers "tertiaires" (domaine des services). Le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 19 100 jeunes préparent un BEP, 5 600 une mention complémentaire, 171 300 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V, 49 300 un baccalauréat professionnel et 51 300 un brevet professionnel ou autre certification de niveau IV (données de l'enquête rapide sur l'apprentissage de 2009). Également, dans des établissements scolaires agricoles, on compte 94 200 élèves suivant une formation scolaire de second cycle professionnel (voir 4.23 et chapitre 5).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

– Système d'information SAFRAN du MAAP.

– MEN-MESR DEPP / Enquête n° 10.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) sont mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac pro en 2 ans pour une partie des effectifs, au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou exceptionnellement en un ou trois ans.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou exceptionnellement en un an après une seconde générale et technologique (GT).

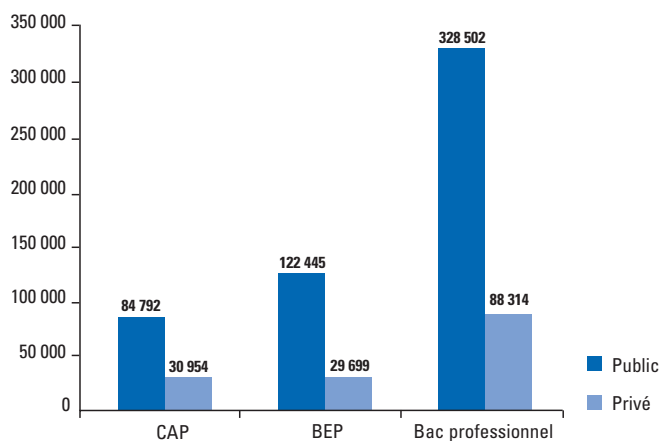
Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		Rappel 2008 Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles	
CAP 1 an	1 158	828	1 986	504	3 980	4 484	6 470	74,3	6 481
1 ^{re} année CAP 2 ans	29 717	19 758	49 475	5 462	8 862	14 324	63 799	44,9	53 313
2 ^{nde} année CAP 2 ans	18 348	14 852	33 200	3 936	8 068	12 004	45 204	50,7	42 712
Total CAP 2 ans	48 065	34 610	82 675	9 398	16 930	26 328	109 003	47,3	96 025
CAP 3 ans	77	54	131	13	129	142	273	67,0	478
BEP 1 an	70	181	251	57	185	242	493	74,2	3 625
Seconde BEP	4 073	15 871	19 944	1 090	8 638	9 728	29 672	82,6	138 523
Terminale BEP	58 585	43 665	102 250	7 917	11 812	19 729	121 979	45,5	187 028
Total BEP 2 ans	62 658	59 536	122 194	9 007	20 450	29 457	151 651	52,7	325 551
Bac pro/BMA 1 an	132	144	276	38	45	83	359	52,6	417
Première professionnelle	468	450	918	49	80	129	1 047	50,6	97 245
Terminale professionnelle	38 731	28 674	67 405	9 803	9 280	19 083	86 488	43,9	87 473
Total bac pro/BMA 2 ans	39 199	29 124	68 323	9 852	9 360	19 212	87 535	44,0	184 718
Seconde professionnelle	83 208	48 690	131 898	18 323	12 497	30 820	162 718	37,6	66 788
Première professionnelle	69 434	53 213	122 647	20 589	17 117	37 706	160 353	43,9	6 239
Terminale professionnelle	3 290	2 068	5 358	223	270	493	5 851	40,0	3 628
Total bac pro/BMA 3 ans	155 932	103 971	259 903	39 135	29 884	69 019	328 922	40,7	76 655
MC (niveaux IV et V)	1 862	3 139	5 001	347	1 409	1 756	6 757	67,3	6 444
Form. div. de niveaux IV et V	248	1 948	2 196	112	511	623	2 819	87,2	2 696
Ensemble	309 401	233 535	542 936	68 463	82 883	151 346	694 282	45,6	703 090

[2] Effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont "à l'heure" par rapport à l'âge théorique, la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en "baccalauréat professionnel en 3 ans : seconde professionnelle" ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté entre 1990 et 2009, passant de 7 % à 22,2 % pour les premières années de CAP et BEP en 2 ans. Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements en premier cycle.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (48,8 %) et en baccalauréat professionnel (41,4 %).

Aucune différence notable ne distingue les deux sexes au niveau du retard scolaire dans le second cycle professionnel.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2009 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2009 sont nés durant l'année 1994.

■ **Âge théorique.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles et sanctionnées par un diplôme de niveau IV ou V.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel selon l'âge et le sexe

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon l'âge et le sexe à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Pu + Pr	
		Garçons	Fillles	Total	Garçons	Fillles	Total	Total	%
CAP en 1 an	17 et moins	269	172	441	106	429	535	976	15,1
	18 ans	338	222	560	114	816	930	1 490	23,0
	19 ans et plus	551	434	985	284	2 735	3 019	4 004	61,9
	Total	1 158	828	1 986	504	3 980	4 484	6 470	100,0
CAP en 2 ans : première année	15 ans et moins	4 098	2 922	7 020	957	1 865	2 822	9 842	15,4
	16 ans	18 660	12 150	30 810	2 576	3 902	6 478	37 288	58,4
	17 ans et plus	6 959	4 686	11 645	1 929	3 095	5 024	16 669	26,1
	Total	29 717	19 758	49 475	5 462	8 862	14 324	63 799	100,0
CAP en 2 ans : seconde année	16 ans et moins	2 061	2 194	4 255	750	1 736	2 486	6 741	14,9
	17 ans	11 174	8 752	19 926	1 817	3 601	5 418	25 344	56,1
	18 ans et plus	5 113	3 906	9 019	1 369	2 731	4 100	13 119	29,0
	Total	18 348	14 852	33 200	3 936	8 068	12 004	45 204	100,0
CAP en 3 ans	17 ans et moins	33	21	54	9	89	98	152	55,7
	18 ans	32	28	60	1	22	23	83	30,4
	19 ans et plus	12	5	17	3	18	21	38	13,9
	Total	77	54	131	13	129	142	273	100,0
BEP en 1 an	16 ans et moins	12	22	34	13	16	29	63	12,8
	17 ans	23	59	82	15	55	70	152	30,8
	18 ans et plus	35	100	135	29	114	143	278	56,4
	Total	70	181	251	57	185	242	493	100,0
BEP en 2 ans : seconde	15 ans et moins	1 461	6 257	7 718	279	2 873	3 152	10 870	36,6
	16 ans	1 910	7 234	9 144	507	3 752	4 259	13 403	45,2
	17 ans et plus	702	2 380	3 082	304	2 013	2 317	5 399	18,2
	Total	4 073	15 871	19 944	1 090	8 638	9 728	29 672	100,0
BEP en 2 ans: terminale	16 ans et moins	17 311	13 636	30 947	2 161	3 420	5 581	36 528	29,9
	17 ans	28 130	20 624	48 754	3 714	5 431	9 145	57 899	47,5
	18 ans et plus	13 144	9 405	22 549	2 042	2 961	5 003	27 552	22,6
	Total	58 585	43 665	102 250	7 917	11 812	19 729	121 979	100,0
Bac pro en 1 an (1)	18 ans et moins	16	25	41	7	18	25	66	18,4
	19 ans	46	51	97	9	11	20	117	32,6
	20 ans et plus	70	68	138	22	16	38	176	49,0
	Total	132	144	276	38	45	83	359	100,0
Bac pro en 2 ans : première pro (2)	17 ans et moins	156	104	260	8	20	28	288	27,5
	18 ans	161	155	316	18	32	50	366	35,0
	19 ans et plus	151	191	342	23	28	51	393	37,5
	Total	468	450	918	49	80	129	1 047	100,0
Bac pro en 2 ans : terminale pro (3)	18 ans et moins	11 911	9 171	21 082	2 524	2 545	5 069	26 151	30,2
	19 ans	17 054	12 523	29 577	4 536	4 084	8 620	38 197	44,2
	20 ans et plus	9 766	6 980	16 746	2 743	2 651	5 394	22 140	25,6
	Total	38 731	28 674	67 405	9 803	9 280	19 083	86 488	100,0
Bac pro en 3 ans : seconde pro	15 ans et moins	28 772	16 751	45 523	4 751	3 169	7 920	53 443	32,8
	16 ans	38 649	22 573	61 222	7 896	5 262	13 158	74 380	45,7
	17 ans et plus	15 787	9 366	25 153	5 676	4 066	9 742	34 895	21,4
	Total	83 208	48 690	131 898	18 323	12 497	30 820	162 718	100,0
Bac pro en 3 ans : première pro	16 ans et moins	8 095	6 792	14 887	2 469	1 870	4 339	19 226	12,0
	17 ans	25 254	19 162	44 416	7 146	5 741	12 887	57 303	35,7
	18 ans et plus	36 085	27 259	63 344	10 974	9 506	20 480	83 824	52,3
	Total	69 434	53 213	122 647	20 589	17 117	37 706	160 353	100,0
Bac pro en 3 ans : terminale pro	17 ans et moins	815	438	1 253	44	37	81	1 334	22,8
	18 ans	1 372	855	2 227	60	95	155	2 382	40,7
	19 ans et plus	1 103	775	1 878	119	138	257	2 135	36,5
	Total	3 290	2 068	5 358	223	270	493	5 851	100,0
Mentions complémentaires	Total	1 862	3 139	5 001	347	1 409	1 756	6 757	-
Formations diverses de niveaux IV et V	Total	248	1 948	2 196	112	511	623	2 819	-
Total second cycle professionnel		309 401	233 535	542 936	68 463	82 883	151 346	694 282	

(1) Y compris 13 élèves en BMA en 1 an.

(2) Y compris 928 élèves en première année de BMA en 2 ans.

(3) Y compris 827 élèves en seconde année de BMA en 2 ans.

Présentation

L'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une première année de baccalauréat professionnel en trois ans (nommée seconde professionnelle), soit vers un CAP ou un BEP en deux ans. Dans la "rénovation de la voie professionnelle" amorcée à la rentrée 2008 après plusieurs années d'expérimentation, la formation de BEP est remplacée progressivement par le baccalauréat professionnel en trois ans. Ainsi, à la rentrée 2009, le BEP n'offre plus que quatre spécialités. Plus de 25 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2009 : 17,5 % en première année de baccalauréat professionnel en trois ans, 4,5 % en première année de CAP en deux ans et 3,3 % dans les quatre spécialités de seconde BEP restantes [1]. Les élèves issus de troisième générale constituent 79,2 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle, 82,7 % de ceux scolarisés en seconde BEP, mais seulement 51,6 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Un peu moins de un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de SEGPA (22,6 %) [2].

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième générale sont restés globalement stables entre 2003 et 2009 ; l'orientation vers le baccalauréat en trois ans, en forte progression cette année, a presque compensé la baisse de celle vers le BEP. La formation de CAP en deux ans connaît une progression quelle que soit la classe de troisième d'origine.

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années [3]. Les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP, un sur neuf en seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans) et un sur huit en BEP. Ces sorties incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale.

En fin de BEP, près de un élève de terminale BEP sur deux poursuit vers un baccalauréat professionnel en deux ans et intègre donc une première professionnelle. Parallèlement, l'orientation vers une classe de première d'adaptation à un baccalauréat technologique est suivie par un élève sur dix.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Première d'adaptation.** La classe de première d'adaptation permet aux élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP de préparer un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien, dans le même champ professionnel.

■ **Seconde BEP.** Première année de BEP en 2 ans.

■ **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.

■ **Bac pro en 3 ans.** Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

■ **Seconde professionnelle.** Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

■ **Première professionnelle.** Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

■ **Terminale professionnelle.** Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA), enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Le second cycle professionnel : flux

[1] Évolution des principaux passages vers le second cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Passages	2005	2006	2007	2008	2009
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans					
3 ^e générale - 1CAP2	2,7	2,9	3,0	3,3	4,5
3 ^e insertion - 1CAP2	26,8	28,0	32,5	34,1	42,5
3 ^e SEGPA - 1CAP2	42,9	45,0	47,0	49,7	53,9
Vers 2nde BEP					
3 ^e générale - 2 nd e BEP	23,0	22,5	22,3	15,4	3,3
3 ^e insertion - 2 nd e BEP	20,6	19,7	18,4	14,9	2,3
2 nd e GT - 2 nd e BEP	2,9	3,0	2,7	1,6	0,5
Vers 2nde pro (bac pro 3 ans)					
3 ^e générale - 2 nd e pro	0,3	0,5	0,6	7,0	17,5
3 ^e insertion - 2 nd e pro	0,1	0,1	0,1	3,3	10,6
2 nd e GT - 2 nd e pro	0,1	0,1	0,1	1,3	2,6

Lecture - 4,5 % des élèves inscrits en troisième générale l'année précédente sont passés en première année de CAP en 2 ans à la rentrée 2009.

[2] Répartition des élèves en début de second cycle professionnel en 2009 selon l'origine scolaire (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 nd e BEP	2 nd e pro
3 ^e générale	51,6	82,8	79,2
3 ^e d'insertion	7,0	0,8	0,7
3 ^e SEGPA	22,6	-	-
2 nd e GT	-	7,5	7,8
Redoublants	3,6	3,2	2,3
Autres	15,1	5,7	10,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	63 799	29 672	167 719

Lecture - 51,6% des élèves inscrits en première année de CAP 2 ans en 2009 viennent de troisième générale.

[3] Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
CAP 2 ans première année							
Redoublement	3,9	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0	4,3
Passage en 2 ^e année	77,6	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3	76,3
Passage en BEP	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6	1,9	0,5
Autres orientations	0,9	0,8	0,4	0,5	0,7	1,3	2,8
Sorties (2)	15,1	16,0	16,3	16,5	17,0	16,6	16,1
CAP 2 ans deuxième année							
Redoublement	6,9	6,6	5,8	5,3	5,6	5,5	5,3
Passage en BEP	13,6	12,4	12,7	12,0	11,5	8,8	3,1
Passage en bac pro	8,3	8,7	10,0	10,0	10,7	13,5	20,3
Autres orientations	7,5	7,1	7,4	7,6	7,5	7,9	9,1
Sorties (2)	63,8	65,2	64,1	65,1	64,7	64,3	62,2
Seconde BEP							
Redoublement	4,6	4,6	4,6	4,9	4,6	3,2	0,7
Passage en terminale BEP	84,1	84,1	83,7	82,2	81,2	81,5	80,0
Passage en bac pro			0,1	0,1	0,1	1,5	5,2
Autres orientations	1,1	1,1	1,2	1,3	2,3	1,6	2,0
Sorties (2)	10,2	10,2	10,3	11,5	11,9	12,2	12,2
Terminale BEP							
Redoublement	8,2	8,0	7,6	8,7	8,3	7,5	4,7
Passage en bac pro	40,1	41,0	41,8	41,5	42,4	43,9	49,1
Passage en bac techno.	14,1	13,6	13,0	11,6	10,7	10,3	10,3
Autres orientations	3,6	3,7	3,6	3,7	3,9	3,6	3,4
Sorties (2)	34,1	33,7	34,0	34,6	34,7	34,8	32,5
Bac pro/BMA 2 ans : première							
Redoublement	1,6	1,6	1,6	1,8	1,6	1,9	0,0
Passage en bac pro/BMA : terminale	83,7	84,6	84,6	83,3	83,7	84,0	84,6
Autres orientations	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	2,7
Sorties (2)	14,0	13,3	13,2	14,2	14,0	13,4	12,7
Bac pro/BMA 2 ans : terminale							
Redoublement	5,7	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1	2,9
Autres orientations	3,2	3,2	3,1	2,8	3,0	3,3	3,3
Sorties (2)	91,1	91,4	90,9	91,9	91,9	91,6	93,7
Bac pro 3 ans : seconde pro							
Redoublement		4,8	5,0	2,2	5,8	8,3	5,6
Passage en bac pro 3 ans : première pro		76,1	74,7	76,9	76,6	74,4	80,2
Autres orientations		14,6	13,6	11,5	9,2	9,6	3,2
Sorties (2)		4,6	6,8	9,4	9,3	7,7	10,9
Bac pro 3 ans : première pro							
Redoublement		4,7	1,3	2,8	1,6	4,9	7,9
Passage en bac pro 3 ans : terminale pro		73,7	86,4	74,1	82,7	81,0	82,2
Autres orientations et sorties (2)		21,7	12,3	23,2	15,7	14,1	10,0

(1) Avertissement : compte tenu de la rénovation de la voie professionnelle, certains taux mesurés sur 2009 sont à interpréter avec précaution.

(2) Sorties de l'enseignement secondaire sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (voir définition du taux de sortie ci-contre).

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2009, les lycées professionnels de métropole et des DOM préparent 115 700 élèves à un CAP, 152 100 élèves à un BEP et 416 800 élèves à un bac professionnel ou un BMA. Parmi ces inscrits, 51 700 sont en dernière année de CAP, 122 500 sont en terminale BEP et 92 700 en année de terminale de bac professionnel. À la rentrée 2009, conformément à la réforme de la voie professionnelle, seules quatre spécialités du secteur des services en BEP restaient accessibles en première année (Carrières sanitaires et sociales, Transport routier, Optique-lunetterie, Restauration-hôtellerie). Les autres spécialités sont proposées dans la filière du bac professionnel en trois ans. Les inscriptions en BEP à la rentrée 2009 ont donc fortement diminué (voir 4.5).

En dernière année de CAP, la répartition entre les spécialités de la production et des services est un peu plus équilibrée qu'en BEP et l'offre en groupe de spécialités y est aussi plus grande. Cependant, cinq spécialités concentrent 54 % des élèves : Coiffure-esthétique (16 %), Commerce-vente (13 %), Accueil hôtellerie tourisme (8 %) pour les services ainsi que Agroalimentaire-cuisine (10 %), Travail du bois (7 %) pour la production.

En terminale BEP, cinq groupes de spécialités, différents des groupes CAP, concentrent 50 % des élèves. Le groupe des spécialités plurivalentes sanitaires et sociales regroupe à lui seul 31 % des élèves. Les autres groupes sont Commerce-vente, qui représente 9 %, et les groupes Électricité-électronique, Comptabilité-gestion et Secrétariat-bureautique (10 %). Du fait du maintien, en 2009, des spécialités plurivalentes sanitaires et sociales extrêmement féminisées, les filles sont proportionnellement plus nombreuses en BEP qu'en CAP cette année. Elles se forment en effet beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent les trois quarts des effectifs, en BEP comme en CAP. Elles sont donc en général très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du groupe Habillement où elles sont majoritaires en CAP et BEP (91 et 94 %).

À la rentrée 2009, 417 000 élèves sont inscrits en bac professionnel, dont 92 700 sont en terminale. Trois spécialités des services (Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique) représentent 46 % des élèves. La spécialité "Électricité, électronique en production" concentre à elle seule 13 % des élèves. Dans les spécialités de production, 9 % des élèves de bac professionnel sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est un peu plus forte pour les bacs professionnels (26 %), que pour les BEP (25 %), mais beaucoup plus faible que les CAP où elle est de 42 %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel en deux ans ou en trois ans.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP			BEP			Bac pro et BMA		
	Effectifs	% filles	Effectifs dernière année	Effectifs	% filles	Effectifs année terminale	Effectifs	% filles	Effectifs année terminale
200 Technologies industrielles fondamentales	779	6	-	-	-	-	2 298	6	712
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	-	-	1 307	5	343
210 Spéc. plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	49	22	33	-	-	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	351	43	163	97	68	83	23	30	4
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	90	3	72	91	15	44
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	50	28	20	14	14	14	-	-	-
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	564	15	239	112	13	99	150	18	25
220 Spéc. pluritechnologiques des transformations	410	65	214	-	-	-	2 054	30	425
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	11 716	51	4 715	1 088	30	1 088	2 546	38	650
222 Transformations chimiques et apparentées	40	30	13	772	29	772	80	60	40
223 Métallurgie	848	53	499	-	-	-	594	46	237
224 Matériaux de construction, verre, céramique	411	68	188	-	-	-	320	53	124
225 Plasturgie, matériaux composites	221	7	63	331	18	331	1 308	12	301
226 Papier, carton	67	4	56	-	-	-	33	27	5
227 Énergie, génie climatique	1 240	<1	353	3 371	1	3 371	7 878	<1	1 551
230 Spéc. pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 171	3	533	2 161	26	2 161	6 399	25	1 498
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	994	1	539	1 014	7	1 014	3 271	7	669
232 Bâtiment : construction et couverture	3 083	2	1 292	1 491	1	1 491	3 000	3	510
233 Bâtiment : finitions	6 419	7	2 761	2 086	20	2 086	3 749	25	834
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 632	9	3 539	3 904	5	3 904	10 610	6	2 304
240 Spéc. pluritechnologiques des matériaux souples	898	92	401	-	-	-	1 277	95	496
241 Textile	104	90	55	25	56	25	58	64	10
242 Habillement	3 122	91	1 398	3 913	94	3 913	7 262	93	1 495
243 Cuir et peaux	292	61	99	-	-	-	212	76	-
250 Spéc. pluritechnologiques en mécanique-électricité	216	5	216	4 453	2	4 453	21 711	2	4 851
251 Mécanique générale et de précision, usinage	400	19	195	2 944	3	2 944	9 391	4	2 167
252 Moteurs et mécanique auto	4 257	2	1 380	7 212	3	7 212	18 213	3	3 811
253 Mécanique aéronautique et spatiale	75	7	45	-	-	-	635	4	205
254 Structures métalliques	6 436	3	2 534	3 672	2	3 672	9 085	3	1 630
255 Électricité, électronique	5 885	2	1 938	14 889	2	14 889	61 281	2	12 335
Total des spécialités de la production	57 730	23	23 481	53 639	12	53 594	174 836	9	37 276
311 Transport, manutention, magasinage	2 768	12	1 185	4 660	13	3 122	9 109	26	2 202
312 Commerce, vente	14 760	65	5 622	14 106	57	13 622	93 488	59	19 943
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	8 524	55	8 524	53 133	58	11 949
321 Journalisme et communication	1 642	47	973	-	-	-	2 485	51	815
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 198	50	570	800	36	800	2 996	38	741
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	797	68	500	-	-	-	862	71	274
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	9 476	95	9 476	46 997	94	10 377
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	47 573	94	23 364	5 831	93	2 567
331 Santé	1 039	52	532	-	-	-	-	-	-
332 Travail social	3 213	98	1 737	-	-	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	9 827	82	4 030	10 685	41	7 289	18 272	40	4 073
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	54	0	44	-	-	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	18 750	96	11 320	-	-	-	4 654	100	1 405
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	79	63	39	-	-	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 635	76	606	2 681	82	2 681	2 463	70	508
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 254	28	1 035	-	-	-	1 690	30	568
Total des spécialités des services	58 016	75	28 193	98 505	75	68 878	241 980	64	55 422
Ensemble des spécialités rentrée 2009-2010	115 746	49	51 674	152 144	53	122 472	416 816	41	92 698
Part des terminales (en %)			44,6			80,5			22,2

Lecture - 75 % des élèves de CAP inscrits dans une spécialité des services sont des filles. Parmi les 115 746 élèves inscrits en CAP, 51 674 sont en année de terminale.

Présentation

L'organisation du second cycle général et technologique est issue de la rénovation pédagogique des lycées de 1992 et a été revue lors de la réforme de 1999. La classe de seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, permet un choix ouvert de la série menant au baccalauréat par le biais d'enseignements optionnels dits de détermination. À l'issue de la seconde GT, les lycéens préparent un baccalauréat général (S, L, ES) ou un baccalauréat technologique (STI, STG, STL, ST2S, STAV), marginalement un brevet de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel). Par ailleurs, les deux baccalauréats technologiques "Techniques de la musique et de la danse" et "Hôtellerie", qui existaient déjà avant 1992, se préparent spécifiquement dès la seconde.

À la rentrée 2009, le second cycle général et technologique compte 1 431 300 élèves, soit 15 500 élèves de moins qu'en 2008 (- 1,1 %) [1].

Les séries générales accueillent un peu plus des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu moins du tiers. Entre 1994 et 2000, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STG/STT et SMS, et au détriment de la série littéraire L. Depuis la rentrée 2004, la tendance s'inverse à nouveau au profit de la voie générale par la hausse de la série S [2].

À la rentrée 2009, la série littéraire continue de baisser après plusieurs années de stabilisation autour de 12 %. La part de la série S dépasse le tiers, celle de la série ES dépasse le cinquième (21,5 %). Enfin, près de 10 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL), 23 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires en séries littéraire (79 % en terminale L) et tertiaires (57 % en terminale STG, 93 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (40 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46 % pour la série S, 10 % pour la série STI, 56 % pour la série STL) [1].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du MEN.

■ **Secondes générales et technologiques.**

En classe de seconde GT de détermination, les enseignements comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves ("tronc commun") ;
- des enseignements dits de "détermination" ou options. Il existe également des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques "Techniques de la musique et de la danse" (TMD) et "Hôtellerie", ainsi qu'à quelques brevets de technicien.

■ **Premières et terminales générales et technologiques.**

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - L : Littéraire ;
 - ES : Économique et sociale.
- des séries technologiques :
 - STI : Sciences et technologies industrielles (y compris la spécialité Arts appliqués [AA] depuis 1997 en classe de première, depuis 1998 en classe de terminale) ;
 - STG : Sciences et technologies de la gestion (qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires [STT] depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale) ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (qui remplace la série Sciences médico-sociales [SMS] depuis la rentrée 2007 en classe de première, depuis 2008 en classe de terminale) ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe en outre des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.03.
- "Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques", Éducation & formations, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.

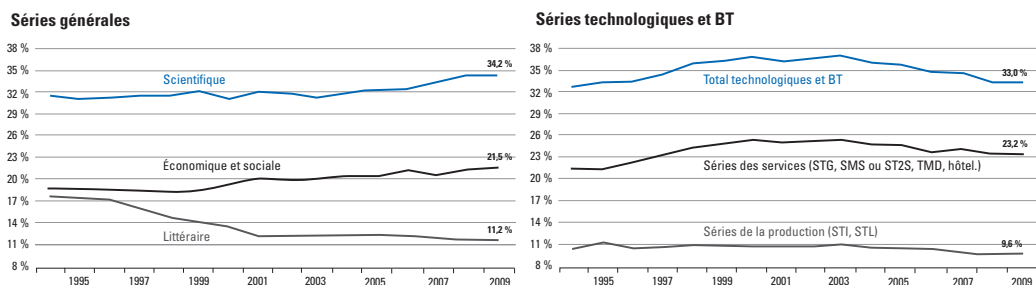
Le second cycle général et technologique par série

[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	178 286	211 091	389 377	49 644	55 976	105 620	494 997	54,0
BT, techno.	1 202	1 231	2 433	251	215	466	2 899	49,9
Total secondes	179 488	212 322	391 810	49 895	56 191	106 086	497 896	53,9
Premières								
S	69 068	57 836	126 904	21 608	16 503	38 111	165 015	45,0
L	8 492	32 048	40 540	2 215	7 572	9 787	50 327	78,7
ES	28 382	46 929	75 311	10 646	14 402	25 048	100 359	61,1
STI (1)	25 632	2 886	28 518	3 606	754	4 360	32 878	11,1
STG	25 231	33 646	58 877	6 299	6 584	12 883	71 760	56,1
STL	2 707	3 484	6 191	662	788	1 450	7 641	55,9
ST2S (anciennement SMS)	885	11 802	12 687	745	7 577	8 322	21 009	92,2
TMD et Hôtellerie	1 121	1 005	2 126	274	215	489	2 615	46,7
D'adaptation	3 260	5 065	8 325	914	1 628	2 542	10 867	61,6
Brevet de technicien	177	438	615	28	89	117	732	72,0
Total premières	164 955	195 139	360 094	46 997	56 112	103 109	463 203	54,2
Terminales								
S	68 009	57 877	125 886	19 661	15 368	35 029	160 915	45,5
L	8 974	33 767	42 741	2 347	7 690	10 037	52 778	78,5
ES	28 750	47 985	76 735	10 305	14 109	24 414	101 149	61,4
STI (1)	29 374	3 148	32 522	4 187	729	4 916	37 438	10,4
STG	27 528	38 252	65 780	6 877	7 389	14 266	80 046	57,0
STL	2 762	3 611	6 373	661	763	1 424	7 797	56,1
ST2S (anciennement SMS)	1 062	15 634	16 696	791	8 620	9 411	26 107	92,9
TMD et Hôtellerie	1 372	1 202	2 574	284	224	508	3 082	46,3
Brevet de technicien	238	503	741	72	111	183	924	66,5
Total terminales	168 069	201 979	370 048	45 185	55 003	100 188	470 236	54,6
Total second cycle GT	512 512	609 440	1 121 952	142 077	167 306	309 383	1 431 335	54,3

(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : 46 élèves en première, 34 en terminale).

[2] Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique (%) par rapport au total (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Lecture - En 2009 11,2 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire ; cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) sont de plus en plus jeunes chaque année. Ainsi, les parts des élèves âgés respectivement de 15 ans en seconde, de 16 ans en première et de 17 ans en terminale (âges "théoriques" correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire [CP] à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite) ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingts, avec une reprise marquée sur la période récente [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en première après la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat [3]. Cette tendance perdue à la rentrée 2009 avec la diminution des redoublements dans toutes les classes du second cycle.

C'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 11,6 % contre 6,8 % en première et 8,6 % en terminale. Les élèves de seconde sont également 4 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 2 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (hors ministère ou en apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âges moyens des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations particulières (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel ou ayant un retard scolaire important.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2009 sont nés durant l'année 1994.

■ **L'âge théorique** correspond à l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui restent dans la même classe l'année n.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ; ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et ceux qui arrêtent leurs études.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

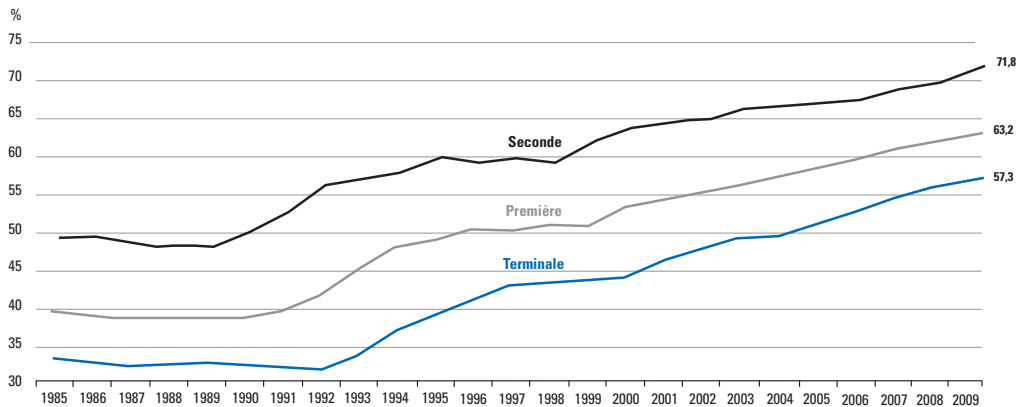
[1] Second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et l'âge en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2008
	Total	dont filles	Total	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	16 660	8 437	6 989	3 446	23 649	4,7	4,6
15 ans	283 840	157 031	73 815	40 271	357 655	71,8	69,9
16 ans	77 559	39 915	21 465	10 585	99 024	19,9	21,7
17 ans ou plus	13 751	6 939	3 817	1 889	17 568	3,5	3,8
Total seconde	391 810	212 322	106 086	56 191	497 896	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	15 191	8 087	6 023	3 011	21 214	4,6	4,3
16 ans	232 668	130 360	60 095	33 965	292 763	63,2	62,3
17 ans	88 052	44 392	27 212	13 808	115 264	24,9	25,7
18 ans ou plus	24 183	12 300	9 779	5 328	33 962	7,3	7,7
Total première	360 094	195 139	103 109	56 112	463 203	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	13 461	7 366	5 137	2 698	18 598	4,0	3,8
17 ans	214 487	123 044	54 887	31 599	269 374	57,3	56,2
18 ans	102 286	51 930	27 659	14 259	129 945	27,6	28,3
19 ans ou plus	39 814	19 639	12 505	6 447	52 319	11,1	11,7
Total terminale	370 048	201 979	100 188	55 003	470 236	100,0	100,0
Total second cycle GT	1 121 952	609 440	309 383	167 306	1 431 335		

[2] Évolution des pourcentages d'élèves "à l'heure" de 1985 à 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	15,9	15,4	15,1	14,7	14,4	13,3	12,2	11,6
Première	8,4	7,6	8,8	8,5	8,1	7,8	7,9	7,4	7,0	6,8
Terminale	17,2	13,3	13,5	11,8	12,4	11,8	10,0	9,1	8,7	8,6
Passages										
Seconde vers second cycle pro	3,7	3,7	4,1	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3	4,2	4,0
Seconde vers première	77,7	78,7	78,0	78,3	78,6	79,2	79,0	80,1	81,7	82,4
Première vers terminale	89,1	89,3	88,2	88,5	88,9	89,2	88,8	89,5	90,1	90,3
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	2,0	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3	1,9	2,0
Première	2,1	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,7	2,6	2,5	2,4
Terminale	82,5	86,2	86,0	87,7	87,0	87,6	89,4	90,3	90,7	90,8

Présentation

À la rentrée 2009, les classes de seconde accueillent 497 900 élèves (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous (495 000 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique (GT). L'enseignement privé scolarise 21 % d'entre eux [1].

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Cette classe, commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves, deux enseignements de détermination optionnels, auxquels peuvent s'ajouter deux enseignements facultatifs. Les enseignements de détermination concernent des matières générales (Sciences économiques et sociales, Langues vivantes ou anciennes, Arts) et des matières technologiques (principalement Initiation aux sciences de l'ingénieur, Informatique et systèmes de production, Mesures physiques et informatique, Informatique de gestion et de communication, Physique et chimie de laboratoire, Biologie de laboratoire et paramédicale et Sciences médico-sociales). Une option "lourde" d'éducation physique et sportive est également offerte.

En seconde GT, la totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et plus de quatre élèves sur dix ont opté pour les sciences économiques et sociales [2]. De ce fait, le couple d'options "LV2-SES", auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement général, concerne près de 44 % des élèves (profil SES) [3]. C'est le choix dominant, le plus ouvert au regard de l'orientation en première. L'autre profil généraliste, basé sur les langues vivantes et les arts, attire 15 % des élèves, en nette majorité des lycéennes.

Les autres élèves (40 %) suivent au moins un enseignement technologique. C'est le cas de près de 52 % des garçons contre seulement 31 % des jeunes filles. Les lycéens qui se déterminent pour deux options technologiques privilégient le couple "Initiation aux sciences de l'ingénieur + Informatique et systèmes de production", tandis que les jeunes filles optent majoritairement pour "SMS + Biologie de laboratoire et paramédicale".

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Classes de seconde générale et technologique.**

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel : seconde technologique, Hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PC labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Bio labo : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- Arts : au choix, musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- Création-D/Culture-D : Création-design/Culture-design ;
- EPS de détermin. : éducation physique et sportive, option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS : éducation physique et sportive, option facultative (3 heures hebdomadaires).

■ **Profil d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le profil d'option n'est pas connu pour 1 % des élèves qui relèvent souvent de programmes dérogatoires.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : "Le second cycle général et technologique par séries".
- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", Éducation & formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Les options de seconde générale et technologique

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	2 ^{nde} GT	Hôtel.	TMD	BT	Total
Public	389 377	1 979	231	223	391 810
Privé	105 620	405	13	48	106 086
Ensemble	494 997	2 384	244	271	497 896
Répartition (%)	99,4	0,5	0,0	0,1	100,0
% de filles	54,0	48,1	58,6	57,6	53,9

[2] Répartition des élèves de seconde GT par option à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Latin	Options de détermination ou facultatives				Options de détermination			
	Grec ancien	LV2	LV3	Arts	SES	Création Design	Culture Design	Info de gestion
28 395	7 621	484 104	43 921	50 009	215 303	2 695	2 705	29 696
5,7%	1,5%	97,8%	8,9%	10,1%	43,5%	0,5%	0,5%	6,0%

Initiation aux Sc. Ing.	Options de détermination (suite)					Options facultatives		Effectifs de 2 ^{nde} GT	
	Inf & Syst. de Prod.	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio de labo	EPS de déterm.	EPS		Atelier artistiq.
59 380	17 555	73 945	14 895	15 550	16 181	2 682	12 618	860	494 997
12,0%	3,5%	14,9%	3,0%	3,1%	3,3%	0,5%	2,5%	0,2%	(1)

(1) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination sans compter les options facultatives.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon les combinaisons d'options suivies à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Combinaisons d'options suivies	Public				Privé		Total	% / total	%		Part des filles (%)
	Public	Privé	Total	% / total	Garçons	filles			garçons	filles	
Profils généralistes	225 702	63 235	288 937	59,1	107 259	47,6		181 678	68,8	62,9	
Profil SES	167 508	47 218	214 726	43,9	86 138	38,3		128 588	48,7	59,9	
SES + LV2	151 351	37 221	188 572	38,5	78 117	34,7		110 455	41,8	58,6	
SES + LV2 + Latin/Grec	4 853	3 321	8 174	1,7	2 900	1,3		5 274	2,0	64,5	
SES + LV2 + LV3	4 146	2 609	6 755	1,4	1 991	0,9		4 764	1,8	70,5	
SES + LV2 + Arts	7 158	4 067	11 225	2,3	3 130	1,4		8 095	3,1	72,1	
Profil Langues-Arts	58 194	16 017	74 211	15,2	21 121	9,4		53 090	20,1	71,5	
LV2 + LV3	23 909	5 130	29 039	5,9	7 643	3,4		21 396	8,1	73,7	
LV2 + Arts	22 848	4 686	27 534	5,6	7 201	3,2		20 333	7,7	73,8	
LV2 + Latin/Grec	11 437	6 201	17 638	3,6	6 277	2,8		11 361	4,3	64,4	
Profils technologiques	157 874	39 815	197 689	40,4	116 133	51,6		81 556	30,9	41,3	
Dont deux options techno	28 892	6 005	34 897	7,1	21 377	9,5		13 520	5,1	38,7	
IGC + opt généré	22 712	6 805	29 517	6,0	13 951	6,2		15 566	5,9	52,7	
MPI + opt généré	54 174	14 337	68 511	14,0	40 380	17,9		28 131	10,7	41,1	
MPI + ISP (+ opt généré)	3 497	549	4 046	0,8	3 569	1,6		477	0,2	11,8	
MPI + PC.Labo (+ opt généré)	689	36	725	0,1	417	0,2		308	0,1	42,5	
ISI + opt généré	35 376	4 027	39 403	8,1	31 181	13,9		8 222	3,1	20,9	
ISP + opt généré	1 697	229	1 926	0,4	1 748	0,8		178	0,1	9,2	
ISI + ISP (+ opt généré)	14 196	1 292	15 488	3,2	14 540	6,5		948	0,4	6,1	
Bio.Labo + opt généré	2 828	1 773	4 601	0,9	1 246	0,6		3 355	1,3	72,9	
PC.Labo + opt généré	7 242	4 016	11 258	2,3	5 414	2,4		5 844	2,2	51,9	
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt généré)	2 374	399	2 773	0,6	1 088	0,5		1 685	0,6	60,8	
SMS + opt généré	4 520	2 236	6 756	1,4	586	0,3		6 170	2,3	91,3	
SMS + Bio.Labo (+ opt généré)	5 869	2 849	8 718	1,8	688	0,3		8 030	3,0	92,1	
Création-D / Culture-D (+ opt généré)	2 054	1 045	3 099	0,6	829	0,4		2 270	0,9	73,2	
Autres profils techno	646	222	868	0,2	496	0,2		372	0,1	42,9	
Profil EPS de détermination	2 237	345	2 582	0,5	1 741	0,8		841	0,3	32,6	
Total des profils connus	385 813	103 395	489 208	100,0	225 133	100,0		264 075	100,0	54,0	
Profil inconnu	3 564	2 225	5 789		2 797			2 992		51,7	
Ensemble 2^{nde} GT	389 377	105 620	494 997		227 930			267 067		54,0	

Lecture - 59,1 % des élèves de seconde GT suivent des options générales uniquement, avec de fortes différences entre les garçons (47,6 %) et les filles (68,8 %). Les filles sont surreprésentées dans les profils généralistes (62,9 %).

Présentation

La seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, a pour objectif de permettre aux élèves d'affiner leur choix à travers une très grande diversité d'options avant de s'orienter vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Les lycées publics et privés de France métropolitaine et des DOM ont accueilli 494 000 élèves en seconde GT à la rentrée 2008. En 2009, 481 200 d'entre eux poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation : 62 % ont intégré une première générale, 23 % une première technologique, 12 % redoublent et 4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 13 000 restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif [1].

Les flux vers ces différentes orientations dépendent en partie des choix d'options retenus en seconde GT, et sur 100 élèves qui avaient choisi en seconde des options générales uniquement, 24 intègrent une première scientifique, 29 une première économique et sociale. Les autres orientations concernent à parts presque égales l'entrée en première littéraire (15), en première STG (13) ou le redoublement (13). Plus spécifiquement, les élèves des profils "SES" ou "Langues et Arts" se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L) et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour "LV2 + Latin/Grec").

Les profils d'options technologiques génèrent des parcours plus disparates et plus complexes. Ils conduisent majoritairement vers la voie générale (un élève sur deux), essentiellement vers la série S (43 %) et, en particulier, pour plus de la moitié des élèves qui avaient suivi une des options MPI, ISI et PCLabo en association avec d'autres options générales. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, notamment SMS et Création/Culture-Design, sont même synonymes de préorientation vers les séries des Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S, qui remplace la série SMS depuis 2007) ou STI spécialité Arts appliqués. Parmi les élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (14 %), 4 % se réorientent vers la voie professionnelle ; la préparation à un diplôme professionnel se révèle même comme une véritable alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options IGC ou ISP associés à des options générales ou à ISI.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PC.Labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- Bio.LP : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Créa-D : Création-Design ;
- Cult-D : Culture-Design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 5 % des lycéens (environ 23 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 95 % du champ des élèves concernés.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : "Le second cycle général et technologique par séries". RERS 4.12 : "Les options de seconde générale et technologique".
- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", Éducation & formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les options suivies dans cette classe (% , effectifs) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Options suivies en 2 nd e GT à la rentrée 2008	Entrants en 1 ^{re} générale			Situation à la rentrée 2009 Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro.	Redoub. 2 nd e GT	Ensemble	
	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno.			%	Effectif
Profils généralistes	24	15	29	.	.	13	.	.	3	13	100	267 499
Profil SES	22	9	35	.	.	15	.	.	4	14	100	197 349
SES + LV2	21	8	34	.	.	16	.	.	4	14	100	172 703
SES + LV2 + Latin/Grec	36	14	39	.	.	3	.	.	.	7	100	8 018
SES + LV2 + LV3	22	13	44	.	.	9	.	.	1	10	100	6 406
SES + LV2 + Arts	20	17	36	.	.	10	.	.	3	14	100	10 222
Profil Langues-Arts	31	34	13	.	.	7	.	.	2	11	100	70 150
LV2 + LV3	27	30	16	.	.	11	.	.	3	12	100	27 801
LV2 + Arts	19	45	11	.	.	8	.	.	3	13	100	24 608
LV2 + Latin/Grec	56	24	12	.	.	2	.	.	.	6	100	17 741
Profils techno.	43	2	6	12	3	12	7	.	4	10	100	187 793
IGC + opt généré	7	3	6	.	.	58	.	.	10	13	100	27 984
MPI + opt généré	71	2	9	3	.	4	.	.	1	8	100	64 363
MPI + ISP (+ opt généré)	47	.	2	35	1	2	.	.	5	8	100	3 953
MPI + PC.Labo (+ opt généré)	17	.	2	4	54	2	1	.	5	13	100	883
ISI + opt généré	53	2	7	18	.	5	.	.	4	11	100	37 136
ISP + opt généré	18	1	3	49	.	6	.	.	8	12	100	2 047
ISI + ISP (+ opt généré)	15	.	2	60	.	3	.	.	8	11	100	16 453
Bio.Labo + opt généré	40	2	7	.	17	3	16	.	4	10	100	4 147
PC.Labo + opt généré	64	2	8	1	10	3	1	.	2	9	100	10 312
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt généré)	8	1	1	.	70	2	2	.	3	12	100	2 569
SMS + opt généré	3	2	2	.	.	3	71	2	6	10	100	6 324
SMS + Bio.Labo (+ opt généré)	1	2	79	.	5	10	100	8 068
Création-D / Culture-D (+ opt généré)	6	3	2	78	.	1	.	.	2	6	100	2 819
Autres profils techno	34	.	2	21	11	5	10	.	6	10	100	735
Profil EPS de détermination	36	3	22	3	.	17	.	.	4	14	100	2 253
Total profils connus (%)	32	10	20	6	1	13	3	.	4	12	100	
Effectifs	147 221	44 661	90 059	25 580	6 026	58 168	14 636	989	17 006	53 199		457 545
Profils inconnus	5 660	2 018	3 311	1 314	412	3 126	697	366	2 868	3 906		23 678
Ensemble (1)	152 881	46 679	93 370	26 894	6 438	61 294	15 333	1 355	19 874	57 105		481 223

(1) Champ : élèves inscrits à la rentrée 2008 en seconde GT dans les lycées publics et privés de métropole et des DOM, restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2009.

Remarque : l'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1.

[2] Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'options en seconde générale et technologique (% , effectifs) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Profils d'options en 2 nd e GT à la rentrée 2008	Entrants en 1 ^{re} générale			Situation à la rentrée 2009 Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. vers pro.	Redoub. 2 nd e GT	Ensemble	
	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno.			%	Effectif
Garçons												
Profils généralistes	29	8	28	2	.	14	.	.	4	14	100	97 179
Profil SES	26	5	32	2	.	16	.	.	4	15	100	77 460
Profil Langues-Arts	43	22	13	1	.	7	.	.	2	12	100	19 719
Profils techno.	46	1	6	19	2	10	1	.	4	11	100	110 436
Profil EPS de détermination	37	2	19	4	1	17	.	.	5	15	100	1 455
Total profils connus (%)	38	4	16	11	1	12	1	.	4	12	100	
Effectifs	79 886	9 150	33 869	22 582	2 636	24 720	1 095	446	8 599	26 087		209 070
Filles												
Profils généralistes	21	19	30	.	.	13	1	.	3	12	100	170 320
Profil SES	19	12	36	.	.	15	1	.	3	13	100	119 889
Profil Langues-Arts	27	38	13	.	.	8	1	.	2	10	100	50 431
Profils techno.	40	3	7	4	4	15	15	.	4	9	100	77 357
Profil EPS de détermination	35	4	27	.	1	16	2	.	3	11	100	798
Total profils connus (%)	27	14	23	1	1	13	5	.	3	11	100	
Effectifs	67 335	35 511	56 190	2 998	3 390	33 448	13 541	543	8 407	27 112		248 475

Lecture - Sur 100 garçons qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 29 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2009, 463 000 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé) : 68 % en première générale (S, ES, L) et 32 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

En première scientifique (S), l'option obligatoire choisie par les élèves est à 90 % "Sciences de la vie et de la Terre" et à 10 % "Sciences de l'ingénieur" [3]. Le choix de l'option "Biologie-écologie" est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Depuis la rentrée 2000, les "Sciences de l'ingénieur" ont remplacé avec succès la "Technologie industrielle" qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (49 %), sinon sur un enseignement artistique (26 %), une troisième langue vivante (13 %), les mathématiques (9 %), ou plus rarement, sur une langue ancienne (3 %).

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont équilibrés entre les sciences économiques et sociales (33 %), les mathématiques (32 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (35 %). Depuis 2008, la prééminence des sciences économiques et sociales sur les mathématiques qui perdurait depuis la rentrée 2002 n'est plus constatée.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L, un sur cinq en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public et un sur trois dans le privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, STL et ST2S (plus d'un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la série STG, où cet enseignement est imposé, moins d'un élève sur dix suit une option facultative.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel : première technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Les premières d'adaptation** au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

■ **LV Renf.** Langue vivante renforcée.

■ **Arts 5 heures en L.** Musique, arts plastiques, cinéma-audio-visuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

■ **Sc. Ing.** Sciences de l'ingénieur.

■ **Bio. éco.** Biologie-écologie (en série STAV).

Pour en savoir plus

– RERS 4.10 : "Le second cycle général et technologique par séries".

Les options de première générale et technologique

[1] Répartition des élèves de première selon la série à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Premières générales			Premières techno. rénovées				Autres premières techno.				Total
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S	STL	Hôtel.	TMD	Adap-tation	BT	
Public	126 904	40 540	75 311	58 877	28 518	12 687	6 191	1 865	261	8 325	615	360 094
Privé	38 111	9 787	25 048	12 883	4 360	8 322	1 450	479	10	2 542	117	103 109
Ensemble	165 015	50 327	100 359	71 760	32 878	21 009	7 641	2 344	271	10 867	732	463 203
Répartition (%)	35,6	10,9	21,7	15,5	7,1	4,5	1,6	0,5	0,1	2,3	0,2	100,0
% de filles	45,0	78,7	61,1	56,1	11,1	92,2	55,9	46,3	49,4	61,6	72,0	54,2

(1) Y compris 46 élèves de première STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies en 2009 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives										Options fac.		Effectifs de première	
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Sc. vie et Terre	Sc. ing.	Bio. éco.	Arts facult. (2)		EPS (2)
Générales														
S	14 327	3 243	(1)	9 409	-	-	-	-	148 000	17 002	13	10 950	7 040	165 015
L	4 077	1 283	(1)	10 535	24 708	12 777	-	4 464	-	-	-	9 359	689	50 327
ES	3 543	666	(1)	6 072	35 132	-	-	32 673	31 947	-	-	6 749	3 576	100 359
Techno.														
STG	-	-	(1)	380	-	-	-	-	-	-	-	2 622	2 596	71 760
STI	-	-	10 927	-	-	-	-	-	-	-	-	747	1 089	32 878
ST2S	-	-	7 374	-	-	-	-	-	-	-	-	141	144	21 009
STL	-	-	2 402	-	-	-	-	-	-	-	-	84	161	7 641

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement obligatoire suivi à la rentrée 2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé	Public + Privé	Part des filles
Scientifique	Sciences de la vie et de la Terre	87,9	95,5	89,7	48,7
	Sciences de l'ingénieur	12,1	4,5	10,3	13,0
	Biologie-écologie	ns	ns	ns	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	45,0
Littéraire	LV renforcée	47,7	57,7	49,6	78,1
	LV3	13,8	10,0	13,1	84,6
	Langues anciennes	2,4	3,8	2,6	72,9
	Arts	27,8	16,4	25,7	77,3
	Mathématiques	8,2	12,1	8,9	80,9
	Total première L	100,0	100,0	100,0	78,9
Économique et sociale	LV renforcée	36,5	31,2	35,2	67,8
	Sciences économiques et sociales	34,0	29,0	32,8	56,1
	Mathématiques	29,5	39,8	32,0	59,3
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	61,3

ns : non significatif.

[4] Les options facultatives en première selon la série (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Public	Au moins une option facultative			Dont deux	Effectifs de première
		Privé	Public + Privé	%		
S	28 981	13 509	42 490	26	2 507	165 015
L	12 707	4 059	16 766	33	1 202	50 327
ES	13 245	6 700	19 945	20	729	100 359
Séries générales	54 933	24 268	79 201		4 438	315 701
%	23	33		25		
STG	4 677	875	5 552	8	73	71 760
STI	10 450	1 564	12 014	37	650	32 878
ST2S	5 102	2 446	7 548	36	110	21 009
STL	2 294	298	2 592	34	59	7 641
Séries technologiques	22 523	5 183	27 706		892	133 288
%	21	19		21		
Ensemble	77 456	29 451	106 907		5 330	448 989
%	22	29		24	1	

Lecture – 24 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2009, 470 200 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 67 % en terminale générale et 33 % en terminale technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. En série générale, les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

Dans les séries générales L (littéraire) et ES (économique et sociale), les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série S (scientifique), seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, dans la continuité de la classe de première, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Au titre de l'enseignement de spécialité, le choix des mathématiques baisse légèrement (20 % contre 21 % aux rentrées précédentes), l'approfondissement de SVT reste stable (35 %), de même que la physique-chimie (34 %).

En terminale L, la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, "Arts" pour un élève sur quatre, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent un élève sur dix.

Depuis 2002, les élèves de terminale ES optaient majoritairement pour les sciences économiques et sociales (36 %) ; en 2009, cette option diminue dans les choix des élèves et arrive maintenant à égalité avec l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (34 %) ; le choix de l'option mathématiques reste stable (32 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et éducation physique et sportive [EPS]), s'ajoutent des options spécifiques, telle la deuxième langue vivante en STI, STL et ST2S [2]. La part des élèves qui suivent une option facultative dépend donc beaucoup de l'offre d'options plus ou moins diversifiée selon la série. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 7 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 24 % en STL et 26 % en STI [4].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social (en remplacement de SMS depuis la rentrée 2008) ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, Hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

■ **LV Renf.** Langue vivante renforcée.

■ **Arts 5 heures en L.** Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Pour en savoir plus

– RERS 4.10 : "Le second cycle général et technologique par séries".

Les options de terminale générale et technologique

[1] Répartition des élèves de terminale selon la série à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Terminales générales			Terminales techno. renouvelées			Autres terminales techno.			Total	
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S (2)	STL	Hôtellerie	TMD		BT
Public	125 886	42 741	76 735	65 780	32 522	16 696	6 373	2 295	279	741	370 048
Privé	35 029	10 037	24 414	14 266	4 916	9 411	1 424	504	4	183	100 188
Ensemble	160 915	52 778	101 149	80 046	37 438	26 107	7 797	2 799	283	924	470 236
Répartition (%)	34,2	11,2	21,5	17,0	8,0	5,6	1,7	0,6	0,1	0,2	100,0
Dont filles (%)	45,5	78,5	61,4	57,0	10,4	92,9	56,1	45,4	54,4	66,5	54,6

(1) Y compris 34 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

(2) La terminale ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) remplace la terminale SMS depuis la rentrée 2008.

[2] Options suivies en 2009 par les élèves de terminale selon la série

(France métropolitaine+DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives									
Terminales	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV Renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Physique Chimie
S	13 015	2 900	(1)	7 860	-	-	-	36 981	58 387
L	3 867	1 192	(1)	10 550	26 711	12 840	-	5 210	-
ES	3 068	546	(1)	4 931	33 729	-	34 415	33 005	-
STG	-	-	(1)	269	-	-	-	-	-
STI	-	-	8 417	-	-	-	-	-	-
ST2S	-	-	6 589	-	-	-	-	-	-
STL	-	-	1 666	-	-	-	-	-	-

(suite)

Terminales	Sc. vie et Terre (2)		Sc. Ingénieur	Biologie Écologie	Arts facult.	EPS (3)	Effectifs de terminale
	dominante	spécialité					
S	144 880	56 308	16 019	16	11 842	7 106	160 915
L	-	-	-	-	11 284	808	52 778
ES	-	-	-	-	7 530	3 830	101 149
STG	-	-	-	-	2 334	2 717	80 046
STI	-	-	-	-	780	1 164	37 438
ST2S	-	-	-	-	172	194	26 107
STL	-	-	-	-	111	127	7 797

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement de spécialité en terminale générale en 2009 (%)

(France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

Séries	Enseignements de spécialité			Pu + Pr	Part des filles
	Public	Privé			
Scientifique	SVT - Maths (1)	19,0	25,3	20,3	38,5
	SVT - Physique Chimie	34,1	36,0	34,5	46,9
	SVT - Sc. vie et Terre	35,4	34,2	35,2	57,5
	Sc. Ingénieur (2)	11,5	4,4	10,0	13,3
	Agronomie (3)	ns	ns	ns	ns
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,6
Littéraire	LV renforcée	48,1	59,9	50,3	78,2
	LV3	14,4	8,7	13,4	84,1
	Langues anciennes	1,7	1,6	1,7	74,5
	Arts	26,3	17,2	24,7	76,7
	Mathématiques	9,4	12,7	10,0	79,3
		Total terminale L	100,0	100,0	100,0
Éco. et sociale	LV renforcée	34,4	31,0	33,6	67,5
	Sc. éco et sociales	36,0	28,8	34,3	56,8
	Mathématiques	29,7	40,2	32,2	60,4
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	61,5

(1) Dominante "Sciences de la vie et de la Terre", enseignement de spécialité "Mathématiques". (2) Dans ce tableau, la dominante "Sciences de l'ingénieur" est assimilée à un enseignement de spécialité. (3) Cet enseignement de spécialité est proposé aux élèves de la dominante "Biologie-écologie".

[4] Les options facultatives en terminale selon la série en 2009

(France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative					Effectifs de term.
	Public	Privé	Pu + Pr	%	dont deux	
S	34 013	12 222	46 235	29	3 415	160 915
L	14 124	4 212	18 336	35	1 297	52 778
ES	12 896	6 241	19 137	19	728	101 149
Séries gén.	61 033	22 675	83 708		5 440	314 842
%	25	33		27	2	
STG	4 301	968	5 269	7	67	80 046
STI	8 391	1 408	9 799	26	496	37 438
ST2S	82	32	114	<1	1	26 107
STL	1 681	180	1 861	24	43	7 797
Séries techno.	14 455	2 588	17 043		607	151 388
%	12	9		11	< 1	
Ensemble	75 488	25 263	100 751		6 047	466 230
%	21	25		22	1	

Lecture - 22 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 5 002 000 d'élèves, soit 94 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (95 %) que dans les établissements publics (94 %). L'allemand est choisi par 7 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 80 % [2]. L'espagnol voit sa part légèrement augmenter avec près de 71 % contre 70 % les années précédentes. Il est plus appris dans le secteur privé (73 %) que dans le secteur public (70 %). L'allemand comme deuxième langue se stabilise (14,8 % en 2009 comme en 2008, contre 14,5 % en 2007 et 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17 %) qu'au collège (13 % en quatrième-troisième).

7 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (13 %), le russe (7 %), l'allemand (4 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à près de 98 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %) [3]. On notera, entre 2008 et 2009, une stabilisation de l'étude de l'allemand sur l'ensemble du second degré.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Étude des langues vivantes.** L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. L'apprentissage à part égale de deux premières langues (ou "bilangüisme") dès la sixième se développe (12 % des élèves en 2009, 11 % en 2008, 10 % en 2007, 5 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

■ Les formations :

- collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, DIMA, UPI et dispositifs-relais ;
- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

— Note d'Information, 05.26.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	790 610	789 578 (3)	99,9	90 309	763 873	22 578	4 691	3 673
Cinquième	770 366	769 840 (3)	99,9	90 861	742 152	27 218	4 669	3 685
Quatrième	772 325	771 985	100,0	50 028	712 345	7 520	892	1 200
Troisième	755 857	753 995	99,8	49 160	695 667	7 291	708	1 169
DIMA, CLIPA, UPI, disp. relais	18 062	16 257	90,0	291	15 696	168	54	48
Total collège hors SEGPA (1)	3 107 220	3 101 655	99,8	280 649	2 929 733	64 775	11 014	9 775
SEGPA	98 892	98 028	99,1	3 310	93 513	1 027	65	113
Seconde	497 896	497 682	100,0	29 758	462 704	3 934	337	949
Première	463 203	463 098	100,0	27 440	429 783	4 558	330	987
Terminale	470 236	470 097	100,0	28 342	434 617	5 592	409	1 137
Total lycée GT (1)	1 431 335	1 430 877	100,0	85 540	1 327 104	14 084	1 076	3 073
Total lycée professionnel (1)	694 282	680 867	98,1	14 092	651 679	14 213	630	253
Total second degré	5 331 729	5 311 427	99,6	383 591	5 002 029	94 099	12 785	13 214
%				7,2	94,2	1,8	0,2	0,2
Public	4 201 017	4 188 706	99,7	322 203	3 930 105	75 209	11 688	10 403
Privé	1 130 712	1 122 721	99,3	61 388	1 071 924	18 890	1 097	2 811

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues apprises par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudie deux premières langues vivantes. Le "bilanguisme" concerne 95 546 élèves de sixième (12,1 %), et 98 745 élèves de cinquième (12,8 %).

Lecture - En 2009, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,2 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Langue étudiée					dont langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	
Quatrième	772 325	769 504	99,6	98 828	58 601	556 783	47 713	7 379	200
Troisième	755 857	717 297	94,9	99 519	56 013	508 228	43 972	9 336	229
Total 4^e + 3^e	1 528 182	1 486 801	97,3	198 347	114 614	1 065 011	91 685	16 715	429
Seconde	497 896	486 528	97,7	86 188	33 968	333 276	26 775	6 049	272
Première	463 203	414 410	89,5	69 352	31 170	285 565	23 086	4 989	248
Terminale	470 236	413 963	88,0	67 052	33 027	284 157	24 320	5 038	369
Total lycée GT (1)	1 431 335	1 314 901	91,9	222 592	98 165	902 998	74 181	16 076	889
Total lycée professionnel (1)	694 282	138 713	20,0	14 204	6 501	109 489	6 809	1 624	86
Ensemble	3 653 799	2 940 415	80,5	435 143	219 280	2 077 498	172 675	34 415	1 404
%					14,8	7,5	70,7	5,9	1,2
Public	2 862 166	2 303 313	80,5	330 124	184 795	1 612 354	149 863	25 116	1 061
Privé	791 633	637 102	80,5	105 019	34 485	465 144	22 812	9 299	343

(1) Voir rubrique "Définitions".

(2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2009, 80,5 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,8 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré à la rentrée 2009 (première, deuxième, troisième langues et autre modalité) (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Langue étudiée										Autres (3)	
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais		Langues régio.
Collège hors SEGPA	3 107 220	479 047	3 044 366	1 130 228	102 744	3 727	6 335	5 152	1 914	3 234	238	30 565	5 581
SEGPA	98 892	3 310	93 513	1 027	65	1	97	-	-	-	-	87	15
Lycée GT (2)	1 431 335	311 731	1 425 361	932 615	113 493	9 990	6 484	14 128	4 147	3 787	2 917	7 190	10 023
Lycée pro (2)	694 282	28 296	658 180	123 702	7 439	5	465	35	117	80	-	604	1 175
Total	5 331 729	822 384	5 221 420	2 187 572	223 741	13 723	13 381	19 315	6 178	7 101	3 155	38 446	16 794
%		15,4	97,9	41,0	4,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,3
Public	4 201 017	654 737	4 114 938	1 699 241	190 597	12 327	12 730	13 703	5 714	419	2 220	31 343	13 408
Privé	1 130 712	167 647	1 106 482	488 331	33 144	1 396	651	5 612	464	6 682	935	7 103	3 386
Rappel 2008	5 339 719	15,4	97,7	39,7	4,2	0,3	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Rappel 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	<0,1	0,4	0,2

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Voir rubrique "Définitions". (3) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2009, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 270 500 élèves à la rentrée 2009, soit un peu plus de 5 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM [1]. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classes de quatrième et troisième (8,6 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (9,4 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 12,1 % des scientifiques, 8,5 % des littéraires et 8,9 % des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales, même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (80 % contre 61 % dans le public). La part des filles progresse légèrement dans les sections de portugais et dans les sections de langues orientales.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 2 % en Corse, en Guadeloupe et en Guyane, à plus de 6 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, la Réunion et à Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches des sections d'espagnol.

À la rentrée 2009, les sections européennes scolarisent 23 600 élèves de plus qu'en 2008, soit une progression de 10 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 000 élèves, ont augmenté de 7 %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Sections linguistiques.** Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes (Abibac : Abitur-baccalauréat, Abitur étant l'équivalent allemand du baccalauréat français).

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ **Les formations :**

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 05.26.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectifs Public		Effectifs Privé		Effectifs Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Au total	En section
6 ^e -5 ^e	1 228 390	8 458	332 596	2 173	1 560 976	10 631	0,7	48,9	53,1
4 ^e -3 ^e	1 197 278	105 296	330 904	26 162	1 528 182	131 458	8,6	49,6	58,1
Total 6^e à 3^e	2 425 658	113 754	663 500	28 335	3 089 158	142 089	4,6	49,2	57,7
2 ^{nde} générale et technologique	391 810	36 503	106 086	10 068	497 896	46 571	9,4	53,9	61,5
1 ^{re} et terminale générales	488 117	52 491	142 426	13 645	630 543	66 136	10,5	55,8	61,6
1 ^{re} et terminale technologiques	242 025	3 000	60 871	898	302 896	3 898	1,3	51,6	49,6
Total lycée général et techno.	1 121 952	91 994	309 383	24 611	1 431 335	116 605	8,1	54,3	61,2
Lycée professionnel	542 936	9 661	151 346	2 188	694 282	11 849	1,7	45,6	54,5
Ensemble	4 090 546	215 409	1 124 229	55 134	5 214 775	270 543	5,2	50,1	59,1

Lecture - 270 543 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 5,2 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,1 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,1 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et Langues 0		Autres	Ensemble
						Russe et Langues 0	Autres		
Public	131 833	36 170	31 960	11 570	996	2 318	562	215 409	
Privé	44 263	4 824	5 273	599	-	175	-	55 134	
France métr. + DOM	176 096	40 994	37 233	12 169	996	2 493	562	270 543	
%	65,1	15,2	13,8	4,5	0,4	0,9	0,2	100,0	
Sections européennes	168 221	39 270	34 796	11 062	454	1 973	22	255 798	
Sections internationales	7 875	1 724	2 437	1 107	542	520	540	14 745	
Part des filles (%)	58,9	56,9	62,6	59,2	58,6	54,9	54,6	59,1	

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 13,8 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,6 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académies à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectifs	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et Langues 0	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	235 864	7 728	3,3	60,7	15,7	11,0	12,5	0,1	-	100,0
Amiens	157 586	6 581	4,2	74,3	21,4	3,4	0,5	-	0,4	100,0
Besançon	92 213	4 214	4,6	67,0	17,1	13,6	2,3	-	-	100,0
Bordeaux	238 607	10 445	4,4	64,8	9,4	22,9	1,6	1,0	0,3	100,0
Caen	116 465	8 022	6,9	81,8	8,4	8,8	0,9	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	94 760	5 856	6,2	74,9	8,6	12,2	4,3	-	-	100,0
Corse	20 366	294	1,4	40,5	-	-	59,5	-	-	100,0
Dijon	120 420	3 377	2,8	80,2	14,2	5,1	0,4	-	-	100,0
Grenoble	259 237	12 045	4,6	67,3	3,4	5,8	23,5	-	-	100,0
Lille	355 371	23 061	6,5	80,7	10,5	7,4	1,3	-	0,1	100,0
Limoges	49 514	2 501	5,1	86,9	6,4	6,2	-	0,6	-	100,0
Lyon	250 867	15 496	6,2	60,9	22,1	8,2	8,2	0,6	-	100,0
Montpellier	204 650	11 979	5,9	60,0	7,6	31,4	1,0	-	-	100,0
Nancy-Metz	188 580	10 228	5,4	30,5	44,6	16,7	8,2	-	-	100,0
Nantes	281 421	11 298	4,0	78,1	9,4	10,7	1,8	-	-	100,0
Nice	160 734	6 146	3,8	30,0	8,5	19,6	41,9	-	-	100,0
Orléans-Tours	191 983	8 451	4,4	81,5	6,6	11,3	0,6	-	-	100,0
Poitiers	125 366	4 693	3,7	71,9	14,1	10,9	2,4	-	0,7	100,0
Reims	106 364	4 857	4,6	60,6	29,6	9,8	-	-	-	100,0
Rennes	250 975	14 661	5,8	76,1	6,6	16,5	0,6	0,3	-	100,0
Rouen	155 210	8 708	5,6	76,9	12,1	7,6	2,0	0,6	0,8	100,0
Strasbourg	145 843	8 614	5,9	52,5	43,5	3,8	0,1	-	-	100,0
Toulouse	212 635	13 372	6,3	54,0	7,4	36,7	1,9	0,1	-	100,0
Paris	160 775	9 407	5,9	48,0	18,6	14,3	3,4	14,9	0,7	100,0
Créteil	351 530	10 394	3,0	73,3	20,5	4,4	1,1	0,7	-	100,0
Versailles	469 853	24 727	5,3	65,7	19,5	14,0	0,1	-	0,6	100,0
Guadeloupe	50 141	967	1,9	72,5	-	27,5	-	-	-	100,0
Guyane	28 543	458	1,6	61,4	-	20,7	-	-	17,9	100,0
Martinique	41 434	980	2,4	49,9	-	50,1	-	-	-	100,0
La Réunion	97 468	6 238	6,4	53,2	26,9	16,8	-	3,1	-	100,0
Total	5 214 775	255 798	4,9	65,8	15,4	13,6	4,3	0,8	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique et professionnel. (2) Y compris portugais.
Lecture - 4,9 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 15,4 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 22 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2009, mais ils ne sont plus que 16 % de latinistes en classe de troisième [1]. Ainsi, depuis le début des années 2000, l'étude du latin s'est stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des "années collège" (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (24 %) que dans ceux du secteur public (18 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés [1].

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence". En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (8 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège (20 % des collégiens sont dans ce cas) et le lycée (cas de 6 % des lycéens généraux et technologiques) [3].

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Étude du latin et du grec ancien.** L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels. En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

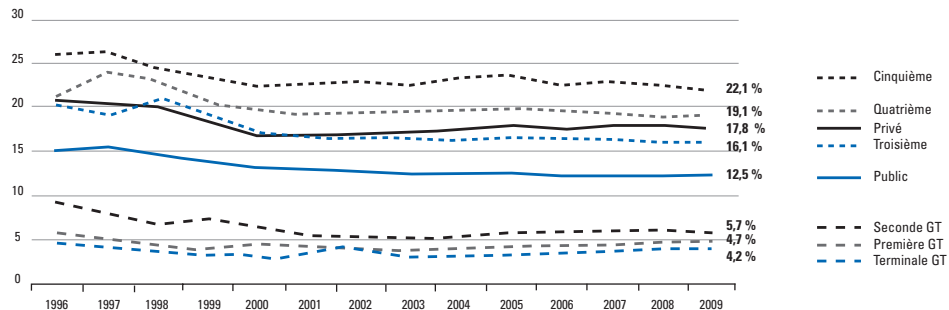
[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Effectifs totaux	Latin		Grec ancien	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	606 110	125 013	20,6		
	Quatrième	604 626	108 929	18,0		
	Troisième	592 652	88 839	15,0	15 309	2,6
	Total cinquième à troisième	1 803 388	322 781	17,9	15 309	2,6 (1)
	Seconde générale et technologique	391 810	17 413	4,4	5 603	1,4
	Première générale et technologique	360 094	13 630	3,8	3 588	1,0
	Terminale générale et technologique	370 048	12 559	3,4	3 269	0,9
Total second cycle GT	1 121 952	43 602	3,9	12 460	1,1	
Total Public	2 925 340	366 383	12,5	27 769	1,6 (1)	
Privé	Cinquième	164 256	45 174	27,5		
	Quatrième	167 699	38 581	23,0		
	Troisième	163 205	33 042	20,2	3 444	2,1
	Total cinquième à troisième	495 160	116 797	23,6	3 444	2,1 (1)
	Seconde générale et technologique	106 086	10 982	10,4	2 018	1,9
	Première générale et technologique	103 109	8 317	8,1	1 604	1,6
	Terminale générale et technologique	100 188	7 391	7,4	1 369	1,4
Total second cycle GT	309 383	26 690	8,6	4 991	1,6	
Total Privé	804 543	143 487	17,8	8 435	1,8 (1)	
Public + Privé	Cinquième	770 366	170 187	22,1		
	Quatrième	772 325	147 510	19,1		
	Troisième	755 857	121 881	16,1	18 753	2,5
	Total cinquième à troisième	2 298 548	439 578	19,1	18 753	2,5 (1)
	Seconde générale et technologique	497 896	28 395	5,7	7 621	1,5
	Première générale et technologique	463 203	21 947	4,7	5 192	1,1
	Terminale générale et technologique	470 236	19 950	4,2	4 638	1,0
	Première et terminale S	325 930	27 342	8,4	6 143	1,9
	Première et terminale L	103 105	7 944	7,7	2 475	2,4
	Première et terminale ES	201 508	6 611	3,3	1 212	0,6
Total second cycle GT	1 431 335	70 292	4,9	17 451	1,2	
Total Public + Privé	3 729 883	509 870	13,7	36 204	1,7 (1)	

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de cinquième et de quatrième puisque le grec n'y est pas proposé.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996



[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectifs totaux des classes	Nombre de langues anciennes étudiées			Ensemble	
		Une seule	Les deux	Effectifs	%	
Cinquième	770 366	170 187		170 187	22,1	
Quatrième	772 325	147 510		147 510	19,1	
Troisième	755 857	116 361	13 233	5 520	135 114	17,9
Total cinquième à troisième	2 298 548	434 058	13 233	5 520	452 811	19,7
Seconde générale et technologique	497 896	27 205	6 431	1 190	34 826	7,0
Première générale et technologique	463 203	21 093	4 338	854	26 285	5,7
Terminale générale et technologique	470 236	19 171	3 859	779	23 809	5,1
Première et terminale S	325 930	26 560	5 361	782	32 703	10,0
Première et terminale L	103 105	7 163	1 694	781	9 638	9,3
Première et terminale ES	201 508	6 541	1 142	70	7 753	3,8
Total second cycle GT	1 431 335	67 469	14 628	2 823	84 920	5,9
Total Public + Privé	3 729 883	501 527	27 861	8 343	537 731	14,4

4 Les élèves du second degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2009-2010, 98 900 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit 2 400 élèves de moins que l'année passée (- 2,4 %). Depuis leur création à la rentrée 1995 en remplacement des anciennes sections d'enseignement spécial (SES), leurs effectifs ont diminué de 20 000 élèves, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP en lycée professionnel [1]. Alors que les élèves de premier cycle hors SEGPA sont majoritairement "à l'heure" (77 %), les élèves de SEGPA ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique. Ainsi, à peine plus de 1 % des élèves de SEGPA de premier cycle sont "à l'heure" [2].

La proportion d'élèves inscrits en SEGPA varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,4 % de collégiens dans ces sections, contre 4,5 % pour l'académie d'Amiens. Les académies d'outre-mer, comme la Guyane (4,8 %) et la Martinique (5 %) ont des proportions très fortes d'élèves inscrits en SEGPA [3].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Âge théorique.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans, et 15 ans à l'entrée dans le second cycle professionnel.

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des structures (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 accueillent des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Les élèves de SEGPA

[1] Évolution des effectifs des SEGPA (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Sixième à troisième	47 692	43 868	46 768	105 663	101 976	99 640	97 298	95 348	93 187
Formation professionnelle	69 073	65 067	65 933	5 354	1 692	1 274	1 042	796	684
Total hors EREA	116 765	108 935	112 701	111 017	103 668	100 914	98 340	96 144	93 871
SEGPA en EREA	12 037	12 122	6 221	5 628	5 876	5 683	5 614	5 127	5 021
Total SEGPA	128 802	121 057	118 922	116 645	109 544	106 597	103 954	101 271	98 892

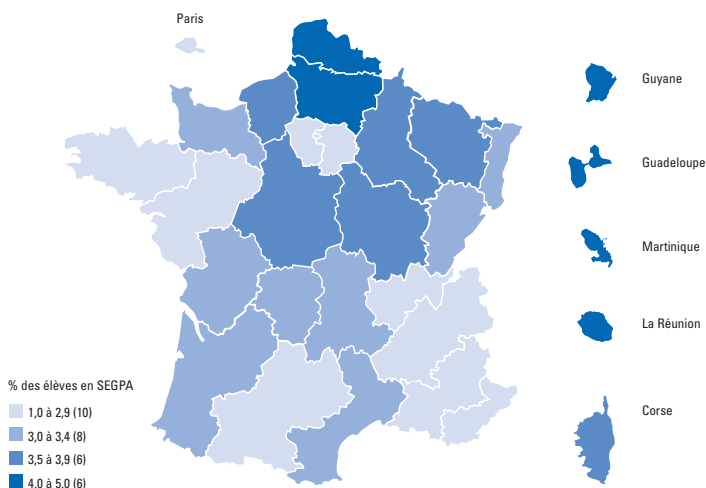
[2] Répartition des élèves de SEGPA (hors EREA) selon le sexe et l'âge en 2009

(France métropolitaine + DOM)

		SEGPA			Total en %	Hors SEGPA (%) (1)
		Garçons	Filles	Total		
Sixième	11 ans	79	51	130	0,7	82,2
	12 ans	10 999	7 069	18 068	94,2	16,5
	13 ans ou plus	627	357	984	5,1	1,3
	Total	11 705	7 477	19 182	100,0	100,0
Cinquième	12 ans	178	116	294	1,2	78,9
	13 ans	13 699	8 468	22 167	93,8	19,4
	14 ans ou plus	751	426	1 177	5,0	1,7
	Total	14 628	9 010	23 638	100,0	100,0
Quatrième	13 ans	175	97	272	1,1	75,5
	14 ans	14 590	9 138	23 728	93,6	22,2
	15 ans ou plus	869	491	1 360	5,4	2,3
	Total	15 634	9 726	25 360	100,0	100,0
Troisième	14 ans	194	118	312	1,2	71,9
	15 ans	14 221	8 986	23 207	92,8	24,9
	16 ans ou plus	921	567	1 488	6,0	3,2
	Total	15 336	9 671	25 007	100,0	100,0
Première année CAP2	15 ans	15	0	15	4,2	15,4
	16 ans	154	110	264	74,6	58,4
	17 ans ou plus	49	26	75	21,2	26,1
	Total	218	136	354	100,0	100,0
Deuxième année CAP2	16 ans	1	0	1	0,3	14,9
	17 ans	165	115	280	84,8	56,1
	18 ans ou plus	38	11	49	14,8	29,0
	Total	204	126	330	100,0	100,0
Total SEGPA		57 725	36 146	93 871		

(1) Voir en 4.4 et 4.7.

[3] Proportion de collégiens en SEGPA en 2009 (%)



Présentation

Au cours de l'année 2009-2010, 67 300 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré [1], soit une évolution de 11 % (+ 6 600 élèves). Ils représentent 1,3 % de l'ensemble des effectifs du second degré. Les modes de scolarisation des élèves handicapés sont variés (dans une classe ordinaire, dans une UPI, à temps complet ou à temps partiel) auxquels peuvent s'ajouter des accompagnements et/ou des aides matérielles. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé rassemble les différentes mesures concernant sa scolarisation.

76 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont âgés de douze à quinze ans alors que cette proportion n'est que de 56 % pour l'ensemble du second degré. Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (19 % contre 31 % pour les autres élèves du second degré).

Un tiers des élèves handicapés sont des filles (35 %). Ce taux est légèrement plus élevé en UPI (40 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés [2]. 14 % des élèves en bénéficient dont les trois quarts (77 %) à temps partiel. Dans 69 % des cas, il s'agit d'un accompagnement par un assistant d'éducation. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (37 % d'entre eux), de troubles visuels (27 %) et de troubles associés (24 %).

Outre l'accompagnement par un AVS-I, d'autres mesures ont été prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

13 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire bénéficient de l'aide d'un enseignant spécialisé. Un élève sur cinq souffrant de déficiences de langage et de parole et un élève sur quatre déficients auditifs sont ainsi aidés. L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques...) concerne les élèves présentant des troubles visuels (68 %) et un tiers des déficients auditifs.

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO / Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ **Champ.** Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **PPS.** Projet personnalisé de scolarisation (voir 4.21).

■ **AVS-I.** Assistant d'éducation, auxiliaire de vie scolaire individuel. Il a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel, ou peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

■ **EVS-I.** Emploi de vie scolaire individuel. La personne qui exerce les fonctions AVS-I est recrutée dans le cadre d'un contrat aidé.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration (voir 4.21).

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves :

- **les troubles intellectuels et cognitifs** concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement ;
- **les troubles du langage et de la parole** ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie... ;
- **les troubles auditifs** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe ;
- **les troubles visuels** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire) ;
- **les troubles moteurs** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées ;
- **les troubles viscéraux** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **plusieurs troubles** : au cas où le jeune présente plusieurs déficiences de même importance.

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon l'âge, le sexe et le type de scolarisation en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en UPI			Ensemble		
	Total	%	% filles	Total	%	% filles	Total	%	% filles
11 ans et moins	3 650	7,3	30,0	227	1,3	37,9	3 877	5,8	30,5
12 ans	10 556	21,1	30,7	4 110	23,9	39,7	14 666	21,8	32,6
13 ans	10 537	21,0	29,9	4 376	25,5	38,5	14 913	22,2	32,8
14 ans	8 815	17,6	30,5	3 626	21,1	39,2	12 441	18,5	32,7
15 ans	6 353	12,7	32,6	2 556	14,9	37,4	8 909	13,2	33,5
16 ans	3 690	7,4	37,6	1 049	6,1	44,4	4 739	7,0	35,8
17 ans	2 994	6,0	40,9	628	3,7	45,9	3 622	5,4	40,2
18 ans	1 840	3,7	41,9	362	2,1	44,8	2 202	3,3	42,0
19 ans	960	1,9	47,9	156	0,9	46,8	1 116	1,7	44,2
20 ans et plus	730	1,5	40,1	95	0,6	46,3	825	1,2	40,8
Total	50 125	100,0	32,7	17 185	100,0	39,6	67 310	100,0	34,5

(1) Environ 600 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel en 2009-2010 (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences (2)	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-1		EVS			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	167	657	92	364	22 645	23 925
Troubles du psychisme	123	605	43	337	9 351	10 459
Troubles du langage et de la parole	98	1 453	26	709	10 747	13 033
Troubles auditifs	57	209	14	90	2 902	3 272
Troubles visuels	133	313	39	110	1 601	2 196
Troubles viscéraux	102	168	32	77	2 457	2 836
Troubles moteurs	821	1 168	270	552	4 765	7 576
Plusieurs troubles associés	162	323	29	162	2 109	2 785
Autres troubles	16	66	9	51	1 086	1 228
Total	1 679	4 962	554	2 452	57 663	67 310
%	2,5	7,4	0,8	3,6	85,7	100,0

(1) Environ 600 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Voir rubrique "Définitions" en 1.6 pour les modifications apportées en 2009-2010 à la classification des déficiences.

[3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences (1)	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (2)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	24,5	3,8	33,1
Troubles du psychisme	12,8	3,6	12,5
Troubles du langage et de la parole	5,0	25,6	7,7
Troubles auditifs	22,4	31,4	22,4
Troubles visuels	15,8	67,5	25,9
Troubles viscéraux	1,8	10,3	12,7
Troubles moteurs	5,9	50,6	39,1
Plusieurs troubles associés	15,3	24,8	31,1
Autres troubles	5,2	8,5	8,1
Total	12,7	17,9	23,5

(1) Voir rubrique "Définitions" en 1.6 pour les modifications apportées en 2009-2010 à la classification des déficiences.

(2) Ne concerne que les élèves scolarisés en classes ordinaires.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 67 300 élèves handicapés fréquentent un établissement scolaire du second degré. Les collèges, SEGPA comprises, accueillent 80 % des élèves handicapés scolarisés, les 20 % restant se répartissant de la manière suivante : 7 % sont accueillis en lycée professionnel, 10 % en lycée général et technologique et 3 % en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) [1].

Les trois quarts des élèves en situation de handicap présents dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) bénéficient d'une scolarisation individuelle.

Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : ils sont moins scolarisés individuellement et parmi les élèves scolarisés individuellement, ils sont moins présents dans les établissements du second cycle. Leur présence dans une classe ordinaire en collège tient surtout à leur présence en SEGPA.

À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) sont le plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils sont 31 % en collège (hors SEGPA), 45 % en lycée professionnel et 57 % en lycée général et technologique.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les UPI ont accueillis 17 200 élèves en situation de handicap ; 9 élèves sur 10 sont scolarisés dans le secteur public.

Les UPI accueillent 2 700 élèves de plus que l'année passée (+ 19 %). Un quart des élèves handicapés scolarisés dans le second degré relèvent de ce mode de scolarisation, contre 34 % pour le premier degré. La quasi-totalité des élèves handicapés scolarisés en UPI fréquentent un collège.

Les élèves d'UPI sont plus présents dans les collèges des académies de Guyane (1,4 %) et de La Réunion (1,2 %) et le sont moins dans les académies de Versailles et de Nancy-Metz (moins de 0,4 %) [3].

Définitions

■ **Champ.** Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :** voir 4.20.

■ **SEGPA.** Voir 4.19.

■ **EREA.** Voir 4.19.

■ **La scolarisation individuelle.** Dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

■ **La scolarisation collective.** Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité pédagogique d'intégration (UPI) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS.

L'orientation vers une CLIS ou une UPI se fait sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la Maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

■ **Projet personnalisé de scolarisation (PPS).** Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO / Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré par type de déficience et par type d'établissement en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences (3)	Collèges			LP		LEGT		EREA (2)	Total
	Classe ord.	SEPGA	UPI	Cl. ordinaire	UPI	Cl. ordinaire	UPI		
Troubles intellectuels et cognitifs	2 348	7 501	11 076	614	975	448	447	516	23 925
Troubles du psychisme	4 611	3 337	1 145	410	85	511	35	325	10 459
Troubles du langage et de la parole	8 809	1 105	970	727	18	1 308	12	84	13 033
Troubles auditifs	1 443	178	442	377	33	665	30	104	3 272
Troubles visuels	1 048	99	113	198	10	561	14	153	2 196
troubles viscéraux	1 605	120	36	295	13	751	2	14	2 836
Troubles moteurs	3 741	284	809	708	53	1 495	64	422	7 576
Plusieurs troubles associés	990	546	630	143	52	200	21	203	2 785
Autres troubles	706	222	28	53	2	182	4	31	1 228
Total	25 301	13 392	15 249	3 525	1 241	6 121	629	1 852	67 310

(1) Environ 600 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

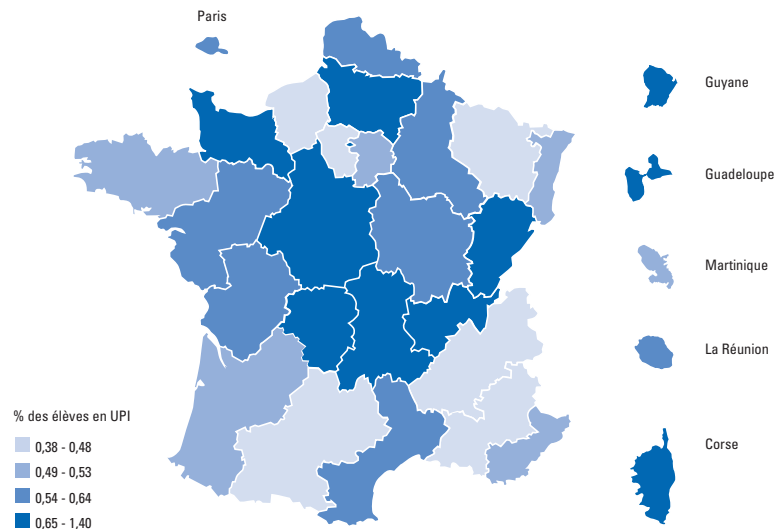
(2) Dont 66 jeunes scolarisés en UPI.

(3) Voir rubrique "Définitions" en 1.6 pour les modifications qui ont été apportées en 2009-2010 à la classification des déficiences.

[2] Évolution des effectifs des UPI (France métropolitaine + DOM)

	2001-2002	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Public	1 937	5 332	6 973	8 523	10 570	13 138	15 457
Privé	174	656	792	827	1 004	1 356	1 728
Total	2 111	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185
Part du Public (%)	91,8	89,0	89,8	91,2	91,3	90,6	89,9

[3] Part des effectifs en UPI par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2009-2010 (Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Depuis 1995, le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés, a diminué de plus de la moitié passant de 362 100 en 1995-1996, à 153 800 en 2009-2010 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La part de ces élèves est ainsi passée de 6,3 % en 1995 à 4,2 % dix ans plus tard ; elle atteint 2,9 % à la rentrée 2009 [1]. Le nombre d'élèves de nationalité étrangère est fortement lié aux flux d'entrées sur le sol français et à la politique migratoire de la France, ainsi qu'à la naturalisation des étrangers.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et la Turquie. Dans le second degré hors enseignement adapté (SEGPA), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste, en 2009-2010, nettement plus élevée dans le secteur public (3,2 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, la proportion d'élèves étrangers atteint 3,9 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement. En 2009-2010, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (4,5 %) que dans le second cycle général et technologique (2,6 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (15 %), de Paris (7,8 %), de Créteil (6,7 %) et de Corse (7,5%). Ce sont les académies de Martinique (0,5 %) et de la Réunion (0,1 %) qui en accueillent le moins. En métropole, les proportions les plus faibles (autour de 1 %) s'observent dans un "arc" Ouest-Nord : Caen et Rennes (1,1 %), Lille et Nantes (1,2 %) [4].

Au total, 6 400 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 2,8 % des élèves du second degré. Du fait de sa situation géographique très particulière, la Guyane accueille 70 % de ces élèves.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements publics et privés dépendants du ministère de l'Éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM.

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
 - il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.
- Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est Français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est Français ; par conséquent, les enfants des couples dits "mixtes" sont Français.

Est Français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Pour en savoir plus

- É. De Lacerda, X. Niel "Collégiens et lycéens étrangers", Éducation & formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.
- Note d'Information, 06.08.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Élèves de nationalité étrangère	362 134	263 661	238 756	231 360	226 904	201 128	179 385	163 881	153 830
% du nombre d'élèves	6,3	4,7	4,3	4,2	4,1	3,7	3,3	3,1	2,9

[2] Les élèves de nationalité étrangère selon la nationalité ou l'origine géographique en 2009-2010

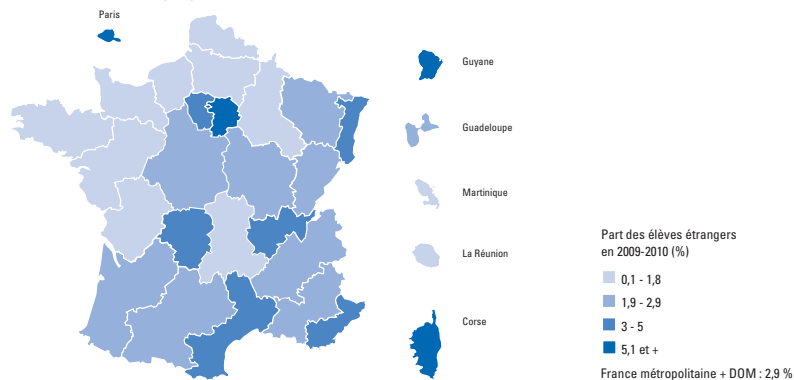
(France métropolitaine+DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)		Enseignement adapté		Total		
	Total	dont Public	Total	dont Public	France métr. + DOM	dont Public	dont DOM
Algériens	12 428	11 324	376	364	12 804	11 688	2
Marocains	20 306	19 344	685	678	20 991	20 022	-
Tunisiens	6 879	6 536	194	192	7 073	6 728	-
Autres nationalités d'Afrique	24 694	21 841	657	641	25 351	22 482	118
Espagnols	1 814	1 244	22	21	1 836	1 265	-
Portugais	15 377	13 736	377	365	15 754	14 101	12
Italiens	2 282	1 768	25	25	2 307	1 793	8
Autres nationalités de l'UE	17 713	12 676	171	159	17 884	12 835	81
Autres nationalités d'Europe	8 847	7 256	277	270	9 124	7 526	10
Turcs	13 729	12 903	601	591	14 330	13 494	1
Chinois	3 656	3 188	11	11	3 667	3 199	118
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 484	1 248	13	13	1 497	1 261	14
Autres nationalités	20 799	17 669	413	403	21 212	18 072	6 039
Total France métr. + DOM	150 008	130 733	3 822	3 733	153 830	134 466	
% du total d'élèves	2,9	3,2	3,9	3,9	2,9	3,2	2,8
Dont DOM	6 172	5 937	231	231			6 403

[3] Les élèves de nationalité étrangère selon le cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier cycle	SEGPA	Second cycle pro	Second cycle GT	Total
Public					
Nombre d'élèves étrangers	71 134	3 733	28 024	31 575	134 466
% du nombre d'élèves	2,9	3,9	5,2	2,8	3,2
Privé					
Nombre d'élèves étrangers	11 197	89	2 820	5 258	19 364
% du nombre d'élèves	1,7	2,2	1,9	1,7	1,7
Total France métr. + DOM	82 331	3 822	30 844	36 833	153 830
% du nombre d'élèves	2,6	3,9	4,5	2,6	2,9
Dont DOM	3 057	231	2 001	1 114	6 403
% du nombre d'élèves	2,4	4,0	5,2	2,1	2,8

[4] Proportion d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré selon l'académie en 2009-2010 (%)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, 152 100 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche [1]. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2008, l'effectif global est en hausse de 200 élèves, mais les évolutions par secteur sont opposées : les effectifs du secteur privé sont en hausse (+ 1,2 %) alors que ceux du public sont en baisse (- 1,9 %).

La part du second cycle professionnel de l'enseignement agricole est prépondérante dans le privé (65 %) comme dans le public (56 %). Cependant, les deux secteurs d'enseignement diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 37 % contre 8 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 7 % dans le secteur public contre près de 27 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les structures sont également très différentes entre secteurs public et privé. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent moins de 2 % des élèves du second cycle professionnel, contre presque 8 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 34 % pour le public contre 28 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 57 % des effectifs scolaires du secteur privé contre 45 % de ceux du public.

Lors de la session 2009, le taux de réussite au baccalauréat professionnel a fortement augmenté (+ 8 points) ; à l'inverse, les taux de succès des candidats aux épreuves de CAPA, BEPA, BTA, ainsi qu'à celles des baccalauréats scientifique et technologique sont en baisse [2].

L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 837 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 231 et le secteur privé 606.

Sources :

- [1] Système d'information SAFRAN du MAAP – Traitements MEN-MESR DEPP.
- [2] [3] Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Définitions

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP). Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Les données présentées ici sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

■ **Le baccalauréat général** série S concerne la spécialité "Biologie-écologie-agronomie".

■ **Le baccalauréat technologique** concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Pour en savoir plus

Site Internet :
- www.educagri.fr

L'enseignement agricole dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2009

(France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Public + Privé	
	Total	Dont filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Dont filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Dont filles (%)
4 ^e	891	24,0	1,8	11 439	36,3	11,3	12 330	35,5
3 ^e	2 015	30,3	4,0	16 239	42,3	16,0	18 254	41,0
DIMA	743	24,4	1,5	76	27,6	0,1	819	24,7
Total 1^{er} cycle	3 649	27,6	7,2	27 754	39,8	27,3	31 403	38,4
CAP 1 an	-	-	-	54	37,0	0,1	54	37,0
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	755	58,4	1,5	4 620	63,5	4,6	5 375	62,8
2 ^{de} année de CAPA, CAP en 2 ans	535	62,1	1,1	3 191	64,4	3,1	3 726	64,0
Total CAPA, CAP	1 290	59,9	2,6	7 865	63,6	7,7	9 155	63,1
Seconde BEPA, BEP	2 041	90,4	4,0	11 140	90,9	11,0	13 181	90,8
Terminale BEPA, BEP	7 982	44,8	15,8	18 134	66,2	17,9	26 116	59,7
Total BEPA, BEP	10 023	54,1	19,8	29 274	75,6	28,8	39 297	70,1
Seconde professionnelle	7 221	30,8	14,3	9 927	35,1	9,8	17 148	33,3
1 ^{re} professionnelle	5 248	47,4	10,4	10 162	67,0	10,0	15 410	60,3
Terminale professionnelle	4 593	46,7	9,1	8 577	67,6	8,4	13 170	60,3
Total bac professionnel (1)	17 062	40,2	33,7	28 666	56,1	28,2	45 728	50,2
Total second cycle professionnel	28 375	46,0	56,1	65 805	65,7	64,8	94 180	59,8
Seconde GT	5 922	47,5	11,7	2 308	46,7	2,3	8 230	47,3
1 ^{re} S	1 442	57,5	2,9	451	51,2	0,4	1 893	56,0
1 ^{re} STL	159	64,8	0,3	-	-	-	159	64,8
1 ^{re} STAV	4 208	42,8	8,3	1 976	46,2	1,9	6 184	43,8
1 ^{re} BTA	400	37,5	0,8	286	42,0	0,3	686	39,4
Total 1^{re} GT	6 209	46,4	12,3	2 713	46,6	2,7	8 922	46,4
Terminale S	1 443	56,5	2,9	476	51,3	0,5	1 919	55,2
Terminale STL	148	71,6	0,3	-	-	-	148	71,6
Terminale STAV	4 410	41,1	8,7	2 186	47,2	2,2	6 596	43,1
Terminale BTA	412	33,7	0,8	284	47,2	0,3	696	39,2
Total terminale GT	6 413	44,8	12,7	2 946	47,9	2,9	9 359	45,8
Total second cycle GT	18 544	46,2	36,7	7 967	47,1	7,8	26 511	46,5
Total second degré	50 568	44,7	100,0	101 526	57,2	100,0	152 094 (2)	53,0

(1) Baccalauréat professionnel en 2 ou 3 ans.

(2) Dont 221 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche).

[2] Résultats aux examens en 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Diplômes					
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno.
Présentés	6 262	29 436	682	16 118	1 858	6 799
Admis	5 304	23 603	491	14 381	1 655	5 190
% de réussite	84,7	80,2	72,0	89,2	89,1	76,3

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Types d'établissements									
Publics	266	258	220	212	214	215	215	233	231
Privés	769	738	628	628	614	611	612	606	606
Total	1 035	996	848	840	828	826	827	839	837

Présentation

À la fin de l'année scolaire 2006-2007, douze ans après le début de leurs études secondaires, 62 % des élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat. La majorité des lauréats de ce diplôme sont entrés dans l'enseignement supérieur. La moitié des bacheliers sont issus de filières générales et un tiers de filières technologiques. La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 n'est plus scolarisée dans le secondaire. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 39 %.

Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une amélioration des scolarités secondaires : les jeunes obtiennent davantage le baccalauréat (62 % contre 60 %) et, surtout, poursuivent davantage leurs études. Seuls 8 % des élèves du panel 1995 sortent sans qualification, contre 10 % parmi les élèves du panel 1989 [1].

Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Douze ans après l'entrée en sixième, 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 59 % des enfants d'ouvriers et 37 % de ceux d'inactifs [2]. L'obtention du baccalauréat dépend fortement du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix deviennent bacheliers, seule la moitié des enfants d'ouvriers et un quart des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme.

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 82 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 17 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Parmi ces derniers, un tiers sont sortis sans qualification du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : un quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 13 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités de réussite présentaient une ampleur comparable parmi les élèves du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment bachelières (69 %) que les garçons (56 %). Douze ans après l'arrivée au collège, 10 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 6 % des filles. Ces écarts sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Sources : MEN-MESR DEPP/ Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

■ **SES, SEGPA.** Section d'éducation spécialisée, section d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **La population étudiée.** Les entrants en sixième (SES-SEGPA incluses) en France métropolitaine de ces deux panels. Ainsi, afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

■ Le niveau de formation des sortants :

- niveau VI-Vbis : sorties en cours de 1^{er} cycle (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ;
- niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de 2nde ou 1^{re}) ;
- niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

Remarque : à la différence des années précédentes, on prend en compte les entrants en sixième d'enseignement spécialisé, et on utilise une variable de pondération permettant de redresser l'échantillon (à cause des élèves perdus au cours de leur scolarité) pour chacun des deux panels d'élèves.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille : "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés", Éducation & formations, n° 74. "Les projets d'avenir des enfants d'immigrés", INSEE Références, 2005. "Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde", Éducation & formations, n° 72.

– Note d'Information, 06.11.

[1] Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en sixième (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel 1995 Situation en 2006-2007	Panel 1989 Situation en 2000-2001
Bacheliers au terme de douze ans d'études secondaires	62	60
- Dont bacheliers généraux	34	
- Dont bacheliers technologiques	18	
- Dont bacheliers professionnels	10	
Second cycle GT ou professionnel	€	€
Sortis du système éducatif	39	46
- Dont sans qualification	8	10
- Dont niveau V	21	22
- Dont niveau IV	10	14

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (SEGPA inclus) en 1995, 62 sont bacheliers douze ans plus tard (soit, à la fin de l'année scolaire 2006-2007, au terme de douze ans d'études secondaires).

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après :				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après :			
	sortis sans qualif.	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le bac	sortis sans qualif.	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le bac
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
- Agriculteur exploitant	3	16	81	68	5	18	77	63
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	19	74	66	10	21	69	59
- Cadre, enseignant	1	6	93	88	2	6	92	87
- Profession intermédiaire	3	14	83	76	4	16	80	73
- Employé	10	24	67	57	10	25	65	56
- Ouvrier	11	30	59	49	13	30	56	47
- Inactif	32	32	37	26	31	34	35	29
Selon l'âge d'entrée en sixième								
- 11 ans ou moins	3	15	82	74	3	13	84	76
- 12 ans	23	43	33	24	21	42	38	28
- 13 ans ou plus	33	50	17	13	35	47	18	11
Selon le sexe de l'élève								
- Garçon	10	26	65	56	11	26	62	53
- Fille	6	16	77	69	8	18	74	67

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (SEGPA inclus) en 1995, à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif douze ans plus tard, 15 ont atteint le niveau V, 82 ont atteint le niveau IV et 74 ont obtenu un baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Présentation

Douze ans après leur entrée au cours préparatoire (CP) en 1997, 41 % des élèves ont atteint la classe de terminale générale ou technologique, sans avoir redoublé au cours de leur scolarité [1]. 18 % des élèves du panel sont scolarisés en première, avec un an de retard. Une majorité d'élèves fréquente ainsi une classe de l'enseignement général ou technologique, alors qu'un tiers est scolarisé dans le second cycle professionnel. Plus précisément, un élève sur cinq est en BEP, et moins d'un sur dix en CAP. 1 % des jeunes du panel, en avance, poursuivent des études dans l'enseignement supérieur ; 4 % ont quitté le système éducatif.

Les redoublements ont largement diminué en quelques années puisque seuls 33 % des élèves entrés en sixième en 1995 accédaient en terminale sans jamais avoir redoublé depuis l'entrée à l'école élémentaire.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à atteindre la classe de terminale sans redoubler (47 % contre 35 %) et fréquentent plus souvent une classe de l'enseignement général, alors que les garçons s'orientent davantage vers les filières professionnelles (30 % en BEP ou CAP contre seulement 22 % de filles).

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite. 27 % des enfants d'ouvriers accèdent en terminale sans redoublement contre 66 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en terminale sans redoublement augmente : 67 % des enfants ayant une mère titulaire d'un diplôme du supérieur connaissent un tel parcours contre seulement 20 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Si les taux d'accès en terminale sans redoublement augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 21 % des enfants d'ouvriers accédaient en terminale sans avoir redoublé, alors que 60 % de ceux dont le père est cadre ou enseignant étaient dans ce cas.

Le fait de vivre avec son père et sa mère favorise le taux d'accès en terminale sans redoublement. Par ailleurs, plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus ce même taux d'accès diminue (à l'exception des enfants uniques), notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Sources :

- [1] MEN-MESR DEPP / Fichier du panel 1997.
- [2] MEN-MESR DEPP / Fichier du panel 1995 et fichier du panel 1997.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école (appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP), le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau.
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des douze premières années d'études.
- pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, F. Rosenwald, "Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution", France Portrait social, novembre 2006.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats", Éducation & Formations, n° 70, décembre 2004.
- Note d'Information, 06.11.

[1] Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée au CP (France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (en %) année scolaire 2008-2009				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Départ dans l'enseignement sup.	1	1	1	2	0
Second cycle général et techno	61	56	67	88	46
Terminale	41	35	47	66	27
Première	18	19	18	20	17
Seconde	2	2	2	2	2
Second cycle professionnel	34	38	29	9	48
Terminale professionnelle	1	1	0	0	0
1 ^{re} professionnelle	7	8	7	2	11
BEP	18	20	16	6	25
CAP	8	10	6	1	12
Sortie du système scolaire	4	5	3	1	6
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture - 35 % des garçons entrés au CP en 1997 sont scolarisés en terminale générale ou technologique douze ans plus tard.

[2] Taux d'accès en terminale sans redoublement antérieur

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (en %)	Panel d'élèves entrés en 6 ^e en 1995 (en %)
Ensemble	41	33
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)		
Agriculteur exploitant	44	38
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	44	34
Cadre, enseignant	68	60
Profession intermédiaire	50	43
Employé	36	27
Ouvrier	27	21
Inactif	20	8
Selon le diplôme de la mère		
Aucun diplôme	20	17
CEP ou brevet	32	28
CAP BEP	34	30
Baccalauréat	53	50
Diplôme du supérieur	67	63
Inconnu	34	20
Selon le sexe de l'élève		
Garçon	35	26
Fille	47	41
Selon la structure familiale		
Père et mère	44	36
Monoparentale	28	24
Recomposée	31	22
Autre situation	21	11
Selon la taille de la famille		
1 enfant	39	39
2 enfants	45	34
3 enfants	43	28
4 enfants	34	20
5 enfants	29	20
6 enfants ou plus	24	17

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture - 41 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé au cours de leur scolarité, alors que 33 % des élèves entrés à l'heure ou en avance en sixième en 1995 sont parvenus en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé.

Présentation

La quasi-totalité des élèves (96 %) atteint la classe de troisième (y compris 3^e SEGPA) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves accomplit tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique ; moins du tiers prépare un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage). Les passages entre enseignements général et technologique et enseignement professionnel restent très minoritaires : 8 % d'élèves changent d'orientation au cours du second cycle. Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Si plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants sont devenus bacheliers généraux, moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix partagent cette situation [1]. À l'opposé, le risque de terminer ses études secondaires sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. En particulier, la moitié des enfants d'inactifs et le tiers de ceux d'ouvriers non qualifiés quittent l'enseignement secondaire dans cette situation qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail.

C'est à la fin de la troisième que ces disparités sociales se creusent. Neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix effectuent toute leur scolarité dans le second cycle général ou technologique des lycées alors que les enfants des classes moyennes ou populaires connaissent des parcours beaucoup plus différenciés. Moins de la moitié des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés et seul un quart des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique.

Au total, 54 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou un an plus tard. Ce taux dépasse 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs mais n'atteint pas 50 % pour les enfants d'employés et d'ouvriers.

La meilleure réussite des filles, observable dès l'école élémentaire, se confirme au cours de la scolarité secondaire [2]. 60 % des filles contre moins de la moitié des garçons vont terminer leurs études secondaires avec un baccalauréat général ou technologique. C'est sur le baccalauréat général que les filles creusent le plus l'écart : elles sont 41 % à obtenir ce diplôme contre seulement 27 % des garçons. Elles deviennent beaucoup plus souvent bachelères ES ou L. En revanche, garçons et filles ont les mêmes chances d'obtenir un baccalauréat scientifique : dans les deux groupes, seuls 16 % des élèves entrés en sixième en 1995 obtiennent ce diplôme. Au bout du compte, moins de la moitié des garçons accède à l'enseignement supérieur, alors que c'est le cas de six filles sur dix.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier du panel 1995 (second degré).

Définitions

■ **Le panel 1995**, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire. Les parcours des bacheliers sont en cours d'observation dans l'enseignement supérieur.

■ **Population étudiée.** Ensemble des entrants en sixième ou sixième SEGPA de France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés", *Éducation & formations* n° 74, mars 2007.
- J.-P. Caille, "Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et en fin de seconde", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- Y. Grelet, "Enseignement professionnel, spécialité et reproduction sociale", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- S. Lemaire, "Les premiers bacheliers du panel : aspiration, image de soi et choix d'orientation", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.

[1] Trajectoire scolaire et diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Enseignant	Cadre sup.	Prof. interm.	Agri-culteur	Artisan, commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble	
Trajectoire dans l'enseignement secondaire	N'ont pas atteint la 3^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
Dont :											
orientés en pro (2)	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9	
non orientés en pro (2)	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8	
Ont atteint la 3^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4	
Dont :											
sortie en fin de 3 ^e	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9	
tout 2 nd cycle en pro	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5	
tout 2 nd cycle en GT	88,9	87,0	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1	
pro en fin de 2 nd GT	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5	
2 nd cycle GT en fin de BEP	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4	
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires											
Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8	
Brevet des collèges	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5	
CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0	
Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5	
Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7	
dont bac S	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6	
Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5	
Ont accédé à l'enseignement supérieur	89,4	82,3	67,5	60,0	54,0	46,6	42,2	31,1	9,4	53,4	

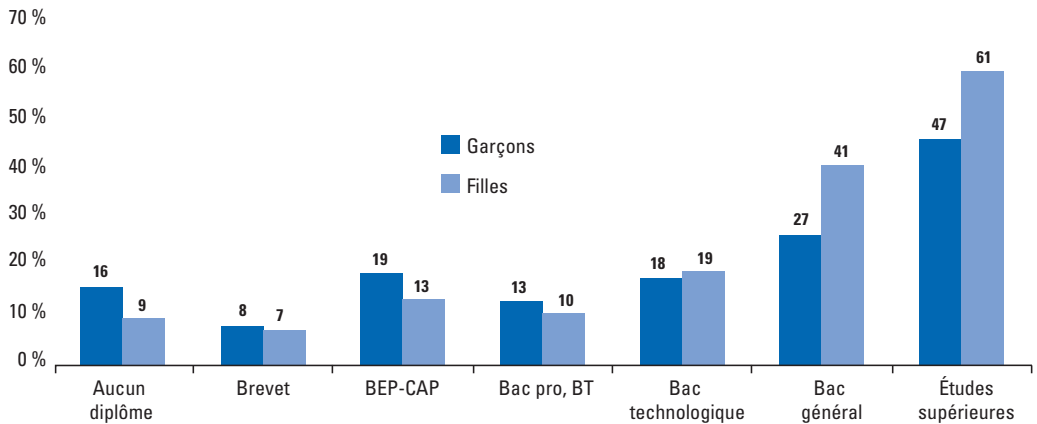
(1) Toutes classes de troisième comprises : 3^e générale, technologique, insertion, SEGPA.

(2) Y compris apprentissage.

(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en 6^e en 1995 n'ont pas atteint la classe de 3^e.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire et accès à l'enseignement supérieur des garçons et des filles entrés en sixième en 1995 (France métropolitaine, Public + Privé)



Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal, d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la Santé, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'Éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %, elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité, dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP) apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est "ouvrier non qualifié" sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est "cadre"

[1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP, 20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]. Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) "Est" à 13,8 % dans la ZEAT "Centre-Est" [3].

Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale ; et l'InVS.

Définitions

■ **Surpoids et obésité.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

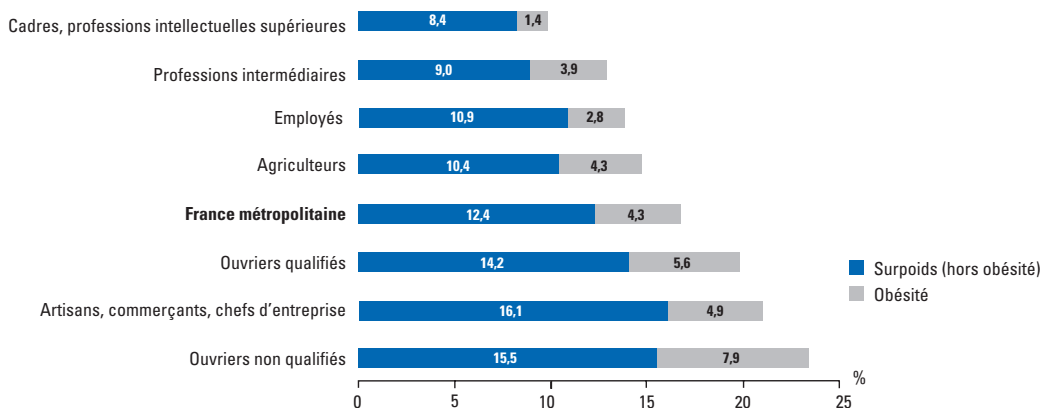
■ **ZEAT.** Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'INSEE en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP),** initiée en 1981, a pour objectif de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique est "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990).

Pour en savoir plus

– N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (InVS), "La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats", Études et résultats, n° 573, mai 2007, DREES.

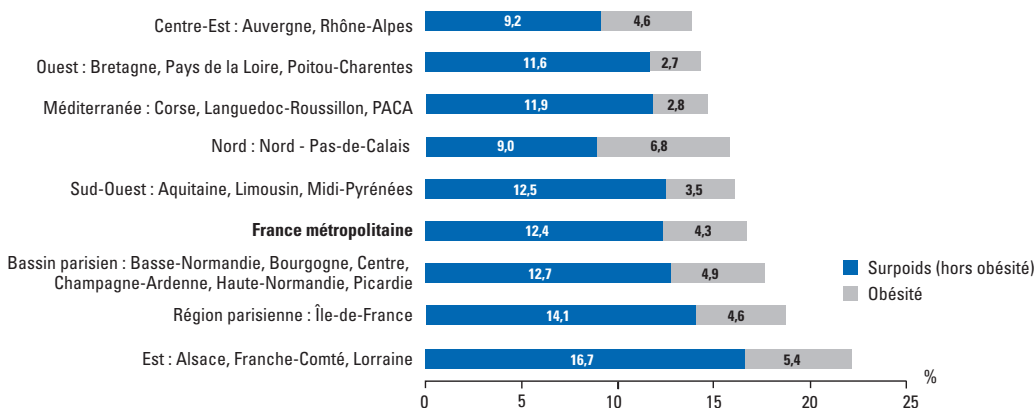
[1] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents des classes de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2003-2004 (France métropolitaine)



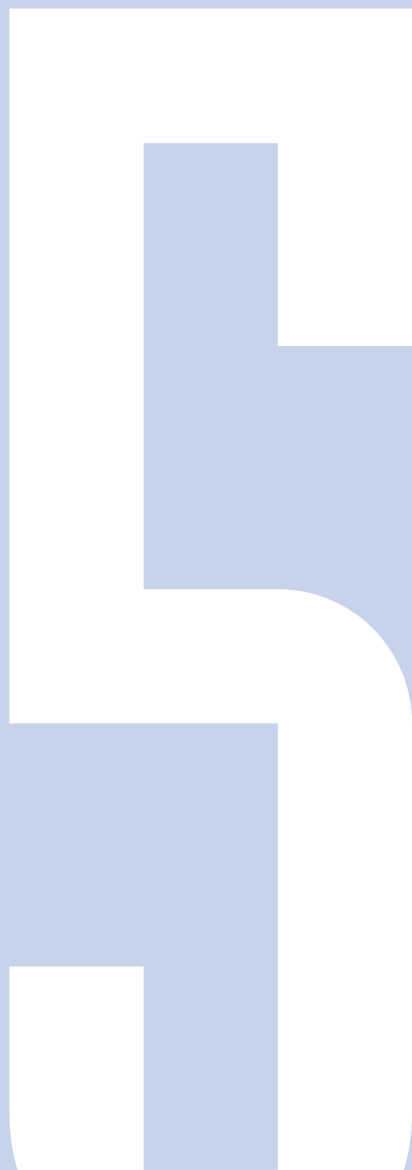
[2] Surpoids et obésité chez les adolescents en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%) (France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] Prévalence du surpoids et de l'obésité selon la ZEAT (France métropolitaine)



5 Les apprentis



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	148
5.2	Les apprentis par région et académie	150
5.3	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	152
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	154
5.5	Les apprentis par spécialité de formation et par sexe	156
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	158
5.7	Les apprentis en 2009-2010	160

Présentation

Après une période de croissance rapide du nombre d'apprentis amorcée en 2004-2005, la tendance pour 2008-2009 est à la stagnation. L'effectif d'apprentis atteint cette année 427 650 contre 425 200 l'an passé, soit une progression de 0,6 %. Les évolutions par niveau de formation sont très différentes [1]. Le niveau V reste celui qui attire le plus grand nombre d'apprentis : plus d'un apprenti sur deux y est scolarisé (231 700 apprentis), bien que l'effectif d'apprentis à ce niveau soit en recul (- 3,2 %). 76,7 % des apprentis préparent un CAP.

En 2008-2009, le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau IV croît de 2,8 % (contre 4,1 % l'année précédente). Cet effectif se répartit entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel.

Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 80,7 % des apprentis.

Les formations du supérieur autres que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par 6,7 en treize ans. Au niveau II, le nombre d'apprentis décroît bien que la licence professionnelle, formation la plus répandue à ce niveau, continue d'accueillir un nombre toujours plus important d'apprentis. Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par les masters, restent les plus attractives.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 31 % des effectifs [2]. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé, mais reste relativement stable d'une année à l'autre. Elles représentent 25 % des effectifs de niveau V, 36 % au niveau IV et 41 % au niveau III. Au niveau II, leur proportion atteint les 46 % (moins un point par rapport à l'an passé) et au niveau I, elles ne sont plus que 33 % (plus quatre points par rapport à l'an passé).

Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (49,2 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (27,9 %), des établissements d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (16,2 %) [3].

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 9,7 % suivent une formation en apprentissage [4].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Définitions

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits "à convention nationale", sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Pour en savoir plus

– Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE-Référence, juin 2009.

– Note d'Information, 09.21.

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
CAP et autres diplômes niv. V	189 591	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540	177 140	182 417	185 734	180 916
BEP	36 129	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	46 554	48 254	48 604	45 600
MC	6 432	6 516	6 345	6 241	5 242	4 941	5 511	4 720	4 956	5 143
BP et autres diplômes niv. IV	25 678	35 951	36 979	39 198	40 802	42 837	46 197	49 242	50 758	51 586
Bac professionnel	15 632	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	39 820	42 709	44 995	46 884
BTS	12 539	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249
Autres diplômes d'ens. sup.	7 511	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656	35 292	39 856	45 115	50 272
Total	293 512	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	385 859	407 809	425 162	427 650
CPA/CLIPA	10 409	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	9 718	9 936	8 547	7 583

[2] Répartition des apprentis selon le niveau de formation et l'année en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Cursus 1 an	Total	% de filles	
Niveau V	112 458		101 418	996	16 787	231 659	25
Niveau IV	49 687		45 138	697	2 948	98 470	36
Niveau III	28 349		27 096	864	2 263	58 572	41
Niveau II	2 171		2 617	512	10 721	16 021	46
Niveau I	7 005		6 137	3 788	5 998	22 928	33
Total	199 670		182 406	6 857	38 717	427 650	31

[3] Répartition des apprentis selon le niveau et l'organisme gestionnaire en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	8 328	2 292	880	189	392	12 081
Chambre d'agriculture	297	293	131	-	-	721
Chambre de commerce et d'industrie	18 239	10 333	10 856	2 691	3 636	45 755
Chambre des métiers	56 480	15 310	1 708	62	9	73 569
CFA résultant d'une convention nationale	2 090	720	389	-	56	3 255
Association organ. prof. entreprise groupement	106 254	47 946	31 205	10 179	14 917	210 501
Collectivités locales et territoriales	6 470	1 860	201	-	-	8 531
EPLFPA (1)	12 701	6 973	3 845	112	48	23 679
Établissement de formation ou de recherche	149	107	1 143	1 516	1 975	4 890
Établissement public local d'enseignement	13 733	8 132	4 633	482	186	27 166
Établissement scolaire privé sous contrat	4 588	1 892	1 112	171	75	7 838
Section d'apprentissage	881	1 026	1 746	619	1 634	5 906
Groupement d'intérêt public	1 449	1 586	723	-	-	3 758
Total	231 659	98 470	58 572	16 021	22 928	427 650

(1) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

[4] Taux de scolarisation par âge en apprentissage (%) (France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectif apprentis en 2008	Taux de scolarisation en apprentissage	
		en 2007	en 2008
15 ans (1)	12 763	1,7	1,7
16 ans	61 717	8,0	7,7
17 ans	78 557	9,8	9,7
18 ans	68 864	8,4	8,3
19 ans	58 306	7,0	7,0
20 ans	47 601	5,6	5,7
21 ans	36 094	4,3	4,4
22 ans	26 353	3,1	3,2
23 ans	17 407	2,0	2,1
24 ans	10 292	1,2	1,3
25 ans	5 912	0,7	0,8
26 ans et plus	3 784	ns	ns

ns : non significatif.

(1) En 2008, 7 apprentis de 14 ans ont été inclus avec ceux de 15 ans.

Lecture - En 2008, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 9,7 % suivent une formation en apprentissage.

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France. Cette dernière région concentre 17,6 % de l'ensemble des apprentis de France.

Cela étant, Nantes est l'académie qui accueille le plus grand nombre d'apprentis (exception faite de Versailles).

Bien que la tendance nationale soit à la stagnation du nombre d'apprentis, les évolutions sont différentes selon les académies. Cette année, les académies de Guadeloupe, Corse, Bordeaux, Strasbourg, Versailles et Lyon connaissent une croissance de leur effectif d'apprentis comprise entre 2,7 % et 7,9 %, et même de 25,9 % pour la Guyane. À l'inverse, les académies de Limoges, Reims, Nice, Martinique et de La Réunion perdent des apprentis.

Cette année, l'évolution du nombre d'apprentis est très différente selon les niveaux de formation, les niveaux II et V perdent des apprentis, alors que les autres niveaux continuent d'en accueillir un nombre croissant.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Définitions

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Pour en savoir plus

– Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE-Référence, juin 2009.

– Note d'Information, 09.21.

Les apprentis par région et académie

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis selon le niveau de formation en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2007-2008
Alsace	Strasbourg	8 496	3 521	2 186	585	363	15 151	14 759
Aquitaine	Bordeaux	11 533	3 714	1 897	363	855	18 362	17 745
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 568	1 978	537	351	277	8 711	8 759
Basse-Normandie	Caen	7 353	2 377	850	146	408	11 134	10 944
Bourgogne	Dijon	7 848	2 813	1 207	136	286	12 290	12 193
Bretagne	Rennes	11 104	4 539	1 781	453	741	18 618	18 540
Centre	Orléans-Tours	11 347	4 541	2 560	460	476	19 384	19 494
Champagne-Ardenne	Reims	5 508	1 912	731	149	414	8 714	8 895
Corse	Corse	1 339	248	187	52	13	1 839	1 706
Franche-Comté	Besançon	5 247	2 476	1 921	191	173	10 008	10 047
Haute-Normandie	Rouen	8 531	3 383	1 668	507	798	14 887	15 145
Île-de-France	Créteil	10 480	3 935	3 361	1 782	2 216	21 774	21 215
	Paris	7 170	4 500	4 703	2 757	3 087	22 217	22 322
	Versailles	11 575	5 789	6 315	3 107	4 499	31 285	30 178
	Total Île-de-France	29 225	14 224	14 379	7 646	9 802	75 276	73 715
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 965	3 150	1 486	299	718	14 618	14 617
Limousin	Limoges	2 338	1 064	299	93	86	3 880	3 979
Lorraine	Nancy-Metz	9 270	4 294	2 637	455	229	16 885	17 097
Midi-Pyrénées	Toulouse	10 178	3 797	2 388	458	741	17 562	17 426
Nord-Pas-de-Calais	Lille	10 569	5 214	2 958	458	1 406	20 605	20 034
Pays de la Loire	Nantes	16 951	8 446	4 040	360	750	30 547	30 812
Picardie	Amiens	7 254	2 974	1 827	352	619	13 026	12 644
Poitou-Charentes	Poitiers	8 192	3 692	1 805	215	481	14 385	14 624
Provence-Alpes-	Aix-Marseille	11 558	4 938	2 824	468	936	20 724	20 653
Côte d'Azur (PACA)	Nice	8 644	2 423	1 061	218	508	12 854	13 222
	Total PACA	20 202	7 361	3 885	686	1 444	33 578	33 875
Rhône-Alpes	Grenoble	10 148	5 228	2 331	503	586	18 796	18 900
	Lyon	9 697	6 156	4 151	1 020	1 249	22 273	21 663
	Total Rhône-Alpes	19 845	11 384	6 482	1 523	1 835	41 069	40 563
France métropolitaine		226 863	97 102	57 711	15 938	22 915	420 529	417 613
Guadeloupe	Guadeloupe	943	190	299	16	5	1 453	1 346
Guyane	Guyane	262	5	-	-	-	267	212
Martinique	Martinique	898	305	306	20	-	1 529	1 939
La Réunion	La Réunion	2 693	868	256	47	8	3 872	4 052
DOM		4 796	1 368	861	83	13	7 121	7 549
France métr. + DOM		231 659	98 470	58 572	16 021	22 928	427 650	425 162

Présentation

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux IV et V) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui 29,3 % de l'ensemble des formations du second degré professionnel (niveaux IV et V). Son poids varie (DOM mis à part) pour le niveau V de 19,1 % dans l'académie de Lille à 46,1 % dans l'académie de Nice et, pour le niveau IV de 17 % dans l'académie de Créteil à 39,6 % dans l'académie de Paris.

La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Définitions

■ Champ :

- **statut scolaire** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;
- **apprentis** : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Pour en savoir plus

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE-Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 09.21.

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (3)	
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV
		Niveau V (1)	Niveau IV (2)	Niveau V	Niveau IV		
Alsace	Strasbourg	12 434	7 408	8 496	3 521	40,6	32,2
Aquitaine	Bordeaux	24 538	13 325	11 533	3 714	32,0	21,8
Auvergne	Clermont-Ferrand	9 009	6 616	5 568	1 978	38,2	23,0
Basse-Normandie	Caen	13 788	6 458	7 353	2 377	34,8	26,9
Bourgogne	Dijon	10 944	8 731	7 848	2 813	41,8	24,4
Bretagne	Rennes	23 423	16 929	11 104	4 539	32,2	21,1
Centre	Orléans-Tours	16 963	10 437	11 347	4 541	40,1	30,3
Champagne-Ardenne	Reims	11 515	7 420	5 508	1 912	32,4	20,5
Corse	Corse	1 929	707	1 339	248	41,0	26,0
Franche-Comté	Besançon	10 413	5 699	5 247	2 476	33,5	30,3
Haute-Normandie	Rouen	15 362	8 141	8 531	3 383	35,7	29,4
Île-de-France	Créteil	30 001	19 222	10 480	3 935	25,9	17,0
	Paris	11 815	6 860	7 170	4 500	37,8	39,6
	Versailles	30 996	24 667	11 575	5 789	27,2	19,0
	Total Île-de-France	72 812	50 749	29 225	14 224	28,6	21,9
Languedoc-Roussillon	Montpellier	19 390	11 885	8 965	3 150	31,6	21,0
Limousin	Limoges	5 733	3 015	2 338	1 064	29,0	26,1
Lorraine	Nancy-Metz	18 046	13 506	9 270	4 294	33,9	24,1
Midi-Pyrénées	Toulouse	20 749	11 625	10 178	3 797	32,9	24,6
Nord-Pas-de-Calais	Lille	44 671	21 037	10 569	5 214	19,1	19,9
Pays de la Loire	Nantes	29 008	14 048	16 951	8 446	36,9	37,5
Picardie	Amiens	19 080	9 022	7 254	2 974	27,5	24,8
Poitou-Charentes	Poitiers	12 742	7 447	8 192	3 692	39,1	33,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	24 315	10 756	11 558	4 938	32,2	31,5
	Nice	10 116	9 427	8 644	2 423	46,1	20,4
	Total PACA	34 431	20 183	20 202	7 361	37,0	26,7
Rhône-Alpes	Grenoble	26 985	9 725	10 148	5 228	27,3	35,0
	Lyon	24 651	11 351	9 697	6 156	28,2	35,2
	Total Rhône-Alpes	51 636	21 076	19 845	11 384	27,8	35,1
France métropolitaine		478 616	275 464	226 863	97 102	32,2	26,1
Guadeloupe	Guadeloupe	6 495	3 343	943	190	12,7	5,4
Guyane	Guyane	3 861	958	262	5	6,4	0,5
Martinique	Martinique	5 687	3 336	898	305	13,6	8,4
La Réunion	La Réunion	11 187	6 545	2 693	868	19,4	11,7
DOM		27 230	14 182	4 796	1 368	15,0	8,8
France métr. + DOM		505 846	289 646	231 659	98 470	31,4	25,4

(1) Niveau V statut scolaire : CAP, BEP, mention complémentaire.

(2) Niveau IV statut scolaire : bac pro, BMA (brevet des métiers d'art).

(3) Apprentis par rapport à l'ensemble du second cycle professionnel (%).

Présentation

En 2008-2009, 63 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent du système scolaire. Cette proportion continue à baisser (65,8 % en 2007-2008).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC...), 43,1 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année encore, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est en baisse de 0,5 point.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une formation de niveau V sous statut apprenti (47,6 %) ou du second cycle professionnel sous statut scolaire (30,7 %).

24,9 % des apprentis, préparant en 2008-2009 un diplôme de niveau IV ou V, suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV dont 50,2 % étaient en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'Information sur la formation des apprentis (SIFA).

Définitions

- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centre de formations d'apprentis.
- **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classe d'initiation pré-professionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mention complémentaire.

Pour en savoir plus

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 09.21.

[1] Origine des apprentis de première année en 2008-2009 (cursus 2 et 3 ans)

(France métropolitaine + DOM)

Origine (année 2007-2008)	Niveau V		Année 2008-2009 Niveau IV		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires						
5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	6 896	6,1	34	0,1	6 930	4,3
3 ^e	48 473	43,1	453	0,9	48 926	30,2
CPA / CLIPA	6 048	5,4	15	0,0	6 063	3,7
2 nd cycle pro	13 170	11,7	15 276	30,7	28 446	17,5
2 nd cycle G & T	7 178	6,4	3 066	6,2	10 244	6,3
Autres scolaires	171	0,2	98	0,2	269	0,2
Supérieur	409	0,4	808	1,6	1 217	0,8
Total scolaires	82 345	73,2	19 750	39,7	102 095	63,0
Apprentis						
Niveau V	14 799	13,2	23 640	47,6	38 439	23,7
Niveau IV	544	0,5	1 214	2,4	1 758	1,1
Niveau III	53	0,0	78	0,2	131	0,1
Niveaux I et II	24	0,0	16	0,0	40	0,0
Total apprentis	15 420	13,7	24 948	50,2	40 368	24,9
Ni scolaire, ni apprenti	8 851	7,9	3 400	6,8	12 251	7,6
Origine inconnue	5 842	5,2	1 590	3,2	7 432	4,6
Ensemble	112 458	100,0	49 688	100,0	162 146	100,0

Lecture - 47,6 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

Présentation

En 2008-2009, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines technico-professionnels de la production (60,5 %).

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V qui préparent, pour plus des deux tiers d'entre eux (71,9 %), leurs diplômes dans ces domaines. Les effectifs les plus nombreux se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 92,5 % de ces apprentis sont des garçons. Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les formations relevant du domaine des services aux personnes et de celui des échanges et gestion.

Les formations de niveaux IV relevant des domaines technico-professionnels de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (56,7 %).

Au niveau III, les formations relevant des domaines technico-professionnels des services accueillent 61 % des apprentis, principalement dans celui des échanges et gestion (41,2 %) et plus particulièrement dans les spécialités du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les apprentis suivant une formation de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services (74,3 %).

Au niveau I, les apprentis relevant des domaines technico-professionnels des services sont, cette année, majoritaires (52,8 %). Cette évolution est liée au développement des Master et à la reconnaissance au niveau I des diplômes des écoles supérieures de commerce auparavant de niveau II. Malgré cette évolution, la part des filles reste plus élevée au niveau II mais augmente au niveau I (33,3 % en 2008-2009 contre 29,4 % en 2007-2008).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires (31 %) dans l'apprentissage, mais leur part est en progression (+ 0,5 point par rapport à l'année dernière).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA).

Définitions

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'Information Statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des "domaines de spécialités".

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

Pour en savoir plus

– Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.

– Note d'Information, 09.21.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialité et par niveau de formation en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	232	47,4	0,4
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	24	33,3	0,0	24	45,8	0,0
Domaines disciplinaires				24	33,3	0,0	256	47,3	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	13	15,4	0,0	661	7,9	0,7	6 669	4,8	11,4
21 - Agriculture, pêche, forêt	15 778	16,6	6,8	8 637	19,3	8,8	4 543	24,1	7,8
22 - Transformations	50 280	14,5	21,7	10 285	12,9	10,4	2 721	27,7	4,6
23 - Génie civil, constructions, bois	58 645	2,5	25,3	12 104	5,6	12,3	2 197	10,2	3,8
24 - Matériaux souples	697	65,1	0,3	208	79,3	0,2	65	93,8	0,1
25 - Mécanique, électricité, électronique	41 189	1,5	17,8	23 892	2,0	24,3	6 420	4,0	11,0
Domaines technico-professionnels de la production	166 602	7,5	71,9	55 787	7,8	56,7	22 615	12,0	38,6
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 - Echanges et gestion	26 166	67,4	11,3	13 840	62,4	14,1	24 142	59,2	41,2
32 - Communication et information	1 748	40,8	0,8	2 487	67,1	2,5	5 523	53,0	9,4
33 - Services aux personnes	36 291	72,6	15,7	25 761	81,3	26,2	5 276	72,2	9,0
34 - Services à la collectivité	852	41,1	0,4	571	30,5	0,6	760	35,8	1,3
Domaines technico-professionnels des services	65 057	69,2	28,1	42 659	73,6	43,3	35 701	59,6	61,0
Total	231 659	24,8	100,0	98 470	36,3	100,0	58 572	41,2	100,0

Domaines de spécialité	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	126	38,9	0,8	356	44,7	1,6	714	44,5	0,2
12 - Sciences humaines et droit	319	47,6	2,0	503	68,2	2,2	822	60,2	0,2
13 - Lettres et arts	7	85,7	0,0	76	81,6	0,3	131	66,4	0,0
Domaines disciplinaires	452	45,8	2,8	935	60,3	4,1	1 667	54,0	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 437	20,6	9,0	3 158	14,7	13,8	11 938	9,5	2,8
21 - Agriculture, pêche, forêt	171	26,9	1,1	435	37,2	1,9	29 564	18,9	6,9
22 - Transformations	1 138	50,2	7,1	727	45,1	3,2	65 151	15,8	15,2
23 - Génie civil, constructions, bois	367	18,8	2,3	1 010	12,9	4,4	74 323	3,5	17,4
24 - Matériaux souples	54	92,6	0,3	112	50,0	0,5	1 136	69,2	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	502	6,2	3,1	4 435	8,6	19,3	76 438	2,3	17,9
Domaines technico-professionnels de la production	3 669	29,0	22,9	9 877	15,4	43,1	258 550	8,6	60,5
30 - Spécialités plurivalentes des services	13	23,1	0,1	15	26,7	0,1	28	25,0	0,0
31 - Echanges et gestion	9 192	56,5	57,4	8 559	54,9	37,3	81 899	61,6	19,2
32 - Communication et information	2 001	26,0	12,5	2 846	16,1	12,4	14 605	43,0	3,4
33 - Services aux personnes	431	65,9	2,7	246	65,0	1,1	68 005	75,8	15,9
34 - Services à la collectivité	263	42,2	1,6	450	50,2	2,0	2 896	39,1	0,7
Domaines technico-professionnels des services	11 900	51,4	74,3	12 116	45,8	52,8	167 433	65,3	39,2
Total	16 021	46,1	100,0	22 928	33,3	100,0	427 650	31,0	100,0

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. En 2008-2009, 97 500 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 8,2 % par rapport à l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe encore 48,5 % des apprentis du supérieur, mais leur part est en diminution.

Les préparations au DUT poursuivent la tendance de croissance de leurs effectifs amorcée il y a deux ans.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un Master, ils sont toujours en progression.

10 300 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 9 100 l'an passé), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (13,3 % de filles), en progression cependant (12,9 % l'an passé).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion [1].

50,3 % des jeunes inscrits en niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale comme celle des jeunes venant de terminale technologique et agricole sont en légère diminution, contrairement à celle des jeunes venant de terminale professionnelle qui augmente légèrement. Ils sont beaucoup moins nombreux (10,5 % cette année contre 13,2 % l'an passé) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. Cette année, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation et déjà apprentis l'an passé a augmenté d'un point (19,0 %) [2].

34,3 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT l'année précédente, 20,1 % suivaient déjà une formation par apprentissage (+ 3,9 points par rapport à l'année précédente) [3].

Concernant les apprentis en première année de niveaux I ou II (hors ingénieurs), 26,1 % étaient déjà sous ce statut l'année précédente [4].

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA).

Définitions

■ **Structures juridiques des CFA du supérieur.** Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ **BTS.** Brevet de techniciens supérieurs.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

Pour en savoir plus

– Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE-Référence, juin 2009.

– Note d'Information, 09.21.

L'apprentissage dans le supérieur

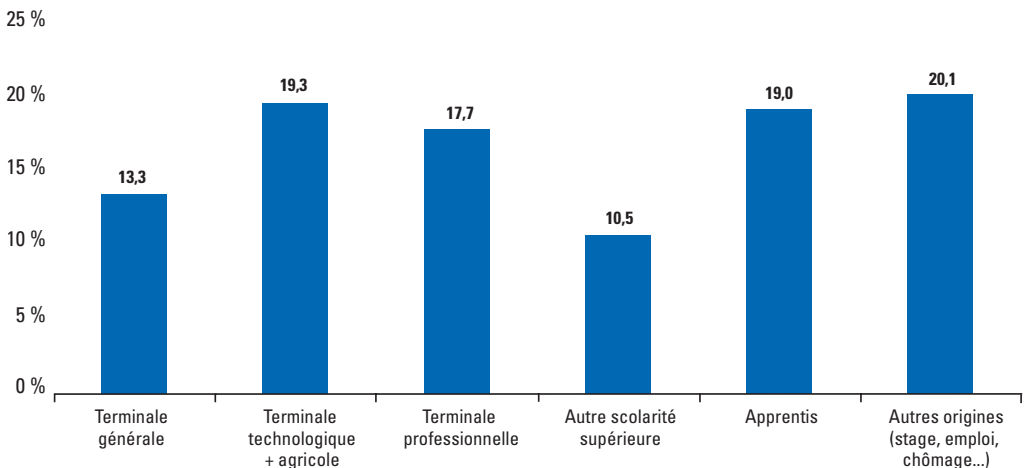
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

(France Métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	Part des filles (%)
BTS / BTSA	12 539	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	40,1
DUT	2 067	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	4 717	5 157	5 552	5 795	38,6
Autres niveau III	667	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	4 171	4 548	5 025	5 528	53,3
Total niveau III	15 273	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	44 233	50 316	55 577	58 572	41,2
Licence	56	692	1 298	2 203	3 004	3 945	5 392	7 129	8 580	9 983	43,6
Maitrise	577	1 837	2 031	2 034	2 068	1 989	1 489	861	339	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	6 239	7 006	7 602	8 190	8 182	8 471	8 279	6 038	50,1
Total niveau II	2 829	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	15 063	16 461	17 198	16 021	46,1
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631	7 153	7 891	9 147	10 279	13,2
DESS	193	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464	411	-	-	-	-
Master	-	-	-	-	11	802	2 999	4 639	5 992	7 023	52,3
Autres niveau I	21	379	305	386	377	510	778	1 160	2 201	5 626	46,1
Total niveau I	1 948	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	11 341	13 690	17 340	22 928	33,3
Total	20 050	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637	80 467	90 115	97 521	40,1

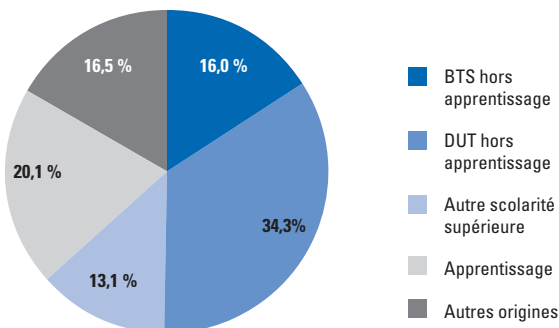
[2] Origine des apprentis de première année de niveau III en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)



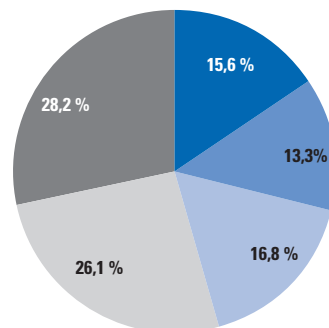
[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année (hors prorogation) en 2008-2009

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Selon les résultats provisoires issus de l'enquête rapide, au cours de l'année scolaire 2009-2010, 439 900 jeunes sont en formation dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA, DIMA et jeunes sous contrat de professionnalisation) [1].

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche accueillent un effectif d'apprentis en stagnation (33 400 soit 1,1 % de moins que l'an passé).

Les CFA sous contrôle pédagogique de tous les ministères hors ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche accueillent eux 390 700 apprentis. Les effectifs d'apprentis semblent se stabiliser (- 0,6 % par rapport à l'an passé), mais la situation varie sensiblement selon le niveau de formation [2].

Les effectifs des formations de niveau V diminuent : 196 000 apprentis préparent un diplôme CAP / BEP ou une certification contre 217 200 l'an passé. Cette forte diminution est liée à la mise en place à la rentrée 2009 des bac pro 3 ans par la voie de l'apprentissage. La part des apprentis préparant un diplôme de ce niveau V dans l'ensemble des apprentis, continue de se réduire : 50,2 % des effectifs cette année contre 55,3 % en 2008. La diminution du poids du niveau V est également liée au développement de l'apprentissage des autres niveaux de formation.

Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV progresse (+ 16,6 % par rapport à l'année dernière). Les effectifs d'apprentis préparant un bac professionnel augmentent de 18,2 %, les formations aux brevets professionnels et certifications accueillent également un nombre croissant d'apprentis (+ 15,0 %).

Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 4,3 % par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 1,6 % des effectifs préparant un BTS et de 14,3 % de ceux préparant un DUT ou une certification de niveau III.

Le niveau II accueille un nombre constant d'apprentis (- 0,3 %) malgré la croissance du nombre d'apprentis préparant une licence.

Au niveau I, l'effectif d'apprentis accueillis est de 22 900 en 2008-2009 contre 20 500 l'an passé (+ 11,5 %). Cette augmentation est due au développement des préparations aux diplômes d'ingénieur et aux masters professionnels.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, 8 académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA et Sections d'apprentissage - résultats provisoires au 31/12/09).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA "agricultures".

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CFA.** Centre de formation d'apprentis.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BPA.** Brevet professionnel agricole.

■ **CAPA.** Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

■ **BEPA.** Brevet d'études professionnelles agricoles.

■ **MC.** Mention complémentaire.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **BTSA.** Brevet de technicien supérieur agricole.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

Remarque : Cette année, une modification du champ de l'enquête n° 10 a été réalisée qui permet d'augmenter la qualité de l'information transmise et de supprimer les doubles-comptes.

Les apprentis en 2009-2010

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2009-2010 (résultats provisoires)

(France Métropolitaine + DOM)

		Sous contrôle pédagogique autre que l'Agriculture				Apprentis dans les CFA/SA agricoles	Total
		Apprentis en CFA	CPA / CLIPA / DIMA en CFA	Contrats de prof. en CFA	Sections appren.		
Alsace	Strasbourg	14 235	253	259	-	867	15 614
Aquitaine	Bordeaux	15 852	132	-	450	2 018	18 452
Auvergne	Clermont-Ferrand	7 679	46	97	-	1 016	8 838
Basse-Normandie	Caen	9 812	-	306	-	1 333	11 451
Bourgogne	Dijon	10 115	345	440	-	1 621	12 521
Bretagne	Rennes	16 746	123	933	-	1 657	19 459
Centre	Orléans-Tours	17 774	326	395	220	1 719	20 434
Champagne-Ardenne	Reims	7 825	176	151	-	793	8 945
Corse	Corse	1 781	35	22	80	100	2 018
Franche-Comté	Besançon	8 721	205	45	26	1 273	10 270
Haute-Normandie	Rouen	12 883	279	166	28	1 362	14 718
Île-de-France	Paris	27 701	361	966	-	714	29 742
	Créteil	20 078	354	122	-	435	20 989
	Versailles	28 275	765	646	-	-	29 686
	Total Île-de-France	76 054	1 480	1 734	-	1 149	80 417
Languedoc-Roussillon	Montpellier	13 512	98	230	416	1 099	15 355
Limousin	Limoges	3 329	101	358	-	597	4 385
Lorraine	Nancy-Metz	14 652	324	-	66	1 452	16 494
Midi-Pyrénées	Toulouse	15 861	524	608	356	1 377	18 726
Nord-Pas-de-Calais	Lille	18 515	-	-	-	2 124	20 639
Pays-de-la-Loire	Nantes	27 212	273	-	-	2 510	29 995
Picardie	Amiens	11 513	681	-	-	1 621	13 815
Poitou-Charentes	Poitiers	12 160	168	106	394	1 619	14 447
Prov.-Alpes Côte-d'Azur	Aix-Marseille	19 941	-	-	186	1 407	21 534
	Nice	9 741	-	156	18	1 323	11 238
	Total PACA	29 682	-	156	204	2 730	32 772
Rhône-Alpes	Grenoble	13 273	151	392	-	-	13 816
	Lyon	24 874	449	762	-	2 758	28 843
	Total Rhône-Alpes	38 147	600	1 154	-	2 758	42 659
France métropolitaine		384 060	6 169	7 160	2 240	32 795	432 424
La Réunion		3 296	-	44	-	327	3 667
Martinique		1 591	99	6	-	132	1 828
Guadeloupe		1 460	52	32	-	167	1 711
Guyane		278	-	22	-	-	300
DOM		6 625	151	104	-	626	7 506
France métró + DOM		390 685	6 320	7 264	2 240	33 421	439 930

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme (1) (France Métropolitaine + DOM)

	2008-2009	2009-2010	Évolution (%)
CAP + certifications	171 865	171 316	-0,3
BEP	39 950	19 136	-52,1
Mentions complémentaires	5 418	5 565	2,7
Niveau V	217 233	196 017	-9,8
BP+ certifications	44 623	51 335	15,0
Bac Pro	41 736	49 348	18,2
Niveau IV	86 359	100 683	16,6
BTS	41 081	41 744	1,6
DUT + certifications	10 974	12 547	14,3
Niveau III	52 055	54 291	4,3
Licence	10 434	10 879	4,3
Autres	6 457	5 954	-7,8
Niveau II	16 891	16 833	-0,3
Ingénieur	9 577	10 387	8,5
Master	6 545	9 219	40,9
Autres	4 373	3 255	-25,6
Niveau I	20 495	22 861	11,5
Total	393 033	390 685	-0,6

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre de chaque année.

6 Les étudiants

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	164
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	166
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	168
6.4	Les étudiants des universités en 2009-2010	170
6.5	La population universitaire par établissement et académie	172
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	174
6.7	Les IUT par spécialité	176
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	178
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	180
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	182
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)	184
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés) par spécialité	186
6.13	L'origine sociale des étudiants français	188
6.14	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	190
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	192
6.16	Les étudiants étrangers dans les universités	194
6.17	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	196
6.18	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	198
6.19	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	200
6.20	Le devenir des bacheliers 2008	202

Présentation

À la rentrée 2009, 2 316 100 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM [1]. De 2000 à 2005, le nombre d'étudiants a fortement augmenté (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Cette croissance s'explique principalement par celle des étrangers qui constituaient les trois quarts des hausses d'effectifs. La tendance se renverse en 2006, les effectifs diminuent de 1,3 % : on compte 30 000 étudiants en moins cette année-là par rapport à l'année précédente. Les étrangers ne contribuent plus à l'augmentation des effectifs, puisque leur nombre a diminué de 1,0 %. En 2007, le nombre d'étudiants diminue à nouveau (- 22 000, soit - 1,0 %). Il se stabilise quasiment (+ 0,1 %) en 2008. En 2009, le nombre d'étudiants progresse fortement (+ 82 000, soit + 3,7 %), avec un nombre de bacheliers de l'année très élevé et avec un fort accroissement du nombre d'étudiants étrangers : ils n'ont jamais été aussi nombreux. L'enseignement privé poursuit son essor (+ 8,1 %). Le nombre d'étudiants augmente de 2,8 % dans les écoles publiques du ministère de l'Enseignement supérieur, comme dans les écoles publiques de l'ensemble des autres ministères. Le nombre d'étudiants dans les disciplines générales et de santé au sein des universités cesse son recul commencé en 2005. Il augmente de 3,6 % en 2009 et il contribue pour 2,0 points à l'évolution totale des effectifs de l'enseignement supérieur. Dans les IUT, la hausse amorcée en 2005, après quatre années de baisse, s'interrompt : le nombre d'étudiants se stabilise en 2009 [2].

En 2009, le nombre d'étudiants en STS progresse de 6 200, soit de 2,6 %. Comme ces cinq dernières années, les effectifs en CPGE augmentent, mais de manière un peu moins soutenue (+ 1,4 % en 2009, après 2,5 % en 2008).

De 2000 à 2006, les effectifs dans les formations d'ingénieurs ont connu une progression importante. Celle-ci s'est interrompue en 2007, avant de reprendre de manière soutenue (+ 5,2 % en 2008 et + 3,7 % en 2009). Le nombre d'étudiants augmente dans les établissements privés d'enseignement universitaire (+ 12,6 %), dans les formations comptables non universitaires (+ 8,3 %) et en université de technologie (+ 3,7 %).

Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999, même si leurs effectifs ont baissé de 1,2 % en 2006. En 2009, ils progressent de 15,6 %. Cette hausse contribue (à hauteur de 0,7 point) à l'évolution globale des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7110.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements privés d'enseignement supérieur, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formation";
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 à la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. Depuis 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Elles regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

Les effectifs du supérieur : évolution

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Universités	1 159 937	1 425 665	1 424 536	1 421 719	1 399 177	1 363 750	1 404 376	1 444 583
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 311 943	1 312 141	1 309 122	1 285 408	1 247 527	1 223 717	1 267 926
dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	24 855	25 759	25 606	25 983	26 414	20 429	20 299
IUT	74 328	113 722	112 395	112 597	113 769	116 223	118 115	118 139
IUFM							62 544	58 518
Grands établissements	15 536	18 655	25 603	25 944	25 776	29 726	31 121	31 398
IUFM total (2)		85 808	83 622	81 565	74 161	70 100	64 037	59 953
STS (3)	199 333	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322
Public MEN	108 262	151 023	149 688	149 849	147 948	147 305	147 592	149 832
Public autres ministères	9 343	12 881	12 482	12 202	11 826	11 543	11 079	11 388
Privé	81 728	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102
CPGE	64 427	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135
Public MEN	52 572	59 160	60 407	61 938	62 904	64 157	66 021	66 652
Public autres ministères	1 419	1 715	1 772	1 708	1 677	1 680	1 694	1 747
Privé	10 436	11 178	10 968	11 144	11 579	12 235	12 288	12 736
Formations comptables non universitaires	5 587	7 643	7 788	7 499	7 430	7 871	8 377	9 076
Public MEN	3 951	4 875	4 909	4 979	4 910	5 151	5 280	5 557
Privé	1 636	2 768	2 879	2 520	2 520	2 720	3 097	3 519
Préparations intégrées	3 965	3 271	3 309	3 058	3 162	3 835	4 066	4 352
Université de technologie	3 157	6 974	6 962	7 375	7 604	7 931	8 248	8 557
INP	8 250	12 794	12 514	12 478	12 445	7 743	6 763	7 055
Formations d'ingénieurs (1)	57 653	105 007	107 219	108 057	108 846	108 773	114 086	118 341
Universitaires	10 545	24 855	25 759	25 606	25 983	26 414	20 429	20 299
Des UT	1 689	4 321	4 511	4 838	5 118	5 450	5 795	5 903
Des INP	5 091	9 600	9 494	9 532	9 483	5 989	4 992	5 161
Public MEN	15 461	22 550	23 525	23 431	22 342	24 290	33 553	35 990
Public autres ministères	10 865	17 270	17 178	17 458	18 420	17 357	16 922	16 813
Privé	14 002	26 411	26 752	27 192	27 500	29 273	32 395	34 175
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	80 619	83 176	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	18 058	19 820	21 306	21 024	22 225	23 219	26 138
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 104	3 122	3 191	3 658	3 680	4 122	4 339
Écoles juridiques et administratives	7 328	10 858	10 750	10 477	10 425	8 617	7 707	8 378
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	61 444	62 864	64 598	64 531	61 834	61 617	66 479
Écoles paramédicales et sociales (5)	74 435	119 456	124 201	131 654	131 100	134 407	137 165	137 165
Autres écoles et formations (6)	7 515	29 322	30 653	30 692	33 255	34 072	38 242	42 410
Ensemble (7)	1 717 060	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 234 162	2 316 103

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

(3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données provisoires en 2009-2010 pour les formations paramédicales et sociales, données de 2008-2009 reconduites en 2009-2010, estimation pour les données de la santé en 2001-2002.

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologie et des IUFM intégrés dans une université.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (3)	1970 1971 (3)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Universités (hors IUT et hors IUFM)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 309,1	1 285,4	1 247,5	1 223,7	1 267,9
Évolution annuelle (en %)					0,4	-0,2	-1,8	-2,9	(1) -1,3	3,6
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	112,6	113,8	116,2	118,1	118,1
Évolution annuelle (en %)					1,6	0,2	1,0	2,2	1,6	0,0
STS	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	230,4	228,3	230,9	234,2	240,3
Évolution annuelle (en %)					0,0	0,1	-0,9	1,1	1,4	2,6
CPGE (4)	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	74,8	76,2	78,1	80,0	81,1
Évolution annuelle (en %)					-0,8	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4
Autres établissements et formations	(2) 66,0	(2) 130,0	215,0	293,4	454,3	556,4	550,2	558,8	578,2	608,6
Évolution annuelle (en %)					4,1	2,7	-1,1	1,6	3,5	5,3
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 253,8	2 231,5	2 234,2	2 316,1
Évolution annuelle (en %)					1,1	0,6	-1,3	-1,0	0,1	3,7

(1) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1,3 % au lieu de -1,9 %.

(2) Estimation.

(3) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

Présentation

En 2009, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2316 100 [1]. Plus du quart (26,7 %) des effectifs se concentre en Île-de-France, dont 13,7 % à Paris. Les principales académies en province sont celles de Lille, Lyon, Nantes et Toulouse qui accueillent, à elles quatre, 23,7 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,5 % des effectifs totaux. En 2009, les effectifs d'étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur augmentent par rapport à 2008 dans toutes les académies, sauf dans celle de Dijon (- 0,1 %). La hausse concernait la moitié des académies en 2008. À Paris, les effectifs augmentent fortement (+ 4,9 %). Le poids de cette académie progresse légèrement : il passe de 13,5 % en 2008 à 13,7 % en 2009. Les effectifs croissent de façon plus importante dans deux académies : Rouen (+ 5,9 %) et Nantes (+ 5,5 %). Les effectifs progressent de 3,1 % dans les DOM. Au final, leur part dans les académies de France métropolitaine et des DOM est de 1,6 %.

Les différentes académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Besançon, Limoges) et celle de Nantes, la part des STS est très élevée (plus de 14 %, contre 10 % pour la moyenne métropolitaine) compensant partiellement dans deux d'entre elles (Amiens et Nantes) la faiblesse des effectifs à l'université (53 % et 55 %, contre 62 % pour la moyenne métropolitaine). Il en est de même à Reims. À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg et Corse), la part de l'université dans l'ensemble de l'enseignement supérieur est au moins égale à 74 %, alors que celles des autres formations, des écoles de commerce et d'ingénieurs sont inférieures à la moyenne nationale. La part des IUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Grenoble, de Limoges et de Besançon (plus de 8 %, contre 5 % pour la moyenne métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant, alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne nationale à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs.

La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est un peu supérieure à la moyenne nationale et globalement homogène d'une académie à l'autre (entre 60 % et 64 %, sauf à la Réunion 67 %). Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole. En revanche, la part des étudiants en IUFM est bien supérieure à la moyenne nationale (15 % en Guyane, contre 3 % pour la France métropolitaine et les DOM).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. En 2008-2009, 17 écoles d'ingénieurs sont sorties du champ universitaire.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

A partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre, en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7110.

Les effectifs du supérieur par académie

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Universités				IUFM total	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, vente, gestion, compta.	Autres écoles et formations d'ens. sup. (3)	Ensemble 2009/2008 (4)	Évolution 2009/2008 (%)
	Universités	Hors IUT et IUFM	IUT	IUFM (1)								
Aix-Marseille	70 839	63 613	4 284	2 942	2 942	10 704	3 225	3 082	5 104	9 779	102 733	2,2
Amiens	22 448	17 766	2 890	1 792	1 792	6 096	1 164	4 854	1 453	6 646	42 661	3,8
Besançon	19 899	16 074	2 683	1 142	1 142	4 632	992	2 913	398	3 430	32 264	2,9
Bordeaux	71 115	63 053	5 349	2 713	2 713	11 405	3 021	3 724	7 094	9 729	106 088	3,8
Caen	24 253	19 967	2 916	1 370	1 370	4 918	1 244	1 405	1 109	3 813	36 742	0,9
Clermont-Ferrand	29 159	25 388	2 897	874	874	5 163	1 389	2 148	1 707	5 011	44 577	4,6
Corse	3 714	3 255	432	27	27	487	99	-	100	564	4 964	2,8
Créteil	90 975	78 545	8 624	3 806	3 806	12 349	3 408	5 182	1 275	15 708	128 897	4,7
Dijon	26 897	22 698	2 771	1 428	1 428	5 470	1 782	1 909	1 902	3 603	41 563	-0,1
Grenoble	54 211	44 736	7 664	1 811	1 811	10 423	2 629	1 273	4 626	10 926	84 088	0,7
Lille	98 634	86 283	7 762	4 589	4 589	18 378	5 340	8 814	6 723	21 307	159 196	4,0
Limoges	14 191	11 849	1 779	563	563	3 221	476	1 057	116	2 067	21 128	0,7
Lyon	98 470	87 835	6 979	3 656	3 656	12 677	5 517	11 543	8 415	24 161	160 783	4,3
Montpellier	65 956	59 160	4 068	2 728	2 728	10 496	2 289	2 642	3 844	7 838	93 065	4,6
Nancy-Metz	48 534	40 539	5 506	2 489	2 489	8 666	2 434	6 261	1 439	7 905	75 239	2,3
Nantes	62 706	54 657	5 776	2 273	2 273	16 234	4 132	8 459	5 411	18 033	114 975	5,5
Nice	36 385	30 912	3 832	1 641	1 641	5 376	2 333	1 514	5 252	3 779	54 639	3,0
Orléans-Tours	37 093	30 568	4 348	2 177	2 177	7 619	2 289	2 557	1 545	4 738	55 841	2,0
Paris	167 224	161 758	2 070	3 396	3 396	16 869	14 605	9 556	24 427	84 020	316 701	4,9
Poitiers	31 081	26 397	3 171	1 513	1 513	5 425	1 268	1 895	3 460	3 803	46 932	3,2
Reims	21 873	17 314	3 125	1 434	1 434	5 496	1 226	2 364	5 141	3 708	39 808	2,0
Rennes	68 357	59 504	6 603	2 250	2 250	14 005	3 757	6 937	2 374	14 372	109 802	3,8
Rouen	31 158	25 419	4 096	1 643	1 643	5 832	1 547	3 635	4 458	5 797	52 427	5,9
Strasbourg	50 104	44 251	3 993	1 860	1 860	6 255	2 398	3 087	463	5 300	67 607	2,6
Toulouse	71 410	62 283	6 555	2 572	2 572	11 160	3 538	8 908	4 869	13 766	113 651	3,6
Versailles	103 625	91 672	7 124	4 829	4 829	13 874	7 713	12 511	13 345	20 634	171 702	4,0
France métr.	1 420 311	1 245 496	117 297	57 518	57 518	233 230	79 815	118 230	116 050	310 437	2 278 073	3,7
Guadeloupe	5 574	5 468	106	-	522	1 773	386	-	-	823	9 078	4,7
Guyane	1 716	1 568	148	-	403	348	57	-	-	165	2 689	3,9
Martinique	5 323	5 200	123	-	510	1 898	348	-	102	761	8 942	3,1
La Réunion	11 659	10 194	465	1 000	1 000	3 073	529	111	151	1 798	17 321	2,1
DOM	24 272	22 430	842	1 000	2 435	7 092	1 320	111	253	3 547	38 030	3,1
France métr. + DOM	1 444 583	1 267 926	118 139	58 518	59 953	240 322	81 135	118 341	116 303	313 984	2 316 103	3,7

(1) Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique "Définitions".

(3) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées. Pour les formations paramédicales et sociales, reconduction des données 2008.

(4) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

Présentation

Depuis 2002, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 9,8 %, contre + 4,9 %) [1]. Leur poids dans l'ensemble du champ a donc gagné 1,4 point en sept ans pour atteindre 31,6 %. De 2002 à 2008, la part des formations scientifiques augmente chaque année et est passée de 30,2 % à 31,8 %. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). En 2009, la part des étudiants en formations scientifiques recule de 0,2 point en raison d'un moindre accroissement du nombre d'étudiants dans ces formations (+ 3,3 %) que dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 3,7 %).

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur progresse depuis 2002, cette croissance tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent en 2009 plus d'un étudiant scientifique sur quatre (27,4 %), ont vu leurs effectifs croître de plus d'un tiers depuis 2002. Cette hausse spectaculaire tient à plusieurs facteurs : tout d'abord les nombreux *clausus* ont été fortement relevés. Mécaniquement, le nombre d'étudiants ayant passé la sélection en première année augmente. L'effet est cumulatif dans le temps puisque au fur et à mesure les générations les moins nombreuses finissent leurs années d'études et sont remplacées. Ensuite, l'augmentation du nombre de places au concours conduit à une hausse des étudiants inscrits en première année. Enfin, le concours de sage-femme a été intégré depuis 2002 aux concours de médecine et d'odontologie renforçant la hausse des effectifs.

Hors formations de santé, malgré l'augmentation des effectifs (10 300 étudiants), le poids des formations scientifiques diminue depuis 2002. La forte baisse entre 2002 et 2004 (- 0,5 point) est plus contenue depuis (- 0,1 point de 2004 à 2009). Les effectifs d'étudiants en STS secondaires et dans les formations universitaires scientifiques et d'ingénieurs ont reculé de près de 6 % en sept ans. Après une baisse jusqu'en 2004, les effectifs en IUT production sont pratiquement revenus en 2009 à leur niveau de 2002.

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques progresse cette année de 1,2 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a quasiment stagné depuis 2002 (6,7 % en 2009). En sept ans, les effectifs se sont fortement accrus dans les formations d'ingénieurs hors universités, instituts nationaux polytechniques (INP) et universités de technologie (UT) (+ 36,2 %) et dans les formations universitaires de santé (+ 37,5 %, soit une augmentation de près de 55 000 étudiants).

En 2009, la part des étudiants en formations scientifiques dans les écoles publiques du ministère de l'Enseignement supérieur s'est stabilisée à 90,4 %. Celle du secteur privé a très légèrement augmenté en 2009 pour atteindre 7,2 % : elle était de 9,3 % en 2002.

Définitions

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Elles regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7110.

Les effectifs dans les formations scientifiques

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2002	2003	2004 (1)	2005	2006
Université hors IUT	409 830	422 560	430 491	439 377	443 252
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	263 551	265 923	264 171	263 164	257 880
dont : - sciences fondamentales et applications	184 390	183 175	174 760	169 158	165 377
- sciences de la vie, de la santé, de la terre et de l'univers	79 161	78 291	73 791	72 389	71 320
- pluri-sciences	-	4 457	15 620	21 617	21 183
Université (santé)	146 279	156 637	166 320	176 213	185 372
dont : - médecine odontologie	120 930	130 356	138 532	146 589	154 076
- pharmacie	25 349	26 281	27 788	29 624	31 296
Grands établissements	205	197	1 240	1 392	1 439
Université de technologie	6 546	6 872	6 848	7 240	7 413
INP	12 214	12 624	12 411	12 384	12 350
IUT production	57 892	56 419	55 366	55 691	55 928
Formation d'ingénieur hors Université, INP et UT (3)	63 840	66 231	67 455	68 081	68 262
dont : - publique MEN	24 128	22 550	23 525	23 431	22 342
- publique hors MEN	14 577	17 270	17 178	17 458	18 420
- privée	25 135	26 411	26 752	27 192	27 500
CPGE scientifique	44 511	44 853	45 947	46 858	47 285
dont : - publique MEN	37 713	37 851	39 013	39 968	40 269
- publique hors MEN	783	816	846	814	808
- privée	6 015	6 186	6 088	6 076	6 208
STS secondaire	72 680	72 099	70 322	69 487	67 292
dont : - publique MEN	60 403	59 862	58 599	58 124	56 164
- privée	12 277	12 237	11 723	11 363	11 128
Total formations scientifiques	667 718	681 855	690 080	700 510	703 221
Total formations scientifiques hors santé	521 439	525 218	523 760	524 297	517 849
Total enseignement supérieur	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 253 832
Poids des formations scientifiques	30,2	30,2	30,4	30,7	31,2
Poids des formations scientifiques hors santé	23,6	23,3	23,1	23,0	23,0
Poids du public dans total des formations scientifiques	90,7	90,5	90,6	90,6	93,6
Poids du public MEN dans total des formations scientifiques	88,4	87,9	88,0	88,0	90,9

(suite)	2007 (2)	2008	2009	Poids en 2009 dans total des formations scientifiques (%)	Evolution 2002/2009 (%)
Université hors IUT	441 598	433 023	449 058	61,3	9,6
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	250 732	239 869	247 980	33,8	-5,9
dont : - sciences fondamentales et applications	158 689	148 203	152 926	20,9	-17,1
- sciences de la vie, de la santé, de la terre et de l'univers	69 742	69 282	71 709	9,8	-9,4
- pluri-sciences	22 301	22 384	23 345	3,2	
Université (santé)	190 866	193 154	201 078	27,4	37,5
dont : - médecine odontologie	158 995	161 933	170 228	23,2	40,8
- pharmacie	31 871	31 221	30 850	4,2	21,7
Grands établissements	6 067	6 248	5 839	0,8	2 748,3
Université de technologie	7 726	8 021	8 338	1,1	27,4
INP	7 676	6 693	6 981	1,0	-42,8
IUT production	56 600	57 183	57 859	7,9	-0,1
Formation d'ingénieur hors Université, INP et UT (3)	70 920	82 870	86 978	11,9	36,2
dont : - publique MEN	24 290	33 553	35 990	4,9	49,2
- publique hors MEN	17 357	16 922	16 813	2,3	15,3
- privée	29 273	32 395	34 175	4,7	36,0
CPGE scientifique	47 851	48 731	49 326	6,7	10,8
dont : - publique MEN	40 559	41 455	41 928	5,7	11,2
- publique hors MEN	797	779	815	0,1	4,1
- privée	6 495	6 497	6 583	0,9	9,4
STS secondaire	67 135	66 803	68 479	9,3	-5,8
dont : - publique MEN	55 760	55 240	56 237	7,7	-6,9
- privée	11 375	11 563	12 242	1,7	-0,3
Total formations scientifiques	705 573	709 572	732 858	100,0	9,8
Total formations scientifiques hors santé	514 707	516 418	531 780	72,6	2,0
Total enseignement supérieur	2 231 495	2 234 162	2 316 103		4,9
Poids des formations scientifiques	31,6	31,8	31,6		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,1	23,1	23,0		
Poids du public dans total des formations scientifiques	93,3	92,9	92,8		
Poids du public MEN dans total des formations scientifiques	90,7	90,4	90,4		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités à celui des grands établissements.

(2) Année de passage de l'INP Grenoble du champ des INP à celui des grands établissements.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

Au 15 janvier 2010, 1 444 600 étudiants sont inscrits dans les universités françaises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits est en hausse de 40 000, soit 2,9 % par rapport à 2008-2009 [1]. Cela marque une rupture avec les tendances à la baisse des années universitaires précédentes : respectivement - 1,6 % en 2006-2007, - 2,5 % en 2007-2008 et - 1,1 % en 2008-2009 (à champ constant, c'est-à-dire sans les IUFM). La hausse relevée sur 2008-2009 n'est en effet due qu'à l'intégration des IUFM dans une université de rattachement (à l'exception des IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique).

Le nombre de nouveaux entrants en première année du cursus L (y compris les disciplines de santé et les IUT) augmente fortement en 2009-2010 (+ 5,7 %), après une baisse de 1,3 % en 2008-2009. Cette hausse des nouveaux entrants à l'université est due en grande partie à un afflux d'inscriptions de bacheliers de la session 2009 des filières technologiques et professionnelles (+ 2 200 soit + 6,4 % et + 3 700 soit + 66 %). Les inscriptions de bacheliers scientifiques et économiques sont également en hausse mais dans une moindre mesure, alors que l'évolution est stable pour les bacheliers littéraires.

L'accroissement des effectifs profite à toutes les disciplines générales. Les effectifs en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) repartent à la hausse (+ 7,1 %), en raison d'une forte augmentation des nouveaux entrants (+ 20,4 %), après plusieurs années de baisse soutenue depuis 2004-2005. C'est dans les disciplines littéraires que les augmentations sont les moins élevées : elles se portent à 1,1 % au sein des formations de lettres, 3,3 % en langues et 1,2 % en sciences humaines et sociales.

Dans les disciplines de santé, les effectifs progressent en 2009-2010 (+ 4,1 %), à un rythme plus élevé que l'an passé (+ 1,2 % en 2008-2009). En 2009-2010, les effectifs ont augmenté de 5,2 % en médecine et de 3,0 % en odontologie, alors qu'ils ont diminué de 1,2 % en pharmacie.

Les effectifs sont stables en IUT avec des disparités entre le secteur "Production" (0,8 %) et le secteur "Services" (- 0,5 %). Cette évolution rompt avec les trois années consécutives d'augmentation des effectifs en IUT (+ 1,0 % en 2006-2007, + 2,2 % en 2007-2008 et + 1,6 % en 2008-2009).

Les effectifs augmentent en cursus licence (+ 2,3 %) et en cursus master (+ 4,2 %) ; en revanche, ils diminuent en cursus doctorat (- 0,7 %) [2].

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 79 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement (à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique).** Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ "Universités".

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- cursus licence. Il s'agit des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master. Il s'agit des deux années après le cursus licence ;
- cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Les évolutions du tableau [3]** sont présentées en anciens cycles pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé :

- premier cycle. Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG ;
- deuxième cycle. Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise ;
- troisième cycle. Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **L'IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT (28 759) sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.01.

Les étudiants des universités en 2009-2010

[1] Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (2)	
				Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit, sciences politiques	115 701	69 548	8 238	193 487	5,3	37 032	6,9
Sciences économiques, gestion	80 450	60 914	4 079	145 443	5,1	18 008	2,0
AES	33 773	6 780	18	40 571	6,1	10 564	11,8
Pluri-droit, sciences économiques, AES		33		33			
Lettres, sciences du langage	63 697	23 219	6 060	92 976	1,1	17 646	4,0
Langues	80 989	19 464	2 725	103 178	3,3	27 279	5,0
Sciences humaines et sociales	123 486	66 442	14 323	204 251	1,2	35 436	10,4
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 031	4 678	26	6 735	3,7	673	-23,8
Sciences fondamentales et application	76 393	59 645	16 888	152 926	3,2	14 656	4,6
Sciences de la nature et de la vie	41 209	20 063	10 437	71 709	3,5	8 958	12,8
STAPS	25 436	6 266	492	32 194	7,1	9 428	20,4
Pluri-sciences	21 323	1 899	123	23 345	4,3	10 048	1,4
Total disciplines générales	664 488	338 951	63 409	1 066 848	3,5	189 728	7,0
Médecine-odontologie	59 456	109 589	1 183	170 228	5,1	32 135	7,9
Pharmacie	9 563	20 889	398	30 850	-1,2	4 468	-11,6
Total disciplines de santé	69 019	130 478	1 581	201 078	4,1	36 603	5,0
IUT	118 139			118 139	0,0	50 665	1,7
Total France métro. + DOM (hors IUUFM)	851 646	469 429	64 990	1 386 065	3,3	276 996	5,7
IUUFM		58 518		58 518	-6,4		
Total France métro. + DOM	851 646	527 947	64 990	1 444 583	2,9	276 996	5,7

(1) Données pour les DOM-COM : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

[2] Évolution des effectifs universitaires par cursus depuis 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	Cursus Licence	Cursus Master	Cursus Doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177
2007-2008	848 111	449 249	66 390	1 363 750
2008-2009	832 140	506 817 (1)	65 419	1 404 376
2009-2010	851 646	527 947 (2)	64 990	1 444 583

(1) Dont 62 544 en IUUFM.

(2) Dont 58 518 en IUUFM.

[3] Évolution des effectifs universitaires par cycle depuis 1985-1986 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071	478 443	201 482	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161	483 431	204 485	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074	481 784	201 137	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731	474 767	201 412	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232	469 568	207 534	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	0,5 (1)
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6
2007-2008	646 410	452 477	264 863	1 363 750	-2,5
2008-2009	635 714	503 894	264 768	1 404 376	-1,1 (2)
2009-2010	656 470	514 558	273 555	1 444 583	2,9

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les étudiants d'IUUFM et les 17 écoles d'ingénieurs.

Présentation

Le nombre d'étudiants dans les universités en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (IUT, IUFM et écoles d'ingénieurs inclus) augmente après trois années consécutives de baisse : + 2,9 % en 2009-2010, après - 1,1 % en 2008-2009, - 2,5 % en 2007-2008 et - 1,6 % en 2006-2007. En 2009-2010, les effectifs sont en hausse dans toutes les académies, à l'exception des académies de Caen (- 0,4 %) et de Corse (- 1,2 %). Les hausses les plus importantes concernent les académies de Montpellier (5,2 %), Rouen (4,7 %) et Créteil (4,6 %). Le cursus licence englobe 59 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (50,3 %).

Du point de vue des établissements, les effectifs diminuent dans 9 universités. Les établissements dont les baisses d'effectifs sont les plus importantes sont les universités de Bordeaux I (- 4,4 %), de Toulouse II (- 2,0 %), d'Artois (- 1,9 %) et de Corse (- 1,2 %). En revanche, les effectifs augmentent de plus de 4 % dans 29 universités. Parmi celles-ci, les effectifs augmentent sensiblement à l'université du Mans (+ 14,8 %), d'Évry-Val-d'Essonne (+ 9,5 %), de Nîmes (+ 9,0 %) et au CUFR d'Albi (+ 9,0 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 79 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement (à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique). Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ "Universités". Les doctorants des universités de Paris XII et de Marne-la-Vallée ne sont plus comptabilisés dans ces établissements depuis 2008-2009. Il en est de même pour Grenoble I, Grenoble II, Grenoble III et l'INPG en 2009-2010.

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- cursus licence. Il s'agit des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master. Il s'agit des deux années après le cursus licence ;
- cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Pour en savoir plus

– Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.01.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Universités et académies	Effectifs totaux	Évolution par rapport à 2008-2009 (%)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs totaux	Évolution par rapport à 2008-2009 (%)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)
Aix I	22 294	1,4	3 809	55,7	Metz	13 591	4,0	3 370	75,5
Aix II	20 486	1,3	3 776	49,4	Nancy I	18 732	2,1	3 059	43,3
Aix III	21 602	1,7	3 984	53,9	Nancy II	16 226	1,1	3 685	74,2
Avignon	6 457	3,3	1 720	76,8	Nancy-Metz	48 549	2,3	10 114	62,6
Aix-Marseille	70 839	1,6	13 289	55,3	Angers	18 504	4,1	3 459	58,7
Amiens	22 448	2,8	4 793	60,8	Le Mans	10 110	14,8	2 788	78,3
Amiens	22 448	2,8	4 793	60,8	Nantes	34 092	1,3	6 796	57,4
Besançon	19 984	3,5	4 134	62,9	Nantes	62 706	4,1	13 043	61,1
Besançon	19 984	3,5	4 134	62,9	Nice	26 484	2,1	5 210	56,6
Bordeaux I	9 005	-4,4	1 797	64,4	Toulon	9 901	-1,3	2 296	72,1
Bordeaux II	17 897	0,8	3 015	43,7	Nice	36 385	1,1	7 506	60,8
Bordeaux III	15 247	5,8	3 172	76,6	Orléans	15 836	-0,9	3 221	61,7
Bordeaux IV	18 198	4,2	3 234	49,7	Tours	21 257	3,4	5 026	62,4
Pau	11 291	4,0	2 438	70,6	Orléans-Tours	37 093	1,5	8 247	62,1
Bordeaux	71 638	2,5	13 656	59,1	Paris I	36 522	-0,8	5 367	55,6
Caen	24 253	-0,4	5 234	63,6	Paris II	15 223	5,0	2 238	49,6
Caen	24 253	-0,4	5 234	63,6	Paris III	16 973	3,7	3 202	62,1
Clermont I	15 279	5,0	3 017	58,7	Paris IV	23 477	1,2	3 654	48,0
Clermont II	13 880	3,5	2 832	58,8	Paris V	32 820	5,5	5 055	44,5
Clermont-Ferrand	29 159	4,3	5 849	58,7	Paris VI	29 560	0,6	4 607	48,5
Corse	3 714	-1,2	780	66,9	Paris VII	24 737	2,4	3 584	46,9
Corse	3 714	-1,2	780	66,9	Paris	179 312	2,2	27 707	50,3
Marne-la-Vallée	11 031	8,2	2 023	69,8	La Rochelle	7 162	6,9	1 617	75,2
Paris VIII	21 972	2,3	3 531	63,9	Poitiers	23 919	-0,6	4 395	54,8
Paris XII	28 631	3,5	5 075	57,0	Poitiers	31 081	1,0	6 012	59,5
Paris XIII	21 456	7,0	4 604	65,7	Reims	21 873	1,0	4 636	65,6
Non affectés	1 262	2,0			Reims	21 873	1,0	4 636	65,6
Créteil	84 352	4,6	15 233	61,8	Brest	18 286	1,0	3 574	58,3
Dijon	26 897	0,1	5 199	58,6	Bretagne-Sud	8 203	5,3	2 104	79,0
Dijon	26 897	0,1	5 199	58,6	Rennes I	24 847	5,3	4 678	52,3
Chambéry	11 289	2,8	2 452	71,1	Rennes II	17 004	3,6	4 306	69,4
Grenoble I	16 710	-0,6 (i)	3 112	51,4	Rennes	68 340	3,7	14 662	61,3
Grenoble II	17 826	1,8 (i)	3 759	65,6	Le Havre	6 957	7,3	1 792	74,4
Grenoble III	5 555	2,0 (i)	1 040	65,5	Rouen	24 201	4,0	5 290	61,5
Non affectés	2 831				Rouen	31 158	4,7	7 082	64,4
Grenoble	54 211	2,2	10 363	58,9	Mulhouse	7 861	3,1	1 707	72,0
Artois	13 952	-1,9	2 430	54,8	Strasbourg	42 243	2,7	7 142	52,5
Lille I	18 439	4,3	2 703	56,8	Strasbourg	50 104	2,7	8 849	55,5
Lille II	26 600	1,6	5 467	51,0	CUFR d'Albi	2 707	9,0	824	90,4
Lille III	18 357	4,7	3 803	69,8	Toulouse I	18 267	8,0	3 114	55,7
Littoral	10 777	8,8	2 346	72,7	Toulouse II	23 001	-2,0	3 429	63,4
Valenciennes	10 509	5,0	2 355	70,8	Toulouse III	26 912	2,0	5 430	59,7
Lille	98 634	3,3	19 104	60,6	Toulouse	70 887	2,4	12 797	61,0
Limoges	14 191	1,2	2 781	60,7	Cergy-Pontoise	17 338	2,0	3 338	54,9
Limoges	14 191	1,2	2 781	60,7	Évry-Val-d'Essonne	9 287	9,5	2 370	76,8
Lyon I	34 364	3,3	5 412	46,3	Paris X	29 459	2,0	5 499	62,9
Lyon II	27 405	2,7	4 737	59,9	Paris XI	27 470	1,7	4 593	51,2
Lyon III	22 517	5,8	4 308	64,1	Versailles-St-Quentin	14 623	7,1	3 082	59,4
Saint-Étienne	14 184	5,2	3 319	66,6	Versailles	98 177	3,3	18 882	59,0
Lyon	98 470	4,0	17 776	57,1	France métro.	1 420 311	2,8	270 049	58,7
Montpellier I	21 897	6,4	3 511	47,0	Antilles et Guyane	12 613	5,7	3 548	77,9
Montpellier II	15 347	4,3	2 512	51,8	La Réunion	11 659	3,1	3 399	72,9
Montpellier III	15 768	4,3	3 446	63,8	DOM	24 272	4,4	6 947	75,5
Nîmes	3 276	9,0	1 143	94,0	France métro.				
Perpignan	9 668	3,9	1 709	71,3	+ DOM	1 444 583	2,9	276 996	59,0
Montpellier	65 956	5,2	12 321	58,0					

(1) Ces évolutions sont calculées à champ constant car les doctorants ne sont plus comptabilisés dans ces universités.

Présentation

Au 15 janvier 2010, 1 444 600 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. En 2009-2010, le nombre d'inscrits à l'université augmente de 2,9 % par rapport à l'année universitaire 2008-2009.

En 2009-2010, 59,0 % des étudiants sont inscrits en cursus licence (contre 59,3 % en 2008-2009), 36,5 % en cursus master (contre 36,1 %) et 4,5 % en cursus doctorat (contre 4,7 %) [1]. Les femmes représentent 57,6 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus licence (56,8 %) et en cursus master (60,0 %), elles ne sont plus que 47,2 % en cursus doctorat.

La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année universitaire 2008-2009. Les femmes restent majoritaires en particulier en langues (73,8 %), en lettres-sciences du langage (71,7 %) et en sciences humaines et sociales (67,3 %), même si cette présence tend à diminuer très légèrement (respectivement - 0,8 %, - 0,9 % et - 0,3 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,6 %) et en STAPS (32,0 %).

En 2009-2010, 57,1 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 23,5 % ont 19 ans, 9,6 % ont 20 ans et 9,8 % ont 21 ans ou plus [2].

Les nouveaux entrants à l'université se dirigent principalement vers les IUT (19,0 %), les disciplines juridiques (13,2 %), les sciences humaines et sociales (12,3 %), et les disciplines médicales (11,4 %).

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Elles sont en effet 61 % à avoir 18 ans ou moins contre 54 % chez les hommes lors de leur première inscription à l'université.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 79 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement (à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique). Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ "Universités".

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :
– cursus licence. Il s'agit des trois premières années d'études supérieures ;
– cursus master. Il s'agit des deux années après le cursus licence ;
– cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **L'IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris).

Pour en savoir plus

– Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.01.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe

[1] Répartition des étudiants en université selon le sexe, le cursus et la discipline en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	115 701	64,4	69 548	66,1	8 238	48,7	193 487	64,3
Sciences économiques, gestion	80 450	51,6	60 914	52,6	4 079	45,3	145 443	51,9
AES	33 773	59,8	6 780	60,5	18	33,3	40 571	59,9
Pluri-droit, sciences économiques, AES			33	45,5			33	45,5
Lettres, sciences du langage	63 697	70,8	23 219	75,5	6 060	65,6	92 976	71,7
Langues	80 989	73,3	19 464	77,1	2 725	66,9	103 178	73,8
Sciences humaines sociales	123 486	68,4	66 442	68,3	14 323	53,6	204 251	67,3
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 031	66,5	4 678	75,6	26	57,7	6 735	72,8
Sciences fondamentales et application	76 393	28,0	59 645	26,9	16 888	28,3	152 926	27,6
Sciences de la nature et de la vie	41 209	62,3	20 063	57,2	10 437	52,7	71 709	59,5
STAPS	25 436	31,4	6 266	33,8	492	36,8	32 194	32,0
Pluri-sciences	21 323	44,5	1 899	47,3	123	30,9	23 345	44,6
Médecine-odontologie	59 456	65,7	109 589	59,0	1 183	50,6	170 228	61,3
Pharmacie	9 563	67,2	20 889	67,0	398	57,8	30 850	66,9
IUT	118 139	40,2					118 139	40,2
Total hors IUFM	851 646	56,8	469 429	58,1	64 990	47,2	1 386 065	56,8
Pourcentage par cursus hors IUFM	61,4		33,9		4,7		100,0	
IUFM			58 518	75,3			58 518	75,3
Total	851 646	56,8	527 947	60,0	64 990	47,2	1 444 583	57,6
Pourcentage par cursus	59,0		36,5		4,5		100,0	

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le sexe, l'âge et la discipline en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	21 807	68,4	8 730	60,1	3 247	56,9	3 248	56,8	37 032	64,4
Sciences économiques, gestion	9 457	52,2	4 377	39,0	1 975	39,8	2 199	48,6	18 008	47,2
AES	4 037	62,6	2 948	57,5	1 801	57,3	1 778	59,1	10 564	59,7
Lettres, sciences du langage	8 616	77,8	3 811	69,7	2 031	67,1	3 188	64,8	17 646	72,5
Langues	13 894	80,9	6 130	71,3	3 003	65,7	4 252	62,0	27 279	74,1
Sciences humaines et sociales	16 368	73,9	9 032	68,2	4 488	63,5	5 548	61,1	35 436	69,1
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	261	65,5	135	65,2	118	53,4	159	66,0	673	63,4
Sciences fondamentales et application	8 943	32,0	3 051	27,0	1 365	25,1	1 297	24,2	14 656	29,6
Sciences de la nature et de la vie	5 284	65,9	2 217	62,8	826	61,9	631	56,6	8 958	64,1
STAPS	4 436	36,0	2 909	25,9	1 298	19,8	785	16,8	9 428	29,0
Pluri-sciences	6 415	46,4	2 138	39,7	874	35,8	621	34,6	10 048	43,4
Médecine-odontologie	25 527	64,5	4 611	60,5	1 108	63,8	889	67,0	32 135	63,9
Pharmacie	3 418	72,0	678	66,2	204	63,7	168	64,9	4 468	70,5
IUT	29 681	42,0	14 400	35,2	4 364	31,3	2 220	35,9	50 665	38,9
Total	158 144	60,0	65 167	52,2	26 702	50,7	26 983	54,4	276 996	56,7
Pourcentage par âge	57,1		23,5		9,6		9,8		100,0	

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

Présentation

En 2009-2010, 117 300 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (800) ou une licence professionnelle (28 800), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 146 900 [2]. Les effectifs inscrits en DUT sont identiques à ceux de l'année précédente, stabilité qui fait suite à plusieurs années de croissance (+ 2,6 % à la rentrée 2007 et + 1,7 % à la rentrée 2008). Cette stabilité résulte d'une augmentation du secteur "Production" (+ 0,7 %) et d'une baisse du secteur "Services" (- 0,5 %).

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue en 2009-2010 avec la création de huit départements :

- trois dans le secteur "Production" : Génie thermique et énergie, Hygiène sécurité et environnement (deux) ;
- cinq dans le secteur "Services" : Carrières juridiques, Carrières sociales (deux), Gestion des entreprises et des administrations et Techniques de commercialisation.

Ce mouvement s'accompagne d'une légère augmentation du nombre de nouveaux bacheliers (+ 0,8 %).

La proportion de bacheliers généraux de la session 2009 préparant un DUT en 2009-2010 est stable par rapport à l'année précédente : ils représentent 68,4 % des nouveaux bacheliers en IUT (68,6 % en 2008-2009). Il en est de même pour les bacheliers technologiques : 29,5 % en 2009-2010 (29,7 % en 2008-2009). La proportion de bacheliers professionnels atteint 2,1 %.

Les femmes représentent 40,1 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont un peu plus nombreuses que les hommes dans le secteur des services (51,4 %). Inversement, elles ne représentent que 24,3 % des effectifs du secteur de la production, même si elles sont majoritaires dans les spécialités Chimie (55,1 %) et Génie biologique (66,2 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur "Production" s'est accrue de 3,8 points depuis 1999-2000, alors qu'elle a baissé du même nombre de points dans le secteur "Services".

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Rattachés aux universités, ils ont été créés en 1965.

115 IUT fonctionnent à la rentrée 2009. Deux IUT ont fusionné : IUT A de Lyon et IUT B de Lyon deviennent IUT Lyon.

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles. Les licences professionnelles sont dispensées dans d'autres établissements mais les effectifs mentionnés dans le tableau [2] ne concernent que ceux des IUT.

Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **Un département d'IUT** correspond à une spécialité.

■ **Spécialités.** Les spécialités des Diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'Espace européen, notamment par arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Depuis la rentrée 2009, la spécialité "Statistiques et traitement informatique des données" s'intitule "Statistique et informatique décisionnelle". L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

■ **Licence professionnelle.** Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7042, 7053, 7088.

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.01.

[1] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2009-2010				Rappel effectifs 2008-2009	Départements d'enseignement en 2009-2010
	Hommes	Femmes	Total	% femmes		
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	8	32	40	80,0	26	1
Chimie	1 626	1 996	3 622	55,1	3 675	19
Génie biologique	2 184	4 280	6 464	66,2	6 439	38
Génie chimique - génie des procédés	737	529	1 266	41,8	1 265	12
Génie civil	4 464	746	5 210	14,3	5 212	21
Génie du conditionnement et de l'emballage	146	145	291	49,8	296	5
Génie électrique et informatique industrielle	7 365	534	7 899	6,8	7 837	53
Génie industriel et maintenance	1 723	150	1 873	8,0	1 881	25
Génie mécanique et productique	6 555	543	7 098	7,7	6 877	46
Génie thermique et énergie	2 197	251	2 448	10,3	2 362	18
Hygiène, sécurité et environnement	1 217	639	1 856	34,4	1 865	16
Mesures physiques	3 693	998	4 691	21,3	4 768	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 467	569	2 036	27,9	2 025	23
Réseaux et télécommunications (2)	2 660	252	2 912	8,7	2 903	29
Science et génie des matériaux	852	185	1 037	17,8	964	12
Ensemble du secteur "Production"	36 894	11 849	48 743	24,3	48 395	348
Carrières juridiques	466	1 839	2 305	79,8	2 348	9
Carrières sociales	609	2 351	2 960	79,4	2 888	18
Gestion des entreprises et des administrations	9 005	11 679	20 684	56,5	20 983	77
Gestion administrative et commerciale	618	1 176	1 794	65,6	1 786	13
Gestion, logistique et transport	1 861	1 093	2 954	37,0	3 050	22
Information - communication	770	3 235	4 005	80,8	4 016	19
Informatique	7 934	845	8 779	9,6	8 489	45
Services et réseaux de communications	2 335	1 023	3 358	30,5	3 345	30
Statistiques et informatique décisionnelle (3)	805	520	1 325	39,2	1 353	12
Techniques de commercialisation	8 949	11 483	20 432	56,2	20 691	82
Ensemble du secteur "Services"	33 352	35 244	68 596	51,4	68 949	327
Total France métropolitaine + DOM	70 246	47 093	117 339	40,1	117 344	675

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité".

(2) Spécialité appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.

(3) Statistiques et traitements informatiques des données (STID) avant la rentrée 2009.

[2] Évolution des effectifs dans les IUT selon le diplôme préparé (France métropolitaine + DOM)

	DUT			Nombre de départements d'enseignement (4)	Licence professionnelle (5)	Diplôme post-DUT
	Secteur Production	Secteur Services	Total			
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336			
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609			
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714			
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344			
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158			
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621			2 318
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	607	4 692	1 871
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	624	7 784	1 715
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283	631	10 856	1 311
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096	639	15 070	1 268
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289
2007-2008 (2)	47 932	67 428	115 360	662	24 886	863
2008-2009 (2)	48 395	68 949	117 344	667	26 444	771
2009-2010 (2)	48 743	68 596	117 339	675	28 759	800

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

(3) Répartition selon le secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine.

(4) Données non disponibles pour les DOM avant 2000.

(5) Création des licences professionnelles en 2000.

Présentation

En 2009-2010, plus de 112 300 élèves suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 3,3 % de plus par rapport à la rentrée précédente [1].

La plus forte augmentation du nombre d'élèves inscrits provient, cette année encore, des écoles privées (+ 12,4 %). Le nombre d'élèves des écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui des écoles sous tutelle d'un autre ministère progressent aussi, mais de façon plus modérée (respectivement + 2,7 % et + 1,8 %).

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forme toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université [2].

A la rentrée 2009, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles continue d'augmenter (+ 5,4 %) et le taux de féminisation est en hausse par rapport à l'année précédente (27,3 % contre 26,9 % l'année dernière). La part de filles est très variable selon le type d'école. Bien qu'en constante hausse depuis la rentrée 2000, la proportion de filles à l'ENSAM baisse à nouveau cette année, avec 11,4 % de filles (soit - 3,1 points par rapport à 2008). Cette école reste la moins féminisée de toutes, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'Agriculture qui accueillent davantage de filles que de garçons (64,9 %, en hausse de + 2,5 points).

Le flux de nouveaux inscrits poursuit sa hausse cette année avec 37 400 nouveaux inscrits, soit 6,3 % de plus qu'en 2008 [3]. Cette hausse est très forte dans les écoles privées (+ 13,4 %). Elle est plus modérée dans les écoles du secteur public (+ 4,2 % pour les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et + 2,4% pour celles sous tutelle des autres ministères).

Bien qu'en recul depuis 2008, la voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles (41,3 % des élèves intégrant une école, soit une baisse de 2,7 points). En 2009, les admissions à la suite d'un baccalauréat augmentent (26,9 % des nouveaux inscrits, en hausse de 1,6 point), ainsi que celles consécutives à un DUT ou BTS (13,6 % des entrants, soit + 0,5 point par rapport à la rentrée précédente).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI).

■ **Champ.** Tous les élèves inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, sont recensés par l'enquête, quel que soit le régime d'inscription.

■ **À noter.** Depuis deux ans, la totalité des écoles sont enquêtées par l'intermédiaire du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE). Aussi, le décompte des élèves-ingénieurs a-t-il été, de ce fait, réinitialisé cette année. Les chiffres pour l'année 2008-2009 présentés ici sont issus d'un décompte équivalent à celui de 2009-2010 et peuvent être légèrement différents de ceux figurant dans l'édition 2009 de RERS.

■ **Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux. Plus de 9 800 élèves y préparent un diplôme en 2009-2010. Le titre est également habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI).

■ **INSA.** Instituts nationaux de sciences appliquées.

■ **ENSAM.** École nationale des arts et métiers.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 06.22.

– Tableaux statistiques n° 7093.

Les étudiants des filières d'ingénieurs

[1] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs en formation initiale (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	Évolution 2009-2008 (%)
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	20 650	34 475	52 537	59 503	63 294	64 993	2,7
Écoles internes ou rattachées aux universités	nd	12 234	19 887	23 419	25 173	24 062	- 4,4
Écoles externes aux universités	nd	22 241	32 650	36 084	38 121	40 931	7,4
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	16 607	16 164	16 447	1,8
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 434	4 791	8,1
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 309	4 080	- 5,3
Industrie	1 083	1 571	3 201	3 818	3 111	3 228	3,8
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	1 919	1 990	3,7
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 638	1 610	- 1,7
Santé	25	18	8	27	18	21	16,7
Economie et Finances				294	222	220	- 0,9
Ville de Paris	254	320	379	460	513	507	- 1,2
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	25 268	26 891	30 226	12,4
Ensemble des écoles d'ingénieurs	37 267	59 342	89 313	101 378	108 678	112 253	3,3

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).
nd : non disponible.

[2] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nb compo- santes	Inscrits en 2009	Répartition (en %)	Évolution 2009/2008 (%)	Dont étudiantes	Taux fémi- nisation	Évol. nombre de filles 2009/2008
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	129	64 993	57,9	2,7	17 131	26,4	3,8
Écoles internes ou rattachées aux universités	70	24 062	21,4	- 4,4	6631	27,6	- 5,4
Écoles externes aux universités	59	40 931	36,5	7,4	10 500	25,7	10,7
Instituts nationaux polytechniques	21	9 804	8,7	2,3	2 940	30,0	2,6
Universités de technologie	5	5 855	5,2	1,4	1 276	21,8	4,7
INSA	6	10 847	9,7	3,0	3 260	30,1	4,9
ENSAM	8	3 787	3,4	8,6	430	11,4	12,9
Écoles centrales	6	5 632	5,0	4,2	1 294	23,0	5,9
Autres écoles	13	5 006	4,5	49,9	1 300	26,0	88,4
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité	44	16 447	14,7	1,8	5 880	35,8	5,5
Agriculture et Pêche	12	4 791	4,3	8,1	3 110	64,9	12,5
Ville de Paris	2	507	0,5	- 1,2	203	40,0	- 2,4
Economie et Finances	1	220	0,2	- 0,9	78	35,5	- 3,7
Industrie	8	3 228	2,9	3,8	906	28,1	2,8
Équipement, transport, logement	5	1 610	1,4	- 1,7	426	26,5	- 5,3
Santé	1	21	0,0	16,7	9	42,9	- 10,0
Télécommunications	5	1 990	1,8	3,7	481	24,2	4,3
Défense	10	4 080	3,6	- 5,3	667	16,3	- 7,4
Écoles privées	71	30 226	26,9	12,4	7 543	25,0	13,6
Ensemble des écoles d'ingénieurs	247	112 253	100,0	3,3	30 693	27,3	5,4

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Origine de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPGE	Université (1)	DUT-BTS	Autres (2)	Total (3)	Effectif 2009
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	25,3	40,6	6,5	15,8	11,7	100,0	21 495
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité	7,1	64,9	8,2	6,0	13,8	100,0	5 545
Écoles privées	41,0	30,0	4,8	13,0	11,3	100,0	10 365
Ensemble	26,9	41,3	6,3	13,6	11,9	100,0	37 405
Rappel 2008-2009	25,3	44,0	6,5	13,1	11,1	100,0	35 191

(1) Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et Master LMD.

(2) Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers. Les diplômes d'ingénieurs également sont comptabilisés dans cette catégorie.

(3) Hors non déclarés.

Présentation

À la rentrée 2009, 211 écoles forment 109 100 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente [1]. Les effectifs des écoles de management augmentent de 13,7 % par rapport à ceux de 2008. Les groupes d'écoles I et II accueillent un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs des établissements du groupe I progressent de 18,6 % et ceux du groupe II de 3,4 % [2]. Les effectifs du groupe III reculent de 6,1 %.

Avec 87 800 étudiants, les 84 établissements du groupe I (81 en 2008) constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. Ces écoles recrutent leurs étudiants en premier lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles (23,8 %) puis chez les bacheliers 2009 (19,4 %) [3]. Au nombre de 41 (39 en 2008), les écoles du groupe II comptent 8 100 étudiants. Elles accueillent une forte proportion de bacheliers 2009 (31,0 %), d'étudiants provenant de l'université (10,6 %) et de STS ou d'IUT (10,4 %).

Alors qu'il comporte le plus grand nombre d'établissements (86), le groupe III forme seulement 12,1 % des étudiants en 2009. Ses écoles intègrent peu d'étudiants issus de CPGE (1,4 %) mais accueillent en nombre des bacheliers de l'année (24,3 %), des étudiants issus de l'université (25,1 %) et des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (24,9 %).

En 2009-2010, la part des étudiantes en école de commerce augmente de 0,9 point : 48,8 % en 2009 et 47,9 % en 2008 [2]. Elle est la plus élevée dans le groupe III avec 50,6 %.

La part d'étudiants étrangers augmente et atteint 13,7 % ; elle s'élevait à 13,5 % à la rentrée 2008. C'est dans le groupe I qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux (12,3 %) et dans le groupe II proportionnellement les plus nombreux (25,0 %).

Définitions

■ **Champ.** Les étudiants en formation initiale en écoles de management en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Dans les écoles couvertes par le système d'information SISE (soit 95 écoles), sont inscrits en outre 4 500 étudiants en apprentissage et 2 700 en formation continue (financée ou non).

■ **Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires.** Elles sont au nombre de 211 en 2009 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2009 de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle) et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (84) sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômés est visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- les écoles du groupe II (41) sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômés n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (86) ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômés n'est visé par le ministère.

■ **BTS, DUT.** Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ;

– Système d'information SISE.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 08.30.

Les écoles de commerce, gestion et vente

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Effectifs	46 128	63 905	85 092	83 333	90 838	95 968	109 109
Évolution annuelle en %	-	-	-	-2,1	9,0	5,6	13,7
Nombre d'écoles	193	230	220	219	207	208	211

[2] Effectifs selon la catégorie d'école en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectifs 2008-2009	Évolution annuelle en % (1)
Groupe I	84	45 064	42 717	87 781	48,7	12,3	74 045	18,6
Groupe II	41	4 293	3 814	8 107	47,0	25,0	7 840	3,4
Groupe III	86	6 531	6 690	13 221	50,6	16,4	14 083	-6,1
Total	211	55 888	53 221	109 109	48,8	13,7	95 968	13,7

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir la rubrique "Définitions" page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2008-2009
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Niveau terminale	-	-	-	-	13	0,2	13	0,0	14
Baccalauréat 2009	6 219	19,4	1 251	31,0	1 429	24,3	8 899	21,2	9 324
CPGE	7 618	23,8	161	4,0	81	1,4	7 860	18,7	7 220
BTS-DUT	3 614	11,3	420	10,4	1 463	24,9	5 497	13,1	4 713
Université	5 261	16,4	429	10,6	1 472	25,1	7 162	17,1	6 216
École d'ingénieurs	637	2,0	39	1,0	22	0,4	698	1,7	900
École de commerce	2 718	8,5	212	5,3	188	3,2	3 118	7,4	1 581
Autre origine (1)	5 152	16,1	1 423	35,3	1 198	20,4	7 773	18,5	6 365
Non déclarée	801	2,5	98	2,4	5	0,1	904	2,2	1 351
Total	32 020	100,0	4 033	100,0	5 871	100,0	41 924	100,0	37 685

(1) Dont baccalauréat antérieur à 2009.

Présentation

En 2009-2010, 81 100 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) [1]. Les effectifs sont en hausse de 1,4 % par rapport à 2008-2009 et atteignent le niveau le plus haut depuis la réforme de 1995. Cette croissance est sensiblement plus prononcée pour le secteur privé (+ 3,6 %) que pour le secteur public (+ 1,0 %). L'enseignement public assure la formation de 84 % des étudiants inscrits en CPGE. Le dynamisme des classes scientifiques, perceptible à travers les hausses annuelles consécutives des effectifs depuis la rentrée 2001, se poursuit en 2009-2010 (+ 1,3 %). La hausse se ressent essentiellement en seconde année (+ 3,0 %), alors que les inscriptions en première année baisse (- 0,4 %) [2]. Parallèlement, les effectifs des classes économiques et commerciales croissent également cette année (+ 1,3 %), résultat d'une augmentation en seconde année (+ 3,0 %) et d'une stabilisation en première année (- 0,2 %). Enfin, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire continue d'augmenter (+ 2,2 %) en première (+ 0,9 %) et seconde années (+ 4,0 %). 34 600 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des femmes semble bien implantée : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (30,5 %) alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (54,8 % d'étudiantes). À la rentrée 2009, le nombre d'étudiants entrant en CPGE baisse légèrement (- 0,3 %) [3]. Sur 40 500 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 94,6 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 4,7 % un baccalauréat technologique et 0,7 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers scientifiques sont les plus nombreux (71,5 %). Ils représentent presque la totalité des inscrits dans les classes scientifiques, près de la moitié dans les classes économiques et moins d'un quart dans les classes littéraires. La proportion de bacheliers littéraires parmi les entrants en CPGE est encore en légère baisse (9,2 % cette année contre 9,6 % à la rentrée 2008). La part des bacheliers économiques augmente de 0,4 point cette année.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Définitions

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux Écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux Écoles supérieures de commerce et de gestion, aux Écoles normales supérieures et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux Instituts d'études politiques et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 07.37, 08.20.

– Tableaux statistiques, n° 7095.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Filière scientifique	44 690	45 051	45 385	46 467	47 369	47 772	48 361	49 279	49 909
Évolution annuelle en %	0,7	0,8	0,7	2,4	1,9	0,9	1,2	1,9	1,3
Filière économique et commerciale	15 738	16 376	16 127	15 792	16 177	17 092	18 323	19 202	19 447
Évolution annuelle en %	-0,3	4,1	-1,5	-2,1	2,4	5,7	7,2	4,8	1,3
Filière littéraire	10 275	10 588	10 541	10 888	11 244	11 296	11 388	11 522	11 779
Évolution annuelle en %	1,6	3,0	-0,4	3,3	3,3	0,5	0,8	1,2	2,2
Total CPGE	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135
Évolution annuelle en %	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4

[2] Effectifs d'étudiants en CPGE selon l'année et le sexe en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale	37 415	29 237	66 652	7 888	4 784	12 672	45 303	34 021	79 324	42,9
Filière scientifique	28 741	13 187	41 928	5 039	1 544	6 583	33 780	14 731	48 511	30,4
Première année	13 628	6 712	20 340	2 508	789	3 297	16 136	7 501	23 637	31,7
Seconde année	15 113	6 475	21 588	2 531	755	3 286	17 644	7 230	24 874	29,1
Filière économique et commerciale	6 095	8 125	14 220	2 495	2 485	4 980	8 590	10 610	19 200	55,3
Première année	3 170	4 355	7 525	1 312	1 294	2 606	4 482	5 649	10 131	55,8
Seconde année	2 925	3 770	6 695	1 183	1 191	2 374	4 108	4 961	9 069	54,7
Filière littéraire	2 579	7 925	10 504	354	755	1 109	2 933	8 680	11 613	74,7
Première année	1 389	4 583	5 972	231	468	699	1 620	5 051	6 671	75,7
Seconde année	1 190	3 342	4 532	123	287	410	1 313	3 629	4 942	73,4
Autres ministères	1 165	582	1 747	35	29	64	1 200	611	1 811	33,7
Filière scientifique	882	516	1 398	-	-	-	882	516	1 398	36,9
Première année	418	190	608	-	-	-	418	190	608	31,3
Seconde année	464	326	790	-	-	-	464	326	790	41,3
Filière économique et commerciale	166	17	183	35	29	64	201	46	247	18,6
Première année	73	8	81	22	22	44	95	30	125	24,0
Seconde année	93	9	102	13	7	20	106	16	122	13,1
Filière littéraire	117	49	166	-	-	-	117	49	166	29,5
Première année	59	34	93	-	-	-	59	34	93	36,6
Seconde année	58	15	73	-	-	-	58	15	73	20,5
Total CPGE	38 580	29 819	68 399	7 923	4 813	12 736	46 503	34 632	81 135	42,7
Filière scientifique	29 623	13 703	43 326	5 039	1 544	6 583	34 662	15 247	49 909	30,5
Première année	14 046	6 902	20 948	2 508	789	3 297	16 554	7 691	24 245	31,7
Seconde année	15 577	6 801	22 378	2 531	755	3 286	18 108	7 556	25 664	29,4
Filière économique et commerciale	6 261	8 142	14 403	2 530	2 514	5 044	8 791	10 656	19 447	54,8
Première année	3 243	4 363	7 606	1 334	1 316	2 650	4 577	5 679	10 256	55,4
Seconde année	3 018	3 779	6 797	1 196	1 198	2 394	4 214	4 977	9 191	54,2
Filière littéraire	2 696	7 974	10 670	354	755	1 109	3 050	8 729	11 779	74,1
Première année	1 448	4 617	6 065	231	468	699	1 679	5 085	6 764	75,2
Seconde année	1 248	3 357	4 605	123	287	410	1 371	3 644	5 015	72,7

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total (%)	Entrants 2009-2010	Progression annuelle d'entrants (%)
	Term. S	Term. ES	Term. L					
Filière scientifique	95,2	0,0	0,0	4,2	0,6	100,0	23 806	-0,4
Filière économique et commerciale	47,3	42,2	0,7	9,1	0,8	100,0	10 003	-0,6
Filière littéraire	23,0	21,3	54,9	0,0	0,8	100,0	6 654	0,3
Total CPGE	71,5	13,9	9,2	4,7	0,7	100,0	40 463	-0,3

(1) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2009, 240 300 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,3 %), diplôme des métiers d'art (0,5 %) et classes de mise à niveau (2,2 %).

L'effectif de ces classes augmente plus fortement qu'en 2008 (2,6 % contre 1,4 % en 2008). L'effectif du secteur public augmente (1,6 %) mais moins fortement que celui du secteur privé (4,8 %) [1].

Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 220 000 élèves et forment plus de neuf étudiants sur dix inscrits en STS [2]. Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (18 200 élèves) forme près de 7,6 % des étudiants. L'évolution du nombre d'inscrits en STS agricoles, en progression de 4,3 % en 2009, rompt avec la tendance à la baisse des huit dernières années. Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (48,4 % contre 55,8 %) car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les formations dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (41,2 %).

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques : ils représentent 45,4 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement 24,4 % des admis au baccalauréat 2009 [3]. Parmi ces bacheliers technologiques, 36,3 % de ceux qui s'inscrivent dans le domaine de la production détiennent un baccalauréat STI (Sciences et techniques industrielles) et 36,4 % de ceux qui s'inscrivent dans le domaine des services ont un baccalauréat STG (Sciences et technologies de la gestion). Deux élèves sur dix entrant en STS et assimilés sont des bacheliers généraux alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat. 16,4 % des entrants en STS et assimilés sont titulaires d'un baccalauréat professionnel et ils représentent 22,2 % des admis au baccalauréat.

Définitions

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **STS et assimilés.** Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

■ **STS.** Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration" qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

■ **DMA.** Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.20.

– Tableaux statistiques, n° 7096.

Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les STS, classes de mise à niveau et DMA

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Public	165 464	164 641	163 904	162 170	162 051	159 774	158 848	158 671	161 220
Évolution annuelle en %	-0,6	-0,5	-0,4	-1,1	-0,1	-1,4	-0,6	-0,1	1,6
% par rapport à l'effectif total	69,8	69,9	70,0	70,4	70,3	70,0	68,8	67,8	67,1
Privé	71 360	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102
Évolution annuelle en %	-1,4	-0,9	-0,7	-3,1	0,4	0,3	5,1	4,8	4,8
% par rapport à l'effectif total	30,2	30,1	30,0	29,6	29,7	30,0	31,2	32,2	32,9
Public + Privé	236 824	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322
Évolution annuelle en %	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1	1,4	2,6
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'étudiants (STS, classes de mise à niveau et DMA) selon l'année et le sexe en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	76 608	73 248	149 856	30 085	40 060	70 145	106 693	113 308	220 001	51,5
Classes de mise à niveau	554	1 711	2 265	1 018	1 812	2 830	1 572	3 523	5 095	69,1
STS en 1, 2 et 3 ans	75 734	70 877	146 611	28 965	38 153	67 118	104 699	109 030	213 729	51,0
DMA en 1 et 2 ans	320	660	980	102	95	197	422	755	1 177	64,1
Agriculture	6 612	4 752	11 364	4 094	2 757	6 851	10 706	7 509	18 215	41,2
STS en 1, 2 et 3 ans	6 612	4 752	11 364	4 094	2 757	6 851	10 706	7 509	18 215	41,2
Autres ministères	-	-	-	757	1 349	2 106	757	1 349	2 106	64,1
Classes de mise à niveau	-	-	-	79	194	273	79	194	273	71,1
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	651	1 135	1 786	651	1 135	1 786	63,5
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	27	20	47	27	20	47	42,6
Total STS et assimilés	83 220	78 000	161 220	34 936	44 166	79 102	118 156	122 166	240 322	50,8

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, DMA et classes de mise à niveau en 2009-2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Domaines professionnels	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total (%)	Entrants 2009-2010	Progression annuelle des entrants (%)
	Bac S	Bac ES	Bac L	Bac STI	Bac STG	Autres					
Disciplinaires (lettres et arts)	3,8	0,0	0,0	21,2	0,0	0,0	0,0	75,0	100,0	52	ns (2)
Production	11,7	1,9	2,8	36,3	1,3	10,4	20,9	14,7	100,0	43 499	5,3
Services	5,9	11,9	4,4	2,2	36,4	5,4	14,0	19,8	100,0	81 536	1,7
Total	7,9	8,4	3,9	14,1	24,2	7,1	16,4	18,1	100,0	125 087	2,9

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

(2) ns : valeur non significative.

Présentation

À la rentrée 2009, 240 300 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (97,3 %), diplôme des métiers d'art (0,5 %) et classe de mises à niveau (2,2 %) [1].

Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production. Dans ce domaine, un étudiant sur six est inscrit en "Technologies de commandes des transformations industrielles". Dans les spécialités des services, les formations de "Commerce, vente" et "Comptabilité, gestion" regroupent la moitié des étudiants.

Les établissements privés forment 33 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (38 %) que dans les spécialités de production (22 %).

La formation "Musique, arts du spectacle", seule formation disciplinaire, compte 101 étudiants.

Les spécialités des services (64 %) sont plus féminisées que les spécialités de la production (25 %). Les formations "Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes", "Travail social" et "Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples" sont presque exclusivement composées de filles alors que les spécialités "Moteur et mécanique auto", "Énergie, génie climatique", "Technologies de commandes des transformations industrielles", "Structure métallique" et "Électricité, électronique" sont en situation inverse.

Définitions

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **STS et assimilés.** Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

■ **STS.** Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration" qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

■ **DMA.** Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.20.

– Tableaux statistiques, n° 7096.

[1] Répartition des étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau ou DMA en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des femmes (%)
133 Musique, arts du spectacle	101	.	25	52
Total des spécialités disciplinaires	101	.	25	52
200 Technologies industrielles fondamentales	11 017	5	32	36
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	12 970	5	15	4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 228	2	47	32
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 487	1	29	35
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 720	1	31	53
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 648	1	37	36
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 820	1	34	32
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	374	.	26	30
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	4 013	2	23	61
222 Transformations chimiques et apparentées	3 545	1	31	65
223 Métallurgie	1 001	.	7	15
224 Matériaux de construction, verre, céramique	158	.	-	75
225 Plasturgie, matériaux composites	427	.	-	8
226 Papier, carton	21	.	-	5
227 Énergie, génie climatique	2 038	1	13	3
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 226	2	25	38
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 970	1	11	12
232 Bâtiment : construction et couverture	251	.	-	11
233 Bâtiment : finitions	379	.	9	45
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 156	.	11	9
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 073	.	7	94
241 Textile	269	.	3	90
242 Habillement	764	.	35	90
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 597	2	12	6
251 Mécanique générale et de précision, usinage	25	.	-	20
252 Moteurs et mécanique auto	2 309	1	15	2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	218	.	18	8
254 Structures métalliques	1 487	1	5	4
255 Électricité, électronique	11 427	5	13	4
Total des spécialités de la production	80 618	34	22	25
311 Transport, manutention, magasinage	1 812	1	28	33
312 Commerce, vente	42 214	18	36	55
313 Finances, banque, assurances	7 027	3	38	62
314 Comptabilité, gestion	32 015	13	29	63
320 Spécialités plurivalentes de la communication	6 812	3	67	76
321 Journalisme et communication	208	.	-	87
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	895	.	8	56
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 091	2	48	55
324 Secrétariat, bureautique	13 140	5	23	89
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 243	4	36	12
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 127	1	42	91
331 Santé	9 899	4	55	73
332 Travail social	6 733	3	52	97
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	15 032	6	39	71
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 106	1	83	100
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 545	1	34	33
345 Application des droits et statuts des personnes	1 704	1	48	82
Total des spécialités des services	159 603	66	38	64
Ensemble des spécialités	240 322	100	33	51

Lecture – 66 % des étudiants en STS, DMA ou classes de mise à niveau sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 38 % d'entre eux. Les filles représentent 64 % des étudiants formés dans ce secteur.

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 29,8 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 10,3 % sont enfants d'ouvriers [1].

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires et dans les ENS où ils dépassent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 17 %). Les enfants d'ouvriers sont quant à eux surreprésentés en STS (22,1 %), en IUT (14,2 %) et dans les formations comptables (14,7 %). Ils sont toutefois proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité où ils représentent moins de 2,5 % des effectifs. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en IUT, en STS et dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent près de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes que dans le reste de la population. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit [2]. En effet, ils représentent 40,1 % des effectifs étudiants en santé et 34,8 % en droit contre respectivement 5,2 % et 8,4 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (25 %).

La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28 % en cursus Licence à 31,4 % en cursus Doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 11,6 % des étudiants inscrits à l'université en cursus Licence, leur part est de 3,6 % en cursus Doctorat [3].

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Professions et catégories sociales (PCS).** Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989. Pour le tableau [1], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

■ **Universités.** Voir 6.4.

■ **IUT.** Voir 6.7.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel.

■ **STS et CPGE.** Sont incluses les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir 6.10 et 6.11 pour plus de détails.

■ **Formations comptables.** Elles regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Universités de technologie (UT).** Une université de technologie est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui a pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie.

■ **Instituts nationaux polytechniques (INP).** Les INP sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

■ **Autres formations d'ingénieurs.** Sont incluses les formations d'ingénieurs non rattachées aux universités et les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP). Les préparations intégrées sont exclues. Voir 6.8 pour plus de détails.

L'origine sociale des étudiants français

[1] Répartition en 2009-2010 des étudiants français selon la PCS du chef de famille

(France métropolitaine + DOM)

	Agri., artisans, commerc., chefs d'entreprise	Cadres, profs. intellectuelles sup.	Profes. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités, inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités (1)	8,9	29,7	12,2	11,6	9,4	13,6	14,5	100,0
Disciplines générales et de santé	8,6	29,9	11,9	11,3	9,0	14,0	15,4	100,0
IUT	11,5	28,0	16,3	15,0	14,2	9,2	5,8	100,0
Grands établissements	9,8	49,5	10,8	6,8	5,0	12,9	5,1	100,0
IUFM	7,7	22,8	14,1	12,5	11,4	15,6	15,9	100,0
STS	11,4	16,3	14,9	17,0	22,1	13,5	4,9	100,0
CPGE	10,8	51,1	12,9	9,3	6,3	6,4	3,2	100,0
Formations comptables non univ.	11,0	15,7	11,6	14,1	14,7	13,6	19,3	100,0
Universités de technologie et INP	9,8	47,8	14,2	7,3	6,6	9,7	4,5	100,0
Autres formations d'ingénieurs non univ. (2)	11,8	48,0	11,2	6,5	4,6	6,5	11,4	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et compta.	14,9	37,9	7,2	6,0	2,2	4,7	27,1	100,0
Établissements privés d'enseignement univ.	17,0	38,0	10,6	6,8	5,9	8,3	13,3	100,0
Écoles normales supérieures	10,8	56,9	9,1	7,1	2,3	7,2	6,6	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	11,6	31,0	10,7	9,3	3,3	5,5	28,5	100,0
Écoles paramédicales et sociales	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
Total	9,8	29,8	12,3	11,9	10,3	11,8	14,0	100,0

(1) Ne comprend pas les IUFM rattachés à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

Remarque : Les données concernant les formations comptables non universitaires, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles supérieures artistiques et culturelles et les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

[2] Origine sociale des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Economie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université (1) avec IUT
Agriculteurs	1,5	1,8	1,5	2,1	1,5	2,6	1,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,3	8,5	6,0	6,9	6,1	8,9	7,1
Professions libérales, cadres supérieurs	34,8	24,7	25,1	29,6	40,1	28,0	29,7
Professions intermédiaires	10,0	9,7	12,6	13,5	11,9	16,3	12,2
Employés	11,6	11,5	12,5	12,0	7,6	15,0	11,6
Ouvriers	8,4	10,2	10,0	9,9	5,2	14,2	9,4
Retraités, inactifs	14,5	15,3	16,4	12,7	9,0	9,2	13,6
Non renseigné	10,8	18,4	15,9	13,3	18,6	5,8	14,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	193 487	186 047	407 140	280 174	201 078	118 139	1 386 065

(1) Ne comprend pas les IUFM rattachés à l'université.

[3] Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus Licence			Cursus Master (1)			Cursus Doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,6	2,0	1,9	1,4	1,7	1,6	1,6	1,1	1,4	1,6	1,9
Artisans, commerc., chefs d'entreprise	7,8	7,8	7,8	6,0	6,4	6,2	4,4	4,9	4,7	7,0	7,2
Professions libérales, cadres sup.	29,7	26,7	28,0	32,9	32,6	32,7	29,7	33,3	31,4	30,7	29,0
Professions intermédiaires	13,5	12,9	13,1	11,1	11,3	11,2	7,8	8,2	8,0	12,4	12,1
Employés	13,1	13,8	13,5	8,5	9,3	9,0	6,2	6,3	6,2	11,2	12,0
Ouvriers	11,0	12,0	11,6	6,1	6,6	6,4	3,7	3,6	3,6	8,9	9,8
Retraités, inactifs	12,3	13,1	12,8	14,4	13,7	14,0	20,8	20,4	20,6	13,5	13,6
Non renseigné	11,0	11,7	11,4	19,6	18,3	18,9	25,9	22,3	24,2	14,7	14,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	367 633	484 013	851 646	196 614	272 815	469 429	34 301	30 689	64 990	598 548	787 517

(1) Ne comprend pas les IUFM rattachés à l'université.

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants étrangers ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %). En 2009, le nombre d'étudiants étrangers s'accroît davantage (+ 4,8 %) pour atteindre 278 200 : ils n'ont jamais été aussi nombreux [1]. Au final, du fait d'une moindre augmentation du nombre d'étudiants français (+ 3,5 %), la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur progresse de 0,1 point et atteint 12,0 %.

Les parts des étudiants étrangers en instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), écoles paramédicales et sociales, en formations comptables non universitaires, en instituts universitaires de technologie (IUT), en sections de techniciens supérieurs (STS) et en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont faibles (entre 1 % et 6 %). Le nombre d'étudiants étrangers progresse dans toutes les formations en 2009. Il augmente de 17,8 % en CPGE et dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité et de 17,4 % dans les IUFM. À l'opposé, il augmente beaucoup plus modérément dans les écoles supérieures artistiques et culturelles (+ 2,5 %) : la proportion d'étudiants étrangers y diminue légèrement, passant de 12,6 % en 2008 à 12,0 % en 2009.

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les Instituts nationaux polytechniques (INP) et dans les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (respectivement 16,3 %, 20,5 % et 23,4 %).

À l'université (hors IUFM), les étudiants étrangers représentent 15,5 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,9 % des inscriptions en cursus licence, 20,2 % en cursus master et 41,0 % en cursus doctorat. Parmi eux, la part de non-bacheliers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 71,1 % pour le cursus licence, 83,9 % en cursus master et 87,3 % en cursus doctorat.

À l'université (hors IUFM), près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (17,6 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (47,1 %) et un sur cinq (22,3 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'étude de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 29,9 % des étudiants étrangers inscrits, contre 21,9 % en cursus licence et 20,6 % en cursus master.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MESR DEPP.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. En 2008-2009, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ont quitté le champ université et ne sont donc, dorénavant, plus comptabilisées.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français, mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

Pour en savoir plus

– Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 09.02.

– Tableaux statistiques, n° 7110.

[1] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2009 2010 (7)
Universités	131 901	174 864	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475 (1)	214 252 (1)	15,5 (1)
Disciplines générales et de santé	128 843	168 420	187 602	196 290	202 933	201 838	198 013	199 559	206 868	16,3
dont formations d'ingénieurs univ. (2)	490	1 782	2 142	2 653	2 879	3 271	3 533	2 798	2 910	14,3
IUT	3 058	6 444	6 592	6 546	6 590	6 169	6 277	6 916	7 384	6,3
IUFM total		408	510	712	752	833	777	674	791	1,3
STS (3)	5 969	9 693	9 625	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	5 419	2,3
CPGE	1 310	2 955	2 806	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	2 875	3,5
Formations comptables non univ.	234	435	457	609	461	404	351	316	347	3,8
Université de technologie	477	841	1 043	1 095	1 337	1 508	1 709	1 849	2 001	23,4
dont formations d'ingénieurs	98	285	422	547	735	891	1 036	1 206	1 308	22,2
INP	1 661	2 040	2 311	2 204	2 308	2 297	1 322	1 320	1 446	20,5
dont formations d'ingénieurs (2)	372	902	1 095	1 091	1 195	1 145	599	578	660	12,8
Autres formations d'ingénieurs non univ. (2)	1 789	4 503	5 409	6 138	6 748	7 151	7 653	8 966	9 400	10,8
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	8 408	9 983	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	15 882	13,7
Écoles sup. artistiques et culturelles (4)	5 328	6 721	7 457	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	7 964	12,0
Écoles paramédicales et sociales (5)	1 289	1 442	1 064	1 231	1 823	1 791	1 717	657	657	0,5
Autres écoles et formations (6)	8 671	9 161	9 476	11 486	12 157	13 021	14 447	16 312	17 179	14,7
Ensemble	161 148	221 471	244 335	255 585	265 710	263 094	260 522	265 386	278 213	12,0
En % du nombre total d'étudiants	9,4	10,0	10,8	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	12,0	

(1) Depuis 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. Avec les IUFM, on dénombre 215 034 étudiants étrangers en 2009, représentant 14,9 % des étudiants à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Estimation pour 2001-2002, données 2008 en 2009.

(6) Groupe non homogène.

(7) En % du nombre total d'étudiants.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités selon l'origine et le cursus en 2009-2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers
Union européenne (UE)	17 594	69,1	15 548	84,1	4 622	89,2	37 764	77,7
Europe hors UE	5 152	70,3	4 034	85,4	1 053	91,1	10 239	78,4
Afrique	42 798	64,8	47 842	82,4	10 304	85,1	100 944	75,2
Amérique	6 733	71,5	7 638	86,4	2 667	91,4	17 038	81,3
Asie	20 303	85,7	19 460	90,8	7 966	91,8	47 729	88,8
Océanie	237	85,2	120	82,5	36	91,7	393	85,0
Apatrides ou non déclarés	79	27,8	49	36,7	17	94,1	145	38,6
Ensemble	92 896	71,1	94 691	83,9	26 665	87,3	214 252	79,3
En % du nombre d'étudiants	10,9		20,2		41,0		15,5	

(1) Les étudiants étrangers inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés (734 étudiants). 75,8 % d'entre eux sont des ressortissants de l'Union européenne. En effet, seuls les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne sont autorisés à passer les concours d'enseignement dans les établissements publics.

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et des Affaires sociales), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain en 2009 : 26 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (22 %) est issu d'Europe, dont 18 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 8 % du continent américain [1]. La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, camerounaise, italienne, vietnamienne ou libanaise [2].

Les étudiants marocains demeurent les étrangers les plus représentés en France en 2009 (31 500 personnes). Leur nombre a augmenté de 4,1 % par rapport à 2008. Le nombre de Chinois est depuis plusieurs années en forte croissance : leur effectif a progressé de 7,2 % et ils constituent le second contingent d'étudiants étrangers en France (29 100). Ils devancent les Algériens (21 800), dont les effectifs ont progressé de 4,8 %. Parmi les principales nationalités d'étudiants étrangers, seuls les Libanais sont moins nombreux en 2009 qu'en 2008 (- 1,4 %). Les hausses ont été particulièrement élevées pour les Tunisiens (11,9 %) et pour les Italiens (10,9 %).

Les étudiants maghrébins (hors Maroc et Tunisie) sont fortement concentrés dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : 89 %, contre 74 % pour l'ensemble des étudiants étrangers. Les Marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (61 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (9 %, contre 4 % pour l'ensemble des étudiants étrangers), en CPGE (3 %, contre 1 %) et en IUT (5 %, contre 3 %). Les étudiants chinois vont moins souvent à l'université (67 %) que l'ensemble des étudiants étrangers, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (6 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (8 %, contre 6 % pour l'ensemble des étudiants étrangers). Les autres étudiants asiatiques ont une forte propension à opter pour des formations artistiques ou culturelles (11 %, contre 3 % en moyenne).

Avertissement : Les questions relatives à la nationalité des étudiants ne sont pas posées tous les ans dans toutes les enquêtes. Elles l'ont été en 2008 et en 2009. Avant 2008, 2006 était la dernière année de réalisation d'une enquête complète sur la nationalité des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la Culture.

Pour en savoir plus

– Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 09.02.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements privés d'enseignement supérieur, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations";
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 à la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands Établissements.** Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. Depuis 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

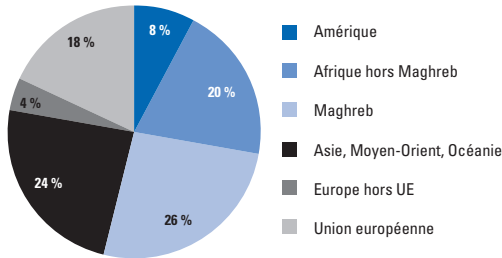
■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

[1] Répartition des étrangers dans l'enseignement supérieur par origine en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + privé)



[2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine (1) (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine	Universités hors IUT et ingénieurs	IUT	Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs autres hors université (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	73	2	1	3	1	1
Italie	74	1	0	2	1	1
Autres Union européenne (UE)	76	2	0	3	2	1
Europe hors UE	77	2	0	2	2	1
Maroc	61	5	3	9	3	3
Algérie	89	1	0	1	2	1
Tunisie	78	1	1	6	2	1
Autres Maghreb	89	1	1	1	1	1
Sénégal	78	5	2	5	2	1
Cameroun	72	2	2	7	3	1
Autres Afrique	81	3	1	2	3	1
Liban	72	0	2	6	0	1
Autres Moyen-Orient	83	1	0	1	2	1
Chine	67	4	2	6	0	0
Viet Nam	78	3	1	5	1	0
Autres Asie	65	3	0	2	2	1
Amérique du Sud	74	1	1	7	1	0
Amérique du Nord	74	1	0	1	0	1
Antilles - Amérique centrale	75	1	0	4	3	1
Océanie	73	0	0	1	1	1
Total	74	3	1	4	2	1

(suite) Origine	Écoles de commerce, gestion et comptabilité	Écoles supérieures artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution (%) 2009/2008
Allemagne	10	1	8	100	8 358	4,4
Italie	7	4	11	100	7 046	10,9
Autres Union européenne (UE)	6	3	7	100	34 817	3,1
Europe hors UE	5	3	7	100	12 255	4,5
Maroc	8	2	5	100	31 522	4,1
Algérie	1	1	4	100	21 781	4,8
Tunisie	3	1	7	100	14 349	11,9
Autres Maghreb	2	0	4	100	1 735	10,7
Sénégal	3	0	4	100	10 023	4,2
Cameroun	6	0	6	100	7 201	8,4
Autres Afrique	4	1	5	100	36 636	4,8
Liban	6	1	12	100	5 543	-1,4
Autres Moyen-Orient	2	2	8	100	10 364	1,3
Chine	8	4	9	100	29 053	7,2
Viet Nam	1	2	9	100	6 295	0,7
Autres Asie	8	11	9	100	14 580	4,4
Amérique du Sud	3	3	10	100	11 936	5,7
Amérique du Nord	12	2	9	100	6 096	3,4
Antilles - Amérique centrale	6	2	8	100	4 596	2,6
Océanie	12	4	7	100	530	17,8
Total	6	3	7	100		

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Groupe non homogène.

Présentation

Pour la seconde année consécutive, les étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques françaises (hors IUFM) sont plus nombreux. À la rentrée 2009, 214 300 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 3,8 % de plus qu'en 2008-2009. Cette hausse est supérieure à celle de l'ensemble des étudiants (2,9 % en 2009-2010). Hors IUFM, la part des étudiants étrangers augmente encore cette année et atteint 15,5 % contre 15,4 % en 2008-2009 [1].

Le nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est également en hausse et représente 79,3 % de l'ensemble des étudiants étrangers (78,8 % en 2008-2009) [2]. Cette part a augmenté de 7,4 points en six années.

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux (47,1 %). Les étudiants africains se dirigent davantage vers les disciplines scientifiques et sportives (30,5 % contre 24,6 % pour la population étrangère tous continents confondus) qu'économiques (24,5 % contre 21,5 %) ou littéraires (18,6 % contre 29,9 %). Parmi ces étudiants, 75,2 % sont des non-bacheliers. Les étudiants marocains sont les plus nombreux (21 800), devant les Chinois (21 000) et les Algériens (19 600). Le nombre d'étudiants marocains est stable (+ 0,7 % par rapport à 2008-2009), alors que celui des Chinois continue sa forte progression (+ 4,4 % par rapport à 2008-2009). Les étudiants européens représentent 22,4 % des étudiants étrangers. Parmi eux, les étudiants allemands sont les plus représentés (12,9 % des Européens), suivi des étudiants italiens (10,8 %) et roumains (7,4 %). Près de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne.

Les femmes sont majoritaires (52,5 %) parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté l'Afrique où elles ne représentent que 42,3 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (68,2 %).

Par ailleurs, les étudiants étrangers sont peu nombreux en IUFM (782 étudiants). 74,9 % d'entre eux sont des ressortissants de l'Union européenne. En effet, seuls les étudiants étrangers qui en sont originaires sont autorisés à passer les concours d'enseignement dans des établissements publics. En réintégrant les IUFM dans le champ universitaire, les étrangers représentent 14,9 % des inscrits dans les universités françaises.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 82 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement (à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique). Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ "Universités".

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français, mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Les étudiants étrangers dans les universités

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	160 701	159 368	162 687	169 896
Variation annuelle (%)		-	-	-	-	-0,7	-1,8	1,5 (1)	3,8
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	14,9	15,0	15,4	15,5

(1) La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) selon l'origine et la discipline en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Sciences éco.,AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine odonto. pharma.	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (%)	Dont non bacheliers (%)
Europe	7 496	7 142	21 322	6 795	4 121	1 127	48 003	22,4	68,2	77,9
Union européenne	6 193	4 777	17 376	5 548	3 525	850	38 269	17,9	67,3	77,9
Allemagne	1 065	697	2 957	896	439	159	6 213	2,9	68,5	81,0
Italie	710	423	2 617	921	461	49	5 181	2,4	63,6	84,8
Roumanie	419	622	1 236	552	694	44	3 567	1,7	75,8	87,9
Espagne	393	332	1 611	625	315	101	3 377	1,6	62,3	82,3
Belgique	380	323	984	429	467	110	2 693	1,3	57,0	59,2
Pologne	399	402	1 289	374	143	38	2 645	1,2	78,2	84,4
Royaume-Uni	479	150	1 473	247	93	60	2 502	1,2	63,6	66,6
Portugal	350	354	931	396	225	194	2 450	1,1	62,8	30,6
Bulgarie	378	528	747	184	98	9	1 944	0,9	72,4	88,1
Grèce	436	90	926	268	121	10	1 851	0,9	69,3	89,8
Luxembourg	282	250	463	155	231	10	1 391	0,6	51,8	84,3
Europe hors UE	1 303	2 365	3 946	1 247	596	277	9 734	4,5	71,9	77,7
Féd. de Russie	417	883	1 671	354	146	47	3 518	1,6	81,0	85,7
Afrique	10 749	24 681	18 766	30 835	11 842	4 071	100 944	47,1	42,3	75,2
Maroc	1 513	6 864	2 718	6 950	2 172	1 595	21 812	10,2	42,8	72,0
Algérie	1 547	2 915	4 610	6 253	3 999	306	19 630	9,2	42,0	76,8
Tunisie	551	1 662	1 837	5 426	1 844	179	11 499	5,4	45,5	82,5
Sénégal	1 180	2 424	1 705	2 431	252	537	8 529	4,0	37,2	82,2
Cameroun	828	1 308	843	1 676	667	170	5 492	2,6	47,5	66,8
Gabon	613	787	827	874	129	430	3 660	1,7	48,4	76,8
Madagascar	505	1 380	379	1 134	167	75	3 640	1,7	27,0	89,0
Côte-d'Ivoire	313	1 044	625	714	436	118	3 250	1,5	56,2	64,5
Guinée	635	1 047	568	557	317	90	3 214	1,5	46,1	59,6
Congo	494	612	464	599	274	159	2 602	1,2	40,8	64,1
Bénin	361	641	365	380	119	28	1 894	0,9	35,7	84,3
Mali	280	540	283	427	215	32	1 777	0,8	32,9	79,1
Maurice	163	331	409	350	273	30	1 556	0,7	49,4	71,9
Asie	3 496	12 011	14 694	12 230	3 337	1 961	47 729	22,3	54,7	88,8
Chine	893	6 741	6 538	5 439	208	1 212	21 031	9,8	59,2	95,3
Viet Nam	204	2 343	601	1 543	271	198	5 160	2,4	55,2	90,6
Liban	365	461	617	1 804	825	16	4 088	1,9	40,3	77,7
Syrie	108	102	478	540	901	2	2 131	1,0	29,3	90,1
Turquie	415	351	763	311	98	72	2 010	0,9	61,1	63,7
Corée du Sud	114	125	1 222	117	57	13	1 648	0,8	72,0	82,5
Iran	194	118	682	488	152	5	1 639	0,8	54,8	85,8
Japon	105	53	1 045	63	20	9	1 295	0,6	70,7	92,5
Amériques	2 182	2 089	9 015	2 686	852	214	17 038	8,0	61,6	81,3
États-Unis	375	173	2 522	211	47	25	3 353	1,6	71,8	85,4
Brésil	396	343	1 536	468	162	25	2 930	1,4	63,2	88,2
Colombie	284	326	1 131	361	75	29	2 206	1,0	61,0	81,9
Mexique	190	211	728	355	43	17	1 544	0,7	60,0	88,9
Canada	206	103	591	167	90	40	1 197	0,6	61,7	80,5
Haïti	233	252	405	186	73	27	1 176	0,5	47,8	56,0
Océanie	68	18	262	34	9	2	393	0,2	70,2	85,0
Apatrides ou non déclarés	25	20	50	23	18	9	145	0,1	53,1	38,6
Ensemble	24 016	45 961	64 109	52 603	20 179	7 384	214 252	100,0	52,5	79,3
Proportion d'étrangers	12,4	24,7	15,7	18,8	10,0	6,3	15,5			

Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils sont près de quatre lauréats sur cinq des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Un bachelier professionnel sur quatre poursuit des études supérieures.

Les effectifs de bacheliers ont augmenté par rapport à 2008 dans les séries générales (+ 2,5 %) et professionnelles (+ 16,8 %), et ont diminué dans les séries technologiques (- 3,1 %). La croissance du nombre de bacheliers généraux étant plus forte que celle des nouveaux bacheliers s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur, le taux d'inscription des bacheliers généraux baisse (- 0,6 point). La hausse du taux d'inscription des bacheliers technologiques (+ 3,6 points) est en grande partie due à la diminution des lauréats de ces séries. La forte hausse des admis au baccalauréat professionnel, suite à la mise en place à la session 2009 d'épreuves de rattrapage, et l'afflux toujours croissant de ces nouveaux bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur – bien que peu enclins à poursuivre dans le supérieur – font progresser le taux d'inscription de 2,5 points, atteignant 25,9 % à la rentrée 2009.

L'université demeure la filière privilégiée de poursuite des nouveaux bacheliers généraux. En 2009, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) progresse très légèrement après cinq années consécutives de baisse. Il s'établit à 53,8 %. Dans les filières courtes, il est stable : il atteint 10,8 % en IUT et 8,9 % en STS. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,3 % des bacheliers généraux.

Le nombre de bacheliers technologiques a diminué de 3,1 % entre les deux dernières sessions, alors que le nombre de nouveaux bacheliers technologiques s'inscrivant dans l'enseignement supérieur a augmenté de 1,4 %. De ce fait, leur taux d'inscription est en hausse et s'établit à 79 %. La progression concerne principalement les universités hors IUT (+ 2,1 points) et les STS (+ 0,9 point). 44 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS et 10 % en IUT.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Cependant, leurs effectifs ne cessent de progresser et représentent, en 2009, 25,9 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS constituent la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (17,7 %) avant les disciplines générales de l'université hors IUT (6,9 %).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE.
- Enquêtes n° 26, 39 et 48. Voir "Sources" en 6.18.
- Données du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche.

Définitions

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %. Les "doubles inscriptions CPGE-université" concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycée et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de "doubles inscriptions" (CPGE-université).

■ **Le champ "universités"** ne prend en compte que les 79 universités et le Centre universitaire de formation et de recherche d'Albi. Il ne prend plus en compte :

- les 3 universités de technologies, les 3 Instituts nationaux polytechniques et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs) ;
- les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine), comptabilisés avec les effectifs des "Formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **Formations et autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Cette filière n'intègre pas les préparations au DCG (diplôme de comptabilité et gestion, ex-DPECF). Elles sont répertoriées dans les "Formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Effectifs provenant pour la première fois de l'enquête SISE.

■ **Champ :** France métropolitaine + DOM.

[1] Taux d'inscription immédiate (%) des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Baccalauréat général				Rappel 2008
	L	ES	S	Total	
Universités (1)	69,8	63,5	63,6	64,6	64,6
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	67,6	51,4	50,9	53,8	53,6
IUT secondaire	0,0	0,2	8,4	4,5	4,6
IUT tertiaire	2,2	11,9	4,3	6,3	6,4
STS (2)	10,2	11,7	6,7	8,9	8,9
Production	2,6	0,9	3,4	2,5	2,5
Services (hors DCG diplôme de comptabilité et gestion)	7,6	10,8	3,3	6,4	6,5
CPGE (2)	7,8	6,2	19,5	13,3	13,8
Économiques	0,1	4,7	3,2	3,1	3,2
Lettres	7,6	1,6	1,0	2,3	2,4
Sciences	0,0	0,0	15,3	7,9	8,2
Autres formations	9,4	13,1	12,5	12,2	12,3
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,1	0,0	4,4	2,3	2,2
- cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,7	0,9	0,9
- formation ingénieurs	0,0	0,0	2,7	1,4	1,3
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7	5,3	1,7	2,7	2,9
Facultés privées	1,8	1,8	0,9	1,3	1,4
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,2	0,3	0,8	0,5	0,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,8	1,0	0,7	1,3	1,3
Écoles paramédicales (5)	0,8	1,7	1,2	1,3	1,3
Écoles préparant aux fonctions sociales (5)	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2
Formations et autres écoles de spécialités diverses (6)	1,5	2,5	2,6	2,4	2,4
Taux d'inscription : baccalauréat général	97,2	94,5	102,4	99,0	99,7
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'ens. supérieur	46 419	85 535	152 039	283 993	278 733
Bacheliers 2009	47 765	90 466	148 531	286 762	279 698

Établissements	Baccalauréat technologique				Bac pro	
	STI	STG	Autres (3)	Total	Rappel 2008	Rappel 2008
Universités (1)	25,5	32,1	22,2	28,1	25,5	7,7
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	7,6	22,3	18,2	17,9	15,8	6,9
IUT secondaire	14,8	0,1	3,4	4,4	4,1	0,3
IUT tertiaire	3,0	9,6	0,5	5,8	5,7	0,5
STS (2)	59,3	45,4	27,1	44,0	43,1	17,7
Production	53,2	0,9	13,8	16,2	15,7	7,8
Services (hors DCG diplôme de comptabilité et gestion)	6,1	44,6	13,3	27,8	27,3	9,8
CPGE (2)	2,7	1,3	0,5	1,4	1,4	0,0
Économiques	0,0	1,3	0,0	0,7	0,7	0,0
Lettres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sciences	2,7	0,0	0,5	0,8	0,7	0,0
Autres formations	4,1	4,3	9,4	5,6	5,5	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,7	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0
- cycle prépa intégré	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
- formation ingénieurs	0,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,2	1,3	0,1	0,7	0,8	0,1
Facultés privées	0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	1,1	0,2	0,4	0,5	0,5	0,2
Écoles paramédicales (5)	0,1	0,5	7,8	2,3	2,2	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (5)	0,0	0,1	0,5	0,2	0,2	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (6)	1,4	1,9	0,2	1,3	1,4	0,2
Taux d'inscription : bac techno ou pro	91,6	83,2	59,2	79,1	75,5	25,9
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'ens. supérieur	27 734	56 517	19 787	104 038	102 595	31 322
Bacheliers 2009	30 281	67 918	33 403	131 602	135 886	120 728

(1) Uniquement les 79 universités et le Centre universitaire de formation et de recherche d'Albi.

(2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

(3) STL, ST2S (sciences et technologies de la santé et du social ex SMS), Hôtellerie, STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), TMD (techniques de la musique et de la danse).

(4) Y compris les 3 universités de technologies, les 3 INP et l'ENS nature et paysage de Blois.

(5) Données de l'année 2007-2008.

(6) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire, Institut de physique du Globe, établissement Paris-Dauphine), les diplômes de comptabilité et gestion (ex- DPECF) et les classes préparatoires aux études supérieures (CPES).

Présentation

77,8 % des bacheliers 2009 s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur français hors apprentissage. Après une baisse en 2006 et 2007, le taux d'inscription poursuit une légère reprise en 2008 et se stabilise en 2009. Pour la première fois cette année, le taux de poursuite vers les formations générales de l'université (hors IUT) progresse quel que soit le baccalauréat d'origine [1]. Cette progression est plus marquée pour les bacheliers technologiques (+ 2,1 points) et professionnels (+ 2,2 points), bien que ces derniers représentent une population relativement faible. Les taux d'inscription dans les formations sélectives (CPGE, IUT, STS) qui sont plus contingentes et liées à leur capacité d'accueil sont en très légère baisse. Ainsi, à la rentrée 2009, 40,1 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives (CPGE, IUT, STS), soit une diminution de 0,3 point par rapport à 2008. Les taux d'inscription des "autres formations" se stabilisent cette année quel que soit le type du baccalauréat.

La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur [2]. Leur taux d'accès à l'université (hors IUT) en baisse depuis la rentrée 2004 amorce une légère reprise en 2009. En effet, la croissance du nombre de bacheliers généraux nouvellement inscrits dans les disciplines universitaires étant plus forte que celle des nouveaux bacheliers généraux, leur taux d'inscription passe de 53,6 % à 53,8 %. Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires : 19,5 % de ces bacheliers s'y inscrivent.

Le taux d'inscription des bacheliers technologiques est en hausse cette année et s'établit à 79 % (+ 3,6 points par rapport à 2008). Cette hausse s'explique par un double effet : un nombre plus important de nouveaux bacheliers technologiques poursuivant en 2009 dans l'enseignement supérieur (numérateur) et des lauréats du baccalauréat technologique moins nombreux en 2009 par rapport à 2008 (dénominateur). Les filières professionnelles courtes, et particulièrement les STS, sont les principales filières où s'inscrivent les bacheliers technologiques. Les bacheliers STI s'y orientent majoritairement (59,3 %). La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 25,9 %. L'augmentation exceptionnelle du nombre de reçus au baccalauréat professionnel 2009 (voir 8.6) a eu une répercussion sur le nombre de nouveaux bacheliers professionnels poursuivant dans l'enseignement supérieur. Ces taux ne tiennent cependant compte ni des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des bacheliers professionnels étudiant sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Définitions

■ **Taux d'accès.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des **inscriptions de nouveaux bacheliers** dans le supérieur (en additionnant les cinq taux d'une colonne du tableau, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les "doubles inscriptions CPGE-université" concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques, et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de "doubles inscriptions" (CPGE-université).

■ **Les "autres formations"** correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales. Pour les écoles paramédicales et les formations sociales, les données sont celles de 2007-2008.

■ **Les années figurant dans les tableaux** représentent les dates de rentrée : ainsi 2009 signifie rentrée universitaire 2009 ou année universitaire 2009-2010. Ces résultats correspondent au champ France métropolitaine + DOM.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

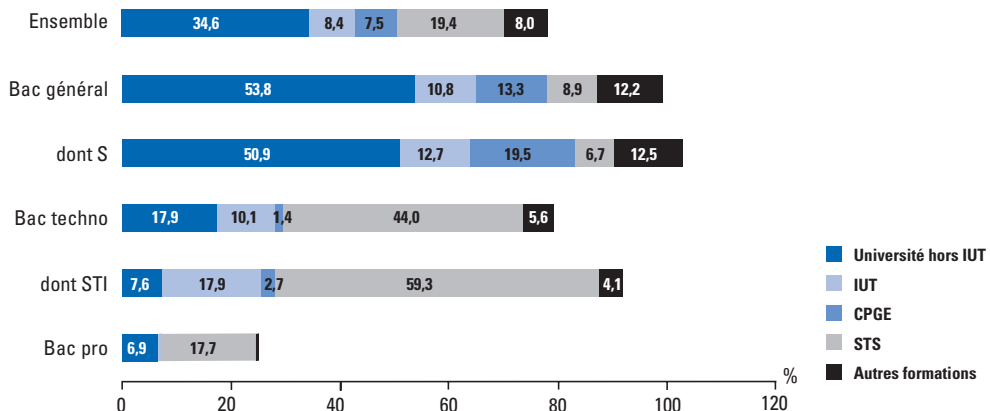
- Systèmes d'information SCOLARITÉ et SISE.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP).

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Baccalauréat général	Université hors IUT	61,8	61,5	62,4	62,8	62,1	61,3	58,8	55,6	53,6	53,8
	IUT	11,2	11,5	11,4	10,7	10,7	10,4	10,5	10,7	11,0	10,8
	CPGE	12,6	13,1	13,6	13,0	13,6	13,3	13,2	13,3	13,8	13,3
	STS	9,0	8,9	8,4	8,0	7,8	7,7	7,8	8,3	8,9	8,9
	Autres formations	9,1	9,6	9,7	9,7	10,8	11,1	10,8	11,4	12,3	12,2
dont bac S	Université hors IUT	57,1	56,5	58,2	59,1	58,2	57,7	55,6	53,1	50,6	50,9
	IUT	14,6	15,0	14,6	13,5	13,6	13,2	12,9	13,1	13,0	12,7
	CPGE	19,1	20,2	20,6	19,8	20,8	20,0	19,2	20,0	20,1	19,5
	STS	7,0	7,0	6,7	6,3	6,0	5,9	6,1	6,2	6,5	6,7
	Autres formations	10,1	10,6	10,4	10,4	11,3	11,4	10,7	11,8	12,8	12,5
Baccalauréat technologique	Université hors IUT	19,1	18,2	17,8	18,1	18,1	18,1	17,4	15,8	15,8	17,9
	IUT	9,1	9,3	9,5	10,0	10,2	10,4	9,9	9,5	9,8	10,1
	CPGE	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4
	STS	44,5	44,7	45,8	45,1	44,1	44,0	42,5	42,3	43,1	44,0
	Autres formations	3,9	3,9	4,2	4,2	4,7	5,0	5,0	5,4	5,5	5,6
dont bac STI	Université hors IUT	7,3	7,7	7,7	8,2	8,3	8,2	7,9	6,7	6,1	7,6
	IUT	16,2	16,3	16,6	17,2	17,7	18,5	17,9	16,5	17,5	17,9
	CPGE	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	2,7
	STS	60,5	61,6	63,0	60,6	58,2	59,8	57,9	56,3	58,9	59,3
	Autres formations	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,5	2,8	2,8	3,8	4,1
Ensemble général et technologique	Université hors IUT	46,4	45,7	46,6	47,3	46,5	46,5	45,0	42,5	41,3	42,5
	IUT	10,5	10,7	10,7	10,4	10,5	10,4	10,3	10,4	10,6	10,6
	CPGE	8,4	8,7	9,1	8,9	9,2	9,1	9,2	9,4	9,7	9,6
	STS	21,8	21,9	21,7	20,9	20,6	20,1	19,3	19,4	20,1	19,9
	Autres formations	7,2	7,5	7,7	7,8	8,6	9,0	8,9	9,4	10,1	10,1
Baccalauréat professionnel	Université hors IUT	6,4	5,8	6,0	6,3	6,4	5,9	5,8	5,0	4,7	6,9
	IUT	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	10,9	12,8	14,4	15,2	15,7	15,5	15,6	17,4	17,7
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats	Université hors IUT	39,2	38,3	38,9	39,8	38,9	39,1	37,5	35,0	34,0	34,6
	IUT	8,7	8,8	8,8	8,7	8,7	8,7	8,4	8,4	8,6	8,4
	CPGE	6,9	7,1	7,4	7,3	7,4	7,4	7,4	7,5	7,8	7,5
	STS	19,6	19,9	20,0	19,7	19,6	19,3	18,6	18,7	19,6	19,4
	Autres formations	6,0	6,2	6,4	6,5	7,1	7,5	7,3	7,6	8,2	8,0

(1) Voir la rubrique "Définitions".

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2009 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100 %.

Présentation

Les bacheliers généraux constituent les trois quarts des entrants de 2008-2009 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (75,2 %) [1]. Si la part des bacheliers technologiques parmi les entrants est plus modérée (15,8 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (2,8 %). Les étudiants qui bénéficient d'une dispense du baccalauréat représentent 6,2 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en médecine (93,8 %), pharmacie (92,5 %) et en filière d'ingénieurs (88,6 %). Dans ces trois filières, les bacheliers scientifiques constituent l'essentiel des effectifs (91,0 %, 91,4 % et 88,1 %).

Les bacheliers généraux sont aussi très nombreux en sciences fondamentales et applications (83,5 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (81,8 %) et en droits sciences politiques (80,1 %).

En revanche, seulement 52,8 % des entrants en AES sont titulaires d'un baccalauréat général, les bacheliers technologiques représentant près d'un tiers des nouveaux inscrits. De même, les titulaires d'un baccalauréat professionnel y sont plus représentés que dans d'autres disciplines (10,1 % des entrants). Deux tiers des entrants de 2008-2009 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année [2]. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur.

C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (83,0 %). Il est également élevé dans la filière ingénieurs (80,7 %), en pharmacie (74,4 %) et en médecine (66,4 %).

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même filière varie fortement.

Il est supérieur à 60 % en droit-sciences politiques (68,3 %) et en STAPS (67,9 %). Il est plus modéré en sciences humaines et sociales (55,1 %) et langues (52,0 %). C'est en AES et lettres-sciences du langage-arts qu'il est le plus faible, un étudiant sur deux poursuivant ses études dans ces disciplines.

La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants en médecine (15,2 %), dans la filière ingénieurs et en AES (14,2 %). La part des réorientations est beaucoup plus faible en STAPS (6,8 %) et en IUT (4,7 %). Dans les disciplines universitaires générales, les étudiants qui ne se réinscrivent pas à l'université l'année suivante sont plus nombreux en lettres-sciences du langage-arts (36,8 %), en AES et en langues (35,3 %) qu'en STAPS (25,3 %) ou en droit (22,5 %).

Les taux de sortie de l'université sont très faibles en filières ingénieurs (5,1 %) et demeurent modérés en médecine (18,4 %), en pharmacie (14,6 %) et en IUT (12,3 %).

Définitions

■ **Champ.** La répartition des entrants de 2008-2009 en première année d'enseignement universitaire et leur devenir l'année suivante sont calculés sur le champ France métropolitaine + DOM.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Entrants.** Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université).

■ **Première année de l'enseignement supérieur universitaire.** Sont prises en compte les formations dispensées à l'université d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2008-2009 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2009-2010. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

■ **Taux de réorientation vers une autre discipline.** Proportion d'entrants de 2008-2009 inscrits l'année suivante, en 2009-2010, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2008-2009 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

[1] Répartition des entrants de 2008-2009 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Baccalauréat professionnel	Dispensés sur titre	Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STG	Autres	Total			
Droit-sciences politiques	20,0	43,5	16,6	80,1	10,5	1,8	12,3	3,2	4,4	100,0
Sciences économiques-gestion (hors AES)	1,7	43,9	23,9	69,5	11,2	1,8	13,0	3,5	14,0	100,0
AES	3,2	44,0	5,6	52,8	27,0	3,8	30,8	10,1	6,3	100,0
Lettres-sciences du langage-arts	49,2	12,6	11,1	72,9	4,5	4,2	8,7	3,0	15,4	100,0
Langues	40,0	22,6	10,3	72,9	12,6	2,7	15,3	3,2	8,6	100,0
Sciences humaines et sociales	28,3	28,9	12,7	69,9	11,1	8,7	19,8	5,0	5,3	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,4	2,7	80,4	83,5	1,1	6,2	7,3	1,3	7,9	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,5	2,0	79,3	81,8	0,6	10,4	11,0	0,8	6,4	100,0
STAPS	4,1	24,4	40,3	68,8	14,7	9,8	24,5	5,0	1,7	100,0
Médecine	0,7	2,1	91,0	93,8	0,4	3,6	4,0	0,1	2,1	100,0
Pharmacie	0,4	0,7	91,4	92,5	0,3	4,3	4,6	0,4	2,5	100,0
Ingénieurs	0,1	0,4	88,1	88,6	0,1	3,9	4,0	0,3	7,1	100,0
IUT	2,6	22,8	41,1	66,5	14,4	14,3	28,7	1,8	3,0	100,0
Total	14,3	22,7	38,2	75,2	9,4	6,4	15,8	2,8	6,2	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2008-2009 en première année d'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non-réinscription à l'université	Total
Droit-sciences politiques	68,3	9,2	22,5	100,0
Sciences économiques-gestion (hors AES)	59,3	10,3	30,4	100,0
AES	50,5	14,2	35,3	100,0
Lettres-sciences du langage-arts	50,5	12,7	36,8	100,0
Langues	52,0	12,7	35,3	100,0
Sciences humaines et sociales	55,1	9,7	35,2	100,0
Sciences fondamentales et applications	59,5	13,9	26,6	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	59,3	12,0	28,7	100,0
STAPS	67,9	6,8	25,3	100,0
Médecine	66,4	15,2	18,4	100,0
Pharmacie	74,4	11,0	14,6	100,0
Ingénieurs	80,7	14,2	5,1	100,0
IUT	83,0	4,7	12,3	100,0
Total	64,3	10,4	25,3	100,0

Présentation

En 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat [1] : 85 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4 %) se dirige vers d'autres voies, en particulier des formations professionnelles de niveau IV ou V. Si, en 2008, les bacheliers s'inscrivent toujours plus nombreux à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Leurs choix se reportent non pas vers les filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais vers des écoles très variées : les inscriptions dans les écoles de commerce, d'ingénieurs, les écoles artistiques, culturelles, paramédicales (ou préparations à l'entrée dans ces écoles) ont doublé depuis dix ans.

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S [2] indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996. Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en première année de médecine ou de pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'orientent dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université et les lauréats sans mention sont les plus affectés par cette baisse, même s'ils restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études [1]. L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), principales structures d'accueil des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, mais au profit des écoles recrutant après le baccalauréat.

Si les poursuites d'études des bacheliers technologiques stagnent, celles des bacheliers professionnels sont en hausse sensible : 47 % d'entre eux (et même 58 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. L'essentiel des poursuites d'études se fait en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues [3]. Près de la moitié d'entre eux souhaitent poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac + 2 et à bac + 4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes, mais aussi de la "masterisation" de la formation des enseignants et du contexte du marché du travail.

Sources :

- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES / Panel 1989 et panel 1995.
- MESR-DGESIP-DGRI SIES / Panel de bacheliers 2008.

Définitions

■ **Le panel 1989** est représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et dans l'enseignement spécialisé en septembre 1989 ; il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et entre 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre mer.

■ **Le panel 1995** est représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et dans l'enseignement spécialisé en septembre 1995 ; il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

■ **Le panel 2008** a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets, leur situation personnelle. Le taux de réponse global à la première interrogation de ce panel a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **PCEM ou PCEP.** Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.03.

Le devenir des bacheliers 2008

[1] Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention (%) (France métropolitaine)

		Premier cycle univ.				Autres form. sup. (2)	Total études sup.	dont en alternance	Formations non sup.	Non poursuite d'études
		CPGE	IUT	STS						
Bacheliers généraux	avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	ensemble 2008	13	46	11	8	17	95	1	2	3
	rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
Bacheliers techno.	avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	sans mention	-	15	7	46	13	81	10	5	14
	ensemble 2008	2	13	10	46	14	85	8	4	11
	rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
Bacheliers prof.	avec mention	-	3	2	51	2	58	30	7	35
	sans mention	-	6	1	29	2	38	19	8	54
	ensemble 2008	-	5	1	39	2	47	20	8	45
	rappel 1996 (1)	-	6	1	21	1	29	12	8	63
Ensemble bacheliers	ensemble 2008	8	31	9	23	14	85	6	4	11
	rappel 1996 (1)	8	40	9	21	7	85	4	3	12

(1) Élèves entrés en sixième en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(2) Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques...

[2] Choix d'orientation des bacheliers et bachelières S à l'entrée dans l'enseignement supérieur (%) (France métropolitaine)

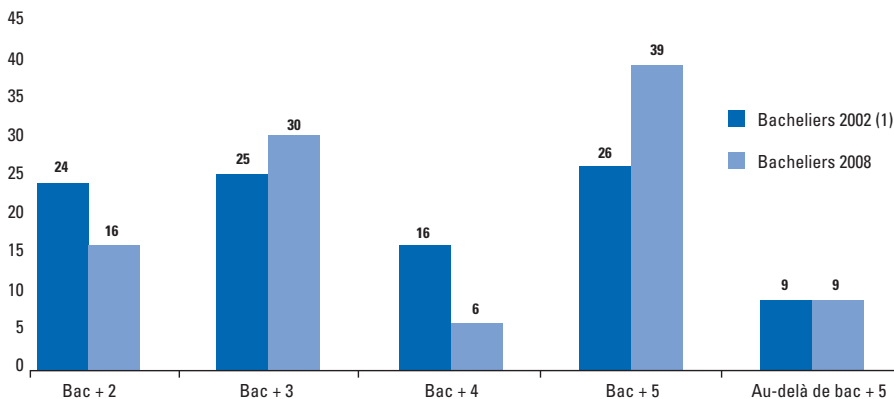
	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers 2002 (1)	1996 (2)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
Premiers cycles d'écoles d'ingénieurs	10	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
Formations scientifiques (hors santé)	54	31	42	49	61
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
Formations du domaine de la santé	18	37	27	19	17
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	15	14	15	14	7
Formations non scientifiques	28	32	31	32	22

(1) Élèves entrés en sixième en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

(2) Élèves entrés en sixième en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(3) IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques, etc.

[3] Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières (%) (France métropolitaine)



(1) Élèves entrés en sixième en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

7 La formation continue



7.1	La formation continue : évolution	206
7.2	La formation continue dans les GRETA	208
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	210

7 La formation continue

Présentation

En 2007, soit deux ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à plus de 28 milliards d'euros [1]. Elle s'accroît de 4,9 % par rapport à 2006, poursuivant pour la cinquième année consécutive un rythme de croissance supérieur à celui des années 1997 à 2001 (en moyenne de 1,4 % par an).

Cette augmentation s'explique une nouvelle fois par la forte croissance des dépenses des régions en faveur des jeunes (notamment pour l'apprentissage), et par celle des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés (+ 7 %). Principal financeur de la formation professionnelle continue, celles-ci engagent 42 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État sont à nouveau en recul en 2007 (- 6,6 %), après la stabilité de 2006. Dans le même temps, l'implication des régions ne cesse de s'affirmer et celles-ci, avec un concours à la dépense totale de 15 %, sont devenues un financeur de la formation professionnelle aussi important que l'État. La dépense de la fonction publique d'État affectée à la formation de ses propres agents augmente en 2007 (3,7 %). Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé de 5,3 % entre 2006 et 2007.

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent en effet 60 % de leurs dépenses dans ce domaine. La dépense pour les demandeurs d'emploi atteint son plus bas niveau sur les dix dernières années, en raison notamment de la baisse du nombre d'inscrits à l'ANPE. Les actifs occupés sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue avec 62 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise, en 2007, un chiffre d'affaires de 724 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 1,3 % par rapport à 2006. Cette évolution résulte d'une augmentation de l'activité des établissements d'enseignement supérieur dont le chiffre d'affaires progresse de près de 2 %, associée à une faible hausse de l'activité des GRETA (+ 0,8 %). Le nombre de stagiaires suit la même tendance que le chiffre d'affaires. Il augmente dans les GRETA (+ 3,9 %) comme dans les établissements de l'enseignement supérieur (+ 5,8 %). En revanche, en 2007, le nombre global d'heures stagiaires diminue de 3 % environ. Cette baisse atteint plus de 4 % dans les GRETA et presque 2 % dans l'enseignement supérieur [3].

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.
- [3] MEN-MESR DEPP / Enquêtes n° 63 sur l'activité des GRETA et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la Formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration, un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux Régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des Régions pour l'organisation des formations à travers le Plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

■ **Financement des entreprises.** Depuis 1993, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève en 2007 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. En 2007, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires.** Voir 7.2. ; GRETA. Voir 7.3.

Pour en savoir plus

- Premières synthèses, décembre 2009 - n° 49.2, DARES.
- Notes d'Information, 09.11, 10.05.

La formation continue : évolution

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Structure 2007 (en %)	Évolution 2007/2006 (en %)
État	4 812	4 968	4 550	4 425	4 560	4 261	15	-6,6
Régions	1 939	2 061	2 715	3 410	3 792	4 246	15	12,0
Autres collectivités territoriales	27	32	45	44	48	53	0	11,3
Entreprises	9 691	9 929	10 060	10 529	11 173	11 977	42	7,2
Ménages	1 043	942	960	970	1 036	1 091	4	5,3
Autres administrations publiques et Unedic	1 251	1 347	1 453	1 326	1 185	1 299	5	9,7
dont : Autres administrations publiques	219	150	157	158	176	203	1	15,9
UNEDIC	1 032	1 197	1 296	1 168	1 009	1 096	4	8,6
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	18 763	19 279	19 783	20 704	21 794	22 927	81	5,2
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 050	5 094	5 247	5 196	5 292	5 490	19	3,7
Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	23 813	24 373	25 030	25 900	27 086	28 417	100	4,9

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Structure 2007 (en %)	Évolution 2007/2006 (en %)
Jeunes	5 612	5 835	5 922	6 324	6 702	7 094	25	5,9
Apprentissage	3 432	3 688	3 798	4 002	4 361	4 740	16	8,7
Alternance	1 397	1 348	1 270	1 300	1 225	1 341	5	9,5
Formation et accompagnement des jeunes	783	799	854	1 022	1 116	1 013	4	-9,2
Demandeurs d'emploi	3 444	3 464	3 620	3 537	3 429	3 397	12	-0,9
Agents du secteur public	4 935	4 978	5 128	5 113	5 244	5 433	19	3,6
Actifs occupés du secteur privé	9 490	9 726	9 969	10 583	11 423	12 141	43	6,3
Investissement	332	370	614	343	288	352	1	22,4
Total	23 813	24 373	25 030	25 900	27 086	28 417	100	4,9

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures stagiaires (en milliers)		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006 (1)	2007
GRETA	400,0	398,1	401,1	446 100	439 400	456 500	57 900	58 100	55 700
Enseignement supérieur	315,6	317	323	413 600	429 000	454 000	57 500	58 000	57 000
dont Universités et grandes écoles	212,6	224	224	333 000	348 000	360 000	41 900	42 000	44 000
Total Education nationale	715,6	715,1	724,1	870 100	868 400	910 500	116 900	116 100	112 700

(1) Les données de l'année 2006 ont été révisées par rapport à celles publiées dans l'édition 2009 de RERS.

Présentation

En 2008, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 229 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 479 000 stagiaires, pour une durée moyenne de formation de 110 heures par individu (France métropolitaine + DOM).

Les effectifs de stagiaires sont repartis à la hausse depuis 2006 (+ 4 % entre 2007 et 2006, + 5 % entre 2007 et 2008) mais ils se stabilisent en 2009. Dans le même temps, le nombre total des heures qui leur sont consacrées, lui, continue de diminuer (- 4 % entre 2008 et 2007), tendance confirmée pour 2009 (- 5 %) [1].

Le volume financier généré par les GRETA a atteint 422 millions d'euros en 2008, en progression de 5 % par rapport à l'année précédente. En 2009, il progresse encore de 3 % pour atteindre 437 millions d'euros (chiffre provisoire) [2]. L'origine des financements s'équilibre globalement entre fonds publics et fonds privés, mais avec des situations qui varient toujours fortement selon les académies. Dans certaines petites académies, comme la Guadeloupe, la Guyane, la Corse, mais aussi Limoges, les actions des GRETA sont financées jusqu'aux trois quarts par des fonds publics (état ou collectivités territoriales) tandis que d'autres académies comme Paris ou Bordeaux, dépendent au contraire aux trois quarts de fonds privés (entreprises ou individus). En 2008, huit académies réalisent chacune de 5 % à 8 % du chiffre d'affaire national et, à elles huit, en totalisent la moitié [3].

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Enquête 63 "Bilan des actions de formation continue dans les GRETA et les CAFOC".
- MEN DGESCO pour les données 2008.

Définitions

■ **Le réseau "Formation continue" des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.** Les réseaux des GRETA se sont mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ces réseaux permettent au ministère de l'Éducation nationale de mettre son potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes. L'offre de formation s'appuie sur des groupements d'établissements qui mutualisent les ressources et les compétences des lycées et des collèges sur un territoire.

Chaque groupement d'établissements est piloté par un conseil inter établissements (CIE). La présidence du GRETA est assurée par un des chefs d'établissement membres du groupement. Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions. Les activités des GRETA d'une même académie sont animées et coordonnées par un conseiller technique du recteur (selon les académies, c'est un délégué académique à la formation continue ou un délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue - Dafo/Dafpic).

Par ailleurs, depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) pour développer des coopérations dans les domaines de la formation continue des adultes et de l'insertion professionnelle.

Au niveau du ministère de l'Éducation nationale, c'est la Direction générale de l'enseignement scolaire qui assure la représentation du réseau des GRETA, notamment le bureau de la formation professionnelle continue.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures des stages).

Avertissement : En 2008 et 2009, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion dans les GRETA n'a pas permis la remontée de l'enquête 63 sous son format habituel. En conséquence, les remontées statistiques sur l'activité des GRETA se limitent pour ces deux années à de simples agrégats académiques de mesure d'activité.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.11.

La formation continue dans les GRETA

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures stagiaires dans les GRETA

(France métropolitaine + DOM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
Heures stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	50,8
Stagiaires (en milliers)	518,0	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	477,7

(1) Chiffres provisoires.

[2] Évolution du chiffre d'affaires des GRETA selon l'origine du financement

(France métró + DOM) (milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2 003	2 004	2 005	2006	2007	2 008	2009 (1)
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	221,6
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	215,2
Total	403,1	410,0	419,3	405,3	406,1	400,0	398,1	401,4	422,4	436,8

(1) Chiffres provisoires.

[3] Répartition du chiffre d'affaires par académie selon l'origine du financement en 2008 (France métropolitaine + DOM) (milliers d'euros)

	CA Fonds privés	CA Fonds publics	Total CA	% fonds publics	% CA Total
Aix-Marseille	11 952,2	9 658,7	21 611,0	44,7	5,1
Amiens	3 864,1	8 583,0	12 447,1	69,0	2,9
Besançon	3 172,4	3 219,3	6 391,8	50,4	1,5
Bordeaux	12 641,6	4 724,7	17 366,3	27,2	4,1
Caen	4 434,1	5 837,4	10 271,5	56,8	2,4
Clermont-Ferrand	6 532,0	8 615,8	15 147,8	56,9	3,6
Corse	424,7	1 172,9	1 597,6	73,4	0,4
Créteil	17 156,0	16 300,0	33 455,9	48,7	7,9
Dijon	5 722,6	5 454,3	11 176,9	61,0	2,6
Grenoble	15 089,9	12 975,7	28 065,6	46,2	6,6
Guadeloupe	332,1	1 136,6	1 468,7	77,4	0,3
Guyane	256,6	820,3	1 076,9	76,2	0,3
La Réunion	1 923,6	1 751,3	3 674,8	47,7	0,9
Lille	10 071,6	14 878,9	24 950,5	59,6	5,9
Limoges	1 720,0	5 404,8	7 124,7	75,9	1,7
Lyon	9 853,6	5 831,8	15 685,4	37,2	3,7
Martinique	1 576,2	2 357,2	3 933,5	59,9	0,9
Montpellier	8 206,8	9 948,7	18 155,5	54,8	4,3
Nancy Metz	6 421,9	13 693,0	20 114,8	68,1	4,8
Nantes	9 261,8	6 233,7	15 495,6	40,2	3,7
Nice	6 782,4	6 811,4	13 593,8	50,1	3,2
Orléans-Tours	6 036,7	6 578,8	12 615,6	52,1	2,9
Paris	16 740,7	4 220,2	20 960,9	20,1	4,9
Poitiers	4 034,7	4 843,6	8 878,4	54,6	2,1
Reims	5 459,0	4 429,9	9 888,9	44,8	2,3
Rennes	7 706,5	8 086,7	15 793,2	51,2	3,7
Rouen	7 774,4	9 921,4	17 695,7	56,1	4,2
Strasbourg	5 860,8	5 197,3	11 058,1	47,0	2,6
Toulouse	11 131,5	8 888,6	20 020,2	44,4	4,8
Versailles	10 819,8	11 829,2	22 649,0	52,2	5,4
France métró + DOM	211 605,7	210 782,8	422 388,5	49,9	100,0

Présentation

En 2008, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le CNAM ont formé 465 000 stagiaires contre 454 000 en 2007 [1]. Cet accroissement de 2 % est dû principalement à l'augmentation du nombre des stagiaires des universités (+ 6%) car, pour sa part, le CNAM perd des stagiaires dans toutes ses catégories de publics (- 12%). Dans les universités, les universités de technologie et les instituts nationaux polyvalents, ce sont principalement les particuliers inscrits à leur initiative (10 %) et les membres de professions indépendantes (5 %) qui contribuent à l'augmentation du nombre de stagiaires. Les effectifs des salariés et les demandeurs d'emploi augmentent modérément (2 %). Fait notable en 2008, parmi les stagiaires salariés, le nombre de stagiaires sous contrat de professionnalisation progresse de 45 %. En s'élevant à 44 millions, le volume d'heures stagiaires dispensées dans les universités augmente de 5 %, et notamment celui des stagiaires salariés (+ 17 %). La durée moyenne des stages diminue d'une heure et s'établit à 119 heures. Cette baisse s'explique avant tout par la diminution de moitié de la durée moyenne des stages suivis par les particuliers qui passe de 167 heures à 83 heures. Cette diminution est peut-être une conséquence de l'application du nouveau droit individuel à la formation (DIF).

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 346 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2007 [2]. Les recettes des universités qui représentent 62 % de l'ensemble progressent de 6 %, les écoles de 8 % et le CNAM de 9 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités est incontestable en 2008, encore plus qu'en 2007, avec un concours de 69 % des fonds privés dont 45 % en provenance des entreprises et des OPCA, et 23 % en provenance des individuels payants. Parmi les ressources publiques qui représentent 25 % de l'ensemble des financements, la part des subventions régionales (14 %) diminue de quatre points en faveur des fonds d'Etat (8 % des recettes en incluant les formations pour les agents de l'Etat). Les fonds en provenance de Pôle emploi se réduisent pour atteindre moins d'un million d'euros, ce qui ne représente que 1,3 % des fonds publics (soit 0,4 % de l'ensemble).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 6 sur le "Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur".

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 10.05, 09.06, 08.06 et 08.07, 07.29.

Sites Internet :

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On distingue sous la catégorie "universités" les 79 universités et leurs composantes, les 3 INP et les deux centres inter universitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les quatre universités de technologie dont Paris-Dauphine. La seconde catégorie "Grands établissements et écoles" comprend INALCO, IEP PARIS, sept IEP et 1 IAE ainsi que 16 écoles d'ingénieurs rattachées, les Écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du CNAM et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

■ À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 50, la **loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) offre plus d'autonomie et de souplesse aux universités pour développer la formation continue, notamment à travers la création de fondations.

■ **EPA, EPSCSP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

■ **Le DAEU** (diplôme d'accès aux études universitaires) successeur de l'ESEU, créé en 1957, permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

■ **DIF.** Créé par la Loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

[1] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2008 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs et types d'établissements	Universités, INP et UT (dont EPA rattachés)			Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	95,6	8,1	85	9,3	0,5	58
Crédit individuel de formation	13,2	3,9	297	0,2	0,1	460
Sous contrat de professionnalisation	10,1	5,2	520	0,3	0,1	261
Total salariés	118,9	17,3	146	9,7	0,7	73
Demandeurs d'emploi	33,2	8,4	253	0,4	0,2	449
dont demandeurs d'emploi aidés	25,7	6,3	246	0,3	0,1	418
Particuliers inscrits à leur initiative	182,9	15,2	83	3,2	0,6	180
dont inter-âge	81,7	4,0	49	0,3	0,0	28
Prof. libérales, commerçants, artisans	33,3	3,0	90	0,6	0,1	269
Total général	368,3	43,9	119	13,9	1,6	115

Types de dispositifs et types d'établissements de formation	CNAM 2008 (1)			Total tous types d'établissements		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	12,5	2,3	182	117,4	11,0	93
Crédit individuel de formation	0,1	0,0	475	13,5	4,1	301
Sous-contrat de professionnalisation	0,8	0,2	199	11,2	5,5	490
Total salariés	13,4	2,5	185	142,1	20,5	144
Demandeurs d'emploi	10,2	1,8	177	43,7	10,4	237
dont demandeurs d'emploi aidés	6,1	0,9	155	32,0	7,4	230
Particuliers inscrits à leur initiative	54,9	10,2	186	241,1	26,0	108
dont inter-âge				82,0	4,0	49
Prof. libérales, commerçants, artisans	3,8	0,7	184	37,6	3,8	102
Total général	82,3	15,2	185	464,5	60,7	131

(1) Voir "Champ" dans la rubrique définitions.

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2008 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT	Part (%)	Autres EPSCP et EPA (1)	Total	CNAM (1)	Total avec CNAM	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	61,3	28,4	8,3	69,6	29,6	99,2	28,7
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,8	0,4	0,1	0,9	0,0	0,9	0,3
Total entreprises	62,1	28,8	8,3	70,5	29,7	100,1	29,0
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)							
Contrats avec particuliers	45,1	20,9	2,4	47,5	19,7	67,2	19,4
Contrats des stagiaires	5,6	2,6	0,5	6,1	3,1	9,3	2,7
Total particuliers et stagiaires	50,7	23,5	2,9	53,6	22,8	76,4	22,1
Ensemble des fonds privés	148,3	68,6	13,0	161,3	56,2	217,5	62,9
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
Pour la formation de leurs agents	12,5	5,8	2,2	14,6	0,5	15,1	4,4
Pour la formation de publics spécifiques		0,0					0,0
- des instances européennes	1,3	0,6	2,7	3,9	0,5	4,5	1,3
- de l'État	4,6	2,1	0,2	4,8	10,6	15,4	4,5
- des Régions	30,7	14,2	0,5	31,2	27,7	58,9	17,0
- Pôle Emploi	0,9	0,4	0,1	0,9	0,4	1,3	0,4
Autres ressources publiques	3,8	1,8	0,1	4,0	3,3	7,3	2,1
Ensemble des fonds publics	53,7	24,8	5,8	59,5	43,1	102,5	29,6
Autres organismes de formation	6,1	2,8	2,8	8,9	2,5	11,4	3,3
Autres ressources de la formation continue	7,9	3,7	1,3	8,4	5,6	14,0	4,1
Total général	216,1	100,0	22,8	238,1	107,8	345,9	100,0

(1) Voir "Champ" dans la rubrique définitions.

8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	214
8.2	Les compétences en lecture des jeunes	216
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	218
8.4	Le diplôme national du brevet	220
8.5	La réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, l'âge et l'origine sociale	222
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers selon la série	224
8.7	La réussite au baccalauréat selon le sexe, l'âge et l'origine sociale	226
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	228
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	230
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	232
8.11	La réussite au CAP et BEP selon le sexe et l'âge	234
8.12	Les diplômes du BTS : présentation générale	236
8.13	Les diplômes du BTS par spécialité	238
8.14	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	240
8.15	La réussite en IUT	242
8.16	Les diplômes universitaires	244
8.17	Les diplômes universitaires : évolution	246
8.18	La réussite en troisième année de cursus licence	248
8.19	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	250
8.20	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	252
8.21	L'emploi à la sortie du lycée	254
8.22	L'emploi des sortants d'apprentissage	256
8.23	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	258
8.24	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	260
8.25	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	262
8.26	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	264
8.27	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin d'école	266
8.28	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin de collège	268
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	270

Présentation

En 2009, pour la troisième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 88,8 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 91,3 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 80,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2].

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,6 % des garçons contre 92 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (76,2 % des garçons contre 85,6 % des filles). En mathématiques, il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles, à l'école (91,3 % des garçons contre 91,1 % des filles) comme au collège (90,2 % des garçons contre 8,6 % des filles).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 14 % des élèves de l'échantillon. En troisième, ce sont 33 % des élèves qui ont au moins une année de retard. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves "à l'heure".

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2009 et ceux des années précédentes, 2007 et 2008.

Définitions

■ **Champ.** Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2009.

■ **Échantillons.** En mars 2009, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

■ **Épreuves.** Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Sources : MEN-MESR DEPP / Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2009.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2009)

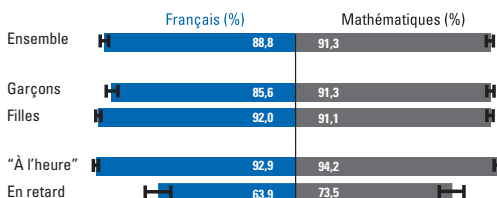
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En français, environ 89 % des élèves de fin de CM2 sont capables :	
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.
En mathématiques, environ 91 % des élèves de fin de CM2 sont capables :	
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) et de comparer, additionner et soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier "familier" ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
Espace et géométrie	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle.
Grandeurs et mesures	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

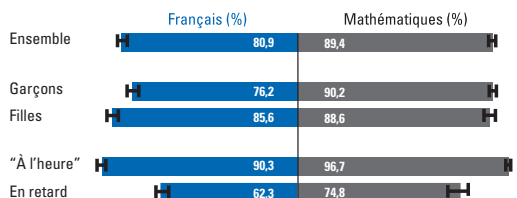
[2] Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2009)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En français, environ 81 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :	
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples et de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant.
En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :	
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle.



Lecture - 91,3 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,6$ %.



Lecture - 80,9 % des élèves de 3^{ème} maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,2$ %.

Présentation

En 2009, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD, devenue *journée défense et citoyenneté* en 2010), au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). A partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,1 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical correct mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,2 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 69,6 % de la population totale.

La catégorisation en profils est en lien étroit avec le type de scolarité suivi par les jeunes : le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale [2].

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c [3]. Enfin, il est à noter que les différences garçons/filles s'observent en particulier pour les types scolaires les moins élevés [4].

Définitions

■ **Champ.** Jeunes Françaises et Français ayant participé à la JAPD en 2009 en France métropolitaine et DOM.

■ **Procédures de passation.** En 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Ce nouveau mode de passation présente quatre innovations importantes :

- la standardisation des conditions de passation ;
- l'automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores ;
- l'intégration du multimédia : le son permet de bien dissocier les connaissances lexicales du langage oral d'un côté, la question du savoir lire de l'autre ;
- le recueil des temps de réponse à la milliseconde près : cette fonctionnalité est essentielle pour mesurer de manière précise l'automatisme de la lecture.

■ **Épreuves.** Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention..., bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

■ **Types de scolarité.** Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : le type 1 correspond à des études n'ayant pas dépassé le collège ; le type 2 correspond à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; le type 3 correspond à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; le type 4 correspond aux études générales et technologiques à partir du lycée.

Sources : Ministère de la Défense DSN et MEN-MESR DEPP / JAPD.

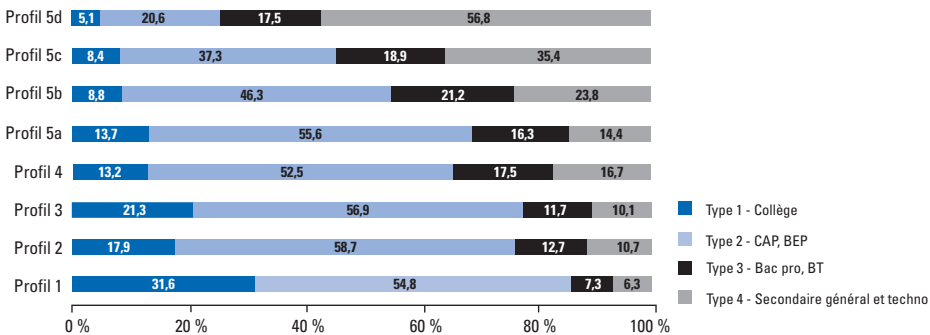
Les compétences en lecture des jeunes

[1] Les profils de lecteurs (%) (JAPD 2009) (France Métropolitaine + DOM)

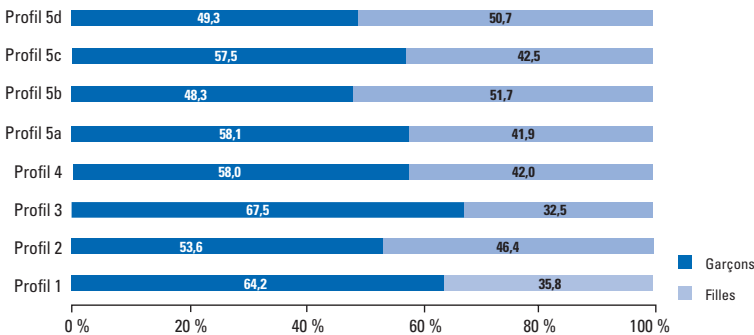
Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	66,6	72,8	69,6	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	11,4	9,0	10,2	79,8
5b	+	+	-	6,5	7,4	7,0	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	3,0	2,3	2,6	9,6
4	-	+	+	3,4	2,6	3,0	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,3	1,7	2,5	5,5
2	-	+	-	2,0	1,9	2,0	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,3	3,1	5,1

Lecture - La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur type de scolarité (%) (JAPD 2009)



[3] Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (%) (JAPD 2009)



[4] Scores observés selon le sexe et le type de scolarité (JAPD 2009)

	Compréhension (score sur 20)		Lexique (score sur 20)		Homophonie (temps moyen en secondes)	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Type 1 - Collège	10,8	11,8	14	14,3	1,94	1,78
Type 2 - CAP-BEP	11,5	11,9	14,4	14,1	1,82	1,74
Type 3 - Bac pro, BT	13,5	13,5	15,8	15,4	1,55	1,57
Type 4 - Secondaire général et techno	15,4	15,5	17,3	17	1,37	1,43
Ensemble	13,4	14,1	15,9	15,8	1,55	1,6

Note de lecture : les garçons n'ayant pas dépassé le collège (type 1) ont obtenu un score moyen aux épreuves de compréhension de 10,8 sur 20 items, contre 11,8 pour les filles n'ayant pas dépassé le collège. Pour les types 3 et 4, les performances des garçons et des filles sont quasi-identiques en compréhension. En lexique, les garçons obtiennent de meilleurs résultats, excepté pour les jeunes n'ayant pas dépassé le collège (type 1). Pour l'épreuve de déchiffrage (homophonie), les garçons sont globalement plus rapides que les filles surtout pour le type 4 (études générales et technologiques à partir du lycée). En revanche, parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, les garçons sont nettement plus lents que les filles (1,94 secondes contre 1,78 secondes).

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années 80, l'accès progresse lentement de 10 % à la fin des années 50 à 35 % au début des années 80. A partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 %.

A la rentrée 2009, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale a augmenté pour atteindre 64,5 % (36,3 % pour la filière générale, 17,1 % pour la filière technologique et 11,1 % pour la filière professionnelle), contre 63,5 % en 2008 et 62,2 % en 2007 [2]. Il reste cependant en dessous de celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (apprentissage et ministère en charge de l'Agriculture) porte le taux à 71,5 %, soit 0,3 point au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. définition).

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,0 %, contre 59,1 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,2 points) que des séries technologiques (2,2 points). Les voies de formation professionnelles autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés.
- MEN-MESR DEPP / Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- MAAP / Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.
- MEN-INSEE / Estimations démographiques.

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Génération.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

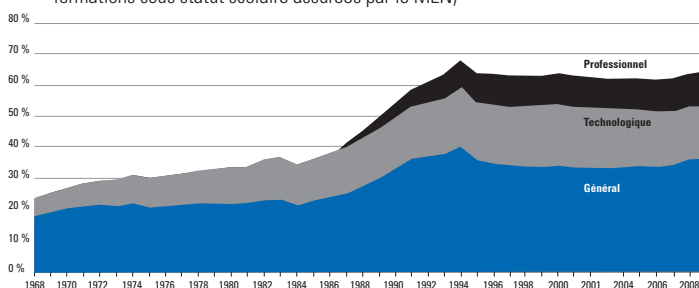
■ **Estimations démographiques.** Les taux d'accès par âge sont calculés en rapportant un effectif d'élèves entrants au niveau IV à un effectif démographique. Cet effectif démographique est une estimation par l'Insee, qui s'appuie principalement sur le recensement de la population. Comme toute estimation, elle est susceptible d'être révisée, en présence de nouvelles informations.

Avertissement : Les effectifs démographiques utilisés ici sont désormais issus de l'exploitation du Recensement Permanent de la Population, alors que jusqu'à l'an dernier, ils étaient estimés à partir du Recensement de 1999 et de l'Etat civil. Le changement de base démographique a concerné toutes les années à partir de 2000, si bien que les taux d'accès correspondants ont tous été recalculés et diffèrent parfois de ceux publiés l'an dernier.

Le second degré : accès au niveau du baccalauréat

[1] Évolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé, formations sous statut scolaire assurées par le MEN)



[2] Calendrier d'accession au niveau du baccalauréat (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total entrants MEN-scolaire
		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
1977	entrants	14 200													
	%	1,8													
1978	entrants	33 800	12 000												
	%	4,4	1,6												
1979	entrants	81 800	32 000	11 100											492 900 (1)
	%	10,3	4,1	1,5											61,9
1980	entrants	148 600	84 100	31 600	10 400										512 800 (1)
	%	17,7	10,0	3,9	1,3										61,1
1981	entrants	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800									511 700 (1)
	%	26,8	17,9	9,8	3,7	1,2									61,0
1982	entrants	16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500								505 500
	%	2,0	27,4	17,7	9,5	3,4	1,2								61,0
1983	entrants		16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200							481 000
	%		2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,1							61,5
1984	entrants		17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000							490 600
	%		2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0							61,4
1985	entrants			18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700						501 400
	%			2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9						61,3
1986	entrants				18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 200					508 800
	%				2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,9					60,9
1987	entrants					17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200				507 300
	%					2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9				61,1
1988	entrants						17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800			511 700
	%						2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8			60,9
1989	entrants							17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	508 900 (2)		
	%							2,1	30,7	17,0	7,9	2,4	61,0 (2)		
1990	entrants								17 400	260 700	141 400	65 000	511 600 (2)		
	%								2,1	31,4	17,0	7,9	61,6 (2)		
1991	entrants									17 800	267 700	139 400			
	%									2,2	32,9	17,1			
1992	entrants										18 200	27 0700			
	%										2,3	33,8			
1993	entrants											18 600			
	%											2,4			
MEN-scolaire (3)															
Total entrants		519 100	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	521 500	517 900	517 900	521 600	521 600		
Taux d'accès		63,0	63,2	63,4	62,8	62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,2	63,5	64,5		
Taux d'accès (5)		69,1	69,4	69,8	69,1	68,5	68,2	68,2	68,6	68,8	69,2	70,6	71,5 (4)		

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 1998. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1977. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage. (5) Toutes formations.

[3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat selon le sexe et le type de formation en 2009-2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Type de diplôme préparé	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,0	30,8	36,3	42,3	31,0	36,5
Technologique	18,2	16,0	17,1	18,9	16,9	17,9
Professionnel	9,8	12,3	11,1	15,0 (1)	19,1 (1)	17,1 (1)
Ensemble	70,0	59,1	64,5	76,2 (1)	67,0 (1)	71,5 (1)

(1) Chiffres basés sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 748 200 candidats se sont présentés à la session 2010 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 623 400 ont été admis [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 83,3 %, en légère augmentation par rapport à la session 2009 (+ 0,7 point). Pour la quatrième année consécutive, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, rassemble 90 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 5 %. Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (84,5 %), devant la série technologique (79,2 %) et la série professionnelle (67 %). Par rapport à la session 2009, les résultats de la série collège gagnent 0,9 point. En revanche, ceux des autres séries perdent quelques points : - 2,8 points pour la série technologique ; - 0,7 point pour la série professionnelle, ce qui fait près de 7 points de moins en l'espace de cinq sessions. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant ainsi de 15,8 à 17,5 points.

Dans la série collège, 87,4 % des filles et 81,4 % des garçons ont réussi lors de la session 2010, soit un écart de 6 points. Dans une moindre mesure, cet écart en faveur des filles est visible également dans les séries technologique (4,1 points) et professionnelle (0,6). Pour l'ensemble des séries, cet écart de 6 points est en légère baisse par rapport à l'an passé (6,4). Les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 64,9 % pour l'académie de la Guadeloupe, à 88 % pour celle de Rennes, soit un écart de 23 points au lieu de 25,5 points en 2009 [2]. Les écarts entre les académies extrêmes sont par ailleurs plus élevés dans la série professionnelle (55 points) ou technologique (57 points) que dans la série collège (22 points).

Dans le cadre de la maîtrise du socle commun, deux compétences nécessaires à l'obtention du DNB ont été évaluées à la session 2010 : 94,7 % des candidats présents ont obtenu le brevet informatique et Internet (B2i), et 91 % des candidats présents ont validé le niveau A2 de certification en langue étrangère.

Dans les DOM, quelle que soit la série, les résultats restent inférieurs à ceux observés en métropole. Dans la série collège, la proportion de lauréats est de 76,3 %, en hausse par rapport à la session 2009. Dans les séries technologique et professionnelle, les résultats sont en forte baisse, et le taux de réussite est respectivement égal à 40,8 % et 62,6 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 64,9 % pour la Guadeloupe, à 80,3 % pour la Réunion. Pour l'ensemble des DOM, il atteint 74,5 %, identique à celui de la session 2009.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 61 (dite enquête rapide) sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques, juillet 2010.

Définitions

■ **Diplôme national du brevet (DNB).** Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

Le diplôme national du brevet

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	329 679	81,4	21 759	77,6	22 167	66,8	373 605	300 119	80,3
Filles	345 294	87,4	13 078	81,7	16 207	67,4	374 579	323 276	86,3
Ensemble	674 973	84,5	34 837	79,2	38 374	67,0	748 184	623 395	83,3

[2] Les résultats du diplôme national du brevet par académie, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 500	82,5	1 380	75,6	1 609	63,6	32 489	26 403	81,3
Amiens	20 346	81,1	1 026	74,0	423	54,6	21 795	17 490	80,2
Besançon	12 396	84,9	1 182	72,8	194	62,4	13 772	11 509	83,6
Bordeaux	30 541	84,6	1 736	76,2	2 524	65,5	34 801	28 801	82,8
Caen	15 432	84,7	1 869	74,4	709	66,0	18 010	14 930	82,9
Clermont-Ferrand	12 246	86,7	427	75,2	1 433	71,6	14 106	11 970	84,9
Corse	2 761	86,4	17	ns *	91	89,0	2 869	2 479	86,4
Créteil	45 924	79,7	273	86,1	2 776	68,9	48 973	38 771	79,2
Dijon	15 842	84,5	1 419	78,7	216	68,1	17 477	14 652	83,8
Grenoble	33 993	86,2	1 881	84,2	2 296	71,3	38 170	32 530	85,2
Lille	44 578	83,0	1 486	82,6	3 524	62,1	49 588	40 405	81,5
Limoges	6 302	86,1	592	75,3	266	53,0	7 160	6 016	84,0
Lyon	32 466	87,5	1 491	84,6	1 398	83,5	35 355	30 846	87,2
Montpellier	26 110	82,9	1 395	81,5	1 989	74,7	29 494	24 275	82,3
Nancy-Metz	23 780	81,4	2 202	80,2	672	46,9	26 654	21 447	80,5
Nantes	37 321	88,6	2 186	77,0	3 908	71,8	43 415	37 567	86,5
Nice	22 294	84,8	99	85,9	1 360	70,4	23 753	19 946	84,0
Orléans-Tours	25 748	85,0	1 940	80,0	962	63,6	28 650	24 047	83,9
Paris	19 383	84,3	24	ns *	949	69,3	20 356	17 017	83,6
Poitiers	16 535	86,0	1 642	87,0	1 433	68,0	19 610	16 630	84,8
Reims	13 403	82,9	1 357	82,3	673	64,5	15 433	12 665	82,1
Rennes	33 389	89,7	2 556	85,0	2 169	65,1	38 114	33 525	88,0
Rouen	20 168	85,8	1 402	79,2	809	59,2	22 379	18 900	84,5
Strasbourg	19 512	84,7	1 023	80,0	298	72,1	20 833	17 569	84,3
Toulouse	27 151	86,6	2 382	79,8	1 143	66,0	30 676	26 173	85,3
Versailles	62 338	85,5	1 222	79,2	2 376	61,7	65 936	55 740	84,5
France métr.	649 459	84,8	34 209	79,9	36 200	67,3	719 868	602 303	83,7
Guadeloupe	6 314	67,5	306	30,1	120	17,5	6 740	4 377	64,9
Guyane	3 149	73,3	236	54,2	67	ns *	3 452	2 449	70,9
Martinique	4 827	78,1	86	ns *	324	34,0	5 237	3 917	74,8
La Réunion	11 224	81,4	-	-	1 663	73,1	12 887	10 349	80,3
DOM	25 514	76,3	628	40,8	2 174	62,6	28 316	21 092	74,5
France métr. + DOM	674 973	84,5	34 837	79,2	38 374	67,0	748 184	623 395	83,3

ns * : non significatif.

Présentation

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

Après une nette amélioration entre les sessions des années 1995 à 2000 (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné, jusqu'en 2006, autour de 79 % [1]. À la session 2009, avec 737 000 candidats présents et 609 400 admis pour la France métropolitaine et les DOM, le taux de réussite au diplôme national du brevet est égal à 82,7 %. Pour la troisième année consécutive, il dépasse la barre des 80 %.

À la session 2009, la série collège arrive toujours en tête avec une proportion de lauréats égale à 83,6 %, un peu devant la série technologique (82,1 %) et assez loin de la série professionnelle (68 %). Au fil des quinze dernières années, les écarts entre les séries technologique et collège se sont progressivement resserrés, passant de 10 à 1,5 point d'écart. Depuis 2000, la série professionnelle connaît des progressions plus erratiques que la série collège, diminuant les écarts de réussite de 15,5 à 5 points entre 2000 et 2006 ; depuis deux ans, le taux de réussite repasse sous la barre des 70 %, et l'écart se creuse pour atteindre près de 16 points avec les deux autres séries, en 2009.

Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. La série collège montre les différences les plus importantes, avec 6,6 points d'écart, contre 3,5 points pour la série technologique. En revanche, ces différences s'estompent dans la série professionnelle. Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; du fait de parcours scolaires plus lents, il est de 16 ans dans les séries technologique et professionnelle [2]. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux. Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 94,4 % et 91,1 %) que ceux de professions intermédiaires (88,2 %) ou d'employés (81,8 %) [3]. Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux qui ont les taux les plus faibles (76 % et moins). Toutes séries confondues, près de trente points séparent les valeurs extrêmes : les chances de réussite varient ainsi de 67,3 % chez les candidats dont le responsable est sans activité professionnelle, à 95,8 % chez les enfants de professeurs.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, fichiers détaillés des candidats au DNB (OCEAN).

Définitions

■ **Champ.** Ensemble des candidats, France métropolitaine + DOM.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1994. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1994, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1994.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 04.10, 07.33.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1989	1992 (1)	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Série collège	Garçons		75,1			76,2	75,6	79,0	79,7	80,3
	Filles		77,8			82,9	82,4	85,5	86,3	86,9
	Ensemble		76,5	75,3	78,4	79,7	79,1	82,3	83,1	83,6
Série technologique	Garçons		66,2			76,1	76,2	79,0	77,6	80,8
	Filles		67,9			79,8	79,3	83,3	81,7	84,3
	Ensemble		66,8	65,2	73,4	77,5	77,3	80,6	79,2	82,1
Série professionnelle	Garçons		53,4			71,1	74,3	73,9	69,3	68,1
	Filles		54,6			72,3	73,4	73,4	69,3	67,9
	Ensemble		53,9	59,8	73,6	71,7	73,9	73,7	69,3	68,0
Total	Garçons	69,5	73,0			75,9	75,5	78,7	78,9	79,5
	Filles	71,4	76,3			82,3	81,8	84,7	85,2	85,9
	Ensemble		74,7	73,5	77,9	79,1	78,7	81,7	82,1	82,7

(1) 1992 : le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite selon l'âge, session 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	857	97,6	5	62,5	7	70,0	869	97,0
14 ans	23 803	98,6	21	91,3	5	50,0	23 829	98,6
15 ans	432 804	91,2	5 836	89,8	3 060	84,2	441 700	91,2
16 ans	85 835	60,2	18 970	82,5	14 547	74,7	119 352	64,5
17 ans	8 288	48,6	4 578	75,7	7 679	59,9	20 545	57,2
18 ans	439	45,4	299	56,7	1 396	48,2	2 134	48,6
19 ans	58	46,0	52	57,1	259	40,6	369	43,2
20-24 ans	31	41,3	57	55,3	173	48,2	261	48,6
25 ans ou plus	40	47,1	140	74,1	186	58,7	366	61,9
Total	552 155	83,6	29 958	82,1	27 312	68,0	609 425	82,7

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite selon l'origine sociale, session 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 489	92,0	1 256	87,5	558	80,1	15 303	91,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	52 319	86,3	2 709	84,6	2 215	74,5	57 243	85,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	130 746	94,8	1 614	88,3	1 498	76,4	133 858	94,4
dont professeurs (1)	18 106	96,1	118	83,7	112	70,9	18 336	95,8
Professions intermédiaires	91 179	88,8	3 107	85,8	2 583	74,3	96 869	88,2
dont instituteurs (2)	6 074	95,1	109	89,3	85	75,9	6 268	94,6
Employés	97 186	82,3	6 045	84,1	5 562	71,5	108 793	81,8
Ouvriers	113 313	76,5	9 856	81,8	8 406	67,7	131 575	76,2
Retraités	7 845	76,4	474	78,1	495	63,9	8 814	75,7
Autres personnes sans activité professionnelle	34 441	67,4	2 860	74,6	3 303	62,0	40 604	67,3
Indéterminé	11 637	69,6	2 037	75,0	2 692	56,6	16 366	67,7
Ensemble	552 155	83,6	29 958	82,1	27 312	68,0	609 425	82,7

(1) Professeurs et assimilés (PCS 34). (2) Instituteurs et assimilés (PCS 42).

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2009 du baccalauréat s'élève à 539 100 en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Il est en hausse par rapport à 2008 (+ 20 200 bacheliers). La hausse du nombre de lauréats concerne essentiellement la filière professionnelle (+ 16,9 %), et dans une moindre mesure la filière générale (+ 2,5 %). À l'inverse, le nombre de bacheliers technologiques est en diminution par rapport à l'an passé (- 3,2 %).

Le niveau de réussite de la session 2009 s'est amélioré de 2,7 points par rapport à 2008, et s'améliore également par rapport aux sessions précédentes : on compte 86,2 % d'admis en 2009. Pour la première fois, les candidats au baccalauréat professionnel ont pu se présenter aux épreuves du second groupe (rattrapage), et ainsi, augmenter de plus de 10 points le taux de réussite à l'examen (87,3 % d'admis en 2009). Les candidats au baccalauréat général ont également accru leurs chances de réussite à l'examen (+ 1 point), et atteignent ainsi un niveau jamais égalé (88,9 %). Inversement, le niveau de réussite des candidats au baccalauréat technologique est en baisse (79,8 % d'admis contre 80,3 % en 2008).

L'augmentation du nombre de bacheliers par rapport à l'année précédente résulte de l'augmentation combinée du taux de réussite et du nombre de candidats des séries générales et professionnelles (respectivement + 4 400 et + 4 000 candidats), compensant ainsi la baisse de la réussite et du contingent de candidats au baccalauréat technologique (- 4 300 candidats). Sur la période 1995-2009, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 79,9 % soit 53 600 lauréats de plus), au détriment des séries technologiques (- 4,8 % soit 6 700 lauréats de moins). L'augmentation du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la hausse des effectifs du secteur de la production, où les effectifs ont plus que doublé entre 1995 et 2009. Dans les séries technologiques, la hausse des bacheliers est forte en STL (+ 44,1 %), et dans les séries agricoles, avec un doublement des effectifs entre 1995 et 2009. Au sein du baccalauréat général, les séries littéraires ont décliné avec 33,2 % de lauréats en moins. À l'inverse, les effectifs des bacheliers ont augmenté en ES et S (respectivement + 18,2 % et 6,8 %).

À la session 2009, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 25 technologiques et 22 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien. En 1995, les séries STAE et STPA sont créées à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et seront remplacées en 2008 par la série unique STAV. En 2009, la série ST2S vient remplacer la série SMS.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). À compter de la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite "épreuve de contrôle". Cette mise en place permet d'établir l'égalité de traitement avec les séries technologiques et générales. Le baccalauréat professionnel peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.16, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

Le baccalauréat : nombre de bacheliers selon la série

[1] Nombre d'admis au baccalauréat depuis 1995 (France métropolitaine + DOM)

Séries	1995	2000	2003	2004	2005
L (littéraire)	71 460	59 642	51 893	49 418	49 434
ES (économique et sociale)	76 555	75 299	81 068	81 494	86 201
S (scientifique)	139 031	136 214	135 374	130 225	136 877
Total baccalauréat général	287 046	271 155	268 335	261 137	272 512
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	36 366	36 940	35 271	36 427	34 567
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 840	6 327	5 794	6 491	6 426
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	78 894	82 221	76 098	74 312	73 565
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) (3)	13 337	18 469	17 836	18 254	18 689
Hôtellerie	2 284	2 623	2 417	2 305	2 201
Techniques de la musique et de la danse	299	370	237	250	273
Série agricole STAV (4)	2 247	5 828	5 146	5 238	5 107
Total baccalauréat technologique	138 267	152 778	142 799	143 237	140 828
Secteur de la production	26 218	42 029	42 469	42 831	43 586
Secteur des services	40 878	50 588	49 068	51 127	49 682
Total baccalauréat professionnel	67 096	92 617	91 537	93 958	93 268
Ensemble	492 409	516 550	502 671	498 372	506 608

(suite) Séries	2006	2007	2008	2009	
				Effectifs	% filles
L (littéraire)	50 792	49 843	48 810	47 765	79,3
ES (économique et sociale)	85 965	90 354	86 050	90 466	63,0
S (scientifique)	146 031	141 536	144 838	148 531	47,0
Total baccalauréat général	282 788	281 733	279 698	286 762	57,4
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	33 475	34 197	30 790	30 281	10,4
STL (sciences et technologies de laboratoire)	6 515	6 853	6 796	6 976	55,7
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	73 730	68 519	69 399	67 918	58,1
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) (3)	19 967	19 730	21 731	18 542	94,2
Hôtellerie	2 062	2 278	2 251	2 533	48,1
Techniques de la musique et de la danse	272	279	319	304	53,9
Série agricole STAV (4)	4 686	5 749	4 600	5 048	40,1
Total baccalauréat technologique	140 707	137 605	135 886	131 602	51,2
Secteur de la production	46 388	47 245	46 561	52 845	11,9
Secteur des services	54 174	57 730	56 750	67 883	68,6
Total baccalauréat professionnel	100 562	104 975	103 311	120 728	43,8
Ensemble	524 057	524 313	518 895	539 092	52,9

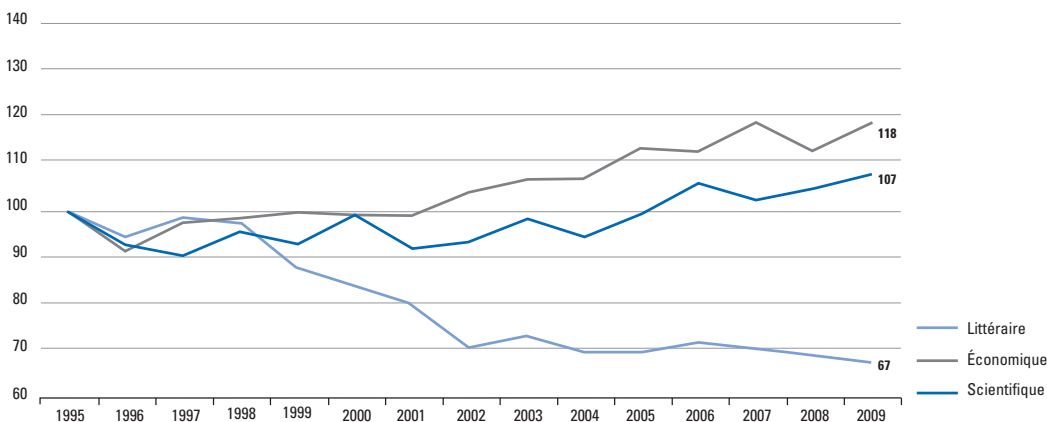
(1) Y compris les spécialités "Arts appliqués" et "Génie optique", séries à part entière avant 1999.

(2) A remplacé la série STT (sciences et technologies du tertiaire) en 2007.

(3) A remplacé la série SMS (sciences médico-sociales) en 2009.

(4) Série agricole qui a remplacé STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (sciences et technologie du produit agroalimentaire) en 2008.

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat général selon la série (indices de base 100 en 1995) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 625 700 candidats et 539 100 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2009 est de 86,2 % [1]. Ce taux de réussite est supérieur à ceux des sessions précédentes, avec une hausse de 2,7 points par rapport à 2008.

Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est en forte hausse (+ 10,3 points, en grande partie due aux nouvelles modalités d'examen), en très légère hausse au baccalauréat général (+ 1 point, avec 88,9 % de reçus) et fléchit dans les séries technologiques (- 0,5 point), avec un taux de réussite à 79,8 %.

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (87,4 % contre 84,8 %). C'est aussi le cas dans la plupart des séries des différents baccalauréats à l'exception des séries technologiques agricoles. L'écart des taux de réussite entre garçons et filles se resserre (2,6 points contre 3,8 en 2008). Cette année, l'écart favorable aux filles est le plus important au baccalauréat général (90,2 % contre 87,2 %), en particulier, dans la série S, où la réussite des filles est supérieure de 3,8 points à celle des garçons. L'écart entre le taux de réussite des filles et des garçons au baccalauréat général s'amplifie par rapport à 2008 (3 points contre 2,5 points en 2008). La réussite des candidates au baccalauréat professionnel, comparée à celle des garçons, augmente légèrement (2,1 points contre 1,8 point en 2008). En revanche, l'écart de réussite au baccalauréat technologique en faveur des filles se réduit fortement (1,4 point contre 4,2 points en 2008).

En raison de la durée de formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique, 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats plus jeunes réussissent le mieux.

Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui reste toujours en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel [3]. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités, et autres personnes sans activité professionnelle. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et celui des ouvriers est maximal (9,2 points), mais se réduit de 0,6 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat professionnel (2,8 points), et s'atténue fortement par rapport aux années précédentes (4 points d'écart en 2008).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présent.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1991. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1991, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1991.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.16, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Taux de réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Baccalauréat général														
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	76,4	77,5	81,0	79,9	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,6	82,3	85,6	84,4	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7	87,9	88,9
Baccalauréat techno.														
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	75,2	73,8	74,5	75,3	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	80,8	79,8	78,9	78,5	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3	80,3	79,8
Baccalauréat pro														
Garçons				73,6	70,4	76,7	75,2	75,2	75,6	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4
Filles				75,3	75,3	78,5	78,6	76,8	78,7	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5
Ensemble				74,3	72,7	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5	77,0	87,3
Tous baccalauréats														
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	76,1	75,8	77,6	77,4	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	80,9	81,0	82,3	81,8	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4	83,5	86,2

[2] Taux de réussite au baccalauréat 2009 selon la filière et l'âge (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	636	96,7	13	86,7	1	100,0	650	96,4
17 ans	16 034	97,1	1 027	92,1	3	75,0	17 064	96,7
18 ans	197 297	93,1	51 291	87,3	1 146	87,7	249 734	91,8
19 ans	57 834	81,1	51 455	79,3	31 693	92,0	140 982	82,6
20 ans	12 307	71,1	21 058	71,9	47 366	88,3	80 731	80,6
21 ans	1 987	58,9	5 270	65,8	23 569	84,7	30 826	78,6
22 ans	396	50,4	1 051	57,0	8 250	81,9	9 697	76,4
23 ans	138	46,8	247	48,4	3 019	77,4	3 404	72,3
24 ans	53	35,6	85	42,7	1 359	78,3	1 497	71,8
25-29 ans	51	26,3	63	31,5	2 044	77,5	2 158	71,2
30 ans et plus	29	20,4	42	34,7	2 278	85,2	2 349	80,0
Ensemble	286 762	88,9	131 602	79,8	120 728	87,3	539 092	86,2

[2] Taux de réussite au baccalauréat 2009 selon la filière et l'origine sociale

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 651	93,2	2 592	87,7	2 012	92,5	11 255	91,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	26 016	89,2	11 954	82,3	10 840	89,4	48 810	87,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	99 980	93,4	19 575	85,0	9 303	90,2	128 858	91,8
dont professeurs et assimilés	14 059	94,4	1 977	85,9	511	90,1	16 547	93,1
Professions intermédiaires	47 934	90,0	20 441	82,3	10 507	89,6	78 882	87,8
dont instituteurs et assimilés	5 083	93,7	975	85,7	449	92,4	6 507	92,3
Employés	41 782	87,0	24 500	80,5	14 725	88,2	81 007	85,1
Ouvriers	33 123	84,2	26 861	78,4	29 181	87,4	89 165	83,3
Retraités	5 548	86,9	3 461	76,6	4 318	85,1	13 327	83,4
Autres personnes sans activité professionnelle	18 241	80,5	12 175	73,4	8 957	81,6	39 373	78,4
Indéterminé	7 487	78,4	10 043	73,2	30 885	86,3	48 415	82,0
Ensemble	286 762	88,9	131 602	79,8	120 728	87,3	539 092	86,2

Présentation

Le taux de réussite au baccalauréat 2009 atteint 86,2 % [1]. Le niveau de réussite est plus élevé dans les filières générale (88,9 %) et professionnelle (87,3 %) que dans la filière technologique (79,8 %).

Le taux de réussite par filière dépend de la série qui concentre le plus de candidats. C'est le cas de la série générale S, qui a un taux de réussite de 89,6 % et plus de la moitié des admis. De même, dans les séries technologiques, 52 % des admis sont en STG et 23 % en STI. Au baccalauréat professionnel, les admis sont répartis de manière plus homogène entre services (56 %) et production (44 %).

Par rapport à 2008, le taux de réussite global augmente de 2,7 points : + 1 point dans la voie générale et + 10,3 points pour la voie professionnelle, en partie suite à l'instauration en 2009 d'une session de rattrapage qui élève la réussite à un niveau jamais atteint (voir 8.7) [2]. En revanche, le niveau de réussite baisse dans la voie technologique (- 0,5 point). La série S se démarque des autres séries générales par son plus fort taux de réussite (+ 2,4 points au dessus de la série L, + 1 point au dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés (respectivement 92,1 %, 88,4 % et 86,7 %) tandis que ceux des deux secteurs du baccalauréat professionnel sont proches (87,1 % pour la production et 87,5 % pour les services). Depuis 1995, le taux de réussite a gagné 13,8 points dans la voie générale en progressant régulièrement [3]. L'augmentation est moins marquée pour la série S (+ 11,1 points) que pour les séries ES (+ 15,6 points) et L (+ 15,9 points). La voie technologique a connu une progression plus erratique et beaucoup plus faible (4,3 points). Cette moindre progression vient plutôt des séries du secteur tertiaire (+ 0,4 point en moyenne, avec + 6,9 points pour la série Hôtellerie) que de celles des secteurs industriel et agricole (+ 12,1 points pour STL, + 11,6 points pour STI, + 6,3 points pour STAV). Enfin, le taux de réussite a fortement augmenté dans la voie professionnelle (14,6 points, dont 10,3 points entre 2008 et 2009), avec une hausse plus importante dans les séries de la production (+ 15,2 points) que dans celles des services (+ 14,2 points).

Dans les trois filières, les filles réussissent mieux que les garçons [1]. L'écart de réussite en faveur des filles est de 3 points dans la filière générale, de 2,1 points dans la filière professionnelle et de 1,4 point dans la filière technologique. Les écarts sont particulièrement importants dans la série générale S (+ 3,8 points) et dans la série technologique STI (+ 6,4 points). Au baccalauréat professionnel, le taux de réussite des filles est de 3,7 points supérieur à celui des garçons dans le secteur des services, mais de seulement 0,3 point dans le secteur de la production. La série agricole STAV est la seule série où les garçons réussissent mieux (3,8 points en faveur des garçons).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Filières/Voies/Séries.** Le baccalauréat comporte trois filières ou voies : la filière générale, la filière technologique et la filière professionnelle. Les filières générale et technologique sont composées de différentes séries ; la filière professionnelle est composée de "spécialités" qui peuvent être regroupées en "spécialités de la production" et "spécialités des services", assimilées à des séries.

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **STI.** Sciences et technologies industrielles.

■ **STL.** Sciences et technologies de laboratoire.

■ **STG.** Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT (sciences et technologies tertiaires) depuis la session 2007.

■ **ST2S.** Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS (sciences médico-sociales) depuis la session 2009.

■ **STAV.** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA (respectivement Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement, Sciences et technologies du produit agroalimentaire) depuis la session 2008.

■ **TMD.** Techniques de la musique et de la danse.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).

– Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

La réussite au baccalauréat selon la série

[1] Résultats au baccalauréat 2009 selon le sexe et la série (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries	Filles	Garçons	Ensemble
L (littéraire)	88,0	84,4	87,2
ES (économique et sociale)	89,8	86,6	88,6
S (scientifique)	91,7	87,9	89,6
Total baccalauréat général	90,2	87,2	88,9
STI (sciences et technologies industrielles)	84,6	78,2	78,8
STL (sciences et technologies de laboratoire)	87,6	85,7	86,7
STG (sciences et technologies de la gestion)	82,7	79,5	81,3
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)	74,4	69,9	74,1
Hôtellerie	90,2	86,8	88,4
Série agricole STAV	73,1	76,9	75,4
TMD (techniques de la musique et de la danse)	94,3	89,7	92,1
Total baccalauréat technologique	80,5	79,1	79,8
Secteur de la production	87,4	87,1	87,1
Secteur des services	88,7	85,0	87,5
Total baccalauréat professionnel	88,5	86,4	87,3
Ensemble	87,4	84,8	86,2

[2] Taux de réussite selon la série depuis 1995 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
L (littéraire)	71,3	80,2	82,2	82,2	84,3	82,2	81,9	83,3	84,4	86,2	87,2
ES (économique et sociale)	73,0	78,2	77,8	79,4	81,5	81,7	84,2	84,4	88,4	86,8	88,6
S (scientifique)	78,5	80,7	79,1	80,1	84,8	83,0	84,8	89,1	88,5	89,2	89,6
Total baccalauréat général	75,1	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7	87,9	88,9
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	67,2	75,8	76,3	73,6	75,7	78,6	76,4	75,8	81,1	78,2	78,8
STL (sciences et technologies de laboratoire)	74,6	81,8	81,6	82,6	80,9	84,5	83,2	82,0	86,6	85,8	86,7
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	80,5	80,5	77,8	77,0	76,5	75,2	75,1	77,1	78,6	80,2	81,3
ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) (3)	73,3	79,4	81,5	79,7	77,6	77,5	76,6	78,7	77,5	82,6	74,1
Série agricole STAV (4)	69,1	73,9	73,4	74,1	74,5	74,7	78,0	76,6	73,2	76,1	75,4
Hôtellerie	81,5	89,0	87,4	89,8	88,4	87,5	86,8	82,4	85,0	84,4	88,4
TMD (techniques de la musique et de la danse)	92,3	85,1	90,3	92,1	89,1	90,9	89,8	89,2	93,0	92,2	92,1
Total baccalauréat technologique	75,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3	80,3	79,8
Secteur de la production (5)	71,9	78,5	76,7	75,7	76,0	75,4	75,6	77,5	79,0	77,7	87,1
Secteur des services (5)	73,3	79,7	78,1	77,4	75,8	78,1	73,8	77,2	78,1	76,3	87,5
Total baccalauréat professionnel	72,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5	77	87,3
Ensemble	74,9	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4	83,5	86,2

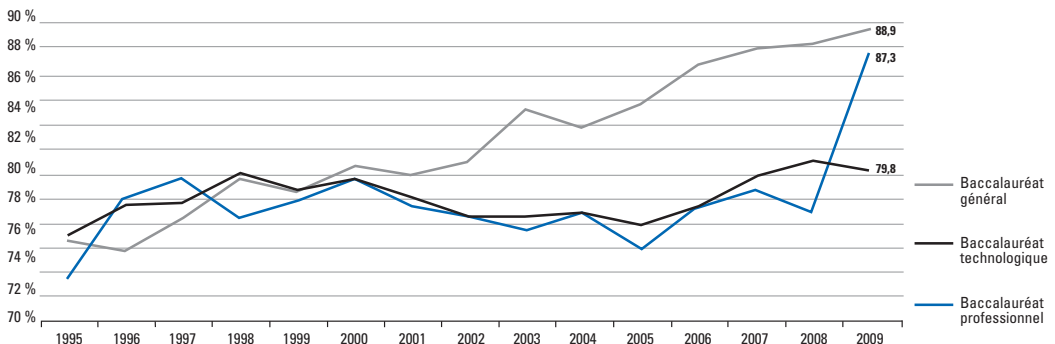
(1) Y compris spécialités "Arts appliqués" et "Génie optique" qui formaient des séries à part entière avant la session 1999.

(2) A remplacé la série STT à partir de la session 2007. (3) A remplacé la série SMS à partir de la session 2009.

(4) A remplacé les séries STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (sciences et technologies du produit agroalimentaire) à partir de la session 2008. (5) Estimations pour les sessions 1995 et 1996.

[3] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2009 conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de bacheliers de 65,8 % dans une génération : 35,4 % dans une série générale, 16 % dans une série technologique, 14,4 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 36,4 points [2]. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2005, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; de 2006 à 2008, cet indicateur prend des valeurs proches de 64 % (avec la même population de référence), puis augmente de 3 points en 2009.

L'écart entre filles et garçons reste élevé. Voisin de 12 points entre 1998 et 2000, supérieur à 13 points en 2001-2002, il s'amoindrit ensuite pour atteindre 10,1 points en 2009.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué [3]. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de résidence, la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées (avec 71,7 % de bacheliers en 2009), devant l'Île-de-France (68,8 %). À l'opposé, les académies d'Amiens, Reims et Lille figurent en deçà de la moyenne nationale (entre 56,8 et 62 % de bacheliers). Le classement selon les lieux de scolarisation est différent, notamment pour les académies d'Île-de-France, où les flux migratoires de candidats sont importants (cf. ci-contre).

En termes de taux de réussite, les académies de Nantes et Rennes obtiennent les meilleurs résultats en 2009 tous baccalauréats confondus (respectivement 90,8 % et 90,4 % d'admis). Dans les séries générales, Rennes et Grenoble sont en tête (respectivement 93,1 % et 92,9 %). Pour le baccalauréat technologique, le plus fort taux revient à Nantes avec 87,4 %, suivi de Grenoble avec 85,2 %. Enfin, pour le baccalauréat professionnel, c'est à Rennes que la réussite atteint son maximum avec 91,6 % (vient ensuite Nancy-Metz avec 90,4 % de reçus).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2009.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1991. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1991, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1991.

■ **Proportion de bacheliers dans une génération.** Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004).

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes "b" du tableau [2]). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes "a" du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 08.19, 09.10, 10.06 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7051, 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Proportion de bacheliers dans une génération selon le type de baccalauréat (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	2000 (2)	2005	2006	2007	2008		2009	
										(a)	(b)	(a)	(b)
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	32,9	33,7	34,8	34,7	34,6	33,9	35,9	35,4
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,5	17,3	17,2	16,8	16,6	16,3	16,2	16,0
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	11,4	11,5	12,3	12,8	12,6	12,4	14,7	14,4
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,8	62,5	64,3	64,2	63,8	62,6	66,8	65,8

[2] Proportion de bacheliers dans une génération selon le sexe (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	2000 (2)	2005	2006	2007	2008		2009	
										(a)	(b)	(a)	(b)
Garçons	56,9	56,9	58,9	59,1	58,4	57,1	61,9	60,8
Filles	69,1	68,4	69,9	69,6	69,6	68,4	72,0	71,0
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,8	62,5	64,3	64,2	63,8	62,6	66,8	65,8

Tableaux [1] et [2] : (1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1990 pour les années 1990 et 1995. (2) 2000 et années suivantes : nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

(a) Indicateur calculé à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur le recensement de 1999. (b) Indicateur calculé à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur la nouvelle enquête de recensement 2006.

[3] Résultats du baccalauréat par académie, session 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2009 (a)	Rappel 2008 (a)	2009 (b)	Rappel 2008 (b)
Aix-Marseille	12 593	87,3	5 690	78,2	5 160	83,4	23 443	84,1	62,6	60,2	65,2	62,6
Amiens	7 457	85,7	3 716	73,6	3 625	87,0	14 798	82,6	59,7	57,3	58,5	56,2
Besançon	4 754	90,0	2 440	83,8	2 438	89,3	9 632	88,2	65,2	63,1	65,1	63,0
Bordeaux	13 566	90,1	5 732	83,7	5 893	89,8	25 191	88,5	67,0	63,0	66,8	62,7
Caen	6 215	88,8	2 790	82,9	2 988	88,7	11 993	87,3	66,4	63,7	66,8	63,7
Clermont-Ferrand	5 344	91,2	2 354	81,5	2 463	86,8	10 161	87,7	65,8	62,9	65,5	62,6
Corse	1 186	87,2	498	75,9	315	83,8	1 999	83,6	62,8	59,1	61,6	57,7
Créteil	17 591	82,3	9 002	69,3	6 955	78,9	33 548	77,7	63,5	60,2	59,1	56,4
Dijon	6 608	90,5	3 341	82,2	3 152	90,0	13 101	88,1	64,9	62,0	66,4	63,3
Grenoble	15 010	92,9	6 912	85,2	5 445	90,3	27 367	90,3	67,7	65,2	67,7	65,4
Lille	17 452	87,2	9 039	76,5	8 459	87,2	34 950	84,2	62,0	59,4	62,4	59,7
Limoges	2 732	89,3	1 366	79,5	1 355	88,0	5 453	86,3	63,3	63,0	66,6	66,6
Lyon	14 252	89,9	6 131	84,3	5 803	88,7	26 186	88,3	65,6	62,1	65,4	61,9
Montpellier	10 431	87,6	5 146	80,0	4 206	88,9	19 783	85,8	65,1	60,2	63,2	58,4
Nancy-Metz	10 187	89,8	5 436	79,7	4 890	90,4	20 513	87,0	66,5	62,7	66,7	62,9
Nantes	15 810	92,7	7 303	87,4	7 271	90,1	30 384	90,8	67,7	64,9	67,6	64,9
Nice	9 128	88,5	3 451	79,1	3 115	87,1	15 694	85,9	64,3	61,0	62,7	59,7
Orléans-Tours	10 756	88,4	4 883	80,7	4 041	86,6	19 680	86,0	65,1	62,6	64,7	61,9
Paris	13 684	88,6	3 382	77,7	3 517	83,5	20 583	85,7	67,2	63,6	85,7	79,7
Poitiers	6 671	89,7	3 116	81,7	3 285	89,3	13 072	87,6	63,5	61,6	62,9	60,8
Reims	5 470	85,8	2 877	80,5	2 792	87,5	11 139	84,8	62,0	59,0	63,0	59,7
Rennes	14 458	93,1	7 283	84,6	6 649	91,6	28 390	90,4	71,7	69,5	72,5	70,3
Rouen	8 241	88,7	4 247	80,5	3 931	89,3	16 419	86,6	65,3	61,7	65,9	62,3
Strasbourg	8 089	92,3	3 856	84,2	3 520	89,9	15 465	89,6	64,5	60,9	64,3	60,9
Toulouse	11 786	90,9	5 489	83,3	4 857	90,2	22 132	88,7	62,3	59,8	62,1	59,7
Versailles	28 390	88,4	10 939	77,6	9 719	83,4	49 048	84,8	74,2	68,9	70,3	65,6
France métr.	277 861	89,0	126 419	80,1	115 844	87,4	520 124	86,3	65,8	62,6	65,8	62,6
Guadeloupe	2 282	85,3	1 221	74,1	1 342	89,0	4 845	83,1	nd	nd	nd	nd
Guyane	698	72,9	376	56,6	424	83,8	1 498	70,4	nd	nd	nd	nd
Martinique	1 931	81,6	1 269	72,2	1 307	82,8	4 507	79,0	nd	nd	nd	nd
La Réunion	3 990	89,9	2 187	78,7	1 811	84,7	8 118	85,3	nd	nd	nd	nd
DOM	8 901	85,3	5 183	73,9	4 884	85,3	18 968	81,8	60,8	57,2	60,8	57,2
Ensemble	286 762	88,9	131 602	79,8	120 728	87,3	539 092	86,2	65,6	62,4	65,6	62,4

(a) Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir rubrique "Définitions").

(b) Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

nd : non disponible.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 1970, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 a favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Entre les sessions 2008 et 2009, le BEP a perdu près de 9 800 candidats, alors que le CAP en a gagné 3 700 et les mentions complémentaires de niveau V, 300 [1]. Le nombre total de diplômés de niveau V a baissé de 1,8 % par rapport à la session 2008.

Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, mentions complémentaires de niveau IV), le nombre de diplômés augmente de 5,5 % cette année, du fait d'un taux de réussite en nette augmentation pour le bac professionnel. Ainsi, le baccalauréat professionnel gagne 17 500 diplômés à la session 2009, alors que le bac technologique en perd 4 300. Pour la première fois en 2009, une session de rattrapage a été instaurée pour le bac professionnel, ce qui explique l'augmentation du taux de réussite.

Au niveau V, le taux de réussite est plus élevé lorsque le candidat est scolarisé que lorsqu'il est apprenti. L'écart est de 4,7 points en CAP et de 1,2 point en BEP [2]. Au bac professionnel, l'écart est de 1,1 point en faveur des apprentis. Pour la première fois en 2009, les candidats du bac professionnel ont pu bénéficier d'épreuves de rattrapage et accroître ainsi leur réussite : + 10,3 points. En revanche, au niveau V, les taux de réussite ont baissé à la session 2009, sauf en CAP où le taux a gagné 0,6 point en 1 an [3]. Les taux de réussite aux mentions complémentaires ont progressé de plus de 10 points en dix ans.

Sources : MEN-MESR-DEPP/ Système d'information OCEAN et enquête 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

Définitions

- **Taux de réussite.** Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien de BEP.
- **Diplômes de niveau V.** Diplômes de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.
- **Diplômes de niveau IV.** Diplômes du type brevet professionnel ou baccalauréat.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **MC4.** Mentions complémentaires de Niveau IV.
- **MC5.** Mentions complémentaires de Niveau V.
- **Bac pro.** Baccalauréats professionnels.
- **Bac techno.** Baccalauréats technologiques.
- **BP.** Brevets professionnels.
- **BT.** Brevets de technicien.
- **BMA.** Brevets des métiers d'art.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.
- "L'enseignement professionnel", Éducation & formations : n° 75 d'octobre 2007.

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

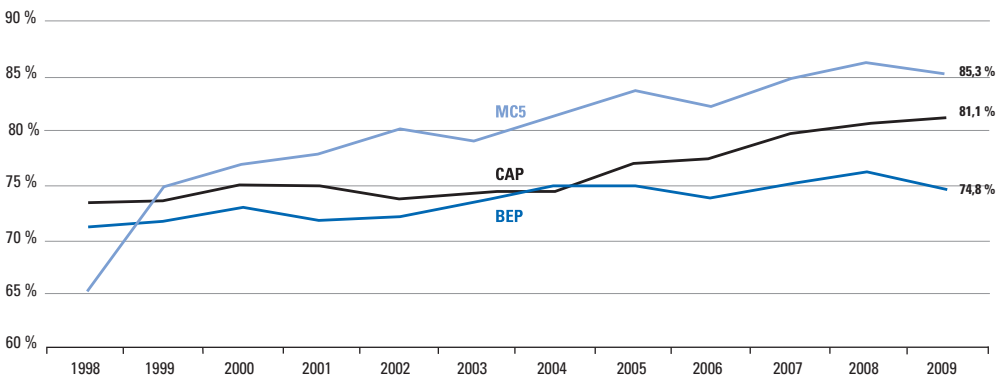
Sessions	Niveau V				Niveau IV					Total
	CAP	BEP	MC5	Total	BP	BT & BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936
2001	202 826	193 626	9 924	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601
2002	168 092	186 966	9 187	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790
2003	159 339	189 652	8 600	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558
2004	139 972	191 055	8 391	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102
2009	146 855	170 536	9 358	326 749	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	276 549

[2] Nombre de candidats aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel selon l'établissement d'origine, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V			Niveau IV					Total
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4	
Formation scolaire									
présents		188 471	4 890	-	1 758	158 045	96 845	882	
admis	50 744	143 254	4 360	-	1 399	127 985	85 625	782	
taux de réussite	84,0	76,0	89,2	-	79,6	81,0	88,4	88,7	
dont Établissements publics									
présents	32 307	150 741	3 383	-	1 504	126 191	73 448	713	
admis	26 554	110 573	3 056	-	1 208	100 621	63 878	634	
taux de réussite	82,2	73,4	90,3	-	80,3	79,7	87,0	88,9	
Enseignement à distance									
présents	1 411	372	6	236	-	520	494	-	
admis	1 104	188	5	132	-	243	269	-	
taux de réussite	78,2	50,5	ns	55,9	-	46,7	54,5	-	
Formation d'apprenti									
présents	78 279	21 562	5 123	19 526	147	219	23 836	745	
admis	62 107	16 133	4 215	14 307	122	124	21 338	658	
taux de réussite	79,3	74,8	82,3	73,3	83,0	56,6	89,5	88,3	
Formation continue									
présents	20 697	4 580	761	6 894	148	30	9 035	622	
admis	17 684	3 185	641	4 996	94	18	7 567	541	
taux de réussite	85,4	69,5	84,2	72,5	63,5	60,0	83,8	87,0	
Autres (candidats libres,...)									
présents	30 051	13 117	196	2 481	58	6 080	8 033	93	
admis	23 345	7 776	137	1 159	10	3 232	5 929	19	
taux de réussite	77,7	59,3	69,9	46,7	17,2	53,2	73,8	20,4	
Total des candidats									
présentés	181 182	228 102	10 976	29 137	2 112	164 894	138 243	2 342	
admis	146 855	170 536	9 358	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	
taux de réussite	81,1	74,8	85,3	70,7	76,9	79,8	87,3	85,4	

ns : non significatif.

[3] Évolution 1998-2009 des taux de réussite aux examens de niveau V (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, à la session 2009, le taux de réussite au CAP est de 81,1 % et de 74,8 % en BEP [1]. Pour les diplômes de niveau V, les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,7 points à la session 2009. Il a encore légèrement augmenté : + 0,3 point en 1 an. En 2007, il n'était que de 2,6 points. C'est l'inverse en BEP : l'écart de réussite en faveur des filles passe de 5 points en 2008 à 3 points en 2009.

Selon leur mode de formation, les candidats au CAP n'ont pas le même âge [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen, puisque la durée du CAP est de deux ans. Mais, près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves "à l'heure" ont une meilleure réussite que ceux qui sont "en retard d'un an". A 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 91,3 %, ce qui fait un écart de 8,7 points avec ceux âgés de 18 ans. En revanche, à partir de 20 ans, le taux de réussite est meilleur qu'à 18 ou 19 ans.

86 % des apprentis ont moins de 21 ans au moment où ils passent le CAP. Là aussi, les candidats "à l'heure" obtiennent de meilleurs résultats ; l'écart entre les jeunes de 17 et 18 ans est de 11,6 points. A partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. A 24 ans, le taux de réussite est de 88,1 %. Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Les adultes en formation continue, dans la vie active, reprennent des études et passent un CAP bien plus tardivement. Ils sont près de 10 000 trentenaires à passer l'examen en 2009 et leur taux de réussite est de 87 %. Pour les candidats du BEP, on observe également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le BEP après la classe de troisième ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà pris un an de retard avant d'arriver à l'examen. 43 % des candidats ont 18 ans. Les élèves "à l'heure" ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. A 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 85,3 %, ce qui fait un écart de 10 points avec ceux âgés de 18 ans. Les candidats apprentis "à l'heure" au BEP ont un taux de réussite de 85,8 % et avec un an de plus, ce taux chute à 74,8 %. De plus, à partir de 20 ans, les apprentis sont plus nombreux à décrocher le diplôme que les scolaires du même âge.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information OCEAN, fichiers détaillés des candidats au CAP et au BEP.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

■ **Admis.** Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2009, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1992. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1992, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1992.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.

– Éducation et formations : n° 75 d'octobre 2007.

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

	1995	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAP													
Garçons	69,9	71,1	72,4	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0
Filles	74,2	73,7	75,8	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7
Ensemble	71,7	72,0	73,6	74,9	74,8	73,8	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,5	81,1
BEP													
Garçons	64,4	66,8	67,6	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3
Filles	68,2	74,7	77,0	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6
Ensemble	66,1	70,2	71,7	73,0	71,8	72,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	75,9	74,8

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	69	73,4	16	84,2	9	81,8	94	75,8
17 ans	5 444	91,3	7 228	87,8	172	69,1	12 844	90,3
18 ans	20 321	82,6	26 294	76,2	1 871	71,0	48 486	78,6
19 ans	8 391	81,2	13 600	77,6	3 636	71,6	25 627	77,8
20 ans	3 505	84,1	6 487	81,4	3 715	75,1	13 707	80,2
21 ans	1 628	86,9	3 429	83,9	3 176	77,1	8 233	81,7
22 ans	774	89,7	1 946	85,0	2 585	79,2	5 305	82,7
23 ans	412	87,1	1 111	84,0	2 196	80,4	3 719	82,1
24 ans	256	90,8	737	88,1	1 777	81,3	2 770	83,8
25 ans	180	86,1	499	88,0	1 517	82,0	2 196	83,7
26-29 ans	424	87,6	551	86,4	5 104	84,3	6 079	84,7
30-39 ans	593	89,2	97	89,0	9 604	87,0	10 294	87,1
40 ans ou plus	372	84,7	45	84,9	6 652	84,7	7 069	84,7
Âge inconnu	246	-	67	-	119	-	432	-
Total	42 615	84,0	62 107	79,3	42 133	80,8	146 855	81,1

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	285	81,9	9	90,0	52	43,3	346	72,4
17 ans	44 698	85,3	2 220	85,8	718	68,8	47 636	85,0
18 ans	66 656	75,2	5 105	74,8	1 877	62,2	73 638	74,7
19 ans	23 961	68,8	4 130	71,6	2 197	57,5	30 288	68,2
20 ans	5 722	63,6	2 307	71,9	1 553	57,7	9 582	64,3
21 ans	1 252	58,8	1 096	73,0	926	57,3	3 274	62,4
22 ans	367	57,5	528	75,6	616	62,0	1 511	64,9
23 ans	106	60,2	306	77,3	408	59,9	820	65,4
24 ans	45	61,6	177	73,8	253	58,6	475	63,8
25 ans	24	72,7	119	81,5	204	59,3	347	66,3
26-29 ans	31	77,5	110	76,9	600	67,4	741	69,1
30-39 ans	50	78,1	16	94,1	960	73,1	1 026	73,5
40 ans ou plus	57	81,4	10	62,5	785	70,8	852	71,3
Total	143 254	76,0	16 133	74,8	11 149	61,7	170 536	74,8

Présentation

À la session 2009, 162 800 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 110 500 ont été admis [1].

La hausse des effectifs constatée l'an dernier se confirme avec une augmentation de près de 7 800 candidats cette année.

Après cinq années de hausse, le taux de réussite de la session 2009 (67,9 %) diminue de 0,5 point par rapport à celui de 2008. Aussi, la croissance du nombre de lauréats (+ 4,2 %) est moins importante que celle des candidats (+ 5,0 %).

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des présents : le domaine des échanges et de la gestion accueille près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires dans les spécialités de la production (14,3%), mais leur part augmente de 0,8 point par rapport à la session 2008. Elles sont fortement représentées dans celles des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (65 % en 2009 contre 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (57,6 %) [2]. Les apprentis poursuivent leur progression et leur part dépasse 12 % en 2009. Après la diminution observée à la session 2007, la proportion de candidats en formation continue en 2009 poursuit la progression amorcée en 2008 (20,5 % en 2009 après 19,8 %).

Depuis la session 2006, la prédominance des candidats au bac technologique s'effrite (53 % en 2006 et 48 % en 2009) au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels [3]. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999 et 19 % en 2009).

La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou titulaires d'un baccalauréat général ou préparant un BTS du domaine de la production enregistrent les résultats les plus élevés.

Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS a augmenté de 26 % [4].

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2009, hors BTS agricole.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

■ **CFA.** Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

■ **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **Formation continue.** Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

■ **Candidats individuels.** Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information OCEAN.

Les diplômes du BTS : présentation générale

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité en 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes/présents
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présentes	Admises	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	11 716	8 791	75,0	812	684	84,2	12 528	9 475	75,6	6,5
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	8	6	75,0	8	6	75,0	16	12	75,0	50,0
22 Transformations	3 219	2 449	76,1	1 704	1 342	78,8	4 923	3 791	77,0	34,6
23 Génie civil, construction et bois	4 220	3 034	71,9	1 291	903	69,9	5 511	3 937	71,4	23,4
24 Matériaux souples	53	42	79,2	877	682	77,8	930	724	77,8	94,3
25 Mécanique, électricité, électronique	12 304	9 772	79,4	552	459	83,2	12 856	10 231	79,6	4,3
2 Domaines technico-professionnels de la production	31 520	24 094	76,4	5 244	4 076	77,7	36 764	28 170	78,1	14,3
31 Échanges et gestion	30 863	18 873	61,2	47 492	31 057	65,4	78 355	49 930	63,7	60,6
dont 31209 Management des unités commerciales	10 466	6 109	58,4	11 940	7 852	65,8	22 406	13 961	62,3	53,3
31210 Négociation et relation client	5 667	3 673	64,8	5 644	4 153	73,6	11 311	7 826	69,2	49,9
31405 Assistant de gestion PME-PMI	2 466	1 353	54,9	11 965	7 130	59,6	14 431	8 483	58,8	82,9
31406 Comptabilité et gestion des organismes	5 415	3 283	60,6	7 960	4 776	60,0	13 375	8 059	60,3	59,5
32 Communication et information	8 726	5 732	65,7	17 565	11 942	68,0	26 291	17 674	67,2	66,8
dont 32405 Assistant de direction	262	165	63,0	10 531	6 416	60,9	10 793	6 581	61,0	97,6
33 Services aux personnes	4 388	2 917	66,5	16 351	11 401	69,7	20 739	14 318	69,0	78,8
34 Services à la collectivité	382	240	62,8	242	151	62,4	624	391	62,7	38,8
3 Domaines technico-professionnels des services	44 359	27 762	62,6	81 650	54 551	66,8	126 009	82 313	65,3	64,8
Total BTS	75 879	51 856	68,3	86 894	58 627	67,5	162 773	110 483	67,9	53,4

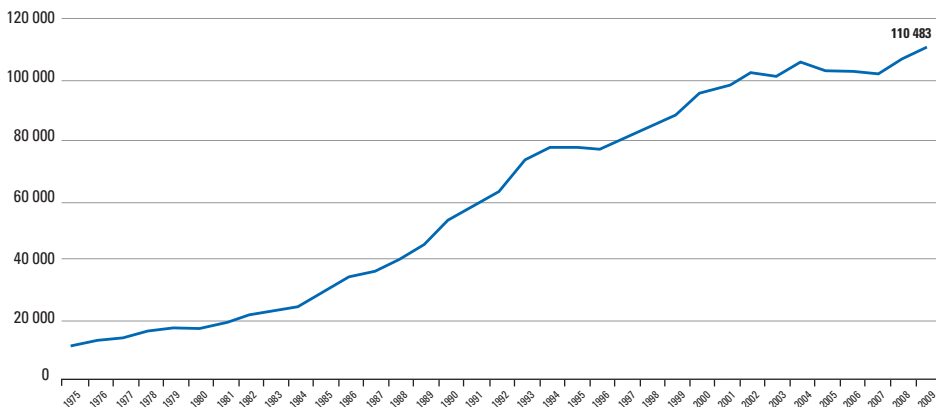
[2] Effectifs en BTS selon le mode de formation en 2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite
Scolaires (STS)	93 697	71 665	76,5
public	63 967	49 895	78,0
privé sous contrat	19 138	15 499	81,0
privé hors contrat	10 592	6 271	59,2
Apprentissage (CFA)	19 997	14 020	70,1
Formation continue (GRETA...)	33 433	19 129	57,2
Enseignement à distance	3 350	1 117	33,3
Individuels	12 296	4 552	37,0
Total BTS	162 773	110 483	67,9

[3] Effectifs en BTS en 2009 selon le diplôme initial (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite
Baccalauréat général	47 191	37 920	80,4
série L	11 000	8 455	76,9
série ES	20 250	16 329	80,6
série S	15 941	13 136	82,4
Baccalauréat technologique	77 891	53 957	69,3
série STT	45 854	29 851	65,1
série STI	22 491	17 459	77,6
série STL	3 408	2 392	70,2
série SMS	3 612	2 294	63,5
série hôtellerie	1 446	1 109	76,7
autres séries	1 080	852	78,9
Baccalauréat professionnel	30 362	14 776	48,7
domaines de la production	9 752	5 957	61,1
domaines des services	20 610	8 819	42,8
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	7 329	3 830	52,3
Total BTS	162 773	110 483	67,9

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2009, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités : "commerce, vente" et "comptabilité, gestion" concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats.

Les spécialités liées à la production accueillent des candidats essentiellement en "technologies de commandes de transformations industrielles" et "électricité, électronique".

Par rapport à la session 2008, les effectifs de diplômés augmentent dans les deux domaines : 2 % dans le domaine de la production et 5 % dans celui des services. Dans le domaine des services, les spécialités "santé" et "finances, banque, assurance" poursuivent leur essor. Après avoir connu des années de baisse, les groupes "informatique", "secrétariat, bureautique" et "spécialités plurivalentes de la communication" augmentent cette année. Dans le domaine de la production, la hausse résulte d'évolutions différentes selon les groupes de spécialités : en particulier, les deux spécialités "technologies de commandes des transformations industrielles" et "électricité, électronique" connaissent une baisse.

Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (76,6 % contre 65,3 %). Par rapport à la session 2008, le taux de réussite du domaine des services a perdu 1,5 point, alors qu'il est stable pour le domaine de la production.

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (53 %). Leur part dépasse les 89 % dans des spécialités relevant du domaine des services ("coiffure, esthétique", "secrétariat, bureautique", "spécialités plurivalentes sanitaires et sociales" et "travail social"), mais également, dans quelques spécialités de la production ("matériaux souples", "textile" et "habillement"). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu'en "informatique".

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Cependant, elles enregistrent un score final moins élevé. Ce phénomène est lié à la répartition des candidates par domaine, différente de celle des hommes : les femmes sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles. Néanmoins, l'écart du taux de réussite entre les deux sexes se réduit par rapport à la session 2008, passant de 3 points à 0,8 point.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2009, hors BTS agricole.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information OCEAN.

Les diplômes du BTS par spécialité

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation (France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	2008		2009					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spéc.	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 091	79,3	3 325	3,0	83,0	14,3	82,2	88,0
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 330	76,2	6 150	5,6	72,2	3,4	72,0	76,8
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	12	80,0	12	ε	75,0	50,0	75,0	75,0
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	185	87,7	126	ε	80,8	23,0	80,2	82,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	438	75,8	478	ε	79,9	67,4	78,8	80,5
222 Transformations chimiques et apparentées	1 296	77,1	1 375	1,2	76,6	63,5	75,9	77,1
223 Métallurgie	411	79,3	388	ε	72,9	10,8	71,9	82,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	24	92,3	23	ε	74,2	78,3	50,0	85,7
225 Plasturgie, matériaux composites	206	85,1	246	ε	82,0	12,2	80,6	93,8
226 Papier, carton	37	84,1	28	ε	66,7	14,3	64,9	80,0
227 Énergie, génie climatique	1 037	76,8	1 127	1,0	76,7	2,1	76,4	88,9
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 844	70,8	2 169	2,0	71,0	31,0	72,4	68,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 032	76,3	1 033	ε	72,1	12,6	71,3	78,3
232 Bâtiment : construction et couverture	90	65,7	82	ε	56,2	11,0	57,0	50,0
233 Bâtiment : finitions	150	81,1	163	ε	70,6	39,3	70,2	71,1
234 Travail du bois et de l'ameublement	458	74,7	490	ε	75,5	5,7	75,0	84,8
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	400	82,1	380	ε	77,7	96,6	72,2	77,9
241 Textile	96	85,0	87	ε	84,5	89,7	69,2	86,7
242 Habillement	239	77,6	257	ε	76,0	92,2	90,9	75,0
243 Cuir et peaux	1	100,0	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 609	81,0	2 549	2,3	78,1	6,7	77,7	84,3
252 Moteurs et mécanique auto	1 267	72,4	1 438	1,3	78,2	1,8	78,4	68,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	87	64,0	107	ε	75,9	6,5	76,3	70,0
254 Structures métalliques	673	74,4	668	ε	69,9	2,8	69,7	76,0
255 Électricité, électronique	5 648	83,7	5 469	5,0	82,1	4,3	82,0	85,5
Total des spécialités de la production	27 661	78,1	28 170	25,5	76,6	14,5	76,4	77,7
311 Transport, manutention, magasinage	1 062	72,9	1 003	ε	63,7	34,8	63,5	64,2
312 Commerce, vente	23 900	67,5	25 417	23,0	66,4	56,1	62,2	70,1
313 Finances, banque, assurances	6 461	63,6	6 968	6,3	65,1	65,3	60,3	68,1
314 Comptabilité, gestion	16 568	61,2	16 542	15,0	59,5	72,0	58,8	59,8
320 Spécialités plurivalentes de la communication	2 435	71,6	2 806	2,5	71,6	78,6	67,1	72,9
321 Journalisme et communication	99	97,1	106	ε	97,2	86,8	93,3	97,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	373	73,3	382	ε	72,5	51,0	66,1	79,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 914	66,8	1 972	1,8	66,3	53,4	62,4	70,1
324 Secrétariat, bureautique	7 786	62,8	8 255	7,5	66,0	96,9	63,1	66,1
326 Informatique, traitement de l'information	3 821	63,6	4 153	3,8	66,4	9,5	66,4	66,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	142	-	72,8	97,9	50,0	73,5
331 Santé	3 664	62,2	4 000	3,6	62,7	70,2	61,0	63,4
332 Travail social	2 738	67,6	2 890	2,6	68,6	97,4	54,4	69,1
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 045	74,9	6 182	5,6	75,9	73,4	72,0	77,3
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 124	68,3	1 104	1,0	61,4	99,5	55,6	61,5
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	374	63,7	391	ε	62,7	38,6	62,8	62,4
Total des spécialités des services	78 364	65,5	82 313	74,5	65,3	66,3	62,6	66,8
Ensemble des spécialités	106 025	68,4	110 483	100,0	67,9	53,1	68,3	67,5

Présentation

À la session 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 700 dont 27 800 dans le secteur des services (59,6 %) et 18 900 dans le secteur de la production (40,4 %) [1].

Le nombre de diplômes délivrés, qui diminuait tous les ans depuis 2003, sauf en 2006, augmente en 2008 de 2,8 % par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation concerne les deux secteurs et davantage le secteur des services (3,1 %) que celui de la production (2,4 %). Cependant, elle ne compense pas la diminution enregistrée depuis 2003 (- 3,4 % pour le secteur de la production et - 2,7 % pour celui des services).

La proportion de femmes diplômées en 2008 est de 41,3 %. Après avoir progressé jusqu'en 2003 pour atteindre 43,3 %, leur part parmi l'ensemble des diplômés diminue depuis cette date, malgré une stabilisation en 2007. En 2008, elle est à nouveau en légère baisse par rapport à 2007 (- 0,3 point).

Les étudiantes représentent seulement 23,9 % des diplômés du secteur de la production [2], où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, augmente de 1,3 point par rapport à 2007. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,1 %). Cette proportion a diminué de 4,1 points par rapport à 2003.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2008, 900 diplômes post-DUT ont été délivrés.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006, publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.18.

– S. Péan, D. Prouteau, "Le flux d'entrée et la réussite en DUT", Éducation & formations n° 75 (octobre 2007).

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2001 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
	En-semble	dont femmes							En-semble	En-semble
Chimie	1 481	824	1 471	1 484	1 408	1 377	1 407	1 268	1 427	805
Génie biologique	2 719	1 790	2 727	2 713	2 722	2 646	2 710	2 701	2 758	1 821
Génie chimique - génie des procédés	406	156	424	420	380	390	383	419	423	176
Génie civil	1 504	159	1 597	1 527	1 542	1 619	1 923	1 778	2 114	266
Génie des télécommunications et réseaux	1 116	106	1 209	1 150	1 273	1 137				
Génie du conditionnement et de l'emballage			48	59	79	85	80	88	93	40
Génie électrique et informatique industrielle	4 149	251	4 149	4 096	3 743	3 541	3 442	3 195	2 995	188
Génie industriel et maintenance	979	47	932	947	865	774	794	746	705	33
Génie mécanique et productique	3 204	180	3 068	2 824	2 852	2 664	2 782	2 744	2 678	192
Génie thermique et énergie	628	51	596	598	490	559	650	674	839	64
Hygiène, sécurité et environnement	564	178	617	617	606	605	697	706	743	235
Mesures physiques	2 162	449	2 054	1 932	1 770	1 791	1 903	1 838	1 892	382
Métrologie, contrôle, qualité	29	10	42	28	41	37				
Organisation et génie de la production	828	168	841	842	798	690				
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)							737	737	754	196
Réseaux et télécommunications (2)							1 226	1 187	1 113	68
Science et génie des matériaux	342	53	326	298	312	322	316	355	346	43
Ensemble du secteur de la production	20 111	4 422	20 101	19 535	18 881	18 237	19 050	18 436	18 880	4 509
Carrières juridiques	891	763	963	910	924	829	936	945	921	769
Carrières sociales	913	661	1 148	1 164	1 102	1 259	1 147	1 208	1 255	962
Gestion des entreprises et des administrations (3)	8 671	5 608	8 773	8 673	8 642	8 479	8 463	8 023	8 541	5 065
Gestion administrative et commerciale (3)	383	276	524	531	527	574	605	718	690	476
Gestion, logistique et transport	1 410	618	1 363	1 308	1 181	1 170	1 172	1 180	1 231	435
Information-communication	2 093	1 673	2 052	2 088	2 018	2 030	1 914	1 945	1 916	1 506
Informatique	4 017	597	4 029	3 817	3 671	3 303	3 107	2 844	2 966	256
Services et réseaux de communications	663	202	809	1 037	1 231	1 187	1 257	1 232	1 248	283
Statistique et traitement informatique des données	635	376	634	613	561	525	509	512	459	202
Techniques de commercialisation	8 210	5 013	8 481	8 466	8 280	8 206	7 943	8 398	8 607	4 830
Ensemble du secteur des services	27 886	15 787	28 776	28 607	28 137	27 562	27 053	27 005	27 834	14 784
Total	47 997	20 209	48 877	48 142	47 018	45 799	46 103	45 441	46 714	19 293

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité".

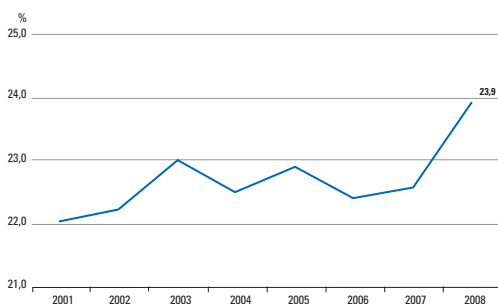
(2) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.

(3) Remarque : dans le tableau [1] de la page équivalente de l'édition 2009 de Repères et références statistiques (page 8.14), les données de ces deux lignes ont été malencontreusement inversées pour les années 2000 à 2006.

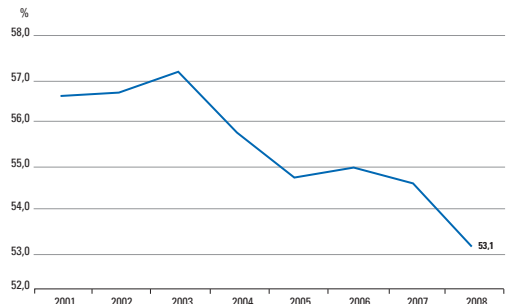
[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2001

(France métropolitaine + DOM)

Secteur production



Secteur services



Présentation

Parmi les étudiants qui se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2005, 75,5 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent dont 65,3 % en deux ans [1]. Une année supplémentaire est nécessaire à 10,2 % d'entre eux. Très peu d'inscrits changent de spécialité de formation ou d'établissement durant les deux premières années (1,1 %) et augmentent très faiblement le nombre de diplômés (0,7 %). Plus nombreux à se réorienter (2,8 % des inscrits), les redoublants contribuent également peu à l'augmentation du nombre de diplômés (1,5 %).

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (66,2 %). En particulier, les chances de succès dans les spécialités "Carrières sociales" (78,3 %) et "Information communication" (78,0 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en "Informatique" (52,6 %) et "Réseaux et télécommunications" (59,4 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production : ainsi, pour les étudiants qui n'ont pas changé de filière d'IUT, les chances de succès en "Hygiène et sécurité de l'environnement" sont de 75,7 %, alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 55,9 % en "Génie électrique et informatique industrielle".

La réussite en deux ans pour l'ensemble des étudiants est nettement plus forte dans le secteur des services (67,1 %) que dans le secteur de la production (62,7 %), alors que sur trois années, les chances de succès sont très proches dans les deux secteurs (respectivement 75,8 % et 75,0 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des titulaires d'un baccalauréat général atteint 73,9 %, les bacheliers économiques et scientifiques y ont les résultats les plus élevés (respectivement 75,4 % et 72,7 %) [2]. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des titulaires d'un baccalauréat scientifique, est également important (70,8 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux dans le secteur des services (81,6 %) est similaire à celle du secteur de la production (81,4 %).

Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans le secteur des services (57,4 %) que dans celui de la production (50,3 %). Cumulée en trois ans, leur réussite demeure plus forte dans le secteur des services (68,1 % contre 65,7 %).

La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 41,5 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 33,0 % dans le secteur de la production. En trois ans, cette part demeure assez faible : 47,6 % et 45,3 %.

Les chances de succès des non-bacheliers sont modérées. En trois ans, 52,4 % de ces étudiants obtiennent un DUT dans le secteur de la production et 48,5 % dans celui des services.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 800 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2005 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006 publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.18.

– S. Péan, D. Prouteau, "Le flux d'entrée et la réussite en DUT", Éducation & formations n° 75 (octobre 2007).

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation professionnelle et la spécialité (%) (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Effectif total	En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
		dont sans réorientation	dont sans réorientation	dont sans réorientation	dont sans réorientation	dont sans réorientation	dont sans réorientation
Chimie	1 728	58,8	58,4	14,2	12,7	73,0	71,1
Génie biologique	3 137	73,6	72,6	7,6	6,7	81,2	79,3
Génie chimique-génie des procédés	530	67,2	66,6	11,7	10,2	78,9	76,8
Génie civil	2 258	57,1	56,6	10,4	9,4	67,5	66,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	96	ns (1)	ns	ns	ns	ns	ns
Génie électrique et informatique industrielle	4 433	56,1	55,9	15,2	13,3	71,3	69,1
Génie industriel et maintenance	943	57,7	57,2	12,7	11,0	70,4	68,2
Génie mécanique et productique	3 585	61,9	61,5	12,6	10,7	74,5	72,1
Génie thermique et énergie	856	65,0	64,8	12,4	11,4	77,3	76,3
Hygiène sécurité environnement	807	76,0	75,7	7,7	6,4	83,6	82,2
Mesures physiques	2 287	64,3	63,9	15,9	13,3	80,2	77,2
Qualité, logistique industrielle et organisation	807	69,5	69,3	7,7	6,7	77,2	76,0
Réseaux et télécommunications	662	56,8	56,3	14,8	11,6	71,6	68,0
Sciences et génie des matériaux	460	64,8	64,6	11,3	10,2	76,1	74,8
Ensemble du secteur de la production	22 589	62,7	62,2	12,3	10,7	75,0	72,9
Carrières juridiques	1 145	72,6	71,8	5,2	4,4	77,8	76,2
Carrières sociales	1 262	80,3	78,3	3,4	3,2	83,7	81,5
Gestion administrative et commerciale	799	69,3	68,8	7,0	6,3	76,3	75,1
Gestion des entreprises et des administrations	9 923	63,3	62,5	9,8	8,3	73,1	70,8
Gestion logistique et transport	1 462	62,6	62,0	8,5	7,6	71,1	69,6
Information communication	1 877	78,7	78,0	3,0	2,6	81,7	80,6
Informatique	4 017	53,3	52,6	16,2	12,2	69,5	64,8
Réseaux et télécommunications	946	59,6	59,4	14,9	12,7	74,5	72,1
Services et réseaux de communication	1 439	70,4	70,0	9,3	7,8	79,7	77,8
Statistiques et traitement informatique des données	620	60,6	60,3	11,9	10,6	72,6	71,0
Techniques de commercialisation	9 780	73,1	72,0	6,0	5,4	79,1	77,3
Ensemble du secteur des services	33 270	67,1	66,2	8,7	7,3	75,8	73,5
Ensemble	55 859	65,3	64,6	10,2	8,7	75,5	73,3

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation professionnelle et la filière de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	Effectifs	Secteur de la production			Secteur des services			
		Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	32	ns (1)	ns	ns	1 881	69,9	4,5	74,4
Économique	115	ns	ns	ns	11 707	75,4	6,8	82,2
Scientifique	14 377	70,8	10,6	81,4	8 050	72,7	9,6	82,3
Baccalauréat général	14 524	70,8	10,6	81,4	21 638	73,9	7,6	81,6
Techno. STI	5 679	49,3	16,0	65,3	1 406	45,7	17,0	62,7
Techno. STG	76	ns	ns	ns	8 102	59,1	9,8	69,0
Autres technos	1 148	54,9	13,1	67,9	279	65,6	5,0	70,6
Baccalauréat technologique	6 903	50,3	15,5	65,7	9 787	57,4	10,7	68,1
Baccalauréat professionnel	276	33,0	12,3	45,3	685	41,5	6,1	47,6
Ensemble des bacheliers	21 703	63,8	12,2	75,9	32 110	68,2	8,5	76,7
Non-bacheliers	886	37,0	15,3	52,4	1 160	35,7	12,8	48,5
Total	22 589	62,7	12,3	75,0	33 270	67,1	8,7	75,8

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Présentation

En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômés délivrés a été le plus élevé en 2008 dans les universités de France métropolitaine et dans les DOM. En cursus licence, plus de quatre diplômés sur dix ont été délivrés dans ces filières [1]. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque près de la moitié d'entre elles ont été délivrées en sciences. En cursus master, plus d'un diplôme sur quatre a été délivré en lettres, langues et sciences humaines en 2008. Le nombre de masters indifférenciés délivrés augmente de 40,8 %.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master en 2008. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), en administration économique et sociale (AES) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines et notamment en lettres, langues et sciences humaines. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2008 est légèrement supérieure à celle des inscrits en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année, à l'exception des DEA/masters de recherche. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 44,8 % des diplômés.

En 2008, 10 700 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Le nombre de thèses soutenues est faible dans les filières STAPS (77) et AES (3). Les femmes ont soutenu 4 600 thèses (43,5 % des thèses soutenues). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines où elles représentent 55,7 % des diplômés. C'est en sciences que leur part est la plus faible (38,1 %).

Pour les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2008 [2].

Définitions

■ **Champ.** Les tableaux concernent les universités. Ceux de l'édition 2009 de Repères et Références Statistiques concernaient un champ plus vaste. Les valeurs en historique diffèrent donc entre les deux éditions. Certains établissements n'appartenant pas au champ université ont été retirés. En revanche, le champ a été étendu aux disciplines médicales et aux habilitations à diriger des recherches.

■ **Cursus LMD.** Licence-Master-Doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.19.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (83 200 diplômés en 2008). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (85 400 diplômés en 2008).

■ **Diplômes de la session 2008 non mentionnés dans le tableau :** la capacité en droit (559 diplômés), le DAEU (4 408 diplômés), les magistères (429 diplômés) et les maîtrises (1 886 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.14 et 8.15.

■ **HDR.** Habilitation à diriger des recherches.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2008 (France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	DEUG - DEUST		Licences et Licences LMD		Licences professionnelles	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	140	68,6	17 934	70,0	950	66,1
Economie, gestion	233	59,7	15 190	55,0	12 787	59,8
Administration économique et sociale	30	40,0	5 929	64,3	2 013	60,2
Lettres, langues et sciences humaines	347	66,3	55 066	76,8	4 826	58,6
Sciences	486	31,7	24 526	44,2	16 304	25,3
STAPS	474	52,5	5 474	36,1	399	47,4
Médecine, pharmacie, odontologie	38	78,9	170	74,7	386	66,3
Total	1 748	52,1	124 289	64,4	37 665	44,8

Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2008	2 182	50,7	172 775	62,0	41 371	44,0
---	-------	------	---------	------	--------	------

Cursus master	DEA et Masters recherche		DESS et Masters professionnels		Masters indifférenciés	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	3 584	65,8	11 033	68,6	1 777	62,6
Economie, gestion	1 211	44,8	20 768	53,6	1 519	52,3
Administration économique et sociale	82	40,2	1 826	57,9	19	ns
Lettres, langues et sciences humaines	8 981	66,3	15 796	74,3	1 355	75,6
Sciences	7 738	40,5	14 008	34,2	2 226	32,2
STAPS	184	37,0	979	37,5	25	ns
Médecine, pharmacie, odontologie	360	60,3	811	71,1	148	78,4
Total	22 140	55,6	65 221	57,1	7 069	53,6

Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2008	32 942	56,6	78 431	56,1	10 789	51,8
---	--------	------	--------	------	--------	------

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	813	40,5	76	51,3
Economie, gestion	560	42,9	59	30,5
Administration économique et sociale	3	ns	-	0,0
Lettres, langues et sciences humaines	2 782	55,7	309	50,8
Sciences	6 050	38,1	1 032	23,5
STAPS	77	44,2	7	14,3
Médecine, pharmacie, odontologie	393	47,3	195	22,6
Total	10 678	43,5	1 678	29,9

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Diplôme de docteur	3 526	56,4	876	61,2	2 393	72,1
Diplôme de fin de deuxième cycle	4 722	63,3	-	-	2 272	71,8
Capacité en médecine	1 882	47,9	-	-	-	-
DES, DIS, DESC	3 527	54,3	12	41,7	161	70,8
AFS, AFSA	974	31,6	-	-	10	70,0
DE sage-femme	698	92,7	-	-	-	-
DEUST	7	85,7	-	-	31	77,4
Doctorats	418	37,8	23	39,1	147	42,9
Licence LMD	118	74,6	-	-	52	75,0
Master LMD	631	64,0	-	-	688	73,5
Total	16 503	57,0	911	60,4	5 754	71,4

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Le nombre de diplômes de l'ancien système délivrés est désormais négligeable par rapport à celui de licences LMD et de masters LMD.

Ainsi en 2008, 123 500 licences LMD ont été délivrées. Ce nombre est en baisse pour la seconde année consécutive (-3,0% en 2008 après -0,7% en 2007).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 37 700 à la session 2008, soit une augmentation de près de 40 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit depuis la session 2001 mais reste soutenu (+7,9 % à la session 2008 par rapport à la session précédente). En quatre ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 200 et 2 400 en 2004 à 22 100 et 65 100 en 2008. Sur la dernière année, le nombre de masters professionnels stagne (-0,3%) et celui des masters indifférenciés continue de progresser (+40,8%). A contrario, le nombre de masters recherche délivrés diminue (-4,7 %).

Le nombre de docteurs augmente de 2,9 % en 2008. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+4,2 %), de lettres (+1,7 %) et de droit - sciences politiques (+11,7 %). Le nombre de thèses soutenues en sciences économiques et en STAPS a diminué (respectivement -9,6 % et -11,6 %).

Définitions

■ **Champ.** Le tableau ne concerne que les universités. Celui de l'édition 2009 de Repères et Références Statistiques équivalent au tableau ci-contre concernait un champ plus vaste. Les valeurs en historique diffèrent donc entre les 2 tableaux. Certains établissements n'appartenant pas au champ université ont été retirés. En revanche, le champ a été étendu aux disciplines médicales et aux habilitations à diriger des recherches.

■ **Diplômes de la session 2008 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (560 diplômés), le DAEU (4 451 diplômés), les magistères (478 diplômés), les licences (824 diplômés) et les maîtrises (1 915 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.13 et 8.14.

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.19.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires) :** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006, 90 300 en 2007, 83 200 en 2008). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 000 en 2006, 88 200 en 2007, 85 400 en 2008).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES, Système d'information SISE.

Les diplômes universitaires : évolution

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences écono- miques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Médecine, pharmacie	Ensemble
DEUG - DEUST	2004	13 620	10 279	6 371	50 249	23 291	6 176	185	110 171
	2005	5 792	5 200	2 466	23 220	8 908	1 908	169	47 663
	2006	318	1 254	165	1 321	930	531	140	4 659
	2007	161	637	123	452	464	506	84	2 427
	2008	140	233	30	347	486	474	38	1 748
Licences professionnelles	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	-	13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698	-	82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
DESS	2004	8 016	15 567	679	10 741	10 277	471	745	46 496
	2005	3 234	6 199	341	4 644	3 048	110	207	17 783
	2006	138	969	35	493	185	-	4	1 824
	2007	-	209	-	82	82	-	-	373
	2008	-	53	-	35	22	-	-	110
Masters professionnels	2004	23	361	-	387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
DEA	2004	5 025	1 923	-	9 117	8 828	93	-	24 986
	2005	2 291	750	-	5 210	1 662	24	-	9 937
	2006	68	25	-	189	35	-	-	317
	2007	-	-	-	3	7	-	-	10
	2008	-	7	-	-	-	-	-	7
Masters recherche	2004	726	150	-	217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
Masters indifférenciés	2005	186	35	-	51	299	10	66	647
	2006	447	211	-	1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373	-	1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	Doctorats (y.c. HDR)	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563
2005		710	477	-	2 571	6 048	86	485	10 377
2006		682	561	-	2 883	6 582	83	630	11 421
2007		796	685	-	3 040	6 793	95	597	12 006
2008		889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356

Présentation

Au bout de trois ans, 81,6 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de cursus licence (licences antérieures au schéma LMD et L3 proprement dites) à la rentrée universitaire 2005 ont obtenu leur diplôme. 71,4 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 8,6 % des inscrits et 1,6 % d'entre eux ont eu besoin de deux années complémentaires.

Les étudiants qui ont redoublé en licence tout en changeant de discipline ou d'établissement sont très minoritaires. Ils ne représentent que 0,9 % des inscrits et augmentent très peu le nombre des diplômés (0,6 %). De même, la part de ceux qui se sont inscrits en licence trois années consécutives est encore plus faible (0,6 % des inscrits) et leur apport au nombre total de diplômés est marginal (0,4 %).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique ont plus de chances de réussite en licence en un an (79,1 %) que les bacheliers scientifiques (75,6 %) ou littéraires (73,4 %) [1]. Ces taux restent néanmoins élevés au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès en un an sont beaucoup plus faibles pour les lauréats d'un baccalauréat technologique (63,2 %) ou d'un baccalauréat professionnel (57,3 %). Les difficultés sont encore plus importantes pour les non-bacheliers, puisque seulement 44,0 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur diplôme en un an.

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 74,5 % contre 66,1 % [2]. C'est particulièrement le cas pour les bacheliers scientifiques (80,5 % contre 70,7 %) et en série économique et sociale (81,4 % contre 74,0 %). Dans toutes les autres séries de baccalauréat et y compris parmi les non-bacheliers, la réussite cumulée en trois ans des femmes est plus élevée que celle des hommes. C'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que les étudiants réussissent le mieux en un an (78,3 %) [3]. Viennent ensuite les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) (75,6 %). Dans certaines disciplines, les étudiants ont plus de difficultés : c'est le cas en langues (65,4 %) et en sciences fondamentales et applications (65,2 %), où les chances de succès en un an sont les moins élevées. La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte dans certaines disciplines, comme en sciences fondamentales et applications (11,3 %) ou sciences économiques et STAPS. (8,3 %). En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative.

Sur les trois années cumulées, c'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers et en STAPS que la réussite est la plus importante (87,4 % et 84,9 %). À l'opposé, elle est inférieure à 75 % en langues, discipline où elle demeure la moins élevée (74,4 %).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE.

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (153 200 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bidisciplinaire ou pluridisciplinaire, en troisième année de licence selon le schéma LMD (Licence Master Doctorat) à la rentrée universitaire 2005 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 08.24.

La réussite en troisième année de cursus licence

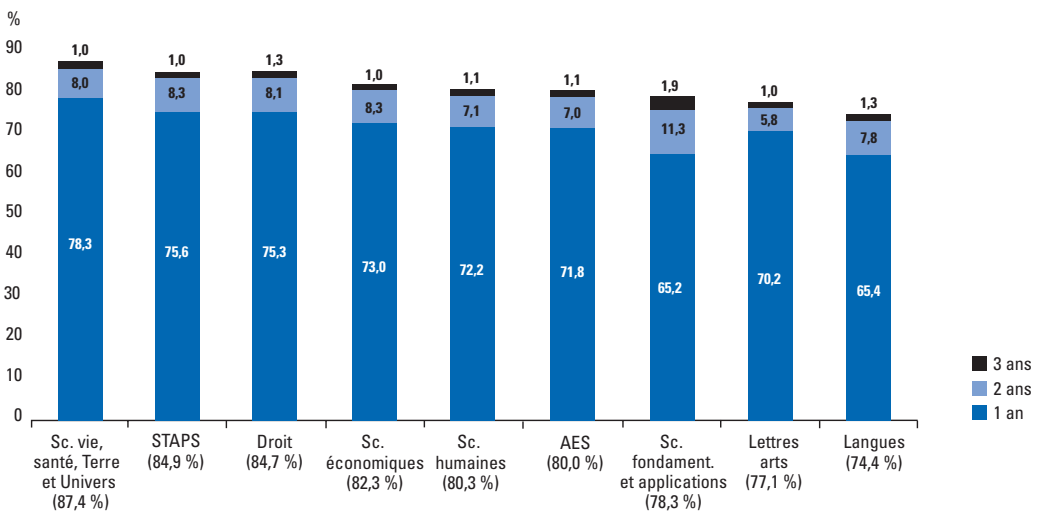
[1] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filières de baccalauréat	Un an		Deux ans dont sans réorientation		Trois ans dont sans réorientation		Cumulée en trois ans
Littéraire	73,4	8,0	7,2	1,6	1,0	82,9	
Économique	79,1	7,3	6,7	1,1	0,8	87,4	
Scientifique	75,6	8,6	7,9	1,5	1,1	85,7	
Baccalauréat général	76,1	8,0	7,3	1,4	1,0	85,5	
Techno STG	62,1	9,6	9,1	1,8	1,4	73,6	
Autre techno.	64,9	9,0	8,5	1,4	1,0	75,2	
Baccalauréat technologique	63,2	9,4	8,8	1,6	1,2	74,2	
Baccalauréat professionnel	57,3	8,9	8,6	1,5	1,2	67,8	
Ensemble baccalauréat	74,6	8,2	7,5	1,4	1,0	84,2	
Non-bacheliers	44,0	12,5	12,0	3,5	2,9	60,0	
Ensemble	71,4	8,6	8,0	1,6	1,2	81,6	

[2] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon le sexe et la filière du baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filières de baccalauréat	Un an		Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	66,8	74,7	8,7	7,8	2,0	1,5	77,5	84,0
Économique	74,0	81,4	8,8	6,5	1,3	1,0	84,1	88,9
Scientifique	70,7	80,5	9,9	7,4	1,8	1,2	82,3	89,1
Baccalauréat général	71,1	78,8	9,4	7,2	1,7	1,2	82,2	87,2
Techno STG	60,5	63,0	9,3	9,8	1,9	1,7	71,7	74,6
Autres techno	64,1	65,9	8,9	9,0	1,1	1,7	74,2	76,6
Baccalauréat technologique	62,4	63,9	9,1	9,6	1,5	1,7	73,0	75,2
Baccalauréat professionnel	56,0	58,7	9,4	8,4	1,6	1,5	67,1	68,5
Ensemble baccalauréat	69,9	77,3	9,4	7,5	1,7	1,3	80,9	86,0
Non-bacheliers	39,7	47,4	14,2	11,3	4,0	3,0	57,9	61,7
Ensemble	66,1	74,5	10,0	7,8	2,0	1,4	78,0	83,7

[3] Troisième année de licence : réussite par discipline des étudiants qui ne se sont pas réorientés, en un an, deux ans et trois ans (%) (France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

À la session 2008, 28 600 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 100 en 1998, soit une hausse de 24,1% en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne ensuite. En 2008, il recommence à croître (+ 4 % par rapport à l'année précédente). Cette hausse par rapport à 2007 concerne tous les diplômés : ceux des écoles publiques universitaires (+ 3,7 %), ceux des écoles sous tutelle d'un autre ministère que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) (+ 8,1%), ainsi que ceux des écoles privées (+ 2 %).

La répartition des diplômés se modifie très peu par rapport à 2007. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (56,6 %, soit - 0,2 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou une collectivité locale (17,9 % soit + 0,7 point) et plus d'un sur quatre d'une école privée (25,9 % soit - 0,5 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2008 (+ 0,9 % depuis 2007). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (26,8 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 28,9 % et 32,7 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2008, 22 200 diplômés et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômés attribués continue de baisser en 2008 (- 8,8 %). Les diplômés visés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (52,7 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,3 % des diplômés 2008 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.
- [1] Enquête n° 27bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information SISE.
- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômés décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI), de l'ESAT de Rennes et l'ESAG d'Angers. Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [2].

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2008, 3 600 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

■ **Visa du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA.** Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.22, 08.30.
- Tableaux statistiques, n° 7091 (management), 7093 (ingénieurs).

Les diplômes d'ingénieurs et de commerce

[1] Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2008

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008
Écoles universitaires (1)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410
% femmes			25,7	27,7	27,8	28,1	28,9
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670
% femmes			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9
Total Public MESR	6 865	8 935	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080
% femmes	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127
% femmes	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412
% femmes	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7
Total	13 003	16 080	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619
% femmes	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8

(1) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce de 1985 à 2008

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007 (2)	2008
Diplômes visés	4 071	5 580	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729
% femmes	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1
Certificats d'école	3 254	6 571	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517
Dont :							
mastères	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885
MBA	-	-	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063
autres (1)	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052
Total	7 325	12 151	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246
% femmes	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

(2) Les données de 2007 sont légèrement modifiées par rapport à l'édition 2009 de RERS, suite à une erreur détectée cette année.

Présentation

Les pays de la communauté comme de l'OCDE mesurent le niveau de diplôme de groupes d'âges, pour rendre compte des enseignements et formations acquis par la population, quels que soient les institutions et organismes qui les ont dispensés. La généralisation de l'enseignement secondaire de second cycle est évaluée, ainsi, par l'évolution, dans le temps, des proportions de jeunes âgés de 20 à 24 ans qui le terminent avec succès (voir 8.28). En 2009, en France métropolitaine, 86 % des jeunes femmes et 81 % des jeunes hommes détiennent un diplôme du second cycle, baccalauréat, BEP ou CAP [1]. A contrario, 17 % des jeunes sont dépourvus de ce "bagage minimum" ; une grosse moitié d'entre eux n'a pas eu accès à la dernière année du second cycle ; une petite moitié a étudié jusqu'en année terminale du second cycle, mais a échoué aux examens.

On évalue aussi, en France, le niveau des études accomplies dès leur interruption.

Selon les statistiques scolaires, 7,5 % des jeunes ont interrompu leurs études et formations secondaires avant la dernière année du second cycle en 2008, pour 9,3 % en 1998 [2]. Parmi eux, les sorties après les premières années de CAP et BEP et les classes de premier cycle (niveaux de formation français Vbis et VI) ont diminué de 1,6 point.

Les dernières enquêtes Emploi de l'INSEE donnent 740 000 jeunes sortants du système éducatif en France métropolitaine, l'année qui suit l'interruption de leurs études. Parmi eux, 310 000 déclarent un diplôme validant des études supérieures et 295 000 un diplôme attestant de la réussite d'études secondaires de second cycle, tandis que 135 000 ont pour diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet ou n'ont aucun diplôme [3]. Les jeunes qui viennent de finir leurs études ont davantage étudié les lettres, les langues, les sciences sociales, le commerce et les services aux personnes, que les sciences, technologies et techniques de l'industrie et de l'agriculture.

Sources :

- MEN-MESR DEPP / SI Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA).
- SI Safran (effectifs scolaires du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche).
- Enquêtes Emploi de l'INSEE.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **CITE.** La classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO permet de comparer les statistiques sur les systèmes d'enseignement des différents pays. Les personnes ont acquis un niveau CITE lorsqu'elles ont terminé avec succès l'un de ses enseignements d'une durée significative, succès validé par un diplôme ou certificat.

■ **NF.** La classification interministérielle des Niveaux de Formation est utilisée en France depuis 1967/1969. Les personnes ont acquis un niveau de l'enseignement secondaire, lorsqu'ils ont suivi l'enseignement jusqu'à la fin (diplômés ou non).

■ **Les "diplômes et classes les plus élevés"** sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'INSEE dans les tableaux [1] et [3]. Les classes atteintes sont estimées grâce aux flux d'élèves [2].

■ **L'interruption des études et formations [1]** (ou sortie du système éducatif, ou fin de la formation initiale) est la première interruption d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci.

■ **La fin de l'enseignement secondaire [2]** est estimée à partir de "flux d'élèves", en comparant aux effectifs distribués par classes l'année "t-1", les effectifs de l'année "t" répartis en fonction de leurs précédents scolaires (classe et lieu d'étude "t-1"). Les sources sont les effectifs d'élèves de l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire (incluant apprentis et lycéens agricoles), dont sont éliminés les doubles. Une fin d'enseignement secondaire en 2008 correspond à une dernière inscription en 2007-2008.

Pour en savoir plus

- S. Durier et P. Poulet-Coulibando, "Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002", Éducation et Formation n° 74, ministère de l'Éducation nationale, avril 2007.
- Note d'Information, 08.05.

Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif

[1] Diplômes et classes les plus élevés des jeunes âgés de 20 à 24 ans, selon leur genre (%)

(France métropolitaine)

Diplôme et classe les plus élevés	CITE (1)	NF (1)	Hommes				Femmes			
			1996	2000	2005	2009	1996	2000	2005	2009
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	60	60	60	67	72	72
CAP et BEP	3C	V	25	23	21	21	19	16	14	14
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP			75	80	81	81	79	83	86	86
N'ont ni diplôme d'ens. sup., ni bac, ni BEP, ni CAP :										
Ont étudié en classe terminale de second cycle	2	IV-V	15	12	10	9	11	9	7	7
Fin de 2 ^{nde} ou 1 ^{re} générales et technologiques	2	V	2	1	2	2	1	1	1	1
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP ("sans qualification")	0-2	Vbis-VI	8	7	7	8	9	7	6	6
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle			10	8	9	10	10	8	7	7
Ensemble			100	100	100	100	100	100	100	100

(1) voir Définitions, page de gauche.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE.

[2] Classe atteinte à la fin de l'enseignement secondaire (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte	NF	Fin de l'enseignement secondaire							2008		
		1998	2000	2004	2005	2006	2007	Garçons	Filles	Total	
Terminales générales et technologiques	IV	55,1	53,8	54,7	55,5	55,5	54,1	46,9	61,0	53,8	
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	IV	12,2	13,1	14,3	14,4	14,7	16,0	18,2	14,2	16,2	
Total niveau du baccalauréat		67,3	66,9	69,0	69,9	70,2	70,1	65,1	75,2	70,0	
1 ^{re} année de bac pro et BP	V	2,1	2,4	2,5	2,6	2,9	2,6	2,8	2,4	2,6	
Fin de CAP ou BEP	V	21,3	21,3	19,9	19,9	19,7	19,7	23,8	15,7	19,9	
Total fin de CAP ou BEP et 1^{re} année de bac pro		23,4	23,7	22,4	22,5	22,6	22,3	26,6	18,1	22,5	
Fin de 2 ^{nde} ou 1 ^{re} générales et technologiques	V	2,0	2,4	2,3	2,0	2,1	2,2	1,6	2,1	1,8	
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP ("sans qualification")	VI-Vbis	7,3	7,0	6,3	5,6	5,1	5,4	6,7	4,6	5,7	
Total sorties avant la fin du 2nd cycle du secondaire		9,3	9,4	8,6	7,6	7,2	7,6	8,3	6,7	7,5	
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

[3] Diplômes les plus élevés et domaines d'études des jeunes interrompant leurs études

(autour de 2007) (milliers, %) (France métropolitaine)

Domaine d'étude (discipline ou spécialité)	CITE (1)	Sc. exactes, technologie industrielle	Lettres, langues, sciences sociales, commerce et services		NR, sans objet	Ensemble	en %
Diplôme et classe les plus élevés :							
DEUG, Licence, diplôme de grande école, Doctorat	5A/6		49		148	197	27
DUT, BTS, Paramédical et social	5B		27		84	112	15
Total Enseignement supérieur	5-6		76		232	309	42
Baccalauréat et équivalents	3		64		102	171	23
CAP/BEP	3C		62		61	123	17
Total Enseignement secondaire de 2nd cycle	3		126		163	294	40
Aucun diplôme, Brevet	0-2					136	18
Total sortants de formation initiale			202		395	739	100

(1) CITE : voir Définitions.

Champ : cohortes de jeunes interrompant pour la première fois leurs études en 2006 (enquêtés en 2007), 2007 (enquêtés en 2008) et 2008 (enquêtés en 2009) (moyenne) ; ces statistiques incluent en principe l'ensemble des jeunes.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi 2007 à 2009 de l'INSEE.

Présentation

Pendant la période 2007-2008, 58 % des lycéens professionnels ou technologiques sortant l'année du diplôme ont trouvé un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit 4 points de plus qu'en 2005-2006. Cette croissance concerne tous les types de contrats. La proportion de chômeurs reste néanmoins proche du tiers. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : 76 % des diplômés de BTS et 66 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 49 % des diplômés de BEP ou de CAP et 31 % des non diplômés le sont [1].

Le taux d'emploi des formations du secteur de la production est supérieur à celui des services pour tous les diplômes. Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons : 54 % d'entre elles occupent un emploi, contre 62 % des garçons. Cet écart est très important chez les non-diplômés, les diplômés de CAP ou BEP, et de bac pro. Quand elles suivent une formation au sein du secteur de la production (où elles sont relativement peu nombreuses, et concentrées dans des spécialités moins porteuses d'emploi), les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi. Ce n'est qu'après avoir obtenu un BTS d'une formation tertiaire que les filles s'insèrent un peu mieux que les garçons [2].

Dans le secteur de la production, les domaines de spécialités "Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique" et "Spécialités pluritechnologiques de la production" permettent une meilleure insertion. Le premier affiche des taux d'emploi élevés pour tous les diplômes. Le second comprend essentiellement des sortants de BTS, qui ne trouvent pas plus facilement un emploi que les autres BTS de la production, mais relèvent quand même le taux d'emploi de ces spécialités. Le domaine "Matériaux souples" a des performances très en dessous de la moyenne, à la fois parce que les formations de niveau V y sont surreprésentées, et parce que les taux d'emploi sont faibles pour tous les diplômes. Dans le secteur des services, les domaines "Transport, manutention, magasinage" et "Accueil, hôtellerie, tourisme" affichent de meilleurs taux d'emploi, en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat. Ce n'est pas le cas des "Services à la collectivité" (comprenant essentiellement des formations en nettoyage et assainissement), dont à peine plus du tiers des sortants trouve un emploi. Ceci est dû à la prépondérance des sortants diplômés de CAP ou BEP dans ce domaine qui, de surcroît, trouvent plus difficilement un emploi que les autres CAP ou BEP du secteur des services [3].

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquêtes IVA menées auprès des sortants de lycée aux 1^{er} février 2005, 2006, 2007 et 2008.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle Éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. Depuis 2003, seule la moitié des formations est couverte chaque année : en 2008, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2007. C'est pourquoi on a choisi de regrouper les deux dernières années d'enquête et de les comparer aux deux années précédentes. De plus, depuis 2006, le champ national ne comprend que les années terminales de formation. Les chiffres affichés ici tiennent compte de ces restrictions.

■ **Les sortants de lycée.** Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivant leur sortie ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

■ **Taux d'emploi.** Nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrats initiative-emploi (CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ...

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé.

Pour en savoir plus

- "Quels emplois pour les jeunes sortant de lycée ou d'apprentissage en 2004 et 2005 ?", Éducation & formations, n° 75, octobre 2007.
- Rapport sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré, E. Besson, secrétaire d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique, juillet 2008.

L'emploi à la sortie du lycée

[1] Situation en 2005-2006 et 2007-2008 des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Total en emploi	2005-2006					Répartition (1)	Total en emploi	2007-2008					Répartition (1)
		CDI	intérim	contrats aidés	Chômage				CDI	intérim	contrats aidés	Chômage		
Non diplômé	26,5	8	2,8	6,1	53,7	6,7	30,9	9,6	7,7	2,7	48,8	6,4		
DNB, CFG (2)	38,3	12	4,2	8,2	43,8	7,7	42,5	12,6	8,9	5,1	38,7	8,4		
BEP ou CAP	44,3	15,3	3,1	10,6	43,9	30,9	48,7	15,7	8,3	6,8	39,5	29,4		
Bac techno.	59,2	15,7	5,8	15,2	28,8	10,7	63,5	15,7	9,5	13,8	23,9	12,2		
Bac pro	61,9	21,4	5,4	15,6	32,3	20,6	65,9	21,6	12	10	27,5	21,1		
BTS	69,9	25,8	5,8	11,6	25,9	20,9	75,9	29	10,4	8,5	19,8	19,8		
Ensemble (1)	53,6	18,3	4,5	11,8	36,4	100,0	58,4	19,2	9,7	8,3	31,3	100,0		

(1) Y compris autres diplômes non significatifs : brevet de technicien, baccalauréat général, DECF.

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

Remarque : autres situations ne figurant pas dans ce tableau : inactivité, stages.

[2] Taux d'emploi aux 1^{er} février 2007 et 2008 par secteurs de formation selon le sexe et le plus haut diplôme obtenu (1) (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons	
	Production	Services	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	24,5	34,8	32,6	29,6	19,4	25,7	34,5	35,6
DNB, CFG	35,9	47,4	44,1	41,9	27,4	37,1	46,4	48,9
BEP ou CAP	41,7	55,7	51,9	46,7	34,4	43	55,5	56
Bac techno.	61,6	66,5	68	62,6	59	61,8	69,2	64,4
Bac pro	57,7	73	73,9	60,6	56,9	57,8	75,6	67,3
BTS	74,9	77,2	78,1	75,1	69,6	75,4	79,2	74,6
Ensemble (2)	54,4	62,4	60,2	57,6	43,8	55,6	62,8	61,8

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs.

[3] Taux d'emploi (hors contrats aidés) en 2007 et 2008 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Domaines de spécialité	Non diplômé	DNB, CFG	BEP, CAP	Bac techno.	Bac pro	BTS	Ensemble (2)
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire	14,9	21,0	35,2	ns	68,1	69,9	41,6
Transformations chimiques et apparentées	ns	54,2	ns	48,0	ns	62,1	54,4
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	53,5	ns	ns	69,2	60,9
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	37,8	41,1	53,7	ns	72,7	75,8	61,7
Génie civil, construction, bois	24,7	36,8	46,6	59,4	71,3	81,6	52,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	18,5	19,6	28,7	ns	50,3	49,0	33,9
Mécanique et structures métalliques	32,9	42,8	50,2	59,9	72,3	80,1	55,5
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	33,9	42,1	50,0	57,4	65,8	70,3	56,7
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	60,0	63,5	63,8	68,6	66,4
Ensemble production	30,0	39,6	46,2	58,3	67,9	71,5	54,4
Transport, manutention, magasinage	35,6	43,3	65,6	ns	67,1	60,4	62,4
Commerce, vente	24,8	25,0	31,0	59,3	50,5	63,9	46,9
Finances, comptabilité et gestion du personnel	26,9	32,5	41,4	51,7	40,7	66,2	50,4
Communication et information	23,5	23,3	29,9	56,8	39,2	62,6	43,8
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	29,1	33,2	41,2	52,9	45,4	70,2	47,5
Accueil, hôtellerie, tourisme	31,1	32,8	44,0	68,2	78,5	75,2	59,2
Services à la collectivité	17,8	23,3	32,8	ns	58,3	ns	36,0
Spécialités plurivalentes des services	41,4	47,9	47,7	38,6	ns	ns	41,9
Ensemble services	26,7	36,3	39,2	47,8	48,0	65,9	47,8

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs.

ns : non significatif.

Présentation

Au 1^{er} février 2009, 64 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2007-2008 sont en emploi, contre 73 % l'année précédente [1]. Les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul Diplôme National du Brevet continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi que les autres : trois sur dix sont en emploi, alors que six sur dix titulaires d'un CAP ou d'un BEP et près de 8 sur 10 titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus le sont. Cette chute de l'emploi touche en particulier les emplois en contrat à durée indéterminée (- 4 points) et l'intérim (- 2 points).

Cette dégradation de l'emploi concerne davantage les formations de la production (-10 points) et les garçons (- 7 points), et ceci pour tous les diplômes [2]. Sortir d'une formation de la production, par rapport à une spécialité de service, est cependant avantageux pour les CAP et BEP (+ 11 points) et pour les BP et bacs professionnels (+ 7 points), mais cela l'est moins pour les diplômés de BTS et au-delà [2]. L'écart en faveur des garçons est élevé pour tous les diplômes inférieurs au BTS (de 6 à 13 points). Ce n'est qu'avec un BP ou un BTS dans le secteur tertiaire que les filles ont plus de chances que les garçons de trouver un emploi.

Dans le secteur de la production, pour un diplôme donné, les différences d'insertion sont faibles entre domaines de spécialités. Néanmoins, par rapport à la moyenne du diplôme, les CAP et titulaires d'un diplôme de niveau I ou II en génie civil trouvent facilement un emploi. A l'inverse, les diplômés de BP agricoles trouvent plus difficilement un emploi que les autres diplômés de BP [3].

Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP en coiffure ou esthétique. Pour les détenteurs d'un bac professionnel, exception faite du domaine de la santé, c'est celui de l'hôtellerie qui affiche les plus hauts taux d'emploi. Chez les détenteurs d'un BTS, tous les domaines de formation affichent des taux voisins de 70 %. Quant à la filière "santé", ses sortants trouvent plus facilement un emploi que les autres pour tous les diplômes.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête IPA menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2009.

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2009. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe ne sont pas disponibles. Tous les CFA sont concernés, quel que soit leur ministère de tutelle.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2007-2008, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2009 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Taux d'emploi.** Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés.** Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés.** Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi rénové (CIE), ...

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle du diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un Bac professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie "BEP ou CAP", de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. **Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (Bac général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux (diplômes "non significatifs").**

Pour en savoir plus

– Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008.

L'emploi des sortants d'apprentissage

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2009, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Emploi non aidé				Autres contrats non aidés		Emploi aidé		Stages	Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI	CDD	Intérim	Autres contrats non aidés	CP	Autres contrats aidés						
Non diplômé	28,9	13,8	7,9	3,1	1,8	1,5	0,8	7,6	57,1	6,4	8,9		
DNB, CFG	33,0	14,7	10,0	3,4	2,0	2,1	0,8	8,0	53,3	5,7	6,6		
CAP, BEP	60,6	33,5	15,1	4,1	2,5	4,9	0,5	2,4	34,4	2,7	39,0		
BP	80,1	54,7	16,9	2,7	3,4	2,2	0,2	1,5	16,0	2,5	6,7		
Bac Pro	76,4	45,0	15,2	5,7	3,9	6,3	0,3	1,8	19,6	2,3	10,8		
BTS	80,4	48,0	16,7	4,8	2,8	8,0	0,1	2,0	15,3	2,2	10,3		
Diplôme niveaux II & I	78,7	54,3	15,8	3,9	2,0	2,6	0,1	1,2	17,4	2,8	10,9		
Ensemble (2)	64,2	37,8	14,9	4,0	2,7	4,4	0,4	2,9	29,9	3,1	100,0		

(1) Formations générales comprises.

(2) Y compris diplômes "non significatifs" (voir "Définitions").

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2009 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	24,9	30,7	29,1	29,9	25,6	24,7	29,4	39,5
DNB, CFG	28,5	35,4	34,0	32,2	28,6	28,5	34,5	40,4
CAP, BEP	51,0	64,4	64,1	53,5	50,4	51,2	65,1	59,3
BP	75,8	83,3	83,5	75,9	71,3	76,1	84,1	73,9
Bac Pro	70,1	79,0	79,0	72,3	63,1	71,4	80,2	73,8
BTS	79,3	81,4	81,1	80,2	71,8	80,5	82,5	79,6
Diplôme niveaux II & I	78,7	79,8	78,4	79,7	73,8	79,7	79,9	79,7
Ensemble (2)	62,7	65,0	63,2	65,6	55,3	64,0	64,0	68,8

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes "non significatifs" (voir "Définitions").

[3] Taux d'emploi non aidé au 1^{er} février 2009 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

	Non diplômé	DNB, CFG	CAP, BEP	BP	Bac Pro	BTS	Diplôme niveaux II & I	Ensemble (2)
	Agriculture	33,1	41,4	54,2	64,2	72,5	71,3	69,2
Alimentation	25,2	24,9	61,0	85,5	68,5	68,0	71,7	54,0
Bâtiment	24,5	26,5	59,7	83,8	80,0	ns	ns	52,9
Bois	31,5	32,7	59,7	84,9	76,9	ns	ns	60,2
Electricité	33,1	29,1	57,4	76,3	72,6	74,3	82,3	62,1
Génie civil	ns	ns	74,0	ns	74,8	77,0	94,3	75,8
Mécanique automobile	24,6	35,6	56,6	ns	73,5	83,9	ns	56,4
Mécanique générale	ns	ns	51,5	ns	71,7	71,5	77,0	68,8
Energie chimie	ns	ns	63,1	88,6	74,8	78,7	75,6	68,4
Structure métallique	21,9	31,6	56,5	ns	81,3	ns	ns	54,6
Technologies industrielles	ns	ns	ns	ns	68,1	72,1	72,3	70,9
Ensemble production	26,8	31,0	59,1	81,1	73,2	73,9	75,9	58,8
Coiffure, esthétique	18,1	19,1	35,3	71,9	ns	ns	ns	48,3
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	ns	58,1	74,4	78,0	73,9
Hôtellerie-restauration	24,5	29,9	53,3	72,1	73,4	74,6	ns	51,0
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	75,4	86,0	81,6
Santé	ns	ns	71,2	83,3	84,4	88,6	78,9	82,8
Secrétariat	ns	ns	43,9	ns	54,3	71,3	70,4	60,4
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	59,4	61,4
Social	ns	48,1	58,3	ns	69,5	ns	81,0	64,1
Transport	ns	ns	61,7	ns	68,5	72,1	67,7	63,8
Vente	20,9	25,3	43,2	72,9	63,3	66,0	74,2	52,4
Ensemble services	27,7	29,6	47,4	73,6	64,3	71,5	76,3	60,4

ns : non significatif.

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes "non significatifs" (voir "Définitions").

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un emploi stable après avoir terminé l'école. Aussi, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale est étroitement corrélé à la situation générale du marché du travail. En écho à la crise financière et à la chute de l'emploi salarié dans le secteur privé (396 000 emplois perdus entre les seconds trimestres 2008 et 2009), le taux de chômage des cohortes récemment sorties de l'éducation initiale est en hausse de 12 points entre les premiers semestres 2008 et 2009 [1]. Parmi l'ensemble des jeunes sortis de l'école depuis 1 à 4 ans, le taux de chômage atteint en moyenne 21 % au cours du premier semestre 2009. Une légère reprise de l'emploi salarié a été enregistrée depuis, du troisième trimestre 2009 au premier trimestre 2010. Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme. Début 2009, les jeunes sans aucun diplôme d'enseignement secondaire de second cycle présentaient un taux de chômage (52 %) cinq fois plus élevé que les diplômés de l'enseignement supérieur (9 %), de un à quatre ans après la fin des études.

Le niveau de diplôme surdétermine la situation professionnelle [2]. En 2009, cinq ans environ après la fin de leurs études, 69 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres, techniciens ou indépendants, contre 18 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou bacheliers) et 7 % des jeunes moins diplômés (Brevet ou aucun diplôme). Au terme d'études supérieures comme d'études secondaires, un diplôme de sciences exactes, de technologie ou préparant à un métier de l'industrie, confère un emploi plus qualifié et expose moins au chômage, qu'un diplôme de niveau comparable de lettres, langues, sciences sociales ou d'une spécialité préparant au commerce ou aux services.

Sources : Enquêtes Emploi INSEE / Traitements MEN-MESR DEPP.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle. Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage. L'interruption du parcours scolaire est censée prévaloir sur toute autre considération (un jeune en année sabbatique est "sortant").

■ **La situation professionnelle.** Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales. Les professions "intermédiaires" regroupent les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits "qualifiés" sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

Les catégories de professions ayant été légèrement modifiées, le tableau [2] n'est pas rigoureusement comparable à ceux des éditions précédentes.

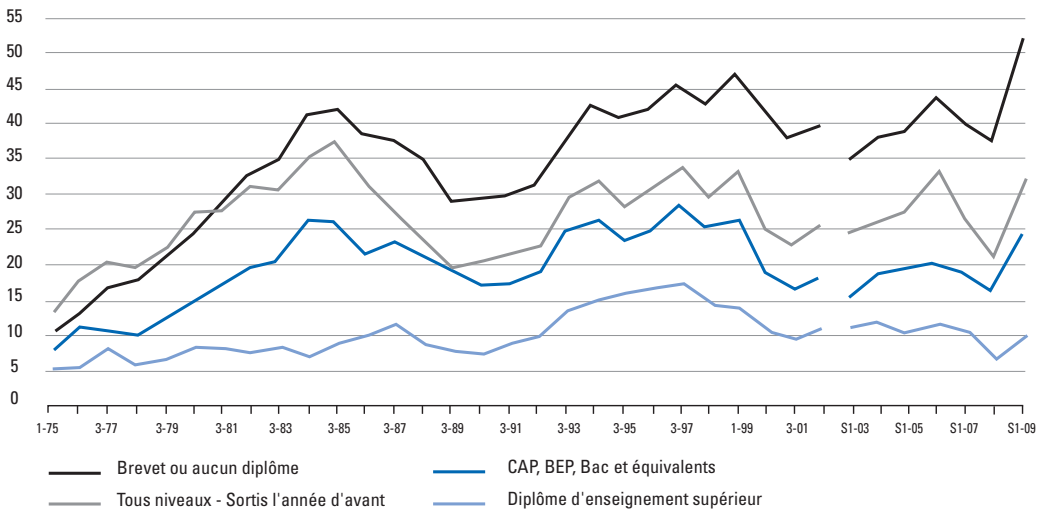
Le tableau [2] porte sur les personnes, interrogées au cours de l'année 2009 (moyenne des quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale de 2002 à 2006, depuis 3 à 7 ans, soit "environ 5 ans".

■ **Un "taux de chômage"** rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et des appelés du contingent (jusqu'en 2001), conformément aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT). Les données présentent une rupture de série en 2003, principalement due à un ajustement des définitions des situations professionnelles, garantissant une meilleure comparabilité à l'intérieur de la communauté européenne.

Pour en savoir plus

- L'emploi salarié au quatrième trimestre 2009, Premières synthèses n° 012, DARES, mars 2010 (notes et statistiques actualisées sur les sites internet <http://www.travail-solidarite.gouv.fr> et www.insee.fr).
- Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 2004, Céreq, 3^e trimestre 2008.
- Formations et Emploi, Références Edition 2009, INSEE, juin 2009.

[1] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2009) (en %)



Remarque : 1-75 signifie "janvier 1975". S1-03 signifie "Premier semestre 2003".

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et second trimestres depuis 2003) ; rupture de série en 2003 (-2 points en moyenne).

[2] Situation professionnelle en 2009 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans (France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et profs. supérieures	Enseignants	Agri., artisans, commerc., prof. intermédiaires	Employés, ouvriers qualifiés	Employés, ouvriers non qualif.	Au chômage	Sans activité d'ordre profess.	Total
Licence au Doctorat et diplômes d'écoles de sciences exactes, technologie et métiers de l'industrie	54	12	22	3	2	3	4	100
Licence au Doctorat et dipl. d'écoles de lettres, sc. sociales, commerce et services	34	14	23	10	6	6	7	100
DUT et BTS de sciences exactes, technologie et métiers de l'industrie	4	1	60	18	8	6	3	100
DUT et BTS de lettres, sc. sociales, commerce et services, diplômes paramédicaux et sociaux	4	0	54	22	10	6	4	100
Total diplômes d'enseignement supérieur	25	8	36	13	7	6	5	100
Bac, BEP et CAP de sciences exactes, technologie, métiers de l'industrie	2	0	18	40	20	14	6	100
Bac, BEP et CAP de lettres, sc. sociales, commerce et services	2	0	15	26	32	13	12	100
Total CAP, BEP, Bacs et équivalents	2	0	16	32	27	14	9	100
Total Brevet et moins	0	0	7	19	25	28	21	100
Ensemble	13	4	24	21	17	12	9	100

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des 4 trimestres).

Présentation

34 700 livrets 1 ont été constitués et déposés auprès des services d'une DEC ou d'un DAVA par délégation, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009. Pendant la même période, 32 500 demandes ont été déclarées recevables, soit un rapport de neuf sur dix qui témoigne du travail d'information, d'orientation et de conseil effectué en amont par les DAVA dans leur mission de service public [1].

Le nombre des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel, proposé par ailleurs à titre marchand par les DAVA pour les aider ensuite à constituer leur dossier de validation (livret 2) et préparer l'entretien avec le jury, est resté stable au dessus de 17 000, plus de 15 000 personnes ayant commencé leur accompagnement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2009. En moyenne, une quinzaine d'heures sont consacrées à chaque candidat au titre des prestations d'accompagnement pour un montant global moyen facturé de 700 euros.

Les candidats sont plus nombreux à viser un diplôme de niveau III (45 % des demandes recevables, contre respectivement 31 % et 24 % pour les niveaux IV et V) [2]. Les actifs occupés représentent 71% des demandes et les femmes les deux tiers [3]. Leur poids respectif se renforce encore entre le moment de la recevabilité et celui du dépôt et de l'examen du dossier de validation (elle atteint alors 76 % pour les actifs occupant un emploi et 68 % pour les femmes). 9 candidats sur 10 ont plus de trente ans mais l'objet de la validation étant directement lié à l'âge, la part des plus âgés se renforce encore en bout de parcours (50 % de 40 ans et plus pour les demandes recevables contre 57 % pour les diplômés délivrés) [4].

22 300 dossiers ont été examinés par un jury en 2009, selon une organisation en deux sessions, l'une au printemps et l'autre à l'automne. 19 700 candidats examinés ont validé au moins une partie du diplôme visé, soit quelques centaines de plus qu'en 2008 [5], dont les trois quarts (14 800) sont des validations complètes (en hausse de 5 % par rapport à 2008).

35 % des dossiers examinés visent un BTS, 21 % un CAP et 16 % un baccalauréat professionnel [6].

9 candidats sur 10 (87 % des dossiers examinés) cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et 44 % visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services à la personne, les plus recherchés étant le CAP Petite enfance et le Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé qui comptabilisent chacun respectivement 16 % et 11 % de l'ensemble des candidats examinés.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

Définitions

■ La **validation des acquis de l'expérience** (VAE), généralisée en 2002 avec la loi de modernisation sociale, permet d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Inscrite dans l'article L.335-5 du code de l'Éducation, elle se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

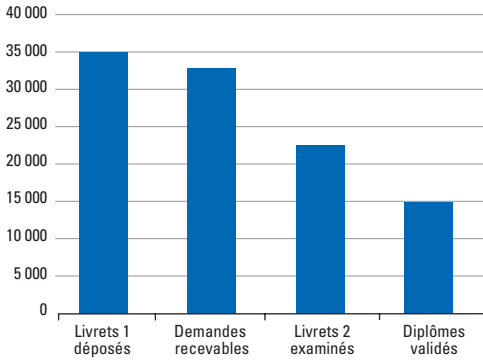
■ **DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis).**

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys.

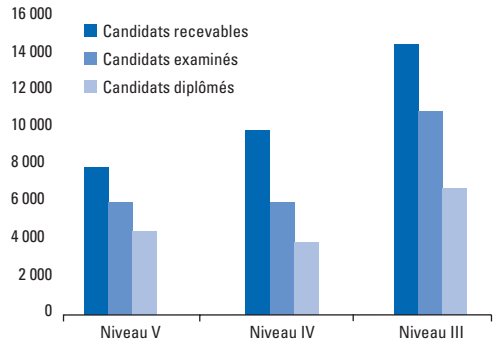
Pour en savoir plus

– Note d'Information, 00.10.

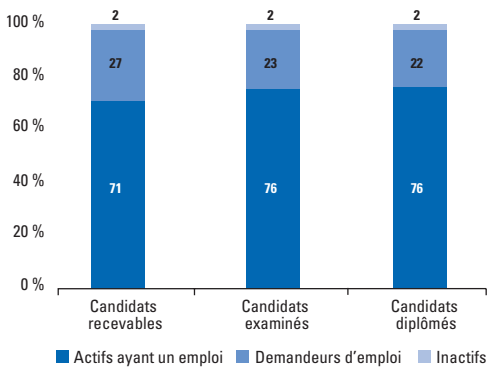
[1] Les différentes étapes du parcours VAE entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009



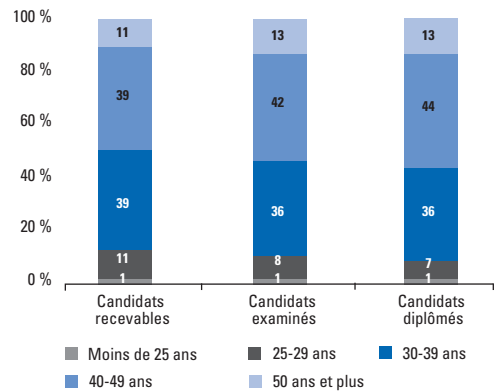
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2009 par niveau



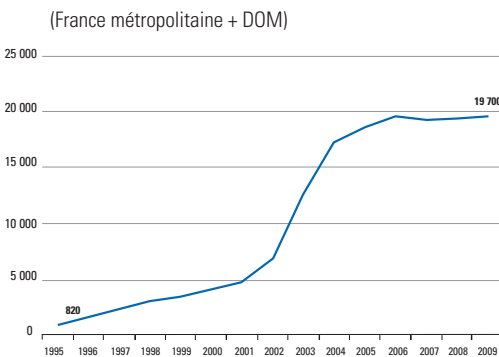
[3] Répartition des candidats à la VAE en 2009 par statut professionnel (%)



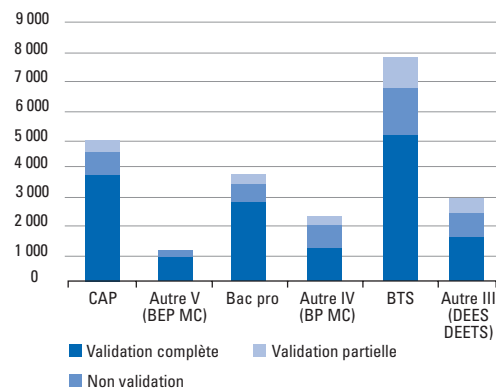
[4] Répartition des candidats à la VAE en 2009 par tranche d'âge (%)



[5] Evolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci (France métropolitaine + DOM)



[6] Répartition des candidats à la VAE en 2009 selon le diplôme visé



Présentation

En 2008, à l'université et au CNAM, 4 100 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme. 80 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. On observe un essoufflement du nombre total des validations octroyées en VAE qui stagne autour de 4 000 depuis 2006. En 2008, sur l'ensemble des établissements, les diplômes complets (2 000) sont un peu moins nombreux : ils représentent 49,3 % du total des décisions prises par les jurys après 51,3 % en 2007 et 49,7 % en 2006. Mais la part que représentent les diplômes complets accordés par les universités parmi l'ensemble des validations octroyées reste croissante (52 %) [1].

Dans le cadre du LMD, en 2008, le master figure, à nouveau, comme le diplôme le plus recherché en VAE : il concerne plus de 35 % des bénéficiaires (35 % en 2007, 33 % en 2006). La licence classique reste demandée : 14,5 % l'ont obtenue au titre de la VAE. La licence professionnelle est toujours recherchée. La part des bénéficiaires augmente à nouveau de 3 points pour la deuxième année consécutive et atteint 33 % [2]. L'interrogation renouvelée en 2008 sur les grands champs disciplinaires montre que "les sciences économiques, la gestion et l'AES" semblent toujours attirer les candidats à une VAE, soit plus du tiers (36,4 %).

Parmi les bénéficiaires de la VAE obtenue en tout ou partie(s), les 30-39 ans sont les plus représentés (39,4 %) Les 40-49 ans sont à peine moins nombreux (38,9 %) [3].

Les cadres qui regroupent 46 % des actifs en emploi (51 % en 2007) restent les principaux bénéficiaires de la VAE [4].

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des Services de formation continue des universités et du CNAM.

Définitions

■ **L'enquête 2008** porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 53-538 du 27 mars 1993** introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP d'une partie des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé (tous titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur). Une activité professionnelle (d'au moins cinq ans) en rapport avec l'objet de la demande est requise.

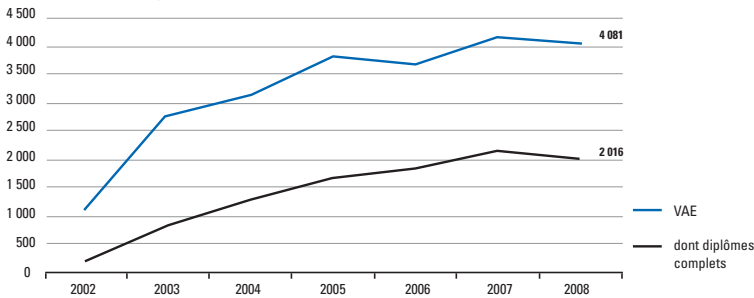
■ **Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002** institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule VAE sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La Commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

Pour en savoir plus

– Note d'Information, 10.09, mai 2010.

[1] Evolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) de 2002 à 2008

(France métropolitaine + DOM)



[2] Répartition des bénéficiaires selon les différents diplômes obtenus en 2008 (%)

(France métropolitaine)

Diplôme	VAE (%)
DEUG	0,2
DUT-DEUST-DNTS	6,9
Licence	14,5
Licence professionnelle	33,0
Licence IUP	1,8
Maîtrise	4,8
MST-MIAGE-MSG	0,0
Maitrise IUP	0,2
Diplôme d'ingénieur	0,5
DESS-DEA	0,1
Master	35,3
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,7
Total	100,0

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les diplômes accordés et l'âge en 2008 (%) (France métropolitaine)

Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DEUG	0,3	0,2	0,1	0,0
DUT-DEUST-DNTS	9,4	6,5	6,4	7,4
Licence	20,1	14,1	15,4	15,2
Licence pro	34,3	35,3	33,9	29,7
Licence IUP	0,3	1,8	2,1	0,4
Maîtrise	1,6	2,5	3,4	5,0
MST-MIAGE-MSG	0,0	0,1	0,0	0,0
Maitrise IUP	0,7	0,1	0,0	0,0
Diplôme d'ingénieur	0,3	0,6	0,7	0,2
DESS-DEA	0,0	0,1	0,1	0,2
Master	30,4*	36,1	35,6	40,4
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,6	2,6	2,3	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

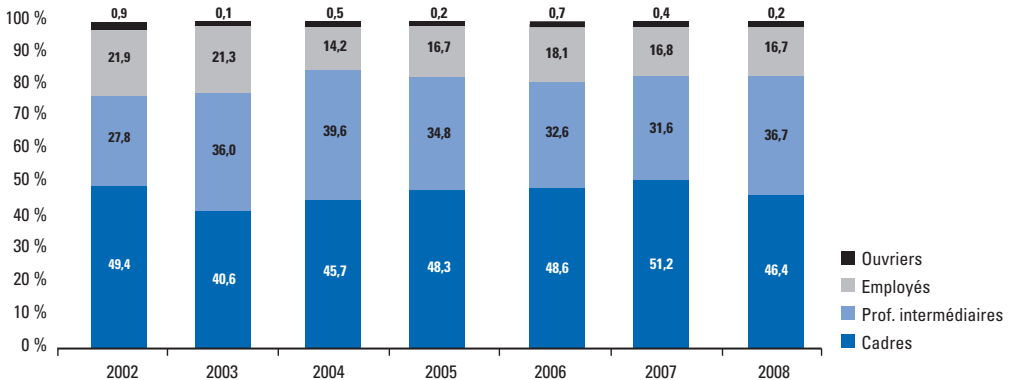
Part relative occupée par les générations dans le dispositif

8,7	39,4	38,9	13,0
-----	------	------	------

Remarque : Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

* Ce pourcentage élevé s'explique en partie par le fait que dans une université d'effectifs importants, dans la tranche des moins de 30 ans les bénéficiaires de VAE ont en majorité obtenu un master.

[4] Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle des bénéficiaires de VAE ayant un emploi (%) (France métropolitaine)



Présentation

Au total, en 2008, les établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont délivré, au titre de la formation continue, un total de 65 200 diplômes dont 58 % de diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'université ou d'établissement. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés tous types de formation confondus, initiale ou continue [1]. Pour les universités seules, ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir en 8.25).

Les universités (dont les universités technologiques et les trois INP) ont délivré plus de 33 000 diplômes nationaux en formation continue en 2008, soit une hausse de 7 % par rapport à 2007. Toutefois, cette augmentation concerne les diplômes de niveaux I (+ 12 %) et II (+ 11 %) alors que ceux de niveau III stagnent et ceux de niveau IV continuent de baisser (- 8 %). Deux diplômes professionnels dominent le palmarès : la licence professionnelle (8 500 délivrées, dont 59 % dans les IUT) et le master professionnel (6 950 délivrés soit 21 % de l'ensemble) [2]. Pour leur part, les IUT ont délivré un quart des diplômes nationaux dont 5 100 licences professionnelles et 2 200 DUT, mais ce diplôme subit une baisse de 16 % en une année [3]. Par ailleurs, plus de 4 600 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire. Leur nombre est en baisse de 9 % par rapport à 2007. Le CNAM n'a délivré que 4 200 diplômes nationaux et 1 200 diplômes d'établissement en 2008 car de nombreux diplômes d'établissement homologués sont arrivés en fin d'homologation et d'autres ont été transformés en diplômes non homologués. Par ailleurs, on peut noter une hausse des titres RNCP de niveau I. Les grands établissements et les écoles ont délivré près de 500 diplômes dont la moitié de titres d'ingénieur et plus de 40 % de masters ingénieur.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 6 sur le "Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur".

Définitions

■ **Diplôme national.** Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient "le monopole de la collation des grades et des titres universitaire" (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Dans cette page, sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

■ **Diplôme d'université ou d'établissement.** Diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

■ **RNCP.** Répertoire national des certifications professionnelles.

■ **FC.** Formation continue.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 10.05, 09.06, 08.06 et 08.07, 07.29.

Site Internet :

– <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

– <http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Diplômes délivrés en FC en 2008 selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Diplômes nationaux délivrés en FC	30 973	33 014	440	470	9 808	4 223	41 221	37 707
Diplômes d'établissements (DU) en FC	26 124	25 876	414	374	321	1 239	26 859	27 489
Ensemble des diplômes délivrés	57 097	58 890	854	844	10 246	5 462	68 080	65 196
Part des diplômes nationaux délivrés								
en FC sur l'ensemble (%)	54	56	52	56	96	77	61	58
Part des diplômes d'université délivrés								
en FC sur l'ensemble (%)	46	44	48	44	3	23	39	42
Nombre de diplômes nationaux délivrés	364 428	353 805	nd	nd	11 768	6 761	376 196	360 087
Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes (%)	8	9			83	67	11	10

nd : non disponible.

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Capacité en droit	130	176					130	176
DAEU A	4 216	3 935					4 216	3 935
DAEU B	952	757					952	757
Total niveau IV	5 298	4 868					5 298	4 868
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					1 021	127	1 021	127
DEUG, DEUG IUP, DEUST	610	892					610	892
DUT + post DUT-DNTS	2 640	2 205			36	32	2 676	2 237
Titres RNCP niveau III	172	406	5		224	146	401	552
Diplôme paramédical niveau III	121	30					121	30
Total niveau III	3 543	3 533	5		1 281	305	4 829	3 838
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					4 886	559	4 886	559
Licences	3 369	2 869	7	5	87	323	3 463	3 197
Licences professionnelle	6 608	8 517			373	574	6 981	9 091
Maîtrises	1 997	1 876		2	123		2 120	1 878
Titres RNCP niveau II	210	260	10	18	1 653	1 090	1 873	1 368
Total niveau II	12 184	13 522	17	25	7 122	2 546	19 323	16 093
Diplômes C du CNAM					28	17	28	17
DESS	188	27					188	27
DESCF	53	96					53	96
Masters professionnels	6 843	6 956	12	12	384	349	7 239	7 317
Masters ingénieur	119	72	171	191			290	263
Masters recherche	720	300	19	11		45	739	356
Masters indifférenciés	1 069	2 007	3	3		48	1 072	2 058
DEA, DRT, Doctorat, HDR	131	263			35	31	166	294
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	284	532	213	228	745	655	1 242	1 415
Capacité médecine	522	338					522	338
Titres RNCP niveau I	19	500			213	227	232	727
Total niveau I	9 895	11 091	418	445	1 405	1 372	11 718	12 908
Ensemble des diplômes	30 973	33 014	440	470	9 808	4 223	41 221	37 707

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

	DUT	Licences pro	Titres au RNCP Niv III	Titres au RNCP Niv II	Total Diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2007	2 640	4 137	74	23	6 874	870
2008	2 205	5 062	156	58	7 481	1 240
Évolution 2008/2007 (%)	-16	22	111	152	9	43

Présentation

Les informations ici présentées ont été recueillies en mai 2008 dans le cadre du cycle des évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de l'école élémentaire (CM2). Cette évaluation bilan en mathématiques fait suite aux bilans de la maîtrise du langage (2003), des langues vivantes étrangères (2004), de l'attitude et de la vie en société (2005), de l'histoire, géographie et éducation civique (2006) et des sciences (2007). Elle a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes de 2002 et clôt le premier cycle des évaluations bilans. Les élèves ont été répartis en six groupes de niveau. 27,9 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon optimale toutes les compétences en mathématiques attendues par les programmes de l'école élémentaire [1]. Ces élèves sont capables de performances dans tous les domaines des mathématiques et les élèves du groupe 5 font preuve d'une très grande aisance à manier les concepts mathématiques appris au cycle III.

30,7 % des élèves (groupe 3) maîtrisent de façon satisfaisante ces mêmes compétences. Ils font preuve d'une bonne connaissance du lexique mathématique et mobilisent leurs compétences pour résoudre des situations nouvelles. Ces élèves font des liens entre les connaissances acquises.

Au total, ce sont près de 60 % des élèves qui ont développé les concepts de mathématiques leur permettant de suivre un cursus au collège sans difficultés majeures.

Les élèves du groupe 2 (26,4 %) ont développé des automatismes ; on n'observe de réussites que dans les situations d'apprentissages qu'ils rencontrent habituellement en classe. Ils ont beaucoup de mal à transférer leur compétences dans des situations nouvelles.

Aux plus bas niveaux de l'échelle, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Les élèves du groupe 1 ont développé de premiers concepts mathématiques mais basés uniquement sur les aspects perceptifs. Ceci limite leurs performances à des situations prototypiques. Parmi eux, les élèves du groupe 0 (3,2 %) doivent être considérés comme des élèves en très grande difficulté.

Les performances des élèves sont très différenciées selon le type d'établissement qu'ils fréquentent. On constate que les élèves en difficulté (groupes 0 et 1) sont 20,6 % dans l'éducation prioritaire, contre 14,3 % dans les établissements hors éducation prioritaire, et 13,2 % dans le secteur privé [2].

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête Évaluation bilan en mathématiques en fin d'école.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Chacune des compétences évaluées a été envisagée dans les six champs des mathématiques du programme de 2002 : connaissance des nombres entiers et décimaux, calcul, exploitation de données numériques, espace et géométrie, grandeurs et mesure. 385 items ont permis de mesurer les compétences : identifier (67), exécuter (25), traiter (175), produire (110) et contrôler valider (8).

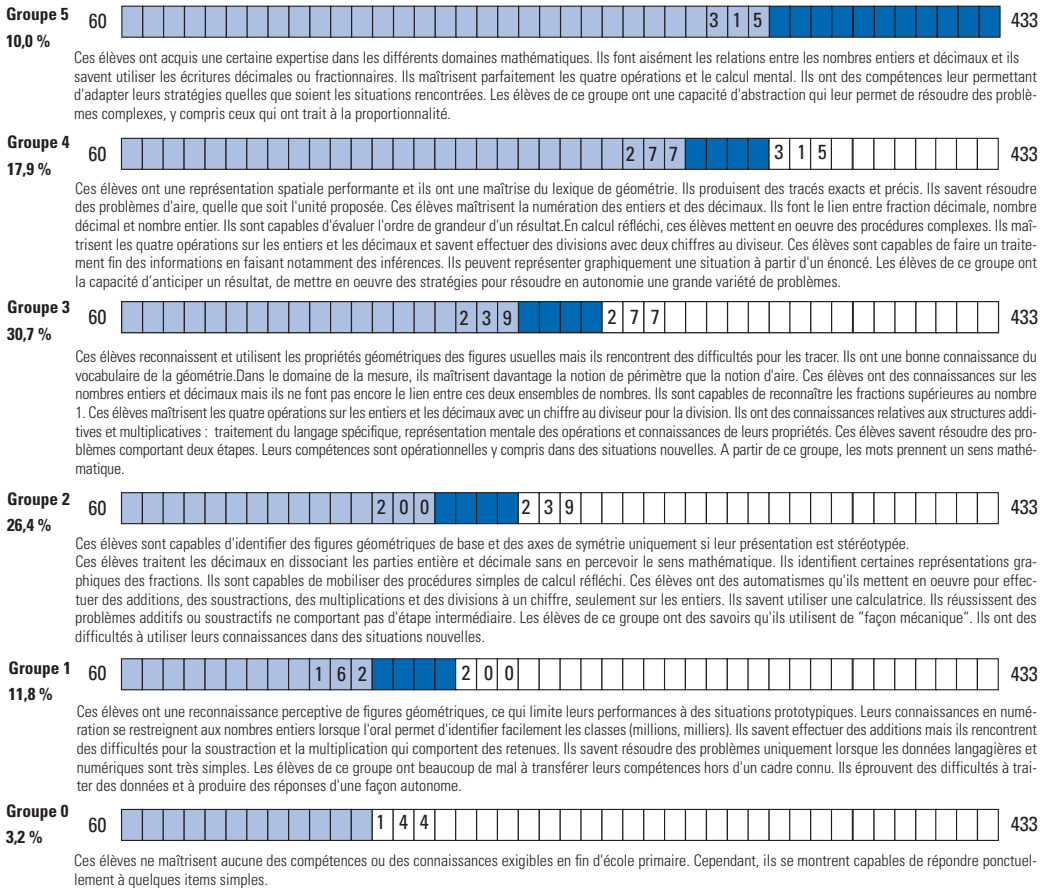
■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances en mathématiques, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 3 800 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

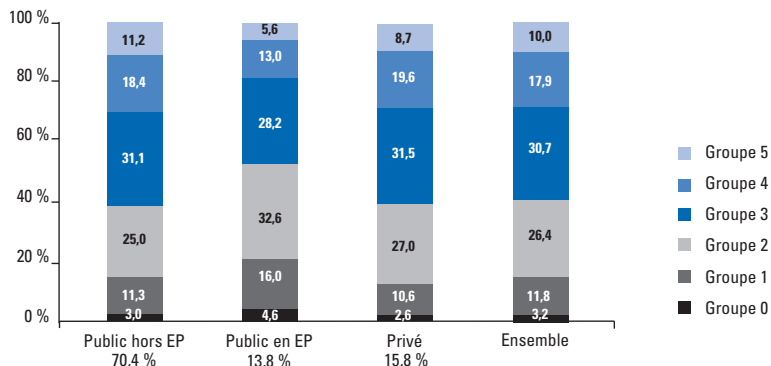
■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle du collège.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en mathématiques en fin d'école (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - La barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 2 représentent 26,4 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 3, 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 2 a un score de 200, le score du plus fort est 239.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en mathématiques en fonction du type d'établissement fréquenté (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - 11,2 % des élèves du secteur public hors éducation prioritaire (EP) appartiennent au groupe 5.

Présentation

Les informations ici présentées ont été recueillies en juin 2008 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la DEPP, à la fin du collège. La sixième et dernière évaluation de ce premier cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques des élèves en fin de troisième telles qu'elles sont définies dans les attendus des programmes. Elle vise donc à donner non seulement des informations sur ce que les élèves savent (notion et lexique) mais aussi sur les compétences qu'ils ont développées (raisonnement, résolution de problème...), dans le cadre de quatre domaines principaux : "Géométrie", "Nombres et calculs", "Organisation et gestion de données – Fonctions" et "Grandeurs et mesures".

Les élèves de troisième ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances [1].

28 % des élèves (groupes 4 et 5) disposent de compétences opérationnelles dans l'ensemble des domaines mathématiques. Parmi eux, 10,0 % (groupe 5) se démarquent en raison de leur expertise du calcul algébrique, de leur capacité à faire preuve d'esprit critique, ainsi que de leur faculté à citer un contre-exemple pour invalider un énoncé trop général.

À l'opposé, 15 % de la population d'élèves (groupes 0 et 1) apparaît comme n'ayant pas suffisamment tiré bénéfice des enseignements de mathématiques. Ils reconnaissent des objets géométriques isolés et identifient une propriété évidente perceptivement, sans pour autant être en mesure d'en prouver la validité. Ils résolvent des problèmes numériques simples par des méthodes arithmétiques apprises à l'école primaire. Parmi eux, 2,8 % sont en très grandes difficultés : ils répondent à quelques questions ponctuellement mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29,3 %) donnent du sens au concept de fraction d'une quantité, voient leur maîtrise du calcul élargie aux nombres négatifs, ont des notions de proportionnalité et parviennent à conduire à son terme un programme de calculs. Les élèves du groupe 3 (29 %) ont acquis partiellement les connaissances du collège. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves présentent des connaissances dans le domaine des "Grandeurs et mesure" : ils convertissent des longueurs d'une unité à l'autre, connaissent les formules d'aire ou de volume d'objets géométriques usuels et identifient des objets ayant des périmètres égaux. Les élèves obtiennent des résultats très différents selon le type d'établissement qu'ils fréquentent [2]. Les groupes faibles sont surreprésentés dans les établissements de l'éducation prioritaire, plus du tiers (34,2 %) des élèves étant dans les groupes 0 ou 1, tandis que les élèves aux compétences de haut niveau sont plus nombreux dans le privé que dans l'ensemble (39,1 % faisant partie des groupes 4 et 5).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête Évaluation bilan en mathématiques en fin d'école.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 4 400 élèves, représentatif au niveau national des collèges, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

■ **Les situations d'évaluation.** Cent soixante-douze items ont été élaborés pour couvrir les quatre domaines principaux. Chaque élève n'a pas eu à répondre à tous les items. Cependant, il a été évalué dans chacun des domaines et sur des items de tous types de difficultés.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performance en mathématiques en fin de collège (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



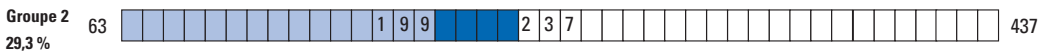
Les élèves de ce groupe sont capables de conduire des raisonnements déductifs qui peuvent comporter plusieurs étapes, parfois successivement, parfois parallèlement. En outre, ils sont capables d'utiliser des contre-exemples. En géométrie, ils rédigent des démonstrations en les formalisant sans erreur, connaissent le large éventail de définitions et de propriétés du collège et interprètent correctement la représentation d'une sphère en perspective centrale. Ils maîtrisent le langage algébrique, dans lequel ils savent exprimer une situation, afin de résoudre une équation. Ils résolvent les équations produit, ainsi que les systèmes de deux équations à deux inconnues. Ils peuvent conduire des calculs dans lesquels une division par une fraction est à effectuer. Ils calculent le pourcentage d'évolution entre deux grandeurs, convertissent des aires et des volumes d'une unité à l'autre et peuvent calculer le coefficient d'agrandissement/réduction de volumes.



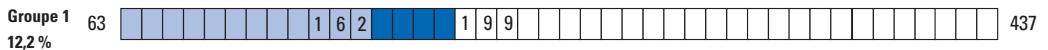
Les élèves ont acquis des connaissances solides au cours de leur scolarité au collège. Ils peuvent mener à leur terme des raisonnements nécessitant deux étapes déductives, sur des items qui offrent plusieurs possibilités de résolution. Ces raisonnements peuvent parfois être formalisés dans une démonstration écrite correctement structurée. En géométrie, ils identifient une sous-figure pertinente dans une figure complexe pour réaliser des pas déductifs et interprètent correctement la représentation en perspective cavalière d'un objet. Ils savent utiliser le théorème de Pythagore pour calculer une longueur ou pour décider si un triangle a un angle droit ou non. Dans une "configuration du triangle", ils peuvent se servir du théorème de Thalès pour calculer une longueur. De réelles compétences algébriques peuvent être identifiées chez les élèves : capacité à algébriser une situation, usage des identités remarquables, réduction d'expressions contenant des radicaux, manipulation des puissances de 10, maîtrise des techniques de résolution des équations et des inéquations du premier degré. Ils ont des notions sur les fonctions linéaires, qu'ils savent représenter graphiquement, tout en donnant du sens au formalisme $f(a)=b$. Ils donnent un peu de sens aux concepts d'indicateurs de position et de dispersion. Dans le domaine des grandeurs et mesures, ils parviennent à utiliser des unités d'aires non-standard/exotiques, à utiliser un pourcentage d'augmentation pour calculer la nouvelle valeur prise par une grandeur ou à découper/assembler des figures afin de raisonner sur les aires. Ils ne confondent pas l'aire et le périmètre d'une figure.



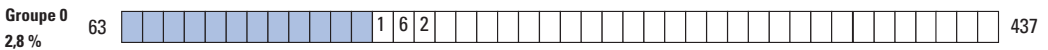
Lorsqu'ils répondent à un QCM, les élèves peuvent faire un raisonnement déductif à une étape. Beaucoup de ce que les élèves savent faire en géométrie a un rapport avec le calcul d'angles, y compris dans le cadre de la trigonométrie. En algèbre, les élèves sont familiers des règles prioritaires, qu'ils savent respecter pour évaluer une formule pour certaines valeurs données. Leur connaissance des nombres et des opérations s'étend aux fractions, pour toutes les opérations, à l'exception de la division. En outre, ils peuvent développer et réduire une expression algébrique. Capables de croiser les informations issues de deux diagrammes/graphiques, ils calculent une quatrième proportionnelle dans une situation de proportionnalité, un pourcentage ou une moyenne. Lorsque deux grandeurs quotient sont exprimées dans des unités différentes, ils parviennent à les comparer. Le groupe 3 est le premier des groupes dans lequel des élèves réussissent des items relevant du domaine des grandeurs et mesure. Ils identifient des objets géométriques ayant des périmètres égaux, à l'aide de procédures de découpage/recollement, convertissent des unités de longueurs et peuvent calculer l'aire d'un rectangle, celle d'un triangle ou le volume d'un parallélépipède rectangle du fait de leur connaissance de la formule concernée.



Les élèves arrivent à appliquer des programmes de calculs mettant en jeu l'addition et la multiplication de nombres décimaux relatifs. En outre, ils peuvent calculer une fraction d'une grandeur. Confrontés à un tableau de valeurs ou à un graphique, ils reconnaissent une situation de proportionnalité.



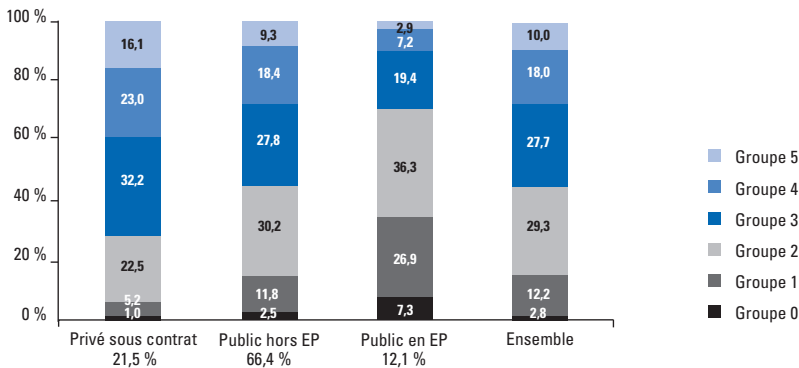
L'essentiel des connaissances des élèves de ce groupe ont été acquises au primaire. En réussite sur des situations nécessitant la reconnaissance ou l'identification d'un objet, ils arrivent à prélever des informations sur des supports ne présentant pas de difficultés. Confrontés à des problèmes calculatoires simples et sur des nombres entiers, ils privilégient une approche arithmétique. Beaucoup d'entre eux en sont restés aux stades des géométries perceptive et/ou instrumentée : ils considèrent qu'une propriété est vraie parce qu'elle se voit ou parce qu'elle peut-être attestée avec un instrument.



Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des connaissances et des compétences attendues en fin de collège.

Lecture - Les élèves du groupe 3 représentent 27,7 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 3 a un score de 237 et le score du plus fort est 275.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performance en fonction du type d'établissement fréquenté (2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - 16,1 % des élèves du secteur privé sous contrat appartiennent au groupe 5.

EP : éducation prioritaire.

Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000, pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Les priorités pour l'éducation et la formation sont concrétisées par des objectifs chiffrés, dont le suivi étaye la coopération entre les pays et la commission européenne. Les cinq premiers objectifs viennent à échéance en 2010. Trois sont prolongés à l'horizon 2020 (lecture, sorties précoces, formation des adultes). Deux nouveaux ont été introduits (enseignement pré-scolaire et diplômés de l'enseignement supérieur), tandis que sont abandonnés (réussite du secondaire et diplômes de sciences et de technologies). Des objectifs supplémentaires pourraient être introduit ultérieurement (employabilité, mobilité, apprentissage des langues). Les "cibles" valent pour l'Union Européenne dans son ensemble : elles indiquent une direction à suivre, non des valeurs normatives [1].

Pour faire une réalité de la formation tout au long de la vie, la communauté espère qu'au moins 15 % des adultes suivent un cours, un séminaire, un atelier ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête (France, 7,3 % en 2008). L'objectif de 2020 revoit à la hausse celui de 2010. La communauté formule à présent aussi le vœu, qu'en 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans aient terminé avec succès un enseignement supérieur (France, 43 % en 2009) ; cet âge élevé sied aux régimes ouverts aux reprises d'études.

Enfin, pour plus de cohésion sociale, deux objectifs visent une réduction des populations aux acquis les plus faibles : compter en 2020 moins de 15 % d'apprenants ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base en lecture, mathématiques et sciences (France, 22 % en 2006), et moins de 10 % de "jeunes en décrochage scolaire" (France, 12 % en 2008). Un nouvel objectif cible l'enseignement préscolaire, recommandé pour améliorer la scolarité des enfants désavantagés par leur milieu familial ou des difficultés cognitives spécifiques : 95 % d'enfants scolarisés en 2020, de 4 ans à l'âge d'obligation scolaire.

Sources :

- Indicateurs [1], [3], [5], [7] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française).
- Indicateur [4] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).
- Indicateurs [2], [6] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE).

Définitions

■ **Champ** : Union européenne.

■ **La réussite du secondaire [1]** est mesurée par la proportion de jeunes de 20 à 24 ans qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3-6 : en France CAP, BEP, baccalauréat ou plus).

■ **Les diplômes de sciences et technologie [2]** de l'enseignement supérieur (CITE 5-6) sont rapportés à la population de 20-29 ans (pour mille) (indicateur passible de doubles-comptes). La référence, atteinte en 2003, était une augmentation de 15 % du nombre de ces diplômes.

■ **La participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie [3]** est mesurée par la proportion de 25-64 ans ayant participé à des sessions de formation organisées (enseignements "formels" et cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers "non formels") en quatre semaines.

■ **La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [4]** est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans aux niveaux de compétence en lecture 1 et 0 de PISA.

■ L'incidence du **décrochage scolaire** (ou "sorties précoces" [5]) est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non-formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle (CITE 0-2 : en France, Brevet seul ou sans diplôme).

■ L'incidence de l'**enseignement préscolaire [6]** est mesurée par le taux de scolarisation à 4 ans (révolus en janvier).

■ La prévalence des **diplômes d'enseignement supérieur [7]** est mesurée par la proportion de personnes de 30-34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (CITE 5-6).

■ **Niveaux CITE**. Niveaux de la Classification internationale type de l'éducation.

Pour en savoir plus

- Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009.
- "Progress towards the Lisbon objectives in education and training", rapport 2009.

Site Internet :

- http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc34_en.htm

L'Europe face aux objectifs de Lisbonne

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Indicateurs pour la période 2010 - 2020						
	Indicateurs pour la période 2000-2010						
	Réussite du secondaire 2009 [1]	Diplômes de sciences et technologies 2007 [2]	Formation tout au long de la vie 2008 [3]	Faibles compétences de base (lecture) 2006 [4]	Décrochage scolaire (sorties précoces) 2008 [5]	Enseignement préscolaire 2007 [6]	Diplômés de l'enseignement supérieur 2009 (2) [7]
Allemagne	73,6	11,4	7,9	20,1	11,8	94,2	29,4
Autriche	86,0	11,0	13,2	21,5	10,1	84,1	23,5
Belgique	83,3	14,0	6,8	19,4	12,0	99,9	42,0
Bulgarie	83,7	8,4	1,4	51,1	14,8	71,1	27,9
Chypre	87,5	4,2	8,5	-	13,7	73,6	44,7
Danemark	69,9	16,4	30,2	16,0	11,5	95,0	47,9
Espagne	59,9	11,2	10,4	25,7	31,9	98,4	39,4
Estonie	82,3	13,3	9,8	13,7	14,0	88,3	35,9
Finlande	85,1	18,8	23,1	4,8	9,8	50,3	45,8
France	83,6	20,5	7,3	21,8	11,8	100,0	43,3
Grèce	82,2	8,5	2,9	27,7	14,8	55,7	26,5
Hongrie	84,0	6,4	3,1	20,6	11,7	92,4	23,9
Irlande	87,0	18,7	7,1	12,2	11,3	44,8 (4)	49,0
Italie	76,3	8,2	6,3	26,4	19,7	99,1	19,0
Lettonie	80,5	9,2	6,8	21,2	15,5	76,0	30,1
Lituanie	86,9	18,1	4,9	25,7	7,4	61,9	40,6
Luxembourg	76,0	-	8,5	22,8	13,4	92,5	45,8
Malte	52,1	7,1	6,2	-	39,0	98,8	21,1
Pays-Bas	76,6	8,9	17,0	15,1	11,4	98,9	40,5
Pologne	91,3	13,9	4,7	16,2	5,0	44,4	32,8
Portugal	55,5	18,1	5,3 (2)	24,9	35,4 (2)	80,9	21,1
République tchèque	91,9	12,0	7,8	24,8	5,6	87,8	17,5
Roumanie	78,3	11,9	1,5	53,5	15,9	77,2	16,8
Royaume-Uni	79,3	17,5	19,9	19,0	17,0	90,7	41,5
Slovaquie	93,3	11,9	3,3	27,8	6,0	74,1	17,6
Slovénie	85,9	9,8	13,9	16,5	5,1 (3)	81,8	31,6
Suède	86,4	13,6	32,4 (1)	15,3	11,1 (2)	90,7	43,8
Union Européenne	78,6	13,4	9,5	24,1	14,9	88,6	32,3
Objectif 2020 (UE)	-	-	15,0	15	10,0	95,0	40,0
Objectif 2010 (UE)	85	Atteint 2003	12,5	17	10,0	-	-
Situation 2000 (UE)	77		7,1	21,3	18,0		

(1) Enregistré l'année d'avant.

(2) Provisoire (valeurs 2009 non validées par les pays).

(3) Réserves Eurostat.

(4) Dénombrement partiel.

9 Les personnels

9.1	Les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	276
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	278
9.4	Les enseignants du premier degré public	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	286
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	288
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	290
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	292
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	294
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	296
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	298
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	302
9.16	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	306
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	308
9.19	Le personnel d'encadrement supérieur	310
9.20	Les concours de recrutement des enseignants	312
9.21	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	318
9.24	Les concours de recrutement des personnels ATSS et des bibliothèques	320
9.25	Les concours de recrutement des personnels ITRF	322
9.26	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics	324

Présentation

Avec un effectif de 987 300 agents au 31 janvier 2010, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel exerçant dans le secteur public aux titres des ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est composé à 66,8 % de femmes [1]. L'âge moyen est de 42,2 ans et 12,3 % d'entre eux exercent à temps partiel.

Les 804 000 enseignants (soit 81,4 %) sont à 97,2 % des agents titulaires. Ces enseignants ont en moyenne 41,9 ans et 10,5 % sont à temps partiel ou incomplet. 48,4 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 40,2 % sur le programme du premier degré. Les 17 500 enseignants-stagiaires des établissements de formation sont majoritairement en IUFM, dont 9 900 sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 7 600 sur celui du second degré.

À partir de janvier 2009, la mise en place de la loi LRU a entraîné une modification du recensement des personnels enseignants et non enseignants de l'enseignement supérieur, l'université s'étant substitué à l'État en tant qu'employeur. 74 000 enseignants et 56 200 autres personnels exercent dans l'enseignement supérieur quel que soit le statut de l'établissement.

183 300 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Elles sont en moyenne plus âgées que les enseignants (44,9 ans) mais sont beaucoup plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet (19,8 %). Les effectifs des titulaires non enseignants du secteur scolaire semblent se stabiliser après le départ des personnels ouvriers, des agents techniques des établissements d'enseignement sous la tutelle des collectivités territoriales. La proportion des non-titulaires est importante et supérieure à 13 %, et les femmes y sont nombreuses (85,8 %). Les assistants de vie scolaire et les surveillants représentent les deux tiers de ces personnels, auxquels il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 63 600 assistants d'éducation et 5 300 assistants pédagogiques.

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010, annuaire AGORA, personnels des bibliothèques, personnels ITRF, février 2010.
- MEN-MESR DGRH/ Fichier de gestion des enseignants du supérieur, février 2010.

Pour en savoir plus

- Tableau statistique, N° 7098.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2009-2010.

■ **Les enseignants.** Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'écoles ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance. Les enseignants-stagiaires en IUFM et les élèves-enseignants des ENS sont totalisés dans la rubrique "stagiaires des établissements de formation".

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye (source : MEN-MESR DEPP) pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des fichiers de gestion (source : MEN-MESR DGRH) pour les enseignants dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs et une partie des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Dans les données de l'édition du RERS 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de service, de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

Les non-enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Dans les données de l'édition du RERS 2009, les non enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les éditions du RERS antérieures à l'année 2006.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE).

Les personnels du secteur public

[1] Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, janvier 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré	323 183	262	323 445	1 835	7	1 842	325 018	269	325 287
Âge moyen	40,3	35,0	40,3	50,9	43,4	50,9	40,4	35,2	40,4
% de femmes	81,5	74,4	81,5	46,0	71,4	46,1	81,3	74,3	81,3
% temps partiel	11,9	12,6	11,9	1,0	14,3	1,0	11,8	12,6	11,8
Enseignement du second degré	369 928	19 080	389 008	57 611	2 923	60 534	427 539	22 003	449 542
Âge moyen	43,3	39,2	43,1	47,7	40,3	47,3	43,9	39,3	43,7
% de femmes	57,8	54,2	57,6	70,5	86,3	71,3	59,5	58,5	59,5
% temps partiel	9,8	24,5	10,5	10,2	27,4	11,1	9,9	24,9	10,6
Stagiaires des établissements de formation	17 500	5	17 505	80	-	80	17 580	5	17 585
Âge moyen	26,8	35,8	26,8	30,6		30,6	26,8	35,8	26,8
% de femmes	74,4	80,0	74,4	86,3		86,3	74,4	80,0	74,4
% temps partiel	0,1		0,1	0,0		0,0	0,1		0,1
Enseignement du supérieur et IUFM	71 047	3 038	74 085	54 103	2 150	56 253	125 150	5 188	130 338
Âge moyen	46,7	38,9	46,4	45,0	37,0	44,7	46,0	38,1	45,6
% de femmes	36,5	40,1	36,7	61,8	66,0	62,0	47,5	50,8	47,6
% temps partiel	2,2	3,2	2,3	10,8	15,7	11,0	7,9	8,4	8,0
Programme soutien (sans administration centrale)	-	-	-	19 707	2 301	22 008	19 707	2 301	22 008
Âge moyen				46,5	39,2	45,7	46,5	39,2	45,7
% de femmes				75,7	77,9	75,9	75,7	77,9	75,9
% temps partiel				18,9	15,0	18,5	18,9	15,0	18,5
Programme vie de l'élève	-	-	-	22 677	16 657	39 334	22 677	16 657	39 334
Âge moyen				44,6	34,7	40,4	44,6	34,7	40,4
% de femmes				82,3	89,8	85,5	82,3	89,8	85,5
% temps partiel				21,3	85,0	48,3	21,3	85,0	48,3
Administration centrale	-	-	-	2 907	290	3 197	2 907	290	3 197
Âge moyen				50,3	43,5	49,7	50,3	43,5	49,7
% de femmes				63,1	62,1	63,0	63,1	62,1	63,0
% temps partiel				9,5	8,3	9,4	9,5	8,3	9,4
Total personnel du secteur public	781 658	22 385	804 043	158 920	24 328	183 248	940 578	46 713	987 291
Âge moyen	42,0	39,1	41,9	46,3	36,1	44,9	42,4	37,5	42,2
% de femmes	66,1	52,5	65,7	69,5	85,8	71,6	66,6	69,9	66,8
% temps partiel	10,2	21,5	10,5	13,0	64,4	19,8	10,7	43,8	12,3

Présentation

Dans le système éducatif, les femmes sont très nombreuses ; elles représentent 67,7 % de l'ensemble du personnel des secteurs public et privé (soit 763 300 agents) [1][2][3]. 659 400 femmes exercent dans le secteur public [1][3], soit 66,8 % des agents et 103 900 dans le secteur privé (74 %) [2].

Dans l'enseignement public, il y a quatre femmes pour cinq enseignants dans le premier degré et moins de trois sur cinq dans le second degré [1]. À ce niveau d'enseignement, les répartitions sont très différentes selon les corps, mais la part des femmes par rapport à l'an passé progresse davantage dans le premier degré que dans le second degré. L'écart hommes-femmes est conséquent au niveau des professeurs de chaire supérieure (31,7 % de femmes) et oscille de 48,6 % à 61,9 %, des professeurs de lycées professionnels aux professeurs certifiés. Dans l'enseignement supérieur, un peu plus du tiers des enseignants sont des femmes (36,7 %).

Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes. Elles ont trois années de moins que les hommes mais seulement un an d'écart avec leurs collègues masculins dans le second degré. En moyenne, presque quatre fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, et plus de 15 % des femmes professeurs certifiés n'assurent pas un temps complet. Au niveau des indices de rémunération, même avec peu de différences d'âge entre les sexes, les hommes ont toujours un indice moyen plus élevé que l'indice moyen des femmes, avec un ratio inférieur à 92 % pour les enseignantes du secteur public.

Dans les classes sous contrat du secteur privé, les femmes dominent largement au niveau du premier degré (91 %) [2]. Elles sont proportionnellement moins nombreuses que dans le secteur public parmi les professeurs de chaire supérieure (21,1 % soit 10,6 points de moins) et les professeurs agrégés (46,3 % soit 15,6 points de moins). Elles sont plus nombreuses que les hommes parmi les certifiés (67,5 %) et les PLP (61,3 %), et dans des proportions plus élevées que dans le secteur public (+ 5,6 points et + 12,7 points). Les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes, mais les enseignantes du secteur privé ont de un an et demi à deux ans de plus que les enseignantes du secteur public. Le pourcentage d'enseignantes à temps partiel ou incomplet est plus important dans le privé que dans le public, avec des valeurs de 16,8 % au niveau du premier degré (+ 2,8 points) et de 23,5 % dans le second degré (+ 8,6 points).

Le personnel non enseignant est également très féminisé (71,6 %) ; les femmes sont plus nombreuses en filière santé et sociale (96,1 %) et en filière administrative (83,5 %) [3]. Parmi ces agents, presque six fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, mais ce rapport masque d'importants écarts selon les corps. L'indice moyen de rémunération pour l'ensemble des femmes est de 430 points, soit 78,6 % de l'indice moyen masculin. Ce ratio est à l'avantage des femmes pour l'ensemble des personnels des bibliothèques et pour les personnels administratifs de catégorie C ou B.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants-stagiaires en IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) et les élèves-enseignants des ENS (Écoles normales supérieures) sont totalisés dans la rubrique "Stagiaires des établissements de formation".

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye (source : MEN-MESR DEPP) pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des fichiers de gestion (source : MEN-MESR DGRH) pour les enseignants dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs et une partie des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (voir définitions page 9.1).

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat, et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

Sources : MEN-MESR DEPP.

- Fichier de paye, janvier 2010.
- Annuaires AGORA, des personnels ITRF, des personnels des bibliothèques et musées, février 2010.
- MEN-MESR DGRH / Fichier de gestion des enseignants du supérieur, février 2010.

Pour en savoir plus

- Tableau statistique, N° 7098.

La féminisation du personnel des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 9.2

[1] Les enseignants du secteur public, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel (1)		Indice moyen (1)	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% Femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	323 445	263 703	81,5	39,8	-3,1	14,0	5,0	505	94,6
dont professeurs des écoles	313 426	256 053	81,7	39,6	-3,1	13,8	5,3	506	94,4
instituteurs	9 615	7 372	76,7	46,3	-1,9	18,4	2,8	473	96,7
instituteurs suppléants	226	161	71,2	34,2	1,2	13,0	1,7	347	98,9
Enseignants dans le second degré	389 008	224 210	57,6	42,7	-1,0	14,9	3,2	566	97,1
dont chaires supérieures	2 122	672	31,7	53,2	-0,6	0,4	2,0	917	98,9
agrégés	47 089	24 026	51,0	43,6	-0,9	11,7	3,3	715	98,8
certifiés et assimilés	242 968	150 280	61,9	42,1	-0,8	15,4	3,8	551	98,0
PLP	59 742	29 010	48,6	44,6	-0,3	11,1	3,6	567	98,6
PEGC	6 144	3 525	57,4	56,2	-0,2	20,4	2,2	681	99,1
Enseignants dans le supérieur	74 085	27 162	36,7	44,5	-2,9	4,5	5,6	662	89,0
Enseignants stagiaires étab. formation	17 505	13 017	74,4	26,5	-1,1	0,2	-	383	99,0
Enseignants dans le secteur public	804 043	528 092	65,7	40,9	-3,0	13,8	3,6	532	91,7

(1) Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

[2] Les enseignants du secteur privé, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% Femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	45 483	41 406	91,0	41,7	0,2	16,8	2,6	478	98,6
dont professeurs des écoles	39 375	36 011	91,0	42,6	0,2	13,6	3,1	503	98,6
instituteurs	1 205	1 111	92,2	42,6	0,2	22,8	3,6	376	97,9
instituteurs suppléants	4 691	4 271	91,0	34,1	0,6	42,2	1,7	294	100,3
Enseignants dans le second degré	94 971	62 511	65,8	44,3	-0,5	23,5	1,4	505	96,0
dont chaires supérieures	57	12	21,1	51,1	-5,7	0,0		846	92,0
agrégés	3 269	1 514	46,3	47,8	-0,6	8,7	1,8	733	97,0
certifiés et assimilés	57 183	38 602	67,5	45,4	-0,7	17,7	1,6	541	96,8
PLP	10 170	6 238	61,3	46,5	1,1	14,3	2,0	556	98,9
PEGC	129	67	51,9	58,1	-0,2	25,4	0,9	681	101,5
Enseignants dans le secteur privé	140 454	103 917	74,0	43,3	-1,1	20,8	1,4	494	94,6

[3] Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement ... du secteur public par type de personnel, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart F-H	% femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Filière administrative	63 124	52 732	83,5	47,1	2,3	19,7	6,6	390	81,4
Catégorie A (attachés adm., ...)	11 493	6 902	60,1	47,9	1,0	9,1	7,0	579	93,7
Catégorie B (secrétaires adm.)	17 931	14 960	83,4	46,9	3,2	19,8	5,7	405	102,3
Catégorie C (adjoints adm., agents)	33 700	30 870	91,6	47,0	4,5	22,0	4,2	339	103,0
Filière technique et de service	1 352	536	39,6	48,7	0,8	11,4	5,4	311	94,2
Filière santé et sociale	11 978	11 508	96,1	46,4	-0,5	36,6	5,9	473	96,9
Filière laboratoire	5 938	4 161	70,1	43,6	0,1	24,0	5,2	331	97,1
Total ATSS (1)	90 110	75 107	83,4	46,2	2,0	23,2	5,7	394	88,7
Catégorie A (ingénieurs, assistants...)	11 842	5 243	44,3	44,2	1,1	12,5	6,3	517	100,0
Catégorie B (techniciens ...)	8 743	4 103	46,9	46,3	3,3	13,2	7,3	403	104,1
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	16 041	8 841	55,1	46,0	0,8	12,9	7,6	324	98,2
Total ITRF (1)	36 652	18 204	49,7	45,6	1,7	12,8	6,7	410	99,0
Cat.A (conservateurs, documentalistes...)	1 367	1 004	73,4	46,3	1,5	5,1	17,0	623	98,3
Catégorie B (techniciens ...)	1 247	970	77,8	42,5	-1,2	7,8	3,5	394	99,7
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 867	1 138	61,0	44,2	-0,3	8,5	2,8	318	97,8
Total bibliothèques (1)	4 481	3 112	69,4	44,3	-0,1	7,2	3,4	440	104,5
Cat.A (direction étab., CPE ...)	35 386	20 154	57,0	46,4	-2,9	7,2	12,0	651	86,5
Catégorie B	36	25	69,4	50,6	1,4	0,0	0,0	485	102,5
Non-titulaires (surveillance...)	16 583	14 687	88,6	34,6	1,9	85,7	1,4	297	94,6
Total DIEO (1)	52 005	34 866	67,0	41,4	-6,1	40,3	5,4	502	71,3
Ensemble des personnels (1)	183 248	131 289	71,6	44,8	-0,4	25,9	5,9	430	78,6

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les enseignants du secteur public des premier et second degrés ont en moyenne 41,9 ans. Un sur neuf a moins de 30 ans, plus d'un sur quatre a 50 ans et plus.

336 400 enseignants sont professeurs des écoles dont 80,6 % sont des femmes. Ces enseignants sont jeunes avec 39,8 ans en moyenne et il y a trois ans d'écart entre l'âge moyen des femmes (39,2 ans) et celui des hommes (42,4 ans) [1]. Les effectifs très "âgés" ou très "jeunes" sont peu nombreux puisque, plus de quatre sur cinq ont de 29 à 54 ans. La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin et le poids des enseignantes jusqu'à 40 ans, 46,9 % des femmes et 37,2 % des hommes ayant de 28 à 40 ans. À partir de 55 ans, les effectifs s'amenuisent au bénéfice des hommes (5,7 % des femmes et 9 % des hommes).

En janvier 2010, sur 225 200 certifiés, il y a 63,7 % de femmes [2]. L'âge moyen des hommes est de 42,9 ans, les femmes ont un an de moins. Plus de la moitié des hommes et des femmes ont de 29 à 44 ans (50,8 % des hommes et 51,6 % des femmes) et un septième des hommes et des femmes sont dans la tranche d'âge des 55-60 ans.

Les 50 700 agrégés ont en moyenne 44 ans, six mois de plus pour les hommes et six mois de moins pour les femmes [3]. Avec 50,5 % de femmes, la pyramide a une allure quasi symétrique avec deux excroissances : 35 % des hommes ou des femmes ont de 35 à 45 ans, 25 % des hommes et 21 % des femmes ont de 52 à 59 ans.

Définitions

■ **Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés.** Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en IUFM, en inspection académique ou en rectorat.

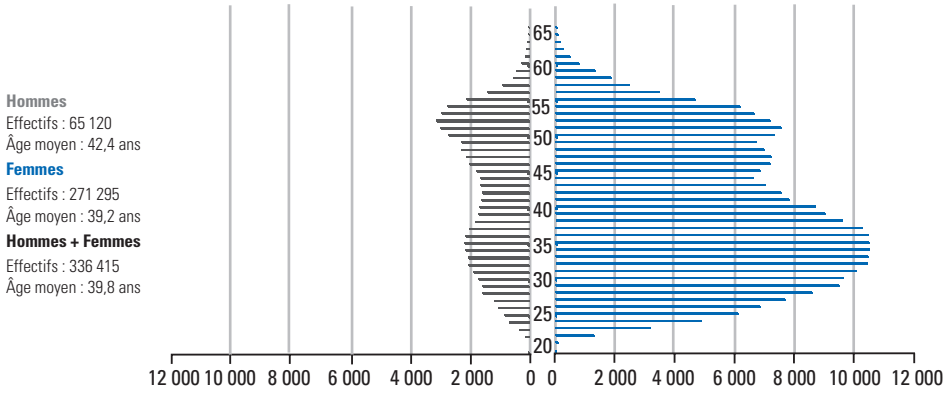
Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Pour en savoir plus

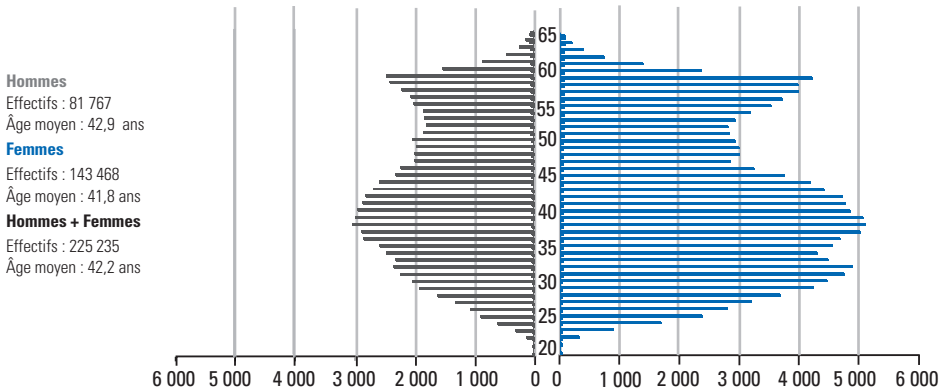
– Tableaux statistiques, n° 7098.

Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge

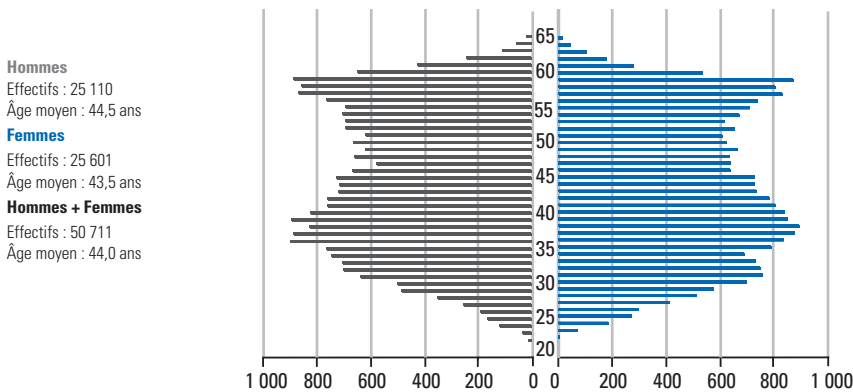
[1] Les professeurs des écoles, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



[2] Les professeurs certifiés, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



[2] Les professeurs agrégés, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM, Public)



Présentation

En janvier 2010, pour la France métropolitaine et les DOM, 334 900 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris les 11 500 enseignants et enseignants-stagiaires des établissements de formation dont 86,7 % sont des stagiaires [1]. On enregistre une diminution importante de ces personnels, équivalente à un quart de l'effectif de 2009 (- 3 800). 96,6 % des enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dont 3,4 % (10 600) sont rémunérés au titre de l'adaptation scolaire, de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 600 enseignants) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 000 enseignants).

Parmi les 323 400 enseignants, 14,1 % assument des fonctions de direction, 8,6 % sont affectés au remplacement, 7,7 % à des besoins éducatifs particuliers et 4,7 % (15 200 personnes) au pilotage, à l'encadrement ou à des actions diverses (partenariats, décharges syndicales ou réadaptation) [2].

96,9 % des enseignants sont des professeurs des écoles, 3 % des instituteurs, les autres enseignants titulaires et les instituteurs suppléants étant peu nombreux. La féminisation des enseignants du premier degré est importante (81,5 %), mais les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les enseignants directeurs d'école ou remplaçants (73,2 et 67,3 %).

Le taux de travail à temps partiel ou incomplet est de 11,9 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré, il augmente légèrement par rapport au taux constaté en 2009 (+ 0,2 %). Il varie selon les corps, de 11,8 % pour les professeurs des écoles à 15,6 % pour les instituteurs et selon la fonction ou l'affectation : il atteint 12,2 % pour les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire contre seulement 4 % pour les directeurs d'école ou 6 % pour les enseignants affectés à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1984 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %) [3]. Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent globalement stables et enregistrent, de 2000 à 2010, un accroissement de 2,7 %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichiers de paye de janvier, de 1993 à 2010.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, les établissements de formation et le CNED. Les données présentées incluent depuis janvier 1996 (édition RERS de 1997, indicateur 9.3) les enseignants-stagiaires non pris en compte dans les éditions antérieures.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe.

■ **Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Pour en savoir plus

– Tableau statistique, N° 7098.

Les enseignants du premier degré public

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010
Affectation								
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640
Sous-total	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739	323 445
Formation initiale (3)	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483
CNED (4)	399	438	456	474	463	-	-	-
Total	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 619) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 021).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires.

(4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au CNED sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

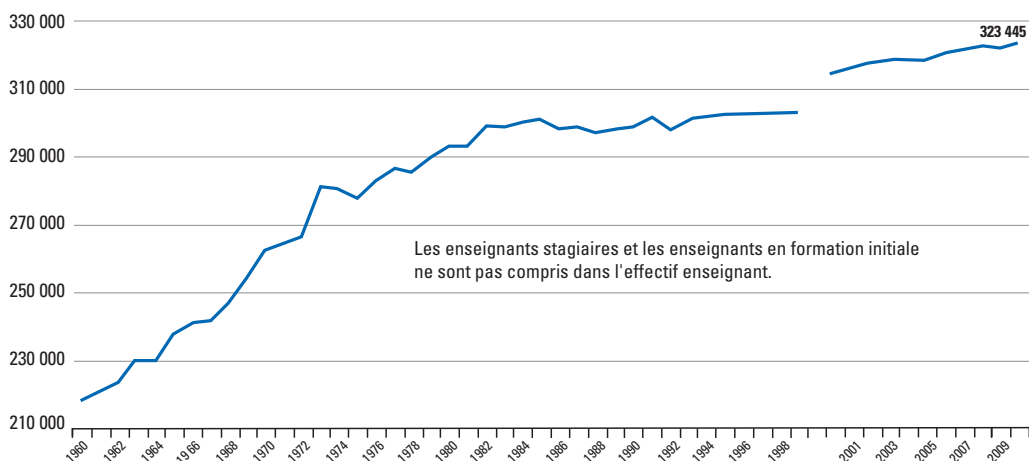
[2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action LOLF, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

Affectation	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Total	% du total	% femmes	% temps partiel
Enseignants dans le préélémentaire et l'élémentaire	8 825	274 389	18	209	283 441	87,6	82,1	12,2
- dont directeurs d'écoles	1 416	44 258			45 674	14,1	73,2	4,0
- dont remplaçants	954	26 961	3	47	27 965	8,6	67,3	3,6
Besoins éducatifs particuliers (2)	592	24 172	6	20	24 790	7,7	77,1	6,0
- dont prévention et traitement des difficultés scolaire	348	12 667	3	10	13 028	4,0	78,7	5,7
- dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	194	9 415	3	7	9 619	3,0	75,2	6,0
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	198	14 865	121	30	15 214	4,7	77,6	16,5
Total	9 615	313 426	145	259	323 445	100,0	81,5	11,9
% femmes	76,7	81,7	58,6	74,5				
% temps partiel	15,6	11,8	4,1	12,7				

(1) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants.

(2) Type d'action LOLF.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1961 à janvier 2010 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes [1]. Avec une moyenne départementale de 3 230 enseignants, plus des deux tiers des départements se situent en dessous de cette moyenne avec un effectif médian proche de 2 500. Un tiers des départements totalisent plus de 60 % des effectifs. Les valeurs extrêmes sont de 430 enseignants en Lozère à 13 200 dans le Nord. Huit départements ont de 650 à 800 enseignants (Creuse, Corse-du-Sud, Territoire de Belfort, Cantal, Haute-Corse, Hautes-Alpes, Ariège, Lot), trois départements atteignent et dépassent 8 000 enseignants (Yvelines, Pas-de-Calais, Rhône), deux – les Bouches-du-Rhône et la Seine-Saint-Denis – atteignent 9 600 enseignants.

Les enseignants du premier degré public sont affectés pour 27,3 % dans l'enseignement préélémentaire, pour 51,5 % dans l'élémentaire et 21,2 % sur le remplacement ou les besoins éducatifs particuliers. Au niveau départemental, les différences sont importantes. Au titre du préélémentaire, il y a proportionnellement très peu d'enseignants dans le Cantal (4,1 %) mais il y en a dix fois plus dans le Morbihan (42,5 %). En Aveyron, dans les Côtes-d'Armor, en Haute-Loire et en Ardèche, le préélémentaire représente moins de 15 % des effectifs et atteint plus du double dans le Nord, le Val-de-Marne, le Territoire de Belfort et les Hauts-de-Seine. Dans un quart des départements, les enseignants rémunérés au titre de l'enseignement élémentaire représentent moins de la moitié de l'effectif départemental. Dans treize départements, ils dominent largement et dépassent 60 %.

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans augmente régulièrement (1,5) [2]. Ce ratio s'échelonne de 0,8 dans le Pas-de-Calais à 3,7 en Guadeloupe. Huit départements au total ont un ratio inférieur ou égal à 1 ; dans ces départements, le poids des moins de 30 ans est proche de celui des 50 ans et plus, allant de 15 à 18 %. Lorsque le ratio est élevé, le poids des 50 ans et plus est deux fois et demie à trois fois et demie plus important que celui des moins de 30 ans (respectivement 28 à 31 % et 8,5 à 10 %).

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

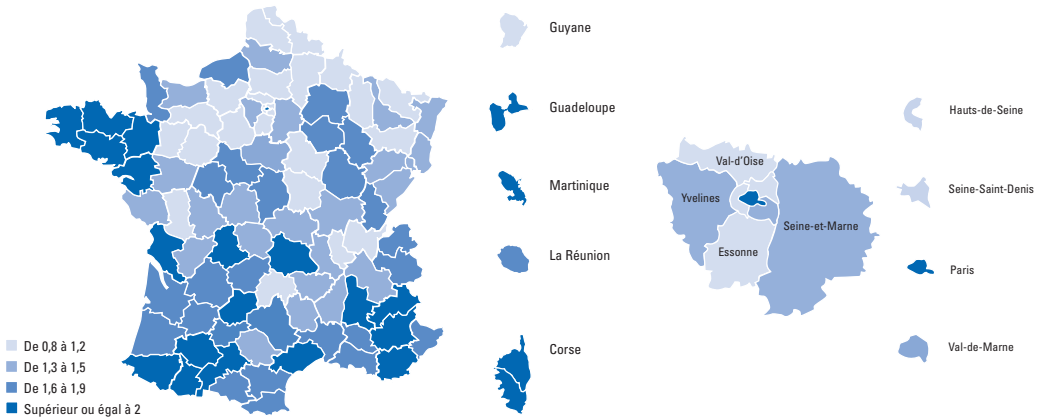
Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2010)

Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-de-					Ardèche	207	933	249	1 389	Paris	2 334	3 402	2 128	7 864
-Haute-Provence	232	509	174	915	Drôme	700	1 278	504	2 482	Charente	465	871	321	1 657
Hautes-Alpes	179	446	160	785	Isère	1 888	3 388	1 150	6 426	Charente-Mar.	749	1 478	587	2 814
Bouches-du-Rh.	2 732	4 873	2 009	9 614	Savoie	583	1 124	401	2 108	Deux-Sèvres	421	885	348	1 654
Vaucluse	764	1 485	582	2 831	Haute-Savoie	1 062	1 955	643	3 660	Vienne	526	1 057	402	1 985
Aix-Marseille	3 907	7 313	2 925	14 145	Grenoble	4 440	8 678	2 947	16 065	Poitiers	2 161	4 291	1 658	8 110
Aisne	843	1 563	615	3 021	Nord	3 994	6 364	2 855	13 213	Ardennes	443	835	447	1 725
Oise	1 318	2 415	901	4 634	Pas-de-Calais	2 381	4 029	1 790	8 200	Aube	458	809	373	1 640
Somme	495	1 820	623	2 938	Lille	6 375	10 393	4 645	21 413	Marne	831	1 438	670	2 939
Amiens	2 656	5 798	2 139	10 593	Corrèze	302	597	252	1 151	Haute-Marne	309	565	262	1 136
Doubs	810	1 525	585	2 920	Creuse	144	327	177	648	Reims	2 041	3 647	1 752	7 440
Jura	322	761	313	1 396	Haute-Vienne	377	860	364	1 601	Côtes-d'Armor	278	1 512	513	2 303
Haute-Saône	379	699	297	1 375	Limoges	823	1 784	793	3 400	Finistère	898	1 586	704	3 188
Terr. de Belfort	225	367	143	735	Ain	748	1 843	584	3 175	Ille-et-Vilaine	1 006	1 768	777	3 551
Besançon	1 736	3 352	1 338	6 426	Loire	1 006	1 745	640	3 391	Morbihan	929	771	484	2 184
Dordogne	302	1 182	363	1 847	Rhône	2 441	4 126	1 837	8 404	Rennes	3 111	5 637	2 478	11 226
Gironde	1 893	3 384	1 525	6 802	Lyon	4 195	7 714	3 061	14 970	Eure	932	1 768	572	3 266
Landes	290	1 170	341	1 801	Aude	437	941	349	1 727	Seine-Maritime	1 848	3 447	1 282	6 577
Lot-et-Garonne	400	771	340	1 511	Gard	1 006	1 789	664	3 459	Rouen	2 780	5 215	1 874	9 869
Pyrénées-Atl.	700	1 539	473	2 712	Hérault	1 389	2 538	1 011	4 938	Bas-Rhin	1 646	2 927	1 043	5 616
Bordeaux	3 585	8 046	3 042	14 673	Lozère	90	225	118	433	Haut-Rhin	1 164	2 043	776	3 983
Calvados	703	1 986	727	3 416	Pyr.-Orientales	610	1 175	502	2 287	Strasbourg	2 810	4 970	1 819	9 599
Manche	598	1 154	522	2 274	Montpellier	3 532	6 668	2 644	12 844	Ariège	119	481	186	786
Orne	367	646	296	1 309	Meurthe-et-Mos.	1 140	1 852	835	3 827	Aveyron	126	793	252	1 171
Caen	1 668	3 786	1 545	6 999	Meuse	235	675	275	1 185	Haute-Garonne	1 725	3 059	1 164	5 948
Allier	319	1 037	349	1 705	Moselle	1 574	2 941	1 072	5 587	Gers	244	501	176	921
Cantal	32	570	175	777	Vosges	637	1 095	437	2 169	Lot	196	420	188	804
Haute-Loire	122	642	231	995	Nancy-Metz	3 586	6 563	2 619	12 768	Hautes-Pyrénées	297	551	219	1 067
Puy-de-Dôme	574	1 696	615	2 885	Loire-Atlantique	1 413	2 482	1 011	4 906	Tarn	301	1 016	346	1 663
Clermont-Ferrand	1 047	3 945	1 370	6 362	Maine-et-Loire	817	1 588	582	2 987	Tarn-et-Gar.	222	749	248	1 219
Corse-du-Sud	162	352	143	657	Mayenne	328	691	235	1 254	Toulouse	3 230	7 570	2 779	13 579
Haute-Corse	149	452	176	777	Sarthe	472	1 780	520	2 772	Yvelines	2 326	3 927	1 747	8 000
Corse	311	804	319	1 434	Vendée	529	897	352	1 778	Essonne	2 015	3 477	1 589	7 081
Seine-et-Marne	2 300	3 975	1 657	7 932	Nantes	3 559	7 438	2 700	13 697	Hauts-de-Seine	2 364	3 608	1 746	7 718
Seine-Saint-Denis	2 853	4 464	2 376	9 693	Alpes-Mar.	1 344	2 526	1 019	4 889	Val-d'Oise	2 131	3 623	1 592	7 346
Val-de-Marne	2 122	3 339	1 505	6 966	Var	1 381	2 471	1 038	4 890	Versailles	8 836	14 635	6 674	30 145
Créteil	7 275	11 778	5 538	24 591	Nice	2 725	4 997	2 057	9 779	France métro.	84 591	159 360	65 258	309 209
Côte-d'Or	749	1 364	608	2 721	Cher	393	809	309	1 511	Guadeloupe	817	1 493	787	3 097
Nièvre	291	526	270	1 087	Eure-et-Loir	676	1 227	481	2 384	Guyane	549	1 065	569	2 183
Saône-et-Loire	788	1 454	535	2 777	Indre	303	574	244	1 121	Martinique	530	1 479	740	2 749
Yonne	495	967	351	1 813	Indre-et-Loire	778	1 462	547	2 787	La Réunion	1 705	3 061	1 441	6 207
Dijon	2 323	4 311	1 764	8 398	Loir-et-Cher	426	839	363	1 628	DOM	3 601	7 098	3 537	14 236
					Loiret	969	1 714	706	3 389	France métro.				
					Orléans-Tours	3 545	6 625	2 650	12 820	+ DOM	88 192	166 458	68 795	323 445

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2010)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, en janvier 2010, 140 500 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32,4 % au niveau du premier degré et 67,6 % au niveau du second degré [1].

45 500 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés, dont 87 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,6 % sur une échelle d'instituteurs et 10,3 % sont des instituteurs suppléants. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes. 15,9 % des enseignants exercent à temps partiel ou incomplet, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à 2009 ; ce taux pour les instituteurs suppléants a augmenté de 4 points de 2009 à 2010, dépassant ainsi 40 %.

95 000 enseignants, dont les deux tiers sont des femmes, sont rémunérés au titre de l'enseignement du second degré. 78 000 enseignants (82,1 %) sont payés sur des échelles de titulaires, dont un sur sept exerce à temps partiel. 73,4 % sont des professeurs certifiés, 13 % sont des professeurs de lycée professionnel et 8,2 % des adjoints d'enseignement. L'âge moyen est de 46 ans, les certifiés sont un peu plus jeunes (45,6 ans). Les enseignants non titulaires (17 000) sont rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires. Cet effectif continue d'augmenter (+ 3,9 % en 2009, + 6,1 % en 2010) pour partiellement compenser la diminution des enseignants titulaires (- 2,6 % en 2009, - 1,9 % en 2010). Nombreux sont les maîtres contractuels ou auxiliaires à occuper un emploi à temps partiel ou incomplet (48,1 %). Ces enseignants sont jeunes avec en moyenne neuf ans de moins que les titulaires.

Les enseignants rémunérés aux titres des enseignements scolaires des premier et second degrés sont plus souvent des femmes dans le secteur privé sous contrat que dans le secteur public (74 % contre 68,5 %), ils sont plus âgés (43,6 ans contre 41,9 ans dans le public) et sont proportionnellement plus nombreux à exercer à temps partiel ou incomplet (19,4 % contre 11,1 % dans le public).

On constate dans le secteur privé de fortes disparités entre les départements [2]. Les effectifs les plus importants se situent dans le département du Nord (3 200). En Loire-Atlantique (2 400) et en Ile-et-Vilaine (2 000), on dénombre quatre fois et demie plus d'enseignants que l'effectif moyen départemental.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **École ou établissement sous contrat.** Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les **actions LOLF du programme** "Enseignement privé des premier et second degrés", (voir 9.1).

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7099.

Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés, janvier 2010

(France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Effectif	Premier degré			Effectif	Second degré			Effectif	Total		
		Âge moyen	% femmes	% temps partiel		Âge moyen	% femmes	% temps partiel		Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	39 572	42,6	91,0	12,8	779	55,1	63,8	13,9	40 351	42,8	90,5	12,8
Instituteurs	1 205	42,6	92,2	21,5	13	54,8	61,5	38,5	1 218	42,7	91,9	21,7
Prof. de chaire supérieure	-	-	-	-	57	55,6	21,1	0,0	57	55,6	21,1	0,0
Professeurs agrégés	-	-	-	-	3 269	48,1	46,3	6,6	3 269	48,1	46,3	6,6
Certifiés et assimilés	13	52,8	84,6	7,7	57 183	45,6	67,5	15,5	57 196	45,6	67,5	15,5
Prof. lycée professionnel	2	39,5	100,0	0,0	10 170	46,1	61,3	11,5	10 172	46,1	61,3	11,5
AE-CE (EPS)	-	-	-	-	6 357	47,8	70,3	22,0	6 357	47,8	70,3	22,0
Prof. ens. général collège	-	-	-	-	129	58,2	51,9	26,4	129	58,2	51,9	26,4
Échelle de titulaires	40 792	42,6	91,0	13,0	77 957	46,1	65,9	15,1	118 749	44,9	74,6	14,4
Instituteurs suppléants	4 691	34,1	91,0	40,6	3	36,3	100,0	33,3	4 694	34,1	91,1	40,6
Maîtres auxiliaires	-	-	-	-	17 011	37,0	65,3	48,1	17 011	37,0	65,3	48,1
Échelle de non-titulaires	4 691	34,1	91,0	40,6	17 011	37,0	65,3	48,1	21 705	36,4	70,9	46,5
Tous grades	45 483	41,7	91,0	15,9	94 971	44,5	65,8	21,0	140 454	43,6	74,0	19,4

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2010) : répartition géographique (1)

Départements / académies				Départements / académies				Départements / académies			
Préél.	Élém. + autres	Total		Préél.	Élém. + autres	Total		Préél.	Élém. + autres	Total	
Alpes-Hte-Provence	9	35	44	Ardèche	88	407	495	Paris	376	1 395	1 771
Hauts-Alpes	17	42	59	Drôme	62	274	336	Charente	28	140	168
Bouches-du-Rhône	230	773	1 003	Isère	142	479	621	Charente-Mar.	26	186	212
Vaucluse	68	203	271	Savoie	40	157	197	Deux-Sèvres	65	333	398
Aix-Marseille	324	1 053	1 377	Haute-Savoie	39	471	510	Vienne	-	250	250
Aisne	67	187	254	Grenoble	371	1 788	2 159	Poitiers	119	909	1 028
Oise	63	200	263	Nord	956	2 248	3 204	Ardenes	27	85	112
Somme	118	281	399	Pas-de-Calais	295	733	1 028	Aube	20	102	122
Amiens	248	668	916	Lille	1 251	2 981	4 232	Marne	75	279	354
Doubs	42	189	231	Corrèze	6	64	70	Haute-Marne	9	38	47
Jura	34	97	131	Creuse	1	10	11	Reims	131	504	635
Haute-Saône	12	60	72	Haute-Vienne	26	81	107	Côtes-d'Armor	3	948	951
Territoire de Belfort	15	57	72	Limoges	33	155	188	Finistère	384	1 385	1 769
Besançon	103	403	506	Ain	32	324	356	Ille-et-Vilaine	570	1 467	2 037
Dordogne	20	90	110	Loire	202	691	893	Morbihan	497	1 366	1 863
Gironde	141	504	645	Rhône	344	1 194	1 538	Rennes	1 454	5 166	6 620
Landes	15	128	143	Lyon	578	2 209	2 787	Eure	57	185	242
Lot-et-Garonne	37	121	158	Aude	21	92	113	Seine-Maritime	150	458	608
Pyrénées-Atlantiques	9	724	733	Gard	116	307	423	Rouen	207	643	850
Bordeaux	222	1 567	1 789	Hérault	127	465	592	Bas-Rhin	39	239	278
Calvados	122	364	486	Lozère	44	130	174	Haut-Rhin	28	219	247
Manche	123	345	468	Pyr.-Orientales	30	173	203	Strasbourg	67	458	525
Orne	68	242	310	Montpellier	338	1 167	1 505	Ariège	8	50	58
Caen	313	951	1 264	Meurthe-et-Moselle	66	193	259	Aveyron	7	333	340
Allier	23	119	142	Meuse	-	87	87	Hte-Garonne	111	430	541
Cantal	20	85	105	Moselle	61	222	283	Gers	20	87	107
Haute-Loire	96	337	433	Vosges	29	116	145	Lot	8	76	84
Puy-de-Dôme	30	345	375	Nancy-Metz	156	618	774	Htes-Pyrénées	43	104	147
Clermont-Ferrand	169	886	1 055	Loire-Atlantique	649	1 773	2 422	Tarn	61	249	310
Corse-du-Sud	9	22	31	Maine-et-Loire	461	1 277	1 738	Tarn-et-Gar.	21	125	146
Haute-Corse	4	13	17	Mayenne	136	478	614	Toulouse	279	1 454	1 733
Corse	13	35	48	Sarthe	11	490	501	Yvelines	142	511	653
Seine-et-Marne	76	274	350	Vendée	468	1 130	1 598	Essonne	74	293	367
Seine-Saint-Denis	74	354	428	Nantes	1 125	5 148	6 873	Hauts-de-Seine	175	567	742
Val-de-Marne	106	384	490	Alpes-Maritimes	81	320	401	Val-d'Oise	67	257	324
Créteil	256	1 012	1 268	Var	49	273	322	Versailles	458	1 628	2 086
Côte-d'Or	43	172	215	Nice	130	593	723	France métr.	9 729	34 766	44 495
Nièvre	14	44	58	Cher	15	83	98	Guadeloupe	49	190	239
Saône-et-Loire	52	156	208	Eure-et-Loir	55	167	222	Guyane	27	85	112
Yonne	28	104	132	Indre	16	48	64	Martinique	24	207	231
Dijon	137	476	613	Indre-et-Loire	65	269	334	La Réunion	95	311	406
				Loir-et-Cher	44	136	180	DOM	195	793	988
				Loiret	76	196	272	France métr.	9 924	35 559	45 483
				Orléans-Tours	271	899	1 170				

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, autres enseignants des corps du 1^{er} degré.

Présentation

En 2009-2010, 356 400 enseignants en face d'élèves du second degré exercent dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM [1] [2]. Ce nombre est en baisse de 3 800 par rapport à la rentrée précédente, et cela confirme la tendance observée depuis l'année 2002-2003 (44 300 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002). Par rapport à la rentrée 2008, le nombre total d'enseignants devant élèves a baissé de 1,0 %. Pendant cette même période, le nombre de titulaires a diminué de 1,7 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 18,1 %.

Parmi les titulaires, les effectifs des agrégés et des professeurs de chaires supérieures diminuent par rapport à la rentrée dernière, pour la troisième année consécutive, alors qu'ils ne cessaient d'augmenter avant la rentrée 2006. Les effectifs de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 1,0 %), et les PLP voient leur nombre passer à 56 600, correspondant à une baisse de 2,2 %.

La situation est contrastée selon les corps si l'on observe les courbes depuis la rentrée 2000. Les effectifs des certifiés continuent de baisser depuis la rentrée 2003 mais moins vite qu'ils n'avaient augmenté durant la période 2000-2002. La baisse du nombre des adjoints et chargés d'enseignement, de PLP et des agrégés et professeurs de chaire supérieure continue mais a ralenti à la rentrée 2009.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA (1 900) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus (7 400).

Par rapport aux éditions antérieures de RERS, il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

Les enseignants du second degré public : évolution

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1) (France métropolitaine + DOM)

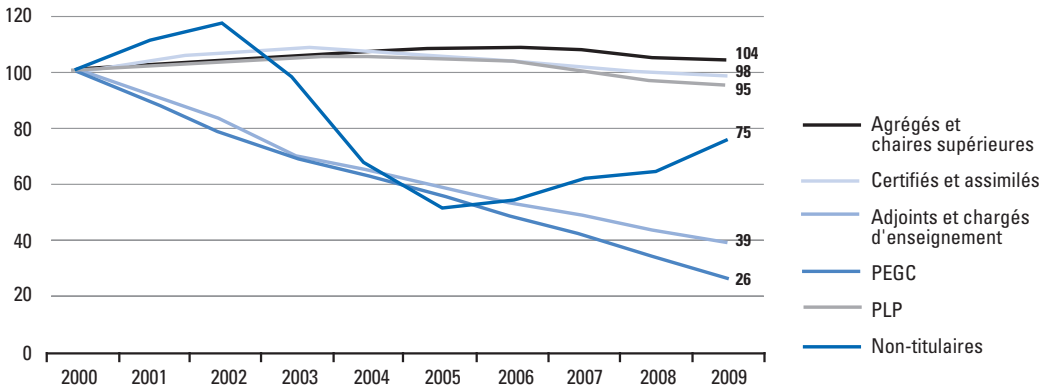
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agrégés et chaires supérieures	46 723	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196	50 223	49 721	48 848	48 439
Certifiés et assimilés	235 697	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580	242 422	238 317	232 200	229 914
Adjoints et chargés d'enseignement	5 605	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199
PEGC	23 091	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091
PLP	59 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198	61 444	59 932	57 910	56 624
Titulaires	370 512	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025	368 395	360 152	349 038	343 267
Non-titulaires (2)	17 450	19 315	20 327	16 841	11 543	9 038	9 392	10 695	11 107	13 121
Total général	387 962	393 644	400 653	398 328	389 531	383 063	377 787	370 847	360 145	356 388

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

(2) Ne sont comptabilisés que les maîtres auxiliaires et les contractuels, et donc pas les vacataires par exemple.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (y compris les stagiaires) (Indice 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM)

Indices



Présentation

En 2009-2010, 356 400 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 200 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 31 400, 26 500 et 23 700 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 000 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 800 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 6 700 et 16 600 enseignants [1].

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (58 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 54 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires en France métropolitaine et en DOM est de 3,7 %, elle était de 3,1 % l'an dernier. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,9 % à Toulouse à 5,2 % à Créteil) [2]. Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42 % en Guyane à 57 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine : de 4,3 % à La Réunion à 25,7 % en Guyane [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA (1 900) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus (7 400).

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

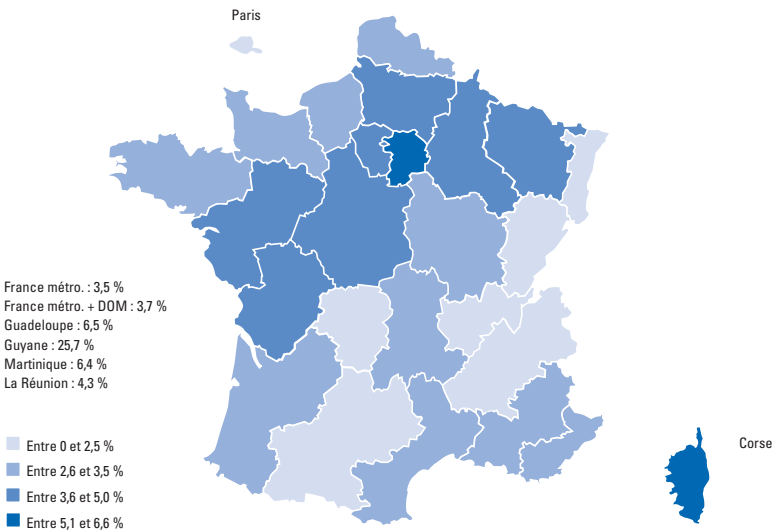
Les enseignants du second degré public par académie

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2009-2010

Académies	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation (%)
Aix-Marseille	7 731	2 441	5 853	16 025	59
Amiens	5 560	2 218	3 809	11 587	56
Besançon	3 221	1 105	2 687	7 013	57
Bordeaux	7 695	2 650	5 754	16 099	58
Caen	3 925	1 213	2 874	8 012	55
Clermont-Ferrand	3 319	928	2 493	6 740	57
Corse	898	296	578	1 772	58
Créteil	13 003	2 219	11 319	26 541	57
Dijon	4 459	737	3 722	8 918	57
Grenoble	8 355	1 867	6 381	16 603	60
Lille	11 106	4 902	7 684	23 692	54
Limoges	1 889	629	1 517	4 035	57
Lyon	7 594	2 166	5 938	15 698	60
Montpellier	7 024	1 816	5 044	13 884	57
Nancy-Metz	6 727	1 973	5 742	14 442	56
Nantes	7 138	1 929	5 538	14 605	55
Nice	5 669	1 374	4 028	11 071	59
Orléans-Tours	6 945	1 946	4 884	13 775	58
Paris	3 661	1 077	5 767	10 505	60
Poitiers	4 526	1 356	3 289	9 171	58
Reims	3 899	1 450	2 706	8 055	56
Rennes	5 873	1 731	4 956	12 560	56
Rouen	5 672	1 299	4 276	11 247	57
Strasbourg	5 305	823	4 864	10 992	57
Toulouse	7 209	2 301	5 231	14 741	60
Versailles	15 213	2 638	13 547	31 398	62
Total France métropolitaine	163 616	45 084	130 481	339 181	58
Guadeloupe	1 840	488	1 410	3 738	52
Guyane	1 180	268	678	2 126	42
Martinique	1 513	671	1 294	3 478	57
La Réunion	3 806	1 390	2 669	7 865	49
Total DOM	8 339	2 817	6 051	17 207	50
Total France métropolitaine + DOM	171 955	47 901	136 532	356 388	57

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré et les vacataires.

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2009-2010



Présentation

À la rentrée 2009, 172 000 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,2 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 136 500 professeurs (38,2 %) tandis que 47 900 enseignants (13,4 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1].

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés et assimilés sont majoritaires (respectivement 85,9 % et 57,8 % du corps enseignant) [2]. Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 3,5 % du corps enseignant et les non-titulaires 3,0 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 27,2 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,8 %. Dans les LP, 82,9 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (8,8 %).

La proportion de femmes, 57,4 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,9 %), que dans les LEGT (52,9 %) et, surtout, que dans les LP (48,4 %) [1]. Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,4 %) et, parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 49,1 %, 47,9 % et 31,6 % de femmes.

Globalement, 9,8 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce chiffre est en baisse par rapport à la rentrée 2008 (10,4 %). Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (11,9 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,4 et 6,3 %). 18,6 % des PEGC travaillent à temps partiel.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Les enseignants du second degré public par corps

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) selon le type d'établissement en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 121	2 121	31,6	0,3
Agrégés	8 944	306	37 068	46 318	51,6	7,4
Certifiés, professeurs EPS	147 629	3 419	78 866	229 914	61,4	11,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 472	231	496	2 199	47,9	9,7
PEGC	6 073	12	6	6 091	58,1	18,6
PLP	2 726	39 720	14 178	56 624	49,1	6,7
Total titulaires et stagiaires	166 844	43 688	132 735	343 267	57,7	9,8
Maîtres auxiliaires	645	220	249	1 114	55,1	
Professeurs contractuels	4 466	3 993	3 548	12 007	50,0	
Total non titulaires	5 111	4 213	3 797	13 121	50,5	
Total général	171 955	47 901	136 532	356 388	57,4	
% femmes	63,9	48,4	52,9	57,4		
% temps partiel des titulaires	11,9	6,3	8,4	9,8		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture – 2 121 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 31,6 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,9 % des enseignants sont des femmes et 11,9 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,6	0,6
Agrégés	5,2	0,6	27,2	13,0
Certifiés, professeurs EPS	85,9	7,1	57,8	64,5
Adjoints et chargés d'enseignement	0,9	0,5	0,4	0,6
PEGC	3,5	0,0	0,0	1,7
PLP	1,6	82,9	10,4	15,9
Total titulaires et stagiaires	97,0	91,2	97,2	96,3
Non-titulaires (2)	3,0	8,8	2,8	3,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les enseignants d'un corps du premier degré ne sont pas comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 78,2 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2009. Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,4 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production dont 24,2 % en génie mécanique et 24,0 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,4 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (32 700 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 300 enseignants) alors qu'en lycée général ou technologique les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (21 900 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (8,7 % contre 3,7 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (2,4 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (68,3 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,2 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 38,7 % de femmes en philosophie à 82,6 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,6 %), même si 89,8 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique sont des femmes.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Groupe de disciplines "lettres".** Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques".** Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie".** Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé.** Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total (2)	% femmes	% non-titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	2	12	3 802	3 816	38,7	2,3
Lettres	32 660	10 286	15 609	58 555	78,2	2,3
Langues	32 336	152	21 892	54 380	82,6	2,5
Histoire-géographie	17 622	41	9 750	27 413	51,8	1,1
Sciences économiques et sociales		7	3 841	3 848	48,3	3,1
Mathématiques	23 558	5 247	16 614	45 419	46,0	2,4
Physique-chimie	7 686	60	13 113	20 859	42,5	0,9
Biologie-géologie	10 600	15	6 205	16 820	64,5	1,1
Éducation musicale	5 928		189	6 117	58,2	3,2
Arts plastiques	5 837	4	489	6 330	63,7	10,0
Métiers des arts appliqués		1 866	1 584	3 450	61,8	17,6
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	202	66	1 527	1 795	65,2	13,3
Éducation physique et sportive	20 681	2 712	6 385	29 778	45,6	0,7
Total domaines disciplinaires	157 112	20 468	101 000	278 580	62,2	2,4
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	11 461	17	8	11 486	28,0	4,7
Sciences techniques industrielles			539	539	6,1	14,3
Encadrement des ateliers : industrie (1)		1		1	0,0	0,0
Génie industriel	957	3 038	1 424	5 419	29,3	18,6
Génie chimique		113	65	178	28,7	6,7
Génie civil	658	1 607	1 294	3 559	10,1	18,1
Génie thermique	183	651	445	1 279	4,5	22,1
Génie mécanique	108	4 415	7 015	11 538	3,5	5,0
Génie électrique	12	2 733	4 386	7 131	4,3	2,5
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	916	3 054	1 189	5 159	89,8	13,8
Hôtellerie : techniques culinaires	70	768	638	1 476	10,7	8,2
Total domaines technico-professionnels de la production	14 365	16 397	17 003	47 765	22,6	8,7
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique-télématique		1	200	201	6,0	0,5
Industries graphiques	6	148	125	279	32,3	37,3
Autres activités : conduite, navigation		505	85	590	5,6	13,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	23	333	144	500	30,2	41,0
EFS-Employé technique des collectivités	281	51	8	340	90,6	25,3
Paramédical et social-Soins personnels		1 416	1 779	3 195	90,4	24,9
Économie et gestion	95	7 939	15 443	23 477	69,8	4,8
Hôtellerie : services, tourisme	27	633	738	1 398	44,4	5,6
Total domaines technico-professionnels des services	432	11 026	18 522	29 980	68,3	8,3
Enseignement non spécialisé	46	10	7	63	73,0	73,0
Ensemble	171 955	47 901	136 532	356 388	57,4	3,7

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Remarque : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement-collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2009-2010, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,2 heures, dont 17,0 heures d'enseignement. À la rentrée 2007, le service était de 17,9 heures, le service moyen hebdomadaire augmente donc depuis deux ans, notamment en raison de l'augmentation des heures supplémentaires. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,9 en moyenne) notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

6 056 300 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (49,1 %), ont été dispensées en 2009-2010. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la rentrée précédente (- 0,6 % par rapport à 2008-2009, - 2,1 % par rapport à 2007-2008) [2]. Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 02.43.

– "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, Education & formations, n° 46, juillet 1996.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Enseignement	Autres activités (1)	Heures rémunérées		Dont heures supplémentaires
				Heures de pondération	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	48 439	14,3	1,2	0,4	15,9	1,9
Certifiés et assimilés	229 914	17,2	1,2	0,2	18,6	1,1
Adjoints et chargés d'enseignement	2 199	17,1	3,1	0,0	20,2	0,8
PEGC	6 091	17,4	0,6	0,0	17,9	0,8
PLP	56 624	18,4	0,6	0,0	18,9	1,3
Titulaires	343 267	17,0	1,1	0,2	18,3	1,3
Non-titulaires (3)	13 121	16,6	0,3	0,1	16,9	0,9
Ensemble (4)	356 388	17,0	1,1	0,2	18,2	1,3

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,9 heures qui se décompose en 14,3 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 1,9 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées selon le type d'établissement, le corps ou le groupe de corps dans le second degré public en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	134 323	4 427	553 761	692 511
Certifiés et assimilés	2 576 206	58 629	1 328 663	3 963 498
Adjoints et chargés d'enseignement	25 043	4 000	8 525	37 568
PEGC	105 659	191	110	105 960
PLP	48 861	727 429	262 606	1 038 896
Total titulaires et stagiaires	2 890 092	794 676	2 153 665	5 838 433
Maîtres auxiliaires	9 893	3 756	3 879	17 528
Professeurs contractuels	71 848	70 729	57 724	200 301
Total non-titulaires	81 741	74 485	61 603	217 829
Total général	2 971 833	869 161	2 215 268	6 056 262

Lecture - Les PLP dispensent 727 429 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 971 833 heures d'enseignement dans les collèges.

Présentation

Le ratio global d'heures d'enseignement par élève ("H/E") est de 1,41 heure [1]. Il est de 2,13 heures en lycée professionnel (LP) et de 2,40 heures en SEGPA, où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,21 heure en collège, de 1,39 heure en lycée pré-baccalauréat et de 1,63 heure en lycée post-baccalauréat. Au total, on constate des différences selon les académies, avec un minimum de 1,34 heure par élève à Nice et un maximum de 1,56 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont les plus faibles, les valeurs allant de 1,16 dans l'académie de Rennes et dans celle de Versailles à 1,31 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E va de 1,31 à Grenoble à 1,53 en Corse. Enfin, il existe de gros écarts en LP, les valeurs allant de 1,92 en Guadeloupe à 2,53 en Corse. Par rapport à la rentrée 2008, on peut noter que les chiffres ont très peu changé ; de plus, les valeurs minimum et maximum de ces H/E sont pour les mêmes académies.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 23,0 dans les formations dispensées en collège, de 12,6 en SEGPA, de 15,8 en lycée professionnel, de 22,8 en lycée pré-baccalauréat et de 20,4 en lycée post-baccalauréat. Il y a peu de disparités selon les académies, avec un minimum en Corse de 19,1 et un maximum de 22,6 dans l'académie de Paris. Depuis la rentrée 2000, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement. C'est le même constat en considérant le H/E, sauf pour l'enseignement en LP où le H/E a augmenté significativement ; on peut expliquer ceci par la baisse importante du nombre d'élèves étudiant en LP depuis la rentrée 2005, qui est plus importante que la baisse du nombre d'heures [2][3]. Étant donné la baisse du nombre des professeurs, la stabilité des deux indicateurs peut s'expliquer par une baisse du nombre d'élèves, et/ou par une baisse des enseignements en petits groupes.

Définitions

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

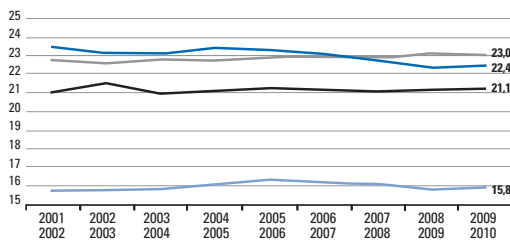
Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

[1] Indicateurs "heures/élèves" et "élèves/enseignant" dans le second degré en 2009-2010

Académies	Collège		SEGPA		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,7	2,31	12,9	2,13	15,2	1,43	22,4	1,69	20,4	1,40	21,3
Amiens	1,25	22,4	2,44	12,4	2,12	15,9	1,43	22,1	1,85	18,2	1,48	20,2
Besançon	1,22	22,5	2,41	13,0	2,22	14,6	1,44	21,9	1,79	18,0	1,45	20,3
Bordeaux	1,17	24,0	2,38	12,7	2,16	16,1	1,35	23,5	1,61	20,5	1,39	21,7
Caen	1,24	22,6	2,31	12,6	2,29	15,3	1,41	22,4	1,72	19,0	1,46	20,5
Clermont-Ferrand	1,26	22,0	2,35	13,1	2,09	16,2	1,38	22,6	1,67	19,0	1,44	20,6
Corse	1,31	22,0	2,43	12,3	2,53	12,9	1,53	19,9	2,43	14,6	1,56	19,1
Créteil	1,25	22,6	2,48	12,7	2,06	16,8	1,40	22,9	1,65	20,1	1,44	21,2
Dijon	1,22	22,6	2,31	12,6	2,21	15,1	1,41	22,3	1,66	19,3	1,42	20,6
Grenoble	1,17	23,1	2,51	11,7	2,16	15,3	1,31	23,0	1,64	20,5	1,35	21,3
Lille	1,28	21,8	2,36	12,8	2,04	15,9	1,47	21,4	1,63	19,6	1,50	19,8
Limoges	1,27	22,1	2,36	13,0	2,20	16,4	1,46	22,3	1,77	19,4	1,48	20,7
Lyon	1,20	23,2	2,28	12,8	2,22	14,7	1,38	22,7	1,61	20,4	1,39	21,1
Montpellier	1,19	23,6	2,17	13,3	2,08	15,7	1,38	22,8	1,64	20,5	1,38	21,5
Nancy-Metz	1,26	22,5	2,51	12,5	2,18	15,9	1,45	22,0	1,73	19,5	1,48	20,5
Nantes	1,21	23,1	2,33	12,9	2,22	15,5	1,40	22,3	1,70	19,9	1,42	21,0
Nice	1,17	23,4	2,41	12,4	2,00	15,9	1,32	23,8	1,63	21,8	1,34	21,9
Orléans-Tours	1,24	22,2	2,32	12,2	2,11	15,5	1,37	22,8	1,72	18,5	1,41	20,7
Paris	1,20	23,8	2,65	10,9	2,11	15,6	1,32	24,3	1,33	25,3	1,36	22,6
Poitiers	1,20	23,0	2,35	12,7	2,18	15,7	1,36	22,9	1,78	18,6	1,40	21,1
Reims	1,26	22,3	2,57	11,8	2,13	15,8	1,42	22,5	1,71	19,6	1,47	20,4
Rennes	1,16	23,6	2,45	12,2	2,24	15,1	1,34	23,1	1,52	21,2	1,37	21,3
Rouen	1,28	22,2	2,40	12,9	2,17	15,7	1,38	22,7	1,69	20,6	1,45	20,8
Strasbourg	1,22	22,8	2,60	11,5	2,12	15,5	1,42	23,5	1,64	20,3	1,43	21,1
Toulouse	1,17	23,7	2,51	12,1	2,12	15,9	1,32	23,1	1,62	20,7	1,37	21,6
Versailles	1,16	24,0	2,49	12,0	2,08	15,7	1,34	23,9	1,57	21,6	1,36	22,0
France métropolitaine	1,21	23,0	2,41	12,5	2,13	15,7	1,38	22,8	1,63	20,5	1,41	21,1
Guadeloupe	1,21	23,5	2,42	12,8	1,92	17,8	1,40	23,1	1,70	19,2	1,41	21,6
Guyane	1,25	22,6	2,24	15,0	2,07	16,8	1,49	22,0	2,09	16,5	1,46	20,7
Martinique	1,23	23,0	2,24	14,2	2,21	15,8	1,50	20,4	1,85	17,7	1,53	19,8
La Réunion	1,20	23,1	2,15	13,8	2,10	17,0	1,41	23,4	1,65	20,1	1,43	21,2
DOM	1,22	23,1	2,24	13,9	2,08	16,8	1,43	22,6	1,73	19,0	1,45	21,0
France métr. + DOM	1,21	23,0	2,40	12,6	2,13	15,8	1,39	22,8	1,63	20,4	1,41	21,1

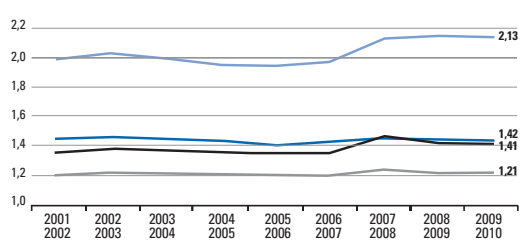
[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM)



— Collège hors SEGPA — Lycée pré et post-bac
— LP — Ensemble

Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectuée, en moyenne, 39 h 54 de travail par semaine, dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves [1]. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections des devoirs, pour respectivement 8 h 50 et 5 h 24 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine au suivi des élèves et trois quarts d'heure aux parents d'élèves. La documentation semble être aussi une part importante de leur activité puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 20 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 34 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 73,8 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 15 h 22 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 24 h 32 à travailler dans l'établissement. Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 06 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. Les enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 20 supplémentaire par semaine, dont 1 h 08 en Heures supplémentaires années (HSA) et 0 h 12 en Heures supplémentaires effectives (HSE), et bénéficient en moyenne de 0 h 29 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent 11,6 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé.

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 01 pour les disciplines littéraires à 37 h 15 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les enseignants des disciplines littéraires passent 1 h 28 de plus que l'ensemble des enseignants à corriger les copies et travaillent 2 h 18 de plus à leur domicile [2].

Les hommes donnent, en moyenne, 19 h 19 de cours contre 18 h 55 pour les femmes mais ils passent moins de temps que les femmes hors de la présence des élèves (20 h 26 contre 21 h 06) [3].

Définitions

■ **Champ.** Un échantillon représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 1 209 enseignants a été réalisée en septembre 2008 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur les enseignants du second degré, septembre 2008.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire selon le corps en 2008

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP (1)	Total
Effectifs de l'enquête	108	706	267	1 081
%	10,1	65,3	25,0	100,0
Heures				
Heures rémunérées	16 h 43	19 h 23	20 h 02	19 h 06
dont heures supplémentaires années	1 h 42	0 h 59	1 h 25	1 h 08
dont heures supplémentaires effectives	0 h 16	0 h 10	0 h 25	0 h 12
Heures d'enseignement	16 h 06	18 h 53	19 h 49	18 h 37
Heures de décharge	0 h 37	0 h 30	0 h 13	0 h 29
Heures hors enseignement	22 h 50	20 h 28	20 h 29	20 h 48
Heures de préparation des cours	9 h 47	8 h 36	9 h 05	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 07	5 h 31	4 h 02	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 51	0 h 53	1 h 22	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 29	0 h 50	0 h 33	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 04	0 h 56	0 h 56	0 h 57
Heures de documentation	3 h 10	2 h 10	2 h 24	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 30	2 h 07	1 h 34
dont heures de travail à la maison	18 h 13	15 h 08	13 h 39	15 h 22
Total heures travaillées	39 h 33	39 h 51	40 h 31	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	12,4 j.	11,3 j.	12,3 j.	11,6 j.

(1) PLP : professeurs de lycée professionnel.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaire selon la discipline en 2008

Moyennes d'heures	Littéraires	Scienti- fiques	Techno- logiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs de l'enquête	296	231	194	147	213	1 081
%	27,4	21,4	17,9	13,6	19,7	100,0
Heures						
Heures rémunérées	18 h 42	19 h 03	19 h 37	18 h 32	19 h 41	19 h 06
dont heures supplémentaires années	0 h 59	1 h 11	1 h 41	0 h 44	1 h 11	1 h 08
dont heures supplémentaires effectives	0 h 09	0 h 13	0 h 13	0 h 06	0 h 21	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 22	18 h 28	19 h 15	18 h 18	18 h 51	18 h 37
Heures de décharge	0 h 20	0 h 35	0 h 23	0 h 14	0 h 51	0 h 29
Heures hors enseignement	23 h 19	20 h 51	20 h 60	20 h 13	17 h 34	20 h 48
Heures de préparation des cours	9 h 08	8 h 05	9 h 29	9 h 20	8 h 21	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 52	7 h 02	4 h 09	5 h 26	2 h 36	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 59	0 h 59	1 h 03	0 h 47	0 h 54	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 53	0 h 41	0 h 32	0 h 41	0 h 52	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 02	0 h 57	1 h 09	0 h 46	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	3 h 03	1 h 49	2 h 23	1 h 59	2 h 10	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 18	2 h 14	1 h 14	1 h 51	1 h 34
dont heures de travail à la maison	17 h 40	15 h 25	14 h 23	15 h 49	12 h 37	15 h 22
Total heures travaillées	42 h 01	39 h 55	40 h 37	38 h 45	37 h 15	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	14,3 j.	11 j.	10,6 j.	10,8 j.	9,9 j.	11,6 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire selon le sexe en 2008

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs de l'enquête	496	585	1 081
%	45,9	54,1	100,0
Heures			
Heures rémunérées	19 h 19	18 h 55	19 h 06
dont heures supplémentaires années	1 h 22	0 h 57	1 h 08
dont heures supplémentaires effectives	0 h 14	0 h 11	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 40	18 h 34	18 h 37
Heures de décharge	0 h 38	0 h 21	0 h 29
Heures hors enseignement	20 h 26	21 h 06	20 h 48
Heures de préparation des cours	8 h 22	9 h 13	8 h 50
Heures de correction des copies	5 h 01	5 h 44	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 53	1 h 00	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 38	0 h 50	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 06	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	2 h 49	1 h 56	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 36	1 h 32	1 h 34
dont heures de travail à la maison	14 h 44	15 h 54	15 h 22
Total heures travaillées	39 h 45	40 h 01	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	10,6 j.	12,3 j.	11,6 j.

Présentation

En janvier 2010 pour la France métropolitaine et les DOM, 140 500 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés. 95 000 enseignants exercent au titre de l'enseignement du second degré dont 47 % en collège, 34,9 % en lycée d'enseignement général et technologique y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,2 % au titre de l'enseignement professionnel et 2,9 % pour des actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, formation initiale ou continue des enseignants et remplacement) [1].

La répartition géographique montre que les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse avec 17 enseignants seulement, les deux départements de l'académie de Corse avec moins de 100. Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux, respectivement 6 500, 4 600, 3 900, 3 800, dépassant largement la plupart des effectifs académiques. Cinq académies : Nantes (10 300), Rennes (9 400), Lille (8 300), Versailles et Lyon (6 200 chacune) comptabilisent 42,4 % des enseignants.

Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements : si 47 % des enseignants exercent en collège, ce pourcentage oscille de 30 % en Lozère à 70 % dans l'Indre. Dans sept départements, les enseignants en collège représentent de 60 à 70 % de l'effectif du second degré (Alpes-de-Haute-Provence, Ardennes, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gers, Haute-Saône et Ain). En moyenne, 35 % des enseignants exercent en lycée d'enseignement général et technologique, mais ils sont peu nombreux (10 à 20 %) en Ariège, Ain, Tarn-et-Garonne, Eure-et-Loir et Dordogne, voire inexistantes en Haute-Saône. À l'opposé, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, ils représentent plus de 60 % des enseignants. Beaucoup de départements ont peu ou pas de lycées professionnels, mais dans cinq départements, les effectifs sont conséquents (30 % dans les Hautes-Alpes, en Haute-Savoie, en Lozère, dans l'Aube et en Guadeloupe).

Les trois cinquièmes des enseignants sont des professeurs certifiés, dont 55,8 % exercent en collège et 40,9 % en LEGT. Ils représentent plus des sept dixièmes des 44 700 enseignants en collège ou des 33 100 enseignants en LEGT. Les départements qui ont des proportions importantes d'enseignants en collège ont également un nombre élevé de professeurs certifiés : par exemple, le Maine-et-Loire (69,7 %), la Vendée (69,3 %), ou la Loire-Atlantique (68,3 %). 14 400 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, dont 60,5 % (8 700) sont rémunérés sur une échelle de PLP et 22,9 % sont payés sur une échelle de non-titulaires en tant que maîtres auxiliaires, effectif proportionnellement plus élevé dans ce type d'établissement.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **Établissement sous contrat.** Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7099.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie et département (janvier 2010)

Départements / académies	Total 2 nd degré	Dont enseignants en				% de certifiés	Départements / académies	Total 2 nd degré	Dont enseignants en				% de certifiés
		Collèges	LEGT, post-bac	LP					Collèges	LEGT, post-bac	LP		
Alpes-de-Hte-Provence	63	38	16	7	69,8	Meurthe-et-Moselle	991	391	343	238	58,2		
Hautes-Alpes	68	27	18	21	57,4	Meuse	202	94	77	31	61,4		
Bouches-du-Rhône	3 307	1 212	1 191	809	58,8	Moselle	1 198	482	363	338	52,3		
Vaucluse	724	395	221	83	66,7	Vosges	416	208	102	102	51,0		
Aix-Marseille	4 162	1 672	1 446	920	60,3	Nancy-Metz	2 807	1 175	885	709	54,9		
Aisne	564	227	197	133	52,1	Loire-Atlantique	3 784	1 830	1 296	539	68,3		
Oise	715	424	207	73	57,1	Maine-et-Loire	2 597	1 339	834	365	69,7		
Somme	960	463	365	98	62,8	Mayenne	785	410	248	105	69,7		
Amiens	2 239	1 114	769	304	58,3	Sarthe	877	428	249	182	61,6		
Doubs	548	313	133	96	59,3	Vendée	2 225	1 106	736	303	69,3		
Jura	407	215	131	53	51,8	Nantes	10 268	5 113	3 363	1 494	68,4		
Haute-Saône	155	104	-	48	41,3	Alpes-Maritimes	981	470	297	184	58,5		
Territoire de Belfort	215	100	75	36	61,4	Var	762	381	261	97	65,1		
Besançon	1 325	732	339	233	55,2	Nice	1 743	851	558	281	61,4		
Dordogne	302	171	59	60	52,0	Cher	241	96	75	64	54,8		
Gironde	1 593	727	490	313	65,6	Eure-et-Loir	454	237	87	116	43,0		
Landes	258	123	68	60	62,8	Indre	108	76	23	7	63,0		
Lot-et-Garonne	301	188	83	23	66,4	Indre-et-Loire	780	339	328	93	67,1		
Pyrénées-Atlantiques	1 399	678	417	235	65,0	Loir-et-Cher	361	191	117	43	57,1		
Bordeaux	3 853	1 887	1 117	691	64,2	Loiret	723	281	260	165	57,0		
Calvados	1 183	509	385	265	55,9	Orléans-Tours	2 667	1 220	890	488	57,6		
Manche	807	442	228	128	64,1	Paris	4 600	1 847	2 203	411	56,3		
Orne	531	253	150	122	51,0	Charente	324	166	104	47	63,0		
Caen	2 521	1 204	763	515	57,5	Charente-Maritime	385	226	99	50	67,0		
Allier	322	136	112	61	64,0	Deux-Sèvres	537	293	163	74	60,1		
Cantal	229	109	74	44	53,7	Vienne	535	234	135	147	55,1		
Haute-Loire	711	361	228	90	64,4	Poitiers	1 781	919	501	318	55,1		
Puy-de-Dôme	928	450	323	117	66,6	Ardennes	207	125	40	39	58,9		
Clermont-Ferrand	2 190	1 056	737	312	64,2	Aube	341	143	72	123	46,6		
Corse-du-Sud	57	34	20	-	68,4	Marne	876	398	283	180	61,4		
Haute-Corse	61	35	25	-	73,8	Haute-Marne	202	94	64	41	56,9		
Corse	118	69	45	-	71,2	Reims	1 626	760	459	383	57,4		
Seine-et-Marne	1 188	599	440	127	58,2	Côtes-d'Armor	1 393	643	505	194	64,8		
Seine-Saint-Denis	1 323	666	366	251	48,1	Finistère	2 702	1 253	970	397	63,9		
Val-de-Marne	1 270	632	441	147	59,1	Ille-et-Vilaine	2 845	1 402	1 005	334	67,6		
Créteil	3 781	1 897	1 247	525	55,0	Morbihan	2 425	1 260	739	348	64,2		
Côte-d'Or	743	238	490	-	61,4	Rennes	9 365	4 558	3 219	1 273	65,3		
Nièvre	218	75	133	9	47,7	Eure	521	279	146	83	49,5		
Saône-et-Loire	496	244	237	-	53,0	Seine-Maritime	1 801	727	552	484	52,5		
Yonne	227	131	86	7	60,4	Rouen	2 322	1 006	698	567	51,9		
Dijon	1 684	688	946	16	57,0	Bas-Rhin	965	465	366	107	63,6		
Ardèche	840	372	263	187	56,9	Haut-Rhin	792	459	180	130	63,0		
Drôme	753	375	258	103	64,3	Strasbourg	1 757	924	546	237	63,3		
Isère	1 464	652	475	276	61,7	Ariège	90	53	12	18	52,2		
Savoie	484	205	122	140	49,2	Aveyron	657	354	219	74	59,8		
Haute-Savoie	1 277	618	343	282	52,5	Haute-Garonne	1 451	489	584	311	62,0		
Grenoble	4 818	2 222	1 461	988	57,6	Gers	158	100	44	4	69,0		
Nord	6 489	2 844	2 926	513	56,3	Lot	190	89	61	32	59,5		
Pas-de-Calais	1 790	943	717	76	60,5	Hautes-Pyrénées	299	148	94	48	67,2		
Lille	8 279	3 787	3 643	589	57,2	Tarn	546	252	175	103	65,6		
Corrèze	251	108	101	39	55,8	Tarn-et-Garonne	268	165	46	52	62,7		
Creuse	17	9	8	-	70,6	Toulouse	3 659	1 650	1 235	642	62,5		
Haute-Vienne	257	102	111	36	65,0	Yvelines	1 788	837	772	130	60,5		
Limoges	525	219	220	75	60,8	Essonne	1 109	590	474	27	57,9		
Ain	616	415	90	95	56,7	Hauts-de-Seine	2 149	1 128	846	105	56,4		
Loire	1 638	735	392	454	56,1	Val-d'Oise	1 142	588	406	118	49,3		
Rhône	3 934	1 786	1 409	580	63,6	Versailles	6 188	3 143	2 498	380	56,5		
Lyon	6 188	2 936	1 891	1 129	60,9	France métro.	93 496	44 043	32 673	14 041	60,4		
Aude	221	107	61	45	65,6	Guadeloupe	447	169	94	167	40,3		
Gard	1 047	433	330	254	57,6	Guyane	158	80	44	33	44,9		
Hérault	934	518	304	88	67,0	Martinique	382	119	178	74	48,4		
Lozère	353	105	129	112	49,6	La Réunion	488	263	142	82	59,8		
Pyrénées-Orientales	475	231	170	62	66,7	DOM	1 475	631	458	356	49,4		
Montpellier	3 030	1 394	994	561	61,6	France métro. + DOM	94 971	44 674	33 131	14 397	60,2		

Présentation

En 2009-2010, 93 000 personnes [1] enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France, dont pratiquement huit sur dix exercent en université (hors IUT et IUFM). L'effectif global des enseignants du supérieur, y compris les enseignants des corps à statut spécifique, continue de progresser, soit au total + 0,6 % sur une année.

Parmi ces enseignants, 63,6 % sont des enseignants-chercheurs avec un effectif de 59 200. Ils se composent des professeurs d'université (22,6 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (41,0 %) et des assistants titulaires. Les trois autres catégories de personnel sont représentées par des enseignants de type "second degré" (14 000 soit 15,1 %), des personnels non titulaires (15 500 ATER et moniteurs, soit 16,7 %) et 4 200 chefs de clinique, AHU, PHU (soit 4,6 %).

Dans la répartition par discipline, la part des sciences reste constante avec 41,2 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (45,1 %). Les effectifs des maîtres de conférences sont également importants en droit (45,3 %) et plus d'un enseignant sur cinq est attaché temporaire d'enseignement et de recherche, moniteur ou contractuel. En lettres, trois enseignants sur dix sont des maîtres de conférences, un sur cinq dans cette discipline est un enseignant de type "second degré". Le domaine de la "santé" rassemble 13,7 % des enseignants du supérieur dont 39 % sont des professeurs et 33,3 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1]. Les enseignants des corps spécifiques sont essentiellement des professeurs (53,2 %) et des maîtres de conférences (43 %).

De 1982 à 2010, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a plus que doublé [2]. A partir de 1993, les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires connaissent une forte croissance. En 2010, il y a 15 900 (+ 69,6 %) maîtres de conférences de plus qu'en 1993 et plus de 5 200 professeurs des universités (+ 32,9 %). L'effectif des enseignants non permanents a également quasiment doublé de 1996 à 2010.

Sources : MEN-MESR DGRH / Fichier GESUP et enquête sur les personnels non permanents.

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données couvrent un champ différent de celui présenté ici, pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent que partiellement en compte les enseignants non permanents.

■ **Personnels enseignants des corps spécifiques.** Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques, leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum d'histoire naturelle. Ces corps comprenaient 1 067 enseignants en 2009, non inclus dans la précédente édition du RERS.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

Les enseignants du supérieur par discipline

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Disciplines et fonctions	Universités (1)		Instituts ou écoles rattachés aux universités		Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
		Univer- sités (1)	IUT	IUT	IUFM			
Droit	Professeurs	2 458	48	90	1	2 597	107	2 704
	Maîtres de conférences	4 584	1 105	145	16	5 850	96	5 946
	Assistants titulaires	8	2	1		11		11
	Attachés et Moniteurs (3)	2 809				2 809		2 809
	Autres (4)	516	987	20	59	1 582	52	1 634
Total		10 375	2 142	256	76	12 849	255	13 104
Lettres	Professeurs	4 244	60	26	98	4 428	211	4 639
	Maîtres de conférences	9 346	725	53	630	10 754	364	11 118
	Assistants titulaires	7				7	2	9
	Attachés et Moniteurs (3)	3 965				3 965		3 965
	Autres (4)	5 095	1 072	105	1 347	7 619	341	7 960
Total		22 657	1 857	184	2 075	26 773	918	27 691
Sciences	Professeurs	6 123	853	357	63	7 396	691	8 087
	Maîtres de conférences	11 895	3 058	583	245	15 781	1 414	17 195
	Assistants titulaires	15	4			19	1	20
	Attachés et Moniteurs (3)	8 574				8 574		8 574
	Autres (4)	998	2 123	105	674	3 900	532	4 432
Total		27 605	6 038	1 045	982	35 670	2 638	38 308
Santé	Professeurs	4 970	1	1		4 972	2	4 974
	Maîtres de conférences	3 361	11			3 372	2	3 374
	Assistants titulaires	17				17		17
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249				4 249		4 249
	Attachés et Moniteurs (3)	152				152		152
Total		12 749	12	1		12 762	4	12 766
Corps spécifiques	Professeurs						607	607
	Maîtres de conférences						490	490
	Assistants titulaires						3	3
	Attachés et Moniteurs (3)						40	40
Total							1 140	1 140
Total	Professeurs	17 795	962	474	162	19 393	1 618	21 011
	Maîtres de conférences	29 186	4 899	781	891	35 757	2 366	38 123
	Assistants titulaires	47	6	1		54	6	60
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249				4 249		4 249
	Attachés et Moniteurs (3)	15 500				15 500	40	15 540
Autres (4)	6 609	4 182	230	2 080	13 101	925	14 026	
Total (5)		73 386	10 049	1 486	3 133	88 054	4 955	93 009

(1) Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie, hors IUT, IUFM et instituts ou écoles rattachés aux universités.

(2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc...

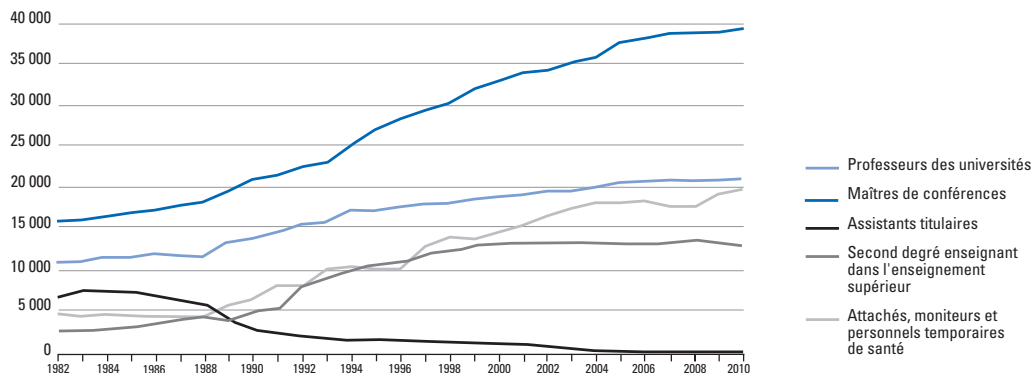
(3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

(4) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère (1 027 personnes).

(5) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1 en raison des différences de champ et de date d'observation.

[2] Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2010

(France métropolitaine + DOM, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, les 101 700 agents administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative exerçant dans les établissements sont à 80,7 % des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 44,7 ans et la part des femmes (76,3 %) est plus élevée que les années passées, conséquence de la disparition des personnels ouvriers et des personnels d'entretien et d'accueil des établissements, en tant que personnel dépendant de l'Éducation nationale mais transféré aux collectivités territoriales. L'augmentation de la féminisation entraîne par rapport à janvier 2009, un accroissement de 1,1 point de la proportion d'agents travaillant à temps partiel ou incomplet, avec un taux moyen de 25,3 % et de grandes disparités entre les corps. 61,3 % de l'ensemble de ces personnels sont rémunérés au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés et 38,7 % au titre de la "vie de l'élève".

Dans l'enseignement scolaire, trois agents sur cinq sont des personnels administratifs : des adjoints (16 300), des secrétaires (8 400) ou des attachés (5 100). Un sur cinq appartient au corps des personnels de direction d'établissement du second degré et moins d'un sur cinq est inspecteur (IA-IPR, IEN), personnel d'orientation ou enseignant assumant des fonctions autres que d'enseignement.

Les 39 300 agents intervenant au titre de la vie de l'élève sont principalement des personnels médicaux et sociaux, 30,3 % (12 000 personnes) sont des médecins, des infirmiers, des conseillers ou des assistants de service social, 29,3 % (11 500) sont des conseillers principaux d'éducation et 38,5 % (15 200) interviennent au titre de la surveillance ou de l'assistance éducative.

Les femmes sont très nombreuses parmi les personnels administratifs, elles représentent 83,4 % des secrétaires et 93,2 % des adjoints administratifs. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (95 à 96 %). Elles ont une place encore faible parmi les personnels d'inspection et de direction d'établissement (40 à 45 %).

Les titulaires ont en moyenne 47 ans, avec de fortes variations entre les personnels (57 ans pour les secrétaires généraux, 43 ans pour les assistants de service social). L'écart est aussi très important avec l'âge des personnels non titulaires qui ont de 34 à 37 ans.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

– **programmes : enseignements scolaires des premier et second degrés.** Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers...

Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

– **programme : vie de l'élève.** Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux.

■ **DIEO.** Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection, (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), d'éducation et d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative, janvier 2010 (France métropolitaine + DOM)

			1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Sécrétaires généraux	8		8	57,0	25,0	0,0
		Administrateurs Éduc. nat et Ens. sup.	116		116	52,4	30,2	0,0
		Attachés et attachés principaux	5 112		5 112	46,2	61,3	4,2
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	482	1	483	50,3	40,2	0,2
		Médecins		1 242	1 242	51,4	95,5	39,4
		Conseillers tech. service social		223	223	50,1	95,1	22,9
		Total catégorie A	5 718	1 466	7 184	47,6	66,3	10,5
	Catégorie B	Sécrétaires d'adm. (SAENES)	8 367		8 367	47,0	83,4	11,6
		Infirmiers		7 149	7 149	45,8	96,2	35,4
		Assistants de service social		2 357	2 357	43,1	96,4	40,9
Techniciens de laboratoire		682		682	44,5	53,7	13,6	
Techniciens de l'Éducation nationale			1	1	43,0	0,0	0,0	
	Total catégorie B	9 049	9 507	18 556	45,9	88,9	24,6	
Catégorie C	Adjoints administratifs	16 321		16 321	47,2	93,2	17,8	
	Adjoints techn. des étab. d'enseignement	4	124	128	48,7	60,9	3,1	
	Adjoints techniques de laboratoire	5 247		5 247	43,4	72,2	18,8	
	Total catégorie C	21 572	124	21 696	46,3	87,9	18,4	
	Total ATSS titulaires	36 339	11 097	47 436	46,3	85,0	19,4	
	Personnel de santé		964	964	41,9	95,2	53,5	
	Auxiliaires de bureau et de service	106		106	40,1	94,3	22,6	
	Contractuels et autres non-titulaires	2 192	14	2 206	41,3	88,8	30,1	
	Total ATSS non-titulaires	2 298	978	3 276	41,4	90,9	36,8	
	Total ATSS	38 637	12 075	50 712	46,1	85,4	20,5	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 101	4	13 105	50,6	44,9	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	1 019		1 019	53,0	39,7	0,1
		Inspecteurs IEN	2 082		2 082	51,9	43,6	0,1
		Conseillers principaux d'éducation	166	11 541	11 707	43,2	69,2	6,7
		Personnels d'orientation	3 968		3 968	46,8	81,0	17,2
		Enseignants	2 696	37	2 733	48,2	45,4	1,8
		Total catégorie A	23 032	11 582	34 614	47,6	57,2	4,4
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	36		36	50,1	69,4	0,0
		Total DIEO titulaires	23 068	11 582	34 650	47,6	57,1	4,4
		Enseignants contractuels	273	494	767	36,9	65,8	14,3
	COP intérimaires	188		188	35,4	90,4	24,5	
	Surveillants d'externat		309	309	36,7	80,3	34,6	
	Maîtres d'internat		66	66	33,4	53,0	21,1	
	Assistants de vie scolaire	4	14 788	14 792	34,1	90,8	91,1	
	Contractuels et autres non-titulaires	167	22	189	40,4	60,3	9,5	
	Total DIEO non titulaires	632	15 679	16 311	34,3	88,9	84,4	
	Total DIEO	23 700	27 261	50 961	43,4	67,3	30,0	
Ing. tech. de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie B	Techniciens	24		24	44,8	47,8	21,7
	Catégorie C	Adjoints techniques	13		13	46,8	23,1	0,0
		Total ITRF	37		37	45,6	40,5	13,5
Ensemble du personnel			62 374	39 336	101 710	44,7	76,3	25,3
- dont total titulaires			59 444	22 679	82 123	46,9	73,2	13,1
- dont total non-titulaires			2 930	16 657	19 587	35,5	89,2	76,4

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme "Vie de l'élève".

Présentation

En janvier 2010, pour la France métropolitaine et les DOM, 56 300 personnes assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU. Ces agents sont des personnels titulaires (96 %), ils ont à peine moins de 45 ans et le pourcentage de femmes y est plus faible que pour l'ensemble des personnels non enseignants (62 % contre 72 %).

59,8 % de ces agents sont des personnels ingénieurs et techniques de recherche et formation (ITRF). Pratiquement la moitié des 33 700 ITRF sont des adjoints techniques (46 %), et presque un sur quatre appartient au corps des techniciens de recherche (23,4 %). Ils ont en moyenne 44,7 ans et la proportion de travail à temps partiel est inférieure à 7 %. Les effectifs masculins et féminins sont à égalité pour l'ensemble de ces personnels avec de fortes disparités entre corps. Il y a proportionnellement deux fois plus de femmes adjoints administratifs qu'ingénieurs de recherche.

Les 17 900 personnels administratifs, techniques, de service et de santé (soit 31,8 %) sont composés à quatre cinquièmes de femmes avec un taux de travail à temps partiel important (17,6 %). 51,8 % sont des agents de catégorie C, principalement des adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration.

Les 4 500 personnels des bibliothèques sont des personnels de catégorie A (30 %) des conservateurs (19,5 %) ou des bibliothécaires (10,7 %), des personnels de catégorie B (27,8 %) dont plus des trois quarts sont des bibliothécaires adjoints spécialisés et des magasiniers (41,9 %) en catégorie C. Ils ont 44,3 ans et presque sept agents sur dix sont des femmes.

Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2010, pour les non enseignants rémunérés sur crédits d'État.
- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées, annuaires AGORA et des personnels ITRF pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

Définitions

■ **Effectifs des établissements d'enseignement supérieur, y compris les effectifs des établissements de formation** (personnels des instituts universitaires de formation des maîtres [IUFM] et des Écoles normales supérieures [ENS]). Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), des écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, l'Observatoire, le Collège de France.

■ **LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Ces personnels exerçant dans les établissements autonomes, de plus en plus nombreux, sont comptabilisés dans les effectifs présentés mais n'avaient pas été intégrés dans l'édition 2009 de Repères et références statistiques (voir rubrique "Définitions" page 9.1).

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de service et de santé.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

■ **DIEO.** Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" (1)

(France métropolitaine + DOM, janvier 2010)

			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Ingénieurs, techniciens, recherche et formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 870	45,3	32,3	3,9
		Ingénieurs d'études	5 574	43,9	48,9	6,6
		Assistants ingénieurs	2 840	40,5	44,8	4,7
		Total catégorie A	10 284	43,2	44,7	5,6
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 870	44,8	48,8	6,7
	Catégorie C	Adjointes techniques	15 471	45,5	55,7	7,9
		Adjointes administratifs	16	45,8	62,5	6,3
		Total catégorie C	15 487	45,5	55,7	7,9
	Non-titulaires	Contractuels	24	56,0	66,7	4,2
		Total ITRF	33 665	44,7	50,8	6,9
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Secrétaires généraux d'université	120	51,6	38,3	0,0
		Administrateurs ENES	78	50,0	59,0	0,0
		Attachés (ASU, ADAENES)	1 913	47,5	67,9	8,7
		Conseillers ASU	83	46,1	45,8	6,0
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	200	48,4	35,5	4,0
		Assistants ingénieurs (CNRS)	6	49,6	0,0	0,0
		Conseillers de service social	15	56,5	100,0	0,0
		Total catégorie A	2 415	47,9	62,7	7,4
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 896	45,9	83,8	20,0
		Infirmiers	285	50,7	97,5	34,0
		Assistants de service social	76	47,7	97,4	34,2
		Techniciens EN	1	47,0	0,0	0,0
		Total catégorie B	4 258	46,2	84,9	21,2
	Catégorie C	Adjointes administratifs	9 014	45,2	88,9	24,0
		Adjointes tech. Adm. centrale	24	49,9	33,3	0,0
		Adjointes tech. des étab. d'ens.	230	47,8	41,7	10,9
		Adjointes techniques de laboratoire	9	41,9	66,7	22,2
		Total catégorie C	9 277	45,3	87,5	23,6
	Non-titulaires	Contractuels	1 929	36,9	66,1	17,1
		Personnels de santé contractuels	4	39,3	75,0	0,0
		Auxiliaires de bureau	28	34,0	85,7	17,9
		Total non-titulaires	1 961	36,6	66,2	16,2
		Total ATSS	17 911	43,4	75,5	17,6
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	869	46,2	70,2	3,9
		Bibliothécaires	478	45,2	79,7	3,8
		Total catégorie A	1 347	45,8	73,6	3,9
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	952	42,6	82,4	6,8
		Assistants de bibliothèque	285	43,0	61,8	5,3
		Total catégorie B	1 237	42,7	77,6	6,5
	Catégorie C	Magasinières	1 863	44,3	61,0	6,4
	Total bibliothèques	4 447	44,3	69,4	5,6	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	1	47,0	0,0	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	6	53,7	50,0	0,0
		Inspecteurs IEN	7	55,6	28,6	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	17	35,4	58,8	5,9
		Personnel d'orientation	114	32,2	86,8	0,9
		Total catégorie A	145	34,7	78,6	1,4
		Non-titulaires	Vacataires	165	35,4	63,0
	Total DIEO		310	35,1	70,3	1,3
Ensemble du personnel			56 333	44,7	62,0	11,0
- Dont total titulaires			54 183	45,0	61,9	10,8
- Dont total non-titulaires			2 150	37,0	66,0	15,7

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires "Enseignement scolaire du premier et du second degrés".

Présentation

Pour assumer en inspection académique ou en rectorat des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement et d'orientation, 22 000 agents sont rémunérés au titre du programme soutien [1]. 3 200 agents ont des fonctions au sein de l'administration centrale, ils sont rémunérés (83 %) au titre du programme soutien et au titre de l'enseignement supérieur (17 %). Les neuf dixièmes de ces 25 200 agents sont des titulaires. Ils sont en moyenne plus âgés (+ 1,3 an) que l'ensemble des personnels non enseignants avec à peine plus de 46 ans. Trois quarts de ces agents sont des femmes.

Parmi les personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux (ATSS), deux sur cinq appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs. Presque un tiers des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) assure des fonctions d'inspection. Pratiquement la moitié des ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation sont ingénieurs de recherche ou d'études.

Les personnels DIEO titulaires sont en moyenne les personnels les plus âgés (51,9 ans), et parmi eux, les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux ont en moyenne plus de 55 ans. Les autres types de personnels sont beaucoup plus jeunes, cinq à sept années de moins que les DIEO voire plus, comme les assistants ingénieurs (41,5 ans) et les techniciens parmi les ITRF, les secrétaires d'administration scolaire et universitaire (45,8 ans) parmi les ATSS.

La proportion de femmes varie de 80,3 % pour les ATSS à 48,4 % pour les DIEO et 37,3 % pour les ITRF, mais parmi les personnels administratifs, elles ne représentent que 21 à 27 % des secrétaires généraux d'université, des administrateurs civils et des inspecteurs généraux. À l'opposé, il y a plus de neuf femmes pour dix adjoints administratifs, dix infirmiers ou dix assistants de service social.

Pour une valeur moyenne de 18,1 %, les taux de travail à temps partiel ou incomplet des titulaires varient de 34 % pour les assistants de service social ou de 23,1 % pour les secrétaires d'administration scolaire et universitaire, à des valeurs nulles pour les personnels d'encadrement supérieur et les personnels d'inspection ou de direction.

Sources : MEN-MESR DEPP.

– Fichier de paye, janvier 2010.

– Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées pour l'ensemble des personnels des bibliothèques, février 2010.

– Annales AGORA, des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2010.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

– **programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information..."

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de service et de santé.

■ **DIEO.** Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection, (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), d'éducation, d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

■ **SGA.** Secrétaires généraux d'académie.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation, janvier 2010

(France métropolitaine + DOM)

		Programme soutien	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Recteurs et secrétaires et SGA	62	62	55,5	29,0	0,0	
		Personnel direction adm. centrale	1	67	68	53,6	39,7	0,0
		Administrateurs civils	1	67	68	49,5	23,5	0,0
		Administrateurs EN et ESR	189	9	198	52,2	47,0	0,0
		Inspecteurs généraux	-	228	228	57,6	27,6	0,0
		Secrétaires généraux d'université	14	-	14	49,2	21,4	0,0
		CASU	157	22	179	47,5	52,0	2,2
		Attachés et attachés principaux	1 838	700	2 538	47,2	67,6	11,2
		Ingénieurs (CNRS)	1	7	8	59,1	62,5	12,5
		Médecins	131	2	133	56,4	88,7	5,3
		Conseillers tech. serv. social	210	2	212	51,8	95,3	7,5
		Autres personnels	3	8	11	53,7	36,4	0,0
		Total catégorie A	2 607	1 112	3 719	49,1	63,4	8,4
	Catégorie B	Secrétaires d'adm. (SAENES)	5 161	507	5 668	45,8	83,3	23,1
		Infirmiers	127	6	135	51,7	96,2	6,0
		Assistant de service social	152	1	153	46,2	94,8	34,0
		Techniciens de l'Éducation nationale	24	1	25	44,8	4,0	8,0
	Total catégorie B	5 464	515	5 979	46,0	83,5	22,9	
	Catégorie C	Adjointes administratifs	7 781	584	8 365	46,8	91,5	22,6
		Adjointes techniques étab. ens.	858	-	858	47,9	40,0	5,5
		Adjointes techniques adm. centrale	-	85	85	52,4	11,8	0,0
		Total catégorie C	8 639	669	9 308	46,9	86,0	20,8
	Total titulaires	16 710	2 296	19 006	47,0	80,8	19,1	
Total non-titulaires	Personnel de santé	49	-	49	45,9	83,7	49,0	
	Auxiliaires de bureau et de service	50	-	50	39,6	84,0	18,0	
	Contractuels et autres non-titulaires	2 115	267	2 382	39,6	75,9	13,6	
	Total non-titulaires	2 214	267	2 481	39,3	77,9	15,3	
Total ATSS	18 924	2 563	21 487	46,2	80,3	18,5		
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	189	12	201	55,1	26,9	0,0
		Inspecteurs IEN	27	13	40	53,3	32,5	0,0
		Personnels de direction d'établissement	60	5	65	51,6	30,8	0,0
		Personnels d'orientation	99	2	101	47,1	75,2	15,8
		Enseignants	63	153	216	51,1	50,0	4,2
		Conseiller principal d'éducation	3	1	4	43,8	75,0	0,0
	Total catégorie A	441	186	627	51,9	43,7	4,0	
	Non-titulaires	Contractuels et autres non-tit.	86	21	107	37,6	75,7	8,4
Total DIEO	527	207	734	49,8	48,4	4,6		
Ingénieurs, techniciens, recherche et formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	317	126	443	50,0	38,1	9,7
		Ingénieurs d'études	732	171	903	45,0	44,6	16,6
		Assistants ingénieurs	189	22	211	41,5	33,2	8,5
		Total catégorie A	1 238	319	1 557	46,0	41,2	13,6
	Catégorie B	Techniciens	773	77	850	42,8	29,6	11,2
	Catégorie C	Adjointes techniques	511	30	541	47,7	37,7	8,7
	Total titulaires	2 522	426	2 948	45,0	37,4	12,7	
Non-titulaires	Contractuels	1	1	2	60,0	50,0	50,0	
Total ITRF	2 523	427	2 950	45,4	37,3	12,0		
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	17	-	17	48,4	58,8	0,0
		Bibliothécaires	3	-	3	49,7	100,0	0,0
		Total catégorie A	20	-	20	48,6	65,0	0,0
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	5	-	5	47,4	100,0	20,0
		Assistants des bibliothèques	5	-	5	53,2	100,0	20,0
		Total catégorie B	10	-	10	50,3	100,0	20,0
Catégorie C	Magasinières	4	-	4	41,0	25,0	0,0	
Total bibliothèques	34	-	34	48,2	70,6	5,9		
Ensemble du personnel		22 008	3 197	25 205	46,1	74,6	18,1	
- dont total titulaires		19 707	2 908	22 615	46,8	74,2	18,4	
- dont total non-titulaires		2 301	289	2 590	39,2	77,7	15,3	

Présentation

Les personnels d'encadrement supérieur gérés par la Direction de l'encadrement sont à 72,8 % des personnels de direction d'établissement (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège) [1]. 3 600 personnes appartiennent à des corps d'inspection, dont plus de un sur deux appartient au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale et moins de un sur trois est inspecteur d'académie ou inspecteur pédagogique régional.

L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. L'âge moyen des inspecteurs généraux, des inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux dépasse 55 ans, les administrateurs civils et les conseillers d'administration scolaire et universitaire ont en moyenne moins de 50 ans. La proportion de femmes de 43,7 %, est beaucoup moins importante que parmi les autres personnels, bien que la part qu'elles représentent continue à progresser, + 1 % par rapport à janvier 2009. C'est parmi les personnels de direction d'établissement qu'elles sont les plus nombreuses (44,9 %) ou parmi les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire (44,7 %).

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

■ **Programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information...".

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel d'encadrement supérieur, janvier 2010 (1) (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs	Âge moyen	50 ans et plus (%)	Part des femmes (%)	
Administration centrale	Administrateurs civils	68	49,5	50,0	23,5	
	Secrétaire général, directeur général, directeurs adm. centrale	9	52,2	66,7	33,3	
	Sous-directeurs de l'administration centrale	29	53,1	79,3	34,5	
	Chefs de service de l'administration centrale	24	53,7	83,3	25,0	
	Directeurs de projet et experts de haut niveau	11	56,5	90,9	63,6	
Services académiques, établissements publics locaux d'enseignement, enseignement supérieur	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	62	55,5	80,6	29,0	
	Administrateurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	332	52,1	66,9	42,5	
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	707	49,4	56,3	43,4	
	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur (Directeurs généraux des services)	55	51,8	63,6	30,9	
	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	47	51,4	70,2	44,7	
	Personnels de direction d'établissement	13 171	50,6	59,0	44,9	
	Corps d'inspection	Inspecteurs généraux - IGEN - IGAENR	228	57,6	93,4	27,6
		Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 090	53,2	73,4	39,1
Inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'ens. technique		2 129	51,9	66,9	43,3	
Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux		98	55,9	88,8	23,5	
Inspecteurs d'académie adjoints		38	52,0	73,7	34,2	
Total		18 098	51,0	61,7	43,7	

(1) Personnels gérés par la Direction de l'encadrement. Une partie de ces personnels est également recensée dans l'indicateur 9.18.

Présentation

Le nombre de postes ouverts au recrutement 2009 de personnels enseignants du second degré public est identique à celui de 2008. 9 950 postes ont été offerts : 2 005 postes à l'agrégation, 5 753 au CAPES, 400 au CAPEPS, 254 au CAPET et 1 538 au CAPLP [1] [3]. En conséquence, le nombre d'admis est quasiment stable (- 0,1 %), soit 9 896 lauréats contre 9 908 en 2008. 84 % des admissions résultent des concours externes (dont 0,4 % au troisième concours du CAPES) et 16 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,5 % des postes offerts ont été pourvus (99,6 % en 2008). Le taux de réussite global s'améliore, 14,3 % au lieu de 12,8 % en 2008. En 2009, 1 756 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 776 au CAFEP et 980 au CAER [2] [3]. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 8,9 %) reste inférieure à celle du nombre de postes (- 23,3 %). Le taux de couverture poursuit sa progression, 89,9 % des postes ont été pourvus contre 75,7 % en 2008. Le rendement est de nouveau en 2009 légèrement plus élevé au CAFEP (91,9 %) qu'au CAER (88,3 %).

Dans le premier degré public, 7 905 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 7 000 pour les concours externes (dont 290 pour le troisième concours et 133 pour le concours externe spécial de langues régionales), 740 pour le premier concours interne (réservé aux instituteurs titulaires) et 165 pour les seconds concours internes [4].

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.
- MEN-MESR DGRH.

Définitions

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours réservés**, organisés de 1997 à 2000 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Perben", (loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996), puis de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP.** Voir sigles en fin d'ouvrage.

■ **CAFEP.** Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes.

■ **CAER.** Concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 05.16, 06.10, 07.34, 08.21, 09.26 (second degré) ; 05.17, 06.20, 07.28, 09.12 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

Les concours de recrutement des enseignants

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM)

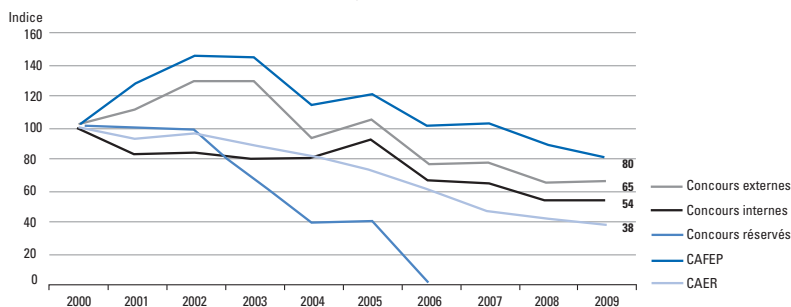
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agrégation	Postes	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005
	Admis	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995
CAPES	Postes	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753
	Admis	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726
CAPEPS (1)	Postes	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400	400
	Admis	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400	400
CAPET	Postes	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254	254
	Admis	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254	254
CAPLP	Postes	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538
	Admis	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521
Tous concours second degré public	Postes	18 770	19 000	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950
	Admis	17 901	18 790	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896
Concours externes	Postes	12 965	14 335	17 140	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350
	Admis	12 743	14 169	16 381	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314
Concours internes	Postes	3 070	2 465	2 490	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600
	Admis	2 942	2 445	2 458	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582
Concours réservés	Postes	2 735	2 200	2 300	1 570	930	950
	Admis	2 216	2 176	2 147	1 476	879	878

(1) Depuis 2007, le concours interne du CAPEPS n'est pas ouvert.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAFEP	Contrats	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776
	Admis	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713
CAER	Contrats	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980
	Admis	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865
Tous concours second degré privé	Contrats	4 350	4 350	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756
	Admis	3 144	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM)



[4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	7 000	80 637	44 907	7 014	15,6	1 163
Premier concours interne	740	1 205	780	566	72,6	11
Seconds concours internes	165	1 686	576	148	25,7	8
Total	7 905	83 528	46 263	7 728	16,7	1 182

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial est comptabilisé avec le second concours interne.

Présentation

Si le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des enseignants du second degré public est resté inchangé aux deux dernières sessions, les candidats inscrits et présents aux concours externes sont moins nombreux, respectivement - 13,4 % et - 11,2 % [1]. Légèrement inférieures, les baisses se vérifient aussi parmi les inscrits et les présents aux concours internes. Aux concours externes, la diminution du nombre de présents conjuguée à la stabilité du nombre d'admis entraîne un meilleur taux de réussite, passant de 15 % à 16,9 %. Corollaire d'une baisse du nombre de présents (- 9,2 %) supérieure à celle des admis (- 0,6 %), le taux de réussite aux concours internes s'améliore ; il demeure cependant deux fois moins élevé qu'aux concours externes. Globalement, le taux de couverture aux concours externes s'établit à 99,6 % comme en 2008, tandis qu'il fléchit aux concours internes (98,9 % au lieu de 99,5 % en 2008).

Les évolutions sont très contrastées à l'agrégation : le nombre de candidats présents diminue cinq fois plus au concours externe qu'au concours interne. Le CAPES externe représente à lui seul 51,7 % des postes offerts à la session 2009. 5 131 candidats ont été admis à ce concours, soit un lauréat pour cinq présents contre un pour près de six en 2008. Le CAPES externe conserve le taux de réussite le plus élevé (20,2 %) parmi tous les concours. Le CAPEPS externe présente des baisses parmi les plus marquées des nombres d'inscrits et de présents. De tous les concours, le CAPLP externe et le CAPLP interne sont les seuls à enregistrer une augmentation du nombre d'admis, respectivement + 1,4 % et + 2,3 %, malgré le recul des candidats inscrits et présents. Le taux de réussite au CAPLP interne est le plus élevé des concours internes. Stable pour la plupart des concours, le taux de couverture faiblit au CAPES interne tandis qu'il progresse aux CAPLP externe et interne.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Définitions

- **Admis.** Candidats admis sur liste principale.
- **Définition des concours, des présents, des taux.** Voir 9.20.
- **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie (agrégation et CAPES) ; physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (CAPES).
- **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).
- **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien (agrégation et CAPES) ; hébreu, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).
- **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).
- **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).
- **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, anglais-lettres (CAPLP).
- **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique électrotechnique, transports, biotechnologie-santé environnement, soins personnels, hôtellerie-tourisme (CAPLP), métiers arts appliqués, paramédical et social (CAPET et CAPLP) ; génie électrique (agrégation) ; technologie (CAPET).
- **Taux de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.
- **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 05.16, 06.10, 07.34, 08.21, 09.26.

– Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

[1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Disciplines scientifiques	512	6 732	3 646	512	14,0	193	4 532	3 351	193	5,8
Dont : Mathématiques	252	2 659	1 579	252	16,0	107	2 124	1 608	107	6,7
Sciences physiques, chimie	173	2 215	1 011	173	17,1	45	1 321	938	45	4,8
Sciences de la vie et de l'Univers	87	1 858	1 056	87	8,2	41	1 087	805	41	5,1
Disciplines littéraires et sc. humaines	307	5 782	3 442	307	8,9	254	4 184	2 841	254	8,9
Dont : Lettres modernes	90	1 296	827	90	10,9	106	1 692	1 179	106	9,0
Histoire	84	2 309	1 406	84	6,0
Histoire-géographie (1)	90	1 444	957	90	9,4
Langues	231	3 124	1 888	231	12,2	117	2 636	1 894	117	6,2
Dont : Anglais	128	1 684	1 030	128	12,4	56	1 385	980	56	5,7
Espagnol	48	843	514	48	9,3	30	893	640	30	4,7
Allemand	34	256	160	34	21,3	25	225	187	25	13,4
Disciplines technologiques	137	2 427	847	132	15,6	69	1 721	1 057	64	6,1
Dont : Économie et gestion	59	1 451	460	58	12,6	38	973	557	38	6,8
Mécanique	25	205	87	25	28,7	8	224	149	8	5,4
Génie mécanique	18	166	59	18	30,5	11	189	130	11	8,5
Disciplines artistiques	43	936	529	43	8,1	27	551	404	27	6,7
Éducation physique et sportive	15	534	201	15	7,5	100	1 595	1 128	100	8,9
Total Agrégation	1 245	19 535	10 553	1 240	11,8	760	15 219	10 675	755	7,1
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-11,0	-8,7	-0,3	1,0	0,0	-2,4	-1,6	-0,3	0,1
Disciplines scientifiques	1 645	10 000	7 376	1 632	22,1	193	2 818	1 899	193	10,2
Dont : Mathématiques	828	4 492	3 301	815	24,7	118	1 429	1 038	118	11,4
Physique-chimie	501	2 664	1 877	501	26,7	37	768	476	37	7,8
Sciences de la vie et de la Terre	316	2 844	2 198	316	14,4	38	621	385	38	9,9
Disciplines littéraires et sc. humaines	1 764	14 294	9 943	1 764	17,7	220	4 291	2 730	220	8,1
Dont : Lettres modernes	750	4 022	3 015	750	24,9	104	1 605	1 071	104	9,7
Histoire-géographie	616	5 432	4 028	616	15,3	60	1 192	714	60	8,4
Documentation	150	2 186	1 214	150	12,4	42	1 084	721	42	5,8
Langues	1 516	8 952	6 612	1 515	22,9	165	2 475	1 898	152	8,0
Dont : Anglais	955	4 433	3 283	955	29,1	108	1 222	930	95	10,2
Espagnol	365	2 828	2 165	365	16,9	39	921	701	39	5,6
Allemand	106	522	394	106	26,9
Disciplines artistiques	220	2 115	1 497	220	14,7	30	604	418	30	7,2
Total CAPES	5 145	35 361	25 428	5 131	20,2	608	10 188	6 945	595	8,6
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-14,4	-12,7	-0,3	2,5	0,0	-10,2	-9,9	-2,1	0,7
CAPEPS	400	3 313	2 697	400	14,8
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-25,1	-23,6	0,0	3,5
CAPET	242	4 167	2 017	242	12,0	12	346	172	12	7,0
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-9,2	-4,1	0,0	0,5	0,0	-7,0	-16,1	0,0	1,1
Disciplines d'enseignement général	475	7 448	4 374	475	10,9	30	955	554	30	5,4
Dont : Lettres-histoire	210	3 432	1 932	210	10,9
Mathématiques-sciences physiques	192	2 477	1 514	192	12,7	30	955	554	30	5,4
Disciplines technologiques	843	7 233	4 162	826	19,8	190	2 751	1 856	190	10,2
Dont : Économie et gestion	248	3 211	1 692	248	14,7	34	783	477	34	7,1
Biotechnologie-santé environnement	100	729	381	100	26,2	47	563	409	47	11,5
Génie mécanique de la maintenance	87	381	253	87	34,4	25	283	210	25	11,9
Total CAPLP	1 318	14 681	8 536	1 301	15,2	220	3 706	2 410	220	9,1
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-12,2	-5,9	1,4	1,1	0,0	-36,5	-30,6	2,3	2,9
Tous concours	8 350	77 057	49 231	8 314	16,9	1 600	29 459	20 202	1 582	7,8
Évolution 2009/2008 (2)	0,0	-13,4	-11,2	0,0	1,9	0,0	-11,1	-9,2	-0,6	0,6

(1) Pour l'agrégation interne, les disciplines Histoire et Géographie sont regroupées.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

Le nombre de candidats inscrits aux concours de recrutement des personnels de direction poursuit sa progression en 2009 (+ 17,6 %), une évolution amorcée en 2008 (+ 7,6 %) après la baisse des candidatures en 2007 (- 9,1 %), première session organisée selon les nouvelles modalités des concours [1]. Au concours de 1^{re} classe (C1), le nombre de candidats inscrits connaît une forte augmentation (+ 31 %). Néanmoins, les postes ouverts sont moins nombreux en 2009 (- 9,1 %), et les évolutions sont très contrastées entre les deux concours. Au concours de 1^{re} classe (C1), le nombre de postes ouverts régresse de 25 % par rapport à la session 2008 tandis que le nombre d'admis au C1 est quasiment similaire. En revanche, au concours de 2^e classe (C2), le nombre de postes enregistre une diminution plus modérée (- 7,5 %) et identique à celle des admis. Le taux de rendement s'établit à 100 % pour les deux concours. Le taux de réussite global fléchit, passant de 26,7 % en 2008 à 21,5 % en 2009.

En augmentation depuis trois années consécutives, le nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEN diminue de nouveau en 2009 (- 5,6 %) [2]. Par contre, le phénomène d'augmentation des inscriptions se confirme (+ 21,7 %) ; en particulier, le nombre de candidats inscrits dans la spécialité "enseignement du premier degré" a augmenté de plus de 30 %. Toutes spécialités confondues, le ratio de candidats inscrits par rapport au nombre de postes offerts augmente, passant de 4,8 en 2008 à 6,2 en 2009. Simultanément, le ratio admis/inscrits faiblit. L'ensemble des postes, à l'exception d'un poste en enseignement technique, a été pourvu.

Au concours de recrutement des IA-IPR, si le nombre de candidatures enregistre une hausse de 7,7 %, le nombre de postes ouverts diminue de 15,7 % par rapport à 2008 : le ratio "candidats-poste" s'élève à 3,4 au lieu de 2,6 en 2008 [3]. Plus sélective, la spécialité "administration et vie scolaires" affiche un ratio supérieur à 6 candidats pour un poste offert. En revanche, huit spécialités (langues, philosophie...) présentent un ratio inférieur ou égal à 2. La baisse du nombre d'admis (- 4,6 %), conjuguée à celle plus marquée des postes, génère une nette progression du taux de couverture : 91,2 % contre 80,6 % en 2008.

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement et de formation relevant de l'Éducation nationale** sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990, et l'arrêté du 25 octobre 1990 modifié par les trois arrêtés du 28 juillet 2003, du 4 septembre 2006 et du 25 janvier 2008.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de rendement, de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Sources : MEN-Direction de l'encadrement.

[1] Concours des personnels de direction, session 2009

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis	% admis/présents
Première classe - C1	60	207	183	111	60	32,8
Deuxième classe - C2	740	3 770	3 539	1 160	740	20,9
Total 2009	800	3 977	3 722	1 271	800	21,5
Rappel 2008	880	3 382	3 222	1 307	861	26,7
Rappel 2007	800	3 143	2 924	1 137	761	26,0

[2] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale, session 2009

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Enseignement du premier degré	119	726	270	119	100,0	16,4
Information et orientation	12	46	26	12	100,0	26,1
Enseignement technique	26	195	63	25	96,2	12,8
Économie et gestion	8	67	20	8	100,0	11,9
Sciences et techniques industrielles	15	114	35	14	93,3	12,3
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	3	14	8	3	100,0	21,4
Enseignement général	11	75	26	11	100,0	14,7
Lettres-Langues vivantes	1	17	4	1	100,0	5,9
Lettres-Histoire et géographie	2	29	6	2	100,0	6,9
Mathématiques-Sciences physiques	8	29	16	8	100,0	27,6
Total 2009	168	1 042	385	167	99,4	16,0
Rappel 2008	178	856	384	177	99,4	20,7
Rappel 2007	130	850	328	130	100,0	15,3

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2009

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Administration et vie scolaires	15	97	35	15	100,0	15,5
Allemand	2	4	4	2	100,0	50,0
Anglais	6	13	8	6	100,0	46,2
Arts plastiques	1	6	3	1	100,0	16,7
Chinois	1	1	1	1	100,0	100,0
Économie et gestion	8	16	10	5	62,5	31,3
Éducation musicale	1	6	3	1	100,0	16,7
Éducation physique et sportive	9	22	13	8	88,9	36,4
Espagnol	3	6	5	2	66,7	33,3
Histoire et géographie	7	32	16	7	100,0	21,9
Italien	1	1	1	1	100,0	100,0
Lettres	8	19	11	7	87,5	36,8
Mathématiques	8	20	14	8	100,0	40,0
Philosophie	1	2	1	.	.	.
Sciences de la vie et de la Terre	5	14	7	5	100,0	35,7
Sciences économiques et sociales	1	3	3	1	100,0	33,3
Sciences physiques et chimiques	7	22	13	7	100,0	31,8
STI - option sciences industrielles	5	19	12	5	100,0	26,3
STI - option arts appliqués	1	2	2	1	100,0	50,0
STI - option biotechnologies génie biologique	1	1	1	.	.	.
Total 2009	91	306	163	83	91,2	27,1
Rappel 2008	108	284	167	87	80,6	30,6
Rappel 2007	110	295	178	104	94,5	35,3

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

En 2009, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1][2]. Aucun concours interne n'a été ouvert depuis 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été admis ; les nombres de postes et de lauréats demeurent stables depuis trois sessions. En revanche, les candidats sont moins nombreux (- 11,4 %) ; 40 candidats sont inscrits pour un poste offert en 2009 contre 45,2 en 2008. Ce ratio reste contrasté selon le concours : 44,7 candidats inscrits pour un poste offert au concours de CPE en 2009 et 21,6 à celui de COP. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours. Le taux de réussite est toujours plus élevé au concours externe de COP (11,2 %) qu'au concours externe de CPE (4,2 %) [3].

Toujours majoritaires, les femmes constituent 78,4 % des lauréats pour 74,6 % des présents. Le taux de féminisation s'élève à 86 % au concours externe de COP. Le taux de réussite des lauréates aux deux concours reste supérieur à celui des lauréats (5,1 % contre 4,1 %). L'âge moyen des admis aux différents concours est de 28,7 ans comme en 2008 (28,6 ans pour les femmes et 29,2 ans pour les hommes). Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent près de la moitié des admis au concours externe de CPE ; les lauréats issus des IUFM représentent plus d'un tiers des admis à ce concours [4]. Deux lauréats sur cinq au concours externe de COP sont des conseillers d'orientation intérimaires. Malgré un léger recul, la majorité des lauréats possède une licence (58,8 % contre 63,6 % en 2008), leur part étant plus élevée au concours externe de CPE. Conjointement, la part des lauréats titulaires d'une maîtrise se renforce (25,5 % au lieu de 20,5 %) au concours de CPE, comme celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 5 ou plus au concours de COP, passant de 18 % à 22 %.

Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

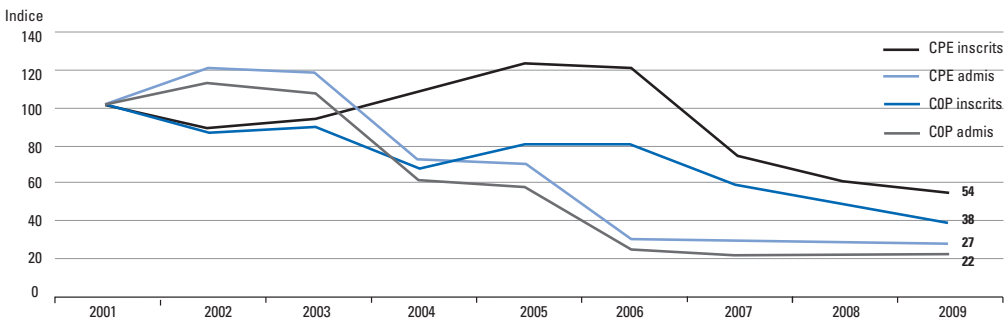
[1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3^e concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	918	865	525	510	220	200	200	200
	Inscrits	14 719	15 481	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930
	Admis	883	865	525	510	220	200	200	200
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	Postes	252	240	135	130	55	50	50	50
	Inscrits	2 422	2 482	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082
	Admis	252	240	135	130	55	50	50	50
Tous concours	Postes	1 170	1 105	660	640	275	250	250	250
	Inscrits	17 141	17 963	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012
	Admis	1 135	1 105	660	640	275	250	250	250

(1) Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin".

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

[2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2001) (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	8 930	4 757	200	4,2	76,5	28,6
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 082	445	50	11,2	86,0	29,5
Total	250	10 012	5 202	250	4,8	78,4	28,7
Rappel 2008	250	11 303	5 414	250	4,6	82,8	28,7
Évolution 2009/2008 (1)	0,0	-11,4	-3,9	0,0	0,2	-4,4	

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Conseillers principaux d'éducation	Conseillers d'orientation - psychologues	Tous concours
Élèves IUFM	70	1	71
Étudiants	6	8	14
Pers. d'éducation et de surveillance	97	3	100
Conseillers d'orientation intérimaire	1	18	19
Secteur privé	14	15	29
Autres (1)	12	5	17
Toutes origines	200	50	250
Niveau I (bac + 5 ou plus)	20	11	31
Niveau II	178	32	210
Dont : licence	124	23	147
maîtrise	51	.	51
Autres (2)	2	7	9
Tous niveaux de diplômes	200	50	250

(1) Autres (contractuels, enseignants et fonctionnaires stagiaires).

(2) Autres (dispense de titre et autres diplômes).

Présentation

À la session 2009, 3 144 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement des personnels ATSS, soit une hausse globale de 22,5 % : 2 830 (+ 26,5 %) aux concours déconcentrés et 314 (- 4,6 %) aux concours nationaux [1]. Les évolutions sont très marquées selon la filière. Si le nombre de postes progresse nettement dans la filière administrative (+ 41,1 %), il augmente de 14,2 % dans la filière laboratoire tandis qu'il diminue dans la filière sociale et de santé (- 3 %). 2 954 candidats ont été reçus contre 2 348 en 2008, soit + 25,8 %. Ces admis sont principalement issus de la filière administrative (64 %) et de la filière sociale et de santé (24,1 %) ; la filière laboratoire représente 11,9 % des lauréats [2]. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 58,1 % des admissions résultent des concours externes et 41,9 % des concours internes. Les recrutements, externes comme internes, se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits et de candidats présents au regard de celui des admis. Toutefois, si les inscrits et les présents sont plus nombreux aux concours externes, leur nombre fléchit aux concours internes. Semblable pour les deux types de recrutement, le taux de réussite global s'élève à 8,7 % et s'améliore principalement aux concours internes. Il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (5,5 %) et le plus élevé aux concours internes de personnels médico-sociaux (39,3 %) [3]. Le taux de couverture aux concours internes (97 %) reste supérieur à celui des concours externes (91,9 %) ; l'écart de rendement selon la nature du recrutement s'est accentué en un an de 3,8 à 5,1 points. Globalement, 94 % des postes ont été pourvus en 2009 contre 91,5 % en 2008.

En 2009, le recrutement des personnels des bibliothèques se caractérise par des augmentations spectaculaires, corollaire sans doute en partie de la nouvelle organisation des épreuves par académie [4]. 195 postes sont offerts aux différents concours, soit le double de postes offerts en 2008. Néanmoins, si le nombre de candidats inscrits (16 042) enregistre une hausse très importante, seulement 7 093 d'entre eux se sont présentés à la première épreuve, soit une déperdition de 55,8 % (46 % en 2008), respectivement 57,3 % aux concours externes et 48,8 % aux concours internes. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (7,2 %) qu'aux concours externes (1,6 %). 100 % des postes ont été pourvus en 2009 pour chacun des concours.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN. MEN-MESR DGRH.

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS).** Les concours sont organisés : au niveau national pour les corps de catégorie A (AAENES, médecins et conseillers techniques de service social) et pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique (techniciens de l'Éducation nationale, adjoints techniques des établissements d'enseignement, maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil), appelés à être dans les collèges et lycées s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AAENES.** Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les décrets n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 et n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 fixent les dispositions relatives à la création du corps des attachés d'administration.

■ **SAENES, ADJAENES.** Respectivement, secrétaire administratif et adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 fixe les dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs.

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours organisés par la Direction Générale des Ressources Humaines des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la session 2009. Dorénavant il y a autant de centres d'examens que d'académies où sont enregistrés des candidats.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le concours unique de médecin, les concours externe et interne d'assistant de service social.

■ **Admis,** taux de couverture (ou rendement), taux de réussite : voir 9.25.

■ **Taux de couverture, de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

■ **SVT.** Sciences de la vie et de la Terre.

[1] Concours des personnels ATSS, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1) (2)	-	-	-	-	-	157	3 888	2 375	157	6,6
Secrétaire administratif	436	16 026	7 763	431	5,6	422	9 671	6 009	421	7,0
Adjoint administratif de 1 ^{er} classe	444	12 940	8 177	444	5,4	438	5 629	3 998	438	11,0
Total filière administrative	880	28 966	15 940	875	5,5	1 017	19 188	12 382	1 016	8,2
Évolution 2009/2008 (6)	55,5	17,2	16,1	54,6	1,4	30,7	-6,0	-4,5	30,9	2,2
Médecin de l'Éducation nationale (2) (3)	46	58	45	28	62,2	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (2) (4)	-	-	-	-	-	41	139	108	41	38,0
Assistant de service social	75	430	283	71	25,1	40	42	32	14	43,8
Infirmier (5)	643	2 100	1 607	558	34,7	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	764	2 588	1 935	657	34,0	81	181	140	55	39,3
Évolution 2009/2008 (6)	4,5	-4,5	-0,6	4,5	1,7	-42,1	-18,5	-17,6	-24,7	-3,6
Technicien de laboratoire (2)	14	1 904	1 030	14	1,4	56	1 136	870	56	6,4
dont : Spé. A. SVT et biotechnologie	5	972	503	5	1,0	18	515	406	18	4,4
Spé. B. sc. physiques et chimiques	9	932	527	9	1,7	38	621	464	38	8,2
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	211	1 715	803	171	21,3	121	1 127	828	110	13,3
Total filière laboratoire	225	3 619	1 833	185	10,1	177	2 263	1 698	166	9,8
Évolution 2009/2008 (6)	15,4	1,7	-6,7	26,7	2,7	12,7	-7,4	-10,6	5,1	1,5
Total 2009	1 869	35 173	19 708	1 717	8,7	1 275	21 632	14 220	1 237	8,7
Évolution 2009/2008 (6)	25,3	13,5	11,7	28,0	1,1	18,6	-6,3	-5,4	22,8	2,0

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour ces concours nationaux, les postes offerts sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours ATSS déconcentrés et nationaux, 6 candidats sont admis (aucun aux concours nationaux) pour 244 inscrits et 157 présents.

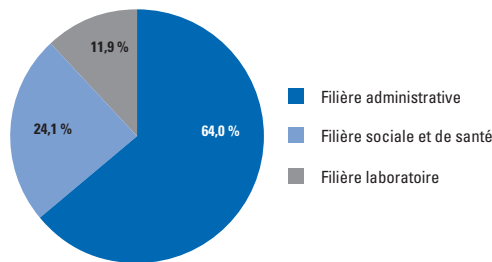
(3) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(4) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

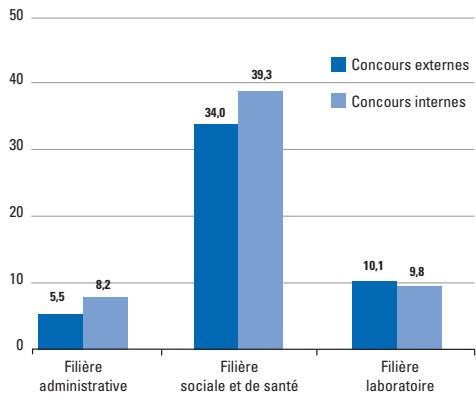
(5) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(6) Évolution en point.

[2] Répartition des lauréats aux concours ATSS selon la filière (France métropolitaine + DOM)



[3] Taux de réussite selon la filière (%) (France métropolitaine + DOM)



[4] Concours des personnels des bibliothèques, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur (1)	18	1 954	742	71	18	25	353	184	32	25
Bibliothécaire	18	4 517	2 284	73	18	14	848	437	51	14
Bibliothécaire adjoint spécialisé	39	1 490	482	93	39	36	606	302	83	36
Magasinier principal	15	5 252	2 136	38	15	30	1 022	526	77	30
Total 2009	90	13 213	5 644	275	90	105	2 829	1 449	243	105
Rappel 2008	48	4 070	2 006	222	48	50	1 204	842	123	49

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

Remarque : Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours des personnels des bibliothèques confondus, on dénombre 127 inscrits, 53 présents et 3 admissibles.

Présentation

À la session 2009, 2 394 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF, contre 2 796 en 2008, soit une baisse de 14,4 % [1]. On compte ainsi 1 211 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche (IGR), d'études (IGE) et assistants ingénieurs (ASI), 677 pour les techniciens, seul corps de catégorie B, et 506 pour les adjoints techniques de catégorie C. Trois postes sur cinq ont été ouverts aux concours externes. Les concours internes d'ASI et de technicien sont les seuls concours à enregistrer une augmentation du nombre de postes. Le ratio "candidatures-poste" passe de 19,4 à 21,6. Les concours externes restent plus sélectifs : globalement, on recense 28 inscriptions pour un poste ouvert. Ce ratio reste plus élevé pour les concours de catégorie A, avec 47,4 inscriptions pour un poste aux concours externes d'ASI, contre 9,7 en catégorie B et 10,1 en catégorie C. Inférieur pour les concours internes, ce rapport s'établit à 12,5 candidatures pour un poste ouvert : 22,3 aux concours d'ASI pour 9,1 à ceux d'IGR. 2 172 candidats ont été reçus à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 90,7 % au lieu de 89,4 % en 2008. De forts contrastes persistent : 97,9 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 81,3 % des postes aux concours d'IGR. Les taux de couverture aux concours internes (92,2 %) demeurent supérieurs à ceux des concours externes (89,7 %), à l'exception des concours d'IGE et d'ASI pour lesquels cette tendance s'inverse. Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 775 candidats dont 1 195 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Le taux de réussite passe de 5,2 % en 2008 à 4,9 % en 2009 ; les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B (13,6 %) et C (12,2 %).

La répartition des lauréats selon le corps et la branche d'activité professionnelle (BAP) montre d'importantes disparités par nature de recrutement. Globalement, la BAP J rassemble plus d'un tiers des lauréats ; cette part s'élève à 47,7 % aux concours internes contre 24,8 % aux concours externes. Par ailleurs, 17,9 % des admis aux concours externes proviennent de la BAP E et 16,8 % des lauréats aux concours internes appartiennent à la BAP G. La BAP D présente la plus faible représentativité tant aux concours externes (1,6 %) qu'internes (0,1 %).

Sources : MEN-Direction générale des ressources humaines.

Définitions

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi-type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ils comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

À la session 2009, la BAP I est remplacée par la BAP J. La nomenclature est la suivante : A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques et sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique, statistique et calcul scientifique (ISCS) ; F : Information, documentation, culture, communication, édition, TICE (IDCCET) ; G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration (PLPR) ; J : Gestion et pilotage (GP).

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF, session 2009 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieur de recherche (IGR)	A	13	228	226	94	13	3	5	5	3	2
	B	12	373	362	220	11
	C	25	548	506	276	23	2	4	4	4	2
	D	4	76	75	35	3	1	2	2	2	1
	E	41	1 040	1 004	363	31	23	381	380	170	21
	F	5	98	95	18	4	4	14	14	3	3
	G	19	180	171	75	15	6	37	37	29	6
	J	40	1 177	1 117	317	28	37	246	244	149	28
Total		159	3 720	3 556	1 398	128	76	689	686	360	63
Ingénieur d'études (IGE)	A	29	1 542	1 537	437	28	10	89	89	74	10
	B	19	793	783	264	18	3	18	18	13	3
	C	39	1 047	1 025	519	37	3	16	15	11	3
	D	12	504	504	188	10
	E	105	4 520	4 487	1 858	90	39	606	605	267	29
	F	50	3 506	3 472	890	47	20	192	183	87	18
	G	48	983	968	517	41	10	82	79	38	8
	J	112	6 673	6 608	1 923	97	64	1 350	1 336	573	49
Total		414	19 568	19 384	6 596	368	149	2 353	2 325	1 063	120
Assistant ingénieur (ASI)	A	20	983	657	233	20	16	179	179	77	14
	B	8	225	124	60	8	9	55	55	26	9
	C	30	604	306	233	30	16	100	92	72	15
	D	2	41	19	9	2
	E	52	2 975	1 594	710	48	30	810	810	447	30
	F	19	791	404	161	18	16	201	190	96	14
	G	28	452	323	153	20	25	307	284	105	18
	J	50	3 828	1 971	640	47	92	2 901	2 893	1 004	82
Total		209	9 899	5 398	2 199	193	204	4 553	4 503	1 827	182
Technicien RF	A	60	309	204	165	60	25	97	97	69	25
	B	23	202	111	54	22	11	46	46	22	11
	C	65	173	108	79	62	17	39	38	29	16
	D	5	26	15	10	5
	E	56	587	434	168	56	27	162	151	62	26
	F	30	371	237	77	29	20	133	132	54	20
	G	39	189	120	66	33	52	319	315	117	52
	J	82	1 617	884	243	81	165	1 998	1 981	523	165
Total		360	3 474	2 113	862	348	317	2 794	2 760	876	315
Adjoint technique	A	43	206	134	97	41	35	78	76	58	34
	B	9	96	50	31	9	8	25	25	16	7
	C	14	54	31	25	11	4	7	7	5	4
	D
	E
	F	13	188	75	42	12	8	64	62	27	7
	G	124	501	366	201	90	77	312	297	161	69
	J	60	1 608	1 125	256	60	111	1 481	1 468	457	111
Total		263	2 653	1 781	652	223	243	1 967	1 935	724	232
Ensemble	A	165	3 268	2 758	1 026	162	89	448	446	281	85
	B	71	1 689	1 430	629	68	31	144	144	77	30
	C	173	2 426	1 976	1 132	163	42	166	156	121	40
	D	23	647	613	242	20	1	2	2	2	1
	E	254	9 122	7 519	3 099	225	119	1 959	1 946	946	106
	F	117	4 954	4 283	1 188	110	68	604	581	267	62
	G	258	2 305	1 948	1 012	199	170	1 057	1 012	450	153
	J	344	14 903	11 705	3 379	313	469	7 976	7 922	2 706	435
Total		1 405	39 314	32 232	11 707	1 260	989	12 356	12 209	4 850	912
Rappel 2008		1 616	40 361	34 066	12 154	1 416	1 180	13 902	13 596	5 262	1 083

Présentation

Par la formation continue, les enseignants visent principalement à optimiser leurs connaissances et leur savoir-faire grâce à des modules de formation. Le développement des compétences professionnelles est de loin le premier objectif de formation de l'ensemble des enseignants [1]. Viennent ensuite des objectifs différents selon les niveaux : "information, coordination animation" pour les enseignants du second degré, "formation et adaptation statutaire" pour les enseignants du premier degré.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les actions de formation continue représentent un total de 1 547 800 journées-stagiaires (688 200 pour le premier degré et 859 600 pour le second degré) pour 575 500 stagiaires formés (154 300 dans le premier degré et 421 200 dans le second degré) [2].

Dans le premier degré, près des trois quarts des stagiaires formés (73,8 %) le sont pour une durée inférieure ou égale à quatre jours, pour un volume de 34 % de journées-stagiaires et de 70,9 % des modules réalisés. Dans le second degré, les stagiaires sont formés principalement pour une période inférieure à cinq jours (97,1 %), pour un volume de 79,1 % de journées-stagiaires et de 91,1 % des modules réalisés. Par rapport à 2006-2007, le nombre de modules réalisés a diminué de 4 % quel que soit le niveau d'enseignement, mais le nombre de stagiaires formés a diminué deux fois plus dans le premier degré que dans le second degré. Le coût de la formation continue atteint en 2007-2008, 33,6 millions d'euros (soit 6 % de moins qu'en 2006-2007) dont 21,6 millions pour le second degré (soit 3,4 millions de moins que l'année précédente) [3]. Trois cinquièmes des dépenses concernent les frais de transports et de séjours (65,3 % dans le premier degré et 56,5 % dans le second degré), suivi des frais de fonctionnement pour un quart des dépenses (20,2 % dans le premier degré et 28,4 % dans le second degré).

Sources : MEN DGESCO / Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

Définitions

■ **La formation continue des enseignants** a pour mission d'assurer à tous les personnels que tout au long de leur carrière, qu'ils aient ou non bénéficié d'une période de formation initiale, ils demeurent performants et soient dotés des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions de l'école et donc, à la réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés. Les dispositifs et modules qui constituent les Plans académiques de formation (PAF) sont proposés et mis en œuvre par des opérateurs de formation en réponse à un appel d'offres qui correspond au cahier des charges de la formation académique des personnels. Les opérateurs sont les IUFM, les enseignants déchargés, les universités, le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), les organismes culturels, les partenaires associatifs, les entreprises et les autres ministères.

■ **Dispositif.** Parcours de formation constitué de modules et caractérisé principalement par un objectif de formation.

■ **Module.** Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules et caractérisé principalement par un contenu de formation.

■ **Stagiaire.** Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

■ **Journée-stagiaire.** Six heures de formation pour un stagiaire.

■ **Stagiaire formé.** Stagiaire qui a assisté au moins aux deux tiers de la formation à laquelle il était convoqué (module par module).

■ **Taux de satisfaction.** Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

[1] Les objectifs de la formation continue des enseignants en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Objectifs de formation	Enseignants du premier degré				Enseignants du second degré			
	Candidatures déposées (1)	Candidatures retenues (1)		Taux de satisfaction	Candidatures déposées (1)	Candidatures retenues (1)		Taux de satisfaction
		Nombre	%			Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	187 004	134 213	64,3	71,8	596 734	527 415	73,0	88,4
Adaptation à l'emploi	20 110	19 693	9,4	97,9	24 117	23 720	3,3	98,4
Formation / adaptation statutaire	21 300	20 781	10,0	97,6	7 231	7 206	1,0	99,7
Compétences liées aux activités de formation	13 040	10 046	4,8	77,0	51 326	45 766	6,3	89,2
Information, coordination, animation	9 397	9 179	4,4	97,7	61 681	61 054	8,5	99,0
Formation qualifiante	3 846	3 276	1,6	85,2	24 603	23 381	3,2	95,0
Développement personnel et culturel	4 086	2 866	1,4	70,1	12 457	8 632	1,2	69,3
Élaboration de ressources	4 740	4 493	2,2	94,8	10 415	10 084	1,4	96,8
Formation diplômante	3 235	2 520	1,2	77,9	3 503	3 309	0,5	94,5
Conception et org. de la formation	1 489	1 445	0,7	97,0	10 791	10 558	1,5	97,8
Reconversion	201	143	0,1	71,1	933	892	0,1	95,6
Total	268 448	208 655	100,0	77,7	803 791	722 017	100,0	89,8

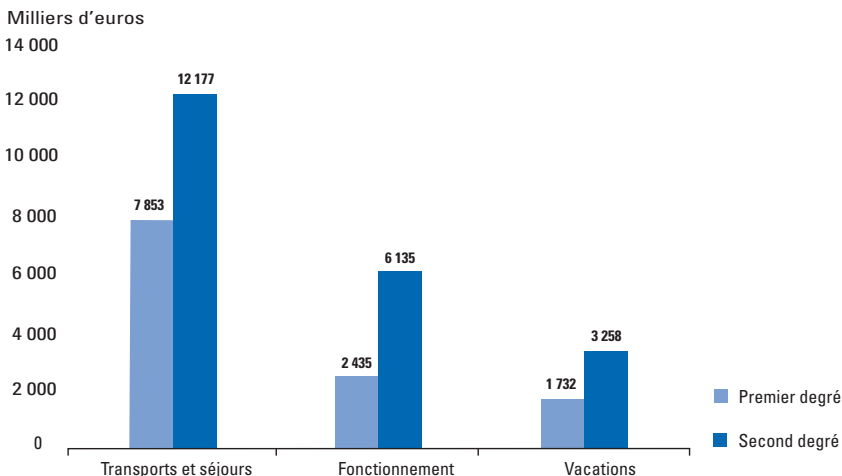
(1) Toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation sont comptabilisées. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

[2] Nombre de jours de formation continue des enseignants en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Enseignants du premier degré						Enseignants du second degré					
	Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires		Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
4 jours et moins	6 891	70,9	113 888	73,8	234 171	34,0	26 117	91,1	409 016	97,1	679 656	79,1
Plus de 4 jours	2 823	29,1	40 429	26,2	454 040	66,0	2 552	8,9	12 184	2,9	179 901	20,9
Total	9 714	100,0	154 317	100,0	688 211	100,0	28 669	100,0	421 200	100,0	859 557	100,0
Rappel 2006-2007	10 152		157 504		707 573		29 876		425 124		896 876	

[3] Répartition des dépenses de formation continue des premier et second degrés (milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM)



10 Budget, coûts et financement

10

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	328
10.2	Le budget : analyse et évolution	330
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	332
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	334
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	336
10.6	La taxe d'apprentissage	338
10.7	Les bourses nationales du second degré	340
10.8	L'aide aux étudiants	342
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	344
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	346

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux ou extra-scolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2008, à 129,4 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 6,6 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 107,5 milliards d'euros (soit 83,0 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 8,2 %. Les 8,8 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fourniture, manuels scolaires, etc.

La dépense d'enseignement se répartit entre enseignement du second degré (40,5 %), enseignement du premier degré (28,0 %), enseignement du supérieur (20,1 %), formation continue et autres activités extra-scolaires (11,4 %).

La dépense intérieure d'éducation est assurée par l'État pour 56,6 % du financement final total, les collectivités territoriales 25,2 %, les ménages 11,0 %, les entreprises 6,6 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) et les autres administrations publiques 0,6 % [2].

En termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 60,0 %. En revanche, celles des collectivités territoriales – 23,8 % – et surtout des ménages – 7,9 % – sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,1 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Compte provisoire de l'éducation pour 2008.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01.
- "Le compte de l'Éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), n° à paraître (années 1999 à 2005 et 2006 à 2008), MEN-MESR DEPP.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

■ **Éducation nationale.** Dans les tableaux ci-contre, l'Éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées telles les écoles primaires, les collèges, les lycées, les universités, les centres de formation d'apprentis (CFA).

■ **Enseignement de type extra-scolaire.** Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

■ **Financeur initial.** Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation (DIE).** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

Le financement de la dépense intérieure d'éducation

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2008 - dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire)

(France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

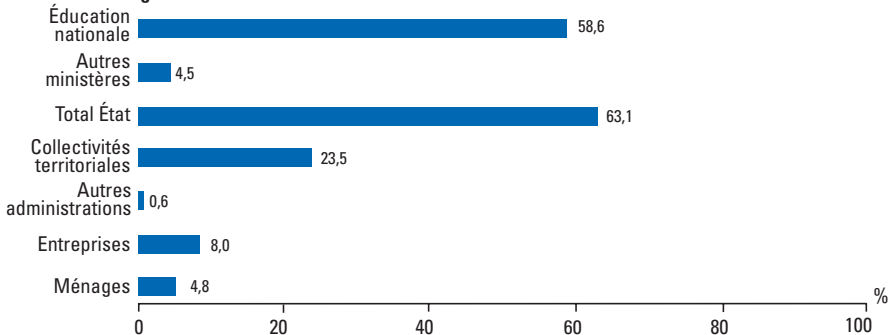
		Éducation nationale	Autres ministères (1)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	18 329	82	18 412	11 143		1	582	30 138
	Second degré	30 335	1 361	31 696	9 303	388	995	1 094	43 475
	Enseignement supérieur	13 957	1 560	15 517	2 226	223	1 667	1 965	21 598
Enseignement de type extra-scolaire		509	1 796	2 305	2 572	31	5 892	1 473	12 273
Total dépense intérieure d'enseignement		63 131	4 799	67 930	25 244	642	8 555	5 114	107 484
Activités annexes	Restauration, héberg.	1 669	212	1 880	4 123	122	27	4 474	10 627
	Médecine scolaire	429		429	20				449
	Orientation	303		303	15		1	8	327
	Administration générale	2 417	330	2 746	703	€		14	3 463
Achats de biens et services liés	Transports scolaires	1		1	2 205			88	2 294
	Fournitures, livres scol.				302			2 263	2 566
	Habillement, leçons part.							2 213	2 213
Total dépense intérieure d'éducation		67 948	5 341	73 289	32 612	764	8 583	14 173	129 422

(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

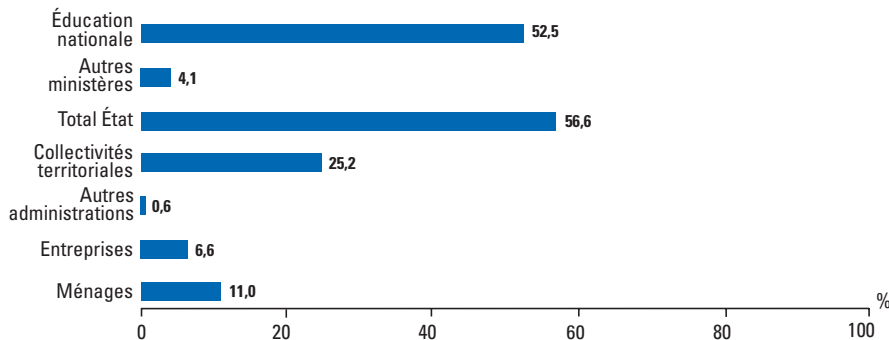
€ : moins de 1 million d'euros.

[2] Structures du financement final en 2008 (%) (France métropolitaine + DOM)

Activités d'enseignement



Ensemble des activités



Présentation

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le 1^{er} janvier 2006, les budgets des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sont présentés dans deux missions interministérielles : "Enseignement scolaire (MIES)" et "Recherche et Enseignement supérieur (MIRES)". En 2009, ces deux missions (hors agriculture) ont représenté 72,8 milliards d'euros de dépenses, soit 25,3 % du budget de l'État et 3,8 % du PIB [1].

Pour 2010, les crédits demandés au titre de la mission "Enseignement scolaire" (hors agriculture) s'élèvent à 59,6 milliards d'euros, soit une hausse de 1,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2009 [2].

L'année 2009 marquait la fin du transfert des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) vers les régions et les départements, ce qui n'a donc plus d'effet sur les évolutions des crédits demandés en 2010.

Les évolutions par programme des crédits demandés en 2010 font apparaître une progression plus forte dans le premier degré (+ 2,2 %) que dans le second degré (+ 1,5 %) [2]. Les crédits demandés au titre de l'enseignement privé des premier et second degrés progressent selon la moyenne (+ 1,5 %). Au sein de la Mission recherche et enseignement supérieur (MIRES), les crédits du programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" s'élèvent à 12,1 milliards d'euros pour 2010 (en progression de 3,9 % par rapport à 2009) et ceux du programme 231 "Vie étudiante" à 2,0 milliards d'euros (en repli de 1,9 %). Ces évolutions s'expliquent par des transferts du programme 231 vers le programme 150 (83,2 millions d'euros), pour la plus grande part relatifs à des transferts de masse salariale. Parallèlement, l'enseignement supérieur est exonéré du non-remplacement partiel des départs à la retraite sur la période 2010-2011.

Par ailleurs, la MIRÉS comprend sept autres programmes non présentés ici : six concernent la recherche non universitaire et un autre l'enseignement supérieur et la recherche agricole.

Définitions

■ **LFI.** Loi de Finances votée initialement, y compris, éventuellement, la Loi de Finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Crédits votés en LFI.** Crédits ouverts après leur approbation par le Parlement.

■ **Crédits demandés.** Crédits prévus avant que le vote par le Parlement n'ait eu lieu.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale égal à la somme des valeurs ajoutées augmentées de la TVA et des droits de douane.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État.

■ **Mission.** Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

■ **Programme.** Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Sources : Ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / PLF 2010, I – enseignement scolaire et II – recherche et enseignement supérieur.

Le budget : analyse et évolution

[1] Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur par rapport au budget de l'Etat et au PIB de 2007 à 2009

(programmes dépendant du ministère de l'Éducation nationale : 139, 140, 141, 214, 230 ; ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 150, 231) (milliards d'euros)

Budget exécuté pour	2007	2008	2009
Mission Enseignement scolaire (non compris Agriculture)	57,5	57,9	58,7
Mission Recherche et enseignement supérieur (non compris Agriculture)	12,6	13,3	14,1
Ensemble	70,1	71,2	72,8
Budget de l'Etat	266,8	275,0	287,4
Ensemble /budget Etat (%)	26,3	25,9	25,3
Ensemble / PIB (%)	3,7	3,7	3,8

[2] Évolution des missions interministérielles "Enseignement scolaire" et "Recherche et enseignement supérieur" de 2007 à 2010 (millions d'euros)

Mission interministérielle "Enseignement scolaire"

	Crédits votés en LFI pour			Crédits demandés pour 2010		Évol. (%) 2009/2010
	2007	2008	2009	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	16 129,7	16 680,2	17 231,9	17 610,5	28,9	2,2
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	27 878,8	28 321,6	28 623,4	29 044,6	47,7	1,5
Programme 230 : Vie de l'élève	4 794,6	3 854,6	3 767,0	3 768,3	6,2	0,0
Programme 139 : Enseignement privé premier et second degrés	6 835,9	6 882,6	6 942,0	7 045,6	11,6	1,5
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 065,1	2 066,6	2 061,5	2 109,9	3,5	2,3
Sous-total scolaire MEN	57 704,1	57 805,6	58 625,8	59 578,9	97,9	1,6
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 277,4	1 247,3	1 284,9	1 269,4	2,1	-1,2
Total mission "Enseignement scolaire"	58 981,5	59 052,9	59 910,7	60 848,3	100,0	1,6

Mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur"

Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire (millions d'euros)

	Crédits votés en LFI pour			Crédits demandés pour 2010		Évol. (%) 2009/2010
	2007	2008	2009	Montant	%	
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	4 637,5	4 737,0	5 035,4	5 275,5	43,4	4,8
Établissements d'enseignement privés (action 4)	56,4	59,3	61,9	66,4	0,6	7,3
Bibliothèques et documentation (action 5)	378,1	349,8	359,9	364,7	3,0	1,3
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	3 144,7	3 628,8	3 666,9	3 731,6	30,7	1,8
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	84,7	76,3	77,6	79,7	0,7	2,7
Immobilier (action 14)	1 240,9	1 415,3	1 331,7	1 372,8	11,3	3,1
Pilotage et support du programme (action 15)	727,8	1 006,3	1 155,2	1 255,5	10,3	8,7
Dotations globalisées aux étab. d'ens. Sup. (action 16)*	389,3					
Total programme 150	10 659,4	11 272,8	11 688,6	12 146,2	100,0	3,9

* À partir de 2008 crédits redistribués sur les autres actions.

Programme 231 - Vie étudiante (millions d'euros)

	Crédits votés en LFI pour			Crédits demandés pour 2010		Évol. (%) 2009/2010
	2007	2008	2009	Montant	%	
Aides directes (action 1)	1 441,3	1 503,7	1 542,4	1 568,2	77,8	1,7
Aides indirectes (action 2)	229,0	251,1	271,0	281,1	14,0	3,7
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	112,0	137,7	142,4	65,7	3,3	-53,9
Pilotage et animation du programme (action 4)	64,6	73,0	97,0	99,0	4,9	2,1
Total programme 231	1 846,9	1 965,5	2 052,8	2 014,0	100,0	-1,9

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2008, à 129,4 milliards d'euros. Elle a augmenté de 60,3 % depuis 1985 en prix constants, en tenant compte des différences de champ induites par l'application de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,1 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 62,9 %.

La part de la DIE dans le PIB baisse donc légèrement, passant de 6,7 % en 1985 à 6,6 % en 2008 [1].

Ainsi, cette relative stabilité cache des évolutions contrastées selon les périodes. De 1985 à 1989, la DIE croît à un rythme moins rapide que le PIB (en moyenne, en prix constants, de 3,3 % par an pour le PIB et de 2,2 % pour la DIE). Par contre, de 1989 à 1997, la DIE évolue nettement plus vite pour atteindre 7,6 % du PIB en 1997. Ensuite, la tendance s'inverse à nouveau et depuis 2006, la DIE est quasiment stable en euros constants pour, finalement, représenter 6,6 % du PIB en 2008. Les efforts de maîtrise de la dépense publique et un ralentissement de l'investissement des collectivités locales après une période de forte hausse expliquent cette stagnation [2].

La structure du financement de la DIE s'est modifiée également entre 1985 et 2008. La part de l'État (MEN-MESR, plus autres ministères) baisse de près de 9 points, de 65,4 % en 1985 à 56,6 % en 2008. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 10 points (de 15,1 % en 1985 à 25,2 % en 2008), les lois de décentralisation ayant transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans les domaines du transport scolaire, du fonctionnement et de l'équipement des établissements du second degré, de l'apprentissage et de la formation professionnelle et, plus récemment, de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré et des formations sociales et de santé [1].

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables [3]. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 (contre 27,5 % en 1985). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 29,2 % en 2008, accompagnant une légère remontée des effectifs du préélémentaire puis de l'élémentaire. À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1985 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 41,9 % en 2008.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (+ 3,5 points : de 15,7 % de la DIE en 1985 à 19,2 % en 2008) mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants ont augmenté de près de 64 %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Compte provisoire de l'éducation pour 2008.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'élaboration du Compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la LOLF en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

■ **Éducation nationale.** Dans les tableaux ci-contre, l'Éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

■ **Évaluation aux prix de 2008.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution "en volume" des dépenses d'éducation.

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financier ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

■ **Financier initial.** Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financier État dans le premier cas, ou la bourse au financier État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financier initial (avant transferts).

■ **Autres administrations publiques.** Sont regroupées sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'Éducation, en particulier le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01.

– "Le Compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), n° à paraître (années 1999 à 2005 et 2006 à 2008), MEN-MESR DEPP.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1985 à 2008 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1995	2000	2005	2006 (4)	2007	2008 provisoire
Dépenses totales par financeur final (millions d'euros, prix courants)							
Éducation nationale	29 773	50 096	58 474	63 823	66 945	66 968	67 948
Autres ministères (2)	3 385	5 683	5 889	5 831	5 260	5 283	5 341
Total État	33 158	55 778	64 363	69 654	72 205	72 251	73 289
Collectivités territoriales	7 648	19 167	22 698	26 272	28 184	31 114	32 612
Autres administrations publiques (3)	407	927	786	853	790	742	764
Entreprises	2 834	4 892	5 663	7 490	8 311	8 258	8 583
Ménages	6 683	10 514	11 383	13 246	13 619	13 845	14 173
Total général (en euros courants)	50 729	91 278	104 893	117 514	123 108	126 210	129 422
Total général (euros constants, estimation aux prix 2008)	80 736	113 700	124 395	126 394	129 329	129 354	129 422
% du PIB	6,7	7,6	7,3	6,8	6,8	6,7	6,6
Structure du financement par financeur final (%)							
Éducation nationale	58,7	54,9	55,7	54,3	54,4	53,1	52,5
Autres ministères (2)	6,7	6,2	5,6	5,0	4,3	4,2	4,1
Total État	65,4	61,1	61,4	59,3	58,7	57,2	56,6
Collectivités territoriales	15,1	21,0	21,6	22,4	22,9	24,7	25,2
Autres administrations publiques	0,8	1,0	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Entreprises	5,6	5,4	5,4	6,4	6,8	6,5	6,6
Ménages	13,2	11,5	10,9	11,2	11,1	11,0	11,0
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Évaluations provisoires pour l'année 2008.

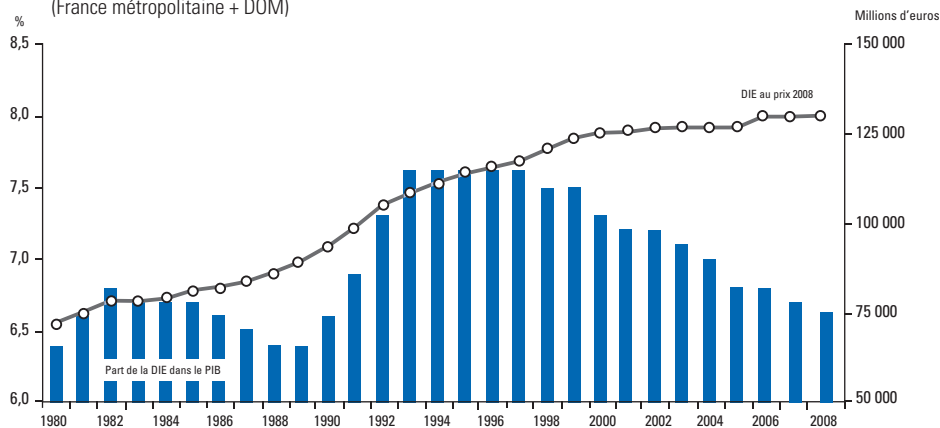
(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

(3) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(4) Rupture en raison de l'application de la LOLF (voir rubrique "Définitions" ci-contre).

[2] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2008)

(France métropolitaine + DOM)



[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement (1) (%)

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1995	2000	2005	2006 (2)	2007	2008 provisoire
Premier degré	27,5	26,7	27,3	27,6	29,0	29,1	29,2
Second degré	45,1	45,1	44,6	43,8	42,7	42,3	41,9
Supérieur	15,7	16,9	16,7	17,6	18,4	19,0	19,2
Formation continue	10,6	10,2	9,7	9,1	8,1	7,7	7,7
Extra-scolaire	1,2	1,2	1,7	1,9	1,9	1,9	2,0
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Évaluations provisoires pour l'année 2008.

(2) Rupture en raison de l'application de la LOLF (voir "LOLF" dans la rubrique "Définitions").

Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (restauration, hébergement, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3).

Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extra-scolaire, mais aussi restauration et hébergement, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés), d'orientation (ONISEP, CIO), de recherche pédagogique (INRP, CNDP, CEREQ) et même de restauration et d'hébergement avec le CNOUS.

En 2008, le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élève à 122,3 milliards d'euros, dont 117,5 milliards d'euros pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non (soit 96 % du total). Le producteur "Services administratifs et organismes publics" dispose de 4,9 milliards d'euros [1][2].

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 42,1 milliards d'euros dont 29,4 milliards d'euros provenant du ministère de l'Éducation nationale, premier financeur avec 70 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 9,4 milliards d'euros, soit 22 % du total [1][3].

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 31,4 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (13,2 milliards d'euros, soit 42 % du total), mais reste inférieure à celle du ministère de l'Éducation nationale, qui participe pour 16,7 milliards d'euros, soit 53 % de leurs ressources.

Le poids du financement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est particulièrement important dans les universités où il représente 10,1 milliards d'euros, soit plus de 87 % du total [3].

On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour près des deux tiers par le ministère de l'Éducation nationale (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse pour chaque élève un forfait d'externat dépendant de son niveau) et pour près de 20 % par les familles.

Sources : MEN-MESR DEPP / Compte provisoire de l'Éducation pour 2008.

Définitions

■ **Éducation nationale.** L'Éducation nationale comprend le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés des premier et second degrés sous contrat, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). D'autres établissements, tels les établissements d'enseignement supérieur privés, sont également subventionnés par l'État mais dans une proportion moindre.

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ **CEREQ.** Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

■ **CIO.** Centre d'information et d'orientation.

■ **CNDP.** Centre national de documentation pédagogique.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **INRP.** Institut national de la recherche pédagogique.

■ **ONISEP.** Office national d'information sur les enseignements et les professions.

■ Voir rubriques "Définitions" en 10.1 et 10.3.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01.

– "Le Compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), n° à paraître (années 1999 à 2005 et 2006 à 2008), MEN-MESR DEPP.

Le financement des producteurs d'éducation

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2008 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (millions d'euros)

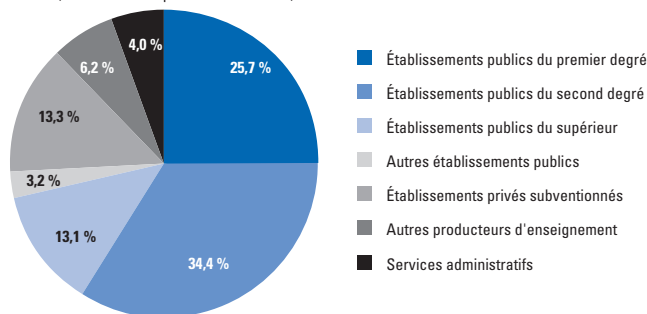
(France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités terr.	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	16 680	74	13 210			1 462		31 425
Collèges et lycées	29 363	780	9 361	483	491	1 591	18	42 087
Centres de formation d'apprentis	7	83	204	14	145	13		466
Universités	10 108	21	559	114	416	299	82	11 599
Autres établissements d'ens. supérieur	1 315	1 762	620	16	416	328	8	4 464
Centres de formation artistique		106	1 173			70		1 349
Centres d'enseignement spécial	337	401	138	3	3	10		892
Organismes d'ens. à distance	104		4		15	51		175
Organismes de formation extra-scolaire	217	628	169		32	27		1 073
Total établissements publics d'ens.	58 132	3 854	25 437	629	1 518	3 851	108	93 531
Écoles maternelles et élémentaires	1 662		825			603		3 090
Collèges et lycées	4 962	504	777		112	1 536	€	7 890
Centres de formation d'apprentis		1	439	29	317	27	€	813
Établissements d'ens. supérieur	79	44	294	1	486	330	2	1 237
Organismes de formation extra-scolaire	94	309	665		1 986	182	52	3 289
Total établ. privés subventionnés	6 797	857	2 999	30	2 902	2 678	55	16 318
Écoles maternelles et élémentaires						69		69
Établissements du second degré					28	176		204
Centres de formation d'apprentis	€	5	664	43	457	39		1 208
Écoles supérieures				54	215	915		1 185
Organismes de formation extra-scolaire			287	8	3 462	1 132	91	4 980
Total établ. privés non subventionnés	€	5	950	105	4 162	2 332	91	7 645
Total producteurs d'enseignement	64 929	4 717	29 386	764	8 582	8 861	254	117 495
Services adm. et organismes publics	3 018	369	718	€	1	748	1	4 855
Total général	67 948	5 086	30 105	764	8 583	9 609	255	122 349

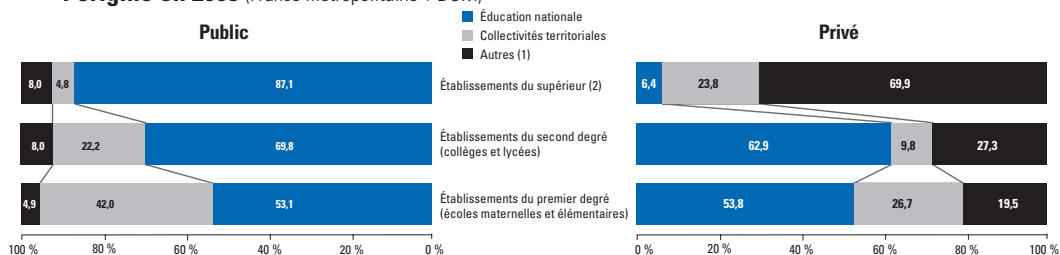
€ = moins de 1 million d'euros.

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2008

(France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2008 (France métropolitaine + DOM)



(1) Autres : autres ministères + autres administrations + entreprises + ménages + reste du Monde.

(2) Établissements du supérieur : universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

Présentation

En 2008, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 7 780 euros. Néanmoins, elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 5 310 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 14 510 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) [1][2].

Trois quarts des dépenses des producteurs du domaine sont des dépenses de personnels (et, pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le nombre plus faible d'élèves par enseignant dans les classes élémentaires est partiellement compensé par la présence des ATSEM dans les classes maternelles.

Dans le second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie contrebalancés par un nombre d'élèves plus faible par classe dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. Il est relativement faible dans les universités, où une grande partie des cours, particulièrement au niveau de la licence, a lieu en amphithéâtre. Il est plus élevé dans les classes de STS et de CPGE, qui, implantées dans les établissements secondaires, bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que celui des autres classes de ces établissements. De plus, les enseignants intervenant dans ces filières sont souvent agrégés, voire pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Compte provisoire de l'éducation pour 2008.

Définitions

■ **Dépenses moyennes par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services rattachés – transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers, etc.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **ATSEM.** Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

■ **CPGE.** Classe préparatoire aux grandes écoles.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs.

■ **ASH.** Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

■ **Prix.** Les dépenses moyennes retracées dans le tableau et le graphique ci-contre sont exprimées en "prix constants", unité qui permet de gommer les effets de l'inflation sur les coûts, à l'inverse de données exprimées en "prix courants".

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01.

– "Le Compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), n° à paraître (années 1999 à 2005 et 2006 à 2008), MEN-MESR DEPP.

Les dépenses par élève et par étudiant

[1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant depuis 1980 (euros, prix constants) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

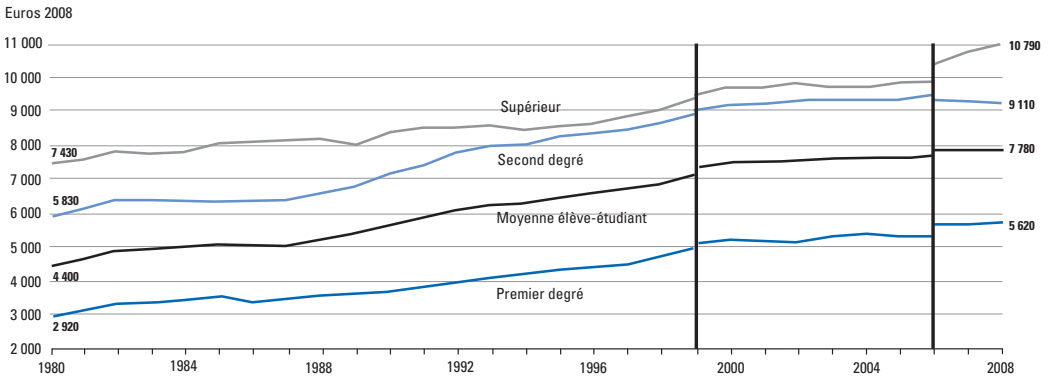
Niveaux	1980	1985	1990	1995	2000 (1)	2005	2006 (1)	2007	2008 prov.
Prélémentaire	...	2 890	3 180	3 980	4 770	4 840	5 190	5 250	5 310
Élémentaire	...	3 650	3 800	4 330	5 150	5 340	5 720	5 710	5 700
Premier degré (y compris ASH)	2 920	3 430	3 650	4 290	5 120	5 230	5 590	5 600	5 620
Premier cycle	...	5 440	6 220	7 110	7 800	8 180	8 260	8 080	8 000
Second cycle général et technologique	...	7 190	7 510	9 180	10 870	10 680	10 410	10 650	10 710
Second cycle professionnel	...	7 080	8 690	9 990	11 160	10 930	11 080	11 140	11 230
Second degré (y compris enseignement spécial et apprentissage)	5 830	6 170	7 000	8 150	8 990	9 190	9 150	9 140	9 110
STS	11 110	13 390	13 840	13 790	13 490	13 220
CPGE	13 660	14 930	15 250	14 990	15 080	14 510
Universités	6 510	7 960	7 990	... (2)	... (2)	... (2)
IUT	10 080	10 040	9 850	... (2)	... (2)	... (2)
Universités + IUT	8 500	9 120	9 400
Ensemble du supérieur (3)	7 430	7 850	8 180	8 350	9 490	9 620	10 220	10 610	10 790
Coût moyen tous niveaux	4 400	4 960	5 500	6 420	7 350	7 490	7 710	7 760	7 780

(1) Le tableau et le graphique [2] présentent deux ruptures de séries : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (voir définition de la LOLF en 10.3).

(2) La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées à celles des universités.

(3) Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.).

[2] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant depuis 1980 (euros, prix constants) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)



(1) Ruptures de séries en 1999 et 2006 (cf. tableau [1]).

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ont reçu en 2008 environ 1 174 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2007 [1].

Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,4 %), les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré, les établissements d'enseignement supérieur se partageant l'autre moitié de façon sensiblement égale (23,2 % et 24,2 %). L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 12,2 % et 10,4 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré (voir définition sur les organismes collecteurs).

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 134 euros (130 pour un collège, 122 pour un lycée professionnel et 135 pour un lycée d'enseignement général et technologique) tandis qu'un établissement privé en a perçu près du triple. Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 434 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (223 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 740 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève [2]. La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 4 810 et 3 931 euros) que pour la moyenne nationale (1 740 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Poitiers (809 euros et 960 euros respectivement.) Le contraste est particulièrement sensible dans l'enseignement supérieur entre les académies de Versailles et de Strasbourg (respectivement 858 et 137 euros) et dans une moindre mesure, dans l'enseignement secondaire entre l'académie de Lyon et celle de Nancy-Metz (respectivement 290 et 95 euros.)

Sources : MESR-MEN DEPP / Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des formations initiales technologiques et professionnelles. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, OCTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : SEGPA, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation pré-professionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

La taxe d'apprentissage

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2008 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 2007) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)	Répartition en %	Taxe moyenne par élève (en euros)
CFA et CPA annexés	615 250	52,4	1 740
Collèges	15 366	1,3	130
EREA	1 431	0,1	191
Lycées professionnels	50 228	4,3	122
LEGT	73 460	6,3	135
Sections d'apprentissage	6 260	0,5	553
Total second degré public	146 745	12,5	134
Collèges	5 956	0,5	416
Lycées professionnels	34 310	2,9	307
LEGT	56 182	4,8	336
Sections d'apprentissage	120	0,0	822
Total second degré privé sous contrat	96 568	8,2	329
Second degré privé hors contrat	28 671	2,4	1 025
Total second degré privé	125 239	10,7	390
Total second degré	271 984	23,2	192
Supérieur public	130 864	11,1	223
Supérieur privé	153 295	13,1	1 434
Total supérieur	284 159	24,2	409
Total autres bénéficiaires	2 496	0,2	
Total général	1 173 889	100,0	477

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2008 (euros) (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	167	1 737	607
Amiens	151	1 559	392
Besançon	206	1 239	259
Bordeaux	204	1 562	215
Caen	193	1 274	358
Clermont-Ferrand	181	1 384	232
Corse	143	1 241	320
Créteil	186	2 031	318
Dijon	173	1 205	271
Grenoble	217	1 589	259
Lille	165	1 388	576
Limoges	179	1 377	168
Lyon	290	2 016	546
Montpellier	111	1 269	164
Nancy-Metz	95	1 314	147
Nantes	254	1 083	330
Nice	152	809	237
Orléans-Tours	191	1 209	191
Paris	258	4 810	848
Poitiers	171	960	197
Reims	155	1 633	288
Rennes	201	1 422	329
Rouen	158	1 475	377
Strasbourg	171	1 417	137
Toulouse	268	1 354	334
Versailles	189	3 931	858
France métropolitaine	198	1 746	409
DOM	56	1 438	222
Total	192	1 740	409

Présentation

En 2009-2010, 1 253 700 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,7 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,8 % contre 12,2 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège et dans le second cycle technologique, il avoisine 20 à 25 % ; il est nettement plus élevé en second cycle professionnel (32 %) et nettement plus faible en second cycle général (16 %).

Les bourses nationales de collège concernent 770 700 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 27,8 % des élèves des collèges publics et 11,4 % dans les collèges privés.

En lycées, 482 900 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2009-2010, soit 22,3 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM : 24,9 % pour l'enseignement public et 12,9 % pour l'enseignement privé.

Définitions

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 79,71 euros, 220,80 euros et 344,85 euros.

■ **Bourses de lycée.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle (3^e avec l'option "Découverte professionnelle 6 heures" DP6, DIMA en CFA et MFR, et 6^e à 3^e en EREA).

■ Constitution de la bourse de lycée :

- Les **parts de base** déterminées en fonction des ressources et des charges familiales. Leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 42,57 euros en 2009-2010.
- Les **parts supplémentaires** (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.
- Les **primes** liées à la scolarité du boursier. Il en existe plusieurs :
 - Prime de qualification (435,84 euros) : boursiers en CAP, BEP et en seconde de Bac pro en 3 ans
 - Prime d'entrée en seconde, première et terminale (217,06 euros) : toutes séries (générale, technologique et professionnelle – sauf la seconde de bac pro en 3 ans)
 - Prime d'équipement (341,71 euros) : lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté)
 - Prime à l'internat (240,84 euros) : versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et des EREA.
- La **bourse au mérite** (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

Sources : MEN-DGESCO.

[1] Les boursiers nationaux dans le second degré en 2009-2010 (France Métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Total	
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)
En collège						
Taux : 79,71 euros	325 786		41 946		367 732	
Taux : 220,80 euros	170 834		17 743		188 577	
Taux : 344,85 euros	199 814		14 626		214 440	
Total collège	696 434	27,8	74 315	11,4	770 749	24,4
Primes à l'internat (7)	2 957		2 538		5 495	
En lycée						
Second cycle professionnel	193 989	35,7	30 554	20,2	224 543	32,3
Nombre de parts/boursier	9,96		9,66		9,92	
Montant/boursier [euros]	424,21		411,42		422,47	
Primes d'équipement (3)	35 945		3 878		39 823	
Primes à la qualification (4)	125 891		18 084		143 975	
Primes d'entrée en seconde (5)	26		8		34	
Primes d'entrée en première (5)	40 533		7 770		48 303	
Primes d'entrée en terminale (5)	25 690		4 267		29 957	
Bourses au mérite (6)	11 401		1 430		12 831	
Primes à l'internat (7)	22 798		2 430		25 228	
Second cycle Général et Techno	217 118	19,4	27 801	9,1	244 919	17,1
Enseignement général	155 779	17,8	19 411	7,9	175 190	15,6
Nombre de parts/boursier	7,55		7,37		7,53	
Montant/boursier [euros]	321,55		313,58		320,66	
Primes d'entrée en seconde (5)	60 842		7 091		67 933	
Primes d'entrée en première (5)	40 112		5 459		45 571	
Primes d'entrée en terminale (5)	39 695		5 285		44 980	
Bourses au mérite (6)	58 485		5 657		64 142	
Primes à l'internat (7)	10 143		1 650		11 793	
Enseignement technologique	61 339	25,1	8 390	13,8	69 729	22,8
Nombre de parts/boursier	9,65		9,33		9,61	
Montant/boursier [euros]	410,71		397,04		409,07	
Primes d'équipement (3)	5 448		476		5 924	
Primes d'entrée en seconde (5)	303		27		330	
Primes d'entrée en première (5)	25 186		3 439		28 625	
Primes d'entrée en terminale (5)	30 253		4 052		34 305	
Bourses au mérite (6)	7 694		827		8 521	
Primes à l'internat (7)	5 489		828		6 317	
Total second cycle	411 107	24,8	58 355	19,0	469 462	23,6
Total lycée (yc premier cycle en lycée (8))	421 365	24,9	61 600	12,9	482 965	22,3
dont bourses nouvelles	147 950		20 731		168 681	
Nombre de parts/boursier	8,98		8,79		8,95	
Total second degré	1 117 799	26,8	135 915	12,2	1 253 714	23,7

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Valeur de la part de bourse en lycée : 42,57 euros.

(3) Prime d'équipement : 341,71 euros.

(4) Prime à la qualification : 435,84 euros.

(5) Primes d'entrée en seconde, première ou terminale : 217,06 euros.

(6) Bourse au mérite : 800 euros.

(7) Prime à l'internat : 240,84 euros.

(8) Premier cycle en lycée : 3^e avec option DP6, 3^e d'insertion, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en EREA.

Lecture - En 2009 dans le second degré public, 1 117 799 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 26,8 % des élèves du second degré public.

Présentation

En 2009, le nombre d'étudiants recevant une aide financière (626 400) augmente considérablement pour la deuxième année consécutive, après deux années de baisse : on compte 75 300 étudiants aidés de plus qu'en 2008 (+ 13,7 %), année où le nombre de boursiers avait progressé de 55 900 (+ 11,3 %) [1]. Les baisses des effectifs de boursiers en 2006 et en 2007 faisaient suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, le nombre de boursiers avait progressé de façon importante sous l'impulsion du Plan social étudiant dont les principales mesures avaient été la création d'un nouvel échelon (l'échelon zéro) et l'extension de l'échelon 1. Sur cette période, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population étudiant dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part restée ensuite constante entre 2003 et 2005. En 2009, la proportion d'étudiants aidés augmente fortement (+ 3,1 points) : plus d'un tiers des étudiants (35,8 %) sont aidés, alors que cette part n'avait jamais dépassé 30,2 % avant 2008.

Cette hausse s'explique par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 90 % des étudiants aidés : les seuils de revenus ont été modifiés à la baisse en 2008 pour augmenter le nombre de boursiers d'environ 50 000 [2]. Leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008, puis de 7,8 % en 2009. Le nombre de boursiers augmente pour chaque échelon : + 43 % pour l'échelon 0 en 2009, + 7 % pour l'échelon 1 et entre 0 % et + 3 % pour les autres échelons [3]. Les différentes évolutions selon les échelons conduisent à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupe le plus d'étudiants (l'échelon 6) voit sa part diminuer (19,2 % en 2009, contre 20,4 % en 2008), tandis que le poids de l'échelon 0 gagne 4,5 points pour s'établir à 18,0 %. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de 1,5 % pour chaque échelon, sauf pour l'échelon 6 où la réévaluation est de 3 %. Compte tenu de l'inflation estimée à 0,1 %, le pouvoir d'achat des bourses augmente de 1,4 % par rapport à 2008 pour les échelons 1 à 5 et de 2,9 % pour l'échelon 6.

Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés. Appellées à disparaître, le nombre de bourses de mérite est en forte baisse (- 25,8 %, pour atteindre 728 en 2009).

À l'université, la proportion de boursiers (hors fonds national d'aide d'urgence) augmente fortement (+ 8,5 %) : en 2009, 32,5 % des étudiants y reçoivent une bourse [1]. Ce taux est de 42,6 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Alors que les effectifs totaux continuent de progresser en CPGE (+ 1,4 %), le nombre de boursiers a augmenté de 15,7 %. Leur proportion gagne 3,1 points en 2009, atteignant 25,0 %, soit le taux le plus faible des filières.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2010).

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7097.

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées en 2009, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, aides au mérite, bourses de mérite et fonds national d'aide d'urgence (source MESR-DGESIP).

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon zéro à l'échelon six (cet échelon a été créé au 1^{er} janvier 2008). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

■ **Les aides au mérite** remplacent les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite à la rentrée 2008. Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux. Ces aides contingentées (200 € pendant neuf mois) sont destinées aux étudiants entrant dans l'enseignement supérieur qui ont obtenu la mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat, quelle que soit la filière d'enseignement supérieur choisie dès lors qu'elle relève du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qu'elle est habilitée à recevoir des boursiers. L'aide au mérite est alors attribuée pour trois ans. Elle est également destinée aux étudiants entrant en master 1 faisant partie des meilleurs licenciés de l'année précédente. Ceux-ci sont retenus par les établissements d'enseignement supérieur. L'aide au mérite est attribuée pour la durée du master.

■ **Un fonds national d'aide d'urgence (FNAU)** est mis en place à la rentrée 2008. Il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Ce fonds remplace les anciennes allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence allouée par les CROUS.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MESR ou sous tutelle du MESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Ensemble des aides (1)	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208	551 132	626 382
En % d'étudiants concernés	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7	35,8
dont :									
Université (hors IUFM) (2)									
Étudiants aidés (3)	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994	375 595	407 445
En % d'étudiants concernés	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0	32,5
CPGE et STS (3)	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430	104 491	110 849
En % d'étudiants concernés	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5	37,8
- CPGE (3)	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125	19 813
En % d'étudiants concernés	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9	25,0
- STS (3)	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366	91 036
En % d'étudiants concernés	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0	42,6

(1) Champ : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), fonds national d'aide d'urgence.

(2) On comptabilise 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

[2] Répartition des bénéficiaires selon le type d'aide et la nature de l'établissement fréquenté en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)
Total Université	420 312	555	420 867		
dont :					
IUT	50 323	0	50 323		
Filières ingénieurs	10 968	81	11 049		
IUFM	13 422	0	13 422		
CPGE	19 787	26	19 813		
STS	91 036	0	91 036		
IUFM non rattachés à une université	2 070	0	2 070		
Ingénieurs hors université	14 573	146	14 719		
École de commerce	12 469	0	12 469		
Autres écoles	5 551	1	5 552		
Total bourses (1)	565 798	728	566 526	53 829	7 521

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source MESR-DGESIP. Le détail par nature de l'établissement n'est pas disponible. 1 494 bénéficiaires touchent les deux FNAU.

[3] Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	18,0
Échelon 1	1 445	17,6
Échelon 2	2 177	9,5
Échelon 3	2 790	9,5
Échelon 4	3 401	9,2
Échelon 5	3 905	17,1
Échelon 6	4 140	19,1
Ensemble Effectif		100,0 565 798

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

En 2009, près de 421 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université, dont 13 400 dans un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) intégré dans une université de rattachement. Ils représentent 74,3 % des boursiers, alors que le total des étudiants dans les universités est inférieur à 63 % des effectifs de l'enseignement supérieur. La proportion de boursiers sur critères sociaux y atteint 31,9 %, contre 32,3 % sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

A l'université hors IUFM, 12,4 % des étudiants boursiers sont inscrits en IUT (pour 9,4 % des étudiants) et 19,4 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieurs interne aux universités (pour 19,7 % des étudiants) [1]. Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 31,6 % des boursiers sur critères sociaux à l'université (pour 29,9 % des étudiants).

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations universitaires, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (42,6 %) [2]. Celle-ci est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (34,3 %) et pour les lettres, arts et langues (34,0 %). A l'inverse, ce taux est faible pour les disciplines médicales (29,2 %), pour le droit – sciences politiques (27,5 %) et surtout pour les IUFM intégrés dans une université de rattachement (22,9 %). En 2009, la proportion de boursiers sur critères sociaux augmente dans toutes les formations universitaires. Depuis le 1^{er} janvier 2008, il existe sept échelons de bourses sur critères sociaux (le montant de bourse croît de l'échelon 0 à l'échelon 6). En 2009, 19,6 % des boursiers allant à l'université sont à l'échelon 0 [3]. Les échelons 2, 3 et 4 regroupent chacun 9 % des boursiers, alors que les échelons 1, 5 et 6 en regroupent environ le double. Les poids des échelons intermédiaires (de deux à quatre) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 43,6 % pour les IUFM à 29,8 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids cumulé des échelons 5 et 6 est inversement proportionnel à celui des échelons 0 et 1 : en sciences économiques, il concerne 44,2 % des étudiants, contre 27,6 % en IUFM et 29,7 % en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que le récent échelon 6 est le plus fréquent : 25,0 % des boursiers sur critères sociaux sont à cet échelon, contre 13,2 % en IUFM et 14,8 % en IUT.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2010).

Définitions

■ **Les bourses sur critères sociaux (BCS)** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille appréciables (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008. Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

Le nombre de boursiers sur critères sociaux à l'échelon 0 a fortement augmenté entre 2008 et 2009 (+ 43,1 %, soit une progression de 30 600 boursiers). Cette hausse ne résulte pas uniquement de l'accroissement du nombre d'étudiants. En effet, les barèmes d'attribution avaient été relevés très tardivement pour l'année 2008-2009 et tous les boursiers potentiels ne se sont pas forcément manifestés. Cela peut être dû soit à un manque d'informations (brève réouverture tardive du site de demandes), soit par confusion entre les demandes relatives à 2008-2009 (réouverture du site de demandes au cours de la première quinzaine de décembre 2008) et celles relatives à 2009-2010 (ouverture du site de demandes à partir du 15 janvier 2009).

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômés nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Depuis la rentrée 2008, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7097, juin 2010.

Les boursiers sur critères sociaux à l'université

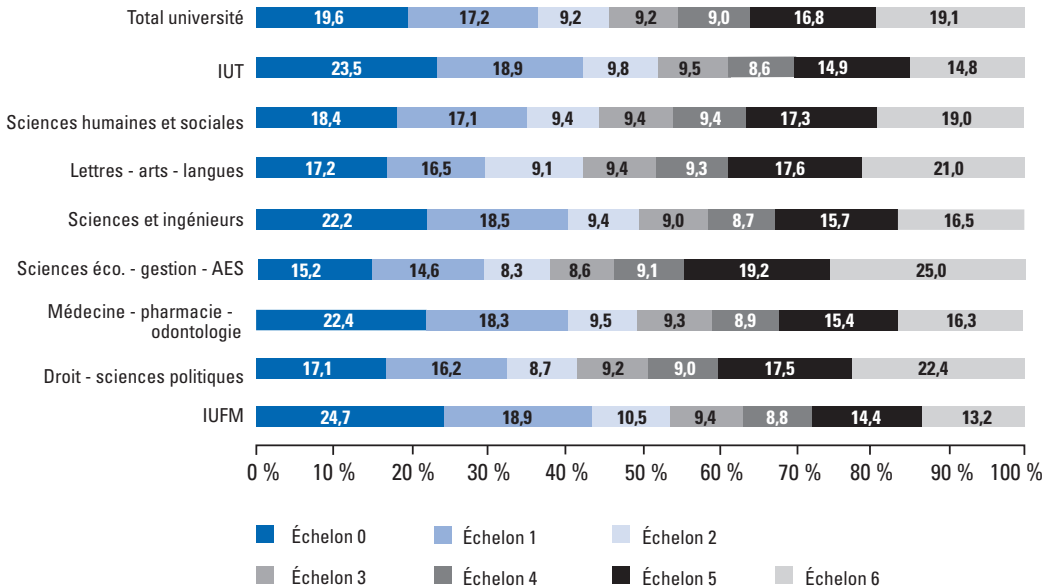
[1] Répartitions des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université (hors IUFM) selon la formation et la discipline en 2009-2010 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Etudiants	Boursiers
IUT	9,4	12,4
Sciences humaines et sociales	14,9	15,8
Lettres - arts - langues	15,0	15,8
Sciences et ingénieurs	19,7	19,4
Sciences éco. - gestion - AES	14,4	13,3
Médecine - pharmacie - odontologie	11,7	10,6
Droit - sciences politiques	14,9	12,7
Total université (hors IUFM)	100,0	100,0

[2] Proportion des boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6
Sciences humaines et sociales	29,3	29,4	32,8	34,3
Lettres - arts - langues	28,8	28,5	32,4	34,0
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8
Sciences éco. - gestion - AES	25,0	25,3	28,4	29,8
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2
Droit - sciences politiques	23,0	23,1	26,7	27,5
Total université (hors IUFM)	27,2	27,3	30,8	32,3
IUFM	-	-	21,3	22,9
Total université	27,2	27,3	30,3	31,9

[3] Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2009-2010 (%) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2009, les aides aux étudiants (*voir Définitions*) atteignent 5 430,3 millions d'euros [1]. Elles s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 54,7 % en prix courants et de 23,4 % en prix constants entre 1995 et 2009.

Au sein de ces aides, les aides directes représentent en 2009 près de 53 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse environ 21 %, soit plus de 1,1 milliard d'euros, en affichant une augmentation de 32,1 % par rapport à 1995 en euros constants. Les bourses et prêts, autre forme d'aide directe, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec 1,5 milliard d'euros (28,4 % du total), en progression de 32,8 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente près de 1,4 milliard d'euros, soit 25,3 % du total des aides. Cela représente une hausse de 16,4 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 527,5 milliards d'euros en 2009, soit 9,7 % du total des aides, est en progression de 12,2 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont servi près de 56 millions de repas pendant l'année scolaire 2009-2010, en léger recul par rapport à l'année 2008-2009 [2]. Le prix du ticket restaurant était fixé à 2,90 euros pour 2009-2010, il sera de 3 euros à la rentrée 2010. En 2009-2010, les résidences universitaires proposent 158 520 places pour les étudiants. Le tarif de la redevance mensuelle varie de 140 euros par mois pour une chambre non réhabilitée à 350 euros par mois pour un studio de 16 à 22 m² en Île-de-France (aide au logement non déduite).

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, CNAF, CNOUS, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Définitions

■ **Les aides aux étudiants** se décomposent en aides directes et aides indirectes : les **aides directes** sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante. Ces aides, attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur, sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF. S'ajoutent également, pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les **aides indirectes** sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes.

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS) - Aide personnalisée au logement (APL).** L'ALS a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce, quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique. En effet, le FNH et le FNAL ont fusionné au 1^{er} janvier 2006. Ce nouveau fonds, qui reprend la dénomination de FNAL (Fonds national d'aide au Logement), finance désormais l'APL et l'ALS. Il est notamment alimenté par une contribution des régimes de prestations familiales, le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et une contribution de l'État.

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **CROUS.** Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2009	2009/1995	2009/1995
			en € courants évol (%)	en € constants évol (%)
I – Aides de l'État				
A - Aides budgétaires				
(a) - Aides directes				
- Bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 544,1	66,4	32,8
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 113,3	65,5	32,1
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	193,3	3,1	-17,7
Sous-total (a)	1 787,8	2 850,7	59,5	27,2
(b) - Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	380,1	50,0	19,7
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,3	74,2	39,0
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	77,5	822,6	636,2
Sous-total (b)	274,6	479,9	74,8	39,4
Total A (aides budgétaires)	2 062,4	3 330,6	61,5	28,9
B - Aides fiscales (2)				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 374,0	45,8	16,4
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	185,0	48,0	18,1
Total B (aides fiscales)	1 067,1	1 559,0	46,1	16,6
Total aides de l'État	3 129,5	4 861,1	55,3	23,9
II – Autres aides				
(c) - Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	527,5	40,6	12,2
(d) - Versements des universités				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	13,2	116,4	72,7
Total des autres aides	381,2	540,7	41,8	13,2
Total général	3 510,7	5 430,3	54,7	23,4

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

(2) Données 2008 y compris crédits d'impôts pour les prêts et exonération salaires étudiants.

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de places gérées par les CROUS	146 712	148 145	148 155	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	156 538	158 520
Nombre de places dans les restaurants univ.	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100	nd	187 297
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers)	67 990	57 060	55 785	54 935	54 950	55 070	55 100	54 400	56 500	55 800 (1)

(1) Cet indicateur n'est plus suivi par le CNOUS depuis 2008. Le CNOUS a donc transmis une estimation calculée à partir des % d'augmentation de la restauration étudiante et non étudiante.

11 Recherche et développement

11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	350
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	352
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	354
11.4	Les acteurs de la R&D publique	356
11.5	Recherche et développement : les effectifs	358
11.6	La recherche et développement dans les régions	360
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	362

Présentation

Selon des données estimées en 2008, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) se monte à 41,7 milliards d'euros (Md€), soit une progression en volume de + 1,7 % par rapport à 2007 [1]. L'évolution des financements entre 2007 et 2008 résulterait principalement d'une augmentation du financement des administrations de 3,2 % en volume et seulement 0,4 % pour les entreprises. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 40,6 Md€, elle progresserait de 0,9 % en volume entre 2007 et 2008. En 2007, la dépense intérieure de recherche développement (DIRD) atteint 39,3 Md€. Elle progresse, par rapport à 2006, de 1,1 % avec 1,0 % pour les entreprises et 1,4 % pour les administrations. La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi en 2007, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 63 % de la DIRD. Au cours des 30 dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. Le rapport DIRD/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) qui est consacré à la recherche. Avec 2,07 % en 2007, il diminue légèrement par rapport à 2006. La R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB [2]. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,66 % en 1978 à 2,38 % en 1993. De 1993 à 1998, il a décliné. A partir de 1999, il amorce une remontée pour atteindre 2,23 % du PIB en 2002. Depuis 2003, le ratio diminue à la fois pour les entreprises et les administrations avec, respectivement, 1,31 % et 0,77 % pour l'année 2007.

La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations [3].

La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années ; elle représente 45 % en 2007. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 a contribué à la fois à la baisse du financement public dans la DNRD [4] et à la baisse de la DIRD sur financement du ministère de la Défense. Les financements des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales s'élèvent à 2,9 Md€ courants en 2007 [5].

Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).** Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA) l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ **Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).** Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ **Méthodologie.** Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour les autres (sondage au taux de 1 sur 2). Administrations : enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif.

En 2005, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ; l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

En 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

Pour en savoir plus

- Note d'information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.05.
- L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n° 3, MESR SIES, décembre 2009.
- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site Internet :

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (millions d'euros courants)

	1978	1998 (2)	1999	2002	2003	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008 (4)
DNRD	5 744	28 724	29 885	34 759	34 395	35 327	36 654	38 738	40 106	41 740
DNRD par les administrations (1)	3 305	12 859	13 267	15 677	15 891	16 239	16 921	17 545	17 990	19 001
DNRD par les entreprises	2 438	15 865	16 618	19 082	18 505	19 088	19 733	21 193	22 116	22 739
Part des entreprises dans la DNRD	42,5%	55,2%	55,6%	54,9%	53,8%	54,0%	53,8%	54,7%	55,1%	54,5%
DIRD	5 743	28 319	29 529	34 527	34 569	35 693	36 228	37 904	39 303	40 608
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 687	10 873	12 689	12 923	13 169	13 725	13 994	14 550	14 840
DIRD par les entreprises	3 430	17 632	18 655	21 839	21 646	22 523	22 503	23 911	24 753	25 768
Part des entreprises dans la DIRD	59,7%	62,3%	63,2%	63,3%	62,6%	63,1%	62,1%	63,1%	63,0%	63,5%
Part de la DIRD dans le PIB	1,66%	2,14%	2,16%	2,23%	2,17%	2,15%	2,10%	2,10%	2,07%	2,08%

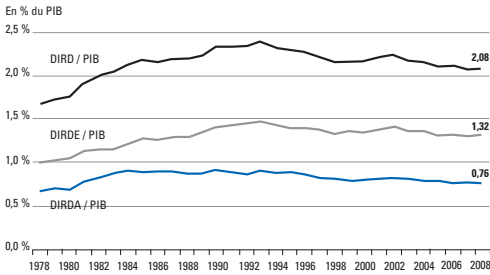
(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

(2) Changements méthodologiques.

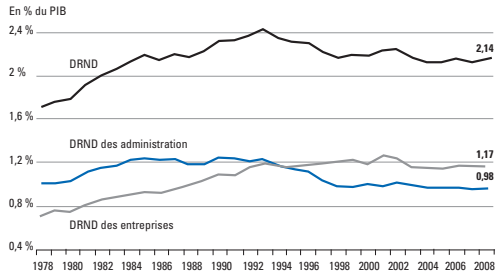
(3) Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

(4) Estimation.

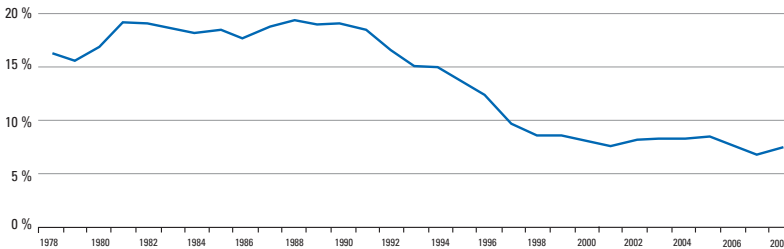
[2] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[3] Évolution du financement par rapport au PIB

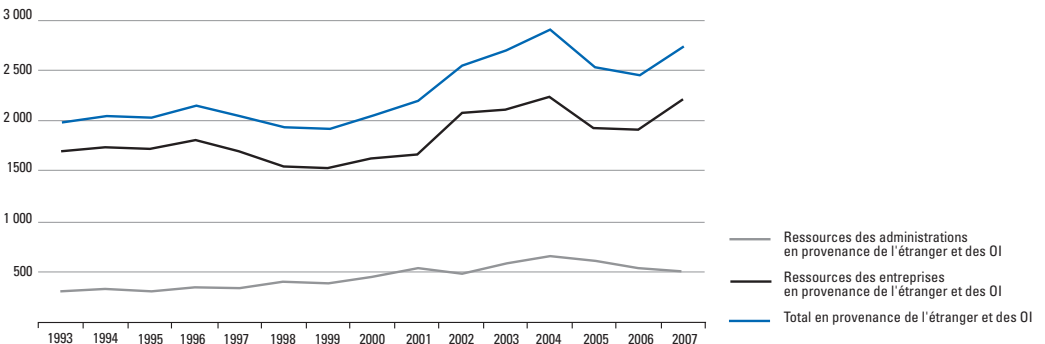


[4] Évolution de la part de la Défense dans le financement de la DNRD



[5] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger entre 1993 et 2007

Millions d'euros constants base 2000



Présentation

En 2007, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'éleva à 24,8 milliards d'euros (Md€) ; elle croît de 1,0 % en volume par rapport à 2006 [1]. Le produit intérieur brut (PIB) augmente, lui, de 2,3 % en volume sur cette même période. Entre 2002 et 2007, la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 0,4 % tandis que celle du PIB est de 2,0 %.

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les grandes entreprises, qui représentent 8 % des entités effectuant des travaux de R&D, réalisent 74 % de la DIRDE pour un montant de 18,4 Md€ et reçoivent 2,1 Md€, soit 80 % des financements publics [2]. Les quatre premières branches de recherche réalisent près de la moitié des dépenses intérieures de R&D et emploient 44 % du personnel de R&D [1]. Ces branches sont les mêmes qu'en 2006 mais leur ordre est modifié. L'industrie pharmaceutique passe du deuxième rang au premier rang en 2007, elle réalise 14 % du montant de la DIRDE avec une croissance annuelle moyenne en volume de 2,7 % (entre 2002 et 2007). L'industrie automobile, qui est devancée par la pharmacie en 2007, a un taux d'évolution annuelle moyen en volume négatif sur la période 2002-2007 (- 0,4 %). Son poids dans la recherche (près de 14 % de la DIRDE) reflète l'importance de cette industrie en France, qu'il s'agisse des constructeurs ou des équipementiers. La construction aéronautique et spatiale (11 % de la DIRDE), qui a été la première branche de recherche jusqu'en 1996, arrive en troisième position avec un taux de croissance annuelle moyen en valeur de 0,7 % sur la période 2002-2007. La fabrication d'équipements radio, télé et communication (qui incluent la téléphonie et les composants électroniques), recule en quatrième position en 2007, avec sur la période (2002-2007) un taux d'évolution annuelle moyen en volume négatif (- 4,1 %) ; cette branche d'activité représente 10 % de la DIRD des entreprises. De 2002 à 2007, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec 2,3 % que dans les branches industrielles (0,2%).

En 2007, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'éleva à 6,6 Md€. Ces travaux sont réalisés à 64 % par des entreprises en France, 29 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations [3]. Avec un taux de croissance annuelle moyen en volume de 2,1 % sur la période 2002-2007, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus élevé que celle de la DIRDE.

Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les vingt-cinq branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 1).

■ **Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE).** Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **PME filiales.** Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire, la PME est considérée comme indépendante.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **En 2005,** des changements méthodologiques sont intervenus : l'évaluation de la dépense de recherche des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les résultats **2004** ont été recalculés selon la nouvelle méthodologie. **En 2006,** le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.15.
- Notes d'information (Enseignement supérieur et Recherche), 09.27, 10.05.
- L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n° 3, MESR SIES, décembre 2009.
- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site Internet :

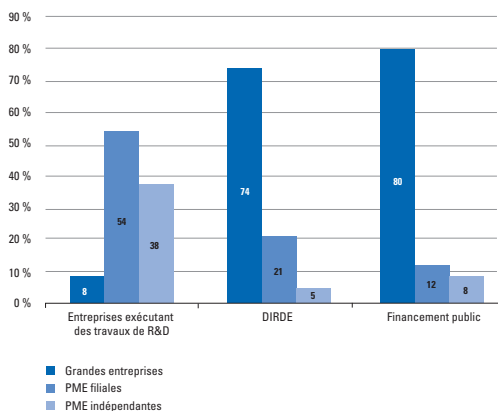
- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures de recherche et développement dans les branches de recherche [DIRDE] (millions d'euros courants)

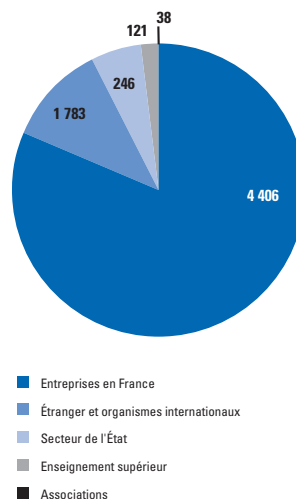
	1992	2002	2003	2004 (7)	2005	2006 (8)	2007	2007 / 2002 (9)
Branches industrielles	15 092	19 419	19 621	20 489	20 355	21 582	21 744	0,2
Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture	181	312	311	326	323	333	350	0,2
Industries agricoles et alimentaires	271	493	462	507	457	548	518	-1,1
Énergie et extraction de produits énergétiques	665	717	723	729	755	764	808	0,3
Autres extractions et métallurgie (1)	319	285	253	268	285	315	305	-0,7
Textiles, habillement, cuirs et chaussures	77	111	121	122	115	216	170	6,6
Bois, papier, carton, édition, imprimerie	61	81	77	76	62	94	101	2,4
Industries manufacturières diverses	51	203	202	197	196	262	232	0,6
Industrie chimique (2)	1 118	1 301	1 357	1 394	1 325	1 402	1 416	-0,4
Industrie pharmaceutique (3)	1 527	2 796	2 993	3 062	3 096	3 350	3 544	2,7
Caoutchouc et plastiques	325	697	775	765	682	807	758	-0,4
Fabrication de verre et articles en verre	116	152	145	156	143	175	158	-1,2
Fabrication de matériaux de construction	71	94	70	89	120	130	126	3,8
Travail des métaux	176	172	189	201	190	244	243	5,0
Fabrication de machines et équipements (4)	920	991	1 049	1 077	1 111	1 245	1 135	0,6
Fabrication de machines de bureau et matériel informatique	541	250	224	204	157	177	172	-9,2
Fabrication de machines et appareils électriques	519	755	810	850	811	967	1 081	5,3
Fabrication d'équipements radio, télé et communication (5)	1 591	2 858	2 763	2 794	2 599	2 580	2 575	-4,1
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	1 880	1 488	1 420	1 439	1 292	1 624	1 551	-1,2
Industrie automobile	1 763	3 189	3 192	3 363	3 562	3 510	3 457	-0,4
Construction navale et matériels de transport terrestre (6)	54	54	128	157	201	236	273	35,4
Construction aéronautique et spatiale	2 740	2 328	2 267	2 641	2 794	2 507	2 673	0,7
Industrie du bâtiment et du génie civil	125	90	86	72	81	96	98	-0,5
Branches de services	1 042	2 420	2 025	2 035	2 148	2 328	3 009	2,3
Services de transport et de communications	417	1 267	842	734	781	809	809	-10,4
Services informatiques	397	825	907	1 019	1 082	1 137	1 741	13,8
Ingénierie, études et contrôles techniques	228	328	275	282	285	382	458	4,7
Total DIRD entreprises	16 134	21 839	21 646	22 523	22 503	23 911	24 753	0,4

(1) Y compris la sidérurgie, la fonderie et la première transformation des métaux non ferreux. (2) Y compris fibres artificielles et synthétiques. (3) Y compris la fabrication des principes actifs. (4) Y compris armement et appareils domestiques. (5) Y compris composants électroniques. (6) Hors automobile. (7) Changement méthodologique par rapport à 2003, données révisées. (8) Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats. (9) Taux d'évolution annuelle moyen sur la période, en volume (PIB au 10 mai 2010).

[2] Répartition selon la taille et la nature des entreprises en 2007



[3] La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2007 - Répartition par secteurs d'exécution (millions d'euros)



Présentation

Le financement de la dépense intérieure de recherche des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2007, les entreprises ont financé 80 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 19,8 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 1,2 % par rapport à 2006 [1]. Le financement public et le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) y contribuent à parts égales pour environ 10 % chacun.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Depuis 1997, il a atteint un palier et oscille entre 78 % et 80 %.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,6 Md€. Elle se concrétise sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Ils sont constitués à 60 % par des crédits en provenance du ministère de la Défense (CEA militaire inclus) [2][3]. Entre 2006 et 2007, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises diminue (-5,7 % en volume), en raison d'une baisse des programmes de recherche militaire, notamment dans le secteur de la construction aéronautique et spatiale. Les financements des programmes de recherche civile sont eux en progression en 2007.

Les financements en provenance de l'étranger progressent (12,6 % en volume entre 2007 et 2006) [4]. Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 78 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant [5]. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,8 Md€ en 2007.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2007, 6 800 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre de 1,7 Md€.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.15.
- Notes d'Information (Enseignement supérieur et Recherche), 09.27, 10.05.
- L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n° 3, MESR SIES, décembre 2009.
- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site Internet :

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, de la Direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'Oséo-ANVAR, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la Recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 %. Le plafond du crédit d'impôt est de 16 M€. Ces modifications ont fait pratiquement doubler le montant du CIR.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

■ **En 2006** (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

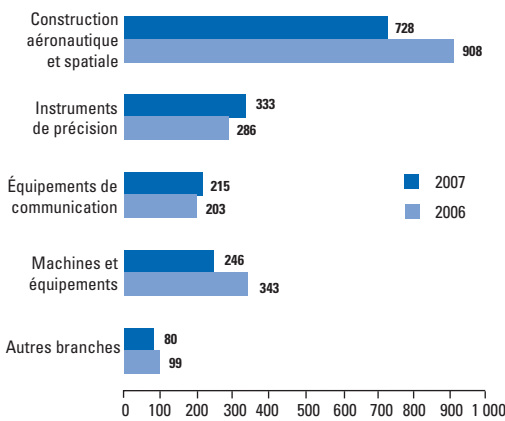
[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises (%)

Origine des financements	1975	1995	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (1)	2002	2003	2004 (1)	2005	2006 (2)	2007
Entreprises	63,8	75,2	78,0	80,5	79,8	79,6	81,6	78,6	78,4	77,8	79,6	79,8	79,9
Financement public	28,0	13,7	11,4	10,2	11,4	11,4	9,8	11,2	11,2	11,5	11,3	11,6	10,4
Financement étranger	8,2	11,1	10,6	9,3	8,8	9,0	8,7	10,2	10,4	10,7	9,2	8,6	9,6
Ensemble DIRD des entreprises (millions d'€)	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	2 381	16 649	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 911	24 753

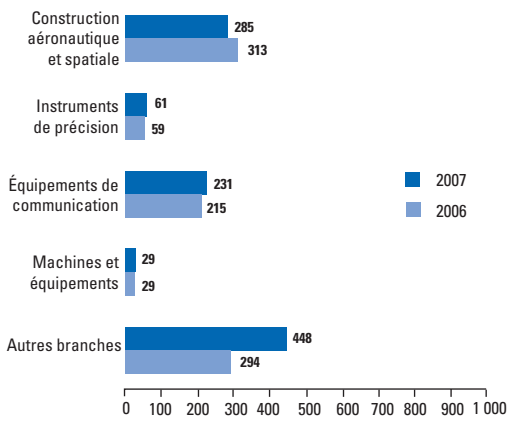
(1) Changements méthodologiques.

(2) Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.

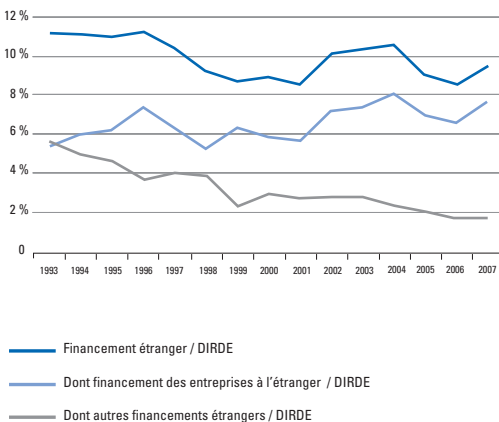
[2] Financement des programmes de recherche militaire en 2006 et 2007 (millions d'euros courants)



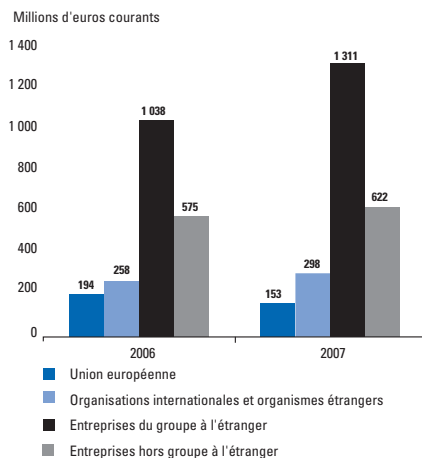
[3] Financement des programmes de recherche civile en 2006 et 2007 (millions d'euros courants)



[4] Part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises entre 1993 et 2007



[5] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2006 et 2007



Présentation

La dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élevé à 14,6 milliards d'euros en 2007, avec une évolution en volume, en hausse, de 1,4 % par rapport à 2006. La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,77 % en 2007. Selon les données estimées, entre 2007 et 2008, le taux d'évolution en volume des dépenses de recherche des administrations s'inverse : il diminue de 0,4 % en volume, et la part de la recherche publique dans le PIB passe à 0,76 % en 2008 [1].

La DIRDA civile correspond à la dépense de R&D des administrations, sans la DIRD du ministère de la Défense et hors financement du ministère de la défense en direction de la recherche publique. Elle progresse entre 2006 et 2007 de 1,7 % en volume.

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Ils représentent 55 % de la DIRDA. En 2007, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 8,0 Md€, en hausse par rapport à 2006 de 0,6 % en volume, hausse due principalement à celles du CNRS et de l'INSERM [2] ; la DIRD des EPIC baisse entre 2006 et 2007 (-0,9 % en volume) [3]. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4,9 Md€, en augmentation de 4,0 % en volume par rapport à 2006. Il représente 34 % de la DIRDA.

En 2007, la dépense intérieure du ministère de la Défense est estimée à 0,9 Md€. Entre 1992 et 2007, la part de la Défense dans la DIRDA est passée de 20 % à 6 %.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 5,0 Md€ en 2007) dont près de la moitié sont à destination des entreprises et un quart vers les organisations internationales et l'étranger. Entre 2006 et 2007, les montants des dépenses extérieures (DERD) des administrations diminuent, l'évolution en volume est de -6,3 % pour la totalité des dépenses extérieures et de plus du double pour les dépenses extérieures en direction des entreprises. Cette évolution est due principalement à une baisse des financements du ministère de la Défense. La part du ministère de la Défense représente 35 % de la Dépense extérieure de recherche (DERD) et 68 % de la DERD en direction des entreprises. Près des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique proviennent du budget de l'État [4]. Les ressources budgétaires proviennent majoritairement (74 %) des crédits budgétaires de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) et du budget de R&D de la Défense (17 % des ressources budgétaires totales). Les autres ministères complètent les ressources budgétaires [5].

En 2007, le budget réalisé de la MIREs s'élevé à 22,8 Md€ (en crédit de paiement) soit 1,4 % du PIB.

Les ressources contractuelles et les autres ressources propres complètent le financement de la recherche publique [4]. Le montant des ressources sur contrats s'élevé à 3,0 Md€ en 2007 dont 21 % avec les entreprises.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus dans les statistiques internationales sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations. Dans l'analyse des acteurs de la recherche en France de cette page le CNRS est présenté avec les autres EPST.

■ **Statuts juridiques.** Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agent d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures. En 2005, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie. En 2006, un changement de méthode dans la réponse de la Défense entraîne une forte baisse des dépenses du ministère de la Défense.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

Pour en savoir plus

Voir références en 11.1.

Les acteurs de la R&D publique

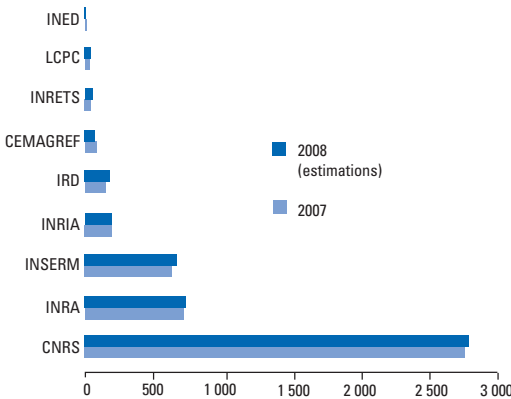
[1] Dépenses intérieures et extérieures de recherche et développement de 1992 à 2008 par secteur institutionnel (millions d'euros)

En millions d'euros courants	1992		2006		2007		2008 (2)	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures
État et collectivités territoriales	5 400	4 657	6 254	4 991	6 427	4 752	6 561	5 386
Civil	3 427	2 307	5 369	2 981	5 542	3 006	5 676	3 186
EPST/hors CNRS et instituts (1)	957	112	1 654	94	1 855	97	1 938	106
EPIC	2 200	1 109	3 443	1 272	3 413	1 234	3 467	1 335
EPA/hors grandes écoles hors MEN (1)	270	1 086	162	65	172	76	171	103
Services ministériels			110	1 549	102	1 600	101	1 642
Défense	1 973	2 350	885	2 010	885	1 745	885	2 200
Enseignement supérieur	3 945	79	7 279	94	7 663	129	7 777	129
CNRS et instituts (EPST)	1 644	51	2 689	74	2 768	99	2 783	99
EPA/grandes écoles hors MEN	106	1	230	1	252	3	236	3
Universités et établissements d'enseignement supérieur	2 194	27	4 360	19	4 643	27	4 759	27
Associations	343	25	461	163	461	158	501	157
Total administrations	9 687	4 761	13 994	5 247	14 550	5 039	14 840	5 672

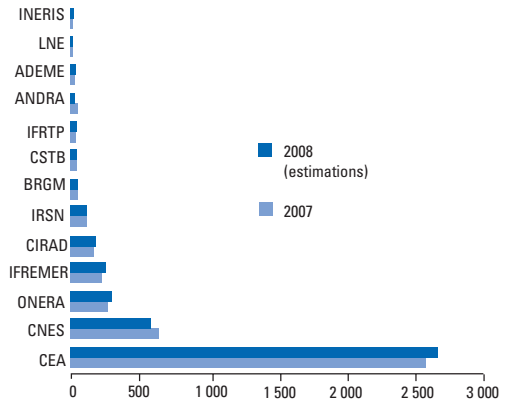
(1) En 1998 le Laboratoire central des ponts et chaussées est passé des EPA aux EPST.

(2) Les données 2008 sont estimées.

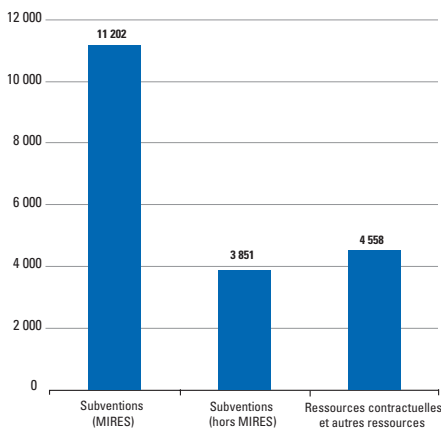
[2] Classement des EPST d'après leur DIRD en 2007 et 2008 (millions d'euros courants)



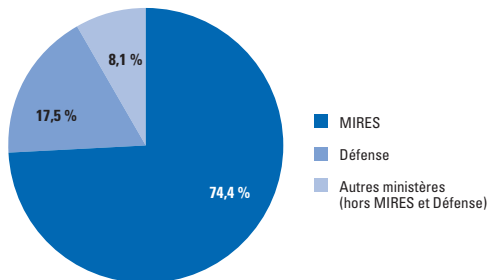
[3] Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2007 et 2008 (millions d'euros courants)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2007 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de recherche et développement des administrations en 2007



Présentation

Le personnel total rémunéré (hors Défense) pour les activités de R&D en 2007 est évalué à près de 375 200 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 58 % sont rémunérées par les entreprises [1]. Les effectifs progressent de 2,6 % par rapport à l'année 2006 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (5,3 %). La croissance est tirée par la hausse des chercheurs dans les entreprises (+9,7 %).

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D augmente de 3,9 % par rapport à 2006. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2007, pour 59 900 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de près de 8 400 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (58 %) en 2007, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 82 % pour le secteur des équipements de communication, 67 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 44 % pour l'industrie pharmaceutique et 47 % pour l'industrie automobile [2].

L'effectif des administrations (hors Défense), avec près de 159 300 ETP, progresse de 0,9 % par rapport à 2006. Par contre, le nombre de chercheurs stagne (0,2 %). Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 45 % de l'effectif total, les ingénieurs de recherche 4 %, les doctorants rémunérés 12 % [4] et le personnel de soutien 39 %.

L'employeur le plus important est l'université suivi du CNRS et du CEA.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises d'environ 13 points. En 2006, 34 % des chercheurs de la recherche publique sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés, seules 19 % des femmes sont professeurs, directeurs de recherche ou chercheurs seniors tandis que 42 % des doctorants rémunérés sont des femmes [3].

Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **Les effectifs de R&D** correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche, pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherches ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Les chiffres commentés ici sont hors Défense.

■ **Equivalent temps plein recherche.** Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

■ **Modification de l'évaluation du personnel.** En 2005, l'évaluation des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie. En 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

■ **DR, PU, CR, MCF, IR.** Directeur de recherche, professeur des universités, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

Pour en savoir plus

- Note d'information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.05.
- L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n° 3, MESR SIES, décembre 2009.
- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site Internet :

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Evolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

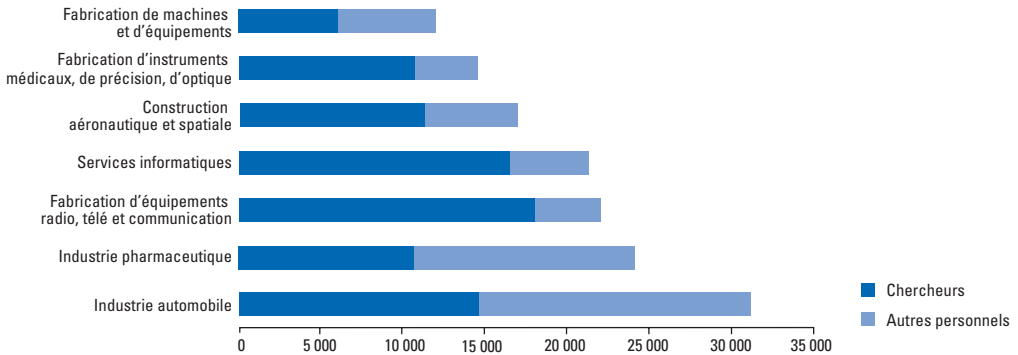
	1992	1997	2002	2003	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007
Chercheurs des entreprises	64 688	72 023	95 294	100 646	108 752	106 837	113 521	124 577
Chercheurs des administrations (1)	74 462	80 716	91 126	92 144	93 626	95 670	97 070	97 275
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	166 311	191 217	193 256	200 512	194 991	207 875	215 891
Personnel total de R&D des administrations	127 137	133 090	148 630	149 051	151 491	154 690	157 938	159 344
Nombre total de chercheurs	139 150	152 739	186 420	192 790	202 377	202 507	210 591	221 851
Personnel total de R&D	291 515	299 401	339 847	342 307	352 003	349 682	365 813	375 235

(1) Chercheurs et doctorants rémunérés.

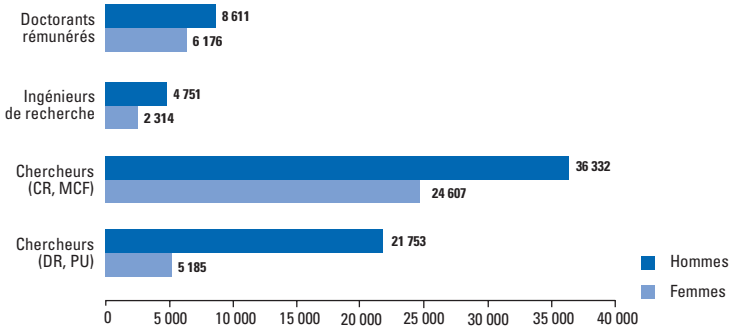
(2) Changement méthodologique.

(3) Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

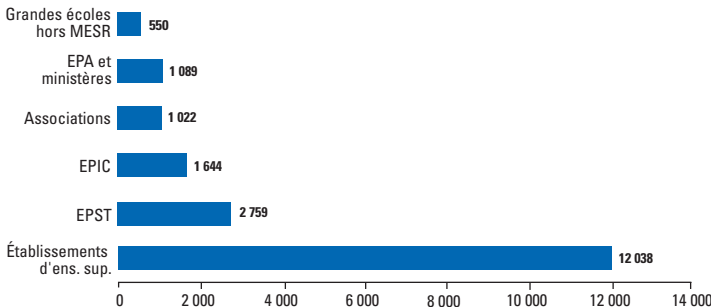
[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2007 (en ETP)



[3] Répartition hommes / femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2007 (en personnes physiques)



[4] Financeurs des doctorants en 2007 (en ETP)



Présentation

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu.

En 2007, 142 500 personnes en équivalent temps plein (ETP) dont 88 100 chercheurs travaillent en Île-de-France. Les entreprises y rémunèrent 40 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 36 % des effectifs et 35 % des chercheurs [1]. Trois régions en 2007 totalisent 26 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 94 800 ETP dont 59 200 chercheurs : Rhône-Alpes (43 700 ETP), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (26 100 ETP) et Midi-Pyrénées (25 000 ETP).

Cinq autres régions rassemblent 17 % du personnel (61 800 ETP dont 34 600 chercheurs) : la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, les Pays de la Loire et le Centre. Les treize autres régions et les DOM-COM totalisent 71 500 ETP dont 36 900 chercheurs, soit 19 % du personnel de R&D.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur (57 % pour l'effectif total et 56 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Poitou-Charentes) [2]. Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. Par contre, en Franche-Comté, 83 % du personnel de R&D travaille en entreprise ; en Haute-Normandie et en Picardie, les trois quarts des personnels de R&D travaillent en entreprise et plus des deux tiers pour le Centre, la Champagne-Ardenne et l'Auvergne. Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente. Les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités est localisé en Île-de-France, soit dix points de pourcentage de moins que les organismes de recherche (EPIC et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, là encore, des disparités régionales sont mises en évidence. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (41 %). Pour les entreprises, 42 % de la DIRDE y est localisée.

Sources : MESR DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2007, 92 % de la DIRDA, 95 % des effectifs totaux et 97 % des chercheurs sont répartis. Les pourcentages indiqués dans le texte sont calculés avec les totaux régionalisés.

■ **Pour des raisons de secret statistique**, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA depuis 2003 ; auparavant, elle était présentée avec les DOM et les COM.

■ **Emploi total.** Emploi salarié plus emploi non salarié.

■ **R&D, DIRD, DIRDE, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **PACA.** Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ **Modification de l'évaluation du personnel et de la dépense.** En 2005, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ; l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. En 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.5.

Pour en savoir plus

- Note d'information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.05.
- L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n° 3, MESR SIES, décembre 2009.
- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site Internet :

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations (y compris Défense)

	2005			2006			2007		
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises (5)	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total
Île-de-France									
DIRD (1)	9 922	4 798	14 720	9 954	5 167	15 121	10 355	5 411	15 766
Effectifs de R&D (2)	80 221	54 881	135 102	80 662	55 569	136 230	86 628	55 874	142 502
dont chercheurs (2)	47 552	33 194	80 746	47 967	33 166	81 133	54 697	33 435	88 132
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	2 837	1 333	4 170	3 153	1 408	4 560	3 105	1 483	4 587
Effectifs de R&D (2)	24 676	15 993	40 669	25 662	16 379	42 041	26 853	16 882	43 735
dont chercheurs (2)	13 073	10 482	23 555	13 666	10 726	24 392	14 941	10 960	25 901
Provence-Alpes-Côte d'Azur (3)									
DIRD (1)	1 312	995	2 307	1 337	999	2 336	1 513	1 098	2 611
Effectifs de R&D (2)	11 506	12 580	24 086	12 173	12 980	25 153	13 095	13 017	26 111
dont chercheurs (2)	7 690	7 803	15 493	7 979	7 918	15 897	8 891	7 976	16 867
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	1 732	934	2 666	2 115	945	3 060	2 265	881	3 145
Effectifs de R&D (2)	13 975	9 410	23 385	15 406	9 514	24 919	15 090	9 912	25 002
dont chercheurs (2)	9 068	6 197	15 266	9 795	6 279	16 075	9 987	6 403	16 391
Autres régions									
DIRD (1)	6 699	4 205	10 904	7 352	4 326	11 678	7 515	4 542	12 057
Effectifs de R&D (2)	64 614	56 664	121 278	69 491	58 125	127 616	74 226	59 295	133 521
dont chercheurs (2)	29 454	34 607	64 060	33 662	35 469	69 132	36 061	35 538	71 598
Total réparti									
DIRD (1)	22 503	12 264	34 767	23 911	12 844	36 755	24 753	13 414	38 167
Effectifs de R&D (2)	194 991	149 528	344 520	207 875	152 567	360 442	215 891	154 980	370 871
dont chercheurs (2)	106 837	92 283	199 121	113 521	93 559	207 080	124 577	94 312	218 889
Total non réparti									
DIRD (1)		1 460	1 460		1 150	1 150		1 137	1 137
Effectifs de R&D (2) (4)		8 933	8 933		9 142	9 142		8 135	8 135
dont chercheurs (2)		3 387	3 387		3 511	3 511		2 962	2 962
Total									
DIRD (1)	22 503	13 725	36 228	23 911	13 994	37 904	24 753	14 550	39 303
Effectifs de R&D (2)	194 991	158 461	353 453	207 875	161 709	369 584	215 891	163 115	379 006
dont chercheurs (2)	106 837	95 670	202 507	113 521	97 070	210 591	124 577	97 274	221 851

(1) DIRD en millions d'euros courants.

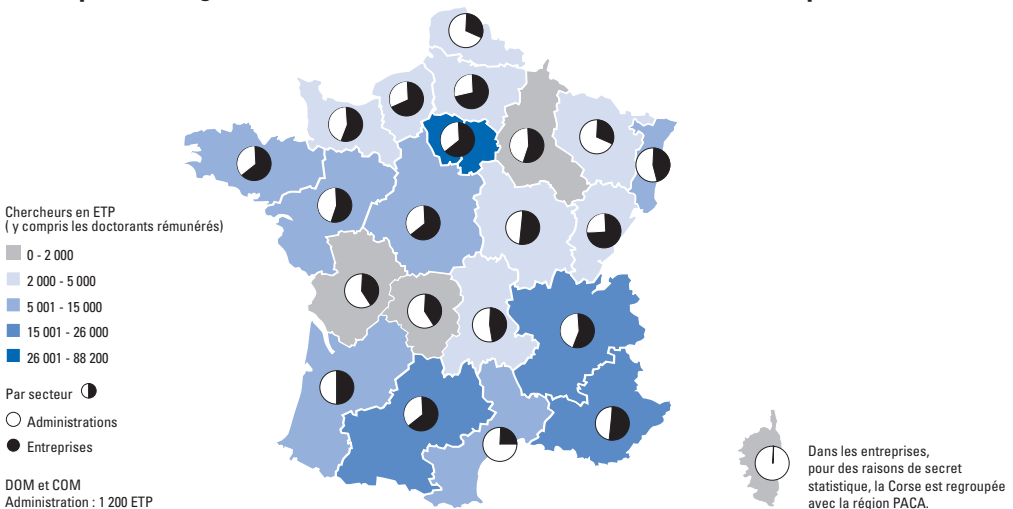
(2) Effectif de R&D en ETP recherche.

(3) Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

(4) Y compris effectif de la Défense et une partie des associations.

(5) Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2007



Présentation

Les activités de recherche et développement (R&D) sont très concentrées : les États-Unis ont dépensé 373 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat [PPA]) pour leur activité de R&D, soit 42 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2007 [1]. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des Vingt-sept) constitue le deuxième pôle avec 30 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 264 Md\$ PPA de dépenses en 2007. Le Japon, avec 148 Md\$ PPA de dépenses de R&D, effectue 17 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie) par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 66 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE.

En termes de niveau de dépenses de R&D, la France (42 Md\$ PPA) conserve en 2007 le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine (102 Md\$ PPA) et l'Allemagne (72 Md\$ PPA). La Corée du Sud dépasse le Royaume-Uni et talonne la France avec près de 42 Md\$ PPA.

Le classement des pays effectué selon le ratio DIRD/PIB diffère nettement de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD [2]. En termes d'effort de recherche en 2007, la France (2,07 %) occupe la dixième place des pays de l'OCDE, derrière le Japon (3,44 %), la Corée du Sud (3,21 %), les États-Unis (2,66 %) et l'Allemagne (2,53 %) ; elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE qui est de 2,28 % mais au dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,77 %).

Plusieurs pays de taille économique moyenne consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Suède (3,61 %) et la Finlande (3,47 %) se trouvent en première et deuxième place. Lorsque le nombre de chercheurs est rapporté à la population active, la France avec huit chercheurs pour mille actifs se place derrière les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et le Royaume-Uni mais devant l'Allemagne.

Entre 2000 et 2004, on a observé un tassement généralisé du taux de croissance de la dépense de recherche des pays de l'OCDE [3]. Le taux de croissance le plus faible est atteint en 2001 aux États-Unis, avec une croissance négative, et au Japon, et en 2003 pour l'Union européenne. En 2007, les dépenses de recherche des pays de l'OCDE ralentissent légèrement après une augmentation importante entre 2004 et 2006. Le taux de croissance en volume s'établit à 3,5 % en moyenne annuelle pour la zone OCDE sur la période 2002-2007 avec pour les États-Unis 3,2 %, 3,8 % pour le Japon, 2,7 % pour l'Union européenne et seulement 0,5 % pour la France.

Par ailleurs, en-dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années 90, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD beaucoup plus élevés. C'est le cas en particulier de la Chine avec un taux de croissance annuelle moyen de 18,4 % sur la période 2002-2007, et de la Fédération de Russie avec 5,0 % sur la même période, malgré des évolutions négatives en 2004 et 2005.

Sources : OCDE (PIST 2009-2), MESR DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **OCDE.** L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

■ **Union européenne (UE).** Les données concernent l'Europe des Vingt-sept : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Slovaque, Slovénie, République Tchèque, Bulgarie, Roumanie.

■ **PPA.** Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2000).

■ **Remarques sur les comparaisons internationales.** Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux. Les données présentées pour la France sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

Pour en savoir plus

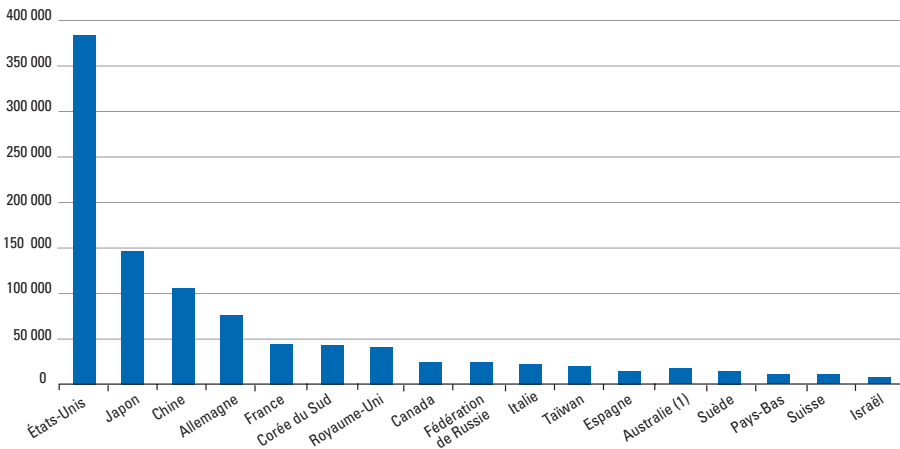
- Notes d'information (Enseignement supérieur et Recherche), 10.05.
- L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n° 3, MESR SIES, décembre 2009.
- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Site Internet :

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

[1] Comparaison internationale de la DIRD en 2007

Millions de dollars PPA courants



(1) Données 2006.

[2] Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE

	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	1997	2001	2005	2006	2007	1997	2001	2005	2006	2007
États-Unis (1)	2,57	2,72	2,57	2,61	2,66	8,4	9,1	9,3	9,4	..
Japon	2,87	3,12	3,32	3,4	3,44	9,2	10,0	10,6	10,7	10,7
Allemagne	2,24	2,46	2,49	2,53	2,53	5,9	6,7	6,6	6,7	7,0
France	2,19	2,2	2,1	2,1 (5)	2,07	6,0	6,5	7,2	7,6 (5)	8,0
Corée du Sud (3)	2,38	2,47	2,79	3,01	3,21	4,7	6,1	7,6	8,3	9,2 (5)
Royaume-Uni	1,77	1,79	1,73	1,76	1,82	5,2	6,3 (2)	8,2 (2)	8,3 (2)	8,3 (2)
Canada	1,66	2,09	2,05	1,97	1,9	6,2	7,1	7,9	7,9 (2)	..
Italie	1,03	1,09	1,09	1,13	1,18	2,8	2,8	3,4	3,6	3,8
Suède (4)	3,48	4,17	3,6	3,74	3,61	8,4	10,3	11,9 (5)	11,9	9,9 (6)
Finlande (7)	2,7	3,3	3,48	3,45	3,47	10,6 (7)	14,0 (6)	15,0	15,1	14,5
Union européenne (UE 27) (2)	1,66	1,75	1,74	1,76	1,77	4,6	5,2	5,9	6,0	6,1
Total OCDE (2)	2,1	2,23	2,21	2,24	2,28	5,9	6,6	7,1	7,2	..

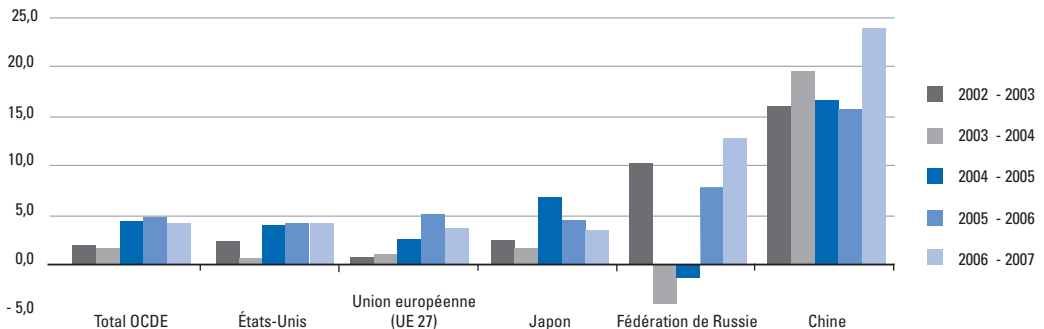
(1) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie). (2) Estimation ou projection. (3) Sciences humaines et sociales exclues avant 2007.

(4) Surestimé jusqu'en 2004. (5) Discontinuité avec l'année précédente. (6) Sous-estimé ou fondé sur des données sous-estimées, discontinuité avec l'année précédente.

(7) Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.

Remarque - Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

[3] Taux de croissance de la DIRD (1) dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine (%)



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2000.

12

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	366
12.2	Le premier degré dans les DOM	368
12.3	Le second degré dans les DOM	370
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	372
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	374
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	376
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	378
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	380
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.10	Les diplômés dans les DOM	384
12.11	Enseignants du second degré public par corps dans les DOM	386
12.12	Les personnels dans les DOM	388
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	390

Présentation

À la rentrée 2009, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 544 600 élèves et étudiants, soit 2 100 de moins qu'à la rentrée précédente [1].

Le premier degré scolarise 269 700 écoliers, soit 1 200 de moins qu'à la rentrée précédente (- 0,5 %). La baisse entamée en 2008 se poursuit, et affecte davantage le préélémentaire (- 0,7 %) que l'élémentaire (- 0,3 %). Seuls les effectifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés sont en augmentation.

Dans le second degré (224 700 élèves), les effectifs sont en diminution (- 0,9 %) pour la quatrième année consécutive. La baisse atteint chacun des cycles, contrairement à ce qui se passe en métropole, où la hausse des effectifs de collégiens limite la baisse globale des effectifs du second degré (- 0,1 %). D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées : la Guyane connaît une augmentation des effectifs de ses deux degrés d'enseignement (respectivement + 2,3 % et + 3,4 %) ; à l'opposé, la Martinique enregistre une baisse d'ampleur sensiblement analogue (respectivement - 1,9 % et - 3,5 %) [2].

En complément de l'enseignement dispensé par le ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 3 300 élèves dans le second degré. Cet effectif est stable depuis 2005 [1].

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, 38 000 étudiants tous enseignements confondus, sont en augmentation (+ 3 % par rapport à 2008). La hausse est cependant un peu moins forte qu'en métropole (+ 3,7 %). Comme en métropole également, les évolutions sont contrastées suivant les filières : la hausse du nombre d'étudiants profite avant tout à l'université (+ 4,6 %), dans une moindre mesure aux classes post-bac (STS et CPGE) ; les effectifs d'IUT sont stables. Dans les DOM, l'université forme trois étudiants sur cinq et les classes supérieures des lycées en accueillent plus d'un sur cinq.

Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

Définitions

■ **Départements d'outre-mer (DOM).** Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Voir en 1.2.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Avant la rentrée 2009, les CLIS étaient dénommées "classe d'intégration scolaire". Voir en 3.1.

■ **Premier cycle :** classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (CPA ou classe préparatoire à l'apprentissage, CLIPA ou classe d'initiation préprofessionnelle par alternance, DIMA ou dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

■ **Second cycle professionnel :** classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux 4 et 5.

■ **Second cycle général et technologique :** classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (milliers) (Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2007	2008	2009	Évol. (%) 2009/2008
Premier degré (1)	272	248,5	271	269,3	271,6	270,9	269,7	-0,5
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	98,5	98,3	97,6	-0,7
CP-CM2	194,9	155,8	169,8	165,7	170,5	169,9	169,4	-0,3
ASH	4,6	4,3	4	3,6	2,6	2,7	2,7	0,7
Second degré Éducation nationale	170,6	186,6	219,5	230,1	227,9	226,8	224,7	-0,9
Premier cycle	119,8	114,8	130	134,2	129,8	129,1	128,3	-0,6
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	38,7	39,1	38,6	-1,3
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	53,2	52,7	52,1	-1,2
Second degré adapté (SEGPA)	3,5	5,7	5,7	6,3	6,1	5,9	5,7	-3,7
Second degré Agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,3	3,3	3,3	-1,3
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5	7	8,4	7,9	7,3	7,4	1,4
Scolarisés dans étab. santé	1,5	1,4	1,6	1,3	1,5	1,4	1,5	7,1
Enseignement supérieur	6,3	15	32,3	36,7	37,0	36,9	38,0	3,1
CPGE	0	0	0,7	1,1	1,2	1,3	1,3	1,8
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	6,9	7,0	7,1	1,5
IUT	0	0	0,4	0,6	0,8	0,8	0,8	e
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,3	21,8	22,4	23,4	4,6
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	e
Écoles paramédicales et sociales (4)	0	0,7	1,2	2,6	2,9	2,8	2,8	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	0,3	0,5	2,8	3,4	3,4	2,3	2,3	-1,0
Ensemble	454,3	459,1	534	548,9	549,2	546,7	544,6	-0,4

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris les effectifs de CPA et CLIPA scolarisés dans les CFA. Données provisoires pour 2009.

(3) Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, Guyane et Martinique. Depuis cette date, les effectifs de l'IUFM de la Réunion (1 000 étudiants en 2009) sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Données provisoires pour les formations paramédicales et sociales en 2009, estimation pour les données de la santé en 2001.

(5) Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM depuis 1991, non compris ceux de l'IUFM de la Réunion à partir de 2008 (comptabilisés avec les effectifs universitaires). Voir supra (3).

[2] Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2009 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Préélémentaire	22 198	14 292	16 805	44 301	97 596
CP-CM2	37 185	27 074	29 063	76 093	169 415
ASH	619	483	256	1 343	2 701
Total premier degré	60 002	41 849	46 124	121 737	269 712
Évolution 2009/2008 (%)	-1,2	2,3	-1,9	-0,5	-0,5
Part du public (%)	89,9	94,1	92,7	92,5	92,2

[3] Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2009 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Premier cycle	29 062	18 723	22 437	58 093	128 315
Second cycle professionnel	8 981	4 786	8 104	16 736	38 607
Second cycle général et techno	12 348	5 304	11 009	23 403	52 064
Second degré adapté (SEGPA)	1 189	937	1 190	2 403	5 719
Total second degré	51 580	29 750	42 740	100 635	224 705
Évolution 2009/2008 (%)	-1,8	3,4	-3,5	-0,6	-0,9
Part du public (%)	89,5	93,8	90,8	93,6	92,1

Présentation

En 2009, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarise 21 000 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en accueille 247 700 [1]. Ce partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,8 %) qu'en France métropolitaine (13,7 %).

Entre 2008 et 2009, les effectifs du préélémentaire et de l'élémentaire dans les écoles des DOM enregistrent une légère baisse (respectivement - 0,7 % et - 0,3 %). Cette diminution est observée dans le secteur public (- 0,6 %) alors que les effectifs dans le secteur privé sont en hausse (+ 0,9 %). Dans l'enseignement relevant de l'ASH (adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés), les effectifs sont en légère hausse (+ 0,8 %).

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.05, 08.01, 10.04.

[1] Évolution des effectifs du premier degré dans les DOM selon le sexe

	Garçons	Public Filles	Total	Garçons	Privé Filles	Total	Garçons	Public + Privé Filles	Total
2009-2010									
Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
Élémentaire (1)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
ASH (2)	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
Total 2009-2010	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2008-2009									
Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
Élémentaire (1)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
ASH (3)	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
Total 2008-2009	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2007-2008									
Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
Élémentaire (1)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
ASH (3)	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
Total 2007-2008	129 171	121 609	250 780	10 074	10 756	20 830	139 245	132 365	271 610
2006-2007									
Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
Élémentaire (1)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
Total 2006-2007	128 710	121 445	250 155	10 102	10 714	20 816	138 812	132 159	270 971
2005-2006									
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (1)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total 2005-2006	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253
2004-2005									
Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
Élémentaire (1)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
Total 2004-2005	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(2) Adaptation + intégration scolaire.

(3) Initiation + adaptation + intégration scolaire.

Présentation

Avec 224 700 élèves à la rentrée 2009 dans les DOM, les effectifs du second degré diminuent faiblement par rapport à 2008 (- 0,9 %), comme en France métropolitaine.

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM : sa part dans l'enseignement du second degré représente 7,9 % contre 21,8 % en métropole.

Avec un effectif de 128 300, les élèves du premier cycle sont légèrement moins nombreux qu'à la rentrée 2008 (- 0,6 %) à l'inverse de ceux de France métropolitaine [1]. En 2009, la baisse des effectifs dans les DOM se situe dans les classes de sixième et troisième, baisse en partie compensée par une hausse en classe de cinquième. En métropole, les effectifs du premier cycle augmentent surtout dans les classes de quatrième et de troisième. Dans les DOM, 400 élèves sont inscrits dans un dispositif de préapprentissage en 2009.

Avec 5 700 élèves à la rentrée 2009, les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 2,6 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré, un pourcentage un peu plus élevé qu'en métropole où il vaut 1,8 % [2].

52 000 élèves sont accueillis dans le second cycle général et technologique à la rentrée 2009 [3]. Pour la deuxième année consécutive, ce nombre diminue légèrement (- 1,2 % par rapport à 2008) comme en métropole où la baisse de ces effectifs est observée depuis 2005. Dans les DOM, la part des séries technologiques en classe de terminale du second cycle général et technologique, est supérieure à ce qu'elle est en métropole (39 % contre 33 %). La différence porte essentiellement sur les séries STG et S, la série STG accueillant proportionnellement plus d'élèves qu'en métropole contrairement à la série S.

Avec 38 600 élèves, les effectifs du second cycle professionnel diminuent de 1,3 % à la rentrée 2009 comme en métropole [4]. Dans les DOM, les élèves orientés vers le second cycle professionnel sont proportionnellement plus nombreux qu'en métropole : 43 % des élèves du second cycle suivent une formation professionnelle contre 32 %. Parmi les élèves du second cycle qui suivent une formation professionnelle courte, le CAP en 2 ans accueille dans les DOM une proportion d'élèves égale à 54 %, plus élevée qu'en métropole (38 %).

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ du second degré.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **DIMA.** Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008 ; l'apprentissage junior est abrogé.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Cycle terminal du second cycle général et technologique.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- ST2S/SMS : Sciences et technologies de la santé et du social. Remplace Sciences médico-sociales (SMS) en classe de première à la rentrée 2007 et en classe de terminale à la rentrée 2008 ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion remplace la série Sciences et technologies tertiaires (STT) depuis 2006.
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première, et à celle de 1998 en terminale, la série Arts Appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI. Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAV, Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), et au baccalauréat Hôtellerie.

Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans. Les CAP en 3 ans sont en voie de fermeture.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

Le second degré dans les DOM

[1] Les effectifs du premier cycle en 2009-2010 dans les DOM (hors SEGPA)

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Sixième	1 369	1 397	2 766	15 369	14 570	29 939	32 705	48,8
Cinquième	1 213	1 335	2 548	15 276	15 009	30 285	32 833	49,8
Quatrième d'aide et de soutien	-	-	-	190	136	326	326	41,7
Quatrième hors aide et soutien	1 232	1 277	2 509	14 219	14 201	28 420	30 929	50,0
Troisième générale	1 168	1 286	2 454	13 154	13 787	26 941	29 395	51,3
Troisième d'insertion	1	1	2	463	262	725	727	36,2
UPI	6	4	10	626	349	975	985	35,8
DIMA	-	-	-	298	117	415	415	28,2
Total	4 989	5 300	10 289	59 595	58 431	118 026	128 315	49,7

[2] Les effectifs de SEGPA dans les DOM en 2009-2010 (Public) (1)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	819	365	1 184	30,8
Cinquième	1 045	400	1 445	27,7
Quatrième	1 056	445	1 501	29,6
Troisième	1 112	463	1 575	29,4
Seconde année de formation qualifiante	7	1	8	12,5
Total	4 039	1 674	5 713	29,3

(1) Cette année, seulement 6 garçons sont inscrits en sixième SEGPA du secteur privé.

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique dans les DOM en 2009-2010

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Seconde	649	757	1 406	7 313	9 978	17 291	18 697	57,4
Première	639	817	1 456	6 233	8 858	15 091	16 547	58,5
Dont : S	242	255	497	2 170	2 275	4 445	4 942	51,2
L	32	109	141	335	1 608	1 943	2 084	82,4
ES	118	173	291	981	1 802	2 783	3 074	64,2
STI	-	-	-	1 024	104	1 128	1 128	9,2
STG/STT	151	179	330	1 310	1 999	3 309	3 639	59,9
Autres	96	101	197	413	1 070	1 483	1 680	69,7
Terminale	664	889	1 553	6 353	8 914	15 267	16 820	58,3
Dont : S	224	250	474	2 143	2 094	4 237	4 711	49,8
L	49	117	166	352	1 830	2 182	2 348	82,9
ES	119	214	333	1 012	1 811	2 823	3 156	64,2
STI	22	2	24	1 294	158	1 452	1 476	10,8
STG/STT	239	243	482	1 390	2 069	3 459	3 941	58,7
Autres	11	63	74	162	952	1 114	1 188	85,4
Total	1 952	2 463	4 415	19 899	27 750	47 649	52 064	58,0

[4] Les effectifs du second cycle professionnel dans les DOM en 2009-2010

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP 1 an	-	46	46	49	17	66	112	56,3
CAP 2 ans	278	187	465	5 283	3 186	8 469	8 934	37,8
BEP 2 ans (1)	201	194	395	3 623	3 156	6 779	7 174	46,7
Bac pro/BMA 2 ans	227	206	433	2 189	1 819	4 008	4 441	45,6
Bac pro/BMA 3 ans	874	738	1 612	8 649	7 385	16 034	17 646	46,0
Mentions complémentaires	-	-	-	101	171	272	272	62,9
Préparations diverses pré-bac	-	-	-	6	22	28	28	78,6
Total	1 580	1 371	2 951	19 900	15 756	35 656	38 607	44,4

(1) Y compris les BEP en 1 an dont l'effectif total est réduit à 7.

Présentation

Dans les DOM comme en métropole, le redoublement continue de baisser dans les classes du premier et du second cycle. Pour autant, les spécificités des DOM perdurent.

En premier cycle, le taux de redoublement en sixième a fortement diminué mais reste supérieur à celui de la métropole (5,6 % contre 4,4 %) [1]. A l'issue de la troisième, la moitié des élèves s'orientent vers une seconde du cycle général et technologique. Par ailleurs, l'orientation vers un second cycle professionnel est plus fréquente dans les DOM : le taux de passage est supérieur de onze points à celui de la métropole (36 % contre 25 %). Au terme du premier cycle, 9 % des élèves quittent l'enseignement scolaire dépendant du ministère de l'Éducation nationale contre 11 % en métropole.

En second cycle général et technologique, les élèves sont un peu plus nombreux à se réorienter vers le second cycle professionnel en fin de seconde (6 % contre 4 % en métropole) [2]. Le taux de redoublement en classe de terminale continue de décroître et devient proche de celui de la métropole (10 % contre 9 %). Par comparaison, en 1998, les taux étaient respectivement de 18 % et 14 %.

La mise en œuvre de la rénovation professionnelle à la rentrée 2009 s'est poursuivie : les passages vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans ont fortement augmenté au détriment des passages en BEP [3]. Cependant, ils restent un peu moins fréquents qu'en métropole après la deuxième année de CAP en deux ans (17 % contre 21 %). Les sorties en fin de première année de CAP en deux ans sont plus nombreuses qu'en métropole (21 % contre 16 %). Après avoir diminué de quatre points entre 2005 et 2006, la part des élèves sortants en fin de première année de CAP en deux ans croît à nouveau entre 2008 et 2009 dans les DOM, alors qu'en métropole celle-ci reste stable.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage d'élèves inscrits dans une classe l'année n-1 qui restent dans cette classe l'année n.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sorties.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle), ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et ceux qui entrent sur le marché du travail.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **Seconde BEP.** Première année de BEP en 2 ans.

■ **Terminale BEP.** Deuxième année de BEP en 2 ans.

■ **Bac pro / BMA 2 ans : 1^{re} année.** Première année de baccalauréat professionnel en 2 ans ou du brevet des métiers d'arts en 2 ans.

■ **Bac pro / BMA 2 ans : 2^e année.** Deuxième année de baccalauréat professionnel en 2 ans ou du brevet des métiers d'arts en 2 ans

■ **Seconde professionnelle.** Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

[1] Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Redoublements												
Sixième	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6	11,2	10,9	10,5	11,3	10,5	9,2	5,6
Cinquième	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3	5,2	5,1	4,4	4,2	3,9	3,3	3,3
Quatrième	5,9	8,8	8,4	8,4	8,3	7,3	7,4	6,3	6,8	5,9	5,2	5,0
Troisième	8,3	8,5	6,2	6,3	6,1	5,6	5,9	5,5	5,7	5,5	4,7	3,9
Passages												
Sixième - cinquième	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6	88,6	88,4	89,3	89,2	88,7	90,4	92,8
Cinquième - quatrième	93,1	92,8	92,7	92,5	93,0	93,4	93,8	94,7	94,9	94,5	94,9	95,0
Quatrième - troisième	91,9	88,6	88,7	88,4	88,9	89,9	90,3	91,5	91,3	91,7	92,9	91,9
Troisième - seconde GT	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2	49,8	49,9	50,1	49,7	50,6	49,9	51,7
Troisième - second cycle pro	36,0	35,8	33,6	35,0	34,9	35,8	36,1	36,0	35,9	35,6	36,2	35,9

[2] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Redoublements												
Seconde	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1	14,8	16,0	15,3	14,8	14,6	13,3	12,8
Première	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6	8,4	8,3	7,7	8,0	7,6	7,3	6,7
Terminale	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9	12,7	16,0	15,4	13,6	11,9	11,8	10,2
Passages												
Seconde vers second cycle pro	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6	6,9	6,6	6,6	7,2	7,1	7,4	5,8
Seconde vers première	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8	75,3	74,4	75,3	75,2	75,0	76,3	77,2
Première vers terminale	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3	88,0	87,5	88,0	88,1	88,8	89,1	88,6
Sorties												
Seconde	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5	2,9	2,9	2,8	2,8	3,2	3,0	4,2
Première	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7	3,1	3,8	3,8	3,4	3,1	3,2	4,2
Terminale	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9	87,0	83,8	84,4	86,1	87,7	87,9	89,5

[3] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (1) (Public + Privé)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAP 2 ans	Redoublement	8,1	4,6	4,2	3,9	4,1	4,4	5,6	3,2	3,9	3,6
1^{ère} année	Passage en 2 ^e année	69,2	73,1	73,4	72,7	71,2	71,0	74,3	75,8	76,3	73,7
	Autres orientations	2,8	3,4	2,8	5,5	3,7	1,8	1,5	2,3	1,6	1,3
	Sorties	19,9	19,0	19,6	18,0	21,0	22,8	18,6	18,7	18,2	21,4
CAP 2 ans	Redoublement	5,3	10,4	5,6	4,4	6,2	5,3	4,8	5,3	4,9	4,1
2^e année	Passage en BEP	15,7	14,3	16,0	17,5	15,1	14,5	14,1	14,3	11,4	3,6
	Passage en bac pro	3,8	3,6	4,8	3,7	5,1	5,7	6,0	5,5	10,3	17,0
	Autres orientations	5,5	4,2	3,6	4,5	4,1	4,2	4,6	4,6	5,7	5,9
	Sorties	69,7	67,6	70,0	69,9	69,5	70,3	70,6	70,2	67,8	69,4
BEP en 2 ans	Redoublement	4,9	3,9	4,6	3,6	3,8	4,6	3,8	3,5	2,3	ns
Seconde	Passage en terminale BEP	82,2	83,3	83,7	85,7	83,9	84,3	84,5	84,3	83,8	81,3
	Autres orientations	0,7	0,5	0,7	0,6	0,9	1,2	1,1	1,3	2,1	4,9
	Sorties	12,2	12,3	11,0	10,1	11,4	10,0	10,6	10,9	11,9	13,6
BEP en 2 ans	Redoublement	10,4	11,7	9,9	7,0	8,3	8,2	9,1	8,7	8,1	4,7
Terminale	Passage en bac pro	32,9	34,1	34,4	38,6	38,2	38,4	39,5	39,2	41,4	46,0
	Passage en 2 nd cycle GT	10,6	10,4	10,0	11,2	11,6	10,2	9,8	8,2	8,0	8,0
	Autres orientations	2,8	2,6	2,4	2,6	2,4	2,5	2,2	2,5	2,0	1,5
	Sorties	43,3	41,2	43,3	40,6	39,5	40,7	39,4	41,3	40,5	39,8
Bac pro/BMA 2 ans	Redoublement	1,8	2,3	2,0	1,9	1,5	1,6	2,3	2,3	2,8	ns
1^{ère} année	Passage en 2 ^e année										
	bac Pro/BMA	86,0	84,0	85,2	85,6	85,3	85,4	86,1	85,3	85,5	85,8
	Autres orientations et sorties	12,2	13,7	12,8	12,5	13,2	12,9	11,6	12,4	11,7	14,2
Bac pro/BMA 2 ans	Redoublement	6,5	6,5	7,6	5,1	5,9	6,2	4,9	5,2	4,2	2,2
2^e année	Autres orientations	1,5	1,8	2,2	2,5	3,0	2,1	2,2	1,4	1,7	2,1
	Sorties	92,0	91,7	90,2	92,4	91,1	91,8	92,9	93,4	94,1	95,7
Bac pro en 3 ans	Redoublement										3,6
Seconde pro. (2)	Passage en 1 ^{ère} pro										83,2
	Autres orientations										2,3
	Sorties										10,9

ns : non significatif.

(1) À la rentrée 2009, les classes de première préparant au Bac pro en 2 ans ont été fermées et seules 4 spécialités de seconde BEP ont été maintenues en attente des bac pro en 3 ans correspondants.

(2) Les inscriptions en préparation au bac pro en 3 ans étant trop peu nombreuses avant la rentrée 2008 pour la seconde pro et avant 2009 pour la première pro, les taux de redoublement, de passage ou de sorties ne sont pas interprétables. Ils ne sont donc pas affichés dans le tableau.

Présentation

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente, moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement sur quatre ans mis en place en 1998, lequel a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation au lycée. Ainsi, les taux d'accès par les voies scolaires assurées par le ministère de l'Éducation nationale sont-ils plus élevés aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole [1]. Le taux d'accès de La Réunion reste plus bas qu'en métropole, ce qui s'explique en premier lieu par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. Quant à la situation de la Guyane, elle s'explique en partie par sa géographie physique, laquelle entraîne des difficultés particulières de scolarisation, en lien notamment avec les problèmes de développement des infrastructures.

Comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de près de 18 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 11 points en moyenne en métropole) [2].

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors MEN (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche) augmente les chiffres pour l'accès au niveau IV de 1 point en Guyane, de 3 points en Guadeloupe, de 4 points à la Martinique et de 4 points à La Réunion (contre 7 points en métropole). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les chiffres ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès des générations (longitudinaux).

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

Avertissement : Les effectifs démographiques utilisés ici sont désormais issus de l'exploitation du Recensement Permanent de la Population, alors que jusqu'à l'an dernier, ils étaient estimés à partir du Recensement de 1999 et de l'État civil. Le changement de base démographique a concerné toutes les années à partir de 2000, si bien que les taux d'accès correspondants ont tous été recalculés et diffèrent parfois de ceux publiés l'an dernier.

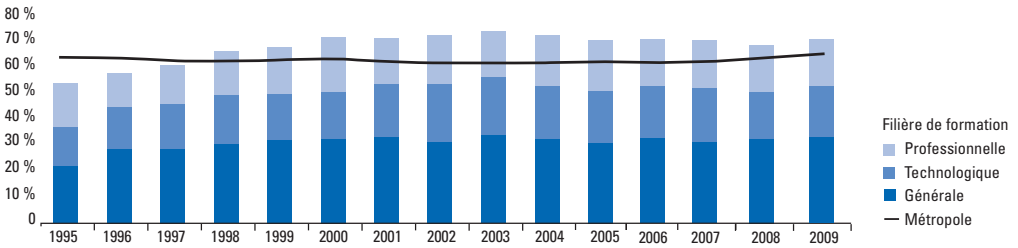
Sources :

- MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
- MEN-MESR DEPP / Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- MAAP / Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.
- MEN-INSEE / estimations démographiques.

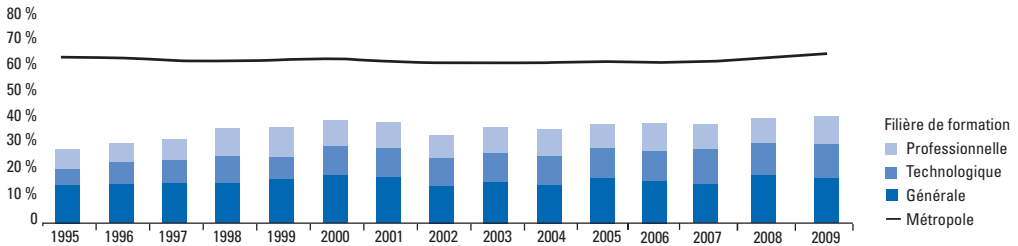
L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM

[1] Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM (MEN - scolaire)

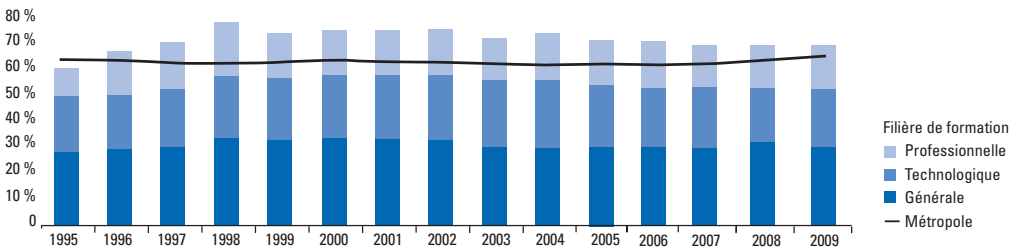
Guadeloupe



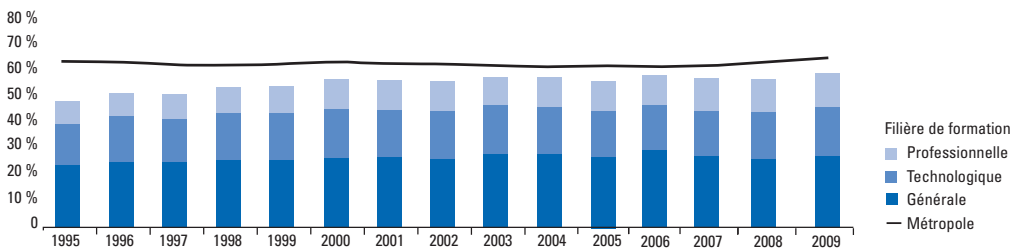
Guyane



Martinique



La Réunion



[2] Taux d'accès par sexe au niveau IV de formation dans les DOM (%)

(rentrée scolaire 2009)

	Filles	MEN-scolaire Garçons	Ensemble	Toutes voies de formation (1)
Guadeloupe	80,3	62,1	71,0	73,8
Guyane	46,4	36,7	41,3	42,3
Martinique	74,1	63,5	69,1	73,2
La Réunion	68,5	50,6	59,3	62,8

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et formations par voie d'apprentissage. Les chiffres concernant l'apprentissage sont basés sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2009, les lycées professionnels des DOM préparent 9 000 élèves à un CAP et 7 200 élèves à un BEP. Les établissements publics rassemblent 94 % des élèves en CAP ou en BEP. En CAP, cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls 53 % des élèves formés : trois relèvent du secteur de la production ("Agroalimentaire alimentation cuisine", "Bâtiment finitions" et "Travail du bois"), deux du secteur des services ("Commerce vente" et "Accueil hôtellerie tourisme"). En BEP, six groupes de spécialités concentrent à eux seuls 61 % des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services ("Commerce vente", "Comptabilité gestion", "Secrétariat bureautique" et "Spécialités sanitaires et sociales"), deux du secteur de la production ("Moteurs et mécanique auto" et "Électricité électronique"). La spécialité "Carrières sanitaires et sociales" regroupe à elle seule 22 % des inscrits. Les établissements privés sont beaucoup plus présents dans le secteur des services.

La part des filles est plus importante en BEP qu'en CAP (47 % contre 38 %). Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 67 % des effectifs en CAP et 81 % en BEP. Elles sont ainsi très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de la spécialité "Habillage" dans laquelle elles sont largement majoritaires aussi bien en CAP (92 %) qu'en BEP (93 %).

Dans les DOM, 22 000 élèves préparent un bac professionnel en deux ou trois ans à la rentrée 2009. La préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans remplace peu à peu la préparation d'un BEP, ce qui explique que les effectifs soient en croissance de 63 % à la rentrée 2009 pour la préparation du baccalauréat professionnel, et en diminution de 58 % pour le BEP. Près de 59 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 50 % de ceux qui préparent un BEP et 41 % pour un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (9 %) qu'en CAP ou en BEP (6 %). Les groupes de spécialités prépondérants en BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, à l'exclusion de la spécialité "Carrières sanitaires et sociales" qui n'existe qu'en BEP. Il s'agit des groupes "Comptabilité gestion", "Secrétariat bureautique" et "Commerce vente" ; chacune de ces spécialités représente 16 à 18 % des élèves.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel en deux ans ou en trois ans.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel dans les DOM selon la spécialité de formation à la rentrée 2009 (Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP			BEP			Bac pro		
	Effectifs	% Privé	% filles	Effectifs	% Privé	% filles	Effectifs	% Privé	% filles
200 Technologies industrielles fondamentales	11	0	9	-	-	-	67	0	12
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	-	-	31	0	3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	33	0	0	-	-	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	44	0	73	-	-	-	64	0	58
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	817	9	46	24	0	33	169	0	51
223 Métallurgie	25	0	52	-	-	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	34	76	9	-	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	54	0	2	253	11	1	311	0	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	200	18	5	268	6	22	520	3	21
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	136	0	5	143	0	15	309	0	13
232 Bâtiment : construction et couverture	235	0	3	212	0	4	357	0	4
233 Bâtiment : finitions	988	9	6	251	0	8	560	0	10
234 Travail du bois et de l'ameublement	805	2	4	316	0	5	553	0	5
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	34	0	71	-	-	-	-	-	-
242 Habillement	383	0	92	267	0	93	334	0	92
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	222	2	5	1 038	11	4
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	54	0	15	89	0	2
252 Moteurs et mécanique auto	626	3	3	501	10	2	1 031	10	4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	-	-	62	37	5
254 Structures métalliques	538	0	2	303	5	2	707	3	3
255 Électricité, électronique	400	0	2	763	3	2	2 942	10	3
Total des spécialités de la production	5 363	5	18	3 577	4	12	9 144	6	10
311 Transport, manutention, magasinage	65	0	23	69	0	35	296	0	36
312 Commerce, vente	1 512	4	61	493	17	65	3 474	11	68
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	470	18	64	4 025	17	59
321 Journalisme et communication	70	0	34	-	-	-	73	0	33
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	56	0	52	-	-	-	70	0	24
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	528	9	92	3 785	10	95
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	1 611	3	94	188	0	95
332 Travail social	482	12	97	-	-	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	646	2	75	184	0	57	627	8	47
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	398	21	93	-	-	-	95	0	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	42	21	67	-	-	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	181	0	48	242	0	66	244	0	70
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	231	14	20	-	-	-	56	0	20
Total des spécialités des services	3 683	7	67	3 597	7	81	12 933	11	72
Ensemble des spécialités	9 046	6	38	7 174	6	47	22 077	9	46

Lecture – 7 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 67 % des élèves formés dans ces spécialités.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Près d'un élève sur trois est issu d'une famille sans activité professionnelle et non retraitée (6,6 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont beaucoup plus représentés que les enfants d'ouvriers (19,4 % et 16,5 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 16,7 % contre 27 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, les professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées. De même qu'en métropole, la part des élèves issus de familles d'enseignants augmente avec le niveau de formation ainsi que celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles. Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés, près d'un élève sur trois est enfant de parent "sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé" (32,2 %), cette proportion s'élève à deux élèves sur trois en enseignement adapté (59,3 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (14 % et 6,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,6 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale "moyenne". Il convient cependant de rester prudent pour des analyses plus approfondies, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ **Champ.** Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale en 2009-2010 (%)

(Public + Privé, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général	1,9	9,1	7,1	8,4	3,3
CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	1,7	3,1	1,5	3,6	0,5
SEGPA	1,5	4,4	1,5	2,8	0,3
Total premier cycle (y compris SEGPA)	1,9	8,9	6,8	8,1	3,1
Seconde générale et technologique	2,1	10,8	10,6	11,4	5,1
Première et terminale générales	2,0	11,9	14,0	13,5	7,4
Première et terminale technologiques	2,2	10,6	6,3	10,5	2,5
Total second cycle général et techno.	2,1	11,2	10,9	12,0	5,4
CAP	1,6	5,0	1,3	3,9	0,4
BEP	1,5	7,8	2,7	6,5	0,6
Bac pro, BMA	2,0	7,8	3,1	6,7	0,8
MC et divers niveaux IV et V (4)	2,1	6,8	3,6	6,8	0,0
Total second cycle professionnel	1,8	7,2	2,6	6,0	0,7
Ensemble DOM	1,9	9,1	7,1	8,7	3,2
Ensemble France métropolitaine	2,1	10,3	18,5	13,6	3,2

	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Effectifs
Premier cycle général	19,3	17,3	1,3	32,4	100,0	126 915
CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	11,8	16,8	1,4	59,7	100,0	1 400
SEGPA	12,5	16,6	1,1	59,3	100,0	5 719
Total premier cycle (y compris SEGPA)	18,9	17,3	1,2	33,7	100,0	134 034
Seconde générale et technologique	20,7	14,9	2,0	22,3	100,0	18 697
Première et terminale générales	20,2	11,5	3,3	16,1	100,0	20 315
Première et terminale technologiques	22,8	16,6	2,1	26,5	100,0	13 052
Total second cycle général et techno.	21,0	14,0	2,5	20,9	100,0	52 064
CAP	14,1	17,1	1,3	55,1	100,0	9 046
BEP	19,4	20,0	1,4	40,0	100,0	7 174
Bac pro, BMA	20,6	18,8	2,0	38,2	100,0	22 087
MC et divers niveaux IV et V (4)	14,6	20,3	0,7	45,2	100,0	300
Total second cycle professionnel	18,8	18,7	1,7	42,5	100,0	38 607
Ensemble DOM	19,4	16,7	1,6	32,2	100,0	224 705
Ensemble France métropolitaine	16,5	27,0	2,1	6,6	100,0	5 107 024

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon la CS regroupée (1) en 2009-2010 (%)

(Public + Privé, y compris EREA)

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général	9,6	8,1	28,6	53,7	100,0	35,3	16,6	35,6	12,6	100,0
CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	2,0	4,0	16,7	77,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	2,0	2,9	18,4	76,6	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total premier cycle (y compris SEGPA)	9,2	7,8	28,0	55,0	100,0	35,2	16,5	35,6	12,7	100,0
Seconde générale et technologique	16,0	12,1	31,4	40,5	100,0	39,3	14,0	37,1	9,5	100,0
Première et terminale générales	22,2	14,8	31,8	31,2	100,0	41,7	18,0	32,1	8,2	100,0
Première et terminale technologiques	9,2	10,7	34,0	46,1	100,0	20,3	15,6	41,0	23,1	100,0
Total second cycle général et technologique	16,7	12,8	32,2	38,3	100,0	35,8	16,2	35,9	12,2	100,0
CAP	1,9	4,2	20,0	73,9	100,0	4,9	2,9	31,3	60,9	100,0
BEP	3,3	6,6	27,9	62,2	100,0	10,1	10,1	40,3	39,4	100,0
Bac pro, BMA	3,7	6,7	28,9	60,7	100,0	12,0	11,3	42,2	34,5	100,0
MC et divers niveaux IV et V (2)	4,3	7,1	22,8	65,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total second cycle professionnel	3,2	6,1	26,5	64,2	100,0	10,6	9,8	40,2	39,3	100,0
Ensemble DOM	9,9	8,7	28,7	52,7	100,0	31,5	15,4	36,4	16,7	100,0

(1) Voir les regroupements dans la rubrique "Définitions".

(2) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

Présentation

En 2009, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 3,1 % : il s'établit à 38 000 [1]. Les effectifs progressent dans tous les départements : + 2,1 % à la Réunion, + 3,1 % en Martinique, + 3,9 % en Guyane et + 4,7 % en Guadeloupe. L'université, qui accueille 63,8 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter (+ 4,4 %). Les effectifs des IUT interrompent leur forte progression entamée en 2004 (+ 0,6 % en 2009). Le nombre d'étudiants augmente de 1,5 % en STS et de 1,8 % en CPGE. Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 90, la part des femmes parmi les étudiants gagne 0,5 point en 2009 pour s'établir à 64,1 %, soit presque 9 points de plus qu'en métropole. Les IUFM et les autres formations sont les plus féminisés.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur croît de 6,8 % en 2009 [2]. L'université accueille 70,6 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part diminue en 2009 de 1,7 point. Le nombre d'inscrits progresse dans toutes les formations d'enseignement supérieur, sauf dans les IUFM, et est stable en CPGE. La part des étudiantes est élevée : 61,5 % des étudiants, soit 6 points de plus qu'en métropole.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7110.

Définitions

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion.

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces deux derniers restent cependant rattachés à l'académie de Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie possède le statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir en 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de la Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'Outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de la Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à la Réunion. Dans le reste de l'Outre-mer, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post-BTS sont classées à part des STS.

■ **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations comme les post-BTS et les DSAA.

■ **À partir de 2005-2006,** la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Universités	21 546	21 798	21 807	22 250	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272
% femmes	60,8	61,6	62,0	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	64,5
- dont IUT	417	387	418	411	477	571	677	770	837	842
% femmes	49,2	47,0	47,8	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7
- dont IUFM									1 057	1 000
% femmes									72,2	72,0
IUFM	2 130	2 304	2 774	2 779	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435
% femmes	68,9	68,8	70,9	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3
STS	5 727	5 843	6 087	6 355	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092
% femmes	54,3	52,4	52,0	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4
CPGE	735	821	899	927	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320
% femmes	51,0	50,2	48,1	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4
Autres écoles (1)	2 160	2 361	2 659	3 008	3 491	3 597	3 752	3 740	3 880	3 911
% femmes	70,1	69,9	71,2	73,3	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,4
Ensemble	32 298	33 127	34 226	35 319	36 037	36 692	36 724	36 973	36 894	38 030
% femmes	60,4	60,7	61,1	61,4	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Universités	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732
% femmes	64,2	64,8	64,9	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8
- dont IUFM									640	589
% femmes									70,5	68,8
IUFM	189	212	215	219	322	438	495	520	640	589
% femmes	71,4	73,1	76,3	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8
STS	882	909	1 024	1 105	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717
% femmes	52,6	47,6	47,7	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3
CPGE	86	95	108	123	122	142	173	181	176	179
% femmes	43,0	48,4	43,5	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7
Autres écoles (1)	94	77	180	248	263	274	322	375	398	486
% femmes	55,3	49,4	73,9	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0
Ensemble	4 622	5 049	5 489	6 062	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114
% femmes	61,7	61,5	62,0	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

Présentation

En 2009-2010, 30 000 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente [1]. Les effectifs sont en baisse uniquement en Nouvelle-Calédonie (- 1,9 %). Ils sont en hausse de 9,8 % en Polynésie Française, 5,7 % à l'université d'Antilles-Guyane et 3,1 % à l'université de la Réunion.

30,7 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 19,6 % en sciences ou STAPS, 18,3 % en économie et gestion, 16,3 % en droit-sciences politiques, 7,0 % dans les disciplines de santé et 5,3 % en IUFM. Enfin, ils sont 2,8 % à être inscrits dans les IUT, uniquement dans les DOM. Les disciplines santé et IUT sont moins représentées dans les universités d'outre-mer que sur l'ensemble des universités publiques françaises où la filière santé représente 13,9 % des inscriptions et les IUT 8,1 %.

La plus grande majorité (77,6 %) des étudiants inscrits dans une des quatre universités d'outre-mer sont en cursus Licence contre 59,1 % sur l'ensemble des universités publiques françaises. Le nombre d'étudiants en cursus Master a fortement augmenté cette année (+ 13,4 %), en particulier dans les disciplines littéraires de l'université des Antilles-Guyane (+ 50 % par rapport à 2008). Cependant, le poids du cursus master, en augmentation cette année, reste faible (20,4 %). Seuls 2,0 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat.

En 2009-2010, le nombre de nouveaux entrants augmente de 2,7 %, après - 2,2 % en 2008 [2].

Après plusieurs années de hausse, la proportion de femmes dans les universités d'outre-mer stagne en 2009-2010 à 64,2 %. Sur l'ensemble des universités publiques françaises, cette proportion est plus faible (57,6 %). Comme dans l'ensemble des universités publiques françaises, les étudiantes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (75,0 %), en IUFM (70,8 %) et en droit-sciences politiques (71,0 %), mais minoritaires en sciences (46,6 %).

Définitions

■ **Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie.** Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane et de l'université de la Réunion pour les DOM, de l'université de Polynésie Française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

■ **Depuis 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.** Les IUFM de la Réunion, de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sont donc rattachés. Leurs effectifs sont pris en compte dans les effectifs universitaires.

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

■ **Cursus LMD.** Licence-Master-Doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU compris).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

[1] Les étudiants en université par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2009-2010

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 085	370	48	2 503
	Sciences économiques, AES	1 678	204	17	1 899
	Lettres, sciences humaines - Langues	2 573	1 084	90	3 747
	Sciences, STAPS	2 305	212	113	2 630
	Santé	804	652	1	1 457
	IUT	377			377
	Total	9 822	2 522	269	12 613
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 381	187	31	1 599
	Sciences économiques, AES	2 102	415	20	2 537
	Lettres, sciences humaines - Langues	2 322	899	131	3 352
	Sciences, STAPS	1 748	374	99	2 221
	Santé	485			485
	IUT	465			465
	IUFM		1 000		1 000
Total	8 503	2 875	281	11 659	
Total DOM	18 325	5 397	550	24 272	
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	267		4	271
	Sciences économiques, AES	354			354
	Lettres, sciences humaines - Langues	932	38	8	978
	Sciences, STAPS	575	1	11	587
	Santé	31			31
	IUFM		268		268
	Total	2 159	307	23	2 489
Université Polynésie Française	Droit, sciences politiques	463	58	4	525
	Sciences économiques, AES	660	25	2	687
	Lettres, sciences humaines - Langues	1 137		11	1 148
	Sciences	421		20	441
	Santé	121			121
	IUFM		321		321
	Total	2 802	404	37	3 243
Total COM + Nouvelle-Calédonie	4 961	711	60	5 732	
Ensemble	23 286	6 108	610	30 004	
Evolution des effectifs par rapport à 2008-2009	2,3	13,4	6,1	4,4	
Pourcentage par cursus	77,6	20,4	2,0	100	

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de premier cycle dans les universités d'outre-mer (2008-2009 et 2009-2010)

		Total	dont % femmes	2008-2009		Total	dont % femmes	2009-2010	
				Nouveaux entrants	dont % femmes			Nouveaux entrants	dont % femmes
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 333	72,6	645	73,6	2 503	73,1	783	71,8
	Sciences économiques, AES	1 733	58,0	620	54,5	1 899	58,5	753	56,8
	Lettres, sciences humaines - Langues	3 448	74,7	697	75,5	3 747	77,3	606	78,4
	Sciences	2 513	53,2	767	57,2	2 261	51,9	558	50,9
	STAPS	297	26,3	92	25,0	369	27,1	172	26,2
	Santé	1 241	68,6	447	73,4	1 457	69,0	507	74,2
	IUT	365	58,1	171	59,6	377	58,4	169	57,4
Total	11 930	65,0	3 439	64,9	12 613	66,1	3 548	63,9	
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 466	69,5	468	71,8	1 599	69,9	523	70,6
	Sciences économiques, AES	2 347	63,3	788	65,6	2 537	63,1	956	61,6
	Lettres, sciences humaines - Langues	3 420	74,6	794	75,7	3 352	74,5	719	71,5
	Sciences	1 699	43,3	459	40,1	1 783	41,1	462	37,7
	STAPS	390	26,2	158	17,7	438	24,7	189	22,2
	Santé	459	69,9	318	69,8	485	67,0	329	69,9
	IUT	472	45,8	218	45,9	465	48,2	221	49,8
IUFM	1 057	72,2	-	-	1 000	72,0	-	-	
Total	11 310	63,6	3 203	62,1	11 659	62,8	3 399	59,7	
Total DOM	23 240	64,3	6 642	63,5	24 272	64,5	6 947	61,8	
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	343	74,3	135	77,0	271	69,7	96	67,7
	Sciences économiques, AES	366	53,8	150	54,7	354	55,6	123	52,0
	Lettres, sciences humaines - Langues	870	71,7	181	69,1	978	72,5	155	69,7
	Sciences	552	46,7	217	46,5	569	45,7	238	49,6
	STAPS	21	38,1	11	36,4	18	38,9	-	-
	Santé	36	75,0	-	-	31	71,0	-	-
	IUFM	350	67,7	-	-	268	64,2	-	-
Total	2 538	63,3	694	59,9	2 489	62,5	612	58,0	
Université Polynésie Française	Droit, sciences politiques	475	66,9	130	65,4	525	65,7	123	66,7
	Sciences économiques, AES	597	57,8	237	59,9	687	56,8	223	51,1
	Lettres, sciences humaines - Langues	1 066	70,5	305	70,8	1 148	71,2	322	70,5
	Sciences	422	42,2	155	42,6	441	42,9	158	44,3
	Santé	104	57,7	60	61,7	121	59,5	61	60,7
	IUFM	290	73,8	-	-	321	72,6	-	-
	Total	2 954	63,2	887	61,6	3 243	63,1	887	59,8
Total COM + Nouvelle-Calédonie	5 492	63,2	1 581	60,8	5 732	62,8	1 499	59,0	
Ensemble	28 732	64,1	8 223	63,0	30 004	64,2	8 446	61,3	

Présentation

À la session 2009, 12 300 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer [1]. Leur nombre a augmenté de 6 % en CAP tandis qu'il a diminué de 9 % en BEP. Les diplômes de niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistantes dans les DOM, hormis à la Réunion. Le nombre de BTS est resté stable entre 2008 et 2009.

De manière générale, les taux de réussite sont inférieurs à ceux de la métropole. C'est le cas notamment pour les BEP (- 15,3 points) et les BTS (- 13,6 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 7,6 points). Les écarts, qui avaient tendance à se réduire ces dernières années, se maintiennent en 2009 comme en 2008, sauf en CAP où l'écart a diminué de 1,7 point. 19 000 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2009 dans les DOM, soit une hausse de 6 % par rapport à la session 2008 [2]. La part des bacheliers généraux parmi l'ensemble des bacheliers a baissé de 3,4 points par rapport à 2008 au profit des bacheliers professionnels, dont la part atteint 25,7 % en 2009, soit 4,2 points de plus que l'année précédente. Pour la première fois, à la session 2009, une session de rattrapage a été instaurée pour le bac professionnel, ce qui explique l'augmentation de la part des bacheliers professionnels. En métropole, la part des bacheliers généraux est de 53,4 %, soit 6,5 points de plus que dans les DOM. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est cette année de 3,7 points pour le baccalauréat général, 6,2 points pour les séries technologiques et 2,1 points pour les séries professionnelles, où l'écart s'est nettement resserré cette année.

À la session 2008, dans les quatre universités d'outre-mer, 3 000 diplômes de licences ont été délivrés, soit une hausse de 6,6 % par rapport à la session 2007, ainsi que 730 masters (ou équivalent – DESS, DEA) [3]. 46 thèses ont été soutenues contre 58 l'année précédente.

Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- [1] Enquête 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels.
- [2] Enquête 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- [3] Système d'information SISE.

Définitions

- **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **BP.** Brevet professionnel.
- **BTS.** Brevet de technicien supérieur.
- **AES.** Filière administrative, économique et sociale.
- **DEA.** Diplôme d'études approfondies.
- **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.
- **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
- **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.50, 03.46, 04.31, 09.28, 10.06.

[1] Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2009 dans les DOM

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %
CAP	798	67,5	666	77,3	1 067	73,0	2 300	75,4	4 831	73,7
BEP	2 043	61,7	630	51,5	1 637	56,6	2 916	64,1	7 226	60,3
Mentions complémentaires	47	79,7	7	87,5	48	70,6	119	93,0	221	84,0
Total Niveau V	2 888	63,4	1 303	62,3	2 752	62,2	5 335	69,1	12 278	65,3
Brevet professionnel (BP)	41	42,7	16	38,1	66	52,4	190	55,6	313	51,7
Mentions complémentaires	19	90,5	2	25,0	0		71	89,9	92	85,2
Total niveau IV (hors bac)	60	51,3	18	36,0	66	52,4	261	62,0	405	56,7
Niveau III - BTS	680	53,5	111	41,6	692	49,9	1 194	60,6	2 677	54,7

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM, session 2009

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %	Nombre d'admis	Taux de réussite %
Bac général	2 282	85,3	698	72,9	1 931	81,6	3 990	89,9	8 901	85,3
Bac technologique	1 221	74,1	376	56,6	1 269	72,2	2 317	78,7	5 183	73,9
Bac professionnel	1 342	89,0	424	83,8	1 307	82,8	1 811	84,7	4 884	85,3
Ensemble des bacs	4 845	83,1	1 498	70,4	4 507	79,0	8 118	85,3	18 968	81,8

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2008 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1),	Licences	Maitrisés	Masters	Masters	Doctorats	Total	
		DEUST	LMD, Licences	(2)	pro., DESS	recherche, DEA			
DOM	Droit, sciences politiques		225	330	152	84	37	2	830
	Sciences économiques, AES		285	546	267	238	28	1	1 365
	Lettres, langues, sciences humaines		554	1 080	410	47	124	19	2 234
	Sciences		286	522	227	92	65	21	1 213
	STAPS		80	86	12				178
Total DOM		1 430	2 564	1 068	461	254	43	5 820	
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques		76	53				1	130
	Sciences économiques, AES		103	70					173
	Lettres, langues, sciences humaines		203	227	37	12	3	1	483
	Sciences		114	86				1	201
Total COM et Nouvelle-Calédonie		496	436	37	12	3	3	987	
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie		1 926	3 000	1 105	473	257	46	6 807	

(1) Y compris DEUG intermédiaires.

(2) Y compris Maîtrises intermédiaires.

Présentation

Pour la rentrée 2009, 8 300 enseignants du second degré des DOM (48,5 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 100 (35,2 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 800 (16,4 %) dans un lycée professionnel (LP) [1]. Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (79,3 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (85,9 %). Les PEGC y représentent encore 6,6 % du corps enseignant contre 3,5 % en métropole [2].

82,1 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (59,3 %). Les agrégés y représentent 17,5 % du corps enseignant.

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, la proportion de femmes y est plus faible, 50,3 % en moyenne (contre 57,4 % en métropole) ; elle est plus importante dans les collèges (54,1 %), que dans les LP (46,3 %) et les LEGT (46,7 %) [1] ;
- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (7,8 %) est plus élevé qu'en métropole (3,7 %) [2] ;
- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM puisque ce taux n'est que de 4,4 % contre 9,8 % en métropole [1].

Le ratio global d'heures par élève ("H/E") est de 1,45 [3]. Il est de 2,08 en LP et de 2,24 dans les SEGPA où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,43 en lycée pré-bac, de 1,73 en lycée post-bac et de 1,22 en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 23,1 en collège, de 13,9 en SEGPA, de 16,8 en lycée professionnel (LP), de 22,6 en lycée pré-bac et de 19,0 en lycée post-bac.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA (1 900) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus (7 400).

Il faut noter que le mode de calcul du nombre des non-titulaires a changé, puisque ne sont plus comptés les enseignants vacataires. Les chiffres des enseignants vacataires ne peuvent être indiqués pour des raisons de qualité de l'information recueillie. La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Il est important de préciser que les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées de l'information ne sont pas comptabilisés.

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC, PLP.** Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et selon le type d'établissement dans les DOM en 2009-2010

	Collèges et SEGPA (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	25	25	16,0	0,0
Agrégés	189	20	1 057	1 266	38,0	3,9
Certifiés, professeurs EPS	6 615	184	3 589	10 388	53,4	5,4
Adjoints et chargés d'enseignement	88	19	23	130	30,0	2,3
PEGC	553	1	-	554	50,0	9,2
PLP	170	2 314	1 012	3 496	46,3	2,5
Total titulaires et stagiaires	7 615	2 538	5 706	15 859	50,3	4,4
Maîtres auxiliaires	55	8	14	77	39,0	
Professeurs contractuels	669	271	331	1 271	50,8	
Total non-titulaires	724	279	345	1 348	50,1	
Total général	8 339	2 817	6 051	17 207	50,3	
% femmes	54,1	46,3	46,7	50,3		
% temps partiel des titulaires	5,4	2,4	3,8	4,4		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture – 1 266 professeurs agrégés exercent dans les DOM, dont 38,0 % sont des femmes et 3,9 % travaillent à temps partiel. En collège, 54,1 % des enseignants sont des femmes et 5,4 % des titulaires travaillant à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et selon le type d'établissement dans les DOM en 2009-2010

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	0,4	0,2
Agrégés	2,3	0,7	17,5	7,4
Certifiés, professeurs EPS	79,3	6,5	59,3	60,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1,1	0,7	0,4	0,8
PEGC	6,6	0,0	0,0	3,2
PLP	2,0	82,1	16,7	20,3
Total titulaires et stagiaires	91,3	90,0	94,3	92,2
Non-titulaires	8,7	10,0	5,7	7,8
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Indicateurs d'heures/élèves ("H/E") et élèves/enseignant ("E/S") dans le second degré public selon le type de formation dans les DOM en 2009-2010

Académies	Collège		SEGPA		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,21	23,5	2,42	12,8	1,92	17,8	1,40	23,1	1,70	19,2	1,41	21,6
Guyane	1,25	22,6	2,24	15,0	2,07	16,8	1,49	22,0	2,09	16,5	1,46	20,7
Martinique	1,23	23,0	2,24	14,2	2,21	15,8	1,50	20,4	1,85	17,7	1,53	19,8
La Réunion	1,20	23,1	2,15	13,8	2,10	17,0	1,41	23,4	1,65	20,1	1,43	21,2
DOM	1,22	23,1	2,24	13,9	2,08	16,8	1,43	22,6	1,73	19,0	1,45	21,0

Présentation

Dans les DOM, 41 000 personnes sont rémunérées au titre du secteur public et il y a 2 500 enseignants dans les classes sous contrat des établissements privés [1].

L'ensemble des enseignants titulaires et stagiaires représente 85 % des personnels du public, soit 35 000 personnes dont 40,8 % sont enseignants dans le premier degré et 54 % dans le second degré, la part de l'enseignement supérieur restant faible. Dans le second degré, les enseignants sont affectés pour 45,8 % en collège ou rémunérés au titre de la prévention ou du traitement des difficultés scolaires, pour 25,3 % en LEGT, pour 20,3 % en LP et pour 8,6 % sur des actions diverses. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 1 000 enseignants sont rémunérés au titre du premier degré et 1 500 pour le second degré. Le poids du premier cycle (40,1 %) est légèrement inférieur à celui constaté dans le secteur public. Dans l'enseignement public, la part des enseignants du second degré par rapport au premier degré est nettement plus importante, sauf en Guyane. La proportion d'enseignants dans le second degré privé domine en Guadeloupe et en Martinique.

L'âge moyen des enseignants du secteur public dans les DOM est de 41 ans dans le premier degré et de 43,9 ans dans le second degré, avec des écarts inférieurs à un an par rapport aux âges moyens en métropole. L'âge moyen des agents en Martinique est de 44,6 ans alors qu'en Guyane, il ne dépasse pas 40 ans. Les enseignants du secteur privé sont plus âgés (en moyenne 44,9 ans). Les enseignants du premier degré privé ont quatre ans de plus que leurs collègues du public (45 contre 41 ans), l'écart dans le second degré est inférieur à un an (44,5 contre 43,9).

La proportion de femmes varie entre 62,2 % dans le secteur public et 71,3 % dans le secteur privé, avec davantage d'enseignantes dans le privé. Il y a 12 points de plus dans le premier degré privé par rapport au public (87,8 % contre 75,8 %) et 10 dans le second degré (60 % contre 50,8 %).

La part du travail à temps partiel ou incomplet passe de 6,3 % dans le secteur public à 12,3 % dans le secteur privé. Ces moyennes masquent des écarts académiques allant de 4,4 % en Guadeloupe à 7,9 % à La Réunion dans le secteur public et de 11,1 % en Guyane à 12,6 % en Martinique dans le secteur privé.

Sources : MEN-MESR DEPP / Fichier de paye, janvier 2010.

Définitions

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe, y compris les directeurs d'écoles. Ne sont pas comptabilisés les enseignants et les stagiaires en IUFM.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne divers sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

■ **Enseignants du supérieur et des IUFM.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements publics.

■ **Stagiaires des IUFM.** Professeurs stagiaires rémunérés en deuxième année d'IUFM, sur les programmes scolaires du premier ou du second degré.

■ **Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative.** Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.

Pour en savoir plus

– Tableaux statistiques, n° 7098.

[1] Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans les DOM, janvier 2010

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 097	2 183	2 749	6 207	14 236
	âge moyen	43,0	38,7	42,0	40,3	41,0
	% femmes	77,9	73,6	81,0	73,1	75,8
	% temps partiel	2,0	4,3	3,9	6,9	4,9
	Second degré	4 197	2 392	3 795	8 469	18 853
	âge moyen	45,4	40,6	45,6	43,3	43,9
	% femmes	53,0	43,9	57,0	48,9	50,8
	% temps partiel	4,2	4,8	5,2	6,9	5,7
	Collèges et ens. spécialisé	1 944	1 223	1 556	3 922	8 645
	âge moyen	45,2	39,4	44,7	42,4	43,0
	% femmes	56,1	46,4	62,1	54,1	54,9
	% temps partiel	4,2	4,3	6,4	8,1	6,4
	LEGT et post- bac	1 084	438	1 055	2 189	4 766
	âge moyen	46,7	43,4	46,7	45,1	45,7
	% femmes	50,6	43,6	54,3	43,7	47,6
	% temps partiel	3,0	5,5	2,5	6,7	4,8
	Lycées professionnels	775	462	871	1 720	3 828
	âge moyen	46,3	43,5	47,0	43,8	45,0
	% femmes	48,4	34,6	51,8	44,7	45,8
	% temps partiel	3,4	2,4	2,0	4,4	3,6
Divers second degré	394	269	313	638	1 614	
âge moyen	41,2	36,9	42,2	40,7	40,5	
% femmes	53,3	49,1	55,3	45,5	49,9	
% temps partiel	9,6	10,0	15,0	6,7	9,6	
Supérieur et IUFM (enseignants et stagiaires)	402	280	317	837	1 836	
âge moyen	40,4	35,5	41,5	38,2	38,8	
% femmes	51,7	52,5	54,6	47,7	50,5	
% temps partiel	1,0	1,4	2,2	1,4	1,5	
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	Premier et second degrés	579	313	561	1 026	2 479
	âge moyen	49,3	46,8	50,7	47,6	48,6
	% femmes	68,7	63,6	72,4	56,5	63,9
	% temps partiel	1,4	1,3	0,4	3,7	2,1
	Vie scolaire	359	239	355	713	1 666
	âge moyen	39,9	36,6	39,8	39,1	39,1
	% femmes	79,7	77,0	82,5	77,7	79,1
	% temps partiel	36,2	23,8	43,1	43,5	39,0
	Soutien	306	198	294	435	1 233
	âge moyen	46,5	45,5	51,1	44,1	46,6
	% femmes	76,8	71,2	77,2	69,7	73,5
	% temps partiel	7,2	2,5	1,0	4,4	4,0
	Supérieur et IUFM	187	58	140	348	733
	âge moyen	46,1	42,3	47,4	43,0	44,6
% femmes	63,6	60,3	64,3	55,2	59,5	
% temps partiel	0,0	1,7	1,4	11,5	5,9	
Total Public	Effectifs	9 127	5 663	8 211	18 035	41 036
	âge moyen	44,5	40,0	44,6	42,1	42,8
	% femmes	64,4	59,4	67,9	59,4	62,2
	% temps partiel	4,4	4,9	5,7	7,9	6,3
Enseignants du secteur privé	Premier degré	239	112	231	406	988
	âge moyen	47,8	39,8	49,9	42,1	45,0
	% femmes	92,5	83,9	82,7	88,9	87,8
	% temps partiel	3,8	4,5	3,9	4,2	4,0
	Second degré	447	158	382	488	1 475
	âge moyen	45,8	42,1	45,5	44,4	44,5
	% femmes	58,6	59,5	64,1	58,8	60,0
	% temps partiel	17,2	15,8	17,8	18,9	17,8
	Collèges	169	80	119	263	631
	âge moyen	46,8	40,7	46,9	44,2	45,0
	% femmes	67,5	57,5	63,0	60,5	62,4
	% temps partiel	13,0	20,0	23,5	20,2	18,9
	Lycées	261	77	252	224	814
	âge moyen	46,1	43,7	45,4	44,7	45,3
	% femmes	52,5	61,0	64,3	56,7	58,1
	% temps partiel	19,2	11,7	14,7	17,0	16,5
	Autres second degré	17	1	11	1	30
	âge moyen	32,8	23,0	32,1	36,0	32,5
	% femmes	64,7	100,0	72,7	100,0	70,0
% temps partiel	29,4	0,0	27,3	100,0	30,0	
Total Privé	Effectifs	686	270	613	894	2 463
	âge moyen	46,5	41,1	47,1	43,4	44,9
	% femmes	70,4	69,6	71,1	72,5	71,3
	% temps partiel	12,5	11,1	12,6	12,2	12,3

Présentation

En 2009-2010, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 233 500 élèves et étudiants, soit un effectif en augmentation par rapport à 2008 (+ 1,5 %) [1].

Le premier degré, avec 129 400 élèves, connaît une hausse de ses effectifs (1,4 %, soit 1 700 élèves) essentiellement dans le préélémentaire (+ 3,6 %). Cette évolution positive est due à la croissance des effectifs de Mayotte (+ 6,3 %), tandis que la Nouvelle-Calédonie et les autres collectivités enregistrent une baisse [2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics (84 % globalement), sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé et à Saint-Pierre-et-Miquelon où il y a quasiment parité entre les deux secteurs d'enseignement.

On recense 94 400 élèves dans le second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2008 [1]. Les effectifs de lycéens sont en augmentation, tandis que les effectifs de collégiens (premier cycle + SEGPA) se stabilisent. Comme dans le premier degré, Mayotte enregistre la plus forte hausse (+ 7 %), et Wallis-et-Futuna la plus forte baisse (- 5 %) [3]. Les établissements publics forment 81 % des collégiens et lycéens avec d'importantes disparités d'un territoire à l'autre : 70 % environ de ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Nouvelle-Calédonie, 76 % de ceux de la Polynésie française et la totalité de ceux de Mayotte et de Wallis-et-Futuna.

En complément de l'enseignement dispensé par le ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 1 600 élèves dans le second degré (+ 2,9 % par rapport à 2007) [1].

L'enseignement supérieur accueille 8 100 étudiants (500 de plus qu'en 2008, soit + 6,8 %), principalement à l'université (71 % des étudiants) et en sections de techniciens supérieurs (21 %) [1].

Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES. Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

Définitions

■ **COM. Collectivités d'outre-mer.** A savoir Mayotte, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Voir en 1.2.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). Avant la rentrée 2009, les CLIS étaient dénommées "classe d'intégration scolaire". Voir en 3.1.

■ **Premier cycle :** classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (CPA ou classe préparatoire à l'apprentissage, CLIPA ou classe d'initiation préprofessionnelle par alternance, DIMA ou dispositif d'initiation aux métiers en alternance).

■ **Second cycle professionnel :** classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux 4 et 5.

■ **Second cycle général et technologique :** classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

(Public + Privé)

	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2009/2008 (%)
Premier degré (1)	97 669	118 129	123 146	125 501	125 295	127 664	129 404	1,4
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	41 554	40 772	43 970	43 003	3,6
CP-CM2	67 492	78 328	80 493	80 611	81 644	82 970	83 531	0,7
ASH	844	2 775	1 854	3 336	2 879	3 203	2 870	-10,4
Second degré	46 102	78 737	88 233	90 316	91 809	93 289	94 410	1,2
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	54 457	54 924	55 698	55 501	-0,4
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	17 103	17 744	18 094	18 618	1,4
Second cycle général et technologique	7 692	14 033	16 937	17 313	17 716	17 963	18 339	3,6
Second degré adapté (SEGPA)	174	1 069	1 394	1 443	1 425	1 534	1 952	27,2
Second degré agriculture	724	1 471	1 452	1 544	1 516	1 560	1 553	-0,4
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	6,8
CPGE	50	86	142	173	181	176	179	1,7
STS	425	882	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	12,4
Universités (2)	1 418	3 371	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	4,4
dont IUFM	-	-	-	-	-	640	589	-8,0
IUFM	-	189	438	495	520	-	-	-
Autres formations (3)	69	94	274	322	375	398	486	22,1
Ensemble	146 457	202 959	219 733	224 706	225 921	230 107	233 481	1,5

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement (à l'exception de ceux de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique). Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.

(3) Formations comptables et établissements universitaires privés.

[2] Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2009-2010

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total
Public	352	32 504	49 193	-	27 034	109 083
Préélémentaire	140	11 998	14 611	-	9 170	35 919
CP-CM2	205	20 120	32 404	-	17 658	70 387
ASH	7	386	2 178	-	206	2 777
Privé	302	7 056	1 420	2 303	9 240	20 321
Préélémentaire	120	2 400	415	809	3 340	7 084
CP-CM2	179	4 648	997	1 420	5 900	13 144
ASH	3	8	8	74	-	93
Public + privé	654	39 560	50 613	2 303	36 274	129 404
Évolution 2009/2008 (%)	-4,4	-1,7	6,3	-1,5	-1,4	1,4
Part du public (%)	53,8	82,2	97,2	-	74,5	84,3

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2009-2010

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total
Public	446	24 207	27 798	1 901	21 986	76 338
Premier cycle	185	13 196	17 583	1 175	13 353	45 492
Second cycle professionnel	121	5 836	3 894	447	3 296	13 594
Second cycle général et technologique	140	4 756	5 829	279	4 501	15 505
SEGPA	-	419	492	-	836	1 747
Privé	174	7 810	-	-	10 088	18 072
Premier cycle	169	4 604	-	-	5 236	10 009
Second cycle professionnel	-	1 644	-	-	3 101	4 745
Second cycle général et technologique	-	1 491	-	-	1 622	3 113
SEGPA	5	71	-	-	129	205
Public + privé	620	32 017	27 798	1 901	32 074	94 410
Évolution 2009/2008 (%)	-1,1	-1,9	6,9	-5,4	0,2	1,2
Part du public (%)	71,9	75,6	100,0	100,0	68,5	80,9

Champ : établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

A

AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale (remplacé par AAENES).
AAENES	Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (ex-AAC et AASU).
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire (remplacé par AAENES).
AC	Administration centrale.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale. Également : dispositif d'aide et de soutien (classe de quatrième).
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
AIS	Adaptation et intégration scolaires (remplacé par ASH).
ALINE	Allocation d'installation étudiante.
ALS	Allocation de logement social.
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi (remplacée par le pôle emploi).
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
AP	Autorisations de programme.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire (remplacé par APAENES).
APAENES	Attaché principal d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARCNAM	Antenne régionale du CNAM.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-AIS).
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (remplacée par le pôle emploi).
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé.
AVS (AVS-I, AVS-CO)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel, AVS collectif).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.
BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPC	Brevet d'études du premier cycle (remplacé par le DNB, diplôme national du brevet).
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIT	Bureau international du Travail.
Bio Labo	Biologie de laboratoire et paramédicale.
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletins mensuels de statistiques (publication de l'INSEE).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (délivré par l'Institut d'administration des entreprises).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.

CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
CAS	Compte d'affectation spéciale.
2CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire (secteur privé).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	Compact disk read only memory.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEG	Collège d'enseignement général (remplacé par collège).
CEJ	Contrat emploi-jeune.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant (supprimé en 1992).
CEREO	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CERN	Centre européen pour la recherche nucléaire (remplacé par Laboratoire européen de la physique des particules. Le sigle "CERN" a été conservé).
CES	Collège d'enseignement secondaire (remplacé par collège). Également : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.

Sigles

CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA	Centre de formation d'apprentis. Également : congé de fin d'activité.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIE	Contrat initiative-emploi.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CITE	Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
CLA	Classe d'accueil.
CLAD	Classe d'adaptation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIN	Classe d'initiation.
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-CIPAL).
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (dénommée classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNE	Contrat nouvelles embauches.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COM	Collectivités d'outre-mer (Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna). Saint-Barthélemy et Saint Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPES	Classes préparatoires aux études supérieures.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Création-D	Création-design.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Cours de rattrapage intégré.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CTL	Chef de travaux de lycée.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale (Nancy).
CUEFA	Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes (Grenoble).
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche (Nîmes, Albi).
Culture-D	Culture-design.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).

DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication (branche d'activité professionnelle).
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire (ex-DPS).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées (disciplines médicales universitaires).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques (université de Compiègne).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'Éducation nationale).
DGRH	Direction générale des ressources humaines (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DI	Diplôme d'instituteur.
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE (sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIF	Droits individuels à la formation.
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA/DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.

DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (disciplines médicales universitaires).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA/DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DPE	Direction des personnels enseignants.
DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières (remplacé par DCG).
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'Administration.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP.
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national (ministère de la Défense).
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire.
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. Également : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. Également : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement (remplacée par EREA).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.
ENSAIT	École nationale supérieure des arts et industries textiles (Lille).
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSCI	École nationale supérieure de céramique industrielle (Limoges). Également : École nationale supérieure de création industrielle (Paris).

Sigles

ENSEA	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Cergy).
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENSM	École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (Besançon).
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne).
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPEP	Établissement public d'enseignement primaire.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	École secondaire. Également : Économique et social.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESAG	École supérieure et d'application du Génie (Angers).
ESAT	École supérieure des arts et techniques.
ESC	École supérieure de commerce (ex-ESCAE).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (remplacé par ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.
ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université (remplacé par DAEU).
ESR	Enseignement supérieur et recherche.
EST	École secondaire et technique (secteur privé).
ET	École technique (secteur privé).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS	Emploi de vie scolaire.

F

FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formation continue. Également : formations complémentaires (données dans les établissements du second degré).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.

FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique.
GCA	Groupe de classes-ateliers (remplacé par SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations (filière en IUT).
GEP	Grand établissement public.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.
GIP	Groupement d'intérêt public.
GRETA	Groupement d'établissements.
GST/EPCSCP	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (branche d'activité professionnelle).
GT	Général et technologique.
GVT	Glissement vieillesse technicité.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HEC	(École des) Hautes études commerciales.
Hôtel.	(Série) Hôtellerie.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IAE	Institut d'administration des entreprises.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.
IATOS	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
ICS	Informatique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
IDCCET	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE (branche d'activité professionnelle).
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEA	International association for the evaluation of educational achievement.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFMA	Institut français de mécanique avancée (Clermont-Ferrand).

IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires (remplacé par IPEV).
IGA	Inspecteur général de l'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	(Centre pour le développement de l')information sur la formation permanente.
INP	Institut national polytechnique.
INPSA	Institut national de promotion supérieure agricole.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INS	Insertion (dispositif d'aide en troisième d'insertion).
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
INTEC	Institut national des techniques économiques et comptables.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.
IP	Institut polytechnique.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.
IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor (ex-IFRTP).
IPSN	Institut de protection et de sûreté nucléaire.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISCS	Informatique, statistique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ISP	Informatique et systèmes de production.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.

ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journée d'appel de préparation à la Défense, devenue journée défense et citoyenneté en 2010.
JO	Journal officiel.

L

L	Littéraire.
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT / LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LEP	Lycée d'enseignement professionnel (remplacé par LP).
LFI	Loi de Finances initiale.
LMD	Licence - master - doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
LOLF	Loi organique relative aux Lois de finances.
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LRU	(Loi relative aux) libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
MAFPEN	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	Master of business administration.
MC4, MC5	Mentions complémentaires (aux diplômes de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGEN	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'Éducation nationale.
MIAGE	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
MIAS	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
MIES	Mission interministérielle Enseignement scolaire.

MIRES	Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur.
MI-SE	Maîtres d'internat - surveillants d'externat.
MOREA	Module de repréparation d'examen par alternance.
M2P, M2R	Master finalité professionnelle, finalité recherche.
MPI	Mesures physiques et informatique (ex-IESP).
MRI	Modèle statistique de réponse à l'item.
MSG	Maîtrise en sciences de gestion.
MST	Maîtrise de sciences et techniques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (1973).
NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NF	Niveaux de formation.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OI	Organisations internationales.
OMA	Organisme de mutualisation agréé (au titre des formations).
OMS	Organisation mondiale de la Santé.
ONERA	Office national d'études et de recherche aérospatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
OPRI	Office de protection contre les rayonnements ionisants.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(Région) Provence-Alpes-Côte d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation.
PCEM1	Premier cycle des études médicales - première année.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh Labo	Physique et chimie de laboratoire (ou : PC Labo).

PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).
PLF	Projet de Loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PLPR	Patrimoine, logistique, prévention et restauration (branche d'activité professionnelle).
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
POLCA	Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies.
PPA	Parité de pouvoir d'achat.
Pr	Secteur privé.
PR	Professeur des universités.
PRAG	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
Prépa ENV	Classe préparatoire aux Écoles nationales vétérinaires.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Secteur public.

Q

QCM	Questionnaire à choix multiples.
------------	----------------------------------

R

RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RAR	Réseaux ambition réussite.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
RCE	Responsabilités et compétences élargies (universités).
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
ROM	Régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
RPM	Rééducateur en psychomotricité (remplacé par maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie (remplacé par maître chargé de rééducation - option G).
RRS	Réseaux de réussite scolaire.

S

S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.

SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SCSM	Sciences chimiques Sciences des matériaux (branche d'activité professionnelle).
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (maintenant SEGPA).
SHS	Sciences humaines et sociales (branche d'activité professionnelle).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et études statistiques (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SIGNA	Enquête "Signalement d'actes de violence dans les établissements scolaires", remplacée par l'application SIVIS.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (branche d'activité professionnelle).
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVIS	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête SIGNA).
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
SNV	Sciences de la nature et de la vie (filiale universitaire).
SSM	Sciences des structures et de la matière (filiale universitaire).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (remplacé par STAV).
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire (remplacé par STAV).
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives (IUT).
STS	Section de technicien supérieur.
STSI	Service des technologies et des systèmes d'information (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG).
SupMéca	Institut supérieur de mécanique (Paris, Toulon).
SV	Sciences du vivant (branche d'activité professionnelle).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TAAF	Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam, Saint-Paul, Terre Adélie).
TD	Travaux dirigés.
TED	Troubles envahissants du développement.
TG	Trésorerie générale.
TH	Titre homologué.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TOS	(Personnels) techniques, ouvriers et de service.
TP	Travaux pratiques. Également : Travaux publics.
TPG	Trésorier-Payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technicien supérieur agricole.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

U

UAI	Unité administrative immatriculée.
UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UER	Unité d'enseignement et de recherche (remplacé par UFR).
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollars américains.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VEI	Ville - école - intégration.
VS	Vie scolaire (enquête de la DEPP).

Z

ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.

Notes d'information

- 73.31** "Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973", septembre 1973.
- 75.43** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975", décembre 1975.
- 76.16** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976", mai 1976.
- 77.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977", décembre 1977.
- 78.20** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats", mai 1978.
- 80.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980", décembre 1980.
- 81.13** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981", mars 1981.
- 82.05** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). année 1981", février 1982.
- 83.11** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982", mars 1983.
- 83.30** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983", septembre 1983.
- 84.14** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984", juin 1984.
- 84.22** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984", juin 1984.
- 85.24** "Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984", juin 1985.
- 85.43** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985", octobre 1985.
- 85.44** "Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description", novembre 1985.
- 86.36** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986", septembre 1986.
- 87.08** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986", février 1987.
- 87.33** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987", août 1987.
- 87.45** "La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1987.
- 88.32** "Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986", août 1988.
- 88.34** "La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", août 1988.
- 88.56** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988", janvier 1989.
- 89.44** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. année scolaire 1988-1989", octobre 1989.
- 89.49** "La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1989.
- 90.01** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989", janvier 1990.
- 90.35** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990", octobre 1990.
- 90.37** "La taille des classes et des divisions. 1989-1990", octobre 1990.
- 90.43** "L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990", décembre 1990.
- 90.44** "Les zones d'éducation prioritaire ; implantation et structure en 1989-1990", décembre 1990.
- 91.15** "La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", avril 1991.
- 91.32** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. année 1990", août 1991.

- 91.36 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982", septembre 1991.
- 91.39 "Le baccalauréat, statistiques définitives. session 1990", septembre 1991.
- 92.03 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991", janvier 1992.
- 92.05 "Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992", février 1992.
- 92.09 "Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", mars 1992.
- 92.14 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991", avril 1992.
- 92.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. Année 1991", août 1992.
- 92.46 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992", novembre 1992.
- 93.09 "Les effectifs du premier degré, année 1992-1993", mars 1993.
- 93.13 "Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992", mars 1993.
- 93.18 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1992", mai 1993.
- 93.22 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992", mai 1993.
- 93.23 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993", mai 1993.
- 93.26 "Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré", juin 1993.
- 93.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1993.
- 93.47 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993", décembre 1993.
- 94.19 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993", mars 1994.
- 94.23 "Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs", mai 1994.
- 94.26 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993", juin 1994.
- 94.27 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994", juin 1994.
- 94.30 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994", juillet 1994.
- 94.41 "La taxe d'apprentissage reçue en 1993", octobre 1994.
- 94.49 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994", décembre 1993.
- 95.11 "Le baccalauréat, session 1994. résultats définitifs", février 1995.
- 95.18 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994", avril 1995.
- 95.24 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995", mai 1995.
- 95.25 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994", mai 1995.
- 95.26 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. année 1994", mai 1995.
- 95.30 "Le coût de l'éducation en 1994", juillet 1995.
- 95.34 "Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995", juillet 1995.
- 95.37 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994", septembre 1995.
- 95.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1994", novembre 1995.
- 95.47 "L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995", novembre 1995.
- 96.01 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995", janvier 1996.
- 96.02 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995", janvier 1996.
- 96.04 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", février 1996.
- 96.06 "Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995", février 1996.
- 96.08 "Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs", mars 1996.
- 96.16 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995", avril 1996.
- 96.23 "Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996", mai 1996.
- 96.25 "Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.26 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.30 "Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte", juillet 1996.
- 96.38 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995", septembre 1996.
- 96.53 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", décembre 1996.
- 97.10 "Le baccalauréat, résultats définitifs. session 1996", mars 1997.

- 97.11** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996", mars 1997.
- 97.13** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996", mars 1997.
- 97.17** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996", avril 1997.
- 97.18** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.20** "Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.28** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996", juillet 1997.
- 97.31** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997", juillet 1997.
- 97.32** "Collégiens et lycéens étrangers", juillet 1997.
- 97.35** "Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte", août 1997.
- 97.41** "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996", octobre 1997.
- 97.44** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", octobre 1997.
- 97.46** "L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.51** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.52** "La taxe d'apprentissage reçue en 1996", décembre 1997.
- 98.03** "Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs", février 1998.
- 98.06** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997", avril 1998.
- 98.08** "L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996", avril 1998.
- 98.10** "Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998", mai 1998.
- 98.13** "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1997", mai 1998.
- 98.15** "Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998", mai 1998.
- 98.16** "Travailler en ZEP", mai 1998.
- 98.19** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998", juin 1998.
- 98.22** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998", juillet 1998.
- 98.29** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998", août 1998.
- 98.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997", septembre 1998.
- 98.32** "Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte", octobre 1998.
- 98.33** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997", octobre 1998.
- 98.35** "Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU", novembre 1998.
- 98.37** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997", novembre 1998.
- 98.43** "Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs", décembre 1998.
- 99.04** "La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 - septembre 1998)", mars 1999.
- 99.05** "Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998)", mars 1999.
- 99.07** "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif", avril 1999.
- 99.08** "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts", avril 1999.
- 99.11** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998", avril 1999.
- 99.15** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998", juin 1999.
- 99.19** "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998", juin 1999.
- 99.21** "Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999", juin 1999.
- 99.23** "La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics", juin 1999.
- 99.24** "Les IUT à la rentrée 1998", juillet 1999.
- 99.25** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998", juillet 1999.
- 99.31** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 1999.
- 99.36** "L'entrée au cours préparatoire à cinq ans", octobre 1999.
- 99.37** "Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte", octobre 1999.
- 99.39** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999", octobre 1999.

- 99.41** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998", novembre 1999.
- 99.42** "L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999", novembre 1999.
- 99.44** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998", décembre 1999.
- 00.08** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999", mars 2000.
- 00.13** "Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999", mai 2000.
- 00.14** "Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs", mai 2000.
- 00.15** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999", juin 2000.
- 00.16** "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : le dispositif en place", juin 2000.
- 00.18** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000", juin 2000.
- 00.23** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1999", juillet 2000.
- 00.25** "Les facteurs de réussite dans les deux premières années d'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS)", août 2000.
- 00.32** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000", septembre 2000.
- 00.37** "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : les sorties du dispositif", octobre 2000.
- 00.38** "Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte", octobre 2000.
- 00.41** "Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification", octobre 2000.
- 00.42** "Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000", octobre 2000.
- 00.43** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999", novembre 2000.
- 00.44** "Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999", novembre 2000.
- 00.48** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999", novembre 2000.
- 00.49** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999", décembre 2000.
- 00.52** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000", décembre 2000.
- 00.53** "Les instituts universitaires de formation des maîtres -1999-2000", décembre 2000.
- 00.54** "Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995", décembre 2000.
- 01.01** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000", janvier 2001.
- 01.03** "Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000", janvier 2001.
- 01.04** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999", janvier 2001.
- 01.10** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999", février 2001.
- 01.11** "La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999", février 2001.
- 01.12** "Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000", mars 2001.
- 01.13** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001", mars 2001.
- 01.16** "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001", mars 2001.
- 01.17** "Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000", avril 2001.
- 01.21** "Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002", mai 2001.
- 01.22** "Les étudiants étrangers à l'université", mai 2001.
- 01.24** "Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs", mai 2001.
- 01.27** "La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999", juin 2001.
- 01.28** "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités", juin 2001.
- 01.29** "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle", juin 2001.
- 01.30** "Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001", juin 2001.
- 01.31** "Profils et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles", juin 2001.
- 01.32** "Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998", juillet 2001.
- 01.33** "Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999", juillet 2001.
- 01.34** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001", juillet 2001.

- 01.35** "Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.36** "Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.40** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000", août 2001.
- 01.42** "Le choix de l'établissement au début des études secondaires", août 2001.
- 01.45** "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001", octobre 2001.
- 01.47** "La réussite au DEUG par université. Session 1999", octobre 2001.
- 01.49** "Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte", octobre 2001.
- 01.54** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001", décembre 2001.
- 01.57** "Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil" décembre 2001.
- 01.58** "Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 01.59** "Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 02.01** "Recensement des actes de violence à l'École – Septembre/octobre 2001", janvier 2001.
- 02.03** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001", février 2002.
- 02.04** "La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômés professionnels en 2000", février 2002.
- 02.05** "Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000", février 2002.
- 02.06** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000", mars 2002.
- 02.08** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001", mars 2002.
- 02.10** "L'aide financière aux étudiants. 2000-2001", mars 2002.
- 02.11** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000", mars 2002.
- 02.12** "Filles et garçons face à l'orientation", avril 2002.
- 02.14** "Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel", avril 2002.
- 02.19** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000", avril 2000.
- 02.22** "Le baccalauréat. Session 2001. Résultats définitifs", avril 2002.
- 02.24** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001", mai 2002.
- 02.25** "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI", mai 2002.
- 02.26** "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi", mai 2002.
- 02.27** "Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000", mai 2002.
- 02.28** "En 2000, 16 % des aides-éducateurs ont rompu leur contrat avant son terme", juin 2002.
- 02.29** "Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000", juin 2002.
- 02.32** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001", juillet 2002.
- 02.36** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2001-2002", juillet 2002.
- 02.37** "Le baccalauréat professionnel. Session 2001", juillet 2002.
- 02.38** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002", juillet 2002.
- 02.41** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2000", septembre 2002.
- 02.43** "Temps de travail des enseignants du second degré en 2002", octobre 2002.
- 02.45** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Sessions 2001 et 2000", octobre 2002.
- 02.46** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.47** "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.50** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001", novembre 2002.
- 02.56** "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002", décembre 2002.
- 02.51** "Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte", novembre 2002.
- 02.57** "Les élèves du second degré dans les établissements publics à la rentrée 2002", décembre 2002.
- 02.59** "Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance", décembre 2002.

- 03.01** "Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001", janvier 2003.
- 03.04** "Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001", janvier 2003.
- 03.05** "Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002", janvier 2003.
- 03.09** "La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001", février 2003.
- 03.11** "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", février 2003.
- 03.15** "Le plan social étudiant a atteint ses objectifs - L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001", mars 2003.
- 03.17** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2001", mars 2003.
- 03.19** "L'évaluation des compétences des élèves de CE2 en septembre 2002", avril 2003.
- 03.20** "L'évaluation des compétences des élèves de sixième en septembre 2002", avril 2003.
- 03.24** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2001. Les effectifs en 2001-2002", avril 2003.
- 03.25** "Les formations d'ingénieurs en partenariat. 2001-2002", avril 2003.
- 03.29** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2002-2003", mai 2003.
- 03.30** "Légère dégradation de l'emploi à la sortie du lycée en 2001-2002", mai 2003.
- 03.32** "La réussite au DEUG par discipline. Sessions 1999 à 2001", mai 2003.
- 03.34** "Le baccalauréat. Session 2002. Résultats définitifs", juin 2003.
- 03.35** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2002", juin 2003.
- 03.36** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 2001-2002", juin 2003.
- 03.38** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002", juillet 2003.
- 03.39** "En 2002, le repli de l'emploi dans l'industrie affecte l'insertion des apprentis", juillet 2003.
- 03.43** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2001", août 2003.
- 03.46** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 2002", août 2003.
- 03.49** "Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes", août 2003.
- 03.51** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2002. Les effectifs en 2002-2003", septembre 2003.
- 03.53** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2002-2003", octobre 2003.
- 03.54** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2002-2003", octobre 2003.
- 03.56** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2002 : une forte progression", novembre 2003.
- 04.03** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2002-2003", février 2004.
- 04.05** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2003", mars 2004.
- 04.07** "Résultats définitifs de la session 2003 du baccalauréat", mars 2004.
- 04.08** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2002", mars 2004.
- 04.10** "Résultats définitifs du diplôme national du brevet. Session 2003", mars 2004
- 04.12** "La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période 1985-2001", avril 2004.
- 04.13** "Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002", mai 2004.
- 04.14** "Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002", juin 2004.
- 04.16** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – 2003-2004", juin 2004.
- 04.17** "Les parcours dans le secondaire : des disparités régionales", juin 2004.
- 04.20** "Les étudiants inscrits dans les 84 universités publiques françaises en 2003-2004", juillet 2004.
- 04.21** "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage", août 2004.
- 04.23** "Les étudiants étrangers en France", septembre 2004.
- 04.24** "Auteurs et victimes des actes de violence signalés par les établissements publics du second degré en 2002-2003", octobre 2004.
- 04.25** "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003-2004", octobre 2004.
- 04.29** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - 2003-2004", novembre 2004.
- 04.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2003", novembre 2004.
- 04.31** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2003", novembre 2004.
- 04.32** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2003-2004", décembre 2004.

- 04.34** "La base centrale des établissements (BCE) : outil et mémoire du système éducatif", décembre 2004.
- 04.35** "Les étudiants dans les écoles de management. Année 2003-2004", décembre 2004.
- 04.38** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2004", décembre 2004.
- 05.02** "Les étudiants en IUT et STS. Année 2003-2004", janvier 2005.
- 05.03** "Bilan de la validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2003", février 2005.
- 05.04** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004", février 2005.
- 05.05** "Le coût de l'éducation en 2003. Évaluation provisoire du compte", février 2005.
- 05.08** "La réussite en licence : des disparités importantes", mars 2005.
- 05.09** "Résultats définitifs de la session 2004 du baccalauréat", mars 2005.
- 05.10** "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2003", mars 2005.
- 05.14** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2003. Les effectifs en 2003-2004", avril 2005.
- 05.16** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2004", mai 2005.
- 05.17** "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 2004", mai 2005.
- 05.19** "Que deviennent les bacheliers, les deux années après leur bac ?", juin 2005.
- 05.22** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2004-2005", septembre 2005.
- 05.26** "Les langues vivantes dans le second degré en 2004", septembre 2005.
- 05.30** "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2004-2005", novembre 2005.
- 05.32** "Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers", novembre 2005.
- 05.33** "Les étudiants en IUT et STS. Année 2004-2005", novembre 2005.
- 05.34** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2004-2005", novembre 2005.
- 05.39** "Le coût de l'éducation en 2004. Évaluation provisoire du compte", décembre 2005.
- 05.41** "Les élèves du premier degré à la rentrée 2005 dans les écoles publiques et privées", décembre 2005.
- 05.42** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2005", décembre 2005.
- 06.01** "Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989", janvier 2006.
- 06.05** "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2004", février 2006.
- 06.08** "La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005", mars 2006.
- 06.09** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2004-2005", mars 2006.
- 06.10** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2005", mars 2006.
- 06.11** "Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième", avril 2006.
- 06.13** "Résultats des brevets de techniciens supérieurs. Session 2005", mai 2006.
- 06.14** "Les femmes au ministère de l'Éducation nationale – 2004-2005", mai 2006.
- 06.16** "Résultats définitifs de la session 2005 du baccalauréat", mai 2006.
- 06.20** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2005", juin 2006.
- 06.22** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 2006.
- 06.23** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2005-2006", août 2006.
- 06.28** "Le coût de l'éducation en 2005. Évaluation provisoire du compte", novembre 2006.
- 06.29** "Que sont devenus les bacheliers 2002 trois ans après l'obtention du bac ?", décembre 2006.
- 06.30** "Les actes de violence recensés dans SIGNA en 2005-2006", décembre 2006.
- 07.02** "Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : une croissance soutenue par les Asiatiques", janvier 2007.
- 07.04** "Les personnels de l'Éducation nationale au 31 janvier 2006", février 2007.
- 07.05** "Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées", février 2007.
- 07.06** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006", février 2007.
- 07.07** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2005-2006", février 2007.
- 07.08** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2005", février 2007.
- 07.15** "Résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat", mai 2007.

- 07.17** "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2005", mai 2007.
- 07.18** "Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT", mai 2007.
- 07.20** "Les étudiants en sections de techniciens supérieurs, rentrée 2006", mai 2007.
- 07.23** "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", mai 2007.
- 07.24** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2005-2006", mai 2007.
- 07.26** "Les boursiers de l'enseignement supérieur en 2005-2006", mai 2007.
- 07.28** "Concours national de recrutement de professeurs des écoles. Session 2006", juin 2007.
- 07.33** "Diplôme national du brevet, session 2006. Quatre élèves sur cinq l'obtiennent", juillet 2007.
- 07.34** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2006", juillet 2007.
- 07.37** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2006-2007", octobre 2007.
- 07.39** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2006", novembre 2007.
- 07.41** "Le coût de l'éducation en 2006. Évaluation provisoire du compte", décembre 2007.
- 07.47** "Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2006", décembre 2007.
- 08.01** "Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées", janvier 2008.
- 08.02** "Les élèves du second degré à la rentrée 2007 dans les établissements publics ou privés", janvier 2008.
- 08.05** "Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit", janvier 2008.
- 08.06** "L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 1) Publics et formations", janvier 2008.
- 08.07** "L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2) Diplômes délivrés et chiffre d'affaires", janvier 2008.
- 08.18** "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2006", juin 2008.
- 08.19** "Résultats définitifs de la session 2007 du baccalauréat", juin 2008.
- 08.20** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – Croissance soutenue des effectifs à la rentrée 2007", juin 2008.
- 08.21** "Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public. Session 2007", juin 2008.
- 08.24** "Résultats des BTS. Session 2007", juillet 2008.
- 08.28** "Les instituts universitaires de formation des maîtres", octobre 2008.
- 08.30** "Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs", novembre 2008.
- 08.34** "Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements du second degré en 2007-2008", décembre 2008.
- 09.08** "Les élèves du premier degré à la rentrée 2008 dans les écoles publiques et privées", mai 2009.
- 09.10** "Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat", mai 2009.
- 09.11** "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007", mai 2009.
- 09.13** "Le coût de l'éducation en 2007. Évaluation provisoire du compte", mai 2009.
- 09.04** "Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais – Année scolaire 2006-2007", mars 2009.
- 09.05** "La réussite au premier groupe d'épreuves de la session 2007 du baccalauréat (Séries L et ES)", mars 2009.
- 09.08** "Les élèves du second degré à la rentrée 2008 dans les établissements publics ou privés", mai 2009.
- 09.09** "Les réseaux "ambition réussite" – État des lieux en 2006-2007", mai 2009.
- 09.10** "Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat", mai 2009.
- 09.11** "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007", mai 2009.
- 09.12** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2007", mai 2009.
- 09.13** "Coût de l'éducation en 2007 – Évaluation provisoire du compte", mai 2009.
- 09.14** "Le développement de la validation des acquis de l'expérience marque une pause en 2007", mai 2009.
- 09.17** "Les départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale entre 2000 et 2007", juin 2009.
- 09.18** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007, S. Cristofoli", juin 2009.
- 09.19** "Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense – Année 2008", juillet 2009.

Notes d'information, tableaux statistiques

- 09.20** "Résultats provisoires du baccalauréat. Session 2009 ", juillet 2009.
- 09.21** "L'apprentissage poursuit son essor en 2007 ", juillet 2009.
- 09.22** "Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 ", octobre 2009.
- 09.26** "Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public. Session 2008 ", décembre 2009.
- 09.28** "Les diplômés de l'enseignement professionnel. Session 2008 ", décembre 2009.
- 09.29** "Liste thématique des Notes d'Information de la DEPP ", décembre 2009.
- 10.01** "Coût de l'éducation en 2008 – Évaluation provisoire du compte ", janvier 2010.
- 10.02** "Le personnel du secteur scolaire du ministère de l'Éducation nationale en janvier 2009 ", février 2010.
- 10.03** "Les élèves du second degré à la rentrée 2009 dans les établissements publics ou privés ", février 2010.
- 10.04** "Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées ", mars 2010.
- 10.05** "La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 ", mars 2010.
- 10.06** "Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat ", avril 2010.
- 10.07** "La demande de validation des acquis de l'expérience se stabilise en 2008 ", avril 2010.
- 10.08** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2007-2008 ", avril 2010.
- 10.09** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 ", mai 2010.
- 10.10** "Résultats provisoires du baccalauréat. Session de juin 2010 ", juillet 2010.

Notes d'information "Enseignement supérieur et recherche" (ESR)

- 09.01** "Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2007 : deuxième année consécutive de baisse ", février 2009.
- 09.02** "La mobilité des étudiants ", février 2009.
- 09.03** "Dépenses de recherche et développement en France en 2006 – Premières estimations pour 2007 ", février 2009.
- 09.06** "La formation continue universitaire connaît un bilan positif en 2006 ", avril 2009.
- 09.07** "Résultats des brevets de techniciens supérieurs. Session 2008 ", avril 2009.
- 09.15** "Les orientations post-baccalauréat – Évolution sur huit ans ", juin 2009.
- 09.16** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2007 ", juin 2009.
- 09.23** "Parcours et réussite en licence des inscrits en L1 en 2004 ", novembre 2009.
- 09.24** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2008-2009 ", novembre 2009.
- 09.25** "Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2008 : stabilisation après deux années de recul ", novembre 2009.
- 09.27** "R&D : le potentiel des entreprises de taille intermédiaire ", décembre 2009.
- 10.01** "Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2008-2009 ", février 2010.
- 10.02** "Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français – Augmentation à la rentrée 2008-2009 après deux années de baisse ", février 2010.
- 10.03** "Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur ", mars 2010.
- 10.04** "Les étudiants en STS – 2009-2010 ", mars 2010.
- 10.05** "Dépenses de recherche et développement en France en 2007 – Premières estimations pour 2008 ", juin 2010.
- 10.06** "Que deviennent les bacheliers après leur bac ? ", juillet 2010.

Tableaux statistiques

(uniquement en version électronique)

- 6702** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Privé. Année 1999-2000".
- 6703** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public plus privé. Année 1999-2000".

- 6818** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public. Année 2001-2002".
- 6819** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Privé. Année 2001-2002".
- 6920** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par nationalité, cycle, classe, type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6921** "Établissements du second degré. Répartition des élèves selon les formations données. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6922** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par langue vivante étudiée, cycle, classe et type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6923** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par matière. Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6924** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6925** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6926** "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6927** "Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Année scolaire 2003-2004".
- 6928** "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2002-2003 à 2003-2004. Public, Privé".
- 6929** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2003-2004. France entière".
- 6930** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Années scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6932** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2003".
- 6933** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2003".
- 6934** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2003".
- 6937** "Effectifs universitaires : tableaux divers, effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine scolaire, par PCS. Public. 2003-2004".
- 6938** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. 2003-2004".
- 6939** "Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6940** "Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6941** "Effectifs universitaires en troisième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6942** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. 2003-2004".
- 6943** "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Effectifs en 2003-2004. Évolution depuis 1991-1992".
- 6945** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2004. Public".
- 6946** "Les enseignants et l'enseignement dans les divisions sous contrat des établissements privés du second degré en 2003-2004".
- 6949** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2003-2004. Diplômes délivrés en 2003, à l'issue de l'année scolaire 2002-2003. Public, Privé".
- 6956** "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. 2003-2004. France métropolitaine, France sans TOM. Académies, départements, DOM".
- 6957** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public, Privé. Session 2003. France métropolitaine, DOM. Académies".
- 6958** "Recensement de diplômés délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2002-2003. Public. France métropolitaine + DOM".
- 6959** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2004-2005. France métropolitaine, France sans TOM".

- 6960** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6961** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6966** "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2004-2005".
- 6968** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. Année 2004-2005".
- 6969** "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2003-2004 à 2004-2005. Public, Privé".
- 6971** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2004".
- 6972** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2004".
- 6973** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2004".
- 6974** "Effectifs universitaires : tableaux divers : effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2004-2005. Public".
- 6975** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2004-2005".
- 6976** "Effectifs universitaires en premier cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6977** "Effectifs universitaires en deuxième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6978** "Effectifs universitaires en troisième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6979** "Effectifs universitaires en cursus licence, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6980** "Effectifs universitaires en cursus master, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6981** "Effectifs universitaires en cursus doctorat, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6982** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2005. Public".
- 6986** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 6991** "Recensement des diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2003-2004".
- 6992** "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis".
- 6994** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2004-2005".
- 6997** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2005".
- 6998** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2005".
- 6999** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2005".
- 7004** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé, 2005-2006".
- 7005** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé. 2005-2006".
- 7006** "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2006".
- 7008** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2006".
- 7011** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 7012** "Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2005-2006. Public".
- 7013** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2005-2006. Public".
- 7017** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2005-2006".
- 7018** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2005-2006. Diplômes délivrés en 2005, à l'issue de l'année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 7019** "Recensement des diplômes délivrés par les universités. Session 2005".

- 7024** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2006".
- 7025** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2006".
- 7026** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2006".
- 7027** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur".
- 7029** "Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2007".
- 7030** "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2007".
- 7042** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2006-2007".
- 7043** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2006".
- 7044** "Recensement des diplômés délivrés par les universités".
- 7048** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2006-2007. Diplômes délivrés en 2006, à l'issue de l'année scolaire 2005-2006. Public, Privé".
- 7050** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2007".
- 7051** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2007".
- 7052** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2007".
- 7053** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2007-2008".
- 7054** "Étudiants étrangers inscrits en université et CUFR par nationalité, discipline, cursus en 2007-2008" (Public).
- 7055** "Effectifs des universités et CUFR en 2007-2008".
- 7060** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, 2007-2008".
- 7063** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2007".
- 7064** "Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2007-2008. Public, Privé".
- 7065** "Résultats provisoires des baccalauréats, session de juin 2008".
- 7066** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2007-2008. Public, Privé".
- 7067** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2007-2008. Public, Privé".
- 7068** "Établissements d'enseignement supérieur non universitaires ; les écoles de management ; les universités privées. 2007-2008. Diplômes délivrés en 2007".
- 7075** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2008".
- 7076** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2008".
- 7077** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2008".
- 7078** "Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, janvier 2009".
- 7088** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2008-2009".
- 7092** "Concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2008".
- 7093** "Écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2008-2009. Diplômes délivrés en 2008, à l'issue de l'année scolaire 2007-2008. Public, privé".
- 7095** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2009-2010. Public, privé".
- 7096** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2009-2010. Public, privé".
- 7098** "Personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2010. Public. Année 2009-2010".
- 7099** "Enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du 1^{er} degré et les établissements du 2nd degré au 31 janvier 2010".
- 7100** "Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2009".
- 7101** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2009".
- 7102** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2009".

Publications Recherche

Notes Recherche

- 03.01** "Les entreprises de biotechnologie en France en 2001", septembre 2003.
- 03.02** "La recherche-développement dans les services en quête de mesure", octobre 2003.
- 04.01** "Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises", février 2004.
- 04.02** "Recherche et développement en France en 2001 - Premières estimations pour 2002", mars 2004.
- 04.03** "Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise", avril 2004.
- 04.04** "Les dépenses de R&D en santé en France en 2001", août 2004.
- 04.05** "Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise", octobre 2004.
- 04.06** "Recherche et développement en France en 2002 - Premières estimations en 2003", décembre 2004.
- 05.01** "Les relations interentreprises", mai 2005.
- 05.02** "Un panorama international des mécanismes nationaux d'aides fiscales à l'innovation", septembre 2005.
- 05.03** "Recherche et développement en France en 2003 – Premières estimations en 2004", septembre 2005.
- 06.01** "Les configurations régionales des activités de recherche et développement en 2003", janvier 2006.
- 06.02** "L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ?", mars 2006.
- 09.03** "Recherche et développement en France en 2006 – Premières estimations pour 2007", février 2009.
- 98.27** "L'innovation technologique dans les sociétés de crédit et d'assurance", août 1998.

Notes d'Information

- 98.26** "Recherche et développement dans les administrations en 1996", août 1998.
- 98.28** "Recherche et développement dans les administrations en 1997", août 1998.
- 99.29** "Recherche et développement dans les entreprises en 1997", août 1999.
- 00.10** "Les chercheurs en entreprises", août 2000.
- 00.29** "Recherche et développement en 1998 et prévisions 1999", septembre 2000.
- 00.30** "La R&D dans l'industrie pharmaceutique en France", septembre 2000.
- 00.31** "La place des femmes dans la recherche", septembre 2000. "Women in sciences in France" (English version).
- 00.47** "Le financement public de la R&D dans les principaux pays de l'OCDE", novembre 2000.
- 01.26** "Création ou rachat de centres de R&D à l'étranger : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger", juin 2001.
- 01.41** "L'effort de recherche des principaux groupes industriels français", août 2001.
- 01.50** "Recherche et développement en France en 1999 et 2000", novembre 2001.
- 02.53** "Recherche et développement en France en 2000 - Premières estimations 2001", novembre 2002. "R&D expenditure in France in 2000" (English version).
- 02.54** "L'innovation dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance", décembre 2002.
- 02.55** "L'innovation dans les entreprises de R&D et d'ingénierie", décembre 2002.
- 07.22** "L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de recherche et développement", mai 2007.
- 07.40** "Recherche et développement en France en 2005 - Premières estimations pour 2006", novembre 2007.
- 08.10** "La recherche en biotechnologie des entreprises implantées en France - 2000-2004", février 2008.
- 08.15** "Les coopérations public-privé pour innover en France" mars 2008.

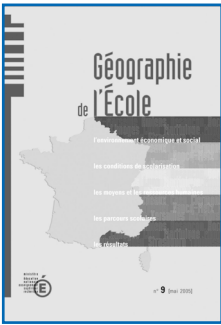
Collection les Dossiers

- N° 107 (mars 1999)** "Recherche & Développement dans les administrations. Résultats 1996, estimations 1997. Objectifs socio-économiques du BCRD 1998".
- N° 108 (mars 1999)** "Recherche & Développement dans les entreprises. Résultats 1996".

N° 114 (mars 2000)	“Résultats 1997, estimations 1998. Objectifs socio-économiques du BCRD 1999”.
N° 117 (octobre 2000)	“Recherche & Développement en France. Résultats 1998, estimations 1999. Objectifs socio-économiques du BCRD 2000”.
N° 126 (décembre 2001)	“Recherche & Développement en France. Résultats 1999, estimations 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001”.
N° 144 (juin 2003)	“Recherche & Développement en France. Résultats 2000, estimations 2001. Objectifs socio-économiques du BCRD 2002”.
N° 148 (février 2004)	“Recherche & Développement en France. Résultats 2001, estimations 2002. Objectifs socio-économiques du BCRD 2003”.
N° 162 (avril 2005)	“Recherche & Développement en France. Résultats 2002, estimations 2003. Objectifs socio-économiques du BCRD 2004”.

Les publications du ministère réalisées par la DEPP

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



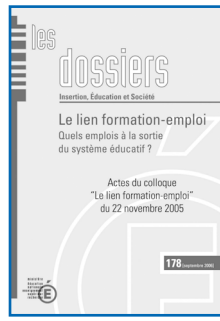
Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



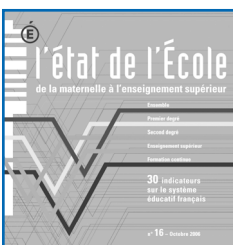
Les articles de la revue **Éducation & Formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'Éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



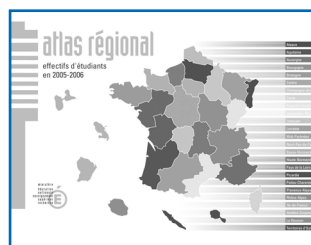
Les Notes d'Information font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels, du système éducatif ou de la Recherche et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Cet ouvrage décrit l'ensemble du système d'enseignement supérieur dans sa répartition territoriale et son évolution au cours des cinq dernières années.

La richesse et l'exhaustivité des données de cet ouvrage en font un document de base pour toute réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur français.

Le centre de documentation de la DEPP

Le centre de documentation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

- par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h.00 à 16 h.30 (01 55 55 73 58) ;
- par courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Centre de documentation

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

T. 01 55 55 72 04

F. 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, ou à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS).

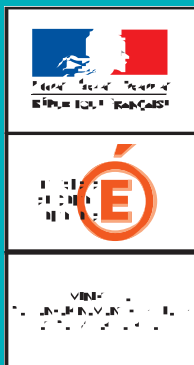
REPÈRES 2010

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Repères et références statistiques édition 2010 présente les données statistiques de l'année 2009-2010.



collection

Repères et références statistiques 2010

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2010

périodicité

Annuel

pour plus d'information

www.education.gouv.fr

conception graphique

Marianne Chauveau - smolska@free.fr

impression

Imprimerie moderne de l'est / 7 000 exemplaires



26 euros

ISBN 978-2-11-097819-6

ISSN 1635-9089

